SECRÉTARIAT POUR LA PRÉPARATION
DU SAINT ET GRAND CONCILE DE L'ÉGLISE ORTHODOXE

# SYNODICA
# X

## III^e CONFÉRENCE PANORTHODOXE PRÉCONCILIAIRE

Chambésy, 28 Octobre-6 Novembre 1986

***

*PROCÈS VERBAUX - DOCUMENTS*

CENTRE ORTHODOXE DU PATRIARCAT OECUMÉNIQUE
CHAMBÉSY- GENÈVE 2014

# SYNODICA

PUBLICATION PERIODIQUE DU SECRETARIAT POUR LA PREPARATION DU SAINT ET GRAND CONCILE DE L'EGLISE ORTHODOXE

*RESPONSABLE POUR L'EDITION: VLASSIOS J. PHIDAS*

*Dans «SYNODICA» sont publiés ou republiés des articles se référant à la tradition conciliaire orthodoxe et à la préparation du Saint et Grand Concile de l'Eglise Orthodoxe. Les articles sont à envoyer au Secrétariat pour la préparation du Saint et Grand Concile de l'Eglise Orthodoxe: Centre Orthodoxe du Patriarcat Œcuménique, 37 Chemin de Chambésy, 1292, Chambésy (Genève), SUISSE.*

***

# ΣΥΝΟΔΙΚΑ

ΠΕΡΙΟΔΙΚΗ ΕΚΔΟΣΙΣ ΤΗΣ ΓΡΑΜΜΑΤΕΙΑΣ ΤΗΣ ΠΡΟΠΑΡΑΣΚΕΥΗΣ ΤΗΣ ΑΓΙΑΣ ΚΑΙ ΜΕΓΑΛΗΣ ΣΥΝΟΔΟΥ ΤΗΣ ΟΡΘΟΔΟΞΟΥ ΕΚΚΛΗΣΙΑΣ

*ΕΠΙΜΕΛΗΤΗΣ ΕΚΔΟΣΕΩΣ: ΒΛΑΣΙΟΣ Ι. ΦΕΙΔΑΣ*

*Εἰς τά «ΣΥΝΟΔΙΚΑ» δημοσιεύονται ἢ ἀναδημοσιεύονται ἄρθρα, ἀναφερόμενα εἰς τήν ὀρθοδόξον συνοδικήν παράδοσιν καί εἰς τήν προπαρασκευήν τῆς Ἁγίας καί Μεγάλης Συνόδου τῆς Ορθοδόξου Ἐκκλησίας. Τά ἄρθρα ἀποστέλλονται εἰς τήν Γραμματείαν ἐπί τῆς Προπαρασκευῆς τῆς Ἁγίας καί Μεγάλης Συνόδου εἰς τό Ὀρθόδοξον Κέντρον τοῦ Οἰκουμενικοῦ Πατριαρχείου: Centre Orthodoxe du Patriarcat oecuménique, 37 Chemin de Chambésy, 1292, Chambésy (Genève), SUISSE.*

SECRÉTARIAT POUR LA PRÉPARATION
DU SAINT ET GRAND CONCILE DE L'ÉGLISE ORTHODOXE

# SYNODICA
# X

## III^e CONFÉRENCE PANORTHODOXE PRÉCONCILIAIRE
Chambésy, 28 Octobre-6 Novembre 1986

***

*PROCÈS VERBAUX - DOCUMENTS*

CENTRE ORTHODOXE DU PATRIARCAT OECUMÉNIQUE
CHAMBÉSY- GENÈVE 2014

# III^e CONFÉRENCE PANORTHODOXE PRÉCONCILIAIRE

Chambèsy, 28 Octobre - 6 Novembre 1986

***

*PROCÈS VERBAUX - DOCUMENTS*

## PREFACE

La *III e Conférence panorthodoxe préconciliaire* fut un événement important pour le chemin commun des saintes Eglises Orthodoxes locales vers le Saint et Grand Concile de l'Eglise Orthodoxe. Elle a mis en valeur l'expérience des deux *Conférences panorthodoxes préconciliaires* antérieures (1976, 1982) ainsi que des réunions de la *Commission interothodoxe préparatoire* (1971, 1986) et a réalisé avec succès la préparation adéquate pas seulement des thèmes de l'ordre du jour de la Conférence, mais aussi de la rédaction d'important *Règlement de fonctionnement des Conférences panorthodoxes*.

Bien sûr, les travaux tant de la *Commission interorthodoxe préparatoire* (Chambésy, 15 - 23 février 1986) que de la *IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire* (Chambésy 28 octobre- 6 novembre 1986) se sont déroulés sous une forte charge émotionnelle à cause de la grave maladie du regretté Métropolite du siège majeur de Calcédoine Méliton, du promoteur inspiré et du leader clairvoyant du processus et du fonctionnement institutionnel des organes interothodoxes et préconciliaires pour la préparation du Saint et Grand Concile. C'est pour cette raison que le plenum de la Conférence panorthodoxe a exprimé sa désolation profonde pour l'épreuve du métropolite de Calcédoine et a souhaité qu'il retrouve sa pleine santé pour poursuivre son importante mission.

Celui qui a rempli le vide crée par l'absence du regretté métropolite du siège majeur de Chalcédoine à la présidence de la *Commission interorthodoxe* et de *Conférence panorthodoxe* fut le Métropolite de Myra à l'époque- regretté de nos jours- le Métropolite du siège majeur d'Ephèse Chrysostome. Il a accompli avec succès les obligations dont il avait eu la charge pour la continuation sans obstacles de l'œuvre très important pour la préparation du Saint et Grand Concile dans les cadres prédéfinis du processus adopté. Lors de sa mission de responsabilité a eu le soutien prompt et fervent du Directeur du Centre Orthodoxe et du Secrétariat pour la préparation du Saint et Grand Concile, le regretté Métropolite de Suisse Damascène et de ses collaborateurs

pour la préparation appropriée des *rapports* et des *suggestions* sur les thèmes de l'ordre du jour de la III^e *Conférence panorthodoxe préconciliaire*. C'est la raison pour laquelle l'édition des *procès verbaux* de ses travaux constitue l'expression d'une dette de reconnaissance et de mémoire de l'Eglise pour l'œuvre accompli par eux.

La programmation de l'œuvre de la *III^e Conférence panorthodoxe préconciliaire,* ainsi que la manière de sa préparation ont été fixé par la *IV^e Conférence Panorthodoxe* (Chambésy, 1968) et adoptées par la *Commission interothodoxe préparatoire* (Chambésy, 1971) et dans les travaux des *Conférences panorthodoxes préconciliaires I, II* (Chambésy, 1976 et 1982), dont les *procès-verbaux* sont publiés dans la série *SYNODICA* en grec et en français (volumes 1- 8) pour la large information du corps ecclésiastique sur la préparation du Saint et Grand Concile.

La *II^e Conférence panorthodoxe préconciliaire* (Chambésy, 1982) a désigné aussi les sujets de l'ordre du jour pour la *III^e Conférence panorthodoxe préconciliaire* qui devraient être préparés d'avance lors la convocation d'une réunion de la *Commission interotrthodoxe préparatoire*, les points suivants: 1) *Réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeune,* 2) *Relations des Eglises Orthodoxes avec l'ensemble du monde chrétien*, 3 ) *Orthodoxie et mouvement œcuménique*, et 4) *Contribution des Eglises Orthodoxes locales à la réalisation des idéaux chrétiens de paix, de liberté, de fraternité et d'amour entre les peuples et à la suppression des discriminations raciales*. Outre ces sujets, le Secrétariat pour la préparation du Saint et Grand Concile s'est vu confier l'élaboration d'un '*Projet de Règlement de Conférences panorthodoxes*' et une étude supplémentaire sur le demande de la Sainte Eglise de Bulgarie d'une '*règle de* l'*élection ecclésiastique selon le principe d'oikonomia et l'ordination au rang d'évêque des prêtres sans tonsure monastique*'.

La préparation appropriée des thèmes de l'ordre du jour par le Secrétariat pour la préparation du Saint et Grand Concile a été renforcée par la lecture du *Rapport* du Directeur du Secrétariat, qui a donné des suggestions précises, et par l'insertion dans le dossier d'un projet des *principes fondamentaux* pour chaque thème sur la base des *Contributions* relatives des Eglises orthodoxes locales. Dans cet esprit, la *Commission préparatoire interorthodoxe* convoquée (Chambésy, 15-23 février 1986) a mis en valeur les propositions du Secrétariat d'une manière excellente et a rédigé, après de longues discussions, des textes importantes sur les thèmes de l'ordre du jour. Les textes ont été présentés par le Directeur du Secrétariat, et après avoir été évalués par un long débat dans le

plenum et dans les comités, ont été ratifiés à l'unanimité par la *III^e Conférence panorthodoxe préconciliaire* pour qu'ils soient soumis au Saint et Grand Concile, comme également le '*Règlement du fonctionnement des Conférences préconciliaires panorthodoxes*', c'est-à-dire:

1) *L'importance du jeune et son observance aujourd'hui*
2) *Relations des Eglises Orthodoxes avec l'ensemble du monde chrétien.*
3) *Orthodoxie et mouvement œcuménique*
4) *Contribution des Eglises Orthodoxes locales à la réalisation des ideaux chrétiens de paix, de liberté, de fraternité et d'amour entre les peuples et à la suppression des discriminations raciales.*

Mis à part les thèmes susdits, la *III^e Conférence panorthodoxe préconciliaire* a accepté le rapport du *Comité spécial* pour les thèmes de l'ordre du jour de la prochaine *IV^e Conférence panorthodoxe préconciliaire*, dans laquelle ont été inclus tous les autres thèmes de la thématique du Saint et Grand Concile, pour avancer ainsi le processus préparatoire de l'œuvre du Saint et Grand Concile, c'est-à-dire:

1) *La Diaspora Orthodoxe.*
2) *L'Autocéphalie et la manière dont elle doit être proclamée.*
3) *L'Autonomie et la manière dont elle doit être proclamée.*
4) *Les Diptyques.*

En ce sens, a été acceptée la proposition du Comité spécial pour une préparation analogue des thèmes de l'ordre du jour par le Secrétariat et les réunions de la *Conférence panorthodoxe préparatoire* pour que la convocation du Saint et Grand Concile de l'Eglise orthodoxe se rende possible. Ce but sacré est servi par l'édition présente.

*Jérémie Métropolite de Suisse*
*Directeur du Secrétariat pour*
*la préparation du Saint et Grand Concile*

# III^e CONFÉRENCE PANORTHODOXE PRÉCONCILIAIRE
Chambésy, 28 octobre - 6 novembre 1986

***

*PROCÈS VERBAUX - DOCUMENTS*

Sur l'invitation de Sa Sainteté le patriarche œcuménique Dimitrios aux Eglises orthodoxes locales s'est réunie au Centre orthodoxe du Patriarcat œcuménique à Chambésy, Genève, la III^e Conférence panorthodoxe préconciliaire, et ce dans le but d'étudier et de parfaire les documents élaborés par la Commission interorthodoxe préparatoire réunie du 15 au 23 février sur les thèmes suivants:

(a) *Réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne,*
(b) *Relations des Eglises orthodoxes avec l'ensemble du monde chrétien,*
(c) *Orthodoxie et Mouvement œcuménique,*
(d) *Contribution des Eglises orthodoxes à la réalisation des idéaux chrétiens de paix, de liberté, de fraternité et d'amour entre les peuples, et à la suppression des discriminations raciales.*

Les Délégations des Églises orthodoxes qui ont pris part aux travaux de la Conférence se composaient des membres suivants:

**PATRIARCAT OECUMÉNIQUE**
Son Éminence le métropolite Chrysostome de Myra, Président
Son Éminence l'archevêque Georges d'Evdokias
Son Éminence le métropolite Bartholomaios de Philadelphie
Son Éminence le métropolite Paul de Suède
Révérend grand protopresbytre Georges Tsetsis, conseiller
Professeur Emmanuel Photiadis, conseiller
Professeur Basile Anagnostopoulos, conseiller
Professeur Théodore Zissis, conseiller
Révérend diacre Méliton Karas, secrétaire de la délégation

**PATRIARCAT D'ALEXANDRIE**
Son Éminence le métropolite Parthénios de Carthage
Son Éminence le métropolite Paul d'Hermopolis
Son Éminence le métropolite Timothée d'Afrique Centrale
Son Éminence le métropolite Pierre d'Aksoum

**PATRIARCAT D'ANTIOCHE**
Son Éminence le métropolite Georges du Mont- Liban
Son Éminence le métropolite Elie de Beyrouth
Révérend père Joseph Allen
M. Albert Laham

**PATRIARCAT DE JÉRUSALEM**
Son Éminence le métropolite Germain de Pétra
Révérend archimandrite Timothée
Professeur Georges Galitis
Professeur Vlassios Phidas
**PATRIARCAT DE RUSSIE**
Son Éminence le métropolite Philarète de Kiev et de Galicie
Son Éminence le métropolite Philarète de Minsk et de Biélorussie
Son Éminence le métropolite Juvénal de Kroutitsky et Kolomna
Son Excellence l'évêque Longin de Düsseldorf
Révérend protopresbytre Vitaly Borovoy, conseiller
Révérend protopresbytre Nikolaï Gundiaev, conseiller
Professeur Alexi Sergeievitch Bouevsky, conseiller
Monsieur Grigori Nikolaevitch Skobei, conseiller
Monsieur Boris Alexandrovitch Nelioubov, secrétaire de la délégation
**PATRIARCAT DE SERBIE**
Son Éminence l'évêque Savvas de Soumadie
Professeur Stoyan Gochevitch
Monsieur Milos Vesin
**PATRIARCAT DE ROUMANIE**
Son Éminence le métropolite Antoine de Transylvanie
Son Éminence le métropolite Nicolas du Banat
Son Excellence l'évêque Nifon Ploiesteanul
Révérend professeur Ion Bria
Révérend professeur Stefan Alexe, conseiller
Révérend professeur Dumitru Popescu, conseiller
**PATRIARCAT DE BULGARIE**
Son Éminence le métropolite Pankratiy de Stara Zagora
Son Éminence le métropolite Kalinik de Vratsa
Son Éminence le métropolite Ioanikiy de Sliven
Son Excellence l'évêque Domitien de Znepol
Révérend Stavr. Oikonomos professeur
Nikolaï Shivarov, conseiller
Professeur Totiu Koev, conseiller
Monsieur Ivan Zelev Dimitrov, conseiller
Monsieur Petko Baldgiev, conseiller
Monsieur Alexandre Gospodinov, interprète de la délégation
**ÉGLISE DE CHYPRE**
Son Éminence le métropolite Chrysostome de Paphos
Son Excellence l'évêque Bamabé de Salamine

Révérend archimandrite Basile Karayiannis
Professeur André Mitsidis
**ÉGLISE DE GRÈCE**
Son Éminence le métropolite Pantéléimon de Corinthe
Son Éminence le métropolite Christodoulos de Dimitrias
Son Éminence le métropolite Chrysostome de Péristérion
Son Eminence le métropolite Mélétios de Nicopolis
**ÉGLISE DE POLOGNE**
Son Éminence l'évêque Jérémie de Wroclaw
Révérend Georges Tofilouk
Monsieur Nicolas Kozlowsky
**ÉGLISE DE GÉORGIE**
Son Éminence le métropolite David de Soukhoumi et Abkhazie
Son Éminence l'évêque Zosime de Tskondidi
Révérend protopresbytre Guram Shalamberidze
Monsieur Boris Gagua, conseiller
**ÉGLISE DE TCHÉCOSLOVAQUIE**
Son Éminence le métropolite Dorothée de Prague
et de toute la Tchécoslovaquie
Son Excellence l'évêque Nicolaj de Presov
Son Excellence l'évêque Jean de Mihalovche
Révérend protopresbytre Dr Jaroslav Suvarsky
**ÉGLISE DE FINLANDE**
Son Éminence le métropolite Jean d'Helsinki
Révérend père Veikko Purmonen

Selon l'ordre et la tradition canoniques en la matière, Son Éminence le métropolite Chrysostome de Myra, chef de la Délégation du Patriarcat œcuménique, a présidé la III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire, et Son Éminence le métropolite Damaskinos de Suisse, secrétaire pour la préparation du saint et grand Concile, en a été le secrétaire.

## PRÉLIMINAIRES AUX TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE
## RENCONTRE DES CHEFS DES DÉLÉGATIONS

Mardi 28 octobre 1986
Séance de l'après-midi (18.30 - 19.30)

Selon la tradition suivie jusqu'à présent et sous la présidence de Son Éminence le métropolite Chrysostome de Myra, chef de la Délégation du Patriarcat œcuménique et président de la Conférence, les Chefs des Délégations des Églises orthodoxes présents à la Conférence se sont réunis le 28 octobre pour faire un survol général de l'œuvre de la Conférence et examiner les questions de procédure ; n'étaient pas présents les représentants des Églises de Serbie et de Tchécoslovaquie qui n'avaient pas encore rejoint la Conférence.

Pour commencer, le métropolite de Myra, en sa qualité de chef de la Délégation du Patriarcat œcuménique et de président de la Conférence, salue les Chefs des Délégations des très saintes Églises orthodoxes par les paroles suivantes :

Saints frères, notre cœur est rempli de remerciements et de gratitude envers Dieu ; c'est à Lui que nous devons d'être rassemblés pour constituer la III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire dont la première tâche consiste à examiner l'œuvre de la Commission interorthodoxe préparatoire. Comme vous le savez, la Commission interorthodoxe préparatoire, réunie en février passé, a rédigé des textes bien composés sur les quatre thèmes de notre agenda, textes que nous devons étudier, parfaire, corriger le cas échéant, accepter et transmettre sous forme de dossiers définitifs au saint et grand Concile. Je suis d'avis que nous devons également être reconnaissants envers la Commission interorthodoxe préparatoire pour le travail accompli, car effectivement et selon l'aveu unanime elle a fait pour le mieux.

Saints frères, ceci dit, je pense que, durant la présente Conférence, nous devons travailler selon l'ordre suivi jusqu'à présent, c'est-à-dire en séances plénières et en commissions ; celles-ci présenteront leurs conclusions au plénum pour examen et décision. Déjà le Secrétaire pour la préparation du saint et grand Concile, en tant que secrétaire également de la présente Conférence, a préparé un projet de Programme que je le prie de bien vouloir vous soumettre pour approbation.

Le Secrétaire lit le projet de Programme qui est le suivant:

**Mardi 28 octobre**

*Arrivée des Délégations*

18.30 - 19.30 Réunion des Chefs de Délégations

**Mercredi 29 octobre**

08.15- 09.15 Divine liturgie à l'occasion de l'ouverture des travaux de la Conférence

09.30 - 10.30 a) Discours d'ouverture du Président
b) Salutation du Directeur du Centre orthodoxe et présentation des dossiers

11.00- 12.15 Salutations des Délégués

15.30 - 17.00 Salutations des Délégués

17.15- 18.30 Présentation du programme etc.

**Jeudi 30 octobre**

09.15 - 10.30 Présentation par le Secrétaire du thème : *Réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne* - Discussion

11.00 - 12.15 Présentation par le Secrétaire du thème: *Relations des Églises orthodoxes avec l'ensemble du monde chrétien* - Discussion

15.30 - 17.00 Présentation par le Secrétaire du thème: *Orthodoxie et Mouvement œcuménique* - Discussion

17.15-18.30 Présentation par le Secrétaire du thème: *Contribution des Églises orthodoxes locales à la réalisation des idéaux chrétiens de paix, de liberté, de fraternité et d'amour entre les peuples, et à la suppression des discriminations raciales* - Discussion
Composition des Commissions

**Vendredi 31 octobre**

09.15- 10.30 Commissions

11.00- 12.15 Commissions

15.30- 17.00 Commissions

16.15-17.30 Visite officielle des Chefs de Délégations aux autorités civiles de Genève

17.15- 18.30 Commissions

20.00-21.30 Commissions (si nécessaire)

**Samedi 1er novembre**

09.15- 10.30 Commissions

11.00- 12.15 Commissions

15.30-17.00 Commissions (si nécessaire)

17.15-18.30 Commissions (si nécessaire)

**Dimanche 2 novembre**

09.30- 12.00 Divine liturgie

12.30 Déjeuner officiel

**Lundi 3 novembre**

09.15- 10.30 Présentation des textes des Commissions
11.00- 12.15 Présentation des textes des Commissions
15.00- 16.00 Visite officielle des Chefs de Délégations au Conseil œcuménique des Églises
16.00- 17.00 Visite officielle des Chefs de Délégations à la Conférence des Églises européennes
17.15 - 18.30 Présentation des textes des Commissions

**Mardi 4 novembre**

09.15 - 10.30 Présentation des textes des Commissions
11.00- 12.15 Présentation des textes des Commissions
17.15-18.30 Visite officielle des Chefs de Délégations au Consistoire de l'Église nationale protestante de Genève
20.00-21.30 Présentation des textes des Commissions (si nécessaire)

**Mercredi 5 novembre**

09.15-10.30 Acceptation des décisions qui seront soumises au saint et grand Concile
11.00- 12.15 Clôture des travaux de la Conférence

**Jeudi 6 novembre**

09.30 Divine liturgie à l'occasion de la clôture des travaux de la Conférence
Départ des Délégations

***Le Président:*** Saints frères, nous nous rappelons tous que, hormis les quatre thèmes à l' ordre du jour de notre Conférence, nous avons à nous prononcer sur une autre question, de procédure celle-ci. II s'agit du projet de Règlement des Conférences panorthodoxes préconciliaires, établi par la Commission interorthodoxe préparatoire de février, lequel, afin de pouvoir être appliqué, doit recevoir l'aval de la présente Conférence. Je suggère donc que demain, en séance plénière, nous procédions en premier à l'approbation de ce Règlement que tous nous avons déjà accepté.

Les Chefs des Délégations des très saintes Eglises orthodoxes locales acceptent la proposition du Président et décident que, lors de la première séance plénière, la Conférence approuvera le projet de Règlement des Conférences panorthodoxes préconciliaires préparé par la Commission interorthodoxe préparatoire.

***Le Président:*** Vénérables pères et frères, puisque que la présentation des rapports du Secrétaire sera suivie par une discussion ouverte, je prie chaque Délégation d'exprimer librement ses vues sur

les thèmes en question, de façon à ce que les futures Commissions connaissent l'opinion du plénum et la marge dont elles disposent.

***Le métropolite de Kiev:*** Émin. Président, le temps d'une heure et quinze minutes, prévu pour la discussion de chaque thème présenté, sera-t-il suffisant ? Pourrait-on si nécessaire le prolonger ?

***Le Président:*** Cela va de soi.

***Le métropolite de Stara Zagora:*** Emin. Président, durant les réunions du plénum, la discussion se fera-t-elle selon les diptyques ou librement ?

***Le Président:*** Étant donné que certaines Églises pourraient ne pas vouloir s'exprimer sur une question, la discussion se fera librement, avec la permission du président pour prendre la parole. Par contre, en ce qui concerne les messages de salutations des Églises que nous adresseront les Délégations, nous suivrons l'ordre des diptyques.

Pères et frères, à l'ouverture de nos discussions en plénum, des dossiers vous seront distribués; ils comprennent les documents et le matériel nécessaire pour notre travail. Le Secrétaire a veillé à ce que tous les participants aient à leur disposition tout ce dont ils auront besoin. Mis à part le travail proprement dit de la Conférence, il est nécessaire d'établir, selon la procédure acceptée à l'échelon panorthodoxe, l'ordre du jour de la quatrième étape de préparation du saint et grand Concile. Comme vous le savez, il reste à examiner quatre thèmes: **(a)** La Diaspora orthodoxe, **(b)** L'autocéphalie et la manière dont elle doit être proclamée, **(c)** L'autonomie et la manière dont elle doit être proclamée, et **(d)** Les diptyques. Vu leur nature, ces quatre thèmes sont liés entre eux. Les séparer et les examiner par groupe pourrait présenter des difficultés à cause précisément de leur connexité. Nous sommes donc invités à nous occuper aussi de cette question et à prendre une décision à ce sujet. Il serait bon que nous désignions, en plus des Commissions chargées des quatre thèmes, une commission *ad hoc* qui étudierait cette question et présenterait son point de vue au plénum de la Conférence, lequel en jugera et en décidera. Afin de nous permettre d'avoir une vue d'ensemble des Églises qui s'étaient chargées d'étudier ces thèmes et de celles qui ont déjà rempli leur tâche, le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile a préparé une liste complète de ces thèmes. Étant donné aussi qu'il se pourrait que certaines Églises n'aient pas en main ces contributions, je prie le Secrétaire de bien vouloir envoyer à nouveau, si besoin est, ces documents aux Églises pour leur permettre de les étudier et y travailler.

***Le Secrétaire:*** Ces contributions seront, bien sûr, à nouveau envoyées aux Églises orthodoxes locales pour leur permettre de compléter leur dossier.

***Le métropolite du Mont-Liban:*** Émin. Président, je voudrais savoir qui participe aux divines liturgies à l'occasion de l'inauguration et de la clôture de la Conférence et dans quelle mesure on est obligé d'y participer ; c'est-à-dire savoir si nous pouvons partir dès la fin des travaux sans participer à la divine liturgie de la clôture.

***Le Président:*** Les divines liturgies à l'occasion de l'ouverture et de la clôture des travaux sont prévues par le Règlement des Conférences panorthodoxes préconciliaires que nous avons rédigé et tous approuvé. Bien sûr, il serait bon que nous, participants à la Conférence, puissions les suivre et glorifier le nom de Dieu pour la clôture des travaux. Mais s'il y a des raisons valables motivant le départ de certains délégués, nous serons compréhensifs.

Et maintenant, pères et frères, s'il n'y a pas d'autres questions, considérons que le travail de ce soir est terminé.

Aucun des Chefs des Délégations n'ayant fait de remarques, le Président dit:

***Le Président:*** Je vous remercie chaleureusement, saints frères, pour votre contribution à la réunion de ce soir et je souhaite comme vous tous que nos travaux durant ces prochains jours se déroulent dans l'amour fraternel et la compréhension, et qu'ils soient couronnés de succès pour le bien de la promotion de l'œuvre sacrée que nos Églises ont entreprise, à savoir la marche de l'Église orthodoxe dans son ensemble vers le saint et grand Concile, et pour le bien du bénéficiaire de ce Concile, à savoir le peuple fidèle et pieux de Dieu. Avant de conclure, je voudrais vous faire savoir que, si besoin est, nous pourrions être appelés, en notre qualité de chefs des Délégations, à nous réunir à nouveau pour considérer toute question qui nécessiterait une telle réunion. Je vous remercie à nouveau chaleureusement. Les saints hiérarques présents, chefs des Délégations des très saintes Églises orthodoxes locales, expriment leurs remerciements et leur gratitude à Son Éminence le métropolite Chrysostome de Myra, chef de la Délégation du Patriarcat œcuménique et président de la III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire.

***La séance est levée.***

## Ier JOUR DES TRAVAUX
(Mercredi 29 octobre 1986)
***

*Séance inaugurale*

À l'issue de l'office inaugural (Annexe 1), S.E. le Président présente au plénum son discours à l'occasion de l'ouverture des travaux de la Conférence. En voici la teneur:

DISCOURS D'OUVERTURE
du métropolite Chrysostome de Myra
Président de la Conférence

Vénérables Pères et Frères bien-aimés, délégués de nos saintes Églises orthodoxes, qui constituez la présente Conférence.

Au nom du Dieu tout-puissant et révéré en Sa Trinité, je proclame l'ouverture des travaux de cette IIIe Conférence Panorthodoxe Préconciliaire.

Béni soit le nom du Seigneur.

Peu de temps s'est écoulé depuis la fin des travaux de la Commission Interorthodoxe Préparatoire - en février dernier - et s'il nous est donné d'aborder maintenant cette nouvelle étape décisive vers le Saint et Grand Concile, nous devons tout d'abord remercier le Dieu de bonté de nous avoir accordé Sa Grâce et de nous avoir réunis à nouveau ici en Sa Grâce. Nous devons également apparaître, encore et toujours, comme bénéficiaires des Dons du Paraclet qui mène l'Église *«vers la vérité tout entière»* (Jn 16, 13) et qui nous fortifie - nous, humbles artisans de la Volonté du Seigneur et mandataires de nos Églises - dans le cheminement progressif, mais toujours bien coordonné, et l'accomplissement par étapes de l'œuvre élevée et sainte qui a été entreprise. Nous devons, enfin, exprimer également notre reconnaissance envers nos Églises d'avoir bien voulu nous nommer en tant que délégués en cette phase de l'œuvre conciliaire. C'est en effet un grand honneur pour nous que d'être ici; mais tout aussi grande est notre responsabilité face à l'accomplissement de notre devoir. Après ces quelques mots de préambule, j'ai l'honneur, en tant que chef de la Délégation du Patriarcat Œcuménique, de vous adresser à tous les salutations, les meilleurs sentiments et les vœux chaleureux de Sa Sainteté le Patriarche Œcuménique Dimitrios. Sa Sainteté et les hiérarques qui l'entourent vous souhaitent la bienvenue en ce saint lieu patriarcal et stavropégiaque, saluent en votre personne les très saints Primats et les Églises orthodoxes sœurs dont ils sont à la tête, et font des vœux pour la bonne marche et le succès des travaux de la Conférence ; puisse celle-ci contribuer au progrès constant de

notre sainte Orthodoxie et servir le peuple de Dieu conformément à sa mission. Quant à moi, serviteur empressé de cette chaire, je vous salue en tout honneur et amour et je vous remercie d'avance pour la compréhension et l'esprit de collaboration avec lesquels vous m'assisterez dans l'accomplissement des responsabilités découlant de ma charge.

Pères et Frères.

Tous connaissent les thèmes sur lesquels la présente Conférence aura à examiner. Le travail que nous accomplirons ici sur ces thèmes et sur les textes s'y rapportant, rédigés par la Commission Interorthodoxe Préparatoire, sera *libre, responsable, mais aussi définitif* ; car tout ce qui sortira d'ici sera transmis tel quel à la phase dernière et définitive du Saint et Grand Concile. Par contre, tout ce qui serait jugé insuffisant ou à revoir sera transmis pour faire l'objet d'un réexamen interorthodoxe, selon les décisions fixées à l'échelon panorthodoxe. Cela ne signifie pas, bien sûr, que la tâche de la présente Conférence Panorthodoxe Préconciliaire ne s'inscrit pas, en quelque sorte, dans le cadre déjà tracé par les travaux de la Commission Interorthodoxe Préparatoire en février dernier. Chaque Conférence Panorthodoxe Préconciliaire, comme celle qui débute, entretient un rapport naturel - je dirais même ontologique - avec la Commission Interorthodoxe Préparatoire qui la précède et qui la prépare *sur le fond* et *sur la forme.* Et c'est bien naturel. Si je dis *sur le fond,* c'est que, fondamentalement, la Commission Interorthodoxe Préparatoire non seulement s'est déjà livrée à l'analyse et à l'élaboration de ces thèmes qu'on attendait d'elle, mais qu'elle a aussi tracé le cadre plus équilibré, tant théologique qu'historico-idéologique, pour leur développement, leur élargissement et leur progression. Si bien que nous avons abouti pour chaque thème aux meilleures propositions qui pouvaient être faites et à celles qui avaient le plus de chance d'être acceptées par nos Églises, c'est-à-dire par leurs hiérarques et leurs organes administratifs responsables, mais aussi plus largement par leur plérome - leur clergé et leurs fidèles - dans la mesure, naturellement, où ces propositions constituent effectivement l'information que nous devons leur donner en vue de la création appropriée de la conscience commune de l'Église. Et si je dis *sur la forme,* c'est que les thèmes ont également déjà reçu leur formulation indiquée après de longs, sérieux et soigneux travaux de rédaction. Nombre d'entre nous, pour ne pas dire la majorité, et en tout cas ceux qui sont les plus responsables, savent bien avec quelle attention dûment pesée nous avons procédé à la rédaction des textes que nous avons sous les yeux aujourd'hui. La discussion n'a pas porté seulement sur les idées et les principes généraux et fondamentaux se rapportant à chacun des thèmes traités; chacune des phrases prise en

particulier et parfois même des mots isolés ont fait également l'objet d'une discussion détaillée et d'un choix minutieux.

Tout ce que je viens de dire constitue la vision et l'appréciation objectives de l'œuvre de la présente Conférence, en corrélation avec la précédente Commission Interorthodoxe Préparatoire. À tout ceci il convient d'ajouter le *facteur subjectif*. Et pourtant, sur ce point, nous devons constater que la plupart des responsables de premier rang de la présente Conférence occupaient déjà des places correspondantes lors de la précédente Commission Préparatoire en qualité de délégués des Églises ou chefs de leurs Délégations. Et ce fait a sa signification et son importance. La succession au sein des responsables de la Préparation du Saint et Grand Concile s'effectue presque sans rupture. Et ceci est pour nous une grande faveur de la Providence Divine. Cette succession presque sans rupture garantit à notre œuvre sa continuité et sa cohérence, et constitue un facteur de solidité d'évolution et d'amélioration continuelles pour les textes et les notions et vérités qu'ils expriment.

Mais sur ce point, une question se pose.

Tout ce qui a été dit plus haut engage-t-il les Délégations et, par conséquent, les Églises, au stade actuel de la présente Conférence Panorthodoxe Préconciliaire, comme dans tous les cas analogues des Conférences Panorthodoxes Préconciliaires? La question que je voudrais poser est la large: les décisions des Commissions Interorthodoxes Préparatoires engagent-elles celles des Conférences Panorthodoxes Préconciliaires, et dans quelle mesure? Et je réponds: il est certain et incontestable que les Conférences Panorthodoxes Préconciliaires constituent à chaque fois l'*organe majeur* et se voient attribuer de ce fait les caractéristiques propres et les avantages qui en découlent. Tous ces points ont été fixés en détail à l'échelon panorthodoxe. Chaque Conférence Panorthodoxe Préconciliaire a le droit de juger et d'évaluer le travail de la ou des Commissions Interorthodoxes Préparatoires, d'accepter les textes que celles-ci ont rédigés ou de les modifier et de les améliorer - surtout les améliorer. Elle peut aussi les juger insuffisants et devant être transmis pour ré élaboration interorthodoxe, réexamen et ré formulation. C'est le cas par exemple du thème du jeûne.

Mais, mis à part ce droit incontestable qui est le sien, chaque Conférence Panorthodoxe Préconciliaire a, en quelque sorte, un cadre tracé, et œuvre dans les limites assignées par la précédente Commission Interorthodoxe Préparatoire. Ce qui est réalisé à l'échelon panorthodoxe, en représentation égale, lors de la Commission Interorthodoxe Préparatoire constitue un engagement moral. Ceci ne signifie pas un amoindrissement ou une limitation de la responsabilité et de la tâche de la Conférence Panorthodoxe Préconciliaire. L'un et

l'autre de ces deux organes tiennent lieu de *commissions techniques* en rapport toujours au Saint et Grand Concile. Ils élaborent et donnent forme concrète aux thèmes qui seront soumis *ad référendum* au Concile, qui est la seule autorité de l'Église à pouvoir se prononcer en définitive et légiférer. Les deux organes sont à la disposition du Saint et Grand Concile, et servent plus généralement à accompagner l'Église dans sa marche vers celui-ci en tant qu'organes conciliaires directs. Ce sont les organes collégiaux qui assurent, à un haut niveau, la progression vers le Concile en étudiant et en préparant sa voie, qui faciliteront également la tâche du Concile par tout le travail qu'ils auront accompli, et qui, de manière générale, préparent et façonnent la conscience commune de l'Église sur la voie du Concile. La Commission Interorthodoxe Préparatoire, en tant qu'organe mineur, constitue le « *laboratoire* » de la Conférence Panorthodoxe Préconciliaire, et cette dernière, à son tour, en tant qu'organe majeur, 1'«*antichambre*» finale du Saint et Grand Concile.

Certes, une procédure préconciliaire comme celle que nous suivons aujourd'hui peut apparaître étrangère à la tradition et à la pratique, prises de manière plus générale, suivies par nos Églises quant aux Conciles. On sait que les Conciles du premier millénaire étaient convoqués et prenaient des décisions en l'Esprit Saint, et qu'ils travaillaient en tant qu'organes parfaitement collégiaux - et inspirés par Dieu en ce qui concerne les Conciles œcuméniques - de l'Église. Les Pères qui formaient ces Conciles décidaient selon leur conscience conciliaire, et leurs déclarations traçaient les limites et le cadre de la décision finale et du décret conciliaire émis en l'Esprit Saint.Il faut signaler cependant que, même dans ces cas-là, chaque Concile était précédé d'une longue période de préparation, par le biais d'assemblées plus restreintes et de relations mutuelles entre les évêques, par le biais d'une intense activité théologique épistolaire ou par voie d'essais, ainsi que par divers autres moyens selon la personne et selon le cas. Ces périodes créaient un climat général autour du ou des enseignements et autour de la ou des réglementations ecclésiastico-canoniques que chaque Concile aurait à introduire dans la vie de l'Église. Quoi qu'il en soit, on n'ignorait pas non plus, lors de chaque Concile, le recours à des travaux en groupes ou en assemblées homogènes, sur la base de critères géographiques, ethniques, linguistiques ou autres. Tout cela témoigne du fait qu'il existait même dans le cas des premiers Conciles une certaine procédure préconciliaire et intra conciliaire - imposée par les circonstances et valable du point de vue humain - jugée nécessaire pour le bon déroulement du Concile qui se prononçait finalement en l'Esprit Saint.

Si de nos jours nous suivons, *mutatis mutandis*, la procédure et

la méthode déjà fixées à l'échelon panorthodoxe pour nous acheminer vers notre Saint et Grand Concile, ceci ne signifie pas que l'Orthodoxie s'éloigne de sa tradition et de sa pratique conciliaires. Le but de l'Église reste inchangé : réunir notre Saint et Grand Concile. Les méthodes humaines et les procédures peuvent différer ou changer. Mais c'est le Paraclet lui-même qui conduit notre Église, à travers toutes ces étapes, vers le but final qui de prendre de décisions et de légiférer en l'Esprit Saint sur les choses de l'Église. Dans cette perspective, nous comprenons tous la dimension et l'importance de l'œuvre responsable et sainte que nous avons à accomplir ici. Nous avons le saint devoir de tout faire dans la crainte de Dieu. Loin de tout intérêt ecclésiastique ou personnel. Avec comme seul critère de servir le peuple fidèle de Dieu. En veillant au maintien à toute force de l'unité de l'Orthodoxie. Et bien sûr, en notre conscience. En toute conscience orthodoxe. En reconnaissant toujours le rôle propre de l'Esprit Saint dans chaque phase de notre travail interorthodoxe.

Pères et Frères.

Je ne m'étendrai pas sur la présentation et l'analyse des quatre thèmes bien connus à l'ordre du jour de notre Conférence. C'est le Secrétaire qui le fera. J'aimerais cependant vous soumettre mes réflexions à propos du quatrième stade à venir de la préparation de notre Saint et Grand Concile. Et plus concrètement à propos des quatre derniers thèmes restants, inscrits à l'ordre du jour dudit Concile.

Les thèmes sont les suivants:

**a)** *La Diaspora orthodoxe*

**b)** *L'Autocéphalie et la manière dont elle doit être proclamée*

**c)** *L'Autonomie et la manière dont elle doit être proclamée*

**d)** *Les Diptyques.*

On sait toute l'importance de ces quatre thèmes. L'unité même de l'Orthodoxie dépendra de la juste manière dont on aura abordé ces problèmes à l'échelon interorthodoxe, des positifs du travail et de l'accord interorthodoxes ainsi que des décisions finales du Saint et Grand Concile sur ces quatres questions. Nous, représentants des Eglises à la présente III^e^ Conférence Panorthodoxe Préconciliaire, sommes appelés à tracer le cadre de notre travail panorthodoxe à venir; il ne s'agit pas simplement pour nous de fixer l'ordre du jour de la prochaine quatrième voire cinquième phase préparatoire, mais de prendre consience de l'importance de ces thèmes, ainsi que de leur connexion et de leur parenté ecclésiologique, en envisageant toutes les retombées et tous les prolongements dans la conscience des fidèles de ces questions qui, à l'heure actuelle, ébranlent l'autorité de notre Église orthodoxe.

Il n'y a aucun doute que la *Diaspora*, avec sa problématique

difficile et complexe d'aujourd'hui, ne peut être examinée indépendamment des principes qui seront en vigueur pour concéder ou accéder à *l'Autocéphalie* et à *l'Autonomie* au sein de *l'Orthodoxie*. Mais les thèmes de *l'Autocéphalie* et de *l'Autonomie* ne peuvent pas, non plus, trouver de réponse sans qu'on prenne en compte la connexion qu'ils entretiennent avec la réalité actuelle de la *Diaspora*. J'irai plus loin. Même le thème apparemment plus simple des *Diptyques* ne peut être examiné et résolu sans l'élucidation et l'institutionnalisation des principes en vigueur dans l'Église quant à *l'Autocéphalie et l'Autonomie;* car ce n'est que lorsque ces principes seront fixés que le thème des *Diptyques* pourra trouver sa solution canonique et acceptable par tous. Certes, des priorités idéologiques réelles, internes ou autres, peuvent intervenir dans l'examen de ces questions. Et nous les prendrons bien sûr également en compte. Il reste qu'au cours de la présente Conférence, qui doit choisir - selon les décisions panorthodoxes - les thèmes de la prochaine Conférence, nous sommes appelés à déterminer quels thèmes et combien parmi les quatre restants nous inscrirons à l'ordre du jour de la quatrième étape de notre travail. Ou plus largement encore : allons-nous opter pour l'ensemble des quatre thèmes ou pour une partie seulement, et lesquels? En ma qualité de Président, je ne désire pas influencer le choix des participants dans l'une ou l'autre des directions.

Je me contente de signaler l'existence du problème et les difficultés objectives qu'on rencontre pour les résoudre. Ce que je pourrais dire, en tout cas, c'est que, vu la nature des quatre prochains thèmes à aborder, la tâche à venir sera difficile pour nos Églises et que la phase qui s'ouvre s'annonce assez longue. Si par principe nous décidons de ne pas séparer les quatre thèmes, nous n'aurons besoin que d'une seule phase préconciliaire, mais plus longue. Mais de toute façon, si nous voulons que le travail soit bien fait et à fond, il faudra convoquer plusieurs Commissions Interorthodoxes Préparatoires avant la Conférence Panorthodoxe Préconciliaire. Si, par contre, nous choisissons de séparer les thèmes, il faudra plusieurs phases préconciliaires, au moins aussi nombreuses que les unités de thèmes que nous aurons choisies.

Mais sur tout cela, c'est à vous de vous prononcer, Pères et Frères.

Peut-être sera-t-il nécessaire de désigner un *comité d'étude*, spécialement chargé de cet aspect du prochain ordre du jour, et de lui demander de soumettre son rapport au plénum avec ses avis et ses suggestions. Ceci afin que le plénum décide de la suite sur la base de propositions positives et concrètes. La décision à prendre à ce sujet interviendra au moment voulu dans le cours de nos séances.

Vénérables Pères et chers Frères.

Voilà le point de vue de la Présidence sur la nature et l'étendue de notre tâche au cours de la présente Conférence Panorthodoxe Préconciliaire.

En vous saluant une fois encore avec grand amour, je fais des voeux pour que le Paraclet soit sans cesse présent parmi nous et j'invoque sur nous tous les trésors de Sa Grâce pour que nous accomplissions la tâche que nos Églises nous ont confiée, dans la crainte de Dieu et avec un zèle sincère. Puisse le Seigneur nous accorder son aide et sa protection, à nous et à notre Conférence.

Ainsi soit-il.

* * *

***Le Président***: Pères et frères, après l'inauguration officielle des travaux de notre Conférence, au nom de Dieu, et avant d'écouter les salutations des Délégations, S.E. le métropolite Damaskinos de Suisse, en sa qualité de Directeur du Centre orthodoxe du Patriarcat œcuménique, voudrait saluer l'Assemblée. Ensuite, en sa qualité de Secrétaire pour la préparation du saint et grand Concile, il donnera lecture d'un texte informatif sur le contenu des dossiers. Le Secrétaire a la parole.

***Le Secrétaire***: Merci, Émin. Président.

## DISCOURS DE SALUTATION

du métropolite Damaskinos de Suisse, Directeur du Centre orthodoxe

Éminent Président, vénérables Pères, chers Frères,

En tant que directeur du Centre orthodoxe du Patriarcat œcuménique, je ressens une grande joie et une grande émotion en vous accueillant, vous tous, membres éminents des Délégations des Églises orthodoxes locales, à cette III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire; joie et émotion d'autant plus fortes que cette année le Centre orthodoxe fête le vingtième anniversaire de sa fondation. Dieu nous comble de sa bénédiction puisqu'il a bien voulu qu'en la même année se rassemblent ici même la Commission interorthodoxe préparatoire, au mois de février, et la présente Conférence panorthodoxe préconciliaire. Ce fait exceptionnel me permet de me référer brièvement à l'activité du Centre, ces vingt dernières années, au service de l'Orthodoxie, sans cesse et sans relâche, malgré les manquements et les omissions qu'on a pu constater parfois. Et s'il a pu faire la preuve d'une telle continuité organique dans son fonctionnement, c'est sans aucun doute parce qu'il s'est consacré à la lettre aux buts qui lui ont été assignés dans l'Acte patriarcal et synodal de fondation.

Les buts dont il s'agit sont fidèlement poursuivis à travers ses multiples activités, à savoir:

a) L'organisation sous son toit de toutes les Commissions interorthodoxes préparatoires et Conférences panortho-doxes préconciliaires réunies après sa fondation, à savoir la IVe Conférence panorthodoxe (1968), la Commission interorthodoxe préparatoire (1971), la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire (1976), la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire (1982), la Commission interorthodoxe préparatoire (février 1986) et la présente IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire. À cela s'est ajoutée, suite à la décision de la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire, l'organisation d'une consultation spéciale pour examiner la question de la célébration commune de Pâques (1977) et la réunion d'une commission d'astronomes pour l'étude de la même question (1979).

b) La mise sur pied régulière de séminaires théologiques annuels regroupant des ecclésiastiques et des théologiens de presque toutes les Eglises orthodoxes.

c) L'édition d'un bulletin bimensuel *Episkepsis,* de la revue *Synodica,* des *Études théologiques de Chambésy,* etc.

d) L'accueil des Commissions mixtes, en plénum ou en sous-commissions, pour la préparation ou le déroulement des Dialogues théologiques de l'Église orthodoxe avec les Anglicans (1970, 1972, 1981), les Vieux- catholiques (1970, 1975, 1977, 1983), les anciennes Églises orientales (1979, 1985), les Catholiques romains (1977, 1978), les Luthériens (1978) et les Réformés (1986).

e) La convocation d'une série de réunions inter-confessionnelles bilatérales au niveau académique et les nombreuses activités similaires des collaborateurs du Centre, etc.

Par ces activités, le Centre orthodoxe a affirmé son rôle, au cours des vingt ans écoulés, dans les relations interorthodoxes et le dialogue œcuménique contemporain. En tant que siège du Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile, il remplit sa charge en vue de préparer et de hâter la marche vers le saint et grand Concile. En tant que Centre orthodoxe au cœur du monde occidental, il constitue sans aucun doute un pont important pour faciliter une rencontre sur pied d'égalité de l'ensemble de l'Orthodoxie avec l'Occident chrétien. L'expérience de ces vingt dernières années, que vient couronner la convocation de la présente Conférence panorthodoxe préconciliaire, permet d'augurer avec certitude des perspectives d'avenir encourageantes pour les activités du Centre orthodoxe. Je vous accueille donc tous dans ce

Centre orthodoxe, dans ce que j'appellerais la «*demeure*» de Sa Sainteté le patriarche œcuménique Dimitrios, votre demeure à tous, en vous souhaitant la bienvenue et en appelant la bénédiction de Dieu sur nos travaux.

***Le Président***: Je remercie S.E. le métropolite Damaskinos de Suisse, Directeur de ce Centre, pour les paroles de bienvenue qu'il vient d'adresser à l'Assemblée. Je pense que nous disposons de suffisamment de temps jusqu'à la pause pour que Son Éminence présente le dossier que nous avons sous les yeux et règle en même temps, si nécessaire, quelques questions simples de procédure, comme le programme des travaux et le programme journalier, ainsi que la décision à prendre concernant le télégramme à adresser aux Chefs de nos Églises. Le Secrétaire a la parole.

***Le Secrétaire*** : Merci, Émin. Président.

PRESENTATION DU DOSSIER

par le Secrétaire pour la préparation du Concile

Selon la procédure consacrée pour la préparation du saint et grand Concile, et suite à une proposition faite à ce sujet par la Commission interorthodoxe préparatoire (cf. Communiqué, in : Commission interorthodoxe préparatoire pour le saint et grand Concile, Chambésy, 1986, édition polycopiée, p. 168), le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile a soumis aux Primats des très saintes Églises orthodoxes locales les procès-verbaux de la Commission interorthodoxe préparatoire qui s'est rassemblée au Centre orthodoxe entre le 15 et le 23 février dernier, ceci dans les trois langues officielles des Conférences panorthodoxes préconciliaires, à savoir le grec, le russe et le français.

Le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile, pour répondre au désir de la Commission interorthodoxe préparatoire (cf. Communiqué, *ibidem),* a publié dans les délais fixés, à savoir après le 1er avril de l'année courante, les quatre rapports introductifs de ladite Commission, en assurant également leur circulation en grec, en russe et en français. Parallèlement, ces textes ont été soumis par le Secrétariat aux Primats des Églises orthodoxes locales ainsi qu'à tous les membres de la Commission interorthodoxe préparatoire. Les participants de la présente IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire ont donc tous reçu en temps voulu les textes officiels indispensables au déroulement de nos travaux ici même. De surcroît, le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile met aujourd'hui à la disposition des membres de la présente Conférence un matériel auxiliaire complémentaire qui devrait s'avérer utile pour le travail tant du plénum que des commissions désignées par lui.

Ainsi, les dossiers mis à la disposition de chacun des

participants, outre certains renseignements d'ordre technique tels que le programme quotidien, l'ordre du jour des travaux, la liste des délégués, etc., contiennent :

1. Le tome VI de la collection *Études théologiques de Chambésy,* regroupant les communiqués et les études d'éminents professeurs et théologiens, orthodoxes et non orthodoxes, sur le thème général *Orthodoxie et Mouvement œcuménique,* thème qui a été traité lors du 6ème séminaire théologique du Centre orthodoxe.
2. Le tome VII de la collection *Études théologiques de Chambésy,* regroupant de même des communiqués et des études d'éminents professeurs et théologiens, orthodoxes et non orthodoxes, sur le thème général *Contribution des Églises orthodoxes à la réalisation de l'idéal chrétien de paix,* thème traité également lors du 6eme séminaire théologique du Centre orthodoxe. Le titre de ce tome est le suivant : *Un regard orthodoxe sur la paix.*
3. Un volume intitulé *Dialogues théologiques - Une perspective orthodoxe.* Dans ce volume, le Secrétaire pour la préparation du saint et grand Concile présente une étude personnelle sur le déroulement de chacun des dialogues théologiques bilatéraux. En annexe figure l'ensemble des documents officiels de ces dialogues publiés à ce jour.

***Le Président***: Émin. Secrétaire, nous vous remercions pour cette présentation des dossiers qui, de fait, contiennent du matériel utile, matériel grâce auquel nous pouvons enrichir globalement l'examen de nos thèmes, mais aussi approfondir plus particulièrement l'étude des textes que nous avons à notre disposition.

Pères et frères, encore quelques minutes pour en terminer avec les questions de procédure. Premièrement, vous avez dans vos dossiers le programme journalier, qui fixe de quelle manière nous procéderons durant les prochains jours dans notre travail. Je suis d'avis que tout est bien réglé et que nous devons approuver ce projet de programme de nos travaux quotidiens. Le deuxième point concerne le document N° 1 qui est un *projet de Programme* des travaux, c'est-à-dire ce que nous avons à faire chaque jour, a partir d'aujourd'hui. Ainsi que ce document l'indique, pour *aujourd'hui* nous allons poursuivre avec les salutations des Délégations et, à *partir de demain,* débutera la présentation de chacun des thèmes, suivie d'une discussion libre, le tout étalé sur une journée. *Vendredi et samedi* - du moins, selon les prévisions, jusqu'à samedi midi - travailleront les *Commissions* dont la composition sera discutée dans une autre réunion. *Dimanche* nous

aurons la divine Liturgie solennelle. *Lundi et mardi*, les Commissions présenteront leurs rapports et leurs propositions pour la suite. *Entre-temps*, nous prévoyons (p. 2 du document) quatre visites officielles. Une aux autorités civiles de Genève, une au Conseil œcuménique des Eglises, une troisième à la Conférence des Églises européennes, et une quatrième au siège de l'Église nationale protestante de Genève. Avec l'aide de Dieu, la fin de nos travaux est prévue pour mercredi à midi. Néanmoins, la clôture officielle des travaux est fixée pour le jeudi 6 novembre, à l'issue de la divine liturgie qui sera célébrée de la même manière que celle d'aujourd'hui par un délégué, membre de la présente Conférence.

Je soumets ce projet à votre approbation (il a déjà reçu celle des Chefs des Délégations) et je vous prie de le considérer comme définitif. Je vous remercie. Avant de nous quitter, il est de notre devoir, frères, à la fin de cette première séance plénière, de penser à nos Églises et à leurs Chefs et, selon la coutume, de leur adresser des télégrammes demandant leur bénédiction sur l'œuvre de la Conférence et sur nous tous. Je pense que c'est l'usage et nous devons nous y plier en la présente occasion. Il n'y a certainement pas d'objection. Je prie Mgr le Secrétaire de bien vouloir lire le projet de télégramme qu'il a rédigé.

***Le Secrétaire:*** Merci, Émin. Président.

*Aujourd'hui, 29 octobre, par l'invocation du Paraclet la III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire a ouvert ses travaux. En faisant connaître ceci à Votre Sainteté/Béatitude avec joie et respect, nous lui demandons d'intercéder par ses prières auprès de Dieu et de nous accorder sa bénédiction.*

*Chrysostome de Myra, Président*

***Le Président:*** Je pense que le texte est accepté et que nous pouvons faire une pause d'une demi-heure.

***La séance est levée.***

## Ier JOUR DES TRAVAUX
(Mercredi 29 octobre 1986)
***
*Séance du Matin* (11.00- 12.30)

***Le Président:*** Avant de donner la parole à LL.EE. les Chefs des Délégations, pour qu'ils saluent l'Assemblée, je voudrais vous soumettre une question de pure procédure qui reste encore en suspens. Comme vous le savez, la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire de 1982 avait mandaté la présente Conférence de rédiger et d'approuver un document de *Règlement des Conférences panorthodoxes préconciliaires.* La Commission interorthodoxe préparatoire de février s'est chargée de cette tâche, elle a travaillé durement pour la mener à bien et, en collaboration avec le Secrétariat et les Délégations des Églises intéressées, a préparé un projet de Règlement qui, sous sa forme définitive, a reçu l'approbation de la Commission interorthodoxe préparatoire et est soumis à notre Conférence pour approbation finale.Vous avez devant vous le document définitif du Règlement des Conférences panorthodoxes préconciliaires et je prie S.E. le Secrétaire de prendre la parole et de nous présenter le texte, que nous approuverons à la fin de la lecture. Merci.

***Le Secrétaire*** : Merci, Émin. Président.

**PROJET DE RÈGLEMENT DES CONFÉRENCES PANORTHODOXES PRÉCONCILIAIRES**

par le Secrétaire pour la préparation du Concile

Éminent Président, vénérables Pères, chers Frères,

Suite à la requête de l'Église de Russie lors de la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire, requête sur laquelle ladite Conférence s'est prononcée favorablement (cf. Procès-verbaux de la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire, p. 166), le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile, en collaboration avec la Délégation de l'Église de Russie présente à la Commission interorthodoxe préparatoire, a été chargé, comme on le sait, de rédiger le projet de règlement qui suit. Ce texte a été précédemment soumis à la séance extraordinaire des Délégués des Églises, rassemblée le 22 février sous la présidence de S.E. le métropolite Chrysostome de Myra.

* * *

***Projet de Règlement***

***Article 1.*** *Les Conférences panorthodoxes préconciliaires sont un organe canonique collégial de l'Église orthodoxe. Y participent les représentants de toutes les Églises orthodoxes locales autocéphales et autonomes.*

***Convocation***

***Article 2.*** *Les Conférences panorthodoxes préconciliaires sont convoquées par le Patriarche œcuménique, après accord des Chefs des Églises orthodoxes locales, au moyen de lettres patriarcales adressées à toutes les Églises orthodoxes locales autocéphales et autonomes.*

***Article 3.*** *Les lettres patriarcales annoncent que la procédure décidée à l'échelon panorthodoxe a été achevée par les soins du Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile. Cette procédure concerne l'étude des thèmes en discussion et la préparation de l'ensemble de l'œuvre de la Conférence, procédure qui prévoit aussi la convocation de la Commission interorthodoxe préparatoire. En outre, les lettres patriarcales informent que les Églises orthodoxes locales sont suffisamment préparées sur ces questions, précisent le lieu et les dates de la réunion de la Conférence, et invitent les Églises locales à nommer leurs représentants conformément à la pratique panorthodoxe établie.*

***Thématique***

***Article 4.*** *La thématique de chaque Conférence panorthodoxe préconciliaire est choisie par la Conférence précédente dans la liste des thèmes définis par la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire. Il n'est pas possible de supprimer ou d'ajouter un thème dans la liste en question, établie et acceptée à l'échelon panorthodoxe, du moins jusqu'à ce que la liste susmentionnée ne soit épuisée ; après quoi se réunira le saint et grand Concile.*

***Composition - Président - Secrétaire***

***Article 5****. Les délégations des Églises locales comprennent un nombre de membres égal ou supérieur au nombre des thèmes à l'ordre du jour de la Conférence, les Églises étant représentées en nombre égal. Des conseillers - ecclésiastiques ou laïcs - peuvent accompagner ces délégations. Néanmoins leur nombre ne doit pas être supérieur à celui des délégués. Les conseillers participent aux réunions du plénum sans droit de vote mais peuvent prendre la parole si nécessaire. Ils aident la Conférence dans son travail en exerçant des tâches spécifiques que leur assignent le plénum ou les commissions de la Conférence.*

***Article 6.*** *La présidence des Conférences panorthodoxes préconciliaires est exercée par le Chef de la délégation du Patriarcat œcuménique.*

***Article 7.*** *Dans l'exercice de ses fonctions, le Président réunit avant chaque Conférence les Chefs des délégations des Églises orthodoxes pour une vue d'ensemble de leur agenda, la définition de l'ordre à suivre dans l'examen des thèmes, l'approbation du programme de travail de la Conférence ou toute autre question de procédure à régler pour une coordination efficace et meilleure des travaux de la*

*Conférence. Le Secrétaire de la Conférence assiste à cette réunion. Les résultats de cette réunion sont proposés par le Président au plénum pour approbation. Des réunions analogues des Chefs des délégations peuvent être convoquées durant les travaux de la Conférence.*

***Article 8.*** *Le Président proclame l'ouverture et la clôture des travaux, dirige les discussions sans les commenter, accorde le droit de parole et, en général, exerce toutes ses fonctions selon le présent règlement pour le meilleur déroulement possible des travaux de la Conférence. Le Président peut limiter le temps de parole des orateurs, si le plénum y consent. Si la discussion d'un thème au programme n'est pas achevée ou si la liste de ceux qui désirent prendre la parole n'est pas épuisée, le Président soumet la question à un vote ouvert et décide en conséquence.*

***Article 9.*** *Le Secrétaire pour la préparation du saint et grand Concile est le Secrétaire des Conférences panorthodoxes préconciliaires. Il présente les rapports de la Commission interorthodoxe préparatoire et, plus généralement, le dossier constitué sur chaque thème. Il veille à la tenue des procès-verbaux de la Conférence et facilite par tous les moyens appropriés l'œuvre du plénum et des commissions. En outre, pour assurer le succès des travaux de la Commission interorthodoxe préparatoire et des Conférences panorthodoxes préconciliaires, le Secrétaire pour la préparation du saint et grand Concile veille à faire traduire tous les textes officiels en grec, en russe et en français ainsi qu'à assurer un service de traduction simultanée dans ces langues.*

***Travaux de la Conférence***

***Article 10****. Le début et la fin des travaux de chaque Conférence panorthodoxe préconciliaire sont marqués par la célébration de la divine Liturgie.*

***Article 11.*** *Les travaux de la Conférence se déroulent en plénum ou en commissions. Les membres et la composition générale des commissions sont proposés par le Secrétaire après délibération avec les Chefs des délégations des Églises locales et approuvés par le plénum. Les conseillers sont aussi répartis dans les commissions. Ils y assistent avec droit de parole mais sans droit de vote quant à l'approbation des textes proposés. Le Président et le Secrétaire de chaque commission sont élus par les délégués de chaque commission.*

***Article 12.*** *Sur la base des rapports de la Commission interorthodoxe préparatoire et des instructions précises données par le plénum, les commissions travaillent à préparer un projet de texte sur chaque thème, qu'elles proposent au plénum. Le Président de la commission présente le thème, organise les travaux, dirige les discussions et présente, enfin, le rapport de la commission au plénum.*

*Chaque commission peut, sur proposition de son président, nommer des sous-commissions chargées d'examiner plus à fond certains aspects du thème. Une fois approuvées par la commission, les propositions des sous-commissions sont intégrées dans le projet de texte proposé au plénum de la Conférence. Les propositions de la commission au plénum ont un caractère préparatoire aux travaux de la Conférence.*

***Commission interorthodoxe préparatoire***

***Article 13.*** *La Commission interorthodoxe préparatoire est convoquée par lettres du Patriarche œcuménique et, selon la pratique panorthodoxe, comprend un délégué et un conseiller théologique de chaque Église orthodoxe. Le Président de la Commission interorthodoxe préparatoire est le délégué du Patriarcat œcuménique, et son Secrétaire, le Secrétaire pour la préparation du saint et grand Concile.*

***Article 14.*** *Les travaux de la Commission interorthodoxe préparatoire se déroulent en plénum ou dans des comités de travail. Pour la composition de la commission et le déroulement de ses travaux, les articles 11 et 12 du présent règlement s'appliquent par analogie.*

***Article 15.*** *La Commission interorthodoxe préparatoire a la mission et la responsabilité d'étudier, élaborer et préparer les thèmes de la Conférence panorthodoxe préconciliaire suivante. Elle prend en considération les études et les rapports des Églises orthodoxes locales et, de manière plus générale, tout le matériel y relatif mis à sa disposition par les soins du Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile. La Commission interorthodoxe préparatoire a comme tâche de rechercher le consensus orthodoxe sur chaque thème inscrit à l'ordre du jour de la Conférence panorthodoxe préconciliaire suivante et d'élaborer un texte commun sur chaque thème, texte qui, sous forme de rapport, sera soumis à l'approbation et à la décision de la Conférence panorthodoxe préconciliaire suivante.*

***Approbation des textes***
***prises de décisions - caractère des décisions***

***Article 16.*** *Les textes sur tous les thèmes à l'ordre du jour des Conférences panorthodoxes préconciliaires sont approuvés à l'unanimité. Pour les questions de procédure, la majorité de 2/3 des délégations présentes est requise. Les décisions des Conférences panorthodoxes préconciliaires sur chacun des thèses à l'ordre du jour ont un caractère préparatoire au saint et grand Concile. De ce fait, bien que reflétant la tradition orthodoxe authentique sur les thèmes en question, elles n'ont pas l'autorité d'engager directement les Églises locales avant que le saint et grand Concile ne se soit prononcé.*

***Article 17.*** *Au cas où durant les délibérations en plénum on n'obtiendrait pas l'unanimité des délégations sur un thème, on*

*renonce à prendre une décision et le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile le transmet pour étude, élaboration et préparation complémentaires selon la procédure fixée à l'échelon panorthodoxe. Le thème ainsi renvoyé est inscrit en tête de liste de la Conférence panorthodoxe préconciliaire suivante et examiné en tant que tel par la Commission interorthodoxe préparatoire. Si l'unanimité n'est à nouveau pas obtenue sur le thème en question ou si toutes les délégations rejettent unanimement les propositions de la Commission interorthodoxe préparatoire, aussi bien lors du premier que du deuxième examen (après son renvoi) par le plénum, le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile complète le dossier constitué à ce stade et le retransmet selon la procédure décrite ci-dessus.*

***Article 18**. Les décisions des Conférences panorthodoxes préconciliaires sont signées par les Chefs des délégations des Églises orthodoxes locales dans les langues officielles de la Conférence qui sont le grec, le russe et le français. Elles sont communiquées par le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile à toutes les Églises orthodoxes locales autocéphales et autonomes.*

***Article 19.** Les procès-verbaux des Conférences panorthodoxes préconciliaires sont envoyés par le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile aussitôt que possible à toutes les Églises orthodoxes locales. Après quoi le Secrétariat procède à la publication desdits procès-verbaux et des décisions de la Conférence panorthodoxe préconciliaire.*

***

Après discussion attentive de l'ensemble du texte, notamment en ce qui concerne la nature des Conférences panorthodoxes préconciliaires (article 1), les compétences du président (article 8), ainsi que le vote sur des questions de procédure (article 16), les Délégués ont accepté à l'unanimité le texte qui suit. Ce second texte a été communiqué au plénum de la Commission interorthodoxe préparatoire et le te soumets au plénum de la présente III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire pour approbation définitive.

## RÈGLEMENT DES CONFÉRENCES PANORTHODOXES PRÉCONCILIAIRES

**Article 1.** Les Conférences panorthodoxes préconciliaires sont des réunions extraordinaires des Églises orthodoxes. Selon la pratique panorthodoxe y participent les représentants canoniquement nommés par les Églises orthodoxes locales autocéphales et autonomes, dans le but d'assurer collégialement la préparation du saint et grand Concile.

### Convocation

**Article 2.** Les Conférences panorthodoxes préconciliaires sont

convoquées par le Patriarche œcuménique, après accord des Chefs des Églises orthodoxes locales, au moyen de lettres patriarcales adressées à toutes les Églises orthodoxes locales autocéphales et autonomes.

**Article 3.** Les lettres patriarcales annoncent que la procédure décidée à l'échelon panorthodoxe a été achevée par les soins du Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile. Cette procédure concerne l'étude des thèmes en discussion et la préparation de l'ensemble de l'œuvre de la Conférence, procédure qui prévoit aussi la convocation de la Commission interorthodoxe préparatoire. En outre, les lettres patriarcales informent que les Églises orthodoxes locales sont suffisamment préparées sur ces questions, précisent le lieu et les dates de la réunion de la Conférence, et invitent les Églises locales à nommer leurs représentants conformément à la pratique panorthodoxe établie.

**Thématique**

**Article 4.** La thématique de chaque Conférence panorthodoxe préconciliaire est choisie par la Conférence précédente dans la liste des thèmes définis par la I^ère^ Conférence panorthodoxe préconciliaire. Il n'est pas possible de supprimer ou d'ajouter un thème dans la liste en question, établie et acceptée à l'échelon panorthodoxe, du moins jusqu'à ce que la liste susmentionnée ne soit épuisée ; après quoi se réunira le saint et grand Concile.

**Composition - Président - Secrétaire**

**Article 5.** Les délégations des Églises locales comprennent un nombre de membres n'excédant pas le nombre des thèmes à l'ordre du jour de la Conférence. Des conseillers - ecclésiastiques ou laïcs - peuvent accompagner ces délégations. Néanmoins leur nombre ne doit pas être supérieur à celui des délégués. Les conseillers participent aux réunions du plénum sans droit de vote mais peuvent prendre la parole si nécessaire. Ils aident la Conférence dans son travail en exerçant des tâches spécifiques que leur assignent le plénum ou les commissions de la Conférence.

**Article 6.** La présidence des Conférences panorthodoxes préconciliaires est exercée par le délégué du Patriarcat œcuménique.

**Article 7.** Dans l'exercice de ses fonctions, le Président réunit avant chaque Conférence les Chefs des délégations des Églises orthodoxes pour une vue d'ensemble de leur agenda, la définition de l'ordre à suivre dans l'examen des thèmes, l'approbation du programme de travail de la Conférence ou toute autre question de procédure à régler pour une coordination efficace et meilleure des travaux de la Conférence. Le Secrétaire de la Conférence assiste à cette réunion. Les résultats de cette réunion sont proposés par le Président au plénum pour approbation. Des réunions analogues des Chefs des délégations

peuvent être convoquées durant les travaux de la Conférence.

**Article 8.** Le Président proclame l'ouverture et la clôture des travaux, dirige les discussions, en les commentant brièvement le cas échéant, accorde le droit de parole et, en général, exerce toutes ses fonctions selon le présent règlement pour le meilleur déroulement possible des travaux de la Conférence. Le Président peut limiter le temps de parole des orateurs, si le plénum y consent. Si la discussion d'un thème au programme n'est pas achevée ou si la liste de ceux qui désirent prendre la parole n'est pas épuisée, le Président soumet la question à un vote ouvert et décide en conséquence.

**Article 9.** Le Secrétaire pour la préparation du saint et grand Concile est le Secrétaire des Conférences panorthodoxes préconciliaires. Il présente les rapports de la Commission interorthodoxe préparatoire et, plus généralement, le dossier constitué sur chaque thème. Il veille à la tenue des procès-verbaux de la Conférence et facilite par tous les moyens appropriés l'œuvre du plénum et des commissions. En outre, pour assurer le succès des travaux de la Commission interorthodoxe préparatoire et des Conférences panorthodoxes préconciliaires, le Secrétaire pour la préparation du saint et grand Concile veille à faire traduire tous les textes officiels en grec, en russe et en français ainsi qu'à assurer un service de traduction simultanée dans ces langues.

**Travaux de la Conférence**

**Article 10.** Le début et la fin des travaux de chaque Conférence panorthodoxe préconciliaire sont marqués par la célébration de la divine Liturgie.

**Article 11.** Les travaux de la Conférence se déroulent en plénum ou en commissions. Les membres et la composition en général des commissions sont proposés par le Secrétaire après délibération avec les Chefs des délégations des Églises locales et approuvés par le plénum. Les conseillers sont aussi répartis dans les commissions. Ils y assistent avec droit de parole mais sans droit de vote quant à l'approbation des textes proposés. Le Président et le Secrétaire de chaque commission sont élus par les délégués de chaque commission.

**Article 12**. Sur la base des rapports de la Commission interorthodoxe préparatoire et des instructions précises données par le plénum, les commissions travaillent à préparer un projet de texte sur chaque thème, qu'elles proposent au plénum. Le Président de la commission présente le thème, organise les travaux, dirige les discussions et présente, enfin, le rapport de la commission au plénum. Chaque commission peut, sur proposition de son président, nommer des sous-commissions chargées d'examiner plus à fond certains aspects

du thème. Une fois approuvées par la commission, les propositions des sous-commissions sont intégrées dans le projet de texte proposé au plénum de la Conférence. Les propositions de la commission au plénum ont un caractère préparatoire aux travaux de la Conférence.

**Commission interorthodoxe préparatoire**

**Article 13.** La Commission interorthodoxe préparatoire est convoquée par lettres du Patriarche œcuménique et, selon la pratique panorthodoxe, comprend un délégué et un conseiller théologique de chaque Église orthodoxe. Le Président de la Commission interorthodoxe préparatoire est le délégué du Patriarcat œcuménique, et son Secrétaire le Secrétaire pour la préparation du saint et grand Concile.

**Article 14.** Les travaux de la Commission interorthodoxe préparatoire se déroulent en plénum ou dans des comités de travail. Pour la composition de la Commission et le déroulement de ses travaux, les articles 11 et 12 du présent règlement s'appliquent par analogie.

**Article 15.** La Commission interorthodoxe préparatoire a la mission et la responsabilité d'étudier, élaborer et préparer les thèmes de la Conférence panorthodoxe préconciliaire suivante. Elle prend en considération les études et les rapports des Églises orthodoxes locales et, de manière plus générale, tout le matériel y relatif mis à sa disposition par les soins du Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile. La Commission interorthodoxe préparatoire a comme tâche de rechercher le consensus orthodoxe sur chaque thème inscrit à l'ordre du jour de la Conférence panorthodoxe préconciliaire suivante et d'élaborer un texte commun sur chaque thème, texte qui, sous forme de rapport, sera soumis à l'approbation et à la décision de la Conférence panorthodoxe préconciliaire suivante.

**Approbation des textes prises de décisions**
**- caractère des décisions**

**Article 16.** Les textes sur tous les thèmes à l'ordre du jour des Conférences panorthodoxes préconciliaires sont approuvés à l'unanimité. Pour les questions de procédure la majorité de 2/3 des délégations présentes est requise. Les décisions des Conférences panorthodoxes préconciliaires sur chacun des thèmes à l'ordre du jour ont un caractère préparatoire au saint et grand Concile. De ce fait, bien que reflétant la tradition orthodoxe authentique sur les thèmes en question, elles n'ont pas l'autorité d'engager directement les Églises locales avant que le saint et grand Concile ne se soit prononcé.

**Article 17.** Au cas où durant les délibérations en plénum on n'obtiendrait pas l'unanimité des délégations sur un thème, on renonce à prendre une décision et le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile le transmet pour étude, élaboration et préparation complémentaires selon la procédure fixée à l'échelon

panorthodoxe. Le thème ainsi renvoyé est inscrit en tête de liste de la Conférence panorthodoxe préconciliaire suivante et examiné en tant que tel par la Commission interorthodoxe préparatoire. Si l'unanimité n'est à nouveau pas obtenue sur le thème en question ou si toutes les délégations rejettent unanimement les propositions de la Commission interorthodoxe préparatoire, aussi bien lors du premier que du deuxième examen (après son renvoi) par le plénum, le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile complète le dossier constitué à ce stade et le retransmet selon la procédure décrite ci-dessus.

**Article 18.** Les décisions des Conférences panorthodoxes préconciliaires sont signées par les Chefs des délégations des Églises orthodoxes locales dans les langues officielles de la Conférence qui sont le grec, le russe et le français. Elles sont communiquées par le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile à toutes les Églises orthodoxes locales autocéphales et autonomes.

**Article 19.** Les procès-verbaux des Conférences panorthodoxes préconciliaires sont envoyés par le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile aussitôt que possible à toutes les Églises orthodoxes locales. Après quoi le Secrétariat procède à la publication desdits procès-verbaux et des décisions de la Conférence panorthodoxe préconciliaire.

***Le Président:*** Je remercie S.E. ie Secrétaire pour la présentation et la lecture du document de Règlement des Conférences panorthodoxes préconciliaires. Pères et frères, à la simple lecture de ce document vous pouvez vous rendre compte que le présent «Règlement», que nous avons approuvé à la Commission interorthodoxe préparatoire, ne fait que codifier la pratique suivie jusqu'aujourd'hui dans les Conférences panorthodoxes préconciliaires, et coucher sur le papier l'expérience ainsi acquise. Dans ce sens, ce projet constitue certainement, d'une part, une garantie supplémentaire au fonctionnement, par ailleurs excellent, des Conférences panorthodoxes préconciliaires, fonctionnement auquel nous nous intéressons tous, et, d'autre part, un cadre clairement défini pour les procédures déjà bien établies à l'échelon panorthodoxe en vue du progrès plus effectif du travail de préparation du saint et grand Concile. Nous avons simplement devant les yeux un texte qui règle le fonctionnement régulier des Conférences panorthodoxes préconciliaires. C'est dans ce sens et dans cette perspective que je vous propose d'approuver ce document, qui, une fois reçu, entrera sur l'heure en vigueur.

S'il n'y a pas d'objection, le document sera considéré comme approuvé.

Le métropolite de Kiev a la parole.

***Le métropolite de Kiev:*** Éminence, au nom de l'Église orthodoxe de Russie, je propose que soit accepté ce document de la III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire. Je pense que le texte du Règlement correspond à la pratique que nous avons suivie durant notre collaboration de plus de vingt ans en vue de préparer le saint et grand Concile.

***Le Président:*** Je remercie beaucoup S.E. le métropolite de Kiev. La proposition qui vous est soumise est soutenue par une Délégation et, donc, s'il n'y a aucune objection, elle doit être acceptée.

***Personne n 'ayant formulé d'objection, la question est acceptée à l'unanimité.***

***Le Président :*** Une autre question de pure procédure maintenant, à savoir les procès-verbaux de la Commission interorthodoxe préparatoire. Ils ont été rédigés par le Secrétariat, envoyés aux Églises et aux Délégués, auxquels on a accordé le temps nécessaire pour permettre d'éventuelles oppositions quant aux formulations. Devant l'absence d'oppositions, je pense que nous devons approuver formellement les procès- verbaux. Nous procéderons de même pour les prochaines réunions, ainsi que le prévoit l'article du règlement qui s'y rapporte.Je pense que ce point est aussi adopté.

***Les procès-verbaux de la Commission interorthodoxe préparatoire sont approuvés à l'unanimité***

***Le Président:*** Je voudrais à présent demander aux Délégations de saluer, chacune à son tour, la Conférence et, en même temps, de formuler éventuellement leurs points de vues sur notre tâche. Je prie S.E. le métropolite de Carthage, en sa qualité de chef de la Délégation du Patriarcat d'Alexandrie, de prendre la parole.

***Le métropolite de Carthage:*** Émin. Président, mes frères les métropolites Paul d Hermopolis, Timothée d'Afrique Centrale, Pierre d'Aksoum et moi personnellement, en notre qualité d'humbles représentants du Patriarcat d'Alexandrie, sommes porteurs du salut fraternel du Saint-Synode de notre Patriarcat et exprimons notre absolu respect à Sa Sainteté le patriarche œcuménique Dimitrios I^er^ pour l'accueil et l'hospitalité offertes dans cette dépendance du Patriarcat. Nous transmettons aussi le salut fraternel du Saint-Synode de notre Église à toutes les Églises orthodoxes et nous les saluons de la part de nos hiérarques, du clergé et de notre peuple dans toute l'Afrique, noirs et blancs.Nous marchons aux côtés de toutes les Églises dans le cheminement vers le saint et grand Concile. Nous tous, précurseurs de ce Concile, c'est à ce but que nous travaillons assidûment. Nous prions, du moins en ce qui dépend de nous, afin que notre voix aujourd'hui et demain, dans le saint et grand Concile, ne soit pas une voix qui crie dans le désert. Notre œuvre avec l'aide de Dieu, le montrera. Notre voie

est une voie de vérité et de vie en Christ notre Dieu avec l'aide et sous l'inspiration du Saint Esprit. Cette marche des orthodoxes, inaugurée après la IIe guerre mondiale, vise au fonctionnement et à la vie réguliers de l'Église orthodoxe. Nous ne devons pas oublier le bienheureux patriarche Athénagoras qui, par sa résolution, son courage et sa foi en la tradition, a tracé cette voie que nous suivons, ne vivant plus en marge de la vie, mais au milieu de la vie du monde. Nous élevons la voix pour nos fidèles et pour le monde entier. Voilà notre marche vers le saint et grand Concile. La tâche n'est pas aisée. Nous avons, maintes fois, exprimé notre optimisme quant au progrès de notre œuvre. Je pense humblement que nous devons procéder en Christ et dans son Église. Tracer en quelque sorte et formuler des réflexions pour l'avenir. Peut-être ainsi approcherons-nous du saint et grand Concile. Les quatre prochains thèmes à l'ordre du jour du Concile montreront si vraiment nous sommes résolus, si nous n'avons pas peur, si nous disposons du courage de dire et de souligner la vérité de notre tradition. Voilà, les humbles points de vue du Patriarcat d'Alexandrie qui, avec ses fidèles peu nombreux, désire joindre ses efforts et apporter sa contribution à cette marche, de sorte que demain ceux parmi nous qui serons encore en vie - et je souhaite que nous le soyons tous - puissent lutter avec foi en notre orthodoxie et se montrer dignes héritiers de la Tradition et des Pères de notre Église une, sainte, catholique et apostolique. Heureux ceux qui vivront suffisamment longtemps pour être présents au saint et grand Concile, qui fera suite aux sept Conciles œcuméniques. Je vous remercie.

***Le Président:*** Vénérable Délégation de l'Église d'Alexandrie et vous Éminence, métropolite de Carthage, c'est avec grande émotion que nous avons écouté le salut que vous avez adressé à notre Conférence. Je pense exprimer les sentiments de tous si je dis que notre émotion est d'autant plus grande du fait que le Primat de l'Église alexandrine a été récemment rappelé auprès du Seigneur. Nous prions pour que son âme repose en paix. Et nous prions tous avec ferveur le Saint Esprit pour qu'il accorde le plus vite possible, dans l'amour et avec grande sagesse, que soit élu le successeur du bienheureux Nicolas, de sorte que l'Église d'Alexandrie continue son cheminement historique sur lequel s'appuient toutes les Églises orthodoxes sœurs. Je vous remercie beaucoup.

S.E. le métropolite du Mont-Liban a la parole au nom de la Délégation de l'Église antiochienne.

***Le métropolite du Mont-Liban:*** Vous porter le témoignage et les vœux de Sa Béatitude Ignace, patriarche d'Antioche et du Synode qui l'entoure, recueillir votre bénédiction, celle de vos Églises pour que nous vivions dans la paix et la fidélité, telle est notre joie aujourd'hui.

Nous sommes venus nous enrichir auprès de vous. Votre sagesse sera la nôtre. Nous espérons tous, en effet, une unité vivifiante qui sera puissance de régénération, source de courage et de vision dans nos Églises locales. Nous voulons être à l'écoute de l'Esprit. Nous espérons beaucoup de l'Église universelle qui est appelée à examiner les problèmes réels qu'affrontent nos fidèles. Sensibilisés à l'unité de l'esprit qui se sera déployée et au lien de la paix qui l'unit d'une manière concrète dans un concile sanctifié par les larmes, les chrétiens d'Orient seront davantage affermis dans la foi. Notre tâche commune consiste à hâter le processus conciliaire, à consolider l'œuvre de cette maison qui nous abrite. Nos efforts se conjuguent d'une manière plus efficace grâce aux efforts que déploie, au service de toutes nos Églises et de notre unité, le métropolite Damaskinos que je voudrais saluer ici.

***Le Président:*** Nous remercions pour son message chaleureux la Délégation de l'Église sœur d'Antioche et surtout pour ses vœux formulés en faveur de l'œuvre et, plus généralèment, des buts poursuivis par la présente Conférence panorthodoxe préconciliaire. En effet, nous voulons tous être à l'écoute du Paraclet et cheminer sous sa conduite. Nous vous remercions.

Notre frère S.E. le métropolite de Pétra a la parole au nom de l'Église de Jérusalem.

***Le métropolite de Pétra :*** Émin. Président, chers frères délégués. Par la grâce de Dieu et sur ordre de nos Églises, nous nous réunissons aujourd'hui en ce Centre sacré du Patriarcat œcuménique afin d'examiner, en tant que III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire, les documents préparés par la Commission interorthodoxe préparatoire sur les quatre thèmes à l'ordre du jour. Il va de soi que la présente Conférence peut approuver, améliorer ou rejeter les documents existants et en faire de nouveaux. Néanmoins, étant donné que les textes qui nous sont soumis sont les seuls à avoir été élaborés par la Commission interorthodoxe préparatoire et à avoir été favorablement reçus par la critique, je pense que le travail de la présente Conférence sera aisé et que nous éviterons les discussions sans fin. Dans la crainte de Dieu, donc, avec le sens des responsabilités, et le respect des traditions de notre sainte Église, en prenant aussi en considération les exigences de notre époque, avançons dans notre travail et soyons certains que la force de Dieu, génératrice de toute puissance, nous guidera et bénira nos efforts. Venant de la Terre Sainte, nous vous apportons la grâce et la bénédiction du très saint et vivifiant Sépulcre et des autres lieux de pèlerinage, les vœux et la bénédiction du Primat de l'Église de Jérusalem, Sa Béatitude le patriarche Diodore, pour nous renforcer dans le service qui nous attend. Les positions de

l'Église de Jérusalem seront développées dans les Commissions par ses représentants le rév. archimandrite Timothée, les professeurs G. Galitis et V.I. Phidas, et moi-même.

***Le Président***: Je remercie beaucoup S.E. le métropolite de Pétra pour ses réflexions sur le travail de la Conférence, et surtout parce qu'il nous apporté la bénédiction du Saint-Sépulcre et des autres lieux de pèlerinage de notre foi. Nous le remercions également pour les bons sentiments de Sa Béatitude le patriarche de Jérusalem et je suis sûr que la Conférence, avec les vœux des Primats des Églises orthodoxes, remplira le mandat qu'elle a reçu. Merci beaucoup.

S.E. le métropolite de Kiev a la parole au nom de la Délégation de l'Église de
Russie.

***Le métropolite de Kiev***: Émin. Président, émin. hiérarques, membres du clergé et honorables représentants des Églises orthodoxes locales, c'est un grand honneur et une grande joie pour notre Délégation, composée de S.E. le métropolite Philarète de Minsk et de Biélorussie, S.E. le métropolite Juvénal de Kroutitsky et Kolomna, S.E. l'évêque Longin de Düsseldorf, des conseillers et moi-même, de saluer au nom de Sa Sainteté le patriarche de Moscou et de toute la Russie et du Saint- Synode de l'Église orthodoxe russe les membres de la IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire réunis ici. La sainte Église orthodoxe nous a confié, à nous délégués à la présente Conférence, la mission vraiment honorifique et responsable, devant Dieu et l'histoire, de continuer le travail commencé, il y a vingt-cinq ans, de préparation du Concile panorthodoxe. Ce travail est avant tout un témoignage de l'unité de la sainte Église orthodoxe, un témoignage de foi, conservée comme un trésor dans sa tradition séculaire et dans la conscience de son plérome. Notre tâche est de prendre des décisions, d'une façon juste, dans un esprit de fraternité et d'amour réciproque, en conformité avec la tradition de l'Église une, sainte, catholique et apostolique, sur les thèmes importants qui sont devant nous. L'Église orthodoxe russe, consciente de sa responsabilité dans la solution des problèmes panorthodoxes, comprenant l'importance des thèmes à traiter maintenant et observant avec fidélité les principes de l'unité panorthodoxe fraternelle, a soigneusement étudié en Commission synodale les documents préparés en février dernier par la Commission interorthodoxe préparatoire et envoyé sa délégation dans ce Centre orthodoxe du Patriarcat de Constantinople, si hospitalier; elle est sincèrement désireuse d'apporter sa contribution, dans la mesure de ses moyens, à cette sainte tâche et de faire ainsi un pas en avant avec les frères représentants des Églises orthodoxes sœurs, sur la voie du saint et grand Concile de l'Église orthodoxe. Elle est intimement convaincue

que, lors de cette Conférence, le Seigneur lui-même dirige nos efforts vers la réalisation de notre but sacré. Je saisis l'occasion pour adresser des salutations fraternelles et des vœux chaleureux au représentant du Patriarcat de Constantinople, S.E. le métropolite Chrysostome de Myra, sous la présidence duquel nous sommes appelés à discuter en profondeur et à accepter les quatre thèmes à l'ordre du jour de la III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire, à savoir le jeûne, l'œcuménisme, les relations avec l'ensemble du monde chrétien et, bien sûr, le thème - le plus brûlant aujourd'hui pour toute l'humanité - de la paix, de la liberté, de la fraternité, de l'amour entre les peuples et de la suppression des discriminations raciales. J'adresse aussi avec joie un souhait de bonne santé à ceux ici présents qui ont participé à tant de rencontres interorthodoxes et interconfessionnelles; je salue leurs nombreuses réussites d'importance, réussites qui constituent leur témoignage de fidélité aux idéaux de l'Église du Christ. Il faut cependant reconnaître avec tristesse que parmi nous il manque déjà quelques-uns de nos frères à qui nous devons beaucoup et à qui nous sommes reconnaissants d'avoir porté le fardeau en matière de préparation du saint et grand Concile. Mais la vie continue et nous demande d'agir, comme dit l'Apôtre Paul, ne faites rien par rivalité, rien par gloriole, mais, avec humilité, considérez les autres comme supérieurs à vous (Ph 2,3).

***Le Président*** : Je remercie S.E. le métropolite de Kiev pour ses paroles constructives et la constatation qu'il a faite, et qui est aussi la nôtre, que le travail de la présente Conférence constituera un témoignage de notre foi orthodoxe, gardée dans le trésor étemel de notre tradition et dans la conscience du peuple fidèle de Dieu. Nous sommes heureux, d'avoir entendu dire, une nouvelle fois, que l'Eglise sœur de Russie a étudié et étudie, comme d'ailleurs les autres Eglises, avec grande attention et en profondeur les décisions de la Commission interorthodoxe préparatoire. Et aussi qu'elle donne sa promesse, que pour notre part nous considérons comme certaine, que la Délégation de l'Eglise de Russie ici présente travaillera de toutes ses forces pour contribuer à notre tâche et faire avancer l'élaboration de nos thèmes. Nous sommes reconnaissants de tous ses sentiments et nous partageons le vœu et la prière de S.E. le métropolite de Kiev pour que l'œuvre de la Conférence soit menée à bien. Merci beaucoup. La Délégation de l'Église de Serbie n'est pas encore arrivée. Elle sera là cet après-midi. Par conséquent, nous écouterons le message de l'Église serbe quand la Délégation sera présente. Je prie la Délégation de l'Église de Roumanie, plus précisément S.E. le métropolite Antoine, de prendre la parole.

***Le métropolite de Transylvanie***: Votre Éminence le Président,

chers frères. Comme vous le savez tous, l'Église de Roumanie a perdu cet été son bien-aimé Patriarche Justin, après neuf ans de patriarcat et après plus de vingt ans en tant que métropolite de Transylvanie et de Moldavie. Le Patriarche Justin a été parmi les initiateurs, avec beaucoup d'entre vous et avec beaucoup d'entre ceux qui ont disparu; il a été, dis-je, parmi les initiateurs du mouvement pour un saint et grand Concile de notre Orthodoxie. A Rhodes, puis ici à Chambésy, il a été une présence permanente, une présence active, conciliatrice, créatrice, imaginative, jusqu'à ce que le temps vienne pour lui d'être élu Patriarche. Il est mort maintenant et d'après le statut et les traditions de l'Église orthodoxe de Roumanie, le Métropolite de Moldavie est devenu automatiquement *locum tenens*. C'est pour cela que S.E. le Métropolite Théoctiste de Moldavie et de Suceava m'a cédé sa place pour diriger la délégation de l'Église orthodoxe roumaine à cette III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire. En sa qualité de *locum tenens*, S.E. le Métropolite Théoctiste m'a chargé de transmettre ses vœux les meilleurs pour le succès de la III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire et de vous faire part de son désir qu'elle arrive à un accord complet et utile. La délégation de notre Église, composée de moi-même, de S.E. le Métropolite Nicolas du Banat, de S.E. l'Évêque Nifon, vicaire du Patriarche, et du Rév. Prof. Ion Bria, avec deux conseillers, les Rév. Prof. Dumitru Popescu et Stefan Alexe, a le mandat de contribuer à la réussite de la rencontre pour que l'Orthodoxie soit une présence vivante dans le monde d'aujourd'hui, tant pour travailler pour le salut des âmes de nos fidèles, pour la préservation de notre vraie foi, que pour donner au monde un témoignage crédible en travaillant pour l'unité de tous, et, encore, pour la défense de la création de Dieu, pour la paix. Les moyens de destruction n'ont pas été créés par Dieu mais par les hommes. Ces moyens sont l'œuvre du péché et des hommes. Ce sont donc les hommes qui doivent renoncer à ces moyens pour qu'un jour il ne soit pas trop tard.

L'Église orthodoxe de Roumanie salue le travail accompli sur les quatre thèmes, très importants pour le monde d'aujourd'hui, et sur lesquels nous avons à travailler, à discuter et à décider ces jours-ci. Je suis allé, il y a quelques semaines, à une rencontre sur la paix en République Fédérale d'Allemagne, rencontre où ceux qui ont été présents ont demandé l'élaboration d'une théologie de la paix. Ils ont toutefois dit que pour élaborer une vraie théologie de la paix, il fallait arriver auparavant à une paix de la théologie. Car, sans cela, sans l'unité, nous n'arriverons jamais à une telle théologie de la paix, surtout si nous désirons que cette théologie ait un impact pratique et efficient sur les hommes politiques et sur les grands pouvoirs. Il faut travailler pour *communicare* pas pour *ex-communicare*. En vous

saluant, l'Église orthodoxe de Roumanie souhaite que la préparation du saint et grand Concile et le Concile lui-même soient un stimulant pour l'unité et pour la paix. Bien sûr, nous n'arriverons à prendre des décisions obligatoires que pour toutes les Églises orthodoxes. Par le saint et grand Concile. Ceci est certain. Ce n'est qu'à ce moment-là que les décisions seront obligatoires. Mais peut-être faut-il faire quelques recommandations à nos Églises aujourd'hui et les faire expérimenter par les Eglises, comme par exemple leur recommander de tout faire pour empêcher la guerre, car, en cas contraire, on risque de ne pas avoir du tout de Concile.

Chers frères, nous avons là en face de nous les documents d'une Commission interorthodoxe préparatoire qui nous aideront à être, cette fois-ci, plus expéditifs. Il faut remercier pour cela le Secrétaire, Mgr Damaskinos. Je voudrais ajouter un seul mot: le monde se demande - ceux qui nous connaissent et les autres Confessions - quand le saint et grand Concile se réunira, si le temps viendra où ce Concile sera vraiment organisé? Il faut donc créer la conviction pour les autres que ce Concile va avoir lieu. Et nous ne pouvons pas faire cela autrement qu'en travaillant sur des documents avec un contenu précis, positif et utile, pour orienter nos fidèles dans le monde d'aujourd'hui. Le deuxième millénaire du christianisme a été le millénaire des divisions. Il faut faire en sorte que le troisième soit celui de l'unité. Mille ans de divisions suffisent amplement. Il s'agit de mille ans de péché contre le Christ. Nous désirons avoir la paix dans le monde mais aussi la paix entre nous, les chrétiens. Pour réaliser ce désir, peut-être faut-il en payer le prix. Comme nous le lisons dans la Bible, Dieu a toujours exigé un prix. Et le prix, notre prix à payer, serait de revenir vers Dieu, revenir vers le bien, la vérité, l'égalité, la liberté, la justice; toutes notions qui figurent parmi les thèmes que nous avons à discuter ici pendant la III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire. L'Église orthodoxe de Roumanie transmet ses salutations à tous les délégués des saintes Églises sœurs et s'unit dans la prière avec tous pour le succès de la III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire. Merci beaucoup.

***Le Président:*** Je remercie tout particulièrement S.E. le métropolite Antoine de Transylvanie. Je pense exprimer les sentiments de l'assemblée tout entière en déclarant que nous partageons tous le chagrin profond de l'Église de Roumanie suite à la disparition du regretté et insigne patriarche Justin. On doit effectivement reconnaître ici que le patriarche Justin, aussi bien en tant que Métropolite de Moldavie qu'en tant que Patriarche, fut l'un des chefs de file de l'unité interorthodoxe et de la marche des Églises orthodoxes vers le saint et grand Concile. Que son souvenir soit éternel au sein de l'Orthodoxie tout entière, et que sa succession soit digne de la personnalité inoubliable

qu'il fut. Je remercie le métropolite Antoine de Transylvanie pour les prières qu'il nous a transmises de la part du *locum tenens* du Trône de Roumanie. Et je le prie de transmettre à S.E. le métropolite Théoctiste de Moldavie des vœux analogues de notre part. S.E. le métropolite Antoine a eu la bonté d'effleurer certaines questions qui touchent aussi bien notre tâche directe, ici même, que la convocation future du saint et grand Concile. Je pense que notre Conférence aura l'occasion de réfléchir à la double nature des décisions qu'elle aura à prendre, décisions qui mènent l'Église vers le saint et grand Concile, mais concernent aussi des questions d'actualité en son sein. On discutera utilement à ce sujet en temps voulu. En ce qui concerne le saint et grand Concile, nous devons effectivement hâter nos travaux pour prouver au monde que nous sommes prêts à le convoquer. Encore une fois merci, Éminence. La parole est à S.E. le métropolite Pankratiy de Stara Zagora au nom de la Délégation de l'Église de Bulgarie.

***Le métropolite de Stara Zagora:*** Émin. frère Président, Éminences, Excellences, pères et frères aimés dans le Seigneur. Nous connaissons les paroles du saint apôtre Jacques: «*grande est la puissance de la prière du juste*»; et si la prière est conforme à la voie de Dieu, alors combien plus efficace sera la prière conciliaire de notre sainte Église dont notre Seigneur archiprêtre Jésus Christ est la tête immuable. L'Église qu'il a fondée et sanctifiée par son sang précieux sur le Golgotha. Au nom de la Délégation de l'Église de Bulgarie (LL.EE. les métropolites Kalinik de Vratsa, Ioanikiy de Sliven et l'évêque Domitien de Znepol), ainsi que des conseillers - le rév. Stavr. Oikonomos prof. Nikolaï Shivarov, prof. Totiu Koev, messieurs Ivan Zelev Dimitrov, Petko Baldgiev et Alexandre Gospodinov, interprète de la Délégation - tous issus de la faculté supérieure de théologie Saint-Clément et envoyés pour offrir leur concours à la III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire en vue de la préparation du saint et grand Concile, permettez-moi de vous remercier du fond du cœur pour vos salutations fraternelles et vos vœux sincères à l'occasion de l'anniversaire de Sa Béatitude le patriarche Maxime de Bulgarie. Puisse le Seigneur, exauçant vos prières assidues, combler notre Patriarche de sa sainte grâce et fortifier son âme et son corps pour le bien de la sainte Orthodoxie et pour le service fécond de l'Église. Sa Béatitude le patriarche Maxime de Bulgarie, au nom du Saint-Synode de notre Église, de son clergé et du peuple de Dieu adresse un salut fraternel à S.E. le métropolite Chrysostome de Myra, président de la Conférence, et par-là à tous les vénérables pères et frères envoyés par les très saintes Églises orthodoxes locales à la III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire. En demandant votre bénédiction, je vous donne lecture de ce texte:

*A S. E. le métropolite Chrysostome de Myra*

Éminence,

*La sainte Église orthodoxe, en tant que «colonne et soutien de la vérité» (I Tim 3, 15), fidèle aux commandements du Berger et Sauveur du genre humain Jésus Christ, a pour mission aujourd'hui plus que jamais de porter témoignage de la vérité divine, de renforcer l'union des fidèles (Jn 17, 21) et de proclamer dans la paix et l'amour un temps agréable au Seigneur.*

*Il est satisfaisant de constater que toutes les Églises orthodoxes sœurs, y compris l Église de Bulgarie, accomplissent leur tâche agréable à Dieu avec beaucoup de soin, pleinement conscientes du poids de leurs responsabilités envers Dieu, «Roi des siècles» (I Tim 1,17) et envers l'humanité contemporaine. Lors de cette réunion de la III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire, au nom du Saint-Synode de l'Église orthodoxe de Bulgarie, nous adressons d'ardentes prières à Dieu créateur de toutes choses pour qu 'Il répande sur tous les participants l'Esprit de sagesse et de compréhension et qu'il les consolide dans l'amour mutuel et la concorde, ceci afin qu'ils témoignent d'une seule bouche et d'un seul cœur de la foi orthodoxe par leur sacrifice pour Dieu et leur prochain.*

*Que Dieu vous bénisse, vous tous participants à cette Conférence, et qu'Il donne une fin heureuse et utile à vos travaux.*

*† Maxime, Patriarche de Bulgarie Président du Saint-Synode*

***Le Président**:* Je remercie S.E. le métropolite de Stara Zagora pour les chaleureuses salutations qu'il a adressées à l'assemblée. Il est vrai que nous avons tous l'intime conviction que le Seigneur guidera nos pas vers le saint et grand Concile. Et nous attendons tous qu'il nous assiste et nous éclaire dans notre tâche. En ce jour où le patriarche Maxime fête son anniversaire, ses salutations prennent pour nous une importance toute particulière. Nous remercions Sa Béatitude pour ses vœux et le message qu'il nous a adressé, et nous lui souhaitons de tout cœur longue vie, et un patriarcat digne et béni du Seigneur pour le bien de son Eglise et de toute l'orthodoxie. Merci beaucoup.

Pères et frères, je crois que nous devons interrompre notre séance du matin. Nous siégerons à nouveau en assemblée plénière cet après-midi.

***La séance est levée.***

## Ier JOUR DES TRAVAUX
(Mercredi 29 octobre 1986)
***
*Séance de l'après-midi* (15.30- 17.00)

***Le Président:*** Pères et frères, nous reprenons nos travaux en assemblée plénière. Avant de donner la parole aux chefs de Délégations pour leurs salutations à 1'assemblée, j'aimerais saluer parmi nous la Délégation de Serbie qui vient d'arriver, avec à sa tête S.E. l'évêque Sawas de Soumadie et le troisième membre de la Délégation, monsieur Milos Vesin. Monsieur Gochevitch arrivera demain dans la journée. Bienvenue à S.E. de Soumadie et à la Délégation serbe. J'ai également l'honneur de souhaiter la bienvenue aux deux derniers membres de l'Église de Grèce, LL.EE. les métropolites Christodoulos de Dimitrias et Mélétios de Nicopolis. Bienvenus parmi nous, frères.

*Le Président informe en quelques mots les nouveaux arrivés sur les travaux de la Conférence lors de la séance du matin.*

***Le Président:*** Je prie S.E. l'évêque Sawas de Soumadie de prendre la parole pour saluer l'assemblée.

***L'évêque de Soumadie:*** Émin. Président, au nom du Saint-Synode de l'Église de Serbie et au nom de Sa Béatitude le patriarche Germain des Serbes, j'aimerais saluer cette assemblée distinguée, en adressant des prières ardentes à notre Seigneur et l'Esprit Saint pour qu'ils réchauffent nos cœurs envers Dieu le Père et son Corps sur la terre, à savoir l'Église, en faveur des membres de l'Église qui attend de cette Conférence une réponse claire. Merci beaucoup.

***Le Président:*** Je remercie S.E. l'évêque de Soumadie pour les salutations qu'il a transmises à l'assemblée. Je prie maintenant la Délégation de l'Église de Chypre de prendre la parole.

***Le métropolite de Paphos:*** Émin. Président, le Saint-Synode de la très sainte Église de Chypre, répondant avec empressement à l'invitation de Sa Sainteté le patriarche œcuménique Dimitrios datant du 12 du mois passé, a décidé que mon humble personne ainsi que S.E. l'évêque Bamabé de Salamine, le révérend archimandrite Basile Karayiannis et le professeur André Mitsidis représenteraient l'Église de Chypre à la présente IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire. Du fond de notre âme, nous louons et glorifions le Dieu tout-puissant et dispensateur de tout bien, car il nous a jugés dignes de revenir bien portants en ce cadre connu et cher à notre cœur du Centre orthodoxe du Patriarcat œcuménique de Chambésy/Genève pour y rencontrer des frères bienveillants envers nous, hiérarques et maîtres de théologie des très saintes Églises locales, et pour œuvrer en bonne intelligence avec eux afin de réaliser les objectifs en vue desquels a été convoquée

cette III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire. Après avoir glorifié le Très Haut, nous nous devons de vous remercier chaleureusement, Émin. Président, ainsi que le Chef du Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile de l'Église orthodoxe, S.E. le métropolite Damaskinos de Suisse, pour tous les efforts déployés en vue de la convocation de cette Conférence. Comme vous l'avez déjà dit, cette Conférence a pour tâche d'étudier, évaluer et parachever les textes rédigés par la Commission interorthodoxe préparatoire convoquée au mois de février dernier, textes concernant les quatre thèmes qu'elle a étudiés. Nous espérons que cette fois encore régnera parmi nous l'esprit d'amour fraternel et de compréhension mutuelle et que les travaux de cette Conférence seront eux aussi bénis par Dieu et couronnés de succès.

Qu'il nous soit permis ici de vous exprimer le désir ardent de l'Église du Christ de Chypre que la préparation du saint et grand Concile de l'Église orthodoxe soit hâtée ; nous pensons en effet que lé moment est arrivé pour notre Église orthodoxe de prendre des décisions officielles à propos de questions graves touchant sa vie, et d'annoncer la bonne nouvelle et rendre témoignage à l'homme contemporain, cet homme qui, ballotté dans les troubles multiples, tourmenté par divers chagrins et épreuves, et anéanti par l'incertitude et la crainte de l'avenir, cherche appui, consolation et soulagement, rédemption et salut. Nous vous transmettons, à vous, Émin. Président, ainsi qu'à vous tous présents, le salut de l'amour et le baiser en Christ du Primat de la très sainte Église de Chypre, l'archevêque Chrysostome, et du Saint-Synode qui l'entoure. Nous exprimons nos sincères condoléances aux Délégations des Églises d'Alexandrie et de Roumanie suite à la perte récente de leurs Primats et nous faisons des vœux ardents pour que soient nommés sans tarder de dignes successeurs. Et nous nous rappelons, de plus, avec amour et compassion le métropolite Méliton de Chalcédoine actuellement malade, lui qui fut Président des I^ère^ et II^e^ Conférences panorthodoxes préconciliaires, et nous lui souhaitons de tout cœur un prompt rétablissement. Que le Seigneur Dieu nous aide et nous assiste dans notre tâche!

Ensuite, S.E. le métropolite Chrysostome de Paphos propose à l'assemblée d'envoyer un télégramme d'amitié au métropolite Méliton de Chalcédoine alité.

***Le Président:*** Je remercie S.E. le métropolite de Paphos pour les observations judicieuses qu'il a faites à propos notamment de l'accélération du processus de convocation du Concile. Je pense qu'il s'agit là d'un désir général et que nos Conférences devront œuvrer dorénavant dans cette perspective. Je le remercie également pour les sentiments qu'il a exprimés à l'encontre de cette chaire et de l'assemblée

en faisant appel aux sentiments d'amour et de compréhension mutuels pour la réalisation de notre tâche. Le métropolite de Paphos a proposé d'envoyer un message de salutation à S.E. le métropolite Méliton de Chalcédoine. Cela a déjà été le cas lors de notre précédente rencontre. Nous sommes reconnaissants de constater avec quel amour et quelle compassion les participants se souviennent de la personne du métropolite de Chalcédoine. Si l'assemblée accepte cette proposition, le Secrétariat s'y pliera volontiers.

La proposition est acceptée à l'unanimité et S.E. le Président remercie tout particulièrement l'assemblée au nom de l'Église de Constantinople, ainsi qu'au nom du métropolite Méliton de Chalcédoine malade.

***Le Président:*** Je prie maintenant le Chef de la Délégation de l'Église de Grèce, S.E. le métropolite Pantéléimon de Corinthe, de prendre la parole.

***Le métropolite de Corinthe:*** Vénérables frères, illustres professeurs. Au nom de mes saints frères, le métropolite Christodoulos de Dimitrias, le métropolite Chrysostome de Péristérion et le métropolite Mélétios de la ville apostolique de Nicopolis, je vous fais part de la joie de S.E. l'archevêque Séraphin et du Saint- Synode de nous voir rassemblés ici pour la III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire et de ses vœux de succès dans la tâche lourde et difficile que cette Conférence s'est chargée d'accomplir et d'achever. En Grèce, la Commission synodale ainsi que le Saint-Synode se sont attachés avec beaucoup d'attention à examiner l'ensemble des décisions et des propositions formulées par la Commission interorthodoxe préparatoire. Nous avons siégé à maintes reprises pour livrer également au Saint-Synode les résultats de notre propre étude concernant l'avenir de la question. Le Saint-Synode de l'Église de Grèce - aussi bien dans sa composition passée que présente - s'est occupé à plusieurs reprises de ces questions. Je dis composition passée et présente, parce que la composition du Saint- Synode est sujette à des changements. Mais la Commission synodale reste la même. Grâce au changement, cependant, un nombre considérablement plus grand d'hiérarques de l'Église de Grèce tout entière peut prendre connaissance de la tâche du Saint-Synode et y prendre une part active.

Ainsi sommes-nous au courant et informés de toutes les questions qui nous occupent ici. En premier lieu de ce qui concerne le jeûne. Nous trouvons que la question a reçu un traitement satisfaisant, soigné et détaillé après tant d'efforts déployés ici, comme vous le savez. A cette occasion, permettez-moi de vous faire part ici en quelques mots des propositions qui ont été faites concernant l'ensemble des thèmes

et pas seulement celui du jeûne. Bien sûr, ces propositions de notre Église seront développées au sein des Commissions, mais il serait bien que l'assemblée plénière en prenne également connaissance. En ce qui concerne le thème du jeûne, nous avons une proposition mineure. Le texte pourrait être enrichi par quelques pensées du grand et céleste Apôtre des Nations Paul. En ce qui concerne le dialogue avec les Catholiques romains, part importante de l'ensemble des dialogues, nous tenons à signaler notre accord sur le fait de donner la priorité aux points qui nous séparent et non à ceux qui nous unissent, et nous nous réjouissons que cette proposition ait fait l'unanimité. Car il se crée une situation qui laisse place à la propagande et à l'erreur.Un autre point que nous jugeons grave : il n'est fait aucune mention ou allusion dans le texte de la Commission interorthodoxe préparatoire à propos de la composition d'une commission *ad hoc* destinée de s'attaquer aux problèmes qui viennent entraver le dialogue. Il n'est même pas question d'aborder ce point devant la III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire. Notre proposition est la suivante : si nous voulons, et s'il convient d'aborder ce problème, désignons les membres de cette Commission *ad hoc* au sein de la Commission chargée du dialogue et permettons-leur de faire appel à des conseillers. Toute autre solution prévoyant la création d'une commission doit être rejetée, car elle créerait un problème para-ecclésial.

En ce qui concerne le dialogue avec les Anglicans, le paragraphe se rapportant à la thématique a des raisons d'être effacé et le texte doit être durci. L'avis de l'Église de Grèce est qu'il faut tirer plus au net la question importante de l'ordination des femmes au sein de l'Église anglicane, car il sera à la source de grandes divergences et difficultés. En ce qui concerne le dialogue avec les Vieux-catholiques, nous avons constaté que certains obstacles sérieux demeurent avant une union possible. L'intercommunion des Vieux-catholiques avec l'Église anglicane et l'Église évangélique d'Allemagne constituent des difficultés qu'on a déjà signalées ici. La III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire doit déterminer ce qu'il en adviendra. C'est avec grande joie que nous avons entendu annoncer de la bouche de S.E. le Président le traitement futur des questions de la Diaspora, d'Autocéphalie, de l'autonomie et des diptyques. Il s'agit là d'un thème qui nous touche, et profondément ; d'un des thèmes les plus difficiles, comme on a déjà eu l'occasion de le dire. Nous sommes sûrs cependant que régnera l'esprit d'amour et de sagesse, l'esprit qui vise à faire passer avant toute chose l'intérêt de l'Église. Et il en sera ici comme de la nature : ce sont les plus belles fleurs, comme les roses, qui ont le plus d'épines. À la base se trouvent les épines et au sommet la fleur odorante. Ainsi doit-il en

être ici. Malgré les difficultés qui peuvent surgir, la grâce de Dieu, la sagesse et l'amour feront triompher la solution correcte et manifeste, celle qui sert les intérêts de l'Église.En ce qui concerne la question du COE, il a déjà été dit que l'Église de Grèce réclame pour le moins une modification de la Constitution et s'accommode des différentes procédures déjà en cours. Outre cela, d'autres points de vue seront développés plus longuement lors des travaux des Commissions.

Grand est le travail accompli pendant ces deux décennies de réunions en «*un même lieu*». Je n'ai pas eu l'occasion de suivre toutes les réunions. Désaccords et conflits ont pu survenir, il reste que ces conférences ont eu lieu et se réunissent en «*un même lieu*». Fait remarquable et important. Elles ont eu lieu et ont lieu «*unanimement*» comme le veut l'Écriture sainte. Car toutes les décisions ont bien été prises ici à l'unanimité. Et s'il y a eu des désaccords, n'oublions pas qu'il y a toujours eu des désaccords, mais c'est l'émotion qui prime quand nous en venons à considérer qu'après un millénaire entier, nous nous réunissons depuis vingt ans en un même lieu pour préparer le IX^e^ Concile oecuménique, qui validera le VIII^e^. Tout ce qui a été accompli et s'accomplit, a de quoi nous émouvoir jusqu'aux larmes. C'est d'un commun accord et en un même lieu que nous parviendrons au terme pour faire la preuve exacte de notre unité. Nous sommes quatorze Églises locales, mais unies pour constituer l'Église une, sainte, catholique et apostolique. C'est à nous qu'il appartient, je l'affirme, de montrer au monde entier que ces quatorze Églises constituent l'Église une, sainte, catholique et apostolique. Dieu nous aidera en cela, malgré toutes les faiblesses humaines, malgré nos propres faiblesses, faiblesses incontournables du fait que nous sommes hommes, instruments humains, mais cependant instruments de Dieu. C'est Dieu qui nous apportera l'achèvement, le couronnement, l'aboutissement nécessaire. Le résultat sera là. Il peut tarder, mais il viendra ce moment toujours désiré par les Pères, pour la gloire de Dieu et de notre sainte Église. Je vous remercie.

***Le Président:*** Je remercie S.E. le métropolite Pantéléimon de Corinthe pour l'expression de ses sentiments mais aussi de ses pensées à propos de la présente Conférence et de notre tâche future. Je le remercie notamment pour les renseignements qu'il nous a fournis à propos du mode de travail au sein de la très sainte Église de Grèce touchant aux quatre thèmes à notre ordre du jour. Il ne fait aucun doute que toutes les Églises, comme celle de Grèce, étudient avec soin les textes aussi bien que les propositions, et viennent bien préparées s'atteler à notre tâche. En ce qui concerne les remarques générales faites par S.E. le métropolite de Corinthe, il est certain que demain, lorsque les thèmes seront discutés un à un, nous aurons l'occasion d'entendre semblables

observations et propositions émanant de diverses Églises. Mais la Délégation de l'Église de Grèce peut être certaine que ses observations seront prises en compte et intégrées dans la mesure du possible après discussion en assemblée plénière et en commissions. Je vous remercie infiniment, Éminence.

La parole est à S.E. l'évêque Jérémie au nom de la Délégation de l'Église de Pologne.

***L'évêque de Wroclaw:*** Émin. Président, émin. Pères et Frères, Sa Béatitude le métropolite Basile de Varsovie et de toute la Pologne et le Synode des Évêques de l'Église orthodoxe n'ont chargé au nom de Sa Béatitude, de tous les évêques, du clergé et du peuple, de transmettre à Sa Sainteté le patriarche Dimitrios des paroles de gratitude pour ses efforts personnels et ceux de toute l'Église de Constantinople pour la préparation du saint et grand Concile de l'Église orthodoxe et, en particulier, pour la convocation de cette III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire. Paroles de gratitude et de salutation, adressées au Président de la Conférence Son Éminence le métropolite Chrysostome de Myra, à Son Éminence le métropolite Damaskinos de Suisse, Secrétaire du Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile. La Délégation de notre Église est composée du rév. père Georges Tofilouk, de monsieur, Nicolas Kozlowsky, professeur au Séminaire théologique de Varsovie, et de moi- même. Le travail préparatoire à la convocation du saint et grand Concile atteint un moment décisif. Les décisions qui seront prises par la présente Conférence seront sans doute une bonne préparation à l'étape suivante, qui, elle, sera selon toute probabilité très difficile ; non seulement parce que le sujet en lui-même est ardu, mais aussi parce que ce sera, comme nous l'espérons, l'étape finale. Le travail préparatoire au saint et grand Concile aide déjà à lui seul à élucider des problèmes qui préoccupent les chrétiens orthodoxes de notre époque. En outre, il arrivera un temps dans l'histoire de l'Église et de l'humanité où beaucoup de gens du dehors, des non-orthodoxes, s'attendront à un témoignage public du point de vue orthodoxe sur des problèmes brûlants du monde contemporain. Le monde espère et souhaite entendre la voix de l'Église orthodoxe dans des questions de vie spirituelle, de dogmatique, de morale et aussi sur certains problèmes de nature politique. Que le Seigneur nous donne la raison et la force nécessaires pour être témoins de la vraie et vivante tradition de l'Église orthodoxe ! Merci.

***Le Président:*** Je remercie l'évêque Jérémie de Wroclaw pour ses bonnes paroles et les sentiments qu'il a exprimés devant la présente Conférence panorthodoxe préconciliaire, mais également de manière plus générale pour les efforts fournis sans cesse au nom du Christ pour mener au plus vite au saint et grand Concile. Le Secrétaire et moi-

même remercions notre frère pour ses bonnes paroles. Il ne fait aucun doute que le quatrième stade de préparation du saint et grand Concile sera le plus difficile. Mais l'amour et le sentiment de compréhension qui y régneront seront d'autant plus forts ; ainsi, avec l'aide de Dieu, seront résolues à leur tour ces questions épineuses qui constituent l'ordre du jour de la prochaine étape vers le saint et grand Concile. Merci beaucoup.

La parole est à S.E. le métropolite David de Soukhoumi.

***Le métropolite de Soukhoumi:*** Émin. Président, émin. Secrétaire, chers Évêques, Pères et Frères, Permettez-moi de transmettre de la part de Sa Béatitude Elie II, Catholicos Patriarche de toute la Géorgie, la bénédiction et les vœux les meilleurs pour nos travaux bénis. Chers frères, représentants des saintes Églises orthodoxes, notre Église et la Délégation ici présente (composée de S.E. l'évêque Zosime de Tskondidi, du rév. protopr. Guram Shalamberidze et de monsieur Boris Gagua, conseiller) ressentent de la gratitude vis-à-vis de Sa Sainteté le patriarche Dimitrios pour le soin dont il fait preuve dans la préparation et la réalisation du saint et grand Concile de l'Église orthodoxe. Nous exprimons notre reconnaissance au Directeur du Cendre orthodoxe du Patriarcat œcuménique, le métropolite Damaskinos de Suisse, et à ses collaborateurs qui ont toujours créé, et créent cette fois encore, toutes les conditions favorables à un travail bon. Le jeûne, en tant que combat spirituel et corporel, le mouvement œcuménique (*«afin que tous soient un»,* Jn 17, 21), le dialogue des Églises orthodoxes avec l'ensemble du monde chrétien, les idéaux chrétiens de paix, de liberté, de fraternité et d'amour entre les peuples et la suppression des discriminations raciales, sont des thèmes importants pour l'Église orthodoxe géorgienne. Pour cette raison, notre Église accorde une grande importance à la Conférence panorthodoxe préconciliaire. Il ne fait aucun doute que celle-ci se passe dans un esprit de fraternité, d'amour, de compréhension mutuelle et d'unité. Saint Basile le Grand disait : «*Je ne peux me convaincre que je sins digne d'être appelé serviteur de Jésus Christ si je ne suis pas à même d'aimer les autres et de vivre en paix avec tout le monde*».Nous sommes des serviteurs du Christ. Que le Seigneur bénisse donc nos travaux pour la gloire de l'Orthodoxie !

***Le Président:*** Je remercie le métropolite David pour ses bons sentiments et pour les remerciements qu'il a adressés à l'Église de Constantinople pour ce qu'elle accomplit humblement afin de promouvoir l'idée du saint et grand Concile. Il ne fait aucun doute qu'en soulignant que certaines questions conservent tout leur intérêt pour son Église, il reflète l'opinion des autres Délégations. C'est avec un même sens des responsabilités que nous tous ici aborderons ces questions, car nous croyons tous, avec saint Basile, que sans la paix

nous ne pouvons être de vrais disciples du Seigneur. Frère, je vous remercie.

Je prie S.E. le métropolite Dorothée de Prague et de toute la Tchécoslovaquie d'adresser ses salutations à la Conférence.

***Le métropolite de Prague:*** Émin. Président, bien-aimé dans le Seigneur, métropolite Chrysostome, j'éprouve un sentiment de grande joie, car au lieu de vous transmettre une salutation écrite, je suis en mesure de vous parler face à face et de cœur à cœur au non du Saint-Synode, à l'occasion de l'ouverture de nos travaux bénis. Avec la grâce de Dieu et la bénédiction de Sa Sainteté, nous avons tous reçu l'invitation d'assister à la III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire pour examiner les quatre thèmes. Les délégués de notre Église ici présents, l'évêque Nicolaj de Presov, l'évêque Jean de Mihalovche, le protopresbytre Dr Jaroslav Suvarsky, secrétaire du Saint-Synode, et moi-même, espérons que le Seigneur accorde sa grâce et sa bénédiction et nous aide à mener à bon terme les questions que nous avons à discuter. Nous avons écouté avec joie les messages des saintes Églises orthodoxes locales et leurs félicitations. Tous respirent la ferme volonté de préparer la voie vers le saint et grand Concile. Pour cette réalisation, le dessein de Dieu s'est manifesté dès le début en la personne de Sa Sainteté le patriarche œcuménique Athénagoras, qui repose en paix et dont nous nous souvenons dans nos prières. Sa Sainteté le patriarche œcuménique Dimitrios est le continuateur de cet effort béni. Il a mis au service de cette sainte cause ses meilleurs collaborateurs, comme Son Éminence le métropolite Méliton, pour le rétablissement duquel nous prions. Il a tellement œuvré pour cette cause bénie de Dieu qu'il s'est affaibli physiquement au point de ne plus être en mesure d'en assumer la charge. Maintenant, c'est à vous, Émin. Président, métropolite Chrysostome de Myra, qu'incombe la tâche de continuer avec amour ce travail. Nous sommes conscients du travail énorme qu'exige la mise sur pied d'un événement historique tel que la réunion du saint et grand Concile. Le dessein de Dieu a appelé le Patriarche œcuménique et ses proches collaborateurs et les a bénis pour assumer cette tâche et réaliser nos grandes aspirations, auxquelles nous accordons la plus grande importance pour l'activité future et la prospérité des Églises orthodoxes. Sans ce service si important et, pourrait-on dire, apostolique, il serait très difficile de faire des progrès dans ce sens.

Le métropolite Damaskinos, Secrétaire pour la préparation du saint et grand Concile, nous accueille ici chaleureusement et agréablement, et nous bénéficions de sa grande hospitalité. Nous le remercions de tout cœur et considérons que la providence divine a choisi, au profit du saint concile œcuménique, ce grand travailleur,

comme elle avait choisi l'apôtre Paul parmi les autres apôtres, ce même Paul qui disait: «*Au contraire, plus qu'eux tous, j 'ai peiné ; non pas moi pourtant, mais la grâce de Dieu qui est avec moi*» (I Co 15, 10). Je demande pardon de m'être étendu sur ce sujet, mais nous ne devons pas passer sous silence ce grand service que nous offre le siège du Patriarcat œcuménique. Je pense qu'il serait facile pour les grandes Églises d'organiser chacune à son tour ces rencontres. Pour les petites Églises, cela présenterait de sérieuses difficultés. Mais, grâce à l'initiative de Sa Sainteté le patriarche Dimitrios et de son prédécesseur, nous sommes libres de cette préoccupation et profitons d'une grande hospitalité et aide. Quel travail pour Son Éminence le métropolite Damaskinos, notre Secrétaire, que de garantir à chaque Église une langue qui lui est accessible ; et cela non seulement pour les procès-verbaux de nos réunions, mais aussi grâce à un service d'interprètes dans trois langues qui nous permettent d'étudier en détail et construire avec succès la voie de la réalisation de la grande cause de Dieu - la réunion du saint et grand Concile. Nous n'avons entamé notre travail qu'après avoir célébré la divine liturgie eucharistique, en invoquant le Saint Esprit, sa grâce et son aide. Il nous guide et nous assiste afin de préparer notre tâche au mieux. En effet, nous sommes pleinement conscients d'avoir une tâche responsable : élaborer les documents qui seront soumis au Concile lesquels, une fois acceptés par le Concile, serviront de guide à l'Église orthodoxe pour sait-on combien de décennies ou de siècles. C'est pour cette raison que j'ai senti, à travers tous les discours, une ferme volonté d'étudier unanimement les documents pour le saint et grand Concile. Que Dieu nous vienne en aide et nous donne la force ! Je salue encore une fois cordialement tous les délégués des Églises orthodoxes locales et formule les meilleurs vœux pour que nous accomplissions notre devoir pour la grande et sainte cause, répondions à ce qu'on attend de nous et servions la gloire de Dieu au profit de la sainte Église orthodoxe. Merci.

***Le Président:*** S.E. le Primat de l'Église de Tchécoslovaquie a toujours eu de bonnes paroles pour nos Conférences. Aujourd'hui notamment il a eu la bonté d'adresser des remerciements à l'Église de Constantinople pour le travail humble et simple qu'elle accomplit afin de promouvoir l'idée du saint et grand Concile. Nous le remercions de ses propos élogieux adressés à l'Église de Constantinople, au Secrétaire et à mon humble personne. Nous ne faisons rien d'autre qu'être à la disposition des Églises, et je suis certain que toutes les Églises sont à la disposition les unes des autres pour que progresse l'idée du saint et grand Concile. Merci infiniment. Votre Éminence, métropolite de Tchécoslovaquie.

Et maintenant je prie S.E. le métropolite Jean d'Helsinki de

prendre la parole et de saluer la Conférence.

***Le métropolite d'Helsinki:*** Émin. Président, vénérables pères et frères aimés en le Seigneur, je vous salue avec respect et vous transmets les respects et les salutations cordiales des hiérarques, du clergé et des fidèles de l'Église orthodoxe de Finlande, et notamment les bons vœux de l'archevêque Paul de Carélie et de toute la Finlande. Pour nous orthodoxes de Finlande qui nous trouvons dans le monde occidental et vivons quotidiennement sous la pression d'un environnement non orthodoxe, il est très important de constater le progrès de la préparation du saint et grand Concile. Car sur cela seul nous fondons des espoirs quant à la possibilité pour la très sainte Église de donner des directives concernant la vie de l'homme contemporain face aux limites imposées par notre époque. Nous n'avons pas besoin de nouveaux enseignements, mais nous avons besoin de l'enseignement de l'Église face aux problèmes nouveaux et aux questions nouvelles qui se posent à l'homme, nous avons besoin du fondement de la tradition apostolique immuable. Voilà quelle est notre tâche et notre devoir ici même. Voilà ce qu'attend le monde. C'est pourquoi nous sommes infiniment reconnaissants envers le vénérable Trône œcuménique de Constantinople et envers ce Centre pour leur magnifique hospitalité et pour l'activité colossale du Trône œcuménique pour le bien de la préparation du saint et grand Concile. Émin. Président, le petit troupeau orthodoxe de Finlande prie pour le succès et les résultats positifs de la III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire au Centre orthodoxe du Patriarcat œcuménique.

***Le Président:*** Je remercie chaleureusement S.E. le métropolite Jean d'Helsinki pour les paroles de salutation adressées à la Conférence. Je pense accomplir le devoir sacré de tous les participants en souhaitant de cette chaire un rétablissement complet à S.E. le Primat de l'Église de Finlande. Qu'il guérisse rapidement et poursuive sa tâche agréable à Dieu au sein de l'Église de Finlande! Les prières du petit troupeau de Finlande nous sont toujours agréables, car il est certain, comme le dit l'apôtre Paul, que le petit troupeau est souvent l'élément de plus de prix dans l'Église. Nous vous remercions infiniment. Pères et frères, avec les paroles de S.E. le métropolite d'Helsinki s'achève le cycle des discours de salutation à notre Conférence. Cette phase, si agréable à nous tous, s'est déroulée plus vite que prévu, ce qui signifie que nous pouvons consacrer le temps qui nous reste lors de cette séance de l'après-midi à la tâche principale qui nous attend ici. Je propose humblement que nous entamions sans attendre l'étude de chacun de nos thèmes, avec pour chacun l'introduction et la présentation du texte suivie d'une discussion libre, comme le prévoit le programme de demain. Je pense que nous pouvons entamer cette phase ce soir déjà pour ne pas perdre

un temps précieux. Si vous êtes d'accord, je prierais S.E. le Secrétaire de procéder sans tarder à la présentation du texte du premier thème, à savoir le thème du jeûne. S.E. le Secrétaire a la parole.

***Le Secrétaire:*** Merci Émin. Président.

## RÉADAPTATION DES PRESCRIPTIONS ECCLÉSIASTIQUES CONCERNANT LE JEÛNE

*L'importance du jeûne et son observance aujourd'hui*

Rapport du Secrétaire pour la préparation du Concile

Émin. Président, vénérables Pères, chers Frères,

J'ai l'honneur d'introduire devant la III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire le texte définitif approuvé par la Commission interorthodoxe préparatoire sur le premier thème à l'ordre du jour de la Conférence, puisqu'il est de ma charge de présenter devant vous l'ensemble des rapports introductifs de la Commission interorthodoxe préparatoire. Comme on le sait, le thème de la *Réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne* a été renvoyé par la II^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire (1982) pour étude complémentaire et réexamen de la tradition orthodoxe concernant l'institution du jeûne. Le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile a en effet complété le dossier et l'a présenté ensuite à la Commission interorthodoxe préparatoire qui s'est rassemblée en février de cette année, laquelle a travaillé sur la base des contributions anciennes et nouvelles, à savoir :

**a)** les rapports et les études des Églises d'Antioche, de Serbie, de Chypre et de Pologne;

**b)** les rapports de la Commission interorthodoxe préparatoire de 1971;

**c)** les discussions sur le sujet qui ont eu lieu lors de la II^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire;

**d)** les études bien fournies de LL.EE. les métropolites Pantéléimon de Corinthe et Mélétios de Nicopolis envoyées au Secrétariat par l'Église de Grèce pour enrichir le dossier concernant ce thème; un fondement théologique encore incomplet de l'institution du jeûne réalisé par le prof. Athanase Yevtic, ainsi que l'examen très détaillé de la question par le prof. Vlassios Phidas.

La Commission interorthodoxe préparatoire s'est engagée dans sa tâche après avoir écouté les avis exprimés par le Président de la Commission, S.E. le métropolite Chrysostome de Myra, en guise d'introduction à chacun des thèmes ; le rapport sur la question rédigé par mes soins ; et enfin les points de vue exprimés en préambule par

les membres de la Commission reflétant, comme il convient, les vues de leurs Églises respectives. Le projet qui en est résulté, rédigé en comité de travail sous la présidence de S.E. le métropolite Dorothée de Prague et de toute la Tchécoslovaquie, assisté par le prof. Vlassios Phidas, secrétaire, a été soumis au plénum de la Commission qui a proposé quelques modifications, adjonctions et améliorations, et l'a finalement accepté à l'unanimité. Il vous est soumis maintenant dans sa forme définitive pour être approuvé en tant que proposition par le saint et grand Concile de l'Eglise orthodoxe. Voilà en quelques mots l'historique du texte qui nous est soumis.

En ce qui concerne les discussions qui se sont déroulées tout au long de la procédure qui a abouti à la formulation définitive du texte, elles sont, pourrait-on dire, le reflet authentique du souci profond de l'Orthodoxie de concilier sa responsabilité pastorale actuelle avec les fondements immuables de la tradition patristique. Par conséquent, il serait faux, à mon avis, d'y voir l'expression de points de vue opposés, et de considérer ce texte comme fruit d'un quelconque compromis et de concessions de part et d'autre. Il est plus juste de dire que chacun des membres de la Commission interorthodoxe préparatoire a collaboré activement à l'élaboration du texte définitif en soulevant lors des discussions un ou plusieurs aspects des implications pastorales de cette institution, aspects qui le préoccupent lui ou l'Église qu'il représente du fait de sa situation particulière, et qu'il est mieux en mesure d'évaluer et de mettre en évidence. Ainsi, se complétant et s'enrichissant mutuellement, les participants à la Commission interorthodoxe préparatoire ont abouti concrètement à un texte qui est le reflet exact des tendances pastorales et des conceptions touchant à l'institution divine du jeûne au sein de l'Église orthodoxe d'aujourd'hui. C'est pourquoi nous ne sommes pas loin de la réalité en disant que ce texte est l'expression du *point de vue orthodoxe commun* établi sur la base de la tradition patristique. C'est en tant que tel qu'il est soumis à la présente III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire pour qu'elle se prononce à son sujet. En voici le contenu:

***

**1.** *Le Jeûne est un commandement divin (Gn 2, 16-17) et en tant que tel ne peut être aboli. Selon saint Basile, le jeûne «a le même âge que l'humanité; car il a été instauré dans le paradis» (de jeu., or. 1,3). Il constitue un grand combat spirituel et la meilleure expression de l'idéal ascétique de l'Orthodoxie. L'Eglise orthodoxe, se conformant fidèlement aux dispositions apostoliques, aux canons conciliaires et à l'ensemble de la tradition patristique, a toujours proclamé la grande valeur du jeûne pour la vie spirituelle de l'homme et son salut. Tout au long de l'année liturgique, l'Église exalte la*

*tradition et l'enseignement patristiques concernant le jeûne, nécessaire pour rendre l'homme vigilant, sans cesse et sans faille, et pour susciter chez lui l'ardeur au combat spirituel. Le jeûne est donc célébré par l'Église comme don divin, grâce pleine de lumière, arme invincible, fondement des combats spirituels, meilleure voie vers le bien, nourriture de l'âme, aide accordée par Dieu, source de toute méditation, imitation d'une vie impérissable et semblable à celle des anges, «mère » de tous les biens et de toutes les vertus, image de la vie à venir.*

**2.** *Le jeûne, en tant qu'institution très ancienne, se trouve déjà dans l'Ancien Testament (Dt 9,18; Jl 2,15; Jon 3,5-7). Avant d'entamer son action dans le monde, le Seigneur lui-même a jeûné pendant quarante jours (Mt 4,2) et a donné des instructions concernant la pratique du jeûne (Mt 6,16-18). Dans le Nouveau Testament, de manière plus générale, le jeûne est décrit comme un moyen d'abstinence, de repentir et d'élévation spirituelle, pratiqué non seulement par le Seigneur lui-même, mais aussi par saint Jean le Précurseur et par les Apôtres (Me 1,6; Ac 13,2. 14,23). Déjà du temps des Apôtres, l'Eglise a proclamé l'importance du jeûne et a défini le mercredi et le vendredi comme jours de jeûne (Did, 8,1), ainsi que le jeûne avant Pâques (Iren., in: Eus., h. e. 5,24). La grande diversité concernant l'étendue et le contenu de ces jeûnes (Dion. Al, ep. can. ad Bas., PG 10,1278) démontre le caractère spirituel du jeûne, auquel tous les fidèles sont appelés à se conformer, chacun selon sa propre force et ses propres possibilités, sans pour autant avoir la liberté d'ignorer cette institution sacrée : «Prends garde que personne ne te détourne de cette voie de l'enseignement... Si tu peux supporter tout le joug du Seigneur, tu seras parfait; si tu ne le peux pas, fais ce dont tu es capable. En ce qui concerne le jeûne, supporte-le selon ta force» (Did, 6,1-3).*

**3.** *En tant que lutte spirituelle élevée, le véritable jeûne découle de l'idéal ascétique de l'Orthodoxie et est indissolublement lié à la prière incessante et au repentir sincère. «Le repentir sans jeûne est sans valeur» (Bas. de jej., 1,3), tout comme le jeûne sans bienfaisance est nul; notamment à notre époque où la distribution inégale et injuste des biens va même jusqu' à priver des peuples entiers de leur pain quotidien. «Frères, en jeûnant corporellement, jeûnons aussi en esprit, délions toute chaîne d'iniquité, brisons les liens de nos violentes passions, déchirons tout injuste contrat, donnons du pain aux affamés et recevons les sans-logis » (Stichère du mercredi de la l^ere^ Semaine du Grand Carême). Jeûner ne signifie pas s'abstenir purement et simplement de certains aliments donnés. «L'abstinence de certains aliments ne suffit pas à elle seule à en faire un jeûne louable ; pratiquons un jeûne que Dieu acceptera, qui Lui sera agréable. Le vrai jeûne consiste à se defaire du mal, à retenir sa langue, à s'abstenir d'être en colère, à éloigner les désirs, la calomnie, le mensonge, le parjure. La privation de tout ceci est le véritable jeûne. C'est grâce à tout ceci que le jeûne est une bonne chose» (Bas. de jeu., 2,7). L'abstinence de certains aliments et la frugalité - quant à la qualité et*

*quant à la quantité - constituent les éléments visibles du combat spirituel qu'est le jeûne. «Le jeûne - ainsi que le terme l'indique - signifie abstinence de nourriture; mais la nourriture ne nous a jamais rendus ni plus justes ni plus injustes. Le jeûne a une signification profonde: de même que la nourriture est le symbole de la vie et l'abstinence de nourriture celui de la mort, de même nous humains devons jeûner, afin de mourir au monde, et après cela, ayant reçu la nourriture divine, vivre en Dieu» (Clem., Eclogœ, PG 9,704-705). Ainsi, le véritable jeûne se refère à l'ensemble de la vie des fidèles en Christ et trouve son apogée dans leur participation à la vie liturgique, et notamment dans le sacrement de la sainte Eucharistie.*

**4.** *Le jeûne de quarante jours du Seigneur est devenu l'exemple de celui que doivent pratiquer les fidèles. Il rend active leur participation à l'obéissance au Seigneur, afin qu'à travers le jeûne « nous puissions béneficier par l'obéissance de ce que nous avions délaissé par la désobéissance » (Gr. Naz., or. 45, in sanctum Pascha 28). Saint Grégoire Palamas résume de manière significative toute la tradition patristique accordant au caractère spirituel du jeûne - surtout à celui du Grand Carême - un sens christocentrique: «Donc, si tu jeûnes, non seulement tu subiras la passion et tu mourras avec le Christ, mais tu ressusciteras et tu régneras avec Lui pour l'éternité; car devenu un avec Lui, dans la participation à la ressemblance de sa mort, tu participeras à la résurrection et tu seras l'héritier de la vie en lui» (hom 13, in quinta jej. Dom., PG 151,161).*

**5.** *Selon la tradition orthodoxe, l'idéal de perfection spirituelle est placé très haut, et celui qui désire l'atteindre doit s'élever en conséquence. C'est la raison pour laquelle l'ascèse et la lutte spirituelle n'ont pas de bornes, tout comme la perfection des parfaits. Peu nombreux sont ceux qui satisfont aux exigences de ce grand idéal orthodoxe de façon à atteindre la théosis de leur vivant. Et même eux, bien que pratiquant toutes les prescriptions, ne s'en vantent jamais, mais confessent: «Nous sommes de pauvres serviteurs et nous n'avons fait que notre devoir». Tous les autres ne doivent pas abandonner - selon la conception orthodoxe concernant la vie spirituelle - le bon combat du jeûne, mais s'en remettre à la miséricorde de Dieu pour leurs manquements, pleinement conscients de la médiocrité de leur situation et disposés à l'autocritique. Car il est impossible d'accéder à la vie spirituelle orthodoxe sans le combat spirituel du jeûne.*

**6.** *L'Église orthodoxe, comme une mère affectueuse, a defini ce qui convient au salut et placé en tête les périodes sacrées du jeûne, comme un «signe de protection » donné par Dieu pour sauvegarder la nouvelle vie en Christ contre les pièges de l'ennemi ; sur les traces des saints Pères, elle garde inchangés, comme avant, les prescriptions apostoliques, les canons conciliaires et les traditions sacrées; elle propose toujours les jeûnes sacrés comme la meilleure voie dans l'exercice des fidèles en vue de leur perfection spirituelle et de leur salut ; elle proclame la nécessité pour les fidèles de respecter au cours*

*de l'année tous les jeûnes prescrits: ceux du Grand Carême, du mercredi et du vendredi, de Noël, des saints Apôtres, de la Dormition de la Vierge, les jeûnes journaliers de l'Exaltation de la sainte Croix, de la veille de l' Épiphanie et de la Décollation de saint Jean le Précurseur, ainsi que les jeûnes proposés dans un souci pastoral ou librement consentis par les fidèles.*

**7.** *L' Église, ayant defini ce qu'il convient de faire pour le salut pendant les périodes sacrées du jeûne, a posé par clémence pastorale les limites de l'économie miséricordieuse au régime du jeûne. En conséquence, elle a prévu d'appliquer le principe ecclésiastique d'économie en cas de maladie corporelle, d'une nécessité impérieuse ou de la difficulté des temps, selon le discernement et le souci pastoral du corps des évêques des Églises locales.*

**8.** *Il est un fait qu'aujourd'hui nombre de fidèles, soit par négligence, soit à cause des conditions de vie, quelles qu'elles soient, ne respectent pas toutes les prescriptions concernant le jeûne. L' Église, qui «ne désire pas la mort du pécheur, mais sa réintégration et sa vie», doit affronter tous ces cas de non-observance des prescriptions sacrées concernant le jeûne, qu'ils soient généraux ou individuels, avec un souci maternel et affectueux. Elle laisse donc le soin aux Églises orthodoxes locales de definir, selon leur discernement, la mesure d'économie miséricordieuse et d'indulgence à appliquer afin d'alléger le «poids» des jeûnes sacrés pour ceux qui ont des difficultés à respecter tout ce que ceux-ci prescrivent, soit pour des raisons personnelles (maladie, service militaire, conditions de travail, vie dans la Diaspora etc.), soit pour des raisons générales (conditions climatiques particulières de certains pays, difficultés de trouver certains aliments maigres, structures sociales). Ceci toujours dans l'esprit et dans le cadre de ce qui précède, et dans le but d'éviter d'affaiblir l'institution sacrée du jeûne. Cette clémence miséricordieuse peut être appliquée par l'Église avec une grande circonspection et surtout avec plus d'indulgence pour les jeûnes sur lesquels la tradition et la pratique de l'Église ne sont pas toujours uniformes. «... Jeûner tous les jours est un bien, mais celui qui jeûne ne doit pas blâmer celui qui ne jeûne pas. Dans ces cas il ne faut pas légiférer, ni contraindre; il ne convient pas non plus de conduire par la force le troupeau confié par Dieu; il faut plutôt faire usage de la persuasion, de la douceur et de la bonne parole...» (Jo. D.,jeuj. 7).*

**9.** *En outre, le plèrome, clercs et laïcs, doit être accoutumé à respecter le jeûne dans certaines circonstances particulières de sa vie, comme, par exemple, en signe de repentir, pour la réalisation d'un vœu, pour le succès d'un but élevé, en temps de calamité, avant le baptême (celui des adultes), en cas de pénitence, avant l'ordination, avant la communion et dans des cas analogues.*

Passons maintenant à quelques éclaircissements concernant les différents points du texte soumis:

**1.** Je signale tout d'abord que l'intitulé initial de la question *(Réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne)* est

apparu à certains membres de la Commission comme pouvant éventuellement amener à des malentendus auprès des fidèles; il pourrait en effet donner l' impression que ce texte tend à abolir, même partiellement, ou à modifier l'institution ancienne du jeûne, en introduisant de nouvelles prescriptions contraires à la tradition et à l'ordre établi. C'est pourquoi on a proposé comme nouveau titre *L'importance du jeûne et son observance aujourd'hui*, et on a choisi de l'ajouter provisoirement sous le titre initial jusqu'à décision.

**2.** On a longuement discuté sur le terme «*immuable*» *(ἀμετάβλητος)* figurant au § 1. Certains des membres de la Commission ont soutenu que seules les décisions dogmatiques *(Ὅροι)* des Conciles œcuméniques sont immuables, et que des institutions telles que le jeûne peuvent être modifiées en chacun des cas selon le sentiment pastoral et les besoins de l'Église. D'ailleurs, le principe d'économie dont l'Église a fait usage de tout temps pour adapter les prescriptions concernant le jeûne aux conditions de vie particulières, voire individuelles, de ses fidèles semble s'opposer à l'emploi du mot «*immuable*» concernant le jeûne La question a été résolue lorsqu'on a expliqué que le caractère «*immuable*» du jeûne se réfère à l'institution en tant que telle, le jeûne étant un «*commandement divin*» qui, selon St Basile, *a «le même âge que l'humanité puisque il a été instauré par Dieu dans le paradis»*. De manière générale, tous les membres de la Commission ont convenu qu'il fallait mettre l'accent sur la signification élevée que l'Église orthodoxe a reconnue et reconnaît toujours à l'institution divine du jeûne en ne cessant de proclamer sa valeur «*pour rendre l'homme vigilant, sans cesse et sans faille, et pour susciter chez lui l'ardeur au combat spirituel*».

**3.** Les interventions des délégués, notamment *des Églises d'Alexandrie, d'Antioche* et *de Roumanie*, ont contribué à prendre conscience que le jeûne, indissolublement lié à l'idéal ascétique de l'Orthodoxie, ne se conçoit pas simplement comme une abstinence de nourriture, mais avant tout comme un moyen de perfectionnement spirituel et moral et de repentir, tant pour l'individu isolé que dans la perspective d'un idéal social plus large, notamment l'idéal universel de justice et d'amour de l'homme. Ceci prend une importance capitale aujourd'hui où des millions d'êtres humains vivent sous le spectre de la famine et du dénuement matériel.

**4.** Le Président de la Commission ainsi que quelques-uns de ses membres ont souligné tout particulièrement le caractère dynamique du jeûne en tant que combat spirituel par excellence; un combat auquel chacun participe selon ses forces, pleinement conscient de l'humilité de sa personne et de sa faiblesse, mais aussi en s'en remettant entièrement à la miséricorde de Dieu qui supplée aux imperfections et aux omissions de l'homme qui s'est engagé dans le bon combat.

**5.** Comme l'a souligné à juste titre *le prof. V. Phidas* dans son étude, le jeûne prend toute sa dimension pour le salut de l'âme si on l'aborde du point de vue christocentrique, et surtout si l'on considère la participation du fidèle au contenu spirituel de «*l'obéissance*» du Seigneur lors de son jeûne de quarante jours. Le lien indissoluble entre «*l'obéissance*» du Christ lors de son jeûne et l'accomplissement de cette obéissance sur la Croix explique la très grande valeur spirituelle du jeûne pour les fidèles, car «*devenus un avec lui, dans la participation à la ressemblance de sa mort, nous participerons aussi à sa résurrection*» (Grégoire Palamas).

**6.** Le § 6 traite du principe d'observation *sévère* et immuable, des prescriptions apostoliques, des canons des conciles et des saintes traditions. Il énumère également tous les jeûnes de l'année liturgique, établis par les canons et consacrés par une longue tradition, à savoir ceux de la Semaine sainte, du Grand Carême, du mercredi et du vendredi, de Noël, des saints Apôtres, de la Dormition de la Vierge, ainsi que les jeûnes journaliers de l'Exaltation de la Croix, de la veille de l'Épiphanie et de la Décollation de saint Jean le Précurseur. On a donc décidé de ne proposer l'abolition d'aucun jeûne ; ceci, d'une part, à cause du contenu spirituel élevé de cette institution ; et, d'autre part, pour éviter de scandaliser le peuple fidèle de Dieu qui tient à sa tradition et qui verrait avec mécontentement l'Eglise s'éloigner de l'ordre qui a prévalu à travers les siècles.

**7.** Le § 7, de son côté, introduit et consacre le principe d'économie ecclésiastique en fondant celle-ci, d'une part, sur la distinction entre les différentes périodes sacrées du jeûne et, d'autre part, sur la pratique pastorale qu'a toujours suivie l'Église, obéissant par-là à son amour de l'homme et à sa compréhension maternelle face à la faiblesse du corps, aux nécessités impérieuses et à la difficulté des temps.

**8.** Le § 8, qui traite plus particulièrement du principe d'économie, doit beaucoup dans sa forme actuelle aux délégués des Églises d'Antioche et de Russie. Ce sont eux, en effet, qui ont attiré l'attention des membres de la Commission interorthodoxe préparatoire sur les conditions très variées dans lesquelles vivent aujourd'hui les fidèles orthodoxes de par le monde, sur la difficulté de se procurer des aliments maigres, sur l'impuissance où l'on se trouve en voulant en fixer une liste de manière uniforme pour tous les pays et tous les climats, ainsi que sur des circonstances particulières (par exemple service militaire, vie dans la Diaspora). Dans tous les cas précités, l'Église, mère affectueuse, décidera à chaque fois ce qu'il convient de faire en veillant simultanément à observer de manière immuable certains principes généraux et certains cadres établis de peur que l'économie poussée à ses limites extrêmes ne tourne à la liberté sans

contrôle ou même à l'anarchie.

**9.** Le tout dernier paragraphe, enfin, rappelle que le jeûne est lié organiquement à la participation complète aux sacrements et à la vocation spirituelle de chaque fidèle, et qu'il est un moyen au service de l'âme dans certaines situations de la vie, comme par exemple avant le baptême, comme préparation à la divine Eucharistie, comme pénitence, en temps de tentation, etc.

Émin. Président, vénérables Pères, chers Frères,

Tel est le texte qui vous est soumis aujourd'hui. Si on le juge selon les critères de la perfection absolue, il ne peut paraître qu'imparfait en regard du but élevé qu'il se propose de servir. Mais si on le considère du point de vue humain, en prenant en compte les conditions concrètes dans lesquelles vivent aujourd'hui les fidèles orthodoxes, disséminés de par le monde ou menant dans leur patrie même - mais dans des conditions difficiles et parfois adverses - le bon combat pour parvenir à la perfection du Christ, la Conférence panorthodoxe préconciliaire sera peut-être amenée à modérer ce jugement et à accepter le texte avec bienveillance. Ceci parce que, comme on l'a relevé lors de la discussion qui a eu lieu, «*il ne s'éloigne pas de la tradition et des canons, il sert l'Église et nous aide tous à diriger notre peuple dans les différents pays où nous vivons*». Je vous remercie.

***Le Président:*** Je remercie S.E. le Secrétaire Damaskinos, métropolite de Suisse, pour la présentation de ce premier texte concernant le jeûne. La première partie de la présentation décrit les conditions historiques dans lesquelles ce texte a vu le jour. Nous avons pu ensuite entendre le texte, suivi par certaines observations qui le complètent et le résument. Chacun des participants reste libre de se prononcer sur le texte. Nous poursuivrons notre discussion après la pause et tous ceux qui le veulent pourront prendre la parole.

***La séance est levée.***

## Ier JOUR DES TRAVAUX
(Mercredi 29 octobre 1986)
***
*Séance de l'après-midi* (17.15-18.30)

***Le Président:*** Nous entamons notre quatrième séance de la journée en assemblée plénière, séance consacrée à la discussion du premier texte qui concerne le jeûne. Suite à la présentation qui nous a été faite, nous avons une première proposition émanant de la Délégation de l'Église de Grèce à propos du jeûne: il s'agit d'intégrer au texte, sous la forme d'un paragraphe supplémentaire ou sous une autre forme, l'enseignement paulinien sur le jeûne. Cette proposition ainsi que toutes celles qui seront faite ici seront transmises à la Commission chargée du premier thème.La discussion est ouverte. Tous ceux qui le désirent peuvent demander la parole.

Le métropolite Bartholomaios a la parole.

***Le métropolite de Philadelphie:*** Émin. Président, permettez-moi de remercier et de féliciter le Secrétaire pour avoir pris la peine de nous présenter ce texte et pour les remarques pertinentes formulées à la fin de sa présentation. Un doute se pose à moi concernant ce texte de S.E. le Secrétaire. En février dernier, j'étais resté sur l'impression que le titre proposé, «*L'importance de l'institution du jeûne et son observance aujourd'hui*», ne serait qu'un simple sous-titre à côté de l'ancien titre qu'on conserverait: «*Réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne*». Le texte de S.E. le Secrétaire donne cependant l'impression qu'à la place du titre précédent, on a proposé et accepté comme alternative ce nouveau titre. J'aimerais que la chose soit clarifiée. Garderons-nous les deux phrases comme titre et sous-titre ou la seconde va-t-elle remplacer la première ? Merci.

***Le Président :*** Je vous remercie, Éminence. Il est vrai qu'on a dit, lors de la Commission interorthodoxe préparatoire de février, qu'il n'était pas possible de modifier le titre initial de la question du jeûne, mais que, vu certaines difficultés de compréhension qu'il pourrait entraîner, il serait bon de l'expliciter à l'aide d'un sous- titre. La formulation de ce sous-titre est celle contenue dans le texte du Secrétaire. Par conséquent, nous conservons le titre: «*Réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne*» et le sous-titre explicatif: «*L'importance du jeûne et son observance aujourd'hui*», sous-titre qui reflète bien le contenu du texte élaboré par la Commission interorthodoxe préparatoire.

***Le métropolite de Transylvanie:*** Je suis d'accord, mais il y a une grande différence entre le titre et le sous-titre, parce que le titre parle de «*réadaptation*» et le sous-titre de «*l'importance*». Ce sont deux

choses complètement différentes. Si nous gardons le titre, un titre est un titre! Dans le texte toutefois, il n'y a pas assez de choses à propos de la réadaptation, parce que nous parlons de ce qui existe déjà dans l'Église orthodoxe. Notre texte est une réponse à ceux qui, dans l'Église orthodoxe et dans les autres Églises, parlaient ou parlent d'une réadaptation. Mais la décision de cette Commission et la proposition au saint et grand Concile est de ne pas faire de réadaptations. C'est pour cela que ceux qui ont travaillé sur le texte ont pensé à un nouveau titre: «*L'importance du jeûne et son observance aujourd'hui*». Cela répond parfaitement au contenu du texte. Si nous gardons l'ancien titre, cela voudra dire que nous n'avons pas traité la réadaptation.

***Le Président:*** Je remercie Son Éminence. Je crois qu'il s'agit là également d'un point qui devra être examiné soit ici en assemblée plénière soit en commission. Certes, dans le texte nous ne parlons pas de réadaptation. Nous sommes liés cependant non seulement par la IVe Conférence panorthodoxe, mais aussi par la Ière Conférence panorthodoxe de Rhodes. La question du jeûne avait alors reçu ce titre général, et nous avons jugé opportun de ne pas modifier ce titre, mais d'y ajouter le sous-titre pour expliquer le travail accompli par ce texte. Si malgré tout le plénum est d'avis qu'il faut renoncer au titre ancien et ne garder que le sous-titre, c'est à vous, saints frères, d'en décider.

***Le métropolite de Carthage:*** Émin. Président, je pense que la remarque du métropolite de Transylvanie est parfaitement fondée. Car il n'est en effet pas question de réadaptation. Nous nous tenons à ce qui a toujours été, en laissant une certaine marge d'économie, rien de plus. Je suis donc d'avis que le second titre soit pris comme titre du texte. Il reste cependant, on l'a dit, que lors de la Ière Conférence panorthodoxe nous avons clairement déclaré vouloir étudier la question du jeûne sous l'angle de la réadaptation. Il serait bon dès lors que la Commission chargée de la question l'étudie plus en profondeur et en tire des conclusions.

***Le métropolite de Pétra:*** Émin. Président, je suis d'avis que nous ne devons pas transmettre cette question à la Commission, mais prendre une décision ici même en assemblée plénière.

***Le professeur Galitis:*** Émin. Président, la Ière Conférence panorthodoxe de Rhodes avait décidé de discuter la question du jeûne sous le titre: «*Réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne conformément aux exigences de l'époque actuelle*». Cependant, aucune Conférence préconciliaire - et encore moins le Concile - n'est tenue d'accepter tel quel tout ce que ladite Conférence, délibérant en l'Esprit Saint et sous la conduite de la tradition de l'Église, a jugé opportun, juste et orthodoxe. Par la suite, tant au cours de la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire que lors de la Commission interorthodoxe

préparatoire, il nous a paru évident de suivre la ligne tracée par ce texte tel que nous le connaissons aujourd'hui. Parallèlement, on a cependant constaté - au cours de la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire ainsi qu'au sein de la Commission interorthodoxe préparatoire - qu'il existait une discordance entre le titre et le contenu et qu'il fallait y remédier. On a discuté longuement au sein de la Commission pour savoir s'il fallait renoncer à ce titre ou non. Nous sommes arrivés à la conclusion - et je parle en tant que membre à la fois de la Commission de travail de la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire et de la Commission interorthodoxe préparatoire - qu'il ne fallait pas modifier le titre, pour la seule raison que nous n'en avions pas le droit, c'est-à-dire uniquement pour des raisons formelles. La Commission interorthodoxe préparatoire n'avait pas le droit de procéder à cette modification. Mais je pense humblement que nous, rassemblés ici, en avons le droit. Sinon il subsistera un désaccord entre le contenu et le titre. Je vous remercie.

**Le *métropolite d'Aksoum:*** Émin. Président, je partage pleinement l'avis de S.E. de Pétra. Je pense humblement qu'il est préférable de remplacer par un autre le mot *réadaptation.* Ici même en assemblée plénière.

***Le Président:*** Saint frère, je crois que le débat ne porte pas sur le choix d'un autre mot, mais sur l'abandon du titre initial pour ne se limiter qu'au sous-titre.

***L'archimandrite Timothée:*** Émin. Président, c'est tout pénétré d'une émotion profonde et inexprimable que j'assiste aujourd'hui pour la première fois aux travaux de la IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire, avec le consentement de notre père Sa Béatitude le patriarche Diodore. Et il est bien naturel que je sois conscient des responsabilités qui sont les miennes en tant que délégué de la très sainte Mère des Églises et en tant que continuateur de l'œuvre des Pères en face de Dieu, en face de la très sainte Église que j'ai l'honneur de représenter et en face du plérome de l'Église orthodoxe. Car je suis appelé à être le continuateur de l'œuvre de grandes figures de notre très sainte Église orthodoxe.

Je suis d'accord avec ce qui a été dit, il y a quelques instants, tant par le métropolite de Pétra que par les hiérarques qui l'ont précédé et par le Prof. Galitis concernant le titre. Je suis d'avis de le remplacer par ce qui servait jusqu'à maintenant de sous-titre. J'ai entendu précédemment le point de vue de S.E. le métropolite de Corinthe désireux d'enrichir le texte avec des passages de l'enseignement paulinien, mais je suis d'avis humblement qu'on laisse le texte tel qu'il est. Au non de la Mère des Eglises que je représente humblement avec S.E. le métropolite de Pétra et des professeurs érudits, je voudrais

transmettre les félicitations de Sa Béatitude mon Père et Patriarche à ceux qui ont participé à la rédaction d'un texte si parfait, et notamment à S.E. le métropolite Mélétios de Nicopolis et Préveza, aux professeurs V. Phidas et G. Galitis qui aujourd'hui représentent à nos côtés le Patriarcat de Jérusalem et qui ont beaucoup œuvré pour la rédaction de ce texte. Félicitations, car ce texte exprime la pensée, la pratique et la tradition orthodoxes à travers les siècles, et telles qu'elles se réalisent aujourd'hui.

***Le professeur Zissis:*** Émin. Président, je voudrais souligner, moi aussi, qu'il est ressorti de la discussion au sein de la Commission interorthodoxe préparatoire de février que le titre le plus approprié pour ce texte était bien le sous-titre, mais que, liée comme elle l'était par la précédente Conférence panorthodoxe préconciliaire, la Commission interorthodoxe préparatoire ne pouvait, en tant qu'organe mineur, modifier le texte. Et la présente Conférence a été chargée de procéder formellement à la modification du titre, mais pas de poursuivre la discussion de fond, puisque nous sommes déjà tombés d'accord sur le fait que le sous-titre s'accorde mieux avec le texte.

***Le métropolite de Kiev:*** Émin. Président, comme le montre la présente discussion, la majorité se prononce en faveur de modifier l'intitulé du thème, tel qu'il était formulé à la Conférence de Rhodes et accepté à la I^ère^ Conférence panorthodoxe préconciliaire. Il y a deux arguments en faveur du changement.Le premier argument est qu'une réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne provoque une inquiétude chez les fidèles. Ils disent qu'en voulant adapter la discipline du jeûne au monde contemporain, nous voulons aussi changer cette tradition, cet enseignement des saints Pères sur le jeûne qui a fait vivre notre Église pendant deux mille ans. Et si nous laissons ce terme *réadaptation*, nous laissons le champ libre à une critique aiguë de notre texte, bien que le texte lui-même ne corresponde pas au titre.Le deuxième argument est que le contenu du document correspond mieux au sous-titre que nous avons donné au texte : *L'importance du jeûne et son observance aujourd'hui*.Pour ces raisons, notre délégation se prononce en faveur de l'abandon du terme *réadaptation* et du choix du sous-titre comme titre. Cela sera bien accepté par l'Église, cela correspond au contenu du document ; je pense donc que si nous sommes d'accord sur cela nous pouvons prendre une décision dans ce sens.

***Le métropolite de Péristérion:*** Je pense, Émin. Président, que nous sommes tous d'accord de supprimer le titre: «*Réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne conformément aux exigences de l'époque actuelle*». La plupart de ceux qui ont parlé ont déclaré très nettement que la présence de l'Église orthodoxe dans le monde actuel

doit être forte, qu'elle doit être voix de l'Église, voix de Dieu et voix de la tradition. Je pense humblement que le sous-titre lui non plus n'exprime pas ce contenu du texte. Car, à non humble avis, l'économie n'a pas lieu d'être, touchant à l'institution du jeûne, et il n'est pas question d'appliquer l'institution de l'économie. Il s'agit d'économie concernant l'application du jeûne. Par conséquent, à la place du mot *observance,* nous devons trouver un autre mot, comme, par exemple, «*application de l'institution spirituelle du jeûne*». C'est ainsi que nous donnerons également au texte une dimension dynamique. Je vous remercie.

***Le Président:*** Émin. métropolite de Péristérion, avez-vous quelque terme à proposer?

***Le métropolite de Péristérion:*** À la place du terme *observance*, saint Président, je propose le terme «*application*».

***Le métropolite de Dimitrias***: Émin. Président, j'ai à faire des remarques sur d'autres points. Ai-je le droit de les faire ou dois-je attendre que prenne fin la discussion à propos du titre? Qu'en pensez-vous?

***Le Président:*** Il est préférable, Éminence, que nous en finissions avec cette question et que vous preniez ensuite la parole à propos d'autres points. Merci.

***Le métropolite de Stara Zagora:*** Éminence, nous nous trouvons à la III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire et suivons la liste des thèmes telle qu'elle a été fixée par la I^ère^ Conférence panorthodoxe préconciliaire. Les saints Pères qui ont pris part à la I^ère^ Conférence panorthodoxe de Rhodes ont intitulé la question: «*Réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne*». Ainsi ont-ils délimité ce thème, pensant que le futur saint et grand Concile, s'orienterait vers un assouplissement relatif de l'institution du jeûne en prenant en considération les conditions dans lesquelles l'Église orthodoxe accomplit son œuvre. Ceux qui ont pris part aux I^ère^ et II^e^ Conférences panorthodoxes préconciliaires savent que certaines Églises locales qui s'étaient chargées d'élaborer la question du jeûne avaient émis des propositions visant à un assouplissement important du jeûne. Au cours de la II^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire, la discussion a cependant démontré qu'en restant fidèles à la tradition et aux pères, nous ne pouvions pas en arriver à un assouplissement important des prescriptions concernant le jeûne ; cela, d'une part, parce que l'institution du jeûne nous vient de Dieu et, d'autre part, parce qu'une telle décision risquerait de briser l'unité des fidèles de certaines Églises. C'est pour cela que la question a été à nouveau discutée lors de la Commission interorthodoxe préparatoire et que nous nous en occupons ici même, à la III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire. Comme nous le

constatons à la lecture du texte qui nous est proposé, les délégués des très saintes Églises orthodoxes qui ont travaillé au mois de février ont essayé de prendre en compte les instructions émises par les Églises locales au cours de la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire et ici même, instructions visant à conserver l'institution sacrée du jeûne telle qu'elle prévaut dans la tradition des Églises orthodoxes et des Pères. Par cela, on satisfait toutes les Églises locales. Le titre initial choisi par la Ière Conférence panorthodoxe de Rhodes était donc lié à un tout autre contexte. Et comme l'ont souligné à juste titre le métropolite Antoine de Transylvanie et d'autres frères, ce titre ne reflète pas le texte et les positions que nous y prenons sur la question. On a également dit à juste titre que la Commission interorthodoxe préparatoire n'avait pas le droit de modifier le titre. Mais notre IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire en a tout à fait le droit. Notre Délégation propose que la Conférence prenne en considération les discussions et les propositions de la Commission interorthodoxe préparatoire et en décide de même. C'est le sous-titre qui répond au contenu du texte. Voilà en ce qui concerne le titre. Permettez-moi d'exprimer mon opinion sur certains points du texte. Ensemble nous constituons la sainte Église orthodoxe, et ensemble nous préparons le saint et grand Concile. Je suis inquiet de voir que lorsque les saints Pères sont mentionnés dans le texte, on dit «*Basile le Grand, Grégoire le Théologien...*», ce qui introduit un élément rationaliste. Je propose d'ajouter le terme *saint* à chaque fois qu'il est question des Pères de l'Église.

***Le Président:*** Je remercie S.E. de Stara Zagora pour son approche positive du texte. Résumons l'ensemble de la discussion sur la question du titre à donner à notre texte. D'une manière générale, on a exprimé le vœu que soit abandonné l'ancien titre «*Réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne*» pour le remplacer par le sous-titre qui correspond mieux au contenu du texte. Il s'agit là, je pense, du désir général du plénum. Notre Conférence, en tant qu'organe de même rang qu'une précédente Conférence panorthodoxe préconciliaire, a le droit de modifier le titre d'un thème ou d'en changer. Je voudrais seulement faire remarquer que lorsque la question de la réadaptation des prescriptions concernant le jeûne a été posée lors de la Ière Conférence panorthodoxe de Rhodes, il en est tout d'abord sorti le premier texte de la Commission interorthodoxe préparatoire de 1971. Nous avons constaté ensuite que le texte en faveur de la réadaptation ne progressait pas et nous sommes venus ici même discuter du jeûne. Par conséquent, le texte que nous avons préparé et dont nous disposons maintenant correspond tout à fait au sous-titre, et je propose d'accepter ce qu'ont proposé nos frères, c'est-à-dire de prendre comme titre le sous-titre de notre texte: «*L'importance du jeûne*

*et son observance aujourd'hui*». Êtes-vous d'accord?

***L'évêque de Salamine:*** J'ai une réserve à émettre. Il n'y a pas lieu de discuter dans un tel cas de l'ensemble de la question. Pourquoi n'avons-nous parlé que du jeûne et ne parlons-nous pas du fait d'aller à l'église et de la prière?

***Le Président:*** Je crois avoir été clair en disant que la Conférence s'est occupée de ce thème parce qu'il avait été choisi comme thème à l'ordre du jour. Si en partant de la notion de «*réadaptation*», nous en venons à souligner ce qui touche à l' «*importance*» de l'institution et aux moyens de l'appliquer, il ne s'agit que d'une question de procédure et de progression de notre programme.Je pense, frères, que nous sommes d'accord pour laisser de côté le titre *Réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne*. L'acceptez- vous ?

***La Conférence accepte la proposition.***

***Le Président:*** J'en viens à la remarque et à la proposition du métropolite de Péristérion qui a parlé du terme «*observance*», lequel ne correspond pas, selon lui, à la réalité. J'ai réfléchi à sa proposition et j'affirme que le terme correspondant qu'il propose, à savoir «*application*», est encore plus lourd. Si le métropolite de Péristérion et les autres frères sont d'accord, nous pourrions supprimer l'article avant «*observance*» (NdT: dans le texte grec).

***Le métropolite de Péristérion:*** Nous pourrions dire simplement: «*L'importance de l'institution du jeûne et les moyens de l'appliquer par économie à l'époque actuelle*». II faut introduire également la notion d'économie, mais seulement en rapport avec le monde contemporain.

***Le professeur Photiadis:*** Le sous-titre correspond au contenu du texte. Malgré cela, nous devrions peut-être changer un mot. Nous devrions préciser qu'en disant «*les moyens de l'appliquer*», nous entendons le jeûne et non l'institution, laquelle ne peut être appliquée.

***Le Président:*** Linguistiquement vous avez raison, professeur. C'est sans aucun doute plus correct.

***Le professeur Phidas:*** Émin. Président, en suivant cette discussion, mon esprit se tourne plutôt vers la substantive « *importance*». Cette importance va de soi, et je ne sais pas si la mise en évidence du mot a vraiment un sens. Un texte pastoral appellerait le terme «*importance*», pas un texte conciliaire. Il suffit de dire: «*L'observance de l'institution du jeûne et sa signification aujourd'hui*».

***Le professeur Zissis:*** Émin. Président, je pense que le terme «*observance*» doit subsister, avec ou sans article, à la place du terme «*application*». Comme vous l'avez bien dit, ce deuxième terme est plus lourd que le premier. Le terme «*observance*» (τήρησις) est traditionnel, néo-testamentaire et patristique, et il rend bien le contenu.Je pense que la proposition du professeur Phidas, ainsi que celle du professeur

Photiadis apportent une solution au problème. Le sous-titre pourrait être formulé soit ainsi: «*L'importance du jeûne et son observance aujourd'hui*» (en abandonnant le terme «*institution*» qui causait une ambiguïté syntaxique), soit comme l'a proposé le professeur Phidas. Et je crois que cela répondrait également à la réserve de l'évêque de Salamine pensant qu'il n'y a pas de raison de nous attacher à souligner «*l'importance*». Nous dirions alors: «*L'institution du jeûne et son observance aujourd'hui*» (et le poids tomberait sur l'observance à l'époque contemporaine, sur les nécessités actuelles).

***Le Président:*** Merci beaucoup. Je pense que le terme « *institution*» ne doit pas être absent du titre. Parce qu'il souligne que le jeûne est institutionnalisé dans l'Église orthodoxe. Que l'on ne supprime pas le mot «*institution*», voilà mon avis.

***Le métropolite du Banat:*** Excusez-moi de prendre la parole après le chef de la délégation roumaine. Mais je me permets d'attirer votre attention sur le fait qu'un titre doit être court et clair, sans ambiguïtés. Comme l'ont fait déjà remarquer certains de nos frères, dans le sous-titre il y a quelques difficultés à accepter le terme «*importance*», qui est d'ailleurs quelque peu scolastique, et le terme «*observance*», qui ne correspond pas au contenu du document. Je vous propose alors, en accord avec le professeur Phidas, de prendre en considération un titre court. Si nous disons tout simplement «*Le jeûne et les chrétiens d'aujourd'hui*», il me semble que nous pouvons éliminer toute difficulté et adopter en même temps un titre clair.

***Le Président:*** Je remercie S.E. le métropolite du Banat. Nous avons maintenant à discuter une autre proposition.

***Le métropolite du Mont-Liban :*** Monseigneur le Président, je passe à un tout autre problème si cela m'est permis. Je peux, si vous voulez, y revenir plus tard.

***Le métropolite de Beyrouth:*** Éminence, je crois que la discussion doit se poursuivre plus à fond. Considérant le titre «*L'importance du jeûne* », c'est comme si on disait: «*l'importance de la prière*». Je pense qu'il va de soi que le jeûne est important. Je propose que le titre soit: «*Le jeûne et son observance aujourd'hui*». Car j'ai l'impression que le terme «*importance*» n'est pas nécessaire. On n'admettrait pas forcément un titre comme «*L'importance de la prière*», *car* il va de soi que la prière est importante pour notre vie. Le terme «*importance*» n'est pas nécessaire. Ainsi, je sais que le jeûne est important pour tout chrétien, et quand nous disons «*son observance aujourd'hui*», cela est dû au fait qu'un problème se pose non pas en ce qui concerne le jeûne en lui-même, mais en ce qui concerne les difficultés rencontrées par le fidèle. Il ressort d'une telle discussion que de nombreux éléments du titre apparaissent impropres. Je propose une fois encore que le titre soit: «*Le jeûne et son*

*observance aujourd'hui*». Je pense qu'il n'y a pas de problème avec le texte, qu'on donne là une solution, car il n'y a pas de problème avec le jeûne en lui-même.

***Le Président:*** Je remercie S.E. de Beyrouth. La parole est au métropolite de Péristérion et je pense que nous devrions clore notre discussion.

***Le métropolite de Péristérion:*** Je pense, Éminence, que l'élément nouveau que présente ce texte et la décision nouvelle qu'est appelé à prendre le saint et grand Concile ne concernent ni «*l'importance*» ni «*l'observance*» du jeûne, mais l'officialisation d'une pratique, c'est-à-dire l'application officielle de l'économie dans l'institution du jeûne. Que nous laissions le terme «*observance*» ou un autre terme, je pense donc qu'il faut ajouter: «*et son application par économie aujourd'hui*».

***Le métropolite de Carthage:*** Émin. Président, la discussion est certes profitable, mais discuter à l'infini nuit plus qu'autre chose, à mon avis. Je pense qu'il serait bon d'examiner deux titres : celui que propose le professeur Phidas «*L'institution du jeûne et son observance aujourd'hui*» et celui que propose S.E. de Beyrouth «*Le jeûne et son observance aujourd'hui*».

***Le professeur Galitis:*** Moi, aussi, Émin. Président, j'aimerais exprimer mon accord avec le métropolite de Beyrouth. Un titre doit être concis et je pense que le sien l'est, à moins que nous n'en proposions un plus court encore. De même que nous disons: «*Les Diptyques*» ou «*Sur l'autocéphalie*», disons: «*Sur le jeûne*». Si ce titre si court est rejeté, je propose qu'on accepte le titre du métropolite de Beyrouth. En ce qui concerne le mot «*observance*» et l'hésitation du métropolite de Péristérion, j'aimerais dire que lorsque nous disons «*observance*» nous entendons «*application*», c'est-à-dire la manière d'observer, sévèrement ou non, avec ou sans économie.

***Le métropolite de Corinthe:*** J'aimerais dire, Émin. Président, que cette formulation peut être légèrement modifiée. À mon humble avis on pourrait dire: «*L'importance de l'institution du jeûne et son observance*». De cette manière nous distinguons l'institution de l'observance. L'institution demeure en tant qu'institution. Mais son observance peut varier. Et c'est cela que nous voulons souligner, c'est cela que nous avons tenté de réussir en février. L'institution est immuable. L'observance varie, car certains observent le jeûne d'une certaine manière et d'autres d'une autre manière. Les frères de Russie m'ont dit que là-bas le poisson est considéré comme aliment maigre. Disons donc: «*L'importance de l'institution du jeûne et son observance aujourd'hui*». Ainsi, nous n'avons ni à changer grand-chose ni à sortir de l'esprit du texte. Peut-être qu'en précisant qu'il s'agit de l'observance «*du jeûne* » et non « *de l'institution du jeûne*» nous en dirons plus. Vous

me direz bien sûr que nous jouons sur les mots, mais hélas dans les discussions théologiques, il n'est pas déplacé de jouer quelque peu sur les mots.

***Le métropolite de Kiev:*** Émin. Président, je pense que plus nous poursuivons la discussion sur la formulation, plus les avis divergent; et nous n'arriverons à aucun accord. J'estime que nous avons besoin d'une définition très courte, et que cette définition ne doit pas forcément intégrer les différentes notions - observance, institution, *«économie»*, etc. Je pense que le texte parle de lui-même, et que si nous voulons changer le titre précédent, il serait mieux de dire simplement: *«Sur le jeûne à l'époque contemporaine»*.

***Le métropolite du Mont-Liban:*** Je voudrais appuyer également la proposition du métropolite de Kiev ou celle de mon confrère de Beyrouth. J'aurais une grande difficulté avec le mot *«institution»*, car il s'agit d'un concept juridique latin qui est très mauvais. D'ailleurs, traduit en arabe, cela amène à une conception juridique telle qu'elle est vécue dans le monde musulman, tandis que l'Église n'a jamais connu ce terme. Elle a connu le terme *«jeûne»* tout simplement, avec toute sa richesse.

***Le métropolite de Stara Zagora:*** Eminence, nous discutons des propositions de changement du titre du texte. Si le titre contient la formule *«aujourd'hui»*, je crois que nous mettons des limites à nos délibérations, à savoir les limites de l'époque actuelle. Nous, cependant, nous ne savons pas quelles limites mettront les époques futures. Le saint et grand Concile validera les textes de notre Conférence panorthodoxe préconciliaire, textes qui ont de l'importance pour la vie future de l'Église orthodoxe. C'est pourquoi je pense que l'expression *«aujourd'hui»* doit être évitée. À mon humble avis, il serait bon de formuler le titre ainsi : *«L'observance du saint jeûne»*. Un titre bref qui correspond pleinement au contenu de notre texte.

***Maître Laham:*** Éminent Président, je voudrais faire deux remarques. La première concernant le titre. Je pense qu'il faudrait maintenir le mot *«aujourd'hui»*, puisque nous devons nous adresser véritablement aux hommes et aux orthodoxes d'aujourd'hui pour les encourager dans la compréhension et dans la pratique et l'observance du jeûne. Le futur saint et grand Concile a d'abord un souci pastoral puisqu'on a écarté les questions d'ordre théologique, et c'est donc le souci pastoral qui prime. C'est dans cette perspective que le mot *«aujourd'hui»* dispenserait de l'usage de mots tels que *«économie»* ou d'autres termes semblables. Je suis d'avis de prendre comme titre: *«Le jeûne et son observance, aujourd'hui»* ou *«Le saint jeûne et sa pratique aujourd'hui»*. Ma deuxième remarque, Éminence, concerne la manière de régler la question. Peut-être après avoir entendu maintenant les diverses opinions, au lieu de poursuivre indéfiniment cette discussion

pourrait-on confier à la Commission le choix définitif d'un titre à la lumière de la discussion générale. Je voudrais aussi suggérer que nous prenions au sérieux la notion de l'homme d'aujourd'hui et que nous fassions comprendre aux orthodoxes pourquoi le jeûne a un sens renouvelé dans le monde où nous vivons. Il ne s'agit pas seulement d'un héritage que nous avons reçu du passé; c'est également une vision nouvelle par rapport à l'homme d'aujourd'hui qui est soucieux d'une réévaluation des rapports de l'homme avec la création, qui est soucieux de l'intégrité de la personne, qui est soucieux de la solidarité entre les hommes, cette solidarité dont saint Paul parle dans l'épître aux Hébreux: *«comme si nous étions nous-mêmes dans la chair avec ceux qui souffrent;»* il s'agit aussi de l'idée que l'Église elle-même a besoin du jeûne en tant que peuple de Dieu, puisqu'elle est encore en pérégrination, elle est encore dans le désert bien qu'elle ait avec elle la promesse et le début du Royaume.Je maintiendrais donc le mot *aujourd'hui* et je verrais même ce mot influencer un peu plus fortement le document par la suite.

***Le Président:*** Je remercie beaucoup monsieur Laham. Il est toujours possible de renvoyer ce qui est dit ici à la Commission. Mais si nous parvenons en plénum à nous décider pour le titre, nous simplifierons le travail de la Commission et celui de l'Assemblée.

***Le métropolite de Transylvanie:*** Je pourrais voter pour un titre plus court, mais je pense tout de même que la Commission interorthodoxe préparatoire a longuement et bien pensé quand elle a proposé le sous-titre que nous voulons maintenant utiliser comme titre. Je pense que le mot *«aujourd'hui »* répond à l'ancien titre *«réadaptation»*. Pourquoi les Pères, qui ont décidé ce titre *«réadaptation»*, ont-ils pensé à une *«réadaptation»*? A cause de la situation d'aujourd'hui. Le mot *aujourd'hui* répond donc à l'intention du premier titre. Il faut alors le garder. Autrement, nous ne répondrons pas l'intention initiale de ceux qui ont décidé le thème. Deuxièmement, ils ont pensé en ce temps-là que l'on puisse faire des réadaptations. Voilà maintenant que nous sommes d'avis que ce n'est pas possible, qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une réadaptation. Pourquoi donc? Parce que le jeûne est très important dans la vie des chrétiens. C'est pour cela que le mot *«importance»* est arrivé dans le sous-titre. Pour remplacer le mot *«réadaptation»*. II y a une logique dans le sous-titre; une logique très forte, parce que le sous-titre est une réponse au titre original; un remplacement mais aussi une réponse. On pourrait dire à la rigueur: *«Le jeûne et son observance aujourd'hui»*.

***Le Président:*** Je remercie beaucoup S.E. le métropolite de Transylvanie, notamment pour la raison qui suit: selon le point de vue personnel que j'aurais à formuler, mais que j'ai évité de formuler

pour que cette chaire n'influence pas l'avis des participants, le terme «*importance*» assure un certain équilibre, constitue le mot qui remplace et rend le sens de réadaptation. Nous ne procédons à aucune «*réadaptation*», car nous croyons à «*l'importance*» du jeûne. En tout cas, je suis d'accord avec la première remarque de mon saint frère. Concernant le second point, «*à l'époque actuelle*» ou «*dans le monde actuel*», je vois que la plupart des formulations proposées, brèves ou moins brèves, se rapportent toujours à «*l'observance du jeûne aujourd'hui*, à *l'observance du jeûne dans le monde actuel*» etc. Je pense que ce second point ne doit pas être supprimé.

***Le métropolite de Philadelphie:*** Émin. Président, une petite contribution à ce dernier point concernant la suppression ou non du mot «*aujourd'hui*». Je veux simplement rappeler que la formulation initiale de la question à Rhodes en 1961 était: «*Réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne conformément aux exigences de l'époque actuelle*». Cette dernière partie est tombée lors la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire de 1976. Je n'y étais pas. J'aimerais demander aux participants de ladite Conférence s'il y a eu discussion ou s'il y a eu une raison particulière pour supprimer cette partie. Etait-ce par hasard ou non?

***Le professeur Anagnostopoulos:*** Saint Président, la question du titre de ce thème ne m'est pas totalement inconnue puisque je fus votre secrétaire adjoint en 1961; et je pense que ceux qui ont travaillé autour de ce titre ont tiré au clair la nécessité de réadapter les canons et prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne. L'éminent délégué de l'Église de Roumanie a rapporté précédemment que, 20 ans après, les besoins entrevus par les saints hiérarques et les prédécesseurs des participants ici réunis semblent ne plus exister; je pense personnellement qu'ils demeurent. Mais si nous renonçons au titre «*réadaptation*» appliqué également aux besoins actuels de l'Église et que nous voulons le remplacer par le titre «*importance*», je trouve préférable personnellement de supprimer tout le titre et d'insister sur l'importance de l'institution du jeûne avec le titre suivant que je me permets de vous proposer: «*L'immuabilité de l'institution du jeûne et l'immuabilité des canons et des prescriptions ecclésiastiques le concernant*». Et j'explique pourquoi: dans la mesure où nous ne jugeons pas nécessaire une modification et où nous restons fidèles à la tradition des pères, aux canons, à tout ce qui a été codifié... cela n'exige pas de discussion, puisque nous assurons que l'institution du jeûne est immuable et que l'Église erseignante nous enseigne qu'il faut observer les jeûnes. Par conséquent, il n'y a plus besoin de mettre en évidence dans le titre «*la nécessité d'observer le jeûne*».

***Le métropolite de Dimitrias:*** Émin. Président, l'histoire de l'Église

offre la certitude que les saints Conciles de l'Église ont promulgué de saints canons en s'en référant et en s'attaquant à de réels problèmes diachroniques de la vie de l'Église. Par conséquent, dans la question qui nous occupe, nous devons aussi examiner si et dans quelle mesure elle répond à un problème contemporain. Et si cette condition ne se présente pas, je pense qu'il n'y a aucune raison pour que le saint et grand Concile s'occupe d'une question remontant aux origines et résolue par avance. En choisissant le titre «*Réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne*», la Ière Conférence panorthodoxe de Rhodes avait certainement en vue de changer, par décision conciliaire, lu système régissant l'institution du jeûne au sein de l'Église orthodoxe. Autrement en a voulu la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire, laquelle, jugeant apparemment qu'il n'y avait aucune nécessité aujourd'hui de réadapter les prescriptions concernant le jeûne, a décidé d'ajouter le sous-titre sur l'importance de l'institution du jeûne et son observance aujourd'hui, sous-titre repris par les autres Conférences et par la Commission interorthodoxe préparatoire de février dernier. Je pense que la Commission a bien fait d'ajouter ce sous-titre et qu'on a raison aujourd'hui de faire de ce sous-titre le titre du texte ; nous assistons en effet aujourd'hui - ou plutôt l'Église se trouve confrontée - à une mise en doute de l'importance de l'institution du jeûne à l'époque actuelle. C'est pourquoi je pense que le titre «*L'importance de l'institution du jeûne*» doit être conservé. Car l'accent y est mis, à mon humble avis, sur l'importance de l'institution du jeûne. Aujourd'hui, de nombreux fidèles se demandent s'il faut observer le jeûne ou non. Et l'Église fait bien, me semble-t-il, de réaffirmer une fois encore, mais officiellement cette fois, la position immuable de l'Église orthodoxe selon laquelle le jeûne est bien une institution sacrée et, en tant que telle, est importante pour la vie spirituelle des fidèles. Quant au deuxième membre du sous-titre, celui se rapportant à l'époque actuelle et à l'usage de l'économie, il n'est que d'importance secondaire, car il va de soi que l'institution de l'économie est en vigueur dans l'Église, et il n'y a aucune raison particulière de répéter ici que ce droit existe. Par conséquent, à mon avis, l'accent doit être mis sur l'importance de l'institution du jeûne, car c'est elle qui est mise en doute aujourd'hui et c'est sur elle, par-là même, que l'Église est appelée à se prononcer.

***Le Président**:* Je remercie tous les frères qui ont pris la parole. J'aimerais résumer l'ensemble de la discussion et dire que, d'après ce que je comprends, il existe deux points de vue qui ne s'opposent pas l'un à l'autre, mais dont l'un aboutit à une formulation plus concise. Le titre «*L'importance de l'institution du jeûne et son importance à l'époque actuelle (ou dans le monde actuel)*» a été soutenu par le métropolite de Dimitrias et, avant lui, par le métropolite de Corinthe, les professeurs Photiadis et Phidas ainsi que d'autres orateurs. Le second titre est: «*Le jeûne et*

*son observance aujourd'hui (ou dans le monde actuel)».* À ce choix se sont rangés les métropolites du Banat, de Kiev et de Beyrouth, ainsi que le professeur Zissis et d'autres orateurs. Nous sommes en face de deux titres différents qui ne s'opposent pas, mais dont l'un est d'une formulation plus concise. Par conséquent, si vous le désirez, nous pourrions confier le soin à la Commission de choisir entre ces deux titres pour en référer ensuite à l'Assemblée plénière. Sinon, décidons ici lequel des deux titres convient.

***L'Assemblée demande que le titre soit choisi lors de la présente séance.***

***Le Président:*** Dans ce cas, frères, je répète les deux formulations. La première est: «*L'importance de l'institution du jeûne et son observance à l'époque actuelle (ou dans le monde actuel)*». Je pense que ce titre est assez satisfaisant. Allons-nous le mettre aux voix ou non?

***Le métropolite de Carthage:*** Si vous le mettez au vote, je désire savoir s'il s'agit d'une question de fond ou de procédure. S'il s'agit de procédure, vous le pouvez. Sinon, vous ne le pouvez pas.

***Le Président :*** Il s'agit par principe d'une question de procédure, mais il serait préférable que nous parvenions à un accord sans avoir recours au vote.Je propose que la Commission dispose de ces deux propositions et qu'elle se prononce sur ce qu'il faut faire.

***Le plénum est d'accord.***

***Le Président:*** Le thème du jeûne n'a pas été épuisé ce soir. Nous y reviendrons demain en premier pour entendre à ce sujet toutes les remarques des participants.

***La séance est levée.***

## IIe JOUR DES TRAVAUX
(Jeudi 30 octobre 1986)
***
*Séance du matin* (09.15- 10.30)

Après la prière habituelle. ***Le Président***: Nous poursuivons aujourd'hui la discussion sur les quatre documents à notre disposition. Avant de commencer nos travaux, j'aimerais saluer parmi vous S.E. l'évêque Nifon de Ploesti, membre de la Délégation de l'Église de Roumanie. Bienvenu parmi nous, frère. Hier, pères et frères, nous avons achevé la discussion sur le titre du premier texte, celui concernant le jeûne. Deux des propositions existantes ont été transmises à la Commission qui devra étudier la question et choisir soit la formulation brève soit celle plus longue. Ensuite, les propositions de la Commission seront reprises et nous nous prononcerons à ce sujet. La discussion sur la question du jeûne n'est pas achevée pour autant, certains frères et pères désirant s'exprimer plus longuement sur le texte. C'est le métropolite de Dimitrias qui a la parole.

**Le métropolite de Dimitrias:** Émin. Président, j'aimerais souligner par deux observations la nature théologique de la question du jeûne, et je me réfère au § 1 du texte: il dit que le jeûne est immuable (*ἀμετάβλητος*), qu'il ne peut être aboli. Ce terme a fait l'objet d'une discussion au sein de la Commission, comme m'en a informé S.E. le Secrétaire, et on a dit qu'il se rapportait à l'institution et non à l'observance. Je pense cependant que le problème subsiste et que le terme «*ἀμετάβλητος*» est plutôt mal choisi. Je propose de le remplacer par: «*constitue une institution sacrée de l'Église*». Avec cette formulation, je pense que nous surmontons la difficulté causée par l'emploi du terme «*ἀμετάβλητος*», terme qui est en contradiction, comme il a été déjà signalé, avec le recours à l'économie à propos d'une institution qui est immuable. Voilà ma première remarque.

Ma seconde remarque concerne le passage du § 4 où est cité saint Grégoire Palamas et qui laisse l'impression que le jeûne est une condition de salut. Je ne suis pas digne de juger le saint Père, mais je pense que la formulation est exagérée. Elle me laisse l'impression que le jeûne est érigé à la hauteur du saint Baptême, dans la mesure où le Baptême divin est l'image de la mort du Seigneur et de sa Résurrection. En employant la même terminologie pour le jeûne, je crains qu'on n'arrive à quelque malentendu. Je propose donc que la Commission étudie en particulier ce § 4 pour éviter un éventuel malentendu et la formulation exagérée de cet aspect du jeûne. Je pense que le jeûne ne constitue pas une condition de salut, comme l'est le Baptême divin, et par conséquent qu'il ne faut pas formuler la chose comme elle l'a été.

Je vous remercie.

***Le Président:*** Je pense que les propositions et amendements présentés ici doivent être très exactement notés par le Secrétaire et transmis à la Commission pour qu'elle en tienne compte. Je pense qu'il s'agit là de la procédure à suivre.

***Le métropolite du Mont-Liban:*** Monseigneur le Président, ce texte me semble devoir être développé dans deux directions. D'abord dans la direction proprement spirituelle ou mystique, si vous voulez, le fondement, et puis dans la direction plus pratique. Les fondements du jeûne qui ont été donnés ici sont bibliques, certainement, mais nous n'avons là que les numéros des versets. Or il s'agit là de présenter un texte non seulement aux orthodoxes mais également aux autres chrétiens, à certains chrétiens qui contestent le jeûne. Nous avons donc besoin d'un plus grand équilibre entre les passages bibliques et les textes patristiques. À noter qu'on ne fait que citer les Pères simplement. Je dirais que nous commençons à fonder le jeûne uniquement avec saint Basile, c'est-à-dire au IVe siècle, tandis que nous avons dès le IIe siècle chrétien un fondement qui n'est pas du tout connu ici. C'est le fondement du partage. Les chrétiens, disait un apologiste du IIe siècle, quand ils trouvent que l'un d'entre eux est pauvre, s'abstiennent de manger et donnent à cette famille l'argent nécessaire. Cela est un fondement dans les textes du IIe siècle. Donc, si vous voulez, pas seulement l'aspect ascétique individuel, mais l'aspect plus social, l'aspect qui est en relation avec les pauvres.Je pense aussi qu'il y a dans le triode un aspect qui n'a pas été accentué et qui est celui du retour au paradis. Le jeûne étant un retour au paradis dans ce sens qu'Adam ne mangeait pas, ne tuait pas les animaux. Il y a donc dans le jeûne une réconciliation avec tout le cosmos, il y a une pratique de non-violence. Elle n'a pas été accentuée dans les livres, mais elle est là dans certaines lectures du livre du *Triode*.

Finalement, une remarque pratique. On nous promet de parler des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne, mais on ne fait que parler des différents jeûnes de l'année. Aucune prescription. On ne dit pas de quoi on s'abstient, ce qu'on mange et ce qu'on ne mange pas. Dans les pays méditerranéens, nous mangeons les fruits de mer : quand cela est-il entré dans la pratique? Les Russes mangent du poisson : cela est-il conforme aux règles de l'abstinence? Un autre problème est celui du mariage. Il est un temps où il est interdit de célébrer des mariages. Nous connaissons les fondements anciens de cela, l'abstinence étant complète pendant la quarantaine du Carême. Qu'est-ce que nous gardons de cela ? Est-ce que nous sommes très stricts là dessus? Si nous parlons de «prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne», parlons de tout cela en détail, ne disons pas seulement les principes.

Si nous voulons régler des problèmes concrets, il s'agit réellement de développer ce texte et dans son ressourcement spirituel et dans son étendue pratique. Merci, Monseigneur.

***Le Président:*** Je remercie le métropolite du Mont-Liban pour sa contribution. Permettez-moi de reconnaître que j'ai une petite faute à me reprocher. Je distingue parmi vous la présence du révérend professeur Ion Bria, de la Délégation de l'Eglise de Roumanie et du professeur Bouevsky, de la Délégation de l'Eglise de Russie. Bienvenus parmi nous.

***Le métropolite de Paphos:*** Saint Président, qu'il me soit permis de n'en rapporter au titre du texte sur le jeûne. Ce titre, en effet, ne s'accorde pas avec le texte. Il y a une erreur. Mais je crois humblement que l'erreur ne se trouve pas dans le titre, mais ailleurs. Les pères qui nous ont précédés, en 1961, ont abouti à ce titre parce qu ils jugeaient nécessaire une réadaptation en ce qui concerne le jeûne. Aujourd'hui nous disons qu un tel changement n'a pas lieu d'être. Là se trouve l'erreur. Je pense que le problème a existe, existe et continuera d'exister si nous n'abordons pas le problème de maniéré correcte. Qu'il me soit permis de dire qu'après notre départ d'ici en février dernier, lorsque avec le professeur Mitsidis nous avons fait notre rapport au Synode de l'Église de Chypre et avons lu le texte. Sa Béatitude s'est adressée à nous et nous a dit au nom aussi de l'ensemble du Synode: «*Le texte est très beau. Cependaint, je ne vois aucun moyen pratique de résoudre le problème*». Et avec scepticisme et un certain chagrin, il a demandé: «*L'Orthodoxie aujourd'hui ne peut- elle résoudre les problèmes qui la préoccupent?*» Et à notre départ pour Genève avant-hier, il nous a chargés de vous faire part ici de l'inquiétude de l'Église de Chypre de voir que la Conférence panorthodoxe est incapable d'affronter correctement certains problèmes qui préoccupent l'Église du Christ dans son ensemble. Personnellement, en tant qu'évêque de l'Église du Christ, je constate qu'un problème se pose. Nos ouailles, tout en étant vertueuses dans leur majorité et en basant leur vie sur les vertus, ne jeûnent cependant pas. Il n'y a qu'une petite partie de notre troupeau qui jeûne. Devons-nous être indifférents au reste du troupeau? Nous avons le devoir de partir à la recherche de la brebis égarée. Nous devons nous intéresser davantage à ceux qui ne jeûnent pas, aux brebis faibles et égarées. Le Christ a abandonné momentanément les quatre-vingt dix-neuf brebis pour se consacrer à la centième. Il est parti à la recherche de la centième. Allons-nous nous désintéresser des quatre-vingt dix-neuf brebis?

Et si nous-mêmes, à la tête du troupeau, souvent ne jeûnons pas, comment notre troupeau jeûnera-t-il? Est-il meilleur que nous ou fermons-nous les yeux? Je veux être sincère, je crois que le problème

existe. Si nous ne pouvons trouver aisément une solution-et il n'existe aucune solution aisée- il est préférable de faire l'aveu de notre incapacité, de dire que le problème n'est pas résolu, car nous allons scandaliser nos frères. Peut-être faudra-t-il introduire un paragraphe à ce sujet et je suis d'avis de garder le titre pour montrer qu'un problème se pose et qu'il n'a pas été résolu. En venant ici, je ne pense pas que nous soyons les représentants de nous- mêmes. Je pense que notre cœur devrait battre au rythme de celui de notre peuple. Avons-nous même pris le pouls de notre peuple? Savons-nous ce que veut le peuple ou nous trouvons-nous face à lui au lieu de nous trouver parmi notre peuple. Je crois que nous sommes venus ici sans connaître le pouls de notre peuple. Nous n'avons pas pris garde à sa voix, nous ne l'avons pas écoutée. En conclusion, j'aimerais que le titre reste le même, car ce n'est pas là que se trouve l'erreur. Merci.

***Le professeur Phidas:*** Émin. Président, j'ai suivi les propos développés par S.E. le métropolite de Dimitrias et je pense que le problème qu'il a soulevé dans sa première remarque a sa source principalement dans le seul texte grec. La remarque que je ferai n'est donc valable ni pour le texte français ni pour le texte russe. Le mot «*ἀμετάβλητος*» dans le texte grec pourrait heurter certaines sensibilités, comme elle l'a fait pour le métropolite de Dimitrias. Je pense connaître un remède pour le texte grec, lequel n'entraînerait pas de changement dans la traduction. Je tiens cette solution du professeur Photiadis qui a proposé de remplacer le terme «*ἀμετάβλητος*» par le terme «*ἀκάλυπτος*» (indissoluble) dans le texte grec. La correction nous faciliterait grandement les choses et je pense que le métropolite de Dimitrias ne s'y opposera pas. Dans la deuxième partie de ses observations, concernant le passage de saint Grégoire Palamas, le Métropolite intervient sur le plan théologique. Je pense, que ce passage n'amène pas à confondre le caractère du Baptême et celui du jeûne. Le terme «σύμφυτος» (un seul être) est un terme neutre et prend son contenu dans la référence théologique qui est faite au mystère, à la vie spirituelle, etc. Sur ce point, la pensée de saint Grégoire Palamas est claire et elle s'inscrit au cœur de la théologie du jeûne. Et je ne crois pas qu'elle prête à confusion parce qu'elle relie théologiquement le jeûne en tant que combat spirituel avec la Croix, avec la Passion du Christ. Par le jeûne, selon Grégoire Palamas, le fidèle vit après le Baptême la vie en Christ, la vie qui lui a été donnée par le Baptême. Il vit également par le jeûne la soumission du nouvel Adam qui rachète la désobéissance de l'ancien Adam. Voilà quel est le cycle théologique de la vie spirituelle du fidèle dans la vie religieuse de l'an du Seigneur. Par cette connexion théologique, le jeûne entretient une relation de typologie particulière avec la Croix du Seigneur. Le passage de Palamas relie «*σύμφυτος*»,

«*un seul être*» avec la Croix et la Passion du Christ, «*un seul être avec le Seigneur dans sa Passion*». Et le jeûne est effectivement participation à l'obéissance du Christ qui trouve son aboutissement sur la Croix, tout particulièrement en ce qui concerne le jeûne du Grand Carême. En écrivant ce passage, Grégoire Palamas codifie toute la théologie patristique. Il est dommage de renoncer à cette théologie du jeûne, alors que nous ne pouvons pas nier que le jeûne possède également un caractère sotériologique. Le jeûne revêt un caractère sotériologique, car le fidèle est appelé à vivre la vie du Christ, et le Christ jeûnait. Le fidèle ne peut pas ne pas observer au moins le jeûne du Grand Carême, que le Seigneur a observé. En ce sens, la référence est de caractère sotériologique. Ainsi apparaît-elle dans la tradition patristique, ainsi a-t-elle été confirmée dans les canons des Conciles œcuméniques de l'Eglise. En ce sens, je pense que ce passage, loin d'introduire une confusion avec le Baptême, présente la forme codifiée de l'ensemble de la théologie patristique relative au jeûne, du moins celui du Grand Carême, auquel se rapporte l'extrait de saint Grégoire, tiré d'un sermon pour un dimanche du Grand Carême. Voilà ce que je voulais dire pour faciliter le travail de la Commission.

***Le professeur Anagnostopoulos :*** Émin. Président, je ne voudrais pas en tant que conseiller occuper l'attention du plénum avant les délégués, mais si j'ai demandé la parole, c'est parce que le métropolite de Dimitrias et le métropolite du Mont-Liban ont effleuré la question patristique en demandant d'enrichir le texte avec des passages tirés des Pères. En effet, à la lecture de ce texte, on constate que n'y figurent que très peu de passages patristiques pouvant renforcer la foi de l'Église en l'institution du jeûne. Et quand on considère que l'enseignement patristique était beaucoup plus libéral que le point de vue que je vois prévaloir aujourd'hui ici même, je pense qu'il serait préférable de faire mention de ces passages pour voir comment, effectivement, sur la base de cet enseignement patristique, s'est formée la tradition de l'Église. J'en viens à ce qu'a dit S.E. le métropolite du Mont-Liban. Nous avons effectivement passé sous silence dans le texte l'époque des II^e^ et III^e^ siècles, en commençant par ce qu'on appelle les Pères apostoliques pour en arriver aux apologistes et ensuite aux grandes figures des Pères de l'Église. Le métropolite du Mont-Liban a raison de dire qu'à cette époque le jeûne était considéré comme une institution par laquelle les fidèles étaient obligés de pratiquer la charité et l'amour du prochain. Et ceci se fonde sur la parole prophétique d'Isaïe en 58, 4-10, passage sur lequel les Pères apostoliques tout autant que Basile le Grand et Jean Damascène fondent leur point de vue. Il s'agit de Barnabé qui rapporte en traduction tout le texte d'Isaïe. C'est pourquoi je propose qu'au § 3 - où est cité le stichère du mercredi de la I^ème^ semaine du

Grand Carême - on établisse clairement que le texte est tiré d'Isaïe. Tous les Pères apostoliques, ainsi que ceux qui les ont suivis, soutiennent l'enseignement sur la question de la charité, se basant en cela sur le texte prophétique d'Isaïe, en arrivant même à dire comme Basile le Grand à propos de l'institution du jeûne: «*C' est Isaïe qui nous a fait connaître la grâce du jeûne en rejetant la manière de jeûner des Juifs et en nous montrant en quoi consiste le vrai jeûne. Ne passez pas votre jeûne en disputes et en querelles, mais déliez toute, chaîne d'iniquité* ». Voilà le point de vue des Pères. En faisant mention des apologistes, le métropolite du Mont- Liban pensait à Aristide disant que si nous voulons jeûner, nous devons donner ce que nous ne consommons pas aux pauvres.

J'en viens au § 4 auquel se sont référés le métropolite de Dimitrias et le professeur Phidas. Je pense effectivement que ce paragraphe doit être enrichi, car en ce qui concerne le jeûne de quarante jours du Seigneur, Grégoire Palamas n'est pas à même de représenter l'ensemble de la tradition patristique. Nous avons avant lui Basile le Grand et Jean Chrysostome qui expliquent exactement pourquoi le Seigneur jeûnait. Je m'en réfère à ce texte ici, en vous rappelant que Basile le Grand et Jean Chrysostome disent tous deux que Jésus Christ a jeûné pendant quarante jours et que par ce combat contre le diable il nous a donné l'exemple du jeûne pour que nous y soyons parés. Et à l'exemple de Basile le Grand, Jean Chrysostome déclare que le Seigneur a jeûné quarante jours non par nécessité, mais pour nous enseigner le jeûne. Possédant donc ces deux passages selon lesquels «*notre Seigneur, affermissant par le jeûne la nature humaine qu'il a prise pour nous, s'est ainsi exposé dans cette chair aux attaques du diable et nous a enseigné le jeûne*», je pense que nous pouvons introduire dans ce paragraphe les points de vue de Basile le Grand et Jean Chrysostome avant celui de Grégoire Palamas. Je voudrais encore ajouter quelque chose à propos du dernier paragraphe du texte, à propos de la préparation à la sainte Eucharistie. C'est sur ce point que l'Assemblée doit porter la plus grande attention. Car nous devons tirer au net la question du jeûne dit eucharistique. Je le dis, car la question a beaucoup d'importance dans la tradition patristique. En lisant Jean Chrysostome, nous nous rendons compte qu'il ne voit pas dans le jeûne du Grand Carême un jeûne rattaché à la fête de Pâques - qui est, dit-il, une fête joyeuse - mais un jeûne pour nos péchés, afin que nous soyons prêts à recevoir la sainte Communion. Par conséquent, nous ne pouvons pas ignorer la tradition patristique sur ce, point non plus. Je vous remercie.

***L'évêque de Wroclaw:*** Émin. Président, j'ai assez longtemps hésité à prendre la parole, d'autant plus que le texte m'était déjà connu. Mais j'ai décidé quand même de partager avec vous mes quelques remarques dans l'espoir que ces remarques faciliteront le travail de

la Commission, d'autant plus que moi-même je suis dans une autre Commission. Je procéderai en trois temps: d'abord des remarques générales, ensuite une remarque pratique, enfin deux observations de détail. Une remarque générale: le texte qui est proposé ici à la III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire est sans doute un bon texte. Il contient tout ou, pour être plus exact, presque tout, mais en même temps cela ne suffit pas. J'ai déjà ressenti cela en février ; et maintenant j'ai entendu dire par certains que si finalement nous adoptons le texte tel quel, nous n'aurons rien changé, rien apporté de nouveau. Hier j'ai entendu de tels avis parmi les participants. Il faut avouer que j'ai approuvé le document avec force ; cependant je suis obligé maintenant de changer un peu d'avis. Pourquoi ?

J'essayerai de montrer par quelques exemples concernant la ligne directrice de notre texte que dans ce texte tout est correct mais qu'il y manque quelque chose. Il me semble que dans le texte il y a une certaine tendance à attribuer une signification énorme et même absolue au jeûne. Le jeûne n'y est pas présenté comme l'instrument pour la perfection de la vie spirituelle, mais apparemment comme une fin en soi. Je pourrais donner ici quelques exemples. À la fin du § 5, nous lisons: «*Tous les autres ne doivent pas abandonner - selon la conception orthodoxe concernant la vie spirituelle - le bon combat du jeune...*» Je lis aussi la phrase suivante: «*Car il est impossible d'accéder à la vie spirituelle orthodoxe sans le combat spirituel du jeûne*». Ici j'ai un sentiment ambigu. D'un côté, c'est exact. Certes, le Seigneur a dit: «*Ce genre de démon ne peut s'en aller, sinon par la prière et le jeûne*» (Mt 17, 21). Mais en même temps, dans la Philocalie, chez les Pères de l'Église, chez les Pères du désert - qui sans doute eux-mêmes jeûnaient comme nous ne le faisons pas, du moins nous qui vivons dans le monde - nous trouvons souvent l'idée que le jeûne peut même être une raison de chute, parce que le jeûne peut être cruel, qu'il peut conduire à la fierté, comme toute autre chose. Je pense que dans le texte, il nous est impossible d'omettre l'esprit du discours de saint Jean Chrysostome, que nous lisons à Pâques: «*Vous qui avez jeûné et vous qui ne l'avez pas fait, réjouissez-vous aujourd'hui. La table est chargée, régalez-vous tous*».Cela m'amène à la remarque suivante: nous peinons et nous travaillons depuis suffisamment longtemps déjà sur ce thème. Cela n'est pas un hasard, cela a été ainsi dans l'Église ancienne, parce que le jeûne était lié à l'ecclésiologie - et je dirais même aux fondements de l'ecclésiologie - et à la sotériologie ; et dans le texte, là où nous parlons de sotériologie, j'ai presque l'impression qu'en jeûnant nous pourrions être sauvés. Cela n'est pas tout à fait comme ça, parce que nous sommes déjà sauvés, et même si nous jeûnons et prions beaucoup, nous ne pouvons pas être sauvés par nos propres efforts. Notre Seigneur Jésus Christ nous

sauve, et nous tentons à travers le jeûne d'accéder et de nous ouvrir au salut que le Christ a donné à tous. Naturellement le jeûne est aussi lié à la relation avec notre corps et à la relation avec le monde extérieur.

Ce que le métropolite du Mont-Liban a dit sur le retour au paradis est très important, et peut-être la Commission trouvera-t-elle la possibilité de l'incorporer d'une façon ou d'une autre dans le texte. Il serait sûrement bien pour nous de nous abstenir de consommer non seulement de la viande d'animaux, mais aussi du poisson. Il serait normal de manger seulement des végétaux ou - comme cela est dit aussi dans le livre de la Genèse - des fruits ; sainte Marie l'Égyptienne, par exemple, - ainsi que d'autres saints - prenait probablement très peu de nourriture. On lit dans sa vie que saint Zosime lui avait apportée différents aliments et elle n'avait pris que trois grains de riz. Nous ignorons comment elle se nourrissait. C'est cela le retour au paradis. En même temps, nous savons que dans l'Église ancienne le jeûne était un grand combat et que l'Eglise a institué des canons astreignants comme celui qui disait que le fait de goûter de la viande est un mal en soi et éloigne de l'Église. Nous avons de tels canons. Je pense que dans le texte que nous avons sous les yeux il serait possible de faire quelques restrictions dans ce sens afin de prendre en considération l'histoire du jeûne. Nous disons que le jeûne de Noël a évolué graduellement à partir d'un jeûne plus sévère d'un ou trois jours au début pour préparer la fête de la Nativité du Christ. Voilà les quelques remarques générales, il y a naturellement d'autres mais je ne voudrais pas abuser de votre attention. J'en viens maintenant à une proposition. J'ai été très ému par ce qu'a dit le métropolite de Paphos. Il a parlé très ouvertement et je pense qu'il exprimait certainement l'opinion de beaucoup de laïcs, d'évêques et de prêtres. Ce serait peut- être une solution à la question que de joindre au document un appendice qui parlerait des conditions climatiques et géographiques touchant le jeûne. Cela est déjà mentionné dans le texte, mais il faudrait le développer.

Un troisième point, très brièvement. Il s'agit de deux détails au § 6 et au § 8. Dans le § 6, nous disons: «*Sur les traces des saints Pères, elle garde inchangés, comme avant, les prescriptions apostoliques*...» Je voudrais proposer qu'on dise ici: «*L'Église garde inchangés, comme avant, les prescriptions apostoliques*...» et qu'on supprime le début: «*Sur les traces des saints Pères, elle*...». Pourquoi ? Nous utilisons le terme *Eglise* toujours dans un double sens: l'Église comme Corps divin, comme Épouse du Christ, infaillible, et l'Église dans le sens d'Église locale, dans son aspect terrestre. C'est en prenant la première signification qu'on pourrait dire que les saints pères suivaient l'Église.

Dans le § 8, il y a une citation: l' Église, qui «*ne désire pas la mort du pécheur, mais sa réintégration et sa vie*...». Cette citation concerne le

Christ, Dieu. Nous l'avons appliquée ici à l'Église. Je ne pense pas que cela soit juste. H est nécessaire ici de trouver une autre formulation. Ce sont des termes applicables à Dieu mais pas à l'Église. Il y a une différence subtile, mais néanmoins une différence. Je vous remercie de votre attention et je vous prie de m'excuser.

***Le métropolite de Carthage*** : Émin. Président, je serai bref dans la mesure du possible, mais je fais appel à votre indulgence et votre amour. Il est vrai qu'il me faut être sincère. Je connais le combat que nous avons mené pour préparer ce texte, et pour cela je vous dirai que j'étais bien sûr prêt à l'accepter. Vous me demanderez pourquoi. Parce que figure dans le texte le mot «*économie*» et qu'il me donne peut-être le droit de dire à celui qui vient communier: «*Viens, car il est midi moins cinq. Tu n'as pas jeûné. Cela ne fait rien. Communie, le Christ le veut. Nous hommes t'avons imposé des canons, nous voulons entraver ta liberté et nous en sommes venus à faire du jeûne la privation de certains aliments, alors que le jeûne n'est pas privation de certains aliments. C'est la privation de nombreux aliments, c'est la frugalité, c'est la tempérance, ce ne sont pas de prescriptions ni de règlements humains, mais divins*». Cela seul face à ce texte tranquillisait ma conscience. Comme l'a dit le métropolite de Paphos, nous n'apportons aucune réponse aux problèmes de notre temps. La vie change et les hommes sont différents ; ce ne sont plus les hommes d'autrefois. Nos jeunes sont différents. Nous ne leur offrons aucune réponse. Nous croyons tout savoir et pouvoir résoudre les problèmes avec les canons d'une époque disparue. Nous devons faire preuve d'un peu d'audace et de courage. Le jeûne est nécessaire, cela ne fait aucun doute. Mais il ne résout pas le problème de l'homme contemporain qui cherche quelque chose de plus. Et il le cherche par le caractère social qu'il donne au jeûne. Le noir ne mange pas, le jaune ne mange pas : ils sont pauvres! Ne mange pas beaucoup et donne ! Nous, nous disons de manger des olives. Est-ce là une solution? Je ne le crois pas. Ce sont là les points de vue d'une autre époque et d'une autre société qui veut Dieu très près d'elle. Aujourd'hui la société veut saisir Dieu, et le saisit par une voie très différente, à l'aide d'une révolution sociale qui changera le monde et résoudra ce que ne saurait résoudre le jeûne tel que nous le professons. La solution est dans l'amour, dans le sacrifice, dans l'égalité, dans le fait de partager avec l'autre tout ce que j'ai. Pas seulement des olives, mais aussi de la viande. Pas seulement de la viande, mais aussi des olives.

Les Églises autrefois ont proposé quels jeûnes devaient être abolis et quels jeûnes devaient être assouplis. Nous avons abandonné tout cela. Et les mêmes Églises reviennent aujourd'hui prêtes à accepter ce texte pour que nous puissions dire que nous sommes *unanimes*. Ce n'est pas en étant unanimes que nous répondrons au monde, et

c'est un fait grave. Je comprends les difficultés de l'Église. J'interroge cependant chacun de nous: répondons-nous au problème de notre époque avec ce texte? Je ne le crois pas. Pardonnez-moi donc le ton que j'ai pris. Peut-être fais-je erreur. Je parle pour moi-même, en tant qu'homme, parce que je crois que tout évêque est obligé de dire ce qu'il ressent et de demander pardon aux autres s'il fait erreur. Je vous prie de m'excuser.

***Le Président***: Merci beaucoup pour le ton que vous avez employé, ton qui ne donne pas seulement à vos propos leur couleur mais aussi une orientation et nous fait au moins prendre conscience de nos responsabilités ! Je répète que la parole est à l'Assemblée et non à nous en tant qu'individus.

***Le métropolite de Sliven***: Beaucoup de choses ont été dites sur le jeûne et je vois que nous touchons au fond de la question. J'aimerais dire simplement quelques mots sur la sévérité du jeûne dont nous ne parlons pas dans notre texte. Les saints Pères à différentes époques ont répété à leurs ouailles l'importance et la sévérité du jeûne. Quand nos fidèles prendront connaissance du texte, ils seront surpris en constatant que nous ne disons rien à propos du jeûne des moines. Ils ne pourront même pas comprendre à travers les lignes du texte s'il y avait à notre époque des moines qui observaient le jeûne avec exactitude et sévérité. C'est pourquoi, à mon humble avis, il faudrait ajouter quelque chose à propos de la sévérité du jeûne observé aujourd'hui par les moines. Je vous remercie.

***Le Président***: Je me rappelle, frères, que le premier texte de 1971 comportait un paragraphe spécial à propos de la sévérité du jeûne et de la nécessité pour les moines. Mais l'histoire va de l'avant, des idées peuvent surgir, d'autres disparaître.

***Le métropolite de Péristérion***: Émin. Président, je suis très triste de la discussion qui vient d'avoir lieu. Car la plupart d'entre nous ont participé et à la II^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire et à la Commission interorthodoxe préparatoire, lorsque la question du jeûne a été posée et discutée. Et nous redisons aujourd'hui des choses qui ont déjà été dites alors; nous revenons aux mêmes problèmes ; et j'ai l'impression que nous menons la III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire vers la même impasse où était parvenue la II^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire.

Dans la mesure où nous sommes tous d'accord à propos du jeûne, le jeûne est, je pense, «*jeûne de la raison*», comme dit Clément d'Alexandrie. Par conséquent, que les libéraux, parmi lesquels je me range sur la question du jeûne, comprennent les conservateurs qui partagent un autre point de vue sur le jeûne et font face à certains problèmes avec leur troupeau. Nous ne pouvons pas imposer nos vues

aux autres et leur dire : voilà la voix de l'Église. Chaque évêque a sa voix. C'est précisément pour cela que la Commission interorthodoxe préparatoire a trouvé comme modus vivendi la pratique du jeûne selon l'économie ; ce qui permet à un évêque ou une Eglise libérale de pratiquer le jeûne sur la base des nécessités actuelles et à un évêque aux principes conservateurs de le pratiquer selon la tradition ancienne des pères. Par conséquent, Emin. Président, nous ne faisons rien de bon ni de constructif en poursuivant cette discussion. Je ferai une simple observation. Pour rendre le texte un peu plus moderne, je pense que l'institution du jeûne ne s'impose pas aujourd'hui seulement pour des raisons pastorales, mais aussi pour des raisons corporelles. Nous qui vivons dans le monde occidental, savons qu'il y existe de nombreux instituts que les gens fréquentent pour maigrir. Le jeûne qu'impose l'Église aide aussi en cela. Ajoutons donc au § 1 ligne 10 «...*la grande valeur du jeûne pour la vie de l'homme en général, notamment pour sa vie spirituelle et son salut*». Merci.

***Le Président:*** Je rappelle là aussi que l'application du jeûne pour des raisons de santé figurait dans le texte de 1971, mais qu'elle ne figure plus dans celui-ci. Peu importe.

***Le professeur Zissis:*** Emin. Président, je rappellerai simplement que lors de la Commission interorthodoxe préparatoire, l'ensemble des participants - dont la majorité se retrouvent aujourd'hui ici même -ont exprimé leur admiration face à ce texte, et ont loué le fait qu'il ait réussi à ouvrir une voie moyenne entre la tradition de sévérité et l'observance héritée des pères, et les exigences de notre époque, laquelle demande une réponse au problème du jeûne. Pour ouvrir une autre perspective, j'aimerais faire observer que nous ne donnons aucune réponse au monde aujourd'hui. Beaucoup l'ont déjà dit, quelque chose manque dans ce texte. Je pense que ce que réclame le monde aujourd'hui - S.E. de Péristérion l'a déjà fait remarquer - ce que réclame surtout la société de consommation et ce que peut lui offrir plus que toute autre Confession l'Église orthodoxe, c'est une approche ascétique de la vie. Si le christianisme a perdu de son dynamisme et de sa force, s'il s'est engourdi et qu'il ne peut agir sur le monde, c'est qu'il a cessé d'être ascétique. Pensons un instant à l'exemple des Apôtres, des Ascètes etc., pensons à la vie de toute l'Église orthodoxe, et nous constaterons que ce que nous devons souligner et ce qui constitue un message de salut pour le monde, c'est le caractère ascétique de l'Orthodoxie, cela même qui fait l'excellence de notre texte.

A propos des remarques selon lesquelles les passages patristiques sont peu nombreux, ce qui entraîne l'omission de certaines périodes, j'aimerais dire ceci: nous devons bien avoir à l'esprit que ce texte n'est pas un traité sur le jeûne. Il ne s'agit pas d'une recherche

systématique à propos du jeûne, et c'est pourquoi on a choisi les Pères les plus représentatifs. On y a fait figurer également un passage de la période des apologistes (tiré de la *Didachê*) et un passage de saint Irénée de Lyon. Je pense que l'opinion des Pères occupe une place bien suffisante. Enfin, en ce qui concerne la signification du jeûne comme retour au Paradis, ce qui peut ouvrir aujourd'hui des perspectives pour la protection de l'environnement, il en est fait mention dans le texte au § 1 lorsqu'on dit que «*le jeûne a le même âge que l'humanité, car il a été instauré dans le paradis*». En ce qui concerne la dimension sociale de la charité, je me rappelle très bien qu'elle ait fait l'objet de nombreuses remarques lors de la Commission interorthodoxe préparatoire et que c'est pour cela qu'on a ajouté au § 3 : « *tout comme le jeûne sans bienfaisance est nul*» etc. J'en appelle ici aux participants en leur rappelant que ce texte trace une voie moyenne. Qu'on en reste bien conscient, comme l'était la Commission interorthodoxe préparatoire.

***Le métropolite de Kiev***: Émin. Président, je suis d'une part satisfait de cette discussion, mais de l'autre je suis perplexe comme le métropolite de Péristérion. Nous commençons à répéter la même chose que nous disions à la Conférence panorthodoxe préconciliaire précédente. La Commission du Saint-Synode de notre Église a étudié attentivement et en détail le texte proposé par la Commission interorthodoxe préparatoire et nous avons trouvé que le texte était bon. Il est équilibré, il satisfait ceux qui pensent que le jeûne doit être sévère. En outre, le texte donne la possibilité d'une approche plus douce et indulgente pour ceux des membres de l'Église orthodoxe qui, pour une raison ou pour une autre, ne peuvent pratiquer un jeûne aussi sévère. Les Églises ont la possibilité d'aborder le jeûne avec une juste compréhension et avec indulgence envers les membres qui - comme je l'ai déjà dit - ne peuvent pas jeûner strictement. Il me semble donc que nous ne devons pas trop nous éloigner du texte préparé. Le texte est bon, même si on peut l'améliorer et même s'il est peut-être nécessaire de l'améliorer. Pendant notre discussion, quelques-uns ont exprimé de très bons avis que nous poumons, selon moi, incorporer dans le document, mais toujours dans le sens d'une amélioration. Mais je ne voudrais pas que nous nous écartions trop du texte préparé. Si nous ignorons ce texte et le remanions à nouveau je crains qu'il ne nous faille le transmettre à la IV^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit là d'un texte préparatoire et non d'un traité théologique sur le jeûne. De ce fait, il n'est pas possible que tout ce que les saints Pères, la Sainte Écriture et l'Église entière ont exprimé sur le jeûne y soit incorporé. Dans le présent document on donne une direction, des positions fondamentales de l'Église orthodoxe sur le jeûne et, de plus, le texte laisse la liberté aussi bien aux Églises

locales qu'aux pères spirituels et aux chrétiens eux-mêmes. En fait, si le chrétien orthodoxe se laisse guider par ce document, il comprend lui-même qu'il faut jeûner et qu'il peut jeûner dans la mesure de ses moyens.

On parle ici de la réponse que le monde contemporain attend de l'Église orthodoxe et je l'ai compris dans le sens d'un affaiblissement. Mais je dois vous dire que le monde contemporain s'attend à une approche différente, plus sévère. Dans notre Église il existe parmi les jeunes une aspiration à renforcer le jeûne, à lui donner une signification spirituelle, dans le sens où l'Église orthodoxe l'a vécu pendant mille ans. La jeunesse arrive à cette conclusion sur la base du relâchement spirituel qui existe dans notre monde d'aujourd'hui. Une autre remarque que j'aimerais faire: chers frères, nous ne devons pas nous laisser guider par les faiblesses humaines. Nous devons être la lumière du monde et je ne pense pas à nous en tant que personnes; mais l'Église doit être la lumière et le sel de la terre. Vous connaissez bien la parole qui dit que si le sel perd sa qualité, on le jette. Si l'Église perd le sel de sa doctrine, elle perdra, je le crains, toutes ces qualités et elle sera rejetée. L'influence que l'Église doit avoir sur ce monde ne doit pas seulement consister à le suivre, mais à l'illuminer, à lui donner des réponses, à le guider sur la voie orthodoxe. Cela est notre devoir et notre saint et grand Concile doit montrer cette voie. Nous ne devons pas être troublés parce que quelques-uns uns seulement de gens nous soutiennent dans le monde. Au début, les apôtres n'ont pas été soutenus par le monde, mais au nom de la vérité, de la lumière du Christ, ce sont eux - le sel - qui ont été les vainqueurs. La majorité n'est pas toujours du côté de la vérité. C'est pour cela que nous devons parvenir à formuler le document selon notre point de vue. La délégation de l'Église orthodoxe russe a quelques remarques à faire pour améliorer le texte. Je ne les ferai pas ici, mais nous proposerons nos quelques corrections dans la Commission. Chers frères, au nom de notre collaboration et pour avancer dans notre travail, il faut prendre comme base le texte existant, l'améliorer au sein de la Commission afin que la III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire puisse l'adopter.

***Le métropolite de Corinthe***: Je n'ai rien à dire sur le fond. Je voudrais simplement parler d'un fait qui m'a ébranlé et me préoccupe. J'ai lu récemment dans les journaux qu'il existe en France une frange importante de la jeunesse qui croit et déclare sans détour: nous sommes chrétiens. Mais ils ajoutent: pas question que vous nous disiez ce que nous devons manger ou boire et ce que nous devons faire. Il s'agit là d'un point de vue extrême et l'Église ne peut y souscrire. Je le rappelle simplement pour que nous ayons à l'esprit la question suivante: que pense l'homme d'aujourd'hui et comment éviter les nombreux interdits?

De nombreux aspects plus positifs se présentent, et notre texte les a déjà soulignés.

***Le Président***: Je vous remercie, Émin. de Corinthe. Je crois que le point de vue commun des participants est que le texte est bien rédigé et qu'il est bien équilibré. Nous savons bien avoir tous œuvré en février afin de parvenir à un texte qui serait accepté par notre Église. En partant donc du principe que le texte est équilibré et que nous ne sommes pas venue ici pour écrire un nouveau texte mais pour améliorer celui qui existe, la Commission peut prendre en considération les nombreuses questions qui ont été soulevées ici. Je résume les plus marquantes. On a dit qu'il fallait intégrer l'enseignement paulinien et donner à la question du jeûne sa dimension paulinienne. On a discuté pour savoir si le terme «*ἀμετάβλητος*» (qui ne peut être aboli) suffisait ou s'il fallait en employer un autre, et on a proposé d'employer le terme «*ἀκάλυπτος*» (*indissoluble*) et je pense que la Commission aura peut-être à s'occuper sérieusement de la question. En ce qui concerne le passage de saint Grégoire Palamas, je suis d'avis qu'on en a assez discuté et qu'il a été démontré qu'il ne vise pas tant à mettre le jeûne sur le même plan que le Baptême, qu'à donner sa dimension sotériologique au jeûne. On a proposé de donner plus d'importance à la question de l'Eucharistie, c'est-à-dire au jeûne en tant qu'élément indispensable en vue de la divine Communion. Concernant la notion de retour au paradis, on a dit que le jeûne visait à ramener l'homme, d'une certaine manière, à la situation d'avant la chute. On a proposé également de faire appel à saint Jean Chrysostome en citant la lecture bien connue du dimanche de Pâques: «*ceux qui ont jeûné comme ceux qui ne l'ont pas fait..., midi moins cinq*», comme l'a dit le métropolite de Carthage. On a proposé de dire quelque chose des conditions climatiques, sociales et autres qui peuvent avoir une influence sur l'observance du jeûne. Je pense encore qu'il faut ajouter un paragraphe à propos de la sévérité du jeûne observé par les moines. Il faut y mettre un accent particulier pour qu'on puisse faire une distinction entre les moines et les autres fidèles. Enfin, on a suggéré de dire que le jeûne agit sur tous les aspects de la vie, et plus particulièrement sur son aspect spirituel.

Voilà les différents points. Et je suis d'accord pour dire avec le métropolite de Kiev qu'il faut considérer que ce texte est parfaitement équilibré, bien fait, mais qu'il demande à être enrichi. Je prie donc la Commission de veiller à ces enrichissements et de nous les présenter du mieux qu'elle le pourra. Ainsi s'achève la discussion sur la question du jeûne. La I^ère^ Commission s'occupera de cette question et nous présentera prochainement son rapport et ses propositions. Je vous remercie.

***La séance est levée.***

## IIe JOUR DES TRAVAUX
(Jeudi 30 octobre 1986)
***
*Séance du matin* (11.00- 12.30)

***Le Président:*** Je prie S.E. le Secrétaire de procéder comme prévu à la présentation du texte concernant le deuxième de nos thèmes, à savoir les relations des Églises orthodoxes avec l'ensemble du monde chrétien, en d'autres mots les dialogues théologiques bilatéraux.

***Le Secrétaire*** : Je vous remercie, Émin. Président.

## RELATIONS DES ÉGLISES ORTHODOXES AVEC L'ENSEMBLE DU MONDE CHRÉTIEN

Rapport du Secrétaire pour la préparation du Concile

Émin. Président, vénérables Pères, chers Frères,

Le texte approuvé par la Commission interorthodoxe préparatoire sur le deuxième thème inscrit à l'ordre du jour concerne les *Relations des Eglises orthodoxes locales avec l'ensemhle du monde chrétien*. Le Comité de travail désigné, présidé par S.E. le métropolite Georges du Mont-Liban, avec le professeur Andréas Mitsidis comme secrétaire, a travaillé sur la base du matériel suivant:

**a)** Les rapports des très saintes Églises orthodoxes locales sur un ou plusieurs dialogues bilatéraux, à savoir celui du Patriarcat d'Alexandrie (examen général); ceux des Patriarcats d'Antioche et de Russie et de l'Église de Grèce concernant le dialogue avec les anciennes Églises orientales; celui de l'Église de Grèce sur le dialogue avec les Vieux-Catholiques; ceux du Patriarcat de Jérusalem et de l'Église de Grèce sur le dialogue avec les Anglicans et les Catholiques romains; et enfin celui de l'Église de Grèce sur le dialogue avec les Luthériens;

**b)** les cadres tracés par le Président de la Commission interorthodoxe préparatoire pour une évaluation plus complète du progrès de chacun des dialogues théologiques bilatéraux menés par l'Église orthodoxe;

**c)** le rapport du Secrétaire présenté au plénum de la Commission interorthodoxe préparatoire et les discussions qu'il a suscitées;

**d)** les rapports et les études, sur la question des dialogues œcuméniques, présentés lors du IVe Séminaire théologique du Centre orthodoxe et publiés dans la série *Etudes théologiques de Chambésy*;

**e)** *l'étude réalisée par mes soins et intitulée: Dialogues théologiques*

- *Une perspective orthodoxe*;

**f)** des publications spécialisées sur la question dues à divers théologiens.

Le projet de texte élaboré par le Comité de travail a été soumis au plénum de la Commission interorthodoxe préparatoire laquelle, après de longues discussions théologiques, y a apporté des corrections, des additions et des améliorations pour une formulation plus complète du texte final que voici :

* * *

*L'Église orthodoxe a toujours été en faveur du dialogue. Au cours de ces dernières années, elle a entamé un dialogue théologique avec un grand nombre dÉglises et de Confessions chrétiennes, dans la conviction qu'à travers ce dialogue elle donne un témoignage dynamique de ses trésors spirituels à tous ceux qui se trouvent en dehors de ses limites, et dans le but de préparer la voie conduisant vers l'unité.*

*II est évident que notre Église, tout en dialoguant avec les autres chrétiens, ne sous-estime pas les difficultés liées à un tel projet. Cela, cependant, ne la décourage pas, car elle ne s'appuie pas uniquement sur les forces humaines de ceux qui mènent les dialogues, mais également sur la protection du Saint-Esprit et la grâce du Seigneur qui a prié «pour que tous soient un» (Jn 17,21).*

*Pour toutes ces raisons, l'Église orthodoxe reste fidèle à la ligne directrice qu 'elle s'était tracé au début, à savoir à sa décision de poursuivre ses dialogues avec toutes les Églises et Confessions, cela malgré le fait qu 'au cours de ces dialogues se présentent de multiples difficultés auxquelles on doit chaque fois faire face en conséquence.*

*En outre, il est impératif de faire un effort pour coordonner l'œuvre des différentes commissions théologiques interorthodoxes ; cela d'autant plus que l'unité ontologique indissoluble de l'Eglise orthodoxe doit se manifester également dans le cadre de ces dialogues.*

### *1. Le dialogue avec les Anglicans*

*La Commission interorthodoxe préparatoire exprime sa satisfaction face à l'œuvre accomplie à ce jour par la Commission théologique mixte chargée du dialogue entre les Églises orthodoxe et anglicane.*

*Celle-ci a rédigé des textes communs sur la triadologie, l'ecclésiologie, ainsi que sur la vie, le culte et la tradition de l'Église.*

*En même temps, notre Commission interorthodoxe désire attirer l'attention sur le fait que les Anglicans, bien qu'ayant reconnu en 1976 à Moscou que l'adjonction du «filioque» au Credo était déplacée, se sont abstenus jusqu 'à présent de le supprimer. De même, malgré la Déclaration des Orthodoxes contre l'ordination des femmes, au cours de cette même assemblée de Moscou, un certain nombre d Églises de la Communion anglicane ont*

*procédé à de telles ordinations.*

*Une difficulté majeure pour la poursuite sans entraves de ce dialogue découle également des présupposés ecclésiologiques flexibles et incertains des Anglicans qui, comme tels, pourraient relativiser le contenu des textes théologiques signés en commun.*

*Une difficulté semblable provient de diverses déclarations extrémistes de certains prélats anglicans sur des questions de foi.*

*En ce qui concerne plus particulièrement la thématique du dialogue, notre Commission conseille de ne pas accorder désormais une trop grande importance à la présentation et description des positions respectives - mais de souligner le consensus qui pourrait exister sur des questions dogmatiques.*

*Elle conseille également que les thèmes examinés dans le passé et sur lesquels un accord a été réalisé ne soient pas remis en discussion.*

### *2. Le dialogue avec les Vieux-Catholiques*

*La Commission interorthodoxe préparatoire exprime son entière satisfaction face aux progrès du dialogue théologique entre les Églises orthodoxe et vieille- catholique, un dialogue dont la tâche sera bientôt achevée.*

*Vingt textes en tout ont déjà été rédigés, portant sur un nombre correspondant de thèmes théologiques, christologiques, ecclésiologiques, sotériologiques et mariologiques; au cours de la prochaine réunion de la Commission théologique mixte - la dernière selon les prévisions - des thèmes relatifs aux sacrements et à l'eschatologie, ainsi qu 'aux présupposés et aux conséquences de la pleine communion ecclésiale, seront examinés.*

*Notre Commission pense qu'il ne faudrait pas passer sous silence deux aspects essentiels, nécessaires à une meilleure évaluation et à la mise en valeur des résultats de ce dialogue:* ***(a)*** *l'ancienne pratique de l'Église vieille-catholique consistant à entretenir l'intercommunion avec l'Église anglicane, ainsi que les tendances récentes vers une telle pratique avec l'Église évangélique d'Allemagne. En effet ces tendances, bien que restreintes et locales, amoindrissent l'importance des textes ecclésiologiques signés en commun;* ***(b)*** *les difficultés rencontrées par l'Église vieille-catholique pour incorporer et appliquer pleinement dans sa vie la théologie des textes théologiques signés en commun.*

*Après la fin des travaux de la Commission théologique mixte, ces questions doivent faire l'objet d'un examen de la part des autorités ecclésiastiques compétentes quant à leurs répercussions ecclésiologiques et ecclésiastiques. Ceci dans le but de poser, aussitôt que possible, les présupposés ecclésiaux au rétablissement de la pleine communion avec les Vieux-Catholiques.*

*En effet, l'éventuelle réussite de ce dialogue théologique aura des répercussions favorables sur les autres dialogues en cours et renforcera leur crédibilité.*

### *3. Le dialogue avec les anciennes Églises orientales*

*La Commission interorthodoxe préparatoire salue l'inauguration de ce dialogue il y a quelques mois, et exprime sa satisfaction pour le choix du thème de la christologie comme premier thème à examiner.*

*Votre Commission est d'avis que les perspectives de ce dialogue sont excellentes, et espère que des solutions seront trouvées aux problèmes concernant l'acceptation de l'«horos» du IVe Concile œcuménique en étroit rapport avec les décisions christologiques des autres Conciles œcuméniques, l'acceptation des IVe, Ve, VIe et VIIe Conciles œcuméniques, la levée des anathèmes prononcés de part et d'autre, etc.*

*La Commission est également convaincue que le dialogue en question serait renforcé si on étudiait et cherchait à résoudre en parallèle les problèmes pastoraux communs, les deux familles d Églises vivant dans un même milieu et ayant des présupposés ecclésiologiques communs; deux éléments qui peuvent contribuer à la solution de ces problèmes.*

### *4. Le dialogue avec les Catholiques romains*

*La Commission interorthodoxe préparatoire reconnaît que la marche de ce dialogue à ce jour a été positive. Il a abouti d'une part à la rédaction d'un texte commun sur le thème «Le mystère de l'Église et de l'Eucharistie à la lumière du mystère de la Sainte Trinité» et d'autre part à l'étude en commun du thème «Foi, Sacrements et Unité de l'Église». La Commission salue avec satisfaction les étapes constructives qui ont été franchies et proclame la volonté et la décision de l'Église orthodoxe de poursuivre cet important dialogue.*

*Toutefois, notre Commission signale l'existence de certains problèmes concernant la thématique, la méthodologie et autres, qui entravent la marche rapide et efficace du dialogue. Afin de dépasser ces problèmes, dans la mesure du possible, et d'améliorer, de manière générale, les conditions de poursuite de ce dialogue, notre Commission désire avancer certaines propositions. Il va de soi que ce qui sera proposé devra être accepté par l'autre partie, conformément à la procédure de ce dialogue établie et acceptée en commun.*

*En ce qui concerne la thématique, la Commission propose de choisir dorénavant les thèmes du dialogue non pas seulement parmi ceux qui «unissent les deux Églises, mais aussi parmi ceux qui les divisent», notamment ceux qui ressortissent au domaine de l'ecclésiologie.*

*Quant à la méthodologie, la Commission propose:* ***(a)*** *la rédaction de projets de textes séparés - un orthodoxe et un catholique romain - qui serviront de base au travail des sous-commissions pour la rédaction de la première version des textes communs;* ***(b)*** *l'exercice d'une critique orthodoxe sur les textes communs rédigés par le Comité de coordination déjà dans le cadre de la Commission interorthodoxe;* ***(c)*** *l'existence de deux textes communs rédigés par le Comité de coordination déjà dans le cadre de la Commission interorthodoxe; (****d****) l'existence de deux textes originaux, au lieu d'un seul,*

*l'un en grec et l'autre en français, et l'utilisation plus large dans ces textes d'un langage et d'une terminologie bibliques et patristiques;* ***(e)*** *l'acceptation des textes communs lors de chaque réunion de la Commission mixte non pas individuellement, mais par les Églises, en tant que deux parties engagées dans le dialogue à titre égal.*

*Plus particulièrement, afin de faire avancer ce dialogue sans entraves, il est indispensable de discuter très vite des retombées defavorables au dialogue de certains problèmes épineux, tels l'uniatisme et le prosélytisme.*

*L'existence et la continuation de l'uniatisme, aussi bien sous ses formes historiques que sous ses manifestations actuelles, ainsi que le prosélytisme exercé sous diverses formes - éléments négatifs dans la vie de nos Églises - sont des réalités inacceptables pour l'Orthodoxie, et deviennent des facteurs entravant notre dialogue bilatéral.*

*Dans cette perspective, nous proposons que la réalité de l' uniatisme, ainsi que le prosélytisme exercé à travers lui ou par d'autres moyens, soient examinés dans une des prochaines étapes du dialogue en tant que priorité ecclésiologique.*

*Devant les retombées pastorales et autres de l' uniatisme et du prosélytisme - négatives aussi bien pour l'Orthodoxie que pour son dialogue avec l'Eglise catholique romaine - nous proposons de rechercher dès que possible des moyens appropriés pour résoudre les aspects pratiques du problème de l'uniatisme et du problème parallèle du prosélytisme.*

### *5. Le dialogue avec les Luthériens*

*La Commission interorthodoxe préparatoire constate avec satisfaction que ce dialogue a commencé sous de ions augures; que ceux qui le mènent ont choisi d'examiner en priorité l'ecclésiologie, thème fondamentalement lié aux problèmes les plus importants et aux divergences des deux Eglises qui en découlent.*

*Notre Commission espère qu 'au cours des discussions bilatérales et au cours de l'élaboration de textes communs, une importance égale sera accordée à l'élément académique et à l'élément ecclésial ; que les positions théologiques opposées des deux parties et les présupposés ecclésiologiques divergents ne seront pas un obstacle à la véritable expression de la Révélation divine, contenue tel un trésor dans les Écritures et la sainte Tradition; qu 'ils ne seront pas non plus un obstacle pour souligner la nécessité de la vie spirituelle et sacramentelle des fidèles dont la plénitude est garantie par les prêtres célébrant la sainte Eucharistie autour de l'évêque.*

### *6. Le dialogue avec les Réformés*

*La Commission interorthodoxe préparatoire souhaite que le dialogue théologique en préparation entre l'Église orthodoxe et les Reformés commence et évolue dans un esprit positif et créatif. Elle exprime également l'espoir que*

*ce dialogue profitera de l'expérience acquise au cours des autres dialogues théologiques et tirera parti de leurs expériences positives tout en évitant de répéter leurs expériences négatives.*

*Concernant ces deux derniers dialogues - avec les Luthériens et avec les Reformés - la Commission interorthodoxe préparatoire signale deux problèmes communs à ces dialogues, à savoir: celui du prosélytisme en général et celui de l'intercommunion avec d'autres Confessions. En effet, aussi bien le prosélytisme - exercé aux dépens de l'Orthodoxie - que l'intercommunion, sous ses diverses formes, entravent sérieusement la marche des dialogues que ces deux Confessions mènent avec l'Orthodoxie.*

* * *

Émin. Président, vénérables Pères, chers Frères,

Ce texte expose de manière très synoptique aussi bien les remarques d'ordre général sur la question des dialogues théologiques bilatéraux de l'Église orthodoxe que la problématique spécifique soulignée pour chacun de ces dialogues théologiques; tout cela sur la base des rapports sur la question et des discussions menées en assemblée plénière de la Commission interorthodoxe préparatoire ainsi que du dossier s'y rapportant mis à la disposition du comité de travail désigné. On a pu constater, de la part des Délégations des très saintes Églises orthodoxes, l'expression unanime d'une même attitude positive; elles reconnaissent toutes le devoir théologique et pastoral de l'Orthodoxie de participer aux dialogues théologiques bilatéraux et au progrès de l'idée d'unité du monde chrétien que ces dialogues permettent. Cette attitude positive n'a cependant pas passé sous silence les problèmes d'ordre particulier ou général propres à l'ensemble des dialogues bilatéraux ou à chacun d'entre eux. Bien au contraire: les discussions sur la question lors des assemblées plénières ont donné lieu à des remarques nombreuses et judicieuses concernant la méthodologie, la thématique, les textes communs; la coordination entre tous les dialogues théologiques bilatéraux par le biais d'assemblées spéciales des membres orthodoxes des Commissions; l'incorporation du contenu des textes communs dans la théologie, le culte et la vie des Églises en dialogue; les perspectives différentes de chaque dialogue, leurs implications ecclésiologiques et ecclésiastiques, etc.

Éminent Président, vénérables Pères, chers Frères,

En rapport avec la tâche de la présente Conférence panorthodoxe préconciliaire, il convient cependant de souligner plus particulièrement certains points:

**a)** En ce qui concerne l'intitulé du thème, *Relations des Églises orthodoxes avec l'ensemble du monde chrétien*, formulation fixée par la I[ère] Conférence panorthodoxe préconciliaire (1976), on a fait observer à juste titre que l'emploi du pluriel

«*Églises orthodoxes*» devrait être remplacé par l'emploi plus correct du singulier «*Église orthodoxe*»; en effet, en choisissant le pluriel, on donne la priorité au critère administratif sur le critère ecclésiologique et on ouvre la voie à d'éventuels malentendus ou confusions au sein du dialogue œcuménique.

**b)** En ce qui concerne les perspectives des dialogues théologiques bilatéraux, on a fait des critiques constructives également sur les objectifs qui leur ont été assignés jusqu'à présent (S.E. le métropolite Philarète de Kiev) en soutenant qu'il est nécessaire de faire une distinction entre les dialogues qui visent à l'unité *(ceux avec l'Église vieille-catholique, les anciennes Eglises orientales et l'Église catholique romaine)* et ceux qui ne visent qu'à un simple rapprochement théologique et à une collaboration *(les dialogues avec les Anglicans, les Luthériens et les Réformés)*. Il se pourrait cependant qu'accepter cette proposition ait pour conséquence immédiate de nous obliger non seulement à réadapter toute la méthodologie du second groupe de dialogues, mais aussi à reconsidérer dans son ensemble la participation orthodoxe au Mouvement œcuménique contemporain.

**c)** En ce qui concerne la thématique, on a pu constater une tendance unanime à vouloir déplacer le centre de gravité, dans le choix des sujets théologiques de ceux qui unissent à ceux qui divisent les Églises en dialogue, notamment sur le terrain de l'ecclésiologie.

**d)** En ce qui concerne la priorité à accorder à la discussion de certains problèmes théologiques au sein des dialogues théologiques en cours, on a souligné tout particulièrement lors des discussions en assemblée plénière l'étude des thèmes suivants: l'ordination de femmes au sacerdoce *(dialogues avec les Anglicans, les Luthériens et les Réformés)*; l'uniatisme en tant que problème ecclésiologique et en tant que pratique actuelle, ainsi que le prosélytisme exercé sous diverses formes (*dialogue avec l'Église catholique romaine)*; et l'intercommunion (*dialogue avec les Vieux- Catholiques)*.

**e)** En ce qui concerne le dialogue avec les *Vieux-Catholiques*, qui se conclura, avec l'aide de Dieu, lors de l'assemblée plénière de l'an prochain par l'achètent de la tâche théologique confiée à la Commission theologique mixte, ses perspectives actuelles ont donné lieu à des eva uations positives, mis à part quelques réserves isolées. Ces perspectives feront

bien sûr l'objet d'une appréciation par les deux Églises en dialogue, lesquelles décideront finalement du moyen de mettre en valeur les acquis de la Commission théologique mixte dans la procédure ecclésiale de rétablissement de l'unité.

Par ailleurs, il me semble nécessaire d'informer également la présente Conférence sur les développements ultérieurs des travaux des Commissions théologiques mixtes engagées dans certains dialogues théologiques bilatéraux, développements qui pourraient s'avérer utiles pour aboutir finalement à une formulation du texte soumis à notre évaluation qui embrasse tous les aspects de la question:

**a)** Dans le cadre du dialogue avec les *Vieux-Catholiques*, la sous-commission mixte s'est réunie à Minsk de Biélorussie (1-10.7.1986) et a rédigé des projets de textes communs sur les thèmes à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée plénière de la Commission théologique mixte, à savoir: 1. Les autres sacrements: pénitence, onction, sacerdoce, mariage, 2. Eschatologie, 3. Présupposés et conséquences de la pleine communion ecclésiale.

**b)** Dans le cadre du dialogue avec *l'Église catholique romaine,* les propositions positives du texte de la Commission interorthodoxe préparatoire concernant la thématique et la méthodologie ne semblent pas provoquer de difficultés majeures, et constituent, quoi qu'il en soit, de nouvelles perspectives pour la marche de ce dialogue; ceci malgré le climat tendu mais fraternel qu'on a pu constater lors de la récente Assemblée de la Commission théologique mixte à Bari du fait de la coïncidence de certaines initiatives parallèles malheureuses.

**c)** Dans le cadre du dialogue avec *les Luthériens,* la sous-commission s'est réunie (Bossey, août 1986) et a rédigé un projet de texte commun sur le thème: «*Écriture et tradition*». Ce texte sera soumis à la prochaine Assemblée plénière de la Commission théologique mixte pour discussion et approbation. Les difficultés initiales de coordination des travaux de la Commission mixte ont été apparemment dissipées par les efforts récents.

**d)** Dans le cadre du dialogue avec *les Réformés,* l'Assemblée de la Commission mixte, réunie ici même récemment (mars 1986) pour préparer le dialogue théologique, a franchi un pas décisif et a choisi comme premier thème à étudier: «*L'enseignement sur la Sainte Trinité sur la base du symbole de Nicée-Constantinople*». Sa Sainteté le patriarche œcuménique

Dimitrios, ainsi que le saint Synode qui l'entoure, jugeant suffisante (en juillet 1986) la préparation du dialogue par la Commission préparatoire mixte, a décidé de proposer aux très saintes Églises orthodoxes locales l'ouverture du dialogue théologique officiel entre l'Église orthodoxe et les Réformés. Le Comité exécutif de *l'Alliance Réformée Mondiale* en a décidé de même lors de sa récente assemblée annuelle et selon l'application de la décision précédente à son Assemblée générale d'Ottawa (1982). Le thème choisi pour être étudié constitue un point de départ important du point de vue théologique pour la mission délicate de la Commission théologique mixte qui se rassemblera en assemblée plénière en mars 1988.

Bien sûr, il n'échappe à l'attention de personne que tous les dialogues théologiques bilatéraux menés par l'Église orthodoxe abordent progressivement, mais sûrement, un domaine décisif pour leur poursuite, celui de l'ecclésiologie, dans lequel s'inscrivent également les difficultés théologiques les plus sérieuses entre l'Orthodoxie et le reste du monde chrétien. En vue de ces nouvelles perspectives qui reçoivent toujours plus d'encouragements au sein du dialogue œcuménique, l'Eglise orthodoxe devrait mettre à profit son enseignement ecclésiologique non seulement pour confirmer quelle est sa conscience propre, mais aussi pour évaluer de manière responsable la forme d'ecclésialité du reste du monde chrétien. Une telle mise à profit de la tradition patristique et canonique, ainsi que la pratique ecclésiale qui lui est liée, devient de jour en jour plus nécessaire pour une participation responsable aux dialogues théologiques bilatéraux et multilatéraux et pour une évaluation ecclésiale plus authentique de leurs résultats, ainsi que pour un témoignage plus crédible de l'Orthodoxie dans le monde contemporain. Je vous remercie.

***Le Président:*** Je remercie S.E. le Secrétaire pour la présentation de la question et du texte. Les renseignements fournis dans la première partie du texte de S.E. le Secrétaire nous sont assurément très utiles pour savoir comment a travaillé la Commission interorthodoxe préparatoire. Et les remarques qu'il ajoute à la fin nous sont tout aussi utiles, car elles nous présentent un tableau de la situation telle qu'elle a évolué depuis février, là où il y a eu évolution et nouvelles rencontres. Par conséquent, nous avons devant nous une image complète, aussi bien de ce qui s'est passé pendant la préparation que de ce qui est intervenu depuis lors. J'aimerais signaler, frères, trois questions pratiques avant de lancer le débat sur les détails du texte. Je suis d'avis et je propose humblement à l'Assemblée, pour travailler de manière plus efficace, de prendre les dialogues un à un et non tous ensemble. De faire brièvement et

simplement nos remarques sur chacun des dialogues et de transmettre ces remarques à la Commission, pour qu'elle en tire le meilleur.

Deuxième remarque: lorsque le texte aura été amélioré, les Commissions devront joindre à la fin de leur rapport un paragraphe disant que si ce texte est accepté par l'Assemblée plénière, il sera transmis tel quel au saint et grand Concile. Nous devons, je pense, nous donner cette ligne de conduite et décider que chacun des textes est désormais transmis *ad référendum* au saint et grand Concile sous forme achevée.

Un troisième point sur lequel je désire attirer votre attention: dans ce texte tout particulièrement, mais aussi dans ceux qui vont suivre, nous nous occupons de la question des dialogues pris un à un, question qui, dans la mesure où les textes seront acceptés, sera renvoyée au saint et grand Concile. Mais de par la nature même des thèmes examinés dans le texte, c'est-à-dire les dialogues, et vu l'évolution qu'ils peuvent connaître, il se pourrait que certains éléments valables aujourd'hui ne le soient plus demain quand le saint et grand Concile aura à s'en occuper. Certains points doivent donc être signalés comme demandant une mobilisation immédiate, comme devant être communiqués immédiatement à l'autre partie engagée dans le dialogue et mis en œuvre par notre Conférence elle-même, sans pour autant minimiser la tâche du saint et grand Concile qui examinera l'ensemble des dialogues sur le fond et dans les détails. Je propose humblement que la Commission qui s'occupera de ce texte fasse figurer à la fin de son texte un paragraphe disant: «*Ce texte, accepté par l'Assemblée plénière, est transmis au saint et grand Concile. Vu cependant la nature des points A, B, C et D, les Églises sont appelées à communiquer ces propositions et à les mettre en œuvre comme il convient*». C'est le moyen le plus pratique de lier la tâche du saint et grand Concile avec les nécessités changeantes et pressantes que connaît notre Conférence. Il s'agit là d'une simple suggestion pratique, et dont les Commissions devront tenir compte si vous l'approuvez. S'il en va ainsi, nous pouvons commencer la discussion à propos de chacun des dialogues.

***Le métropolite de Carthage***: Émin. Président, j'aimerais tout d'abord accomplir mon devoir fraternel en remerciant notre Secrétaire, S.E. le métropolite Damaskinos de Suisse. Ses propositions et ses observations nous sont d'un grand secours et nous orientent pour l'ensemble de notre tâche; l'exposé de ses vues stimule très utilement notre réflexion à propos de chacun des dialogues et, pourrait-on dire, que les questions qu'il pose ont une portée générale pour l'ensemble des dialogues que nous examinons. Avant d'en venir à chacun des dialogues, j'aimerais savoir si je peux aborder une question de nature générale qui fait suite à une remarque du Secrétaire concernant

l'ensemble des dialogues. Le point en question me pousse souvent à émettre des réserves. Il s'agit de ce que note le Secrétaire au dernier paragraphe de son texte: «*En vue de ces nouvelles perspectives*...». Il parle du monde chrétien en dehors de l'Orthodoxie. Très souvent, lors de nos dialogues, nous nous adressons à tous comme à des frères chrétiens. Et tous nous acceptons cet état de fait. Mais je me pose la question : n'est-ce pas le moment d'envisager cette position de manière plus large et plus vraie? J'ai l'impression, que plusieurs autres Églises chrétiennes ont progressé sur ce point.

Quand je dialogue avec les Catholiques romains - c'est là le point critique - est-ce que je reconnais qu'ils constituent une Église ou non? Il s'agit d'un problème important. Il s'agit de dire ce que sont ces hommes. L'Église orthodoxe est-elle la seule Église et tous les autres sont-ils en dehors de l'Église? Ou détiennent-ils eux aussi quelque chose de l'Église? Que sont les Catholiques romains et que sont les anciennes Églises orientales? Si j'admets qu'il s'agit d'Églises, je commencerai au moins à dialoguer avec elles de manière plus fraternelle. Voilà le sujet de mon embarras et j'aimerais qu'on y trouve une solution. Pas immédiatement. Mais que nous nous attachions à la question au cours de nos dialogues.

***Le Président***: Je remercie S.E. le métropolite de Carthage. Je me permets de rappeler à l'Assemblée que lors de la première phase de préparation préconciliaire figurait parmi nos thèmes la question théologique de l'économie au sein de l'Église orthodoxe. Et à propos de l'économie que l'Orthodoxie peut, doit ou est en droit d'appliquer envers ceux qui sont en dehors d'elle, un long paragraphe traitait la question de la forme d'ecclésialité de ceux avec qui nous dialoguons. Nous disions dans ce paragraphe dans quel sentiment dogmatique et théologique nous dialoguions, comment nous dialoguions et quel degré d'ecclésialité nous reconnaissions à nos interlocuteurs. Malheureusement, cette question a été écartée, mais le texte demeure. Vous avez raison de signaler ce point, mais l'observation du Secrétaire concerne exactement la même chose. Il s'agit pour nous de nous sensibiliser à notre propre conscience, mais aussi d'étudier, dans la mesure du possible, l'élément d'ecclésialité que représentent ceux avec qui nous dialoguons. Peut-être faudra-t-il, non pas en cette phase où nous parlons des dialogues, mais en une phase prochaine de notre progression vers le saint et grand Concile, quand nous aurons épuisé les deux thèmes à l'ordre du jour, nous attaquer sérieusement aussi à cette question qui complétera à l'avenir notre approche des dialogues.

***Le professeur Galitis***: Émin. Président, S.E. le métropolite de Carthage a touché là à une question très importante que nous pourrions intituler, en langage théologique, «*question des limites de l'Eglise*». C'est

une question très vaste à propos de laquelle un congrès a été réuni ici même il y a un an, lorsque le Séminaire théologique de Chambésy a pris pour sujet les dialogues de l'Église, avec comme thème central les limites de l'Église. Beaucoup de théologiens se sont attachés à la question (Florovsky, Boulgakov, des Grecs, etc.); j'aimerais vous renvoyer au merveilleux livre que nous avons tous reçu et qui contient un chapitre remarquable à ce propos. À cette occasion, permettez-moi de féliciter S.E. le Secrétaire en lui exprimant ma joie profonde face à l'ensemble du travail qu'il présente dans ce livre si utile et instructif à propos des dialogues, mais aussi en tant que recueil de textes concernant les dialogues.Quant au texte qui nous est présenté, j'aimerais dire qu'il serait bon et même tout à faire nécessaire que la Commission prenne en compte les éléments fournis par le Secrétaire en conclusion et qu'elle les intègre au texte pour lui donner une forme achevée.

***Le métropolite de Péristérion:*** Émin. Président, nous devons féliciter S.E. le Secrétaire. J'aimerais dire cependant que je ne peux être d'accord sur l'évaluation qu'il fait de chacun des dialogues. Ma question est la suivante: allons-nous discuter des remarques contenues dans les évaluations du Secrétaire ou non? Car certaines sont fondées, tandis que d'autres ne reçoivent pas notre accord. Il s'agit d'une question générale et nous attendons une réponse.

***Le Président***: Sans vouloir faire l'apologie de S.E. le Secrétaire, j'aimerais donner une explication simple et raisonnable. A proprement parler, le Secrétariat ne procède pas à l'évaluation des textes, mais à l'évaluation et à la confrontation des faits. Il est tout à fait normal que chaque fait comporte un certain prolongement, une certaine dimension qui se répercute dans les dialogues. Je pense que le texte du Secrétaire est absolument neutre, qu'il n'influence pas nos discussions à propos du texte. Et je pense exprimer l'avis de tous en disant cela.

***Le métropolite de Dimitrias***: Émin. Président, le métropolite de Carthage a introduit dans la discussion un problème de taille, celui de la manière dont nous devons considérer les Églises et les Confessions chrétiennes situées en dehors de nos limites et avec qui nous dialoguons. Si nous ne résolvons pas ce problème, je crois que «*nous peinons en vain*». J'ai qualifié la question de fondamentale et capitale, car elle a un lien direct avec notre conscience ecclésiologique. Je pourrais poser autrement la question et dire: possédons-nous la conscience que nous devons posséder en tant qu'Église orthodoxe? Que sommes-nous? C'est cela que nous devons dire avant de nous demander qui sont les autres. Je le dis, bien que cela aille de soi. Malheur à nous, en effet, si nous entamons le dialogue avec les hétérodoxes sans la conviction de représenter l'Église une, sainte, catholique et apostolique. La question de S.E. le métropolite de Carthage met peut-être sur le tapis - je le dis

avec beaucoup de réserve - ce qui est connu sous le nom de théorie des branches. Allons- nous accepter cette théorie ou en rester au «*unam sanctam*». A ce propos, puisque je considère comme allant de soi que nous nous rassemblons tous en partant du principe que nous sommes l'Église une, sainte, catholique et apostolique, je désire proposer, Émin. Président, que nous ajoutions au prologue qui précède les paragraphes sur les dialogues et après la première phrase un passage qui soulignerait notre propre conscience, même si elle semble aller de soi pour ceux qui se trouvent en dehors des limites de notre Église. Voilà une des remarques que je désirais faire.

À ce moment, S.E. le Président lit le paragraphe relatif à la conscience propre de l'Église orthodoxe dans le texte de la Commission interorthodoxe préparatoire de 1971 portant sur l'économie: «*Consciente de la signification et de l'importance de la structure actuelle du christianisme, notre sainte Eglise orthodoxe, bien qu'étant l'Église une, sainte, catholique et apostolique, non seulement reconnaît l'existence ontologique de ces Églises et Confessions chrétiennes, mais aussi croit positivement que tous ses rapports avec elles se fondent sur l'élucidation aussi rapide et objective que possible de l'ensemble de la question ecclésiologique et de l'ensemble de leur doctrine* (...)».

***Le métropolite de Kiev***: On touche là à des questions essentielles. Ce qui est en jeu, c'est notre conscience propre. Je pense que sans définir clairement ce que représente l'Église orthodoxe, il nous est très difficile de progresser dans la question des dialogues. Nous sommes sur un terrain d'incompréhension de la part de nos ouailles. Nos fidèles peuvent nous faire la critique sévère mais juste, qu'il manque dans le texte une formulation claire et précise de ce que représente l'Église orthodoxe pour elle-même. Voilà ma première remarque. Ma deuxième question s'adresse à vous tous. Nous avons sous les yeux le texte préparé par la Commission interorthodoxe préparatoire. Le document contient beaucoup de choses et, avant tout, des questions méthodologiques. Je vous pose la question: le saint et grand Concile doit-il résoudre des questions méthodologiques? Quels thèmes discuter et dans quel ordre, des thèmes difficiles ou plus faciles, quelle doit être l'ampleur des textes, seront-ils présentés en français, en russe, en grec, en arabe ou en d'autres langues? Ces problèmes sont-ils dignes du Concile? Si nous proposons au saint et grand Concile un projet de décision, alors on peut nous objecter que le Concile ne doit pas s'occuper de telles questions. Il s'agit de questions d'importance secondaire qui ont un caractère temporaire, et le Concile ne s'en occupera pas. C'est en se basant sur une telle perspective que nous devons rédiger ce texte composé pour le saint et grand Concile. J'entends par-là que le Concile doit résoudre des questions fondamentales concernant le dialogue ; des questions

méthodologiques, de caractère temporaire, le Concile ne peut ni ne doit s'occuper. Merci.

***Le Président***: Je remercie beaucoup le métropolite de Kiev. Nous en arrivons là, je pense, à la troisième de mes observations, observation dans laquelle je vous disais que ce texte touche à certaines données purement circonstancielles et que celles-ci doivent être isolées et recevoir une mise en œuvre immédiate de la part de cette Conférence.

***Le professeur Phidas:*** Émin. Président, j'ai l'impression que la question posée dans le rapport de S.E. le Secrétaire est plus large; il ne s'agit pas tant de délimiter la conscience propre de l'Église orthodoxe, ce qui n'est pas une question d'étude mais de confession - et, à mon avis, personne ne ressent la nécessité de confirmer sa confession de foi au sein de l'Église à laquelle il appartient; il s'agit plutôt de savoir ce que représentent du point de vue ecclésiologique les communautés chrétiennes qui se trouvent en dehors de l'Église orthodoxe. La tradition et la pratique canoniques de l'Église orthodoxe comportent des pratiques variables, et la théologie contemporaine s'interroge. Il faut absolument étudier la question pour fixer ce que peut l'Église sur la base de la tradition canonique et patristique, en prenant également en considération la diversité qui se manifeste dans les pratiques canoniques, et décider de la manière dont elle doit accepter les hétérodoxes. Il s'agit là d'un critère canonique pour permettre à l'Église de fixer ce que sont, de son point de vue, les hétérodoxes. C'est-à-dire d'une «*ecclésiologie*» des «*Eglises*» en dehors de l'Église orthodoxe. Nous devons procéder à cette étude pour savoir comment prendre pleinement conscience de nos propres responsabilités dans ces dialogues. Ceci serait un travail significatif et important. Mais il ne s'agit maintenant que d'une simple formulation de la question. Le père Florovsky, par exemple, fait la distinction entre Église canonique et Église charismatique. Mais peut-on dire cela ? Est-ce exact? Il faut procéder à cette étude, notamment pour faciliter la tâche de l'Église orthodoxe dans les dialogues. Si telle est notre intention, le présent texte n'en contient pas la réalisation. Il s'agit plutôt d'un programme de travail.

***Le Président***: Je vous remercie. Je pense que nous voilà suffisamment éclairés sur les questions d'ordre général. Je pense humblement aussi que la Commission chargée d'examiner le texte devra tenir compte de ces remarques générales. Et les travaux de la Commission aboutiront probablement à la formulation d'un ou deux paragraphes répondant à cette nécessité, du moins pour ce texte en cette phase que nous vivons. Je soumets maintenant à la discussion le prologue du texte et immédiatement après ce qui concerne le dialogue avec les Anglicans.

***Le métropolite de Dimitrias***: Au dernier paragraphe du prologue,

il est question, Émin. Président, de la nécessité de faire des efforts en vue de coordonner l'œuvre des différentes Commissions théologiques interorthodoxes. Je ne sais pas ce qui est sous-entendu par ces phrases. Mais si on entend par-là la création d'un organe de coordination composé de, je ne sais, quelles personnes, je pense qu'il faut étudier la question et voir quels en seront les participants, car ceux-ci devront être en contact direct avec la procédure des dialogues théologiques, ne pas être étrangers aux dialogues en cours, puisqu'ils doivent connaître de près tous les problèmes qui surgissent et qu'ils doivent être en mesure de chercher et de trouver les solutions convenables.

***Le Président***: Je vous remercie, Éminence. Je pense que vous avez signalé là une nécessité. Si on approuve ici ce qui est dit à propos des problèmes de méthodologie et de thématique rencontrés au cours des dialogues, et si l'on passe à l'action sur ce plan dès la fin de la III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire, il faudra de toute façon réaliser un travail de coordination avec les responsables des Commissions théologiques interorthodoxes chargés des dialogues. Et il faudra par conséquent en informer les présidents et les secrétaires. Il faudra probablement convoquer une rencontre de tous les présidents et secrétaires des dialogues afin qu'ils présentent un compte-rendu des résultats de chacun des dialogues à ce jour et afin de leur annoncer les décisions de la III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire, organe majeur, qui recommande, propose ou impose, telle ou telle chose pour qu'il n'y ait pas désaccord et opposition entre les Commissions chargées des dialogues et les décisions prises ici par l'organe majeur. Merci beaucoup.

***Le métropolite de Transylvanie***: Je suis embarrassé par le texte en général et par le préambule en particulier. Car ce que le texte et le préambule nous présentent n'est pas, à mon avis, un document pour le saint et grand Concile. C'est plus ou moins une évaluation des dialogues dans le présent, une description du point où nous nous trouvons pour le moment. Mais les dialogues sont en progrès. Ce qui est valable aujourd'hui dans ce document ne sera pas valable demain. Donc ce n'est pas un texte à présenter au saint et grand Concile. Je pense que ce qui sera plus important pour le saint et grand Concile, est le préambule. Un préambule qui donnerait les principes sur lesquels les différentes commissions ou ceux qui sont impliqués dans les commissions internationales doivent se fonder. Mais ces principes n'existent pas dans le préambule. Bien sûr, je suis d'accord de discuter de chaque dialogue en particulier, mais, comme je l'ai fait remarquer, ce que nous disons sera dépassé dans l'avenir. Il faut donc dire quelque chose dans ce préambule sur la méthodologie et sur nos considérations concernant ces dialogues. Il est dit quelque chose dans le préambule qui est très important : c'est

notre attitude positive en ce qui concerne le dialogue. Mais c'est tout. Tous les autres points sont répartis dans les différents dialogues. Mais nous ne disons pas, par exemple, dans le préambule avec quels chrétiens nous sommes prêts à dialoguer. La remarque du métropolite de Kiev était très bonne, en ce qui concerne par exemple le caractère différent des dialogues. C'est un problème que de dialoguer avec les Catholiques romains, les Vieux-catholiques et les anciennes Églises orientales, et un autre problème que de dialoguer avec les Réformés ou les Luthériens. Avec les uns on dialogue pour l'unité, avec les autres pour une sorte de consensus. Il y a d'ailleurs une belle formulation dans le commentaire du Secrétaire: «*Il y a des dialogues qui visent à l'unité et il y a des dialogues qui visent tout simplement à un rapprochement théologique*». Toutefois dans le monde d'aujourd'hui il y a encore beaucoup de familles chrétiennes qui se sont largement développées et se sont constituées - comme elles disent - en Églises. Je cite comme exemple les *Églises libres* (*free Churches*). Sommes-nous prêts à dialoguer avec elles aussi ou non ? Nous ne disons rien à ce sujet. Est-ce que nous les considérons comme chrétiens ou non? Parce que dans notre titre nous disons : «*Dialogues avec l'ensemble du monde chrétien*». Voilà quelques remarques concernant le préambule. J'ajouterais que dans ce préambule il n'y a rien au sujet des problèmes pratiques sur lesquels nous pouvons dialoguer. Le problème de la paix, par exemple, dont nous traiterons dans un autre texte. Il y a beaucoup de questions pratiques que nous pouvons discuter lors des dialogues et sur lesquelles nous pouvons nous accorder beaucoup plus vite que sur les questions théologiques. Ce sont là des voies qui pourraient également conduire vers l'unité.

***Le Président***: De la discussion qui a eu lieu ressort la nécessité l'établir certains principes concernant le dialogue et de dire dans un plus long préambule à ce texte tout ce qui peut être dit sur les principes réglant le travail des dialogues. Ce prologue sera également la partie fondamentale de notre texte pour le saint et grand Concile. Je prie la II^e^ Commission de noter tout cela et de travailler en conséquence.

La discussion n'est pas achevée. Nous la poursuivrons lors de la séance de l'après-midi.

***La séance est levée.***

## IIe JOUR DES TRAVAUX
(Jeudi 30 octobre 1986)
***
*Séance de l'après-midi* (15.30- 17.00)

***Le Président***: Pères et frères, nous entamons notre séance de l'après-midi en poursuivant la discussion du texte concernant les relations de l'Église orthodoxe avec l'ensemble du monde chrétien. Nous avons discuté ce matin, de manière générale, pour savoir si notre texte donnait l'importance qu'il faut à la question si fondamentale des fondements théologiques et ecclésiologiques des dialogues ; il est apparu nécessaire également de rendre compte dans notre texte de notre propre identité ecclésiologique ainsi que de l'ecclésialité que nous reconnaissons aux autres Églises et Confessions avec lesquelles nous sommes en dialogue. La Commission qui aura à s'occuper de la question aura la possibilité de rédiger - ou de reformuler - le préambule de ce texte dans cette direction afin de nous présenter un élargissement satisfaisant du texte en ce sens. Nous pouvons maintenant aborder la discussion à propos de chacun des dialogues.

***Le métropolite de Péristérion***: Vous avez dit, saint Président, qu'on prendrait en compte l'actualité de certaines questions touchant à la thématique et à la méthodologie, et que lesdites questions recevraient une application dans les faits avant même la convocation du saint et grand Concile. Certaines données mentionnées dans ces textes seront peut-être appliquées, mais d'autres ne seront pas appliquées, car elles se révéleront inapplicables avec le temps; d'autres encore surgiront après la présente Conférence. Si l'on veut fournir au saint et grand Concile une bonne vue d'ensemble de la problématique des dialogues, je pense qu'il sera nécessaire, avant ou pendant la convocation de la dernière Conférence panorthodoxe préconciliaire, d'ajouter comme supplément à la fin du présent texte, une notice explicative indiquant quels points ont été appliqués, quels points ne l'ont pas été, et quels problèmes ont surgi entre-temps. Le supplément dont je parle pourra être rédigé soit par une des prochaines Conférences, soit par le Président, soit par le Secrétaire - pour lequel je nourris amour, respect et estime, et je le souligne ici afin qu'il n'y ait pas de malentendu à propos de ce que j'ai dit lors de la précédente séance. Merci.

***Le Président***: Il est bien clair, Pères et Frères, que le contenu même de ce texte sur les dialogues amènera à opérer des choix. On l'a dit clairement. Si l'éventail pris en compte paraît suffisant, la question trouve ici son achèvement et aucune autre Conférence n'aura à s'en occuper. Si l'on juge qu'on a donné au texte l'ampleur voulue, il sera transmis en tant que dossier désormais clos au saint et grand Concile.

Par conséquent, c'est ici que tout se décide, dans la mesure, bien sûr, où le texte est approuvé. Sinon, il sera renvoyé pour une nouvelle discussion, comme ce fut le cas pour le thème du jeûne.

***Le métropolite de Transylvanie***: Nous discutons maintenant des dialogues avec les autres familles chrétiennes - et j'évite consciemment le mot «*Eglises*». Le problème est de savoir qui évaluera les résultats des différents dialogues. Les commissions elles-mêmes, qui sont nommées pour mener les dialogues ou bien le saint et grand Concile? Il faut répondre à cette question. Parce que nous sommes à présent presque à la fin d'un dialogue, celui avec les Vieux-Catholiques. Nous aurons des résultats. Est-ce que ces résultats seront obligatoires pour toutes les Eglises par l'intermédiaire de leurs membres engagés dans cette commission ou bien faudra-t-il que ces résultats soient évalués et qu'une décision soit prise par un forum plus large? A mon avis, il faut penser à une méthodologie, à la manière de faire des résultats de ces dialogues un acquis positif, efficace et enrichissant pour les différentes Églises. C'est la question que je pose ici, car je suis convaincu, elle se posera au terme de tous les autres dialogues. Le second problème que je voudrais poser ici concerne aussi les dialogues avec les autres Églises. Nous avions à Bari certaines absences. Je ne voudrais pas discuter des raisons. Je suis sûr que ceux qui ont été absents ont eu des raisons très fortes. Même notre Église pourrait avoir un jour des raisons de ne pas participer à une quelconque session d'un dialogue. Je me pose donc la question. Qu'est-ce qui va se passer si une Église orthodoxe ne participe à aucune séance d'un dialogue avec une autre famille chrétienne? Est-ce qu'une Église a le droit de veto? Et si une Église ne participe pas à un dialogue, est-ce que le résultat de ce dialogue est valable malgré l'absence d'une Église? Je voudrais, pour conclure, que cette Conférence panorthodoxe préconciliaire décide quelque chose en ce qui concerne la participation de la partie orthodoxe dans les différents dialogues. Quels sont les devoirs et quels sont les pouvoirs de chaque Église?

***Le Président***: Cette question peut être discutée de manière satisfaisante même au cours de notre Conférence. J'aimerais personnellement donner mon avis, non pas pour répondre à S.E. de Transylvanie, mais simplement pour dire ce que m'amènent à penser les décisions panorthodoxes. La question de savoir qui évalue et qui tire les conclusions d'un dialogue lorsqu'il a touché à sa fin a reçu une réponse panorthodoxe lors de la IV^e^ Conférence panorthodoxe (1968). La décision dont il s'agit dit que lorsqu'un dialogue prend fin, le président fait part de la décision de mettre un terme à ce dialogue au Patriarche œcuménique, et que ce dernier demande par Lettres le point de vue des Églises quant à ce qui doit advenir par la suite.

La chose la plus naturelle, dans un tel cas, est de convoquer une Conférence panorthodoxe *ad hoc*, laquelle procédera à l'évaluation du dialogue et recherchera les moyens d'intégrer ses résultats et de faire progresser l'unité. La seconde question est de savoir ce qui se passe en cas d'absence d'une Église, et si l'absence *d'une* ou *deux Églises* entrave le dialogue mené par les autres Églises. Il s'agit effectivement d'une question très importante. Une telle situation, à savoir l'absence d'une ou deux Églises, ne s'est pas présentée seulement à Bari; il existe également un dialogue auquel deux Églises au moins ne sont pas disposées à participer ou ne peuvent participer pour des motifs qu'elles connaissent. La question est importante. Car ce dialogue a débuté à l'échelon panorthodoxe, sous forme d'une décision panorthodoxe, et se poursuit à l'échelon panorthodoxe. Les Églises qui n'y participent pas ont en quelque sorte l'obligation morale, à un moment donné, d'endosser les responsabilités qui découlent des résultats obtenus à l'échelon panorthodoxe. Un exemple: l'Église de Grèce n'a pas pris part à la II^e^ Conférence panorthodoxe de Rhodes (1963), lorsqu'il s'agissait de proposer un dialogue «*à conditions égales*» avec l'Église catholique romaine. La Conférence s'est néanmoins réunie et la décision a été prise, puis communiquée à l'Église de Grèce, laquelle, après réflexion, a participé aux phases ultérieures et prend part maintenant au Dialogue. En tout cas, je suis d'accord avec S.E. le métropolite de Transylvanie à propos de la nécessité de faire figurer dans notre texte un passage qui engagerait les Eglises, au moins moralement, à se rallier à ce qui a été décidé à l'échelon panorthodoxe concernant les dialogues. Voilà mon avis.

***Le métropolite de Pétra***: Saint Président, au cours de la précédente Commission interorthodoxe préparatoire, vous m'avez qualifié de pessimiste lorsque j'ai pris la parole. Et sur ce point, je reste pessimiste. On discute longuement de la question des dialogues, et je pense que cette question doit occuper beaucoup plus la présente Conférence que le fütur saint et grand Concile. La plupart des dialogues ne dureront pas jusqu'au saint et grand Concile. Ils déclineront d'eux-mêmes, car souvent c'est avec des Organismes que nous dialoguons, et non avec des Eglises. Les procédures dont on a discuté ne sont pas des procédures qui occuperont le saint et grand Concile. La discussion est par conséquent très vaste et n'a pas, dans la plupart des cas, l'importance qu'on veut lui donner. Je suis d'accord sur de nombreux points soulevés par S.E. le métropolite de Transylvanie. Mais je ne suis pas d'accord pour dire que lorsqu'une Église prend la décision de ne pas participer à un dialogue, on doit lui imposer ensuite de suivre l'ensemble de l'Église. Si une Église ne participe pas à un dialogue, c'est qu'elle a une raison. Ce que j'aimerais, c'est qu'on ne s'arrête pas

trop longtemps à ces questions de procédure. Nous avons d'autres problèmes plus importants à discuter. Ces procédures sont l'affaire des Commissions de dialogue et non du saint et grand Concile.

***Le métropolite de Paphos***: Saint Président, je pense que pour trois des dialogues - celui avec les Vieux-Catholiques, celui avec les anciennes Églises orientales et celui avec les Catholiques romains - nous ne devons pas nous présenter en tant qu'Églises locales, mais nous concerter avant les dialogues sur ce qui doit advenir, de manière à pouvoir examiner de manière interne, entre Orthodoxes, les raisons qui pourraient pousser une Église à ne pas prendre part au dialogue. Allons- nous bercer nos craintes ou prendrons-nous la décision de nous présenter en tant que corps orthodoxe et demander à l'Église avec laquelle nous sommes en dialogue - par exemple l'Église catholique romaine - de régler ses relations avec l'ensemble de l'Orthodoxie, et non pas avec une seule Église? De cette manière ce ne sera pas une Église qui portera seule la responsabilité si elle ne participe pas à un dialogue. Je saisis l'occasion pour introduire une autre question. Nous, Église de Chypre, avons décidé que si les Anglicans procèdent à l'ordination des femmes, nous interromprons notre dialogue avec eux. Ét certainement nous causerons quelques problèmes. C'est pourquoi il faut examiner entre Orthodoxes la question de l'ordination des femmes pour savoir si elle se justifie; et après cet examen, toutes les Églises devront embrasser le point de vue de l'Église de Chypre et mettre la question sur le tapis comme suit: l'ordination des femmes est inacceptable, et si vous procédez à l'ordination des femmes, nous interromprons le dialogue. Pourquoi seule l'Église de Chypre devrait-elle rompre le dialogue? Venons donc en aide à une Église isolée quand elle ressent un problème. J'aimerais également faire une proposition dont nous a chargés le Synode de notre Église. Serait-il possible - voilà ma proposition - que l'Église de Grèce, qui possède des facultés de théologie, se charge d'étudier la question de l'ordination des femmes, qu'elle présente ses conclusions ici, et qu'une Commission interorthodoxe restreinte se charge de l'élaborer et d'en référer à une Commission interorthodoxe préparatoire; ceci afin que l'ensemble des Églises orthodoxes prennent connaissance de la position à avoir sur la question? Je vous remercie.

***Le Président***: Je remercie S.E. le métropolite de Paphos. Par principe, la distinction que vous faites entre deux groupes de dialogues, à savoir le dialogue avec les Catholiques romains, les Vieux-Catholiques et les anciennes Églises orientales d'une part - dialogues où nous devons être unis - et l'ensemble des autres dialogues d'autre part - où nous pouvons ne pas paraître unis ou agir en tant qu'Églises isolées - cette distinction, dis-je, ne me satisfait ni du point de vue

ecclésiologique ni du point de vue moral. Mais c'est un point dont on peut discuter. Concernant le problème de l'ordination des femmes, tout le monde attend qu'on s'y attache, qu'on l'aborde du point de vue interorthodoxe pour aboutir à un fondement du point de vue théologique - ou d'un point de vue plus large - du «*non possumus*» quant à l'ordination des femmes. Vous avez, par conséquent, raison de dire que quelqu'un doit se charger de rassembler les théologiens orthodoxes ou les représentants des Églises orthodoxes pour qu'ils établissent pourquoi nous refusons l'ordination des femmes. Permettez-moi d'ajouter une remarque, saint frère: une Église isolée ne peut pas, pour un motif précis, annoncer sa décision de se retirer au cas où se produirait telle ou telle chose. Cette requête doit être faite dans le corps constitué des Églises orthodoxes, y être discutée, acceptée ou rejetée, et c'est ensuite seulement qu'il faudra agir face à l'autre partie engagée dans le dialogue. Que deviendrons-nous si l'Église de Chypre annonce dès maintenant sa décision à l'Église anglicane? Car l'Église orthodoxe peut être d'avis de poursuivre le dialogue malgré la question de l'ordination des femmes, avec qui nous avons entamé un nouveau dialogue tout en sachant très bien qu'ils pratiquent l'ordination des femmes. Nos résistances sur certains points négatifs d'un dialogue et notre participation au dialogue en lui-même sont deux choses différentes.

***Le métropolite de Paphos***: J'ai mentionné la question pour faire remarquer non pas qu'il soit normal qu'une Église se tienne à l'écart d'un dialogue, mais que les problèmes qui se posent doivent être discutés auparavant entre Orthodoxes.

***Le professeur Zissis***: Émin. Président, je désire prendre la parole à propos du point de vue exprimé par de nombreux vénérables participants, point de vue selon lequel la préparation des dialogues ne sera plus d'actualité pour le saint et grand Concile, et que par conséquent tout ce qui est dit ici de la méthode et de la thématique est en dehors du sujet. J'aimerais rappeler que l'une des raisons sérieuses pour lesquelles l'Eglise orthodoxe a voulu réunir le saint et grand Concile est précisément la question de ses relations avec l'ensemble du monde chrétien et avec le mouvement œcuménique. S'il y a des questions sur lesquelles le saint et grand Concile doit prendre position, ce sont bien celles-là. Je voudrais également souligner le fait que nous ne devions pas imaginer la tâche du futur saint et grand Concile comme se limitant à formuler certaines «*définitions dogmatiques*». Qu'on lise les procès-verbaux des Conciles œcuméniques, et on le constate: avant la formulation de règles par les Pères vient toute une période où l'on expose et analyse les problèmes, où l'on analyse les points de vue et les études ; et c'est sur la base de ce travail préparatoire que le saint Concile

aboutit à la formulation de certains «*horoi*». Par conséquent, je crois que l'ensemble de la problématique exposée par le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile est et doit être *ad référendum* pour le saint et grand Concile. La faiblesse ne consiste pas en cela, elle est dans le fait qu'un certain état d'esprit règne parmi les Orthodoxes, que le Concile doit se rassembler après l'an 2000 et que nous repoussons sa convocation au troisième millénaire. S.E. le métropolite de Transylvanie a dit hier que le deuxième millénaire du christianisme aura été le millénaire des séparations et des divisions et qu'il faudra que le troisième soit celui de l'unité et de la paix. Parallèlement, force est de constater que le deuxième millénaire aura été celui de l'absence de fonctionnement conciliaire de l'Orthodoxie. Et ce serait un grand dommage de permettre au Concile de l'Orthodoxie de ne se rassembler qu'au troisième millénaire. Dans l'optique, donc, selon laquelle nous ne devons pas considérer comme très lointaine l'époque du saint et grand Concile, je ne vois pas pourquoi nous devrions avoir l'impression que la méthode et la thématique doivent être considérées comme n'ayant aucun rapport avec le saint et grand Concile. Tous les dialogues auront, je pense, une histoire suffisamment longue et dureront - mis à part celui avec les Vieux-Catholiques - jusqu'à la convocation du saint et grand Concile qui aura alors à s'en occuper. Je vous remercie.

***Le professeur Galitis:*** Je vous remercie, saint Président. Le professeur Zissis a parlé de «*définitions dogmatiques*». Je pense que nous ne pouvons pas parler de «*horoi*», que le futur saint et grand Concile ne promulguera pas de «*horoi*», mais des canons. Une simple correction pour que nous ne croyions pas que nous nous occuperons également de questions dogmatiques. Merci.

***Le Président***: Pères et frères, je pense que nous devons progresser dans notre tâche et que nous avons suffisamment mis en lumière certains points. La discussion de ce matin a amené à la conclusion qu'il fallait à tout prix élargir le préambule du texte sur les dialogues. Et ce en ajoutant certains paragraphes concernant les présupposés ecclésiologiques qui régissent nos dialogues. Cette tâche, nous devons tout d'abord la confier à la Commission pour qu'elle aboutisse à une formulation précise. Si nous faisons cela, nous aurons déjà à transmettre au saint et grand Concile un élément d'essence plus théologique sur lequel il pourra se prononcer le moment venu. Deuxième remarque: je vous accorde que toutes les décisions prises ici, même les plus pratiques, n'ont de valeur que par rapport au saint et grand Concile. Mais puisqu'il s'agit de problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui même, le meilleur moyen de s'y attaquer est celui que nous avons exposé ensemble ce matin. Il s'agit donc de signaler les points ayant un caractère circonstanciel, il s'agit

pour nos Églises de les mettre en avant et de faire sentir la nécessité de s'y attaquer et d'y remédier au cours même des dialogues. Il n'est pas possible de subir continuellement les plaintes de ceux avec qui nous dialoguons et de ne pas leur dire où nous voulons rectifier les choses. Si ce que je dis est vrai, nous pouvons aborder la discussion des dialogues pris un par un. Par la suite, nous verrons ce que nous aurons à recommander à la Commission concernant la tâche qui lui incombe.

***Le métropolite de Kiev***: Émin. Président, je voudrais élucider deux questions: la première concerne la préparation du texte sur les dialogues pour le saint et grand Concile; la seconde, la préparation d'une décision panorthodoxe sur la question du déroulement des dialogues, en un mot de la méthodologie. En ce qui concerne le déroulement et la méthodologie des dialogues, la Conférence panorthodoxe préconciliaire peut résoudre cette question qui ne doit pas être transmise au Concile. Je demande que le plénum donne mandat à la Commission chargée d'examiner la question des dialogues de travailler tout particulièrement dans cette direction. Il s'agit donc de composer d'un côté un texte sur les dialogues destiné au Concile et, séparément, un texte sur la méthode de conduite des dialogues, lequel texte doit être accepté par la Conférence panorthodoxe préconciliaire pour nous fournir une direction commune dans la conduite de tous ces dialogues qui vont nous occuper. Merci.

***Le Président***: Nos points de vue coïncident. Une seule question reste difficile pour moi: faut-il malgré tout faire figurer dans le dossier adressé au saint et grand Concile ces points isolés concernant la méthode à suivre ? Quoi que nous fassions, en effet, nous le faisons *ad référendum* au saint et grand Concile. Je suis d'accord personnellement pour qu'on procède à ce double travail. Mais faisons figurer dans le dossier sur les dialogues ce que nous allons faire dès maintenant, de manière à ce que le saint et grand Concile ait une image complète de ce qui s'est fait jusqu'à sa convocation dans le domaine des dialogues.

***Le métropolite de Carthage:*** Par principe, je suis d'accord avec la méthode et la thématique que nous poserons. Comme vous le savez, cependant, nous ne dialoguons pas entre nous, mais avec d'autres. Et nous devons nous entendre avec les autres pour savoir s'ils acceptent cette méthode et cette thématique.

***Le Secrétaire***: Avant que nous n'abordions le dialogue avec les Anglicans, j'aimerais signaler, Émin. Président, que nous avons jugé opportun de ne pas mentionner dans la présentation de la question la séance récente de la Commission de Dialogue. Le «*Steering Committee*» s'est rassemblé fin septembre en Grande Bretagne afin d'examiner les suites du texte commun d'Irlande et de fixer ce qui concerne le

nouveau cycle de discussions. Merci.

***Le Président***: Le texte sur le Dialogue avec les Anglicans contient, premièrement, l'expression positive de notre satisfaction en tant qu'Église orthodoxe; il décrit ensuite certains points où la partie orthodoxe décèle une certaine insuffisance. Ces points sont au nombre de quatre: **(a)** *la conservation du Filioque malgré l'accord existant;* **(b)** *l'ordination des femmes;* **(c)** *les présupposés ecclésiologiques des Anglicans;* et **(d)** *certaines déclarations qui touchent à la valeur et de la théologie et du dialogue en lui-même*. Ces quatre points font partie de ceux qu'il faut souligner pour y remédier.

***Le métropolite de Dimitrias***: Émin. Président, en mentionnant ces quatre points comme vous l'avez fait, on ne fait en quelque sorte que constater un état de fait. C'est-à-dire qu'on les mentionne parce qu'ils opposent des difficultés au cours normal du dialogue avec les Anglicans. Pour compléter votre proposition, je suggère d'avancer encore d'un pas et de durcir notre prise de position. Il s'agit de questions effectivement importantes, comme l'ordination des femmes et les déclarations malheureuses à propos de problèmes dogmatiques, lesquelles réduisent à néant la progression du dialogue. L'Église orthodoxe ne devrait-elle pas déclarer clairement que la poursuite normale du dialogue présuppose qu'on lève ces obstacles? Ma proposition est de durcir quelque peu le ton à propos des difficultés qui surgissent.

***Le Président***: Il appartient à la Commission de donner le ton de ce texte, et elle prendra bien sûr en compte les avis de ceux selon lesquels il faut quelque peu durcir notre position.

***Le professeur Galitis***: Émin. Président, en tant que membre de la Commission de Dialogue avec les Anglicans, je peux dire que les points contenus dans le texte reflètent pleinement, brièvement et de manière synoptique la réalité du dialogue. Chacun de ces points a fait l'objet d'une longue discussion au sein de la Commission interorthodoxe préparatoire, et le texte reflète le sens de ce qui a été dit. À la page suivante du texte, on dit: «*la Commission conseille de ne pas accorder désormais une trop grande importance à la présentation et à la description des positions respectives*». Cela ne se produit que dans le cas où il y aurait désaccord entre Orthodoxes et Anglicans et d'où ressortent clairement de la discussion des points de vue diamétralement opposés; chacune des deux parties n'a plus alors qu'à enregistrer ces points de vue. Une remarque encore, concernant la formulation. A la fin du § 3, je propose d'ajouter: «*la proposition de supprimer le Filioque n'a pas été suivie chez les Anglicans*». Merci.

***Le métropolite d'Aksoum***: Émin. Président, à propos de la question de S.E. le métropolite de Dimitrias, j'aimerais dire que lors de

la toute dernière séance de la Commission de Dialogue Orthodoxes-Anglicans (28 septembre - 2 octobre 1986) en Angleterre, la partie orthodoxe a quelque peu durci sa position et a demandé que l'Église anglicane nous donne, explicitement désormais, son point de vue officiel face aux déclarations de l'évêque de Durham. Plusieurs délégués des Églises ont même menacé de se retirer du dialogue si ces questions ne trouvaient une réponse définitive. Une nouvelle méthode a donc été adoptée. On a même inscrit nombre de questions nouvelles à discuter. En d'autres mots, la Commission interorthodoxe n'est pas indifférente à la question du dialogue, encore moins en ce qui concerne la position qu'elle doit observer. Je vous remercie.

***Le professeur Phidas***: Le professeur Galitis a dit en partie ce que j'avais à dire. En relation avec les propos de S.E. le métropolite de Dimitrias, je voudrais dire ceci : peut-être n'est-ce pas maintenant le moment propice d'opter pour un durcissement de notre attitude dans le dialogue avec les Anglicans sur la question de l'ordination des femmes. Il faut tout d'abord que les Orthodoxes, grâce à la Commission à laquelle nous pensons confier l' étude théologique de la question, possèdent certaines conclusions quant à la tradition orthodoxe touchant à l'ordination des femmes, de manière à ce que ce durcissement se fonde sur des motifs théologiques.

***Le Président*** : Je suis d'accord avec le professeur Phidas. Je pense que la Commission aura également la tâche difficile de donner sa dimension théologique à la question.

***Le métropolite de Corinthe***: Saint Président, saints frères, ce qui a été dit par S.E. le métropolite de Dimitrias constitue également une décision de l'Église de Grèce. Mais comme certains propos nous l'ont montré, le coprésident orthodoxe a déjà manifesté un certain durcissement dans ce dialogue. Le professeur Phidas a dit que ce n'était pas encore le moment de durcir notre position. Probablement. Mais la nécessité de durcir notre position reste un fait. Quand et comment, voilà une autre question. Une question d'appréciation et de tactique qui exige une préparation, le professeur Phidas l'a aussi dit très justement. Notre proposition est de convoquer un symposium académique interorthodoxe pour qu'il rédige un texte théologique à propos de l'ordination des femmes, ceci afin d'éclairer davantage la position de notre Église sur la question. Ceci est plus qu'indispensable.

Nous qui possédons l'ordination et connaissons ce qui concerne l'ordination, nous qui avons la succession apostolique et en subissons l'influence, pouvons parler d'ordination. En ce qui concerne les Anglicans, s'agit-il à proprement parler d'ordination? Peut-on reconnaître à ces évêques et prêtres anglicans ordination et sacerdoce? Selon certains oui, selon d'autres non. C'est un problème. Laissons-le

de côté et allons de l'avant, puisqu'on a déjà beaucoup écrit à ce sujet. Nous menons des dialogues avec d'autres Églises et Confessions qui ont recours aux femmes pendant les célébrations. Ces femmes possèdent-elles le sacerdoce? Sont-elles «*ordonnées*»? Mais lorsque les Réformés rejettent le sacerdoce en lui-même, comment pouvons-nous, nous-mêmes, parler du sacerdoce des femmes ? Selon moi, il s'agit plutôt de «*professeurs*». D'autres Confessions protestantes possèdent également des «*professeurs femmes*» tandis que les hommes ordonnés sont eux aussi des «*professeurs*». La même chose doit être valable également pour les Anglicans. Par conséquent, il est nécessaire d'examiner le problème sous toutes ses coutures pour éviter précisément les frictions. Et ce qui devra dominer finalement, ce sera le point de vue orthodoxe, car l'enseignement orthodoxe est la vérité, et la vérité doit s'imposer. Merci.

***Le métropolite de Kiev***: Émin. Président, je voudrais attirer l'attention de tous les membres du plénum sur la question suivante: selon quel principe les dialogues ont-ils été classés? Les Anglicans sont placés en première position, puis les Vieux- Catholiques, les anciennes Églises orientales, les Catholiques romains etc. Y a-t-il un principe ou ont-ils été classés par ordre alphabétique? Il me semble que l'ordre dans lequel nous aborderons les dialogues a un sens et je voudrais écouter votre opinion sur ce sujet. Ne vaudrait-il pas la peine qu'on classe les dialogues selon le critère de la proximité d'une Église ou Confession par rapport à l'Orthodoxie? Et si nous choisissons ce critère, alors il ne faut pas classer les Anglicans en premier, mais trouver une place qui leur correspond mieux dans cette hiérarchie des dialogues. Une telle classification des dialogues montrera déjà combien une Église donnée est proche de la compréhension orthodoxe de l'Église. Peut-être, à mon avis, faudrait-il placer en premier soit les anciennes Églises orientales soit les Vieux-Catholiques - cela nous pouvons encore en discuter ; mais en tout cas, de notre point de vue, l'Église vieille-catholique et les anciennes Églises orientales sont proches de l'Orthodoxie et il faut les placer en premier. Viennent ensuite les dialogues avec les Catholiques romains, les Anglicans, les Luthériens et, à la fin, les Réformés. Je crois que cela a une importance fondamentale parce que dans le prologue ou dans le document destiné au saint et grand Concile, il est nécessaire de fixer la doctrine fondamentale de l'Orthodoxie sur l'Église et de déterminer quelles familles chrétiennes sont plus proches de nous. Ainsi formulerons-nous une pensée conséquente et, sur ce principe, nous pourrons dialoguer avec tous - Vieux- Catholiques, anciennes Églises orientales, Catholiques romains, Anglicans, Luthériens, Réformés - mais chaque dialogue aura un caractère différent suivant le degré de proximité ou de distance avec l'Orthodoxie. Le métropolite de

Corinthe a dit à juste titre que l'ordination des femmes était un élément négatif dans notre dialogue avec les Anglicans. C'est vrai, mais les Luthériens aussi ont l'ordination des femmes ; les Réformés eux aussi ont des femmes pasteurs. Nous sommes pourtant en dialogue avec les Réformés et les Luthériens. Nous poursuivons le dialogue avec les Anglicans, mais le caractère du dialogue est différent. Et c'est cela que nous devons élucider dès le début. Merci.

***Le Secrétaire***: En ce qui concerne la première question de S.E. le métropolite de Kiev, je ferai remarquer, Émin. Président, gue la Commission interorthodoxe préparatoire, dans son texte sur les relations de l'Église orthodoxe avec l'ensemble du monde chrétien, a classé les Églises selon le critère chronologique de la préparation interorthodoxe et de l'ouverture des dialogues, et non en se fondant sur une évaluation ecclésiologique.

***Le Président***: Je pense que le critère historique est le meilleur de tous et qu'il permet de surmonter la difficulté sans s'attacher à un ordre logique, ecclésiologique ou théologique. Ce critère est suffisant, et il n'y a plus besoin d'en parler.

***L'évêque Ploïesteanul***: Émin. Président, en tant que membre de la Commission de Dialogue avec les Anglicans, je pense devoir rapporter quelques éléments susceptibles d'éclairer la discussion. Je voudrais souligner que le dialogue progresse encore et que certains Orthodoxes, ainsi que les Anglicans de la Commission, disent qu'il connaît peut-être l'une de ses phases les plus créatrices, précisément à cause de deux ou trois points controversés que nous avons réussi à cerner au cours de ce dialogue. En ce qui concerne l'ordination des femmes, par exemple, les Anglicans insistent sur le fait que les Orthodoxes, sur la voie de leur saint et grand Concile, doivent se prononcer clairement à ce sujet et expliquer leur refus de l'ordination des femmes. Ils attendent une réponse motivée sur un plan hautement théologique. Sur ce point, la prochaine réunion de Canterbury, en 1988, leur sera d'une grande utilité. Concernant la question d'un évêque faisant des déclarations provocantes et même scandaleuses à propos de la foi et de la doctrine - comme c'est le cas de l'évêque Jenkins - ils y sont également opposés. Il ne s'agit pas d'un phénomène général. Ils sont pour ce dialogue et l'atmosphère, au sein du dialogue, est très productrice ; et ils regardent le futur avec optimisme. Nous ne devons pas être découragés et pessimistes à ce sujet. Un exemple pour finir: deux diocèses d'Amérique du nord ont imprimé leur livre de prières sans le *Filioque* suite à l'accord de Moscou. Je vous remercie.

***Le professeur Anagnostopoulos***: Emin. Président, j'aimerais demander la chose suivante à ceux qui ont parlé de durcir la position orthodoxe face à l'Église anglicane: qu'entend-on exactement par

durcissement? L'interruption du dialogue? Comment alors justifier, comme l'a dit S.E. le métropolite de Kiev et comme vous l'avez dit vous-même, saint Président, les dialogues avec les Luthériens et les Réformés, dialogues que nous avons entamé dans les mêmes termes, puisque eux aussi pratiquent l'ordination des femmes? Par conséquent, je ne pense pas qu'il est question de rompre le dialogue. Le durcissement de ton dans l'expression des points de vue orthodoxes a commencé, il y a longtemps. Lorsque la question de l'ordination des femmes a été posée, les Primats des Églises orthodoxes ont pris position. Et je songe à la visite de l'Archevêque de Canterbury, en 1977, au Patriarche œcuménique, à Constantinople, quand la question de l'ordination des femmes était encore une question brûlante pour l'Église anglicane; le Patriarche œcuménique souligna alors très clairement dans son allocution que vu la manière dont l'Église anglicane procédait à l'ordination des femmes, le dialogue s'éloignait de l'unité et des buts qu'on s'était fixés quarante ans auparavant. D'autre part, en 1978, au cours du dialogue entre Orthodoxes et Anglicans, les Orthodoxes ont fait une déclaration sur la question de l'ordination des femmes, en précisant le point de vue orthodoxe. Par conséquent, les Anglicans n'ignorent pas la position orthodoxe. Mis à part cela, nous possédons le cas de la Lettre envoyée par le Pape de Rome à l'Archevêque de Canterbury. Dans cette lettre il est question des relations entre les deux Églises; le Pape y indique le point de vue de l'Église catholique romaine sur l'ordination des femmes et signale l'impasse des relations entre les deux Églises.

L'Église de Rome avait d'ailleurs déjà publié, il y a quatre ans, tout un texte sur la question, et cela exclusivement à l'intention des Anglicans. Par conséquent, ce que je veux souligner c'est que, quelle que soit la position dure que nous prendrons, il n'est pas question pour l'Église anglicane de modifier aujourd'hui la voie qu'elle a empruntée. Il s'agit là malheureusement d'une constatation. Toutes les Églises anglicanes locales ont adopté l'ordination des femmes mis à part l'Archevêché où une partie, même restreinte, des évêques, du clergé et des laïcs persiste à dire qu'on va au devant d'un schisme - comme cela s'est produit en Amérique. Ce sont ces évêques-là qui restent fidèles au dialogue avec l'Église orthodoxe. Personnellement, je crois que le dialogue avec les Anglicans a débuté, il y a quarante ans sous de très bons auspices. Car avant 1946, il s'agissait de la simple Eplise anglicane, séparée, bien sûr, en *High* et *Low Church*, mais il s'agissait d'une Eglise gouvernée par un centre. Avec le temps, cependant, les choses ont changé. Aujourd'hui, T archevêque de Canterbury ou l'Assemblée clérico-laïque ne peut imposer son point de vue à un évêque qui s'exprime sur la personne de Jésus Christ ou sur d'autres questions.

On ne peut même pas imposer à tout le clergé de l'Église anglicane de lire le *Credo* sans le Filioque. Tout comme nous ne pouvons attendre la même chose des Vieux-Catholiques.

***Le métropolite de Carthage***: Émin. Président, quelques mots seulement à propos du sens du dialogue que nous menons avec le monde et avec l'ensemble des Églises. Dialogue, pour moi, et surtout dialogue chrétien et ecclésial, ne veut pas dire rigueur ni conditions. Dialogue veut dire discussion simple, sincère, pleine d'amour et de vérité. Les situations ne changent pas. Cela n'est pas simple, pas simple du tout. Nous rencontrons encore de plus grandes difficultés. Puissions-nous cependant nous asseoir à la même table et parler, tranquillement et simplement, sans obstination, mais sans nous plier non plus l'un à l'autre. Et l'heure viendra, non pas notre heure, car l'heure de l'unité ne nous appartient pas, mais Son heure. Dieu nous demande une chose : regardez-vous dans les yeux et parlez comme de simples hommes et frères. Rien de plus. Pas de conditions. De même que moi je ne veux pas de conditions, parce que je suis orthodoxe, de même l'autre s'y refuse. La solution de facilité consiste à ne pas mener de dialogue.

***Le métropolite du Mont-Liban***: Monseigneur le Président, je crois que nous devrions éviter ce qui me semble être un esprit «*politique*». Parce que parler de «*durcissement*» c'est entrer dans les difficultés immédiates d'une autre Église ou de la nôtre. Nous avons durci pour la plupart d'entre nous nos positions il y a quelques mois à l'égard de l'Église romaine. Il se peut selon toute probabilité qu'on les rende plus douces. Je ne crois pas que le dialogue ressemble à des négociations entre États. Il y a une stratégie plutôt qu'une tactique. Entre Églises il y a le désir d'unité ou du plus grand rapprochement possible. Mais si l'on veut parler des difficultés avec l'Église anglicane, il y a bien plus que ces quatre obstacles mentionnés ici, dont certains me semblent être épisodiques. Que tel ou tel évêque ait nié la divinité ou la résurrection de Jésus Christ est évidemment une catastrophe, mais avant cela déjà l'Église d'Angleterre dans le seul texte officiel qu'elle reçoit, c'est-à-dire les 39 articles, s'est mise dans une position pour le moins ambiguë à l'égard d'un ensemble de dogmes orthodoxes. Pourquoi ne pas demander à l'Église d'Angleterre, par exemple, d'admettre les sept conciles œcuméniques et pas seulement les quatre premiers? Nous avons avec l'Église anglicane des difficultés énormes, quasiment insurmontables, et ce sont ces obstacles qu'il faut regarder. Si un évêque anglican nie la divinité du Christ, plus de la moitié des évêques, clercs et laïcs de cette Église nie la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie.Quant à cette question - encore incidente - de l'ordination des femmes, mon sentiment est que nous sommes en train

de glisser sur un terrain très mobile, c'est-à- dire que nous sommes en train de nous faire imposer un problème qui est inexistant dans la conscience orthodoxe. Il n'y a pas un seul orthodoxe qui veuille ordonner des femmes. Dans aucun pays orthodoxe je n'ai entendu des femmes réclamer d'être ordonnées. C'est un problème purement occidental qui nous est imposé à cause du dialogue et je ne pense pas que nous devions nous-mêmes définir notre position en face de ce problème. Nous pourrions simplement dire spontanément - puisque, à ma connaissance, il n'y a pas eu encore une étude orthodoxe vraiment exhaustive de ce problème - que nous ne voulons pas entrer dans cette problématique, car il s'agit d'un piège que nous tend l'Occident.

***Le Président***: Je vous remercie, saint frère. Je pense que vous avez raison de dire qu'il y a une foule de problèmes plus profonds qui nous séparent. Mais c'est cela précisément qui constitue l'objet du dialogue et qui sera repris pendant son déroulement. Les faits épisodiques qui sont mentionnés ici sont ceux qui empêchent ou entravent le dialogue; voilà pourquoi ce texte en fait mention.

***Le métropolite de Transylvanie***: Je voudrais parler d'une manière plus optimiste en ce qui concerne le dialogue avec les Anglicans. Bien sûr, il y a de grandes difficultés. Mais il faut quand même nuancer. En ce qui concerné, par exemple, le *Filioque*, certains ont changé et certains n'ont pas changé. Mais ce changement comme tel viendra au moment où les résultats du dialogue seront ratifiés. La même chose est valable pour les Catholiques. De temps en temps ils récitent le *Credo* sans le *Filioque*; à Munich nous avons discuté du *Filioque* et nous sommes arrivés à une position orthodoxe. Mais tant que le dialogue n'est pas ratifié, personne n'est obligé de changer quoi que ce soit. En ce qui concerne la flexibilité de la théologie parmi les Anglicans, elle existe. Nous le savons tous. Mais nous dialoguons avec l'Église officielle et non pas avec ceux qui sont en dehors, qui sont marginalisés même dans leurs Églises. Il faut donc avoir en vue notre dialogue avec l'Église officielle. La même chose est valable pour les déclarations extrémistes. Mais les extrémistes n'expriment pas le point de vue de l'Église anglicane. Ils expriment des positions personnelles. Robinson avec sa théologie n'a pas changé la doctrine de l'Église anglicane. Nous avons aussi nos extrémistes.

Si les accords communs ne sont pas respectés, nous aurons la possibilité et le droit de réagir. Je suis donc pour éviter le mot «*durcissement*». Quant à l'ordination des femmes, est-ce que nous avons nous-mêmes une stratégie commune? Le métropolite du Mont-Liban a dit que nous avons une doctrine commune. C'est vrai. Mais j'ai participé à une réunion à Klingethal - il y a peut-être dix ans maintenant. Et c'est un théologien orthodoxe grec qui a défendu

l'ordination des femmes et certaines femmes orthodoxes de France qui ont également défendu l'ordination des femmes. Je suis d'accord que nous ayons une théologie sur ce problème, pour que les Commissions de dialogues qui le discutentment un point de vue très fort et commun. Là où je ne suis pas d'accord avec les Anglicans et les autres, c'est qu'ils ne respectent pas le *status quo* et qu'ils prennent des décisions avant que nous ayons signé les textes du dialogue avec eux. Il faut, comme certains l'ont proposé, avoir une rencontre des Orthodoxes pour définir une théologie en ce qui concerne l'ordination des femmes.

***Le métropolite d'Aksoum***: Émin. Président, j'ai parlé de durcissement de la Commission interorthodoxe, durcissement causé par le fait que l'Église anglicane n'a pas eu une attitude conséquente ces derniers temps après les accords de Moscou et de Dublin. L'Église anglicane, saint Président, est une Église qui a ressenti son «*anticanonicité*» avant toutes les autres. Elle s'est sentie isolée du reste du monde chrétien et a recherché ce dialogue. En 1967, du moins, à Belgrade, l'Église anglicane a fait part de l'isolement dans lequel elle se trouvait et a demandé l'aide de l'Église orthodoxe. Aujourd'hui, malheureusement, elle traverse une grave crise intérieure. Elle connaît des schismes internes et nous sommes obligés de l'aider, car sa situation intérieure n'est pas bonne du tout.

***Le métropolite de Dimitrias:*** Je voudrais dire qu'en proposant de durcir le ton dans notre texte, nous visons à deux buts pratiques. Tout d'abord signaler le fait que l'ordination des femmes ou les autres questions ici mentionnées constituent un obstacle supplémentaire à la marche commune du dialogue; et il y a suffisamment d'obstacles existants pour n'en pas rajouter de nouveaux. On pourrait par-là, d'autre part, offrir un soutien aux éléments conservateurs présents au sein de l'Église anglicane, ceux dont a parlé l'Évêque Nifon, c'est-à-dire ceux qui demandent en ce moment - autant que je le sais par ma propre expérience - une aide de la part des Orthodoxes afin de rejeter, si possible, la pratique consacrée de l'ordination des femmes. J'aimerais signaler également que le ton employé à ce propos par Sa Sainteté le Patriarche œcuménique lors de son discours officiel à l'Archevêque de Canterbury - lors de la visite de ce dernier au Phanar en 1977 - entre bien dans la ligne de ce qui a été dit. Je me rappelle un petit extrait conforme à ce que nous désirons. Sa Sainteté disait alors; «*Nous rejetons à l'échelon panorthodoxe l'ordination des femmes Comme acte antiapostolique auquel nous sommes totalement opposés*». Pouvons-nous adopter ce ton? Dire la meme chose? Je pense qu'il s'agit là de l'exoression de la conscience panorthodoxe sur la question. Je vous remercie.

***Le métropolite de Philadelphie***: Émin. Président, «*voilà où en sont les choses*». Ce qui veut dire que, du point de vue orthodoxe,

dans cette III^e Conférence panorthodoxe préconciliaire, nous avons dit beaucoup de choses plus ou moins optimistes à propos du dialogue avec l'Église ou Communion anglicane. Nous sommes cependant tous d'accord sur la nécessité de poursuivre ce dialogue auquel nous accordons de l'importance. L'autre partie engagée dans le dialogue, la Communion anglicane - comme l'a montré l'Assemblée générale du Conseil consultatif anglican en Afrique - manifeste, elle, une tendance à sous-estimer le dialogue avec l'Orthodoxie. Si, en effet, nous comparons l'importance accordée par les Anglicans au dialogue avec l'Église catholique romaine à celle qu'ils accordent au dialogue avec l'Église orthodoxe, nous constatons une grande différence. Ces dernières années se manifeste chez les Anglicans une tendance à sous-estimer le dialogue avec l'Orthodoxie. Et il faudra, tel est mon humble avis, trouver le moyen d'exprimer le mécontentement de l'Orthodoxie face à cette tendance observée au sein de l'Église anglicane. Je vous remercie.

***Le Président***: Pères et frères, j'aimerais clore le chapitre sur les Anglicans. Je pense que nous avons suffisamment mis en évidence les différents points dont la Commission aura à s'occuper. Je les rappelle brièvement: **(a)** Il faudra noter dans le texte les questions qui ont aujourd'hui une influence négative sur le dialogue, **(b)** exprimer la tristesse de l'Orthodoxie face aux retombées négatives sur la poursuite du dialogue que peuvent avoir certaines de ces questions; et **(c)** quant à nos Églises, nous devons souligner la nécessité de donner un fondement théologique au «*non possumus*» en matière d'ordination des femmes, afin que nos Églises, stimulées par une telle proposition émanant de notre Conférence, fassent le nécessaire pour convoquer un symposium théologique ou une commission interorthodoxe, ceci afin d'aboutir à une prise de position claire de l'Orthodoxie sur la question. Je pense qu'il s'agit là des principales questions que la Commission devra examiner pour nous présenter une proposition et un texte modifié. Je vous remercie beaucoup.

***La séance est levée.***

## IIe JOUR DES TRAVAUX
(Jeudi 30 octobre 1986)
***
*Séance de l'après-midi* (17.15-18.30)

***Le Président***: Pères et frères, nous avons discuté jusqu'à maintenant sans imposer de restrictions ni au temps de parole ni à la libre expression. Malheureusement, le temps court et il amène à certaines difficultés de fonctionnement lors de nos Conférences. J'aimerais demander deux choses: **(a)** dans la suite de la discussion, au moins à propos du texte sur les dialogues, limitons-nous à ce que dit le texte et n'émettons que des propositions qui le concernent; **(b)** là où il est possible de ne pas modifier le texte, ne demandons pas des choses qui rendront plus difficile non seulement la tâche de la Commission, mais aussi celle de la Conférence. Venons-en au dialogue avec les Vieux-Catholiques. Le dialogue en lui-même est parmi les plus avancés. Nous en sommes tous conscients et le texte en fait également le constat positif. Concernant ce dialogue, nous n'avons pas, je pense, d'autres sujets de plainte à exposer ; nous n'avons pas non plus à modifier la perspective positive dans laquelle le texte aborde ce dialogue. Je pense humblement qu'il faudrait simplement que figure à la fin une notice de la Commission adressée à l'Assemblée plénière et disant la chose suivante : lors de la clôture du dialogue théologique, dans un ou deux ans, les Églises seront appelées à faire le nécessaire en vue d'appliquer les résultats du dialogue théologique. Si l'on fait figurer ce paragraphe à la fin du texte, la question des Vieux-Catholiques peut être considérée comme achevée. Mais la question, pour l'instant, reste ouverte et je vous demande de vous exprimer librement à ce sujet.

***Le métropolite de Péristérion***: J'aurais à faire trois petites remarques, Émin. Président. La première concerne le § 2 dans lequel il faut supprimer, à mon avis, le mot «*dernièr*». Car les problèmes qui se posent obligeront la Commission mixte de dialogue à siéger encore deux ou trois fois en assemblée plénière. La deuxième concerne le § 3: nous y mentionnons deux points, et je pense qu'il faudrait y ajouter un troisième qui apparaît aujourd'hui en R.F.A., encouragé par le nouvel évêque vieux-catholique d'Allemagne Fédérale, à savoir l'ordination des femmes. J'en viens enfin à l'avant-dernier paragraphe où on ne précise pas suffisamment qui sont les «*autorités compétentes*». S'agit-il des Saints-Synodes des Églises locales ou de la Commission mixte? Au § 2, en effet, parmi les devoirs de la Commission mixte, on a également inscrit l'examen de la question: «*Présupposés et conséquences de la pleine communion ecclésidle*». Merci beaucoup.

***Le Président***: Je pense, pères et frères, que la première

observation de S.E. le métropolite de Péristérion doit être transmise à la Commission qui décidera s'il faut supprimer ou non le mot «*dernière*». Quant à la deuxième remarque, à propos de l'ordination des femmes, personnellement je n'y souscris pas. Là où il n'y a pas le feu, ne mettons pas le feu. Quant au troisième point, c'est le Secrétaire, je pense, qui y répondra.

***Le Secrétaire***: Les «*autorités ecclésiastiques compétentes*» sont les Églises elles-mêmes. La dernière question sur laquelle s'achèvera le dialogue l'an prochain - selon nos prévisions - concerne les présupposés de la communion ecclésiale ainsi que les conséquences du rétablissement de la communion. Quand la Commission aura terminé la tâche dont on l'a chargée, elle soumettra aux Églises le dossier complet du dialogue pour que les Églises fassent ce qu'elles ont à faire. La Commission achèvera son travail avec le dernier thème mentionné.

***L'évêque de Salamine***: Emin. Président, je me réfère au § 2 où il est question des textes acceptés par les deux parties. Lors de la dernière assemblée, on a constaté des désaccords à propos des sacrements du Baptême, de la Sainte Eucharistie, du Sacerdoce, et on s'est contenté d'inscrire dans les textes la ligne suivie par chacune des Églises. Je dis cela pour tempérer quelque peu notre optimisme. Nous connaissons des différences. Nous connaissons des cheminements parallèles.

***Le professeur Phidas***: À propos des autorités ecclésiastiques compétentes, je pense que la Commission interorthodoxe préparatoire qui a proposé le texte entend par-là les autorités compétentes de chaque Église autocéphale. Il peut s'agir du Synode patriarcal, du Synode des hiérarques, du Saint-Synode permanent et c'est pour ne pas être restrictive qu'elle a choisi cette formulation. Personnellement, j'aimerais souligner que les Églises qui prendront connaissance de l'achèvement du dialogue théologique confié aux Commissions devront être dûment informées du contenu et des problèmes que les membres de la Commission orthodoxe auront eus à débattre au cours du dialogue. Ce *Rapport* devra peut-être être rédigé lors d'une séance spéciale des Orthodoxes, après la fin des discussions de la Commission mixte; ainsi parviendrons-nous à une perspective unifiée dans nos propositions aux Églises.

Je pense cependant que les Églises auront à peser d'autres responsabilités qui surgiront après la fin du dialogue théologique et qui ne font pas l'objet de notre propre mission au sein du dialogue. Nous, nous accomplissons le travail théologique que nous remettons aux Églises. Dans tous les cas, je ne pense pas qu'un dialogue puisse se clore sans que nous ne fassions un rapport très détaillé sur les probabilités, les problèmes, les possibilités, les expériences qui en découlent et sur

la déontologie que devraient éventuellement suivre les Églises dans la procédure à venir après la fin de la partie théologique du dialogue.

***Le Président***: Je parle maintenant au nom de mon Église. Nous considérons que la Commission théologique interorthodoxe chargée du dialogue avec les *Vieux- Catholiques* ne déposera pas son mandat à la fin du dialogue mixte, mais qu'elle aura encore, pendant quelque temps, à indiquer aux Églises ce qu'elles doivent faire à propos des décisions prises en commun avec les Vieux-Catholiques. Sinon, les Églises se trouveront face à un énorme dossier d'accords conclus entre les deux parties et ne sauront pas qu'en faire.

***Le Secrétaire***: L'évaluationà laquelle procédera la Commission interorthodoxe du Dialogue sera justement concise pour qu'on n'ait pas besoin d'y revenir. Seules les Églises sont habilitées à prendre des décisions concernant le contenu du rapport de la Commission interorthodoxe préparatoire. Il ne s'agit pas de questions que peut résoudre la Commission de Dialogue par elle-même, il s'agit de questions concernant les Églises. L'Église rétablira la communion en se basant sur les présupposés que la Commission de Dialogue aura consignés en clair à son adresse.

***Le Président***: Si je comprends bien - et je crois avoir saisi votre pensée - l'union des Églises viendra de la part des Églises. La Commission suggérera la marche à suivre. Et en cela elle s'adressera toujours aux Églises et à aucune autre autorité.

***Le Secrétaire***: C'est tout à fait cela, Émin. Président.

***Le professeur Galitis***: Émin. Président, deux remarques à propos du § 2. Il est question d'abord de «*thèmes mariologiques*». Le terme est inconnu dans la théologie orthodoxe et nous ne devons pas légitimer et couvrir de notre autorité des termes issus de la théologie catholique romaine. Deuxièmement, l'expression «*pleine communion ecclésiale*» donne l'impression que nous connaissons une communion ecclésiale partielle et que nous voulons en faire une «*pleine*» communion. Il faut supprimer le terme «pleine» pour éviter les imprécisions.

***Le professeur Zissis***: Émin. Président, je serai bref et je me limiterai aux quelques observations faites ici. Je participe moi-même à ce dialogue et je pense qu'il faut fournir certains éclaircissements. Je ne comprends pas la raison pour laquelle S.E. le métropolite de Péristérion ne veut pas que ce dialogue s'achève. Le dialogue touche à sa fin. Les thèmes ont été choisis par la Commission théologique mixte et il a été clairement établi que la prochaine réunion serait la dernière. La sous-commission de dialogue a déjà préparé les derniers textes et notamment le texte sur l'eschatologie, qui sera le dernier. Ce dialogue ne doit pas être prolongé et il faut y mettre un terme pour des raisons sérieuses. Car, comme l'a souligné S.E. le Secrétaire dans sa présentation et ses

commentaires, si nous n'aboutissons pas à une fin dans ce dialogue et si les Églises ne prennent pas une position décisive face à un dialogue achevé, l'Église orthodoxe perd sa crédibilité également dans l'ensemble des autres dialogues. D'ailleurs, le dialogue avec les Vieux-Catholiques a déjà connu un premier aboutissement dans le passé. En 1931, les deux Églises ont conclu un accord officiel et les Vieux-Catholiques s'attendaient alors également à ce que l'Église orthodoxe aborde le problème de l'union avec les Vieux-Catholiques. Malheureusement, ils furent alors déçus, et théologiens vieux-catholiques et personnalités ecclésiastiques expriment dans leurs publications leur tristesse face au fait qu'on ait dû reprendre un processus qui avait déjà été amorcé. J'aimerais ajouter également que la remarque du professeur Galitis est très juste. Evitons le terme «*mariologique*», car il s'agit effectivement d'une problématique occidentale.

En ce qui concerne l'après-dialogue, on en a déjà débattu à maintes reprises au cours même du dialogue, et on a déjà fait des communications aux Églises. En 1973, la Commission mixte a pris la décision suivante et l'a communiquée aux Églises: «*Enfin, l'examen de tous les sujets du dialogue ayant été complété, les textes communs signés seront soumis, d'une part à Sa Sainteté le Patriarche œcuménique et à Leurs Béatitudes les Patriarches et Primats des Eglises orthodoxes autocéphales, et, d'autre part, à Son Éminence l'Archevêque d'Utrecht, Président du Synode épiscopal international des Vieux-Catholiques, qui les transmettra aux révérendissimes Évêques de l'Église vieille-catholique, afin de les juger, prononcer éventuellement clos le dialogue, et décider de la procédure à suivre*» (Episkepsis, n° 81, p. 24). Concernant la remarque de S.E. l'évêque de Salamine selon laquelle, les textes signés ne sont pas tout à fait «*communs*», je me permets de ne pas y souscrire. Il n'y a qu'un ou deux textes signés en commun où l'on a mis une note disant que, sur la question du chrême par exemple, l'Église vieille-catholique suit une autre tradition. Mais cela ne signifie pas pour autant qu'elle n'ait pas signé le texte commun sur le chrême. Tous les textes ont été signés en tant que textes théologiques communs. Je vous remercie.

***Le métropolite de Péristérion***: Émin. Président, une simple question. Supposons qu'en tant que Commission de dialogue, nous prévoyions pour l'an prochain l'intégration liturgique de l'Église vieille-catholique. La réponse des Vieux- Catholiques sera d'emblée: «*Nous devons poser la question aux communautés et ensuite nous vous répondrons*». Car il ne s'agit pas seulement de questions dogmatiques. Il s'agit de certaines questions techniques dont doit discuter la Commission théologique mixte et qui exigent qu'on se réunisse. C'est pour cette raison que je dis qu'il ne peut s'agir de la dernière séance, non pas que je sois opposé à l'achèvement du dialogue. Je suis en faveur

d'un achèvement du dialogue qui ne laissera pas de vide à combler. Je vous remercie.

***Le métropolite de Minsk***: Émin. Président, permettez-moi d'exposer le point de vue de l'Église orthodoxe russe sur le document en question concernant le dialogue avec les Vieux-Catholiques. L'Église russe est engagée dans ce dialogue depuis longtemps déjà et le considère avec une grande sympathie, comme le rappelle le professeur Zissis. Je suis d'accord avec les remarques de mes collègues en ce qui concerne le dialogue avec les Vieux-Catholiques. Je participe moi-même à ce dialogue. Je voudrais apporter une précision à propos du passage du document où on parle de l'organe ecclésiastique responsable, dans l'Église orthodoxe, qui doit se prononcer définitivement sur l'achèvement du travail de la Commission théologique mixte. Je crois que nous pouvons ici nous exprimer avec exactitude, car il y a des principes que nous avons adoptés : à la fin des travaux de la Commission théologique mixte, les textes seront soumis au Patriarche œcuménique et aux Primats des Églises orthodoxes locales pour qu'ils donnent leur avis définitif.Les Eglises choisissent elles-mêmes les méthodes selon lesquelles elles évalueront ces documents ; et à quel niveau: celui des évêques, des prêtres ou des laïcs. C'est l'affaire de chaque Église. Je crois que nous aurons éventuellement une autre rencontre avec les frères Vieux-Catholiques, mais je voudrais vraiment qu'elle soit la dernière.Dans la première phrase il y a un terme qui me trouble: «*son entière satisfaction*». Disons peut-être simplement «*sa satisfaction*»; nous ne pouvons pas utiliser le terme «*entière*» car cette phase du dialogue théologique demande encore un grand effort. Je suis également d'accord avec la proposition concernant le thème mariologique. Mis à part ces remarques, ce texte court reflète pleinement notre évaluation du dialogue. Merci de votre attention.

***Le Président***: Je crois pouvoir dire que les corrections proposées sont constructives.

***L'évêque de Salamine***: Je n'ai pas dit, Émin. Président, que les textes n'avaient pas été signés. Bien sûr qu'ils l'ont été. J'ai souligné simplement qu'ils ont été signés en conservant les différences. Des différences apparaissent dans le texte sur le Baptême comme dans celui sur la Sainte Eucharistie. J'ai simplement mis l'accent sur le fait qu'on n'est pas parvenu à un accord complet dans les trois textes.

***Le métropolite de Transylvanie***: Un problème de rédaction. L'expression «*mise en valeur*», au § 3, me semble très positive. Puisqu'il s'agit de problèmes, il serait préférable de dire «*évaluation*».

***Le Président***: Pères et frères, je pense que nous pouvons considérer comme achevée la discussion à propos des Vieux-Catholiques. La Commission prendra en considération les remarques

faites ici et ajoutera en fin de texte une notice avec ses recommandations aux Églises sur la marche à suivre. Nous en arrivons au dialogue avec les anciennes Églises orientales. Ce qui a été dit à propos des Vieux-Catholiques peut l'être également à propos des anciennes Églises orientales. Les trois paragraphes du texte donnent un aperçu complet de la situation. Nous exprimons notre satisfaction et saluons l'ouverture du dialogue; ensuite nous faisons part de notre espoir que la discussion et le dialogue en viendront à la question des conciles, et notamment du IVe Concile œcuménique de Chalcédoine, et des anathèmes; enfin nous disons qu'il faut prendre en considération certains problèmes pastoraux. Ce dernier point a été ajouté suite à une longue intervention de S.E. le métropolite du Mont-Liban. Je pense que nous n'avons rien de particulier à signaler ici sur la question. Avant de passer à une autre question, j'aimerais saluer la présence de monsieur Stoyan Gochevitch à qui je souhaite la bienvenue parmi nous. Pères et frères, vous avez la parole à propos du dialogue avec les Catholiques Romains. Cette partie du texte expose de manière suffisamment claire et représentative les points de vue de nos Églises. Nous proposons certains points comme devant connaître un développement sans attendre la décision du saint et grand Concile.

***Le métropolite de Stara Zagora***: Émin. Président, quand la Commission interorthodoxe préparatoire a été convoquée en février au Centre orthodoxe et qu'elle a abordé la discussion sur le dialogue avec l'Église catholique romaine, presque tous les frères qui étaient présents ont exprimé leur inquiétude et attiré notre attention sur un fait regrettable touchant nos relations avec l'Église catholique romaine. Et je veux parler de l'Uniatisme. L'Uniatisme passé, présent et futur. Certes, notre texte comporte un paragraphe à propos des retombées négatives de l' Uniatisme sur le dialogue. Je pense, cependant, que ce que nous disons dans le texte n'est pas clair, car il ne s'agit pas seulement de dire que l'Uniatisme est un fait dans l'histoire de l'Église orthodoxe, mais dire aussi que ce fait a des retombées sur les relations des deux Églises à cause des manifestations actuelles de prosélytisme. Nous savons bien que nos frères Catholiques romains voient le dialogue avec l'Église orthodoxe comme un prolongement de l'Uniatisme. Et cela n'est un secret pour personne qu'aussi bien les hiérarques que les théologiens catholiques tendent à prendre comme base supplémentaire de leurs tentatives la question des saints Cyrille et Méthode, même s'ils ne possèdent aucun fondement historique pour leurs déclarations occasionnelles à ce sujet. Si saint Méthode a reçu l'ordination sacerdotale des mains du Pape et s'il a été envoyé comme archevêque de Moravie, il provenait de l'Église orientale et il est saint et égal aux Apôtres. Les clercs catholiques romains d'Allemagne

non seulement l'ont envoyé en exil, mais ils ont aussi contribué à sa mort. Cette année nous allons fêter le onzième centenaire du retour des disciples de Cyrille et Méthode dans l'Église orientale. On essaie cependant de prouver l'assertion selon laquelle ces deux saints étaient des missionnaires de l'Occident au sein de l'Église d'Orient. Et dans ce texte nous devons nous prononcer clairement sur la question de l'Uniatisme. Je propose de donner plus d'importance au passage où nous disons que l'Uniatisme est lié au prosélytisme et qu'il constitue pour les Catholiques romains une manière d'unir les Églises. Je vous remercie.

***Le Président***: Je remercie S.E. le métropolite de Stara Zagora. Je pense que sa requête sera prise en compte par la Commission pour qu'elle traite de l'Uniatisme de la manière qui convient.

***Le père Popescu***: Votre Éminence, bien que je sois d'accord avec ce texte, j'aimerais faire une proposition. Il est vrai que nous devons discuter l'Uniatisme et le prosélytisme. Il est également vrai que les préjudices que l'Uniatisme a portés à l'Église orthodoxe à travers les siècles sont indiscutables. Cependant, nous ne devons pas prendre en considération uniquement le prosélytisme, qui constitue certes un élément négatif dans nos relations, mais envisager certains autres faits qui représentent des points positifs. Je pense avant tout à ce qui s'est passé lors du Concile Vatican II où l'Église catholique, après tant de siècles, a parlé de collégialité épiscopale et de peuple de Dieu. Il est vrai que ces deux notions sont utilisées par l'Église catholique dans un sens précis, différent du nôtre, mais le débat est ouvert. De notre point de vue cela a une grande importance, car la collégialité des évêques et le peuple de Dieu conduisent tout naturellement vers la structure synodale de l'Église, telle qu'elle a été vécue pendant le premier millénaire. Nous devons faire preuve de fermeté quant à l'Uniatisme et le prosélytisme ; mais nous devons faire preuve d'ouverture prenant en considération certains éléments positifs et même du fait que l'Église catholique romaine a supprimé dans certains cas *le Filioque* du *Credo* de Nicée-Constantinople. Merci beaucoup.

***Le Président***: Le problème ecclésiologique vient réellement en première ligne du dialoguer mais là aussi il est recommandé de donner la priorité ecclésiologique aux questions du prosélytisme et de l'Uniatisme. Ceci dit, je comprends tout à fait le point de vue du père Popescu selon qui la théologie catholique romaine présente également dés aspects positifs. Mais ceci constituera l'objet du dialogue et non, bien sûr, de notre Conférence.

***Le professeur Phidas***: Vous avez prévenu mes propos, Émin. Président. J'aimerais simplement faire remarquer que la «*collégialité*» est une tradition strictement catholique romaine. La tradition orthodoxe

parle de «*synodalité*». Il y a une grande différence ecclésiologique entre les deux. La théorie de la «*collégialité*» est étrangère à la tradition orthodoxe et à la conscience conciliaire orthodoxe, et elle doit être rejetée comme notion «*hiérocratique*».

***Le métropolite de Péristérion***: Émin. Président, au dernier paragraphe, il est question de chercher les solutions nécessaires aux problèmes de l'Uniatisme et du prosélytisme. Je pense humblement qu'il faut donner de l'importance à cette proposition, car si nous ne trouvons pas de solution à ces problèmes, la progression se révélera problématique, voire impossible, pour nous les Orthodoxes.

***Le métropolite de Kiev***: Émin. Président, je voudrais proposer que la question de l'Uniatisme comme méthode impropre pour obtenir l'unité entre l'Église orthodoxe et l'Église catholique romaine soit insérée dans l'introduction. Il n'est pas seulement nécessaire d'en parler au chapitre consacré au dialogue avec l'Église catholique romaine, mais aussi dans la préface pour que le saint et grand Concile prenne une décision sur la question concernant l'Uniatisme. La raison pour laquelle je crois cette question importante est qu'actuellement dans notre Église existe l'opinion parmi certains groupes de chrétiens que l'actuel dialogue entre Orthodoxes et Catholiques est une nouvelle forme de l'Uniatisme. Ainsi donc, pour éviter cette fausse impression, il me semble que le Concile doit se prononcer de manière claire et exacte, et dire que l'Église orthodoxe, tout en aspirant à rétablir l'unité avec l'Église catholique romaine, nie la voie de l'Uniatisme. Pour cette raison, il faut que cela soit une décision de principe. Pour conclure ces réflexions, je voudrais que cela soit mentionné dans la préface du document.

***Maître Laham***: Émin. Président, je voudrais proposer de dissocier la question de l'Uniatisme de celle du prosélytisme. S'opposer à l'Uniatisme pour arrêter le prosélytisme est un premier objectif. Je crois qu'il faudrait qu'il y ait une entente totale avec Rome sur l'arrêt du prosélytisme comme condition pour la poursuite du dialogue. Établir en commun une commission qui étudierait les formes actuelles du prosélytisme est une forme de collaboration entre nos Églises pour signaler là où le prosélytisme a lieu afin de l'empêcher. Après cela on pourrait s'attaquer au problème de l'Uniatisme qui est un problème beaucoup plus long à examiner. Tout au moins, que le dialogue implique l'arrêt de ce que l'on pourrait appeler sur un plan humain les hostilités entre Catholiques et Orthodoxes.

***Le métropolite de Pétra***: Émin. Président, je ne vois pas de distinction possible entre Uniatisme et Catholiques. Le prosélytisme est exercé aujourd'hui bien plus par l'Église catholique romaine elle-même que par l'Uniatisme. L'Uniatisme possède un habit, une

forme, une identité, et il peut être combattu. Les Catholiques romains possèdent de nombreux ordres qui opèrent parmi les Orthodoxes et pratiquent mille formes de prosélytisme. Malgré toutes ses promesses aux Orthodoxes, malgré la formation de commissions mixtes au Moyen Orient, le Catholicisme pratique le prosélytisme avec tous les moyens dont il dispose.

***Le métropolite de Transylvanie***: Le § 3 de notre texte est bon, mais il arrive trop tard. Je puis vous assurer que dans la Commission du dialogue nous sommes déjà arrivés aux questions difficiles et aux problèmes. Pour vous citer un exemple, notre prochain sujet sera la primauté du Pape. Quant au § 4, je suis entièrement d'accord. Il faut toujours tenir compte du fait qu'il y a un règlement entre les deux Églises en ce qui concerne le déroulement du dialogue. Pour changer certaines choses, il faut donc adresser nos recommandations au président de la partie orthodoxe du dialogue qui les transmettra aux Catholiques romains.

***Le Président***: Notre discussion sur la question a été constructive. La Commission procédera aux corrections qui s'y rapportent. Il reste encore deux dialogues, deux dialogues qui viennent de débuter et dont on peut s'estimer assez satisfait. Le dernier paragraphe qui complète les dialogues - et où il est question de prosélytisme et de communion sacramentelle - est assez réaliste et assez dur de ton pour que les Luthériens et les Réformés comprennent ce que nous voulons dire.

***Le métropolite de Péristérion***: J'aimerais revenir, Émin. Président, sur le dialogue avec les Catholiques romains. Je propose que notre Conférence préconciliaire procède à la condamnation de l'Uniatisme et du prosélytisme dans une déclaration panorthodoxe officielle. Cela semble absolument nécessaire et cela mettra dans une situation encore plus difficile l'Église catholique romaine, puisqu'en Crète, lorsque la Commission théologique interorthodoxe a voulu procéder à une telle déclaration, l'Église catholique romaine a manifesté son mécontentement et tous les efforts des Orthodoxes ont échoué. La question se présente donc à nouveau devant notre Assemblée.

***Le Président***: La proposition est assez sérieuse. Mais elle a son histoire. Aussi bien de la part de la Commission préparatoire mixte du dialogue que dans d'autres circonstances analogues, on a fait des déclarations qui condamnaient l'Uniatisme. Si j'ai bien compris le point de vue de certains frères, et notamment celui de S.E. de Kiev, un acte aussi important doit être laissé au saint et grand Concile pour qu'il se prononce à ce sujet et condamne à la fois l'Uniatisme et le prosélytisme. Je crains qu'en procédant à une condamnation de plus en la phase qui nous occupe, nous n'amoindrissions la tâche du futur saint et grand Concile. Ce que nous disons dans le texte à propos de

l'élément négatif que représentent l'Uniatisme et le prosélytisme - surtout si nous le renforçons avec ce qu'a dit S.E. le métropolite de Stara Zagora - convient tout à fait. Il suffit de signaler le fait. Mais la parole est au plénum. Si vous pensez qu'une condamnation est nécessaire, la discussion est ouverte.Je crois que personne ne tient à s'exprimer à ce sujet. Concernant le dialogue avec les Luthériens et celui avec les Réformés: jugez- vous que nous nous sommes exprimés comme il le fallait dans ces deux paragraphes ? Si oui, nous transmettons ces deux points également à la Commission, dans l'idée qu'elle examine, sur la base des discussions plus étendues qui ont eu lieu sur les autres dialogues, s'il y a là quelque chose à ajouter.S'il en va ainsi, nous pouvons clore nos travaux d'aujourd'hui.

***La séance est levée.***

## III^e JOUR DES TRAVAUX
(Vendredi 31 octobre 1986)
***
*Séance du matin* (09.15- 0.30)

***Le Président***: Pères et frères, il nous reste encore deux textes à discuter en assemblée plénière avant d'entamer les travaux en Commissions. Je prie S.E. le Secrétaire de procéder à la présentation du thème: Orthodoxie et Mouvement œcuménique.

***Le Secrétaire***:

**ORTHODOXIE ET MOUVEMENT ŒCUMÉNIQUE**

Rapport du Secrétaire pour la préparation du Concile

Émin. Président, vénérables Pères, chers Frères,

Le troisième Comité de travail de la Commission interorthodoxe préparatoire, présidé par S.E. l'évêque Jérémie de Wroclaw, avec pour secrétaire le grand protopresbytre Georges Tsetsis, a travaillé le thème dont elle avait la charge sur la base du matériel suivant :

**a)** les décisions panorthodoxes antérieures;
**b)** les études sur le sujet envoyées par le Patriarcat de Jérusalem et l'Église de Grèce;
**c)** les rapports du Président de la Commission interorthodoxe préparatoire et de son secrétaire;
**d)** les discussions menées en assemblée plénière;
**e)** des études théologiques sur la question qui ont été présentées lors du Séminaire théologique du Centre orthodoxe traitant du même sujet.

Le texte, qui a été accepté après des améliorations stylistiques, est divisé en douze points. Il présente un équilibre harmonieux entre, d'une part, la ligne commune qui a toujours été celle de l'Orthodoxie au sein du Mouvement œcuménique, ainsi que les principes élevés qui l'ont inspirée et modelée, d'autre part, les indications jugées nécessaires pour revoir complètement et éclaircir du point de vue ecclésiologique la place de l'Orthodoxie dans ce mouvement, notamment au sein du COE. Voici le contenu du texte tel qu'il a été approuvé par la Commission interorthodoxe préparatoire:

* * *

***1.*** *L'Église orthodoxe, dans sa conviction intime et dans sa conscience ecclésiale d'être détentrice et témoin de la foi et de la tradition de l'Église une, sainte, catholique et apostolique, croit fermement qu'elle occupe une place centrale et unique dans le monde chrétien d'aujourd'hui pour ce qui touche au progrès de l'unité de l'Église.*

***2.*** *L' Église orthodoxe, qui prie incessamment «pour la stabilité*

*des saintes Églises de Dieu et l 'union de tous», a pris part au Mouvement œcuménique dès sa première apparition et a contribué à sa formation et à son développement ultérieur. Cela est dû à l'esprit œcuménique profond de l'Église orthodoxe qui, au cours de l'histoire, a toujours combattu pour le rétablissement de l'unité chrétienne, qui eut principalement à souffrir aux Ve, XIe et XVIe siècles. Ainsi donc la participation de l' Église orthodoxe au Mouvement œcuménique ne va pas à l'encontre de son histoire. Elle constitue un nouvel effort vers l'expression de la foi apostolique, ceci dans des conditions historiques nouvelles et face à de nouvelles exigences existentielles.*

***3.*** *C'est dans cet esprit que toutes les saintes Églises orthodoxes locales participent activement aujourd'hui à différents organes nationaux, régionaux ou internationaux du Mouvement œcuménique, et prennent part aux différents dialogues, bilatéraux et multilatéraux, ceci malgré les difficultés et les crises qui peuvent surgir occasionnellement dans le cheminement de ce même Mouvement. Cette activité œcuménique pluridimensionnelle a sa source dans le sentiment d'une responsabilité et dans la conviction que la coexistence, la compréhension réciproque, la collaboration et les efforts communs vers une unité chrétienne sont essentiels, «pour ne pas créer d'obstacle à l'Évangile du Christ» (I Co 9,12).*

***4.*** *Un des organes privilégiés du Mouvement œcuménique contemporain est le Conseil œcuménique des Églises. Malgré le fait qu'il ne regroupe pas en son sein toutes les Églises chrétiennes, et que d'autres organismes œcuméniques remplissent aussi un rôle fondamental dans le progrès du Mouvement œcuménique pris de manière plus large, le COE représente à l'heure actuelle une fraternité œcuménique structurée. Plusieurs Églises orthodoxes ont été membres fondateurs de ce Conseil; et dans la suite de son histoire, toutes les Églises orthodoxes locales en sont devenues membres. La IVe Conférence panorthodoxe (1968) n'a fait que souligner la conscience globale de l'Orthodoxie quand elle a déclaré que celle-ci «constitue un membre organique du COE, et est fortement décidée à mettre tout en œuvre, par des voies théologiques ou autres, pour contribuer au progrès et à la bonne marche de l'ensemble des travaux du Conseil œcuménique des Églises».*

***5.*** *Cependant l'Église orthodoxe, fidèle à son ecclésiologie, à l'identité de sa structure interne et à l'enseignement de l'Église indivise, tout en participant au COE, refuse absolument l'idée de l'«égalité des confessions» et ne peut concevoir l'unité de l'Église comme un rajustement interconfessionnel. Dans cet esprit, l'unité recherchée dans le COE ne peut être simplement le produit d'accords théologiques. Dieu appelle l'homme à l'unité, dans le Mystère et la Tradition de la Foi, telle qu 'elle est vécue au sein de l' Église orthodoxe.*

***6.*** *Les Églises orthodoxes membres du COE reconnaissent l' article-base de sa Constitution, son but et ses attributions. Elles sont intimement convaincues que les présupposés ecclésiologiques contenus dans la Déclaration*

*de Toronto (1950), intitulée «L' Église, les Eglises et le Conseil œcuménique des Églises», sont d'une importance primordiale pour la participation orthodoxe audit Conseil. Il va de soi, dès lors, que le COE n'a rien d'une «super-Église» et ne doit en aucun cas le devenir. «Le but poursuivi par le Conseil œcuménique des Églises n 'est pas de négocier l'union des Églises, ce qui ne peut être le fait que des Eglises elles-mêmes, sur leur propre initiative; il s'agit plutôt de créer un contact vivant entre les Églises et de stimuler l'étude et la discussion des problèmes touchant à l'unité chrétienne» (Déclaration de Toronto, § 2).*

***7.*** *Les études théologiques et les autres activités inscrites aux. programmes du COE sont des moyens de rapprochement des Églises. Mention soit faite, en particulier, de la Commission «Foi et Constitution», qui poursuit l'œuvre du «Mouvement universel pour la Foi et la Constitution». Il est reconnu que le texte «Baptême, Eucharistie, Ministère», élaboré par ladite Commission avec la participation de théologiens orthodoxes, constitue un texte œcuménique capital de convergences théologiques fondamentales, un document qui reflète une expérience inaugurant une nouvelle étape dans l'histoire du mouvement œcuménique.*

***8.*** *Le COE, cependant, en tant qu'instrument au service des Églises-membres, ne s'occupe pas seulement des dialogues théologiques. Le large éventail de ses activités, que ce soit dans les domaines de l'évangélisation, de la diaconie, de la santé, de la formation théologique, du dialogue interreligieux, de la lutte contre le racisme, du progrès des idéaux de paix et de justice, recouvre des besoins propres aux Églises et au monde actuel, et donne l'occasion d'un témoignage et d'une action communs. L'Église orthodoxe a toujours apprécié cette activité pluridimensionnelle du COE, et a toujours collaboré activement, du mieux qu'elle le pouvait, dans les domaines dont il a été question.*

***9.*** *La VI^e^ Assemblée générale du COE à Vancouver a vu s'ouvrir des perspectives nouvelles pour une participation plus importante des Orthodoxes au sein du COE. L'équilibre que l'Assemblée de Vancouver a tenté d'instaurer entre les dimensions horizontale et verticale du travail du Conseil; les études sur les questions «Vers l'expression commune de la foi apostolique aujourd'hui», «L'unité de l'Église et le renouveau de la communauté humaine» et «La justice, la paix et l 'intégrité de la création»; la Conférence mondiale sur le thème «Que ta volonté soit faite: mission sur la voie du Christ»; tout ceci a ouvert des voies nouvelles à la pénétration de la pensée théologique orthodoxe dans la vie et les activités du COE.*

***10.*** *Il est un fait cependant que le témoignage fondamental de l'Orthodoxie et son apport théologique spécifique pourraient être mis en péril, si le COE n'offre pas aux Églises orthodoxes les conditions nécessaires pour leur permettre d'agir selon leur propre ecclésiologie et leur propre mode de pensée. A cet égard, que s'exprime ici notre inquiétude de voir acceptées sans cesse, et sans discernement, une multitude d'églises et de communautés*

*chrétiennes comme membres du COE. À long terme, cette évolution ne pourra qu'amoindrir la présence orthodoxe dans les différents corps administratifs et consultatifs du COE, et ceci au détriment d'un dialogue œcuménique sain mené dans le Conseil. Ilfaut donc élaborer de nouvelles dispositions constitutionnelles et autres, nécessaires pour permettre à l'Orthodoxie de donner son témoignage et la contribution théologjque que le COE attend d'elle, selon l'accord déjà intervenu entre le COE et les Églises orthodoxes membres (Desiderata de Sofia).*

***11.*** *D'autre part, l'Église orthodoxe dans son ensemble doit trouver des voies pour se tracer une politique œcuménique commune et un point de vue unanime, notamment dans le cadre de «Foi et Constitution», quand la discussion porte sur des questions de foi. Dans de tels débats, l'Église orthodoxe doit apparaître comme le Corps unique du Christ, en confessant et en témoignant de la foi de l'Église une, sainte, catholique et apostolique.*

***12.*** *L'Église orthodoxe est consciente du fait que le Mouvement œcuménique prend des formes nouvelles, ceci pour répondre à des situations nouvelles et faire face aux exigences renouvelées du monde actuel. Nous prions pour que soit proche le jour où le Seigneur comblera l'espoir des Eglises: «Un seul troupeau, un seul berger» (Jn 10,14). Qu'ainsi unis dans la foi nous devenions des serviteurs plus crédibles dans la Vigne du Seigneur!*

* * *

Émin. Président, vénérables Pères, chers Frères,

Le texte final de la Commission interorthodoxe préparatoire sur le troisième thème inscrit à l'ordre du jour, à savoir les relations de l'Orthodoxie avec le Mouvement œcuménique, qui est soumis aujourd'hui à la III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire, répond à deux principes. Il vise d'une part à rappeler - comme le souligne notamment le Président de la Commission interorthodoxe préparatoire dans son rapport - toutes les composantes de l'attitude conséquente de l'Orthodoxie, façonnée au cours des ans, envers le Mouvement œcuménique en général et le COE en particulier. Il procède, d'autre part, à une évaluation systématique des relations de l'Orthodoxie avec le Mouvement œcuménique: il souligne son rôle constructif au sein du Mouvement, met l'accent sur sa contribution au rétablissement des sentiments de rapprochement, de solidarité, de fraternité et d'unité qui animent les Églises les unes envers les autres, et relève les défauts qui ont pu apparaître dans la recherche en commun des moyens de rétablir l'unité et l'expression commune de la foi apostolique de nos jours.

Au-delà de ces constatations, le texte, qui vous est soumis, a l'ambition de «*mettre le doigt sur la marque des clous*» en dénombrant clairement et en faisant état de tous les points qui demandent à être reconsidérés aujourd'hui pour permettre à l'Orthodoxie une

contribution plus active et plus fructueuse au mouvement, en particulier au sein du COE, ceci en écartant certains malentendus qui se sont introduits et certains facteurs qui nuisent, dans l'état actuel des choses, à une meilleure intégration de l'Orthodoxie dans les cadres institutionnels de ce Conseil. Ainsi - comme je l'ai souligné face à la Commission dans mon rapport sur la question - l'Église orthodoxe se doit de rechercher certains éclaircissements et certaines modifications de nature plus profonde que les propositions soumises antérieurement concernant, par exemple, la nécessité d'un meilleur équilibre au sein du Conseil entre la dimension verticale et horizontale (Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire, 1976), d'un mode d'élection plus approprié des représentants de l'Église orthodoxe dans les organes administratifs et consultatifs du Conseil, d'une augmentation du nombre de ceux-ci, etc. À ce titre je proposais:

**a)** la coordination des efforts de l'Église orthodoxe pour clarifier les critères ecclésiologiques nécessaires à la poursuite du dialogue ecclésiologique et pour préciser les présupposés au rétablissement de la communion ecclésiale;

**b)** le réexamen en commun par tous les Orthodoxes de la signification des textes communs - notamment ceux de la Commission Foi et Constitution - pour la théologie et la vie orthodoxes ainsi que pour les dialogues théologiques bilatéraux menés par l'Église orthodoxe;

**c)** un examen en profondeur de l'ecclésiologie orthodoxe consistant notamment à étudier les critères canoniques qui déterminent les limites de l'Église dans la tradition orthodoxe. Seul cet examen permettra à toutes les Églises orthodoxes locales de défendre un point de vue commun lors de la discussion des textes ecclésiologiques;

**d)** la définition à l'échelon panorthodoxe des présupposés au rétablissement de la pleine communion ecclésiale;

**e)** la prise de mesures visant à «*éviter l'infiltration de tendances syncrétistes au sein du COE*»,

Ces présupposés pourraient être considérés comme des cadres ecclésiaux nécessaires non seulement pour la tâche assignée aux représentants orthodoxes au sein du COE, mais aussi, de manière plus générale, pour rendre plus fécond et plus efficace le témoignage de l'Orthodoxie dans le cadre du COE et des dialogues théologiques bilatéraux.

Émin. Président, vénérables Pères, chers frères,

Tel est le texte qui vous est soumis. Il est, à mon humble avis, suffisamment concis et prudent dans ses jugements, et ses

formulations. Néanmoins, tel qu'il se présente, il ne manque pas de ce souffle qui saura persuader à la fois le peuple orthodoxe et le reste du monde chrétien que l'Orthodoxie non seulement occupe une place exceptionnelle au sein du Mouvement œcuménique, mais qu'elle est animée par la volonté de combattre avec passion, sur la base objective de justes critères, pour l'unité de tous. Car cette unité constitue sa vision, sa foi et son but immuable. Je vous remercie.

***Le Président***: Je remercie S.E. le Secrétaire pour sa présentation du troisième texte de notre Conférence. Vous êtes libres de vous exprimer à ce sujet. Je reconnais avec le Secrétaire que ce texte est à la fois soigneusement rédigé et concis.

***Le métropolite de Nicopolis***: Comme vous l'avez fait remarquer, Emin. Président et chers frères, ce texte est excellent, et il a été conçu avec soin. J'aimerais faire quelques observations de formulation qui pourraient avoir leur importance. Au § 1, il faudrait établir plus clairement que l'Église orthodoxe représente «*la détentrice et le témoin de la foi*» de l'Église. Au § 2, il serait bon de supprimer la phrase: «*pour la stabilité des saintes Églises de Dieu*», car dans le contexte, elle donne l'impression qu'on entend par-là les Églises membres du COE; et je pense qu'il est quelque peu étranger à la tradition de l'Église orthodoxe de prier pour la stabilité d'Églises qu'elle ne considère pas comme orthodoxes. Au § 4, il serait préférable de remplacer l'adjectif «*privilégié*» par «*principal*», et dire: «*Un des principaux organes du Mouvement œcuménique contemporain est le COE*». Au § 7, le texte doit être reformulé, car dans un seul paragraphe apparaît trois fois le mot «*texte*».

***Le métropolite de Vratsa***: Émin. Président, puisque je ferai partie de la Commission, je veux être orienté dès maintenant, de manière à ce que ma participation soit la plus efficace possible. Mon avis est que le texte est bon et qu'il exprime le juste point de vue orthodoxe sur la question. J'ai été impressionné notamment par le point 4. Et dans la mesure où ce texte prendra un caractère officiel quand notre Conférence l'aura approuvé, j'aimerais qu'il soit rigoureux. D'après ce que je sais, seuls le Patriarcat œcuménique et deux ou trois autres Églises orthodoxes ont pris part à l'Assemblée Générale Constituante d'Amsterdam. Dans le texte russe on dit cependant: «*plusieurs Églises orthodoxes ont été membres fondateurs de ce Conseil*». Je propose donc de remplacer «*plusieurs*» par «*certaines*».

***Le Président***: Je vous remercie, Éminence, pour cette remarque justifiée dont la Commission tiendra compte.

***Le métropolite de Minsk***: Émin. Président, au nom de la délégation de l'Église orthodoxe russe, je voudrais exprimer notre satisfaction face à ces textes. L'Église orthodoxe russe prend depuis

vingt-cinq ans une part active au Mouvement œcuménique et, grâce à cette participation, elle a acquis une grande expérience dans le travail œcuménique. Dans ce texte, qui est présenté par la Commission interorthodoxe préparatoire, nous voyons une réflexion objective sur l'importance de la participation de l'Église orthodoxe dans son ensemble au mouvement œcuménique. Nous avons aussi quelques remarques à faire concernant ce texte. Néanmoins je pense qu'il n'est pas nécessaire de le faire dès à présent et d'attirer votre attention sur ces questions. Il serait plus constructif de porter ces réflexions dans la Commission. Je voudrais exprimer encore une fois notre contentement à propos de ces textes et remercier notre Commission interorthodoxe préparatoire pour ce bon travail. Nous remercions également le Secrétariat pour ses propositions bonnes et constructives pour les travaux ultérieurs des Églises orthodoxes au sein du Conseil œcuménique des Églises. Je vous remercie de votre attention.

***L'évêque de Wroclaw***: Émin. Président, permettez-moi avant tout de remercier le métropolite Damaskinos pour les points 3, 4 et 5 de la dernière page de son rapport. Leur contenu est très important pour le sujet en question et je suis d'avis qu'il faudra les prendre en considération dans le document. Je pense, deuxièmement, que le métropolite de Nicopolis a raison en ce qui concerne le § 1. Il faut le modifier. Le troisième point que je voudrais vous signaler est de caractère général et c'est le suivant: il faut nous efforcer d'exprimer dans les documents la vraie ecclésiologie orthodoxe. Il me semble qu'aussi bien dans ces documents que dans d'autres, nous concevons l'Église comme organisation qui doit répondre à l'appel du temps et nous pensons peu à l'Église en tant qu'organisme vivant - corps du Christ, rempli du Saint Esprit, plein de vie et offrant cette vie au monde. Cela est très important. Je ne voudrais pas m'étendre ici davantage et abuser de notre temps, mais c'est une condition fondamentale que tous les documents n'ignorent pas la conception de l'Église comme institution, mais aussi qu'ils proposent l'enseignement orthodoxe de l'Église comme corps vivant, comme organisme vivant où le Christ est réellement présent - non pas théoriquement, mais réellement. Il est présent Lui-même. Merci de votre attention.

***Le professeur Galitis***: Émin. Président, je tiens à remercier S.E. le Secrétaire pour ce beau texte où il a fait état de l'ensemble des discussions qui ont lieu au sein de la Commission interorthodoxe préparatoire. J'aimerais faire deux remarques, une d'ordre général et une plus particulière. Ma remarque générale concerne le § 10. Je rapproche ce qui est dit dans ce paragraphe de ce qui s'est passé à Vancouver. J'ignore si la participation aux organes administratifs du COE est profitable à l'Orthodoxie ou au Mouvement œcuménique,

comme le dit le COE ou s'il est préférable d'adopter la pratique de l'Église catholique romaine qui participe à tous les organes, sauf aux organes administratifs. Quoi qu'il en soit, il ne nous revient pas de prendre une décision sur ce sujet qui concerne l'Église orthodoxe tout entière; et je ne sais si le futur saint et grand Concile voudra s'y attacher. Considérons, cependant, ce qui s'est passé à Vancouver où les Orthodoxes ont perdu des sièges au sein du Comité Central, suite à une décision de la majorité protestante - je crois que les Orthodoxes représentent 1/5 du COE, et ce pourcentage ne cesse de diminuer du fait de l'entrée d'Églises non orthodoxes au COE. Ceci m'amène à vous donner mon avis sous forme de proposition. Je tire la conclusion du § 10 que l'Église orthodoxe est en droit de demander une modification de la Constitution, dans la mesure où il ne s'agit pas de modifier les fondements, mais le mode d'administration. Voici donc ma proposition: que chacune des décisions du COE ne soit pas prise à la majorité générale, Orthodoxes et Protestants mêlés, mais à la majorité séparée; qu'Orthodoxes et Protestants décident chacun de leur côté. Et de même que dans chaque État, il existe deux Chambres - la Chambre haute et base, le Congrès et le Sénat, la Chambre des Lords et la Chambre des Communes - que toute décision du COE soit prise également avec la majorité des Orthodoxes. Que sans l'accord des Orthodoxes, rien ne puisse se passer. Ma remarque particulière concerne le § 1. Je proposerais de dire: «*L'Église orthodoxe est intimement convaincue et consciente du point de vue ecclésial d'être la dépositaire de l'Église une, sainte, catholique et apostolique, et en tant que telle elle fait progresser l'unité...*»

***Le Président***: Merci. La Commission devra tenir compte de chacune de vos observations. En ce qui concerne la question générale que vous avez soulevée, celle des règlements constitutionnels, il est évident que l'Orthodoxie peut demander à n'importe quel moment de telles modifications. Mais cela nécessite toute une procédure qui souvent ne s'avère pas profitable à l'Orthodoxie. Et le mal sera encore plus grand si, en essayant d'obtenir une modification constitutionnelle, nous subissons un amoindrissement au sein du COE. Quoi qu'il en soit, l'Orthodoxie est en droit de demander n'importe quelle modification constitutionnelle.

***Le métropolite de Transylvanie***: Merci beaucoup Votre Éminence. Le texte qui nous est présenté est un texte très bon. J'apprécie le travail de la Commission interorthodoxe préparatoire. Je souhaiterais toutefois que la Commission qui examinera ce texte soit plus précise et plus explicite sur certains points. Il a été dit que le texte est précis et prudent. Je dirais qu'il est moins précis que prudent. Ceci est explicable. C'est par prudence que les rédacteurs ont évité d'être

précis. Nous comprenons que l'Église orthodoxe est consciente d'être la vraie Église. Mais un peu plus de précision sera nécessaire étant donné que le texte sera lu non seulement par nous mais aussi par ceux qui travaillent au COE. Nous avons dans le texte certaines affirmations qui ne sont pas suffisamment explicites. Prenons comme exemple les affirmations du point 7 en ce qui concerne le document *BEM*. Peut-être, ce qui est dit ici est-il vrai. Mais je ne suis pas sûr que toutes les Églises orthodoxes soient d'accord avec cette affirmation. Cet été, lorsque je présidais la réunion de l'Unité 1 du COE, j'ai constaté qu'il y a encore beaucoup de réserves en ce qui concerne le document *BEM* et même nous, lorsque nous avons évalué ce document à Boston, avons constaté qu'il y a encore des choses à expliquer, notamment dans le domaine de l'ordination.

Le point 10, d'autre part, prévoit que le témoignage de l'Orthodoxie pourrait être mis en péril. Je ne le crois pas. Nous restons Orthodoxes dans toutes les discussions et dans tous les cas où nous sommes engagés dans le COE. Dans le paragraphe suivant, nous exprimons «*notre inquiétude*». Mais cette inquiétude est très peu expliquée. Si nous recommandons des changements de la Constitution du COE, nous devons être beaucoup plus précis, autrement nos demandes donneront lieu à des interprétations délibérées; et cela est dangereux. Nous devons dire expressément ce que nous voulons dire. J'apprécie beaucoup ce que nous disons sur la nécessité d'un «*point de vue commun de toute l'Orthodoxie*» en ce qui concerne les problèmes doctrinaux qui figurent sur l'agenda du COE. Un des exemples dans ce sens est l'accord de Sofia. C'était une attitude orthodoxe solidaire et globale. Un deuxième exemple est l'évaluation du document *BEM* à Boston. Mais il faut multiplier ces exemples. Chaque fois que nous serons obligés de confronter des problèmes doctrinaux, il faut organiser des rencontres de ce genre pour avoir de points de vue communs. J'en viens au point 5. Il y a quelque chose que je ne comprends pas. Nous disons toujours tous des rencontres œcuméniques que l'unité se réalisera sur des bases théologiques. Pourtant le texte affirme que l'unité ne peut pas être uniquement le produit d'accords théologiques. N'est-ce pas l'accord théologique qui sera à la base de l'unité ? Si cela n'est pas le cas, nous devons dire pourquoi, nous devons être plus explicites.

Pour conclure, je répéterai ce que j'ai fait remarquer au sujet du texte sur les dialogues. Beaucoup de problèmes qui figurent ici seront dépassés au moment du saint et grand Concile. Il faut donc à mon avis diviser le texte en deux pour mettre en évidence ce qui reste valable pour le saint et grand Concile, et, d'autre part, ce qui doit être dès maintenant résolu ou dépassé. Le nouveau Secrétaire général du COE est

disposé à satisfaire beaucoup de nos demandes: augmenter le nombre des Orthodoxes parmi le personnel, accorder une place importante à la théologie orthodoxe, etc. Ces problèmes disparaîtront donc avec le temps. Mais il y en a d'autres, tels que la représentation orthodoxe au COE ou la modalité de vote. Le mécanisme de vote du COE donne à la majorité protestante la possibilité de nous éliminer à n'importe quel moment. C'est seulement par miséricorde des Protestants que nous, les Orthodoxes, restons dans les différentes commissions et les différentes organisations du COE. Il est donc de notre droit et de notre devoir de demander avec ce document une meilleure forme de représentation et de vote dans le COE. Merci beaucoup.

***Le Président***: Je remercie S.E. le métropolite de Transylvanie pour ses remarques fondées. Concernant la question de la mise aux voix, je voudrais faire observer que nos plaintes ont déjà obtenu une réponse au sein du COE. Ceux qui participent aux travaux du Comité Central se rappelleront ce qui a été obtenu à Dresde : si une Église constate, lors de la discussion de questions dogmatiques, que son identité ecclésiale est ébranlée ou compromise, elle a le droit de réagir et de refuser de voter, suite à quoi la mise aux voix n'a pas lieu. C'est un pas très positif dans la direction que nous poursuivons. Certes, la question de la mise aux voix devra être posée un jour plus fermement. Mais les acquisitions, au sein des Organisations, demandent du temps. Je pense que ce premier succès, officialisé par son inscription parmi les « Rules » du COE, est un bon augure pour l'avenir.

***Le métropolite de Péristérion***: Emin. Président, je pense que le § 10, qui reflète le fond même des relations de l'Église orthodoxe avec le COE, doit être reformulé pour éclaircir certains points. Je prends un exemple: pour nous Orthodoxes, le fait que le COE accepte comme membres certaines communautés ne constitue pas seulement une atteinte à notre présence au sein des organes consultatifs ; le plus important reste que du point de vue ecclésiologique, le COE perpétue ainsi la division des Églises. En cessant d'accepter en son sein ces communautés et en les poussant à s'intégrer à des communautés ou Églises plus vastes, le COE rendrait un service positif en vue de l'unité des Églises. Je dirais, en deuxième lieu, qu'il doit être question d'une révision des relations de notre Église orthodoxe avec le COE, révision qui sera obtenue à l'aide de nouvelles modifications statutaires. Le texte doit être plus clair. La nécessité de modifications statutaires ne signifie pas forcément révision de nos relations avec le COE, point particulièrement urgent et devant être souligné dans le texte. Ma troisième remarque concerne la question du vote, et je dirai simplement que le saint et grand Concile devra s'occuper et décider si, et dans quelle mesure, il est préférable pour notre Église orthodoxe de revenir

à l'ancien système des déclarations séparées. Car aujourd'hui les textes du COE sont à la fois orthodoxes, protestants et tout ce qu'on voudra. Ce sont des textes syncrétistes qui contentent tout le monde et ne satisfont personne. Je pense humblement que nous contribuerons plus efficacement à l'unité des Églises en faisant une déclaration dogmatique orthodoxe. Je pense enfin que nous devons exprimer le vœu que soit constitué un organe qui se chargera précisément de revoir les relations entre le COE et l'Église orthodoxe. Un organe qui aura une autorité panorthodoxe, une représentation panorthodoxe, et qui traitera avec le COE de la question de la révision des relations entre ledit COE et l'Église orthodoxe. Je vous remercie.

***Le Président***: Je vous remercie, Éminence métropolite de Péristérion. À propos du premier point que vous avez soulevé, je voudrais faire observer qu'il constitue souvent un sujet de mécontentement et d'indignation pour les Églises orthodoxes quand on présente au plénum la candidature de communautés regroupant trois ou cinq mille personnes. Le Patriarcat œcuménique, depuis le début, est la seule Église orthodoxe à rejeter ces cas. Et elle constate avec chagrin que seules deux ou trois mains orthodoxes se lèvent pour refuser d'accepter comme membres de telles communautés ou Églises. Et je me demande, Émin. de Péristérion, pourquoi vous n'avez pas les mêmes sentiments, vous et toutes les Églises sœurs. En ce qui concerne votre dernière remarque, je répondrai simplement non pas en tant que président, mais en tant que délégué du Patriarcat œcuménique. Je vous invite à songer que les organes de l'Orthodoxie, les organes panorthodoxes, sont ceux qui ont été institués. Nous ne pouvons exiger de l'Orthodoxie, lorsque surgit un problème majeur ou mineur, de créer organe sur organe. Nous aboutirions à une tour de Babel dont nous ne savons pas où elle nous mènerait. Ce qu'a dit S.E. le métropolite de Transylvanie est préférable. Quand se posent des questions d'ordre général, qu'on convoque un symposium, une assemblée, une rencontre orthodoxe pour y répondre. Mais ne créons pas organe sur organe au sein de l'Orthodoxie. Voilà le point de vue de mon Eglise.

***Le métropolite de Péristérion***: Je ne veux pas parler d'un organe auquel participeraient toutes les Églises orthodoxes. Le Patriarcat œcuménique pourrait, par exemple, entamer ce dialogue de révision au nom des Églises orthodoxes.

***Le père Tsetsis***: Merci, Émin. Président. Les cinq remarques de S.E. le Secrétaire sont parfaitement fondées, et il faudra en tenir compte pour tracer le cadre de nos relations futures avec le COE. Notre texte porte le titre: «*Orthodoxie et Mouvement œcuménique*»; alors que dans les trois premiers paragraphes il trace le cadre général de

notre participation au mouvement œcuménique, par la suite il traite exclusivement du COE. Si les sept autres paragraphes parlent du COE, c'est qu'en février également la discussion a principalement tourné autour du COE. Je pense, cependant, que ce qui est dit à propos du COE est tout aussi valable pour les autres Conseils d'Èglises comme la Conférence des Églises Européennes - ainsi que l'expérience de cet été l'a prouvé. Et nous avions alors les mêmes problèmes que nous avons avec le COE. C'est pourquoi je pense qu'il serait bon que la Commission chargée de la question tienne compte également de cette expérience récente et qu'elle fasse mention d'autres organisations avec lesquelles nous avons des problèmes. Merci.

***Le père Allen***: Éminence, je pense qu'il est très important de savoir si notre peuple nous comprend dans ce domaine. C'est une question vitale. Je suis le seul représentant d'Amérique du Nord ici, et j'aimerais souligner qu'il est fondamental pour l'ensemble de nos travaux d'affirmer très clairement notre position. En ce qui concerne nos relations avec le COE, nous devons dire clairement qu'il ne s'agit pas d'une Super-Église dans les rangs de laquelle nous nous contentons de figurer. C'est avant tout dans le monde occidental que cette idée a été mise en avant ; nous sommes en effet confrontés au danger majeur de renforcer cette impression erronée, aussi bien auprès de notre plérome orthodoxe qu'auprès des autres groupements, cela au lieu d'affirmer clairement notre volonté de discuter sur ce terrain ; car si nous restons, c'est parce que l'amour nous y invite, et pour aucune autre raison. Merci.

***Le métropolite de Corinthe***: Émin. Président, je ressens le besoin de féliciter S.E. le Secrétaire qui a rédigé non seulement le rapport d'aujourd'hui, mais l'ensemble des rapports, qui sont le reflet et la résultante de tout ce qui a été dit. Ce qui veut dire que le saint Secrétaire a fourni un effort considérable. Qu'il en soit également remercié ! Et qu'il soit remercié d'avance pour ses efforts futurs! De même qu'il a accompli tout ce travail sur la base des discussions précédentes, il devra tout reprendre sur la base de tout ce qui est dit ici. Ce qui signifie beaucoup d'efforts, de temps et de matière grise. Félicitations et merci. J'en viens maintenant à ma remarque à propos du texte, laquelle prolonge les interventions du professeur Galitis et de S.E. le métropolite de Transylvanie à propos des modifications de la Constitution du COE. Nous devons jouir d'une position spéciale au sein du COE. Car notre position est déjà importante. Ët elle est importante, car s'il n'y avait pas les Orthodoxes, le COE ne serait pas Conseil œcuménique des Églises, mais Conseil pan-protestant. Ceci est un grand avantage pour nous, dont nous devons user avec sagesse et pour le bien de l'Orthodoxie. Si, cependant, nous ne voulons pas ce qui a été proposé - et il faudrait

de toute façon que nous le demandions à l'unanimité - il existe une autre solution. Nous avons dit ici que nous, Orthodoxes, représentions 1/5 du COE. Nous sommes donc une minorité. Nous pouvons exiger les droits de toute minorité. Dans tout organe collégial, dans les États comme dans les nations, on respecte, et scrupuleusement, les droits de toute minorité. Et en tant que minorité, nous pouvons donc exiger cette place particulière. Un troisième point que je me contente de rapporter sans vouloir en faire usage : si chaque communauté possède une voix et va là-bas pour voter, puisque l'Église de Grèce possède quatre-vingt dix évêchés, nous voulons donc quatre-vingt dix voix. De même pour les autres Églises sœurs orthodoxes. Nous n'en viendrons pas à cela, bien sûr. Les deux remarques précédentes suffisent pour parvenir à une modification des statuts.

***L'évêque de Soumadie***: Émin. Président, au § 6 on dit que le COE «*n 'à rien d'une «super-Église» et ne doit en aucun cas le devenir*». Je préférerais remplacer l'expression «*ne doit en aucun cas*» par «*ne peut en aucun cas*».

***Le métropolite de Carthage***: Émin. Président, je fais partie du COE depuis de nombreuses années. Je sais que nous luttons sans cesse là-bas pour apporter quelque chose nous aussi, nous qui sommes l'Église une, l'Église une au sein du COE. Ce qui est bien sûr un peu paradoxal. Je ne sais pas si c'est le COE qui est au sein de l'Église une ou si c'est l'Église une qui est et doit être au sein du COE. Elle doit, elle aussi, apporter sa contribution. C'est une question importante. Nous demandons, et nous avons le droit de demander, d'avoir la place qui nous revient, mais nous devons apporter notre contribution avec passion. J'ai l'impression, cependant, que nous n'apportons pas ce que nous devrions apporter. L'essentiel se rapporte à une question : croyons-nous ou non à la mission du COE ? Que chacun interroge sa conscience ! Il s'agit de quelque chose d'important. Pas seulement quand nous en avons besoin. Outre cela, il a besoin de nous. Et puisqu'il a besoin de nous, nous devons nous montrer dignes de notre mission en tant qu'Église une, unique, apostolique et catholique. Nous montrer dignes de cette mission qui est la nôtre. Je vous remercie.

***Le métropolite de Dimitrias***: Emin. Président, j'exprime moi aussi ma satisfaction profonde face à ce texte fermement ancré sur l'ecclésiologie orthodoxe, et je félicite fraternellement à la fois la Commission et notre saint Secrétaire. J'ai cependant l'impression que deux points dans le texte forment, je dirais, une antinomie quelque peu dangereuse. Au § 1 on dit, à juste titre, que l'Église orthodoxe constitue la dépositaire (φορεύς) de l'Église une, sainte, catholique et apostolique. Au § 11, cependant, on reconnaît que les diverses Églises orthodoxes n'ont pas d'orientation dogmatique commune,

ce qui a comme résultat de les faire apparaître au COE comme étant en désaccord sur des questions dogmatiques, et on demande dans ce paragraphe que l'Église orthodoxe apparaisse «*comme le Corps unique du Christ, en confessant et en témoignant de la foi de l'Église une, sainte, catholique et apostolique*». N'y a-t-il pas contradiction ? Peut-être le fait est-il vrai, mais il ne doit pas être mentionné ici. Ma proposition est de supprimer complètement le § 11, dans la mesure où il concerne les relations interorthodoxes et où il nous expose aux regards de tous.

Ma seconde remarque concerne le § 2 à la fin duquel nous reconnaissons, à juste titre là aussi, que nous concevons l'unité comme «*dans le Mystère de la Tradition de la Foi, telle qu'elle est vécue au sein de l'Église orthodoxe*». Le point est très important. Peut-être est-ce là le fond de notre conscience propre. Cependant au § 7, où nous portons un jugement sur le texte *BEM*, je crains qu'un jugement aussi positif de notre part ne démente, d'une certaine manière, le fondement théologique précédent. Et je le dis en prenant en considération certaines critiques négatives émises par des Orthodoxes à propos du texte du *BEM*. D'ailleurs, notre Église de Grèce a refusé de participer à la procédure engagée par le COE pour faire accepter ce texte, car elle considérait que par cette procédure le COE s'élevait au rang de super-Église, sous la haute surveillance et l'égide de laquelle toutes les autres Églises devaient s'entendre ; mais nous pensons que le COE lui-même est en dialogue avec toutes les Églises. Je propose donc de trouver ici aussi, au § 7, une autre formulation qui n'entrerait pas en contradiction avec nos fondements ecclésiologiques proprement dits. Je vous remercie.

***Le Président***: Merci beaucoup. Votre première remarque est très juste et devra être prise en considération par ia Commission. En ce qui concerne la seconde, se rapportant au texte du BEM, on dit simplement qu'il s'agit d'un «*texte de convergences théologiques*»; et en tant que tel, il n'est pas soumis aux Eglises pour qu'elles l'acceptent, mais simplement pour qu'elles y répondent. Les membres du Conseil, comme nous, établissent une différence très nette entre «*réception*» et «*réponse*». Les Eglises répondent, mais elles ne sont pas tenues d'accepter. Dans tous les cas, la Commission devra reprendre ce point pour éviter toute opposition de la part des Délégations.

***Le père Borovoy***: Émin. Président, j'exprimerai naturellement mes réflexions au sein de la Commission. Ici, je voudrais attirer très brièvement l'attention du plénum sur une question d'une importance très grande pour tous. Il est évident que nous ne pouvons plus voter séparément, par confession ou par groupe ou, comme autrefois, faire des déclarations séparées, car cela conduirait à une régression du mouvement œcuménique et nuirait beaucoup à l'unité du Conseil

œcuménique des Églises. Les intérêts de l'Orthodoxie, que nous sommes en train de discuter ici, ont été brillamment exprimés lors de la conférence panorthodoxe à Sofia ; il nous faut retourner à de telles recommandations que le COE a tout fait pour rejeter et pour ne pas introduire dans sa vie. Toutes les Églises orthodoxes n'ont pas soutenu ceci, mais c'est la seule voie par laquelle nous pouvons accéder au véritable sens de notre témoignage au sein du COE, pour le reste nous sommes libres. En effet, le COE et le Mouvement œcuménique ont ceci d'extraordinaire que les Églises agissent en commun là où elles peuvent agir en commun, là où elles ont des intérêts communs. Pour le reste, toutes les Églises locales ont des relations directes avec le COE, quand leurs intérêts communs le demandent, elles se réunissent de temps en temps en assemblée générale. Nous aussi nous pouvons procéder ainsi. La voie pour nous est celle indiquée à la réunion de Sofia. Merci.

***Le père Bria***: Votre Éminence, je suis tout à fait d'accord avec le texte qui nous est proposé et avec l'évaluation de Son Éminence le Secrétaire. Je voudrais faire trois brèves remarques. La première concerne le titre de notre sujet. Il me semble qu'il est très important d'attirer l'attention de la Commission sur le fait que nous ne traitons pas seulement des relations de l'Église orthodoxe avec le COE. Notre sujet est: «*L'Orthodoxie et le Mouvement œcuménique*». Il ne semble donc que nous devons aider nos Églises à dire quelque chose sur le Mouvement œcuménique en général, sur le grand sujet de l'œcuménisme. Le COE est certes un chapitre du Mouvement œcuménique, mais nous ne pouvons pas limiter notre conscience et notre participation œcuménique au COE. L'œcuménisme est un éventail très large, un domaine extrêmement important pour nous. Il ne faut donc pas nous concentrer uniquement sur le COE. Je pense que c'est la grande chance du Concile que de s'exprimer sur l'œcuménisme. Le Concile doit affirmer un point de vue en tenant compte de notre tradition œcuménique. Deuxièmement, il me semble que le point 2 est capital. Il faut donc le développer parce qu'il s'agit de la partie permanente, de la base qui restera valable jusqu'au Concile.

En plus, il faut dire aussi que nous sommes présents dans le Mouvement œcuménique sur la base des décisions de nos Églises. Ce sont elles qui ont décidé d'être membres du COE, et nous avons apporté jusqu'à présent une grande contribution à cette organisation et à tout le Mouvement œcuménique. Mais je ne vois pas ici quelle est notre influence sur le COE et sur le Mouvement œcuménique aujourd'hui. Je peux donner des exemples. Le COE opère maintenant avec des définitions orthodoxes. Vous savez que tout le concept de

la Trinité a été accepté par le Mouvement œcuménique et le COE. Vous savez que le concept de l'œcuménisme « in trine » fait partie de la terminologie du COE. Vous savez encore que l'idée et la notion d'Église locale, telle qu'elle est définie par nous, fait maintenant partie du patrimoine œcuménique. Il me semble donc qu'il faut insister sur cet aspect. Troisièmement, je pense que le débat concernant une «*super-Église*» est déjà dépassé. Personne au COE ne prétend que celui-ci est une «*super-Eglise*». Nous disons aussi dans notre texte, en reprenant la déclaration de Toronto, que le COE «*n'apas le droit de négocier l'union des Églises*». Le COE a des limites. Il crée une atmosphère qui favorise les discussions, mais il n'est pas un instrument qui peut discuter de l'unité de l'Église.Pour conclure, je dirais que nous devons élargir la partie ecclésiologique de ce texte, en formulant les principes œcuméniques de l'Orthodoxie, et ajouter dans la deuxième partie toute la contribution orthodoxe au mouvement œcuménique. Merci.

***Le Président***: Merci beaucoup. Je crois que nous avons fini la discussion sur la question du Mouvement œcuménique. Les remarques que nous avons pu entendre ont été très constructives et le Bureau y a été attentif. Elles seront transmises à la Commission que nous prions de procéder aux améliorations nécessaires.

***La séance est levée.***

## III^e JOUR DES TRAVAUX
(Vendredi 31 octobre 1986)
***
*Séance du matin* (11.00-12.15)

***Le Président:*** Avant d'aborder la présentation de notre quatrième texte, j'aimerais occuper l'attention du plénum pendant quelques petites minutes et dire que nous sont déjà parvenus quelques messages de voeux des Primats des Eglises orthodoxes, en réponse au télégramme que nous avions envoyé le premier jour. Selon l'habitude établie, ces télégrammes de voeux et de bénédiction des Primats des Églises orthodoxes doivent être lus et écoutés avec gratitude au sein du plénum. Je prie le saint Secrétaire de nous lire les télégrammes reçus.

***Le Secrétaire***:

*Très saint*
*Métropolite Chrysostome de Myra*
*Président de la III^e Conférence panorthodoxe préconciliaire En saluant avec grande joie l'ouverture, par la bienveillance divine, des travaux de la III^e Conférence panorthodoxe préconciliaire, en remerciant et glorifiant pour cela le nom du Dieu bienveillant, nous adressons à tous les délégués chers et vénérables des Églises s urs des salutations cordiales, des v ux ardents et notre bénédiction patriarcale. En appelant sur tous le soutien du Paraclet, nous vous souhaitons du fond du c ur un bon déroulement des travaux de la Conférence, pour le bien de notre sainte Église et pour la gloire de Dieu.*

*Le Patriarche oecuménique*
*Dimitrios Phanar, le 28 octobre 1986*

*Éminentissime Métropolite Chrysostome de Myra Président de la III^e Conférence panorthodoxe préconciliaire À Chambésy*
*Nous vous saluons de tout c ur, vous et tous les délégués nommés par les Églises orthodoxes locales réunis à Chambésy pour cette III^e Conférence panorthodoxe préconciliaire afin de discuter en bonne entente et avec amour des questions du jeûne, de l' oecuménisme, des dialogues et de la paix. Que Dieu vous éclaire et conduise vos efforts pour sa propre gloire et pour le bien de l Église une, sainte, catholique et apostolique. Avec amour en Christ*

*Patriarche Pimène Moscou, le 27 octobre 1986*

*Émin. Métropolite Chrysostome de Myra Président de la III^e Conférence panorthodoxe préconciliaire En adressant des salutations à tous les membres de la Conférence, nous demandons au Seigneur des travaux productifs pour le bien de l Église du Christ.*

*Germanos, Patriarche des Serbes*
*Belgrade, le 30 octobre 1986*

*À Son Éminence le Métropolite Chrysostome de Myra,*
*Président*
*À l' occasion de l'ouverture des travaux de la III^e Conférence panorthodoxe préconciliaire nous adressons à Votre Éminence personnellement ainsi qu'aux hauts représentants des Églises orthodoxes s urs nos meilleurs voeux en priant le Seigneur d'accorder l'abondance de sa grâce afin que vos efforts soient couronnés de riches fruits pour vos saintes Églises et pour la paix du monde entier. Fraternellement en Christ.*

*Théoctist, Métropolite de Moldavie et Suceava*
*Patriarche locum tenens*
*Bucarest, le 30 octobre 1986*

*Son Éminence le Métropolite Chrysostome de Myra*
*Éminence, c 'est avec amour fraternel en Christ que le Saint-Synode de l'Église orthodoxe de Bulgarie demande dans ses prières la bénédiction de Dieu pour des travaux féconds au sein de la présente Conférence préparatoire au saint et grand Concile panorthodoxe, pour le bien de l'Orthodoxie.*

*Le Patriarche de Bulgarie Maxime*
*Président du Saint-Synode*
*Sofia, le 27 octobre 1986*

*Son Éminence le Métropolite Chrysostome de Myra*
*À l'occasion de l'ouverture des travaux de la III^e Conférence panorthodoxe préconciliaire, nous souhaitons à tous les vénérables participants de la Conférence, délégués des Églises orthodoxes soeurs, d'être éclairés et bénis par le Seigneur pour le plus grand succès de la tâche et des objectifs de cette Conférence et pour le bien de l'Orthodoxie,*

*Chrysostome de Chypre Nicosie,*
*le 30 octobre 1986*

*Son Éminence le Métropolite Chrysostome de Myra*
*En saluant l'ouverture de la III^e Conférence panorthodoxe préconciliaire, nous vous souhaitons le soutien du Seigneur et un bon déroulement de votre tâche élevée, pour le bien de Sa sainte Église.*

*Séraphim d'Athènes,*
*Président Athènes,*
*le 30 octobre 1986*

*Son Éminence le Métropolite Chrysostome de Myra*
*Nous vous remercions chaleureusement pour votre télégramme. Nous vous souhaitons un bon déroulement des travaux de la III^e Conférence panorthodoxe préconciliaire. Avec amour en Christ.*

*Paul de Finlande*
*Kuopio, le 30 octobre 1986*

***Le Président***: Je pense exprimer les sentiments de l'Assemblée en disant que c'est avec une profonde gratitude que nous avons écouté et reçu les voeux et les bénédictions des Primats des très saintes Églises orthodoxes. Un chaleureux merci pour tous ces télégrammes qui nous sont parvenus. D'autres messages ont été adressés à notre Conférence, soit sous forme de télégrammes, soit sous une autre forme, et parmi ces messages celui de l'Évêque catholique romain de Lausanne, Genève et Fribourg, Monseigneur Pierre Mamie. Veuillez nous le lire, saint Secrétaire, car il s'agit de l'évêque catholique romain de la contrée où nous nous trouvons.

***Le Secrétaire***:

*Éminence Métropolite Damaskinos*

*Avec mes salutations fraternelles, avec mes voeux très cordiaux, avec l'assurance de notre prière à l'Esprit Saint, que Dieu bénisse les travaux de ceux qui préparent le Concile panorthodoxe unis dans le Seigneur Jésus.*

*Pierre Mamie*
*Evêque de Lausanne, Genève, Fribourg*
*Fribourg, le 28 octobre 1986*

***Le Président***: Nous remercions Monseigneur Mamie pour son télégramme. Et nous en venons à l'examen du quatrième thème. J'ose espérer que nous achèverons la discussion à ce sujet lors de la présente séance pour pouvoir commencer les travaux en Commission cet après-midi même. Ceci ne veut pas dire que nous limiterons la parole. J'exprime simplement le v u que nous soyons concis, de manière à laisser plus de temps aux Commissions. Je prie S.E. le Secrétaire de nous lire son rapport.

***Le Secrétaire:***

## CONTRIBUTION DES ÉGLISES ORTHODOXES LOCALES À LA RÉALISATION DES IDÉAUX CHRÉTIENS DE PAIX, DE LIBERTÉ, DE FRATERNITÉ ET D'AMOUR ENTRE LES PEUPLES, ET À LA SUPPRESSION DES DISCRIMINATIONS RACIALES

Rapport du Secrétaire pour la préparation du Concile

Émin. Président, vénérables Pères, chers frères,

Je procède maintenant à la présentation du rapport sur le quatrième thème inscrit à notre ordre du jour, à savoir: *Contribution des Églises orthodoxes locales à la réalisation des idéaux chrétiens de paix, de liberté, de fraternité et d'amour entre les peuples, et à la suppression des discriminations raciales*. Je dois tout d'abord vous signaler que je

partage pleinement l'opinion de S.E. le Président de la Commission interorthodoxe préparatoire, lequel disait: «*C'est, sans aucun doute, sur l'inspiration du Saint Esprit que ce thème a été inscrit dans la liste des dix thèmes du saint et grand Concile; et c'est un honneur pour notre Commission d'avoir été chargée de formuler dans un premier document les conceptions fondamentales de l'Église orthodoxe concernant ces problèmes importants qui préoccupent l'ensemble de l'opinion mondiale et rongent le coeur des fidèles de l'Eglise. Car, aujourd'hui plus que jamais, dans un monde secoué par toutes sortes de situations, de tracas et de problèmes, les fidèles ressentent un besoin encore plus urgent d'entendre la vraie voix de leur Église à ce sujet et de voir cette dernière prendre position clairement et concrètement* ».

Les travaux de la Commission interorthodoxe préparatoire en plénum et au sein du Comité de travail ont pris pour base les textes suivants:

**a)** les contributions des très saintes Églises orthodoxes de Bulgarie, Grèce et Tchécoslovaquie;

**b)** le rapport du secrétaire pour la préparation du saint et grand Concile et les discussions significatives qu'il a soulevées;

**c)** les communications faites lors du séminaire théologique sur la paix qui s'est déroulé à Chambésy en 1985 et traitant de la «*Contribution des Églises orthodoxes locales à la réalisation de l'idéal chrétien de paix*».

Le problème auquel s'est trouvé confronté le quatrième Comité de travail, présidé par S.E. le métropolite Philarète de Kiev, avec le prof. Théodore Zissis comme secrétaire, a été bien résumé dans les déclarations de ce même Président au plénum de la Commission. Il disait en effet: «*À notre époque il est très difficile d'arriver à un accord pour un texte commun sur la paix. En effet, à l'exception des études de certaines Eglises orthodoxes, c'est à peine maintenant que nous commençons, en tant que plérome orthodoxe, à étudier la question. Nous avons déjà fait un pas dans ce sens, mais nous devons être conscients que ce problème est complexe et sérieux, et sa solution difficile. Bien sur nous Orthodoxes pouvons tous nous fonder sur les mêmes arguments, étant donné que nous avons le même enseignement, les mêmes saints Pères. Sur cette base, nos opinions ne peuvent que cooncider plus ou moins, mais cooncider. Ceci ne concerne que le fondement vertical de la question. Aujourd'hui, par contre, nous sommes confrontés à son aspect horizontal, surtout dans le cadre du mouvement oecuménique où les deux dimensions doivent s'harmoniser. Tant que nous voyons la dimension horizontale, nous ne pouvons pas faire abstraction des conditions dans lesquelles nous vivons*».

Voilà en effet «*la croix*» que portent à la fois l'Église orthodoxe et chacun de nous en particulier quand il s'agit de donner une réponse convaincante au problème que nous avons posé ou, plutôt,

que la réalité actuelle dans laquelle nous vivons chaque jour nous a posé. Comment y faire face? S.E. le métropolite Georges du Mont-Liban remarquait à juste titre: «*II n'y a pas de propos neutres. Rien n'est neutre, pas même l'utilisation de tel ou tel verset de la Bible. Tout a une signification politique. «Paix - Liberté» : quel sens attribue-t-on à ces mots? Leur signification propre n'a plus aucun sens. En réalité, toute la conception politique du monde orthodoxe découle du concept de «symphonie» entre l'empire et l'Eglise. Les orthodoxes sont prisonniers de ce concept byzantin, même si entre-temps ils vivent dans un contexte musulman ou autre sans relation avec l'Orthodoxie*».

Voici donc le contenu du texte rédigé par le Comité de travail et approuvé par la Commission interorthodoxe préparatoire:

* * *

*L' Église orthodoxe, ayant conscience des problèmes brûlants qui préoccupent aujourd'hui l'humanité tout entière, a exprimé au cours de la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire, qui eut lieu à Chambésy en 1976, son désir de «collaborer avec les fidèles des autres religions afin d'enrayer tout fanatisme et d'assurer la réalisation des idéaux de liberté, de réconciliation des peuples et de paix du monde au service de l'homme actuel, sans distinction de race ou de religion». Elle a, de plus, inscrit à l'ordre du jour du saint et grand Concile le thème: «Contribution des Églises orthodoxes locales à la réalisation des idéaux chrétiens de paix, de liberté, de fraternité et d'amour entre les peuples, et à la suppression des discriminations raciales». Il va de soi que cette préoccupation n'est pas seulement celle de l 'Église orthodoxe. La question de la paix concerne tous les chrétiens et, sous diverses formes et variantes, rejoint les préoccupations de l'humanité tout entière concernant son destin et son avenir.*

*Quelle sera alors la base commune sur laquelle les Orthodoxes vivant dans divers contextes réaliseront les idéaux chrétiens de paix, de liberté, de fraternité et d'amour entre les peuples? Quelle est, plus particulièrement, la position de l'Église orthodoxe touchant ces idéaux, et quelles propositions pourra-t-elle faire afin de contribuer de son mieux à leur réalisation? Sur ce point, la Commission interorthodoxe préparatoire est arrivée aux conclusions suivantes, qu'elle soumet à la IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire, étant consciente que dans ce texte elle exprime non seidement la fierté de l'Église orthodoxe pour ce qui est déjà accompli avec l'aide du Seigneur, mais aussi son profond sentiment de repentir pour ses manquements humains.*

### *1. La valeur de la personne humaine, fondement de la paix*

*II faut souligner, tout d'abord, que la notion biblique de paix ne coïncide pas avec la conception neutre et négative qui l 'identifierait tout simplement à une absence de guerre. La notion de paix s'identifie à la restauration des choses dans leur intégralité originelle d'avant la chute, lorsque l'homme vivait*

*et respirait encore sous le souffle vivifiant de sa création à l'image et à la ressemblance de Dieu. En d'autres termes, ceci signifie le rétablissement des relations et la paix entre Dieu et les hommes.*

*Au cours de son histoire, l'Orthodoxie a defendu, en effet, avec conséquence, continuité et zèle, la dignité de la personne humaine, dont le fond ontologique a acquis, dans le cadre de l'anthropologie chrétienne, le statut d'une valeur absolue et universelle. L'homme, en tant que couronnement et récapitulation de la création divine et en tant que création à l'image et à la ressemblance de son Créateur, a été pour l' Église orthodoxe la quintessence de sa mission dans le monde et dans l' histoire du salut. Rétablir l'homme dans sa dignité et sa beauté originelles «à l'image et à la ressemblance» de son Créateur est considéré par l'Église orthodoxe comme l'essence même de sa mission. Même les disputes intestines, purement théologiques, qui ont abouti à la formulation de l'enseignement trinitaire, christologique et ecclésiologique du christianisme, n'avaient en dernière analyse d'autre but que celui de préserver l'authenticité et la plénitude de l'enseignement chrétien sur l'homme et son salut.*

*Tous les Pères de l'Église orthodoxe qui se sont penchés sur le mystère de l'économie divine ont pris comme source d'inspiration cette sainteté et divinité de la personne humaine. Saint Grégoire le Théologien souligne dans ce contexte que le Créateur «a placé l 'homme sur terre, tel un second monde, macrocosme dans le microcosme, tel un autre ange, un être double créé pour L'adorer, un surveillant de la création visible, un initié du monde intelligible, un être régnant sur les êtres de la terre... un être vivant dans ce monde et aspirant à un autre, l'achèvement du mystère, s'approchant de Dieu par la théosis» (Gr. Naz., or, 45,7. PG 36,632). La création trouve son fondement et son aboutissement dans l'incarnation du Logos de Dieu et la divinisation de l'homme. «Le Christ, en renouvelant l'homme ancien» (Hipp., h r., 10,34. PG 16,3454), «divinisait, ce faisant, l'homme entier, ce qui constituait le début de l'accomplissement de notre espérance (Eus., d. e. 4,14. PG 22,289). Car, de même que dans l'ancien Adam tout le genre humain était déjà contenu, de même, dans le nouvel Adam, tout le genre humain est résumé. Saint Grégoire le Théologien fait remarquer à ce propos que, selon l'enseignement chrétien, «chez nous il y a une seule humanité, le genre humain tout entier» (Gr. Naz., or. 31,15. PG 36,149). Cet enseignement du christianisme concernant la sainteté de la personne humaine et l'unité du genre humain a été jusqu'aux temps modernes la source unique et inépuisable non seulement de toute théorie anthropologique mais, en plus, de tout effort pour sauvegarder la valeur et la dignité de la personne humaine.*

### *2. La valeur de la liberté humaine*

*Le don divin de la liberté, par lequel l'homme prend conscience de lui-même et devient capable de choisir entre le bien et le mal (Gn 2,16-17),*

*«sur l'accomplissement de la personne humaine, comprise aussi bien en tant que porteuse individuellement de l'image d'un Dieu personnel qu'en tant que communion des personnes reflétant, par l'unité du genre humain, la vie en la Sainte Trinité et la communion des Trois Personnes. La liberté est donc pour l'homme un don divin qui le rend capable de progresser indéfiniment vers la perfection spirituelle, mais qui, en même temps, implique le danger de la désobéissance, le risque de l'indépendance par rapport à Dieu et, par conséquent, de la chute. D'où le rôle terrifiant que jouent dans les questions de paix et de liberté le Mal dans l'homme et l'élément démoniaque dans le monde. Les conséquences de ce mal sont les imperfections et les manquements qui sont l'apanage de notre temps: la sécularisation, la violence, le relâchement des m urs, les problèmes de la jeunesse actuelle, le racisme, les armements, les guerres. Autant de facteurs qui causent les maux de la société: l'oppression des masses, les inégalités sociales, la misère économique, l'injustice dans la répartition des biens de consommation ou même leur pénurie générale, les dommages causés à la nature et la destruction de l'environnement, la famine, la sous-alimentation dont souffrent des millions d'hommes, les déportations, le problème aigu des réfugiés, les migrations massives, les problèmes des sociétés en pleine mutation dans un monde inégalement industrialisé et de plus en plus dominé par la technologie, les espoirs mis en la futurologie - tout cela entretient l'angoisse infinie dans laquelle se débat l'humanité de nos jours. Une humanité cependant qui, bien que divisée, renferme la semence de l'unité ontologique de la race humaine - race liée à son Créateur par le premier Adam, et qui, en même temps, est maintenue en unité avec Dieu le Père par l'intervention du second Adam.*

*Face à cette situation, qui a conduit à l'affaiblissement du concept de personne humaine, le devoir de l'Église orthodoxe consiste aujourd'hui à faire valoir, à travers sa prédication, sa théologie, son culte et son activité pastorale, l'homme en tant que personne-sujet; elle évitera ainsi de poser le problème de l'homme dans les termes du rationalisme occidental. L'Église orthodoxe est appelée à faire face à ce devoir avec succès, étant donné que le noyau de son anthropologie est justement cette liberté, dont le Créateur a doté l'être humain ; une liberté qui est sauvegardée dans la mesure oit celui-ci choisit d'être libre, non pas indépendamment de son Créateur, mais par une libre soumission à Lui et au plan qu 'II a conçu à son égard*

### *3. La paix, force susceptible d'écarter la guerre nucléaire*

*L'Orthodoxie condamne la guerre de manière générale, car elle la considère comme une conséquence du mal et du péché dans le monde ; elle a toléré par condescendance les guerres defensives faites pour rétablir la justice bafouée.C'est pour cette raison qu 'elle ne doit avoir aucun scrupule à proclamer son opposition à toute espèce d'armements - conventionnels ou nucléaires - mais surtout nucléaires, d'où qu'ils viennent, car la guerre nucléaire a*

*comme conséquence de détruire la création, de supprimer la vie de la face de la terre. Elle doit le faire d'autant plus aujourd'hui que nous connaissons mieux la force destructrice des armes nucléaires. En effet, les conséquences d'une éventuelle guerre de ce genre seraient terrifiantes, non seulement parce qu 'elle causerait la mort d'un nombre incalculable d'êtres humains, mais en plus parce que la vie des survivants deviendrait insupportable. Des maladies incurables apparaîtraient, des mutations frénétiques seraient provoquées, nefastes aux générations futures, si, toutefois, la vie continuait à exister sur la terre. Selon les avis de scientifiques spécialistes en la matière, une autre conséquence désastreuse de la guerre nucléaire serait l'hiver dit nucléaire; les perturbations climatiques sur notre planète seraient telles qu 'elles entraîneraient la disparition de la vie. Il en résulte que la guerre nucléaire est inacceptable à tous points de vue, notamment en ce qui concerne la nature et la morale. C 'est un crime contre l'humanité et un péché mortel pour Dieu, car elle détruit sa création. Les Églises orthodoxes, les autres chrétiens et l'humanité tout entière ont donc le devoir d'écarter ce danger.*

### *4. La mission de l'Orthodoxie dans le monde contemporain*

*L'Orthodoxie peut et doit contribuer à rétablir la relation organique entre le dialogue international contemporain et les idéaux chrétiens par excellence de paix, de liberté, de fraternité, d'amour et de justice sociale entre les peuples. L'Orthodoxie se doit de proclamer la foi et la tradition chrétiennes en ce qui concerne l'homme et le monde, mission qu'elle a accomplie tout au long de son cheminement historique lorsqu'elle a entrepris avec succès le renouvellement de l'identité spirituelle et culturelle de l'humanité. La foi chrétienne, selon laquelle le genre humain et toute la création viennent de Dieu - en relation permanente avec la sacralité, l'indépendance et la valeur intrinsèque de la personne humaine - se trouve, bien que latente, à la base du dialogue international contemporain en faveur des droits de l'homme, de la paix et de la justice sociale. L'idée de l'universalité de ces idéaux, qui constitue le fond du dialogue des Organisations internationales, serait inconcevable sans le support de l'enseignement chrétien sur l'unité ontologique du genre humain.*

*La réduction de l'unité du genre humain au premier couple de la création divine est l'unique source de reférence universelle et ontologique des idéaux chrétiens de liberté, égalité, fraternité et justice sociale dans tout homme; or l'enseignement chrétien de la «récapitulation de tout» en Christ (Ep 1,10) a rétabli la sacralité et la grandeur éminente de la personne humaine, abolissant ainsi les causes profondes des divisions, de l'aliénation, des discriminations raciales et de la haine. L'intégration en Christ de tout le genre humain et du monde a abouti à leur réunification organique en un seul corps, et c'est bien pour cela qu'il est écrit: «II n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni homme libre, il n'y a plus ni homme ni femme, car tous*

*vous ne faites qu'un dans le Christ Jésus» (Ga 3,26). En outre, nous croyons que cette unité n'a rien de statique ni de monolithique; elle a, au contraire, un grand dynamisme et une grande diversité, car elle prend sa source dans la communion des personnes, à l'exemple de l'unité des Trois Personnes de la Sainte Trinité.*

*Dans cet esprit, l'Eglise orthodoxe lutte pour la réalisation des idéaux chrétiens de paix, de liberté, d'égalité, de fraternité, de justice sociale et d'amour entre les hommes et les peuples. La révélation même en Christ est caractérisée comme «évangile de paix» (Ep 6,15), car le Christ «en instaurant la paix par le sang de sa Croix» (Col 1,20), «est venu proclamer la paix, paix pour vous qui étiez loin, paix pour ceux qui étaient proches» (Ep 2,17). Il est devenu «notre paix» (Ep 2,14). Cette paix «qui surpasse toute intelligence» (Ph 4,7), comme le Christ lui-même l'a dit à ses apôtres lors de la sainte Cène, est plus large et plus essentielle que celle promise par le monde: «Je vous laisse la paix, c'est ma paix que je vous donne; je ne vous la donne pas comme le monde la donne» (Jn 14,27). Cela car la paix du Christ est le fruit mûr de la récapitulation de toutes choses en Lui, permettant à la sacralité et à la grandeur de la personne humaine -image de Dieu -de se développer sans entraves ; manifestant l'unité organique du genre humain et du monde en Christ; révélant l'universalité des idéaux de paix, de liberté, d'égalité et de justice sociale comme cadres solides et sûrs de la fécondité de l'amour chrétien entre les hommes et les peuples. La véritable paix est le fruit du triomphe de ces idéaux chrétiens.*

*Ce qui précède montre clairement pourquoi l'Église, en tant que «corps du Christ» (I Co 12,27), a été définie comme «vision de la paix» du monde (Or., or. 9,2. PG 13,349), c'est-à-dire comme paix réelle et universelle, telle que le Christ l'a annoncée. «C'est nous (l'Église), proclame Clément d'Alexandrie, qui constituons la race pacifique» (p d. 2,2. PG 8,428), car nous sommes les «soldats pacifiques» (prot., 11. PG 8,236). La paix est synonyme de justice, affirme-t-il ailleurs (str., 4,25. PG 8,1369-72). Et St Basile d'ajouter: «Je ne peux me convaincre que je suis digne d'être appelé serviteur de Jésus-Christ si je ne suis pas à même d'aimer les autres et de vivre en paix avec tout le monde - au moins en ce qui dépend de moi » (ep. 203,2. PG 32,737). Cela est tellement naturel pour le chrétien qu'on pourrait affirmer qu 'il n'y a rien d'aussi spécifiquement chrétien que d'oeuvrer en faveur de la paix» (ep. 114. PG 32,528). La paix du Christ est la force mystique qui dirige le genre humain vers sa réconciliation avec son Père céleste, «grâce à la providence de Jésus qui opère tout en tous, crée une paix indicible prédestinée depuis le début des siècles, nous réconcilie avec lui-même et, à travers lui-même, avec le Père» (Dion. Ar., d.n. 11,2,4. PG 3,953).*

*Nous devons souligner en même temps que le don spirituel de paix dépend aussi de la collaboration humaine. Le Saint-Esprit accorde les dons spirituels quand il y a une élévation du coeur humain vers Dieu, lorsque*

*l'homme cherche dans le repentir la justice de Dieu. Le don divin de la paix se réalise là où les chrétiens uvrent en faveur de la foi, de l'amour et de l'espérance en Jésus-Christ notre Seigneur (cf. 1 Th 1,3).*

*En parlant de la paix du Christ en tant que véritable paix, nous entendons la paix réalisée dans l'Église. Le péché est une maladie spirituelle dont les symptômes visibles sont les agitations, les discordes et les guerres avec leurs conséquences tragiques. L'Église essaie de guérir non seulement les symptômes visibles de cette maladie, mais aussi le péché qui est leur cause.*

*En même temps, l' Église orthodoxe pense qu'il est de son devoir d'encourager tout ce qui est mis réellement au service de la paix (cf. Rm 14,19) et qui ouvre la voie vers la fraternité et l'amour mutuel de tous les enfants du Père unique, ainsi que de tous les peuples qui constituent l'unique famille humaine. L' Église bénit les efforts qui visent à établir des relations humaines justes.*

*L'humanité fait des efforts pour que la haine, la méfiance, qui empoisonnent les relations internationales, cèdent le pas à l'amitié et à la compréhension mutuelle, pour que la course aux armements cède le pas au désarmement complet, pour que la guerre, en tant que moyen de résoudre les problèmes internationaux, soit, une fois pour toutes, écartée de la vie des hommes.*

### *5. L'Orthodoxie et les discriminations raciales*

*Le Seigneur, Roi de paix (cf He 7,2-3), désapprouve la violence et l'injustice (cf Ps 10,5), condamne le comportement inhumain envers son prochain (cf Me 25,41-46 et Je, 2,15-16). Dans Son royaume, qui commence ici-bas et a un caractère spirituel, il n'y a aucune place ni pour les haines entre les nations, ni pour les discriminations raciales, ni pour l'esclavage (cf Col 3,11), ni pour l'inimitié et l'intolérance (cf Es 11,6 etRm 12,10).*

*Une mention spéciale devrait être faite, dans ce contexte, de la position orthodoxe relative aux discriminations raciales. Cette position est tout à fait claire: l'Église orthodoxe croit que Dieu «à partir d'un seul homme a créé tous les peuples pour habiter toute la surface de la terre» (Ac 17,26) et que, en Christ, «il n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni homme libre, il n'y a plus ni homme ni femme, car tous vous ne faites qu'un» (Ga 3,28). Conformément à sa foi, l'Église orthodoxe refuse les discriminations raciales, même sous une forme modérée, puisqu'elles présupposent une considération inégale des races humaines et une échelle des droits. Elle déclare donc urgente la nécessité d'abolir totalement les discriminations raciales, ainsi que d'offrir des possibilités de développement intégral à tous les habitants de la terre. Cependant, elle soutient qu'au-delà de ces discriminations, fondées sur la couleur de la peau et localisées uniquement dans certaines régions de notre planète, il en existe d'autres dans le monde moderne qui sont tout aussi inacceptables: il s'agit des discriminations au détriment de différentes minorités.*

### *6. L'Orthodoxie, fraternité et solidarité entre les peuples*

*Cette dernière constatation peut nous amener tout naturellement à mieux saisir la contribution spécifique de l'Orthodoxie à la solidarité entre les peuples et au progrès de leur fraternité. Les Églises orthodoxes ont la possibilité de contribuer, aussi bien par l'éducation de leurs fidèles et, plus généralement, du peuple tout entier qu'à travers l'ensemble de leurs activités spirituelles, à une amélioration du climat social ambiant. Il s'agit, dans ce cas, de possibilités spirituelles différentes de celles des Organisations internationales ou des États. Ces possibilités découlent de la nature de l'Église, peuvent avoir des résultats substantiels et permanents dans le domaine de la paix et de la fraternité, et doivent donc être développées le plus possible. Un large horizon s'ouvre ici devant les Églises orthodoxes ; elles peuvent proposer au monde divisé l'élément essentiel de leur enseignement ecclésiologique et social: l'idéal de la communion liturgique et notamment eucharistique.*

*C'est sous cet angle que nous devons comprendre l'énorme responsabilité de l'Église dans le domaine de la lutte contre la faim et l'indigence extrême qui s'abattent de nos jours, de manière inacceptable, sur de grandes masses d'hommes et même sur des peuples entiers, notamment dans le Tiers Monde. Un phénomène si terrifiant à notre époque - où les peuples développés vivent sous un régime d'opulence et de gaspillage tout en se livrant à une course aux armements stérile - révèle une crise d'identité profonde du monde chrétien. Cela pour deux raisons principales:*

**a)** *parce que la faim ne menace pas uniquement le don divin de la vie de peuples entiers du monde en voie de développement, mais anéantit la grandeur et la sacralité de la personne humaine;*

**b)** *parce que le monde chrétien, économiquement développé, par la gestion et la distribution souvent injuste et criminelle des biens matériels, insulte non seulement l'image de Dieu dans chaque personne humaine, mais aussi Dieu lui-même qui s'y est identifié.*

*Devant cette donnée terrifiante de notre époque qu'est l'état de famine dans lequel vivent des peuples entiers, la passivité ou l'indifférence de chaque chrétien et de l'Église dans son ensemble équivaudrait à une trahison envers le Christ et à une absence de foi active; car si le souci de notre propre nourriture est très souvent un problème matériel, le souci de la nourriture de notre prochain est toujours une question d'ordre spirituel. Les Églises orthodoxes ont, par conséquent, le devoir suprême d'organiser immédiatement et de manière efficace leur aide à leurs frères affamés du Tiers-Monde. Parmi les initiatives déjà entreprises dans ce domaine, il est réjouissant de constater que, sous la forme d'un Congrès international contre la faim, l'initiative récente de S.B. le Primat de l'Église de Grèce a déjà bénéficié du soutien panorthodoxe et panchrétien qu'elle méritait. Elle ouvre, en effet, la voie à une collaboration des Églises orthodoxes dans ce domaine, non seulement entre elles, mais aussi en commun avec les autres*

*Églises et Confessions chrétiennes, avec le Conseil oecuménique des Églises, ainsi qu'avec toutes les Organisations internationales qui se sont vouées au service de la lutte contre ce terrible fléau. Le désarmement non seulement neutraliserait le danger d'une destruction nucléaire, mais permettrait en plus de consacrer des sommes colossales ainsi économisées à venir en aide à ceux qui souffrent de famine et d'indigence.*

*Ne nous y trompons pas: la faim qui frappe aujourd'hui de plein fouet la communauté humaine et l'abîme d'inégalité qui s'y est creusé condamnent notre époque aussi bien à ses propres yeux qu'aux yeux du Dieu juste. Car Sa volonté aujourd'hui, qui n'est rien d'autre que le salut de l'homme concret, ici et maintenant, nous oblige à servir l'homme et à faire face de manière directe à ses problèmes les plus pressants. Séparée de la diaconie, la foi en Christ n'a pas de sens. Être chrétien signifie imiter le Christ et être prêt à le servir dans la personne du faible, de l'affamé, de l'opprimé et, en général, de toute personne qui a besoin d'aide. Tout autre effort de voir le Christ en tant que présence réelle parmi nous, sans rapport avec celui qui a besoin d'aide, n'est que théorie vidée de son contenu.*

***7. La mission prophétique de l'Orthodoxie: un témoignage d'amour.***

*Dans le cadre du monde actuel, au-delà et au-dessus de ce service social, la contribution de l Église orthodoxe à la paix, la liberté, la justice et la fraternité entre les peuples, devra être un témoignage d'amour. Et ce témoignage doit être donné en tout temps, indépendamment des situations particulières dans lesquelles vit aujourd'hui chacune des Églises orthodoxes. Bien sûr, il va de soi que ces cas requièrent une évaluation sage et réaliste des possibilités existantes. Par «témoignage d'amour» nous entendons l'intervention des Églises orthodoxes en tout temps et en toute situation qu'elles considèrent, selon les critères de l'Évangile et de la tradition chrétienne, comme inadmissibles. C'est ici que l'on voit émerger la nécessité de la mission prophétique de l'Orthodoxie, son devoir de témoigner «de l'espoir qui est en nous » dans chaque cas qui a trait au progrès de la paix, de la liberté, de la justice et de la fraternité, ainsi qu 'au respect de la personne humaine en tant qu 'image de Dieu. Il va de soi qu'en exerçant cette mission prophétique, les Églises orthodoxes ont le devoir de préserver la paix spirituelle des peuples qu'elles sont chargées de conduire sur la voie de l'Évangile. Nous croyons fermement que pour ce faire, c'est l'amour qui galvanisera la volonté des Églises orthodoxes afin qu'elles puissent, en collaboration avec leurs frères des autres Églises et Confessions chrétiennes et avec tous les hommes, donner aujourd'hui leur témoignage - témoignage de foi et d'amour - dans un monde qui, peut-être plus que jamais, en a besoin.*

*Nous chrétiens, du fait même que nous avons eu accès au sens du salut, avons le devoir de lutter pour alléger la maladie, le malheur, l'angoisse; parce que nous avons eu accès à l 'expérience de la paix, nous ne pouvons*

*pas rester indifférents face à son absence dans la société actuelle ; parce que nous avons été les bénéficiaires de la justice de Dieu, nous luttons pour une justice mieux répandue dans le monde et pour la disparition de l'oppression ; parce que nous faisons l'expérience chaque jour de la divine condescendance, nous luttons contre tout fanatisme et toute intolérance entre les hommes et les peuples; parce que nous proclamons continuellement l'incarnation de Dieu et la divinisation de l'homme, nous defendons les droits de l'homme pour tous les hommes et tous les peuples ; parce que nous avons reçu le don divin de la liberté grâce à l' uvre rédemptrice du Christ, nous pouvons annoncer de manière plus complète sa valeur universelle pour tout homme et tout peuple; parce que nous sommes nourris spirituellement par le Corps et le Sang du Seigneur, nous comprenons mieux la faim et la privation; parce que nous attendons une terre et des deux nouveaux, où régnera la justice absolue, nous combattons hic et rrunc pour la renaissance et le renouveau de l'homme et de la société.*

*Notre témoignage ne pourra donc qu'être bénéfique au plus haut point à notre époque qui, du fait même qu'elle vit sans Dieu, a besoin de Dieu plus que toute autre. Il sera, soyons-en sûrs, la meilleure manière pour l'Église orthodoxe de contribuer à la paix et aux idéaux qui l'accompagnent et qui la mènent à sa plénitude. Les Églises orthodoxes lancent un appel au monde entier afin que tous collaborent à établir l'amour et la paix entre les hommes et les peuples.*

* * *

Éminent Président, vénérables Pères, chers Frères,

La Commission interorthodoxe préparatoire s'est trouvée devant deux principes de prime abord opposés, l'un étant la nécessité de ne pas se borner à la dimension verticale-théologique du problème, mais à s'attacher également à sa dimension horizontale-pastorale, l'autre étant le dilemme épineux de devoir choisir entre des positions qui soit expriment de manière générale le point de vue orthodoxe, soit décrivent plus particulièrement des situations et des choix concrets. Elle a choisi finalement la voie moyenne, évitant de verser dans l'un ou l'autre des extrêmes, et elle a ainsi rédigé un texte d'où découlent des moyens de faire face de manière appropriée et courageuse à chacun des problèmes brûlants de notre époque. Certes, malgré l'avis contraire de certains membres de la Commission interorthodoxe préparatoire, le document a évité de condamner explicitement certaines structures sociales qui, jugées par les partisans de systèmes sociaux différents, peuvent être considérés comme créant des situations objectives d'injustice sociale flagrante; ce fait nous a amenés fatalement à mettre à l'écart certaines théologies largement répandues aujourd'hui parmi les théologiens du christianisme occidental (*Théologie de la libération, de la révolution*, etc.). Ceci est apparu nécessaire pour confirmer le

principe selon lequel le futur Concile devra témoigner en commun et au nom de tous les Orthodoxes. Malgré ce qui est dit dans le prologue, le texte n'a pas pu échapper à un certain ton triomphaliste; il reste cependant qu'une conscience plus «kénotique» - non pas de la part de l'Orthodoxie, mais des hommes gui en sont porteurs suivant les époques - serait beaucoup plus proche de l'esprit de l'Evangile. Malgré tout, la III[e] Conférence panorthodoxe préconciliaire peut accepter le texte tel quel, tout comme elle est libre de décider différemment de certains points susmentionnés, ceci afin d'aboutir au texte final qui sera transmis ad référendum au saint et grand Concile. Je vous remercie.

***Le Président***: Je remercie S.E. le Secrétaire de la Conférence pour cette belle présentation du texte et pour les remarques concises qu'il a ajoutées à la fin de sa présentation.

La Commission interorthodoxe préparatoire a accompli sa tâche avec beaucoup de sagesse, et suite à un long échange de vues où on a pu confronter avec bonheur des points de vues multiples et divers sur la question de la paix, de la fraternité, de la liberté et des discriminations raciales ; et, finalement, sans pour autant être parvenus à des accords contraints, nous nous sommes trouvés d'accord pour formuler librement, avec sagesse et mesure, ces points de vue dans ce texte qui, globalement parlant, doit être considéré comme ayant été accepté positivement de la part de nos Eglises.

Par conséquent, le gros du travail sur ce thème fondamental doit être considéré comme achevé. Comme nous l'avons répété à loisir, nous pouvons procéder à des améliorations dans le texte. Mais je ne pense pas que le texte puisse donner lieu à l'initiative d'autres travaux, dans la mesure où il a été préparé avec beaucoup de soin par la Commission interorthodoxe préparatoire.

La discussion est ouverte à propos du texte et, bien sûr, de la question prise de manière plus générale.

Personnellement, je ferais une remarque d'ordre technique. J'aimerais que figure comme titre d'un paragraphe l'enseignement sur la paix de l'Église orthodoxe. Je propose humblement que ce sous-titre soit ajouté au § 4, p. 6 du document.

Une deuxième remarque structurale : que le § 3 figure après la formulation des principes généraux à propos de la paix, c'est-à-dire avant le § 5. Il y aura ainsi une hiérarchie des thèmes.

Enfin, à l'avant-dernier paragraphe du texte, à la place de *«nous chrétiens»*, disons: *«nous chrétiens orthodoxes»*, car il s'agit de la contribution orthodoxe à la question de la paix, de la justice, etc.

***Le métropolite de Kroutitsky***: Émin. Président, chers frères, l'importance de ce document dépasse les limites de l'Église, parce qu'il faut adopter le langage du monde contemporain et, en même

temps, refléter les problèmes auxquels il est confronté. Pour parler de l'ensemble du document qui vient de nous être présenté, et surtout afin de ne pas perdre de vue l'explication de notre Secrétaire, le métropolite Damaskinos, nous pouvons dire que de manière générale le document est bien composé et qu'il peut servir de base au texte qui sera adopté et soumis au saint et grand Concile. Je ne voudrais pas parler ici du contenu de ce document, mais attirer votre attention sur ce qui manque au texte. Au début, il y a une référence à la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire de 1976, où il est fait mention de son désir de collaborer avec les fidèles des autres religions. Dans notre document cette question n'est pas abordée, bien que les Eglises orthodoxes aient réalisé une telle collaboration l'année passée. J'aimerais, comme exemple, signaler ici les deux conférences interreligieuses mondiales de 1977 et de 1982. À part la collaboration avec les autres religions, il faut aussi incorporer au document la question de notre collaboration avec les organisations séculières, c'est-à- dire avec nos frères non-religieux, les hommes de bonne volonté, comme nous avons l'habitude de dire.

Je passe maintenant à mes remarques qui concernent le chapitre 3. L'Église orthodoxe russe a adopté en février dernier un message sur la guerre et la paix à l'ère nucléaire. On y attire l'attention sur une nouvelle forme d'armement dans le monde d'aujourd'hui - dont on vient de parler- la question de la militarisation de l'espace. Dans ce message, il est indiqué que la militarisation de l'espace augmente le risque d'apparition d'une situation où les hommes, malgré leur désir, ne pourraient prévenir une catastrophe nucléaire. La rencontre des chefs les deux grandes puissances à Reykjavik a clairement montré que l'intention de militariser l'espace est le principal obstacle au désarmement nucléaire et cela risque de donner une nouvelle forme à l'armement nucléaire.

Nous devons aussi discuter de l'aspect moral de ce phénomène nouveau. D faut attirer l'attention sur le fait que le danger croissant l'une catastrophe nucléaire et le sentiment d'impuissance face à elle, amène certains chrétiens à penser que cette menace globale est un signe au second avènement de notre Seigneur. Nous devons mettre fin à une telle conception - entre guillemets - «de la vision nucléaire de l'eschatologie». Enfin, mes réflexions concernent le § 5. Il est indispensable d'approfondir le côté théologique et d'attirer sérieusement l'attention sur ce problème très actuel de notre temps qui est la discrimination raciale et l'apartheid. Sur toutes ces questions, notre délégation a des amendements écrits à présenter. Nous avons aussi quelques corrections stylistiques sur ce thème, mais nous n'en parlerons pas maintenant. Nous les présenterons dans la Commission, parce qu'elles sont de caractère secondaire, de caractère uniquement

stylistique. Merci.

***Le Président***: Merci beaucoup. Ces éléments seront pris en considération par la Commission qui veillera à les intégrer là où elle le pourra et comme elle le pourra.

***Le métropolite de Beyrouth***: Éminence, chers frères, je viens d'un pays, d'une région qui depuis douze ans est ravagée par la guerre, l'injustice, quel que soit le nom qu'on donne à ce fléau. Participant pour la première fois à cette sainte réunion et suivant ces textes bien rédigés, j'avais le sentiment de me trouver dans une ambiance académique qui a recours à toutes les formes de casuistique et d'exercice de l'esprit. En suivant toutes les théories théologiques dès le premier texte sur le jeûne, j'ai senti à quel point nous sommes préoccupés par les Pères et la Tradition, tout en écartant l'essentiel: le peuple, le troupeau, l'homme. Ce texte est excellent, il s'agit d'un très beau texte, mais en l'écoutant, je me sens désappointé et plein de chagrin, car nous vivons dans un monde d'idées, nous sommes - comme l'a dit un jour le père Florovsky - «*Grecs* » ou «*platoniciens*» de pensée. Je suis un Orthodoxe du Liban. Je n'ai pas entendu une seule question d'une Eglise orthodoxe à mon égard. Je n'ai reçu aucune lettre d'évêque orthodoxe m'interrogeant à propos du peuple orthodoxe du Liban. Je n'ai jamais vu de prêtre, de diacre, de moine ou d'évêque rendre visite au peuple du Liban, alors que chaque mois un cardinal de Rome témoigne de son intérêt pour les chrétiens, y compris les Orthodoxes, et vient nous rendre visite, comme tout visiteur vient nous voir. Les Orthodoxes ont été persécutés et ont souffert du point de vue économique ; ils ont perdu leurs maisons ; ils ont été déportés, et on ne nous a pas envoyé un morceau de pain. En suivant ce texte bien rédigé et bien argumenté, je ne dis: qu'entendons-nous par «*kénotique, pastoral, compatissant à l'égard des autre*»? Vous parlez de jeûne et j'ai participé à une Liturgie au cours de laquelle je n'ai pas communié, parce qu'aucun évêque n'a communié. Nous parlons de théologie et nous sommes peut-être les meilleurs théologiens, mais nous abandonnons notre peuple aux Catholiques, aux Maronites, à tous. Et j'entends dire encore que nous sommes dépositaires du trésor. Je regrette sincèrement de le dire, et je vous prie de m'excuser, mais c'est un fait qu'au Liban nous n'avons pas vu un frère orthodoxe venir à nous et s'intéresser à savoir si nous étions encore en vie ou non. La théologie ne suffit pas, nous devons descendre dans la plaine et voir si elle est fertile ou non. Pardon, mais je viens d'un lieu où les Orthodoxes souffrent et craignent d'être chassés du pays tôt ou tard. Et ceux qui souffrent le plus au Liban sont les Orthodoxes. Je vous remercie.

***Le Président***: Pères et frères, nous devons tous être bouleversés par ce cri de douleur d'un de nos frères qui représente un peuple

tourmenté. Il n'est pas sans importance qu'on ait rapporté des faits qui doivent troubler la conscience de nos Églises. Je pense qu'au moment où nous discutons la question de la paix, de la justice, de l'amour et des discriminations raciales, nous devons penser à nos frères dans la détresse, et entendre leur voix.

***Le métropolite de Carthage***: Émin. Président, notre texte est bon, et je remercie et félicite tous ceux qui ont participé à sa rédaction et en premier lieu à S.E. le Secrétaire. Permettez-moi cependant de dire qu'il s'agit également d'un texte triomphaliste. La seule phrase qui semble vouloir amorcer quelque chose et coupe court se trouve au premier paragraphe de la page 3 : «*...mais aussi son profond sentiment de repentir pour ses manquements humains*». Cette phrase doit être amplifiée. Nous devons dire à quel point nous sommes en faute. Dire à quel point nous sommes coupables envers les Orthodoxes et envers le monde. Et cela, nous devons le dire en toute sincérité. J'en viens maintenant à une question dont je ne sais, je l'avoue, si je suis en droit de parler, et je vous prie de ne pas vous méprendre sur mes propos! Je ne songe ici à aucun d'entre nous ou, si vous préférez, je songe à chacun d'entre nous, avec ce que nous représentons en tant qu'Eglise, peuples, États, monde. Nous parlons de liberté. Et nous sommes bien sûr des hommes qui appartiennent à l'Église et à la religion. Je pense que nous devons dire quelque chose à propos de ceux - présents dans le monde entier, en Orient comme en Occident - qui n'ont pas le droit ou craignent d'adorer leur Dieu, qui ne peuvent user de leur liberté pour s'agenouiller et faire leur prière. Et nous vivons dans un monde qui peu à peu étouffe la religion. Partout. Nous sommes mis en marge. La religion sort du monde. Elle disparaît. Il y a une tendance à l'étouffer. Ne pouvons-nous dire quelque chose à ce propos - cela est difficile, je le sens ; et ne le pouvons-nous pas, alors qu'on en a discuté aux Nations Unies? Pendant 25-30 ans on a discuté pour aboutir à cinq lignes à propos de la liberté de religion. Et nous qui sommes - comme nous le disons - hommes du Christ, ne pouvons-nous dire quelque chose en nous rappelant Ses paroles: ne craignez rien de ceux qui veulent tuer votre corps, craignez ceux qui veulent tuer votre âme. Je vous remercie.

***Le Président***: Je vous remercie, Émin. Métropolite de Carthage. Nos séances vont de cri en cri. Mais que Dieu en soit remercié, car ainsi nous entendons ces voix et pouvons au moins prendre conscience du tragique de notre époque. Je suis d'accord avec vous pour dire que Dieu doit avoir pitié de nous tous. Nous poursuivrons nos travaux en plénum cet après-midi entre 14h30 et 15h45 afin que les Commissions puissent fonctionner dès demain.

***La séance est levée.***

## III^e JOUR DES TRAVAUX
(Vendredi 31 octobre 1986)
***
*Séance de l'après-midi* (14.30- 15.45)

***Le Président***: J'ai devant moi, frères, la liste de ceux qui ont demandé la parole. Nos discussions se poursuivent jusqu'à épuisement de la question. La parole est au métropolite de Stara Zagora.

***Le métropolite de Stara Zagora***: Émin. Président, au mois de février, tandis que siégeait dans ce Centre la Commission inter-orthodoxe préparatoire, il m'a été donné d'offrir en tant que délégué de l'Église orthodoxe de Bulgarie ma modeste contribution à la préparation de ce texte qui constitue aujourd'hui l'objet de nos discussions. En effet, notre sainte Église orthodoxe, consciente de la gravité des problèmes qui préoccupent aujourd'hui l'humanité entière, a exprimé le désir lors de la I^ère^ Conférence panorthodoxe préconciliaire de 1976 que le saint et grand Concile prenne une décision sur la question des idéaux de la paix et de la justice. C'est pourquoi a été inscrit à l'ordre du jour du saint et grand Concile le thème: «*La contribution des Églises orthodoxes à la réalisation des idéaux chrétiens de paix, de liberté, de fraternité et d'amour entre les peuples, et à la suppression des discriminations raciales*». Un thème tout à fait d'actualité à notre époque du nucléaire. Le Primat et les Hiérarques de l'Église de Bulgarie ont étudié avec soin le texte élaboré par la Commission interorthodoxe préparatoire et ont constaté avec grande satisfaction que ce texte reflète l'inquiétude chrétienne en ce qui concerne la paix et les autres idéaux chrétiens. Pour améliorer quelque peu ce texte, notre Délégation a reçu des instructions visant à certaines adjonctions. Nous ferons ces propositions lors des travaux de la Commission.

Lors de la présente discussion en assemblée plénière, j'aimerais proposer, au nom de notre Délégation, d'ajouter au point 3 «*La paix, force susceptible d écarter la guerre nucléaire*», la phrase suivante: «*de ne pas permettre la militarisation de l'espace*». Comme nous savons, sur notre planète a été accumulée une quantité énorme d'armes nucléaires. Le monde se trouve effectivement au bord de la catastrophe. Une éventuelle guerre nucléaire - puisse-t-elle avec l'aide de Dieu ne jamais éclater -couvrirait la terre entière d'un nuage noir et la transformerait en désert sans trace de vie. Aujourd'hui déjà, les armes nucléaires accumulées ne menacent pas seulement un certain pays ou une certaine région, mais la planète tout entière. Et si l'on poursuit également la militarisation de l'espace, la menace sera multipliée par cent. Il sera alors difficile d'échapper à l'hiver nucléaire et à la nuit étemelle. La

militarisation de l'espace signifierait le début d'une nouvelle menace et l'ajout d'un nouvel obstacle au désarmement. Face à cette menace réelle, nous sommes donc obligés de faire tout ce que nous pouvons pour écarter également la militarisation de l'espace et conserver ainsi la vie sur notre planète. Nous sommes convaincus que les recherches dans l'espace doivent se poursuivre. L'espace, cependant, ne doit être utilisé qu'à des fins pacifiques et constructives. Ceci ne s'oppose pas du tout à la volonté de Dieu qui a fait l'homme maître de la terre et des autres créatures pour qu'il profite avec sagesse et modération de tous les biens. Nous devons donc, dans notre texte, condamner explicitement les plans de militarisation de l'espace, ajouter quelque chose pour dire que nous voulons un espace pacifique. Les peuples sont appelés aujourd'hui à ajouter un nouveau chapitre à l'histoire immémoriale de la civilisation humaine. Un chapitre qui offrira l'image d'un monde sans armes et sans guerres. Voilà ce que nous demande le Seigneur, le créateur de toutes choses visibles et invisibles, la source de vie. La très sainte Église orthodoxe, présente dans le monde pour le salut du monde, a la mission de contribuer à la réalisation de ce but béni tant en prières qu'en actions. Je vous remercie.

***Maître Laham***: Éminent Président, je voudrais attirer l'attention sur le fait que ce document consacre un chapitre à la paix, un chapitre à la liberté, mais je ne vois pas de chapitre sur la justice et en particulier sur la justice sociale. Je pense que la paix de nos jours dans le monde est liée à la justice sociale tant sur le plan des relations nationales que des relations internationales. Dans ce domaine de la justice, je pense que notre Église a une riche tradition de pensée qui va depuis les Prophètes de l'Ancien Testament jusqu'au Nouveau Testament, aux Pères de l'Église et aux enseignements communs sur les biens de ce monde tels qu'ils sont donnés à l'humanité, au genre humain, dans l'Adam en tant qu'unité; sur l'homme en tant que gérant et économe des biens de ce monde; sur l'ascèse et la croix comme centre de partage entre ceux qui ont et ceux qui n'ont pas; une croix qui est elle-même le fondement de notre paix, puisque c'est par sa croix que le Seigneur a réconcilié les deux peuples et qu'il en a fait un seul. Et donc, je pense que sans un chapitre qui montre la relation de la paix à la justice et de la liberté à la justice, nous serons un peu en dehors du contexte proprement historique. Et sans une relation entre la justice, telle que le chrétien orthodoxe la comprend dans l'enseignement de son Église, et la croix d'amour du Christ qui, elle, nous pousse à une justice sans cesse plus grande dans les relations entre les hommes, nous avons là quelque chose qui n'est pas complet dans notre présentation.

Ma deuxième remarqué, Éminent Président, se réfère à un point particulier du texte. Je me demande dans quelle mesure la phrase: «*La*

*réduction du genre humain au premier couple...* » (p. 6) est correcte. Je me demande si «*la source de reférence* » à la liberté, la fraternité et l'égalité n'est pas d'abord dans l'amour de Dieu lui-même qui est amour, dans l'image de Dieu dans l'homme et dans la réalisation en Jésus Christ de cette image parfaite qui est, bien sûr, Jésus et l'homme universel. Je ne sais pas si le premier homme ici n'est pas plus le symbole, le sacrement si vous voulez, plutôt que la source ontologique de la liberté. Je constate également, Éminent Président, que nous utilisons la phrase: «*le monde chrétien économiquement développé» (p. 8).* Je ne crois pas que nous pouvons parll d'un monde chrétien. J'aimerais que cette référence au monde chrétien soit étudiée avec un peu plus de circonspection dans la Commission. Enfin, à l'avant-dernier paragraphe nous disons: «*nous chrétiens, du fait que nous avons accès au sens du salut…*» (p.10). Je pense que nous devons utiliser plutôt le verbe «*devoir*» plutôt que les verbes positifs «*nous luttons*», «*nous faisons*» etc. Cela correspond plus avec notre réalité;nous ne luttons pas assez, nous savons que «*nous devons lutter*». Pour conclure, en relation avec ce que le métropolite de Beyrouth a dit ce matin, je me demande si, comme couronnement de ce texte, il serait possible que nos Églises s'entendent sur un service de diaconie panorthodoxe qui serait confié par le Patriarcat oecuménique aux soins de l'ensemble du plérome des Églises orthodoxes et qui exprimerait ainsi continuellement sur le plan à la fois moral, pratique et matériel, la solidarité des Églises orthodoxes avec les peuples orthodoxes partout où ils se trouvent et, en même temps, la solidarité des Églises et du peuple orthodoxe avec le monde. Merci.

***Le Président***: Je remercie Me Laham pour son intervention et ses observations.

***Le métropolite de Transylvanie***: Merci beaucoup Mgr le Président, chers frères, je voudrais commencer par m'excuser. Quelques mots que je me propose d'employer ici pourraient, peut-être, apparaître trop durs. Mais ils ne seront que l'expression de la sincérité d'une opinion personnelle et de l'opinion de notre Église aussi. Lorsque j'ai reçu ce texte, je me suis dit voilà un texte bien fait qui a une certaine longueur et un certain contenu plus élaboré, et j'ai pensé à Gaudium et spes. Puis, j'ai constaté que théologiquement aussi le texte est vraiment très bon. On ne peut pas faire beaucoup de remarques du point de vue théologique. Toutefois, c'est un texte pieux. C'est un texte qui ressemble à un sermon. C'est un texte qui pourrait être lu dans les églises aujourd'hui et demain, mais également dans le passé, au VIIe ou au IXe siècle. L'aspect positif pourtant consiste dans le fait que ce texte est une preuve de la préoccupation des Églises orthodoxes face à la question de la paix. Mais le contenu ne répond pas tout à fait à ce que nous attendons d'un tel texte. Il parle très bien, par exemple, des

discriminations. Mais en ce qui concerne la paix il y a beaucoup de choses qui manquent. Et surtout, le texte n'est pas mobilisateur pour le monde d'aujourd'hui. Il incite à la prière, au respect des principes orthodoxes, mais comme quelqu'un l'a dit chez nous: «*il faut prier comme si tout dépendait de Dieu et il faut travailler comme si tout dépendait de nous*». Il faut donc faire attention à la parole de saint Paul qui disait: «*les hommes sont collaborateurs de Dieu*». Il me semble que cette notion de collaboration manque à notre texte.

Je voudrais être bien compris. J'accepte tout ce qui est dit dans le texte. Mais ce n'est pas tout ce que nous pouvons dire. L'accent est mis sur le témoignage des principes. Il s'agit d'un renouvellement des affirmations orthodoxes - bibliques et patristiques - sur la paix. Mais il manque totalement la dimension horizontale. Ét cette dimension est de nos jours très actuelle et le sera beaucoup plus à l'avenir. Je suis d'accord avec M. Laham pour dire qu'il manque le rapport entre la paix et la justice sociale, la responsabilité des hommes et des chrétiens envers cette réalisation de la paix par la justice sociale. Il n'est pas possible d'avoir la paix sans la justice sociale. Nous avons dans la sainte Écriture et chez les Pères beaucoup de témoignages en ce qui concerne la relation entre la paix et la justice sociale. Dans le texte nous ne disons rien, par exemple, sur le nouvel ordre économique du monde d'aujourd'hui, qui pourrait être une solution aux rapports entre la paix et la justice sociale. Il suffit de penser aux Actes des Apôtres, au cas d'Ananias et Saphira. C'est un épisode purement économique.Notre texte, je le répète, est bon. Mais il ignore les conflits actuels, comme notre frère le métropolite de Beyrouth nous l'a dit ce matin. Il y a aujourd'hui dans le monde plus de soixante conflits armés. N'avons-nous vraiment rien à dire sur ces conflits? Mon impression est donc que le texte ne répond pas aux besoins des «*chrétiens d'aujourd'hui*». Il n'est pas lié aux problèmes d'aujourd'hui qui causent les tensions et les dangers de guerre. Un autre exemple: le texte ne dit rien de l'effort fait par quelques Églises orthodoxes, par quelques pays, l'effort pratique pour la réalisation de la paix. Certes, une action de l'Église de Grèce est mentionnée. C'est bien. Mais je ne pense pas que les solutions des problèmes d'aujourd'hui - bien que je sois d'accord avec M. Laham sur la nécessité d'une diaconie - sont les mêmes que du temps de saint Basile ou de saint Jean Chrysostome, quand l'aumône était l'argument principal pour les chrétiens en vue de résoudre les problèmes sociaux de l'époque. L'aumône reste et la diaconie également, mais aujourd'hui d'autres moyens sont nécessaires.

N'avons-nous rien à dire sur les moratoires de quelques pays et de quelques Églises pour cesser les expériences nucléaires? Rien n'est dit sur les initiatives de toutes les religions à Moscou etc. Nous avons

eu en Roumanie trois conférences sur la paix avec la participation de tous les chrétiens et des représentants de toutes les religions. C'était une action lancée par l'Église orthodoxe de Roumanie. Ne pourrions-nous pas dire quelque chose sur les initiatives comme celle de notre pays qui a proposé de réduire de 5% les dépenses pour les armements? Nous aurons ce mois un référendum sur cette question. Puis, encore, n'avons-nous rien à dire sur quelques théories très modernes, en vogue presque partout. Par exemple, sur la théorie selon laquelle il faut continuer la course aux armements pour menacer l'ennemi et le décourager à s'engager dans une guerre. Sommes-nous d'accord avec une telle théorie? Est-ce que nous ignorons vraiment tout ce qui se passe dans le monde d'aujourd'hui? Il est de notre devoir de créer un pont entre notre foi orthodoxe et les problèmes du monde d'aujourd'hui. Autrement, nous restons dans un ghetto de bonnes intentions. Je dirais encore que notre texte ne fait pas mention de la nécessité d'une collaboration des orthodoxes avec les autres chrétiens et avec les autres religions. Il faudrait accentuer cet aspect. Je ne propose pas de nous mêler aux luttes entre les idéologies. C'est peut-être à cause de cela que le texte est resté vertical. Mais nous ayons, quand même, le devoir de proclamer que nous sommes pour la paix et que pour résoudre ce problème nous proposons la voie du dialogue. Merci beaucoup.

***Le professeur Galitis***: Émin. Président, je suis d'avis que ce texte est si remarquable, si complet et fruit de tant d'interactions au sein de la Commission interorthodoxe préparatoire qu'il ne faut pas toucher à sa structure. Il serait vraiment dommage de modifier sa structure, de la détruire, et il serait difficile de retrouver par la suite un équilibre. Je n'aurais aucune opposition bien sûr, si l'Assemblée le demande, à ce qu'on mentionne ce qu'ont dit LL.EE. les métropolites de Kroutitsky et de Transylvanie; c'est-à-dire à ce qu'on mentionne, avec l'exemple de l'Église de Grèce, les efforts des Eglises en vue de la paix, comme celles de l'Église de Russie en 1977 et 1982, les trois initiatives de 1 Eglise de Roumanie, et celle, récente, de Jérusalem, qui s'est achevée, il y a quelques jours. J'aurais cependant de sérieuses réserves à émettre si les adjonctions allaient dans le sens de questions politiques. Si, par exemple, nous parlons de militarisation de l'espace, de nouvelle classe économique, je crains que nous ne donnions une couleur politique à notre texte et que nous devions alors également parler d'autres questions comme, par exemple, de l'usage pacifique de l'énergie nucléaire, abondamment discuté dans le monde dit occidental suite à l'accident survenu, il y a quelques mois. Je pense, par conséquent, que les lecteurs de notre texte sont assez intelligents pour saisir le message que nous voulons leur transmettre et tirer les conclusions qui s'imposent; et par-là même déduire ce que nous

voudrions mettre dans le texte. Nous n'avons donc pas besoin de dire cela nous-mêmes. Nous n'avons pas besoin de mêler la politique à notre message et risquer que notre message soit rejeté avec la politique.

***Le Président***: Éminents et chers frères, permettez-moi une remarque d'ordre général. En février, lorsque nous avons abordé cette question, nous savions quelle difficulté rencontrerait la formulation de nos pensées sur un thème aussi important. Nous avons essayé de conserver un certain équilibre entre toutes les parties. Je signale notamment que tant au cours de nos entretiens en privé que lors de l'Assemblée des Chefs des Délégations, nous avons pu aboutir à une sorte de *Gentlemen Agreement*. D'accord tacite, pour éviter toute politisation de la question. Nous sommes chrétiens et, avant tout, chrétiens orthodoxes. Nous connaissons les problèmes, nous sommes émus par la situation, nous voulons être clairs et nets dans nos propos, mais nous ne voulons pas oublier les principes chrétiens essentiels dans nos propos. Je rappelle simplement que tel était notre accord tacite.

***L'archevêque d'Evdokias***: Éminence, permettez-moi de parler en russe, car parmi les trois langues officielles c'est celle que je connais le mieux. Notre texte est un appel à la paix et cet appel doit être convaincant ; mais pour être convaincant, il faut éviter toute sorte d'exagération, toute sorte d'extrême. Dans ce sens, je voudrais remercier ceux qui ont préparé le document. Ce texte peut naturellement être un brillant témoignage de la volonté de l'Église orthodoxe de préserver la paix. Malheureusement, concernant une question plus pratique, je ne peux dire que les traductions sont toutes en accord les unes avec les autres. Je dois dire que dans la version française, il y a quelques exagérations qui ne se trouvent ni dans l'original grec ni dans la version russe. Je pense qu'il faut vérifier les trois textes, et je proposerais volontiers mon aide, si nécessaire. Pour ne pas entrer dans une analyse du texte qui touche aux questions actuelles, je donne seulement un petit exemple. Dans le texte il est dit: «*nous sommes nourris par le Corps et le Sang du Seigneur*». Dans la version française se trouve le mot «*nourris spirituellement*»; je pense que cela est tout de même une interprétation, libre. Malheureusement de telles divergences apparaissent aussi sur les points qui concernent les questions actuelles. Merci.

***Le métropolite de Soukhoumi***: Émin. Président, je vous remercie de me donner la parole. Je voudrais dire que le quatrième thème qui inclut les questions de paix, de liberté, de fraternité et d'amour entre les peuples et les discriminations raciales, la Bible en parle des centaines de fois. Pour cette raison, le texte présenté est pleinement acceptable du point de vue théologique et pastoral. Je voudrais donc remercier chaleureusement S.E. le métropolite Damaskinos pour la composition de ce texte brillant. La paix est une question qui ne préoccupe pas

seulement le monde chrétien, mais aussi toute l'humanité. Je dirais que la plus grande valeur de la liberté humaine est le droit de l'homme à la vie. Dans ce sens, l'Église orthodoxe géorgienne lutte et prie pour la paix et la justice. De nos jours où l'armement nucléaire s'est accumulé à un tel point dans le monde que la terre peut être détruite plusieurs fois, notre devoir est d'élever la voix pour l'anéantissement total de tout armement nucléaire. En ce qui concerne la militarisation de l'espace, je ne peux pas être d'accord avec ceux qui ont parlé avant moi et dire que parler de la militarisation de l'espace c'est faire de la politique. Il n'y a ici aucune politique. C'est de l'impiété de la part de ceux qui souhaitent cette militarisation et une offense envers l'homme croyant, qu'il soit chrétien orthodoxe ou fidèle d'une autre religion. Voilà, je dirais qu'ainsi on ne tient pas compte de l'homme.

Songez-y, nous prions, nous invoquons le Tout-Puissant et au-dessus de nos têtes est suspendue la bombe atomique. Comment comprendre cela? Il n'y a pas de doute que notre Conférence panorthodoxe préconciliaire attire particulièrement l'attention sur cette question. Ici, il n'y a pas de politique ; naturellement, les questions de paix touchent à un certain degré à la politique, mais nous ne nous mêlons ni d'une quelconque politique ni d'un quelconque système, nous ne demandons à aucun gouvernement de se réformer sur une autre base. Non, cela est leur affaire. Mais, en tant que chrétiens orthodoxes, il est de notre devoir de souligner ce qui touche à la vie humaine. Nous ne devons craindre personne ni rien. En ce qui concerne ce que vient de rapporter ici le métropolite de Beyrouth, je voudrais présenter une modeste excuse. En tant que chrétiens orthodoxes, nous devrions sans doute montrer plus d'intérêt, mais je dirais modestement que pour nos Églises la question libanaise n'est pas indifférente. J'ai eu l'occasion à deux reprises de parler à la radio de Moscou de la question libanaise. Et là j'ai exposé ma peine et celle de notre Église sur cette question. Je voudrais encore dire à notre frère du Liban que, d'ici un mois, paraîtra mon livre intitulé: Vivre dans la paix et la justice. La question libanaise, la question palestinienne et celle de la paix, questions qui préoccupent aussi bien l'Église orthodoxe que le monde chrétien, y sont mentionnées. Merci.

***Le métropolite de Péristérion***: Émin. Président, je pense humblement qu'avant toute action, réflexion ou décision de la III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire concernant des modifications ou des adjonctions au texte, nous devons songer sérieusement à conserver à tout prix l'unité intérieure de la sainte Église orthodoxe; cette unité risque dans le cas présent, d'être ébranlée ou d'être brisée si nous introduisons dans cette discussion et, par conséquent, dans ce texte orthodoxe sur la paix du monde, le problème de certaines

puissances qui conçoivent et interprètent la question de la paix, des problèmes sociaux et des droits de l'homme de leur propre manière et selon leur propre idéologie sociologique et philosophique. Nous sommes ici exclusivement en tant que Délégués des Églises et pas de ces organismes qui pourraient se trouver en conflit idéologique et en désaccord social ou politique entre eux. Il est vrai que les Églises orthodoxes se trouvent sous différents régimes qui interprètent et appliquent diversement les droits de l'homme et la poursuite de la paix. C'est pourquoi nous ne pouvons pas - et nous ne devons pas - prendre position sur la place à accorder à l'une ou l'autre constellation idéologique, et nous devons rester fidèles au principe de base suivi lors de la rédaction de ce texte, lequel consiste à éviter la politisation de ce message que l'Église orthodoxe est appelée à adresser au monde. Si nous renonçons à ce principe fondamental - qui a abouti à un équilibre dans le texte et à un juste dosage des idées et des requêtes - par le fait de prendre en compte un problème auquel fait face une Église locale et d'en faire mention dans le texte, nous risquons de créer des problèmes pour une autre Église, qui se trouve dans une situation différente, et de mettre en danger, volontairement ou involontairement, la survie même de cette Église.

Je juge donc opportun d'éviter la confrontation des idées, tout en affirmant que le développement actuel des armes nucléaires et conventionnelles nous oblige à lutter, tous ensemble, et à assurer notre peuple - et tous les peuples de la terre - que nous vivrons ensemble ou nous mourrons ensemble. Ceci est encore plus évident si nous considérons qu'en cas de guerre nucléaire nous ne pourrons distinguer la cendre des ruines amoncelées par les armes nucléaires d'une superpuissance de celle provenant des armes de l'autre. Nous devons être réalistes. La situation de certaines Églises soeurs nous empêche de dire certaines choses que nous devrions dire, nous ne les disons pas cependant pour ne pas mettre dans une position difficile une Église orthodoxe s ur obligée de suivre la ligne qu'elle suit si elle veut survivre. Pour conclure, je dirais que si le texte n'est pas parfait, il est du moins bon et équilibré et peut très bien en tant que tel être accepté par tous.

***Le métropolite de Minsk***: Émin. Président, l'intervention du métropolite de Beyrouth ne saurait nous laisser indifférents. Nous le remercions d'avoir éveillé par ses paroles notre conscience. Je suis d'accord avec les paroles et les sentiments exprimés par notre Président, le métropolite Chrysostome, à la suite de cette intervention. A cela, je voudrais ajouter une petite information - chose qui souvent nous manque malheureusement. Mais je pense qu'il est important de savoir que nous suivons tous avec douleur et une profonde compassion les

événements au Liban. Nous ne sommes pas toujours tous en mesure de faire ce que nous voudrions. Mais nous nous rappelons qu'à la première annonce du bombardement de Beyrouth, notamment de son aéroport, des chefs d'Églises, dont le patriarche de Moscou, ont protesté publiquement. Le Conseil oecuménique des Églises, la Conférence des Églises européennes, la conférence chrétienne pour la paix, suivent attentivement les événements au Liban. Le COE a envoyé une mission spéciale sur place, laquelle a présenté un rapport très détaillé devant le Comité centrai, suite à quoi le COE a fait une déclaration publique. L'Église orthodoxe russe, en accord avec Sa Béatitude le patriarche Ignace d'Antioche, apporte son aide, dans la mesure des moyens dont elle dispose, notamment en ce qui concerne des églises détruites ou bombardées, et livre par l'intermédiaire de nos représentants respectifs des objets cultuels, des icônes, des vêtements liturgiques. Nous sommes conscients que cela est insuffisant, mais nous faisons ce qui est possible. L'intervention d'aujourd'hui du métropolite de Beyrouth nous pousse à nous pencher encore plus attentivement sur les problèmes des Églises s urs et, en général, des peuples, et nous nous sentons ainsi plus concernés par les souffrances de l'homme, en nous souvenant de l'image évangélique du bon Samaritain. Je vous remercie de votre attention.

***Le Président***: Je vous remercie, Éminence. Après ce qui a été dit par cette chaire et par S.E. le métropolite de Minsk, il apparaît que les Églises orthodoxes ne manifestent pas un intérêt négligeable pour les Églises du Liban et, de manière plus générale, pour tout ce qui se passe au Liban. On a pu constater au cours des entretiens que l' Église de Grèce elle aussi a réalisé et réalise encore certaines aides à l' Église de Beyrouth et du Liban. Quant au Patriarcat oecuménique, il s'est empressé d'assister l'Église du Liban par ses messages; il a demandé et obtenu que figure parmi la Délégation du COE un de ses délégués, l'évêque Maxime de Pittsburgh. Mais, comme l'a dit S.E. le métropolite de Minsk, tout cela ne suffit pas. Il faut arriver à quelque chose de plus important, de plus effectif. Je vous remercie.

***Le métropolite de Corinthe***: Merci, Émin. Président. Saints frères, vous avez prévenu mes propos. Mais je tiens à remercier le S.E. le Secrétaire pour ce texte dont la forme est parfaite, parce qu'il est le résultat des travaux qui ont eu lieu au sein de la Commission interorthodoxe préparatoire. N'oublions pas un autre travail accompli par le Secrétaire: le recueil consacré au thème que nous discutons: Un regard orthodoxe sur la paix. II s'agit là aussi d'un ouvrage exceptionnel, d'une très grande utilité pour le thème qui nous préoccupe tant et à propos duquel nous avons entendu ici tant de réflexions judicieuses et propres à nous orienter. Qu'on me permette d'ajouter que l'Église de

Grèce a donné asile aux réfugiés du Liban, qu'elle a donné nourriture spirituelle, église et prêtre aux Orthodoxes du Liban réfugiés à Athènes. De plus, elle est sur le point d'envoyer des professeurs à la faculté de théologie de Balamand. Il y a cependant un autre cri de douleur qui n'a pas cessé, un cri de douleur qui dure depuis autant d'années que celui du Liban. C'est le cri de douleur de Chypre. Voilà également un cas important concernant les droits de l'homme et la paix. Malgré cela, Chypre est devenu l'asile des réfugiés du Liban et de Beyrouth. Souffrante elle-même, elle compatit à la souffrance des autres et offre son aide. Je terminerai avec un autre cri de douleur. S.E. le métropolite de Péristérion a déclaré que nous ne disions pas certaines choses. Mais un jour ou l'autre il faudra que nous le disions. Il y a des chrétiens orthodoxes en Albanie également. Et ils n'ont même pas d'églises ; on les a détruites ou on en a fait des centres culturels ou des théâtres. Ils n'ont ni évêques ni archevêques, alors que leur Église est autocéphale. Ils n'ont ni prêtres ni diacres, ils n'ont rien. Les chrétiens sont à ce point oppressés qu'ils risquent la peine de mort rien qu'en faisant le signe de croix. Ils n'ont pas de sacrements ; ils ne sont pas baptisés, ils ne sont pas sanctifiés. On assiste donc là-bas à un anéantissement complet de l'Église orthodoxe. Nous devrions en parler un jour ou l'autre. Et voilà que, malheureusement, je suis dans la situation pénible de le dire moi-même. Et je le dis.

Je vous remercie. Et si j'ai chagriné quelqu'un, je lui demande pardon.

***La séance est levée.***

Après cela, les Chefs des Délégations, accompagnés par le Secrétaire de la Conférence, rendent visite aux autorités civiles de Genève.

## III^e JOUR DES TRAVAUX
(Vendredi 31 octobre 1986)
***
*Séance de l'après-midi* (17.30- 18.30)

***Le Président***: Pères et frères, je vous demande d'être concis afin que nous puissions achever ce soir la discussion sur le texte concernant la paix et entendre le rapport du Secrétaire sur les thèmes à l'ordre du jour de la prochaine Conférence panorthodoxe préconciliaire. Nous devons terminer ce soir pour que les Commissions puissent travailler, demain samedi, toute la journée.

***Le métropolite de Prague***: Émin. Président, j'ai suivi avec une grande attention le rapport sur le quatrième thème discuté ici. Notre Église a apporté sa modeste contribution dans ce domaine. Je me réjouis de notre unanimité et conformité d'idées pour ce qui touche à la sauvegarde de la paix et de la justice. Nous nous réjouissons d'avoir répondu à l'unanimité et à l'idéal commun de toutes les Églises en inscrivant au programme du saint et grand Concile les questions de la sauvegarde de la paix dans le monde entier, ainsi que du développement du sens de la fraternité etc. Notre Église orthodoxe en Tchécoslovaquie a fait son modeste apport à ce sujet. Nous sommes tous conscients, quoi qu'il se passe, que la vie est un don émouvant de Dieu. Nul ne peut anéantir la conscience de l'homme au point qu'il ne veuille plus défendre la paix, sa propre vie, la vie de tous les hommes. Ce qui nous touche particulièrement, ce sont les êtres innocents - les enfants qui sont condamnés à mourir de la guerre nucléaire. Ces êtres innocents sont des anges. Leur sang en appellerait à Dieu, comme le sang innocent d'Abel. Nous sommes des pécheurs. Dieu pourrait nous punir de nos fautes, mais eux, ils sont innocents, et en leur nom nous aspirons à compléter ce qui manque dans notre document. Dans la joie nous retournerons vers nos Églises en annonçant la paix, celle qui est annoncée par le saint Évangile. Merci.

***Le professeur Zissis***: Émin. Président, S.E. le métropolite de Beyrouth a signalé, parmi d'autres, dans son discours émouvant, que même le titre du texte sur la paix, texte où il est question «*d'idéaux*», donne l'impression de se trouver dans le monde des idées platoniciennes, et que notre texte n'a pas de contact avec la réalité. Je ne suis pas d'accord avec ce point de vue en parlant du contenu du texte, car ce texte est en contact étroit avec la réalité. Mais pour ne pas donner cette impression, j'aurais une proposition précise à faire concernant l'utilisation des mots «*idées*» et «*idéaux*», à la fois dans le titre et là où ils apparaissent dans le texte. Le titre pourrait être

formulé ainsi: «*Contribution des Églises orthodoxes locales au triomphe sur la terre de la paix, de la liberté, de la fraternité et de l'amour entre les peuples*». Cette proposition précise mise à part, j'aimerais faire observer - comme vous- même, saint Président, et le saint Secrétaire dans ses commentaires - que le texte que nous avons sous les yeux est un texte équilibré qui a vu le jour après, permettez-moi l'expression, une «*joute oratoire*» où ont fusé des points de vue opposés tant en plénum qu'au sein du Comité. Je considère comme non fondée l'opinion - exprimée par S.E. le métropolite de Transylvanie - selon laquelle ce texte n'est pas équilibré, qu'il ne prend en compte que la dimension verticale et ignore la dimension horizontale. Il s'agit d'un texte complexe qui prend en compte les deux dimensions. J'ai souligné également que de nombreuses remarques ont été faites par des membres de la présente Conférence à propos de ce qu'ils considèrent comme des points faibles du texte. J'aimerais rappeler que ces points faibles ont été signalés également au sein de la Commission interorthodoxe préparatoire et que le Comité a essayé d'y remédier. Après ces amendements, le texte est revenu à l'Assemblée plénière et on a jugé qu'il reflétait bien le point de vue du plénum.

Je me contenterai de rappeler un ou deux points qu'on a soulevés à nouveau aujourd'hui. On avait déjà souligné alors, comme aujourd'hui, que le texte avait un caractère triomphaliste. Et qu'il y manquait l'élément de repentir. Et on a ajouté cet élément. C'est ce qu'a souligné également S.E. le métropolite de Carthage. J'aimerais rappeler également que l'Église de Russie a proposé un texte sur le désarmement nucléaire et que tout le § 3, intitulé «*La paix, force susceptible à écarter la guerre nucléaire*», n'existait pas du tout dans le texte original et qu'il a été ajouté suite à cette proposition. En ce qui concerne les propositions de collaboration avec des hommes d'autres confessions et d'autres religions, il s'agit effectivement d'une question qu'on ne devait pas passer sous silence. Mais elle est présente dans le texte. Èt nous étions alors tous d'accord pour dire que nous en parlions suffisamment. On a fait remarquer également qu'il n'est pas fait allusion dans le texte à la justice sociale. Cette remarque n'est pas justifiée du point de vue du contenu du texte ; elle ne se justifie que par l'absence d'un titre à l'intérieur du texte qui se rapporterait au souci de justice sociale. Mais la chose est présente au § 6: «*L'Orthodoxie, fraternité et solidarité*». On y accorde une place suffisante au phénomène de la faim et de la répartition injuste des biens matériels. Lorsque nous nous étendons sur la question de la répartition injuste des biens, ne touchons-nous pas au problème de la justice sociale?

En liaison avec la question de la justice sociale, j'aimerais signaler l'opinion de certains membres de la Conférence qui, contrai-

rement à ceux qui pensent que le texte néglige la dimension horizontale, sont d'avis que ce texte fait plus de cas de la dimension horizontale qu'il ne faudrait, et que nous devrions mettre plus fortement l'accent sur le caractère spirituel de la question de la paix. J'aimerais signaler que l'opinion selon laquelle la paix est le résultat de la justice sociale -opinion exposée par S.E. le métropolite de Transylvanie et qu'il veut fonder sur la Sainte Écriture et sur les saints Pères de l'Église - n'est pas justifiée. Les Pères de l'Église ne fondent pas la paix sur la justice sociale, mais sur de nombreux autres facteurs. En parlant de paix et d'amour, ils soulignent toujours des vertus spirituelles et des critères spirituels. Dans le cas précis des Actes des Apôtres, il existe un passage merveilleux de saint Jean Chrysostome qui devrait donner l'autre dimension de notre Conférence et où saint Jean Chrysostome, à propos de cette «*communauté des biens*» et cette «*justice sociale*» de l'Église primitive, demande: «*Dis-moi, est-ce l'amour qui a engendré la communauté des biens, ou la communauté des biens qui a engendré l'amour?*». Et il répond lui-même: «*C'est l'amour qui a engendré la communauté des biens*». Par conséquent, l'Église orthodoxe ne limite pas ses aspirations aux manifestations extérieures d'absence d'amour et de justice. Mais elle veut rétablir la justice, la, paix et l'amour en les cultivant de l'intérieur. Pour conclure, je dirai que, tandis que nous parlons des dimensions horizontale et verticale du texte, il y manque la dimension et la perspective eschatologiques. Et la position des Pères de l'Église est que si nous, chrétiens, avons une perspective eschatologique et si nous jugeons tous les problèmes du temps présent, de la justice, de la richesse, de la pauvreté, des droits, etc., selon cette perspective eschatologique, nous sommes amenés à d'autres solutions. Je vous remercie.

***Le Président***: Je vous remercie. Puisqu'il ne reste qu'un orateur, j'ai permis au professeur Zissis de s'étendre sur le sujet. Le professeur Zissis a cependant posé le problème, entre autres, de la modification du titre. Pour que soit modifié ce titre fixé à l'échelon panorthodoxe, nous devons en donner l'ordre nous-mêmes. Et je vous pose la question: l'Assemblée est-elle d'avis que la Commission chargée de ce texte procède à la modification proposée par le professeur Zissis? Dans ce cas, la question sera transmise à la Commission.

***Les participants, dans leur majorité, se rangent à l'avis de laisser le titre tel qu'il est.***

***Le professeur Phidas***: Je vous remercie, Émin. Président. J'ai l'impression que les remarques de S.E. le métropolite de Transylvanie, si elles se rapportent à la formulation du titre, trouvent en quelque sorte leur justification. Mais puisque ce texte se présente comme une proposition au saint et grand Concile, il va de soi que la structure qu'on

lui a donnée s'explique plutôt par le fait qu'il s'agira pour le saint et grand Concile d'une consignation de l'ensemble de son enseignement sur la paix, qu'il professera et léguera sous forme d'adaptation aux aspirations actuelles. Je pense que le texte a opéré le choix idéal en évitant de se cantonner dans la description des activités effectives ou probables des Églises orthodoxes locales, et en préférant établir un système sur lequel elles peuvent fonder ces activités. Le point principal mis en avant par ce texte, et qui constitue une critique du système contemporain, c'est d'élever en critère absolu le critère de la sacralité et de la dignité de la personne humaine. Voilà où réside la critique des systèmes activistes, des débordements pacifistes où la personne humaine n'a pas la place qui lui convient. Dans cette perspective, je pense que le texte nous pousse à constater qu'il faut dépasser le système en vigueur. Le critère n'est pas seulement l'État, l'idéologie, mais l'homme en tant que valeur en soi, tel qu'il a été formé par sa réintégration en Christ. Je vous remercie.

***Le métropolite de Kiev***: Émin. Président, en tant que président du Comité de travail qui était chargé de rédiger ce texte, je me dois de le défendre. De mon point de vue, qui est également celui de notre délégation, ce texte est bon, surtout dans le domaine théologique. Cela a été également souligné par ceux qui ont parlé ici. Je trouve que là est son mérite. Il faut tenir compte tout particulièrement du fait que c'est un projet de document qui doit être adopté par le Concile, le Concile de l'Église. De ce fait, le langage de ce document doit être ecclésial, basé sur les saintes Écritures, sur l'enseignement des saints Pères ; il ne faut pas négliger cette particularité de notre document.Parallèlement, il ne faut pas perdre de vue un autre facteur très important: le Concile parlera au monde entier. Il ne s'adressera pas uniquement aux fidèles de l'Église orthodoxe, mais à tous les chrétiens, aux autres religions, à tous les hommes. Puisque c'est ainsi- et ce sera ainsi - le monde doit entendre la réponse de l'Orthodoxie aux problèmes actuels, ces problèmes dont le métropolite de Beyrouth a parlé avec tant d'éclat. Ce qu'il a dit n'est pas seulement sa propre réaction, en tant que métropolite libanais, dont les ouailles se trouvent en conflit armé, c'est également la réaction des gens qui souffrent de cette situation. Si le métropolite du Liban n'a parlé que de la région de Beyrouth, il faut nous rappeler qu'un grand nombre de ces régions en conflit existent de par le monde. Le Concile doit considérer la situation dans le monde en général. Il faudra tenir compte de ces considérations en adoptant la rédaction définitive de notre texte. Je ne dis pas que ces questions n'ont pas été abordées dans notre texte ; elles y sont soulevées. Je suis de l'avis du professeur Zissis que ces problèmes y sont reflétés. Il a été dit pendant la discussion que certaines questions très importantes n'ont

pas été mentionnées.

Il me semble que la tâche de la Commission consiste à améliorer le texte. Mais je pense qu'il n'y a aucune raison pour le remanier, le changer - aussi bien dans sa structure que dans son sens. Il faut seulement l'améliorer, en tenant compte de deux particularités: du fait que le texte sera adopté par le Concile et que le Concile s'adressera au monde actuel. Il faut donc traiter des questions d'actualité. Maintenant, j'aimerais parler de la discussion. Il a été dit que nous ne devons pas nous mêler de politique. Je suis d'accord - notre document n'est pas un acte politique, et nous ne sommes pas de politiciens. Ceci a été précisé en rapport avec l'espace. Certains pensent que le fait de parler de l'espace constitue déjà un acte politique; pour être juste, je trouve que ne pas en parler est aussi un acte politique. Une autre politique. Il nous faut, Pères et Frères bien-aimés, aborder le problème de l'espace d'un point de vue non politique. Il faut traiter la question de l'armement de l'espace, de sa militarisation, du point de vue ecclésial et moral. Là est notre rôle. Et ne touchons pas à la politique. J'ignore de quelle façon ce problème sera résolu, mais je demande à la Commission d'aborder la question de la militarisation de l'espace du point de vue ecclésial et moral. Quant à la coopération avec les autres religions, je trouve que c'est une question très importante pour nous Orthodoxes; si l'on tient particulièrement compte du fait qu'actuellement Rome fait ses premiers pas vers la coopération avec les autres religions, ce dont témoigne la prière d'Assise. Il ne faut pas laisser croire que Rome a été la première à entreprendre cette coopération, car nous savons bien que la coopération avec les autres religions a débuté bien avant Assise. En fait, je trouve que notre document devrait parler un peu plus de la coopération avec les autres religions dans les questions se rapportant à la paix. J'ai encore quelques idées, mais je pense que cela suffit. Dans la Commission, nos représentants exposeront les considérations et les amendements proposés par notre délégation. Merci.

***Le métropolite de Dimitrias***: Émin. Président, j'aimerais soumettre à l'assemblée deux propositions succinctes qui, à mon avis, contribueront à compléter ce texte déjà parfait. Au § 2, on fait l'énumération des conséquences du mal présent dans le monde. Parmi ces conséquences, on mentionne la sécularisation, la violence, le relâchement des m urs, les problèmes de la jeunesse actuelle, etc. J'aimerais donc qu'on ajoute à la liste de ces maux «la *privation du droit de liberté religieuse*», «*le recours à la torture*», «*l'oppression psychologique*» et «*la persécution des opposants* ». Je pense qu'ainsi la liste serait complète. A la page 8, avant le § 6, on parle des discriminations raciales qui ont pour critère la couleur de la peau et sont localisées dans certaines régions du globe. Ne pourrait-on pas enrichir également ce point? Au

lieu de dire «*couleur de la peau*», dire: «*la couleur, la race et la religion*»! Car il s'agit là aussi malheureusement de critères de discriminations. Je vous remercie.

***Le Président***: Je vous remercie, saint frère, pour cette contribution.

***Le métropolite de Transylvanie***: Je me réjouis de ce que mes frères ici présents ont bien compris ce que j'ai dit dans mon intervention précédente. J'avais demandé d'être bien compris et je suis reconnaissant à Monsieur Phidas qui a reconnu que ce que j'ai dit se réfère au titre même de notre document. C'est donc un problème sur lequel nous devons nous pencher. Deuxièmement, je voudrais me référer à notre rencontre avec les autorités civiles de Genève. Vous avez, Émin. Président, très bien expliqué le but de notre séjour ici et l'esprit de nos travaux. Et lorsque vous êtes arrivé à la présentation de notre quatrième thème et avez mentionné notre volonté d'être en contact avec le monde, j'ai senti que nos hôtes étaient ce «*monde*». D'ailleurs, le métropolite de Kiev a bien précisé gue ce texte n'était pas adressé uniquement aux Orthodoxes. Vous avez donc résumé, Éminent Président, ce quatrième texte en disant que nous discutons de la paix et de la justice dans le monde. Merci beaucoup.

***Le Président***: Pères et frères, nous avons fini la discussion de ce quatrième thème. La discussion s'est révélée constructive et profitable. Nous sommes reconnaissants envers tous ceux qui ont pris la parole pour exprimer avec une telle liberté et assurance leurs points de vue. La tâche revient maintenant à la Commission à qui nous devons donner certaines directives. Permettez-moi de résumer l'ensemble de la discussion menée ici et d'en tirer quelques conclusions d'ordre général.

**a)** Nous sommes tous d'accord pour dire que le texte est bon quant aux fondements et quant à la forme, et qu'en tant que tel, il ne demande ni à être modifié ni à être remplacé par un autre.

**b)** Ce texte si bien formulé nécessite quelques compléments, sous formes d'améliorations; cela, à la fois, sur certains points dont on traite dans le texte mais pas suffisamment, et sur des questions qui n'y sont pas effleurées assez clairement et qui devront apparaître dans la version revue du texte.

**c)** Nous sommes tous d'accord pour dire que ce qui constituait pour nous dès le début un accord tacite, à savoir le refus de politiser ces problèmes, est encore valable aujourd'hui et sera encore plus valable naturellement pour le saint et grand Concile. Nous ne faisons pas de politique;

nous ne faisons qu'exposer les idéaux chrétiens et nous adresser à nos fidèles, au monde chrétien et, de manière plus large, au monde entier.

**d)** Si nous faisons des adjonctions au texte, nous devons tenir compte du principe de base suivant : nous ne devons pas introduire des notions qui sont accessibles au agréables à certaines Églises, mais déplaisantes et inacceptables pour d'autres du fait de l'organisation orthodoxe.

**e)** On a proposé de compléter le texte sur différents points, dont je signale les plus fondamentaux: la vision eschatologique dans l'ensemble de la question des idéaux chrétiens, les tentatives et la tendance à vouloir limiter le mal de la guerre à notre planète et à ne pas l'étendre au-delà de notre planète - il n'est pas nécessaire de parler de militarisation de l'espace, il suffit de dire que nous ne voulons pas que le mal de la guerre dépasse les limites de notre planète pour s'étendre bien au-delà; c'est la même chose. Ajoutons à cela la collaboration interreligieuse.

À ce propos, j'aimerais signaler deux faits. Premièrement, la I^ère^ Conférence panorthodoxe préconciliaire de 1976, sous sa rubrique méthodologique (§ 4 des décisions), parle de la collaboration interreligieuse propre à venir à bout du fanatisme et réconcilier les peuples. Nous avons déjà reçu le mandat de la I^ère^ Conférence panorthodoxe préconciliaire de donner cette dimension à nos travaux et à nos décisions. Comme second fait, je me réfèreau rappeldu Secrétaire lors de sa présentation devant la Commission interorthodoxe préparatoire, rappel où il disait que nous devions tenir compte de cette recommandation de la I^ère^ Conférence panorthodoxe préconciliaire et donner une dimension interreligieuse à notre texte sur les idéaux chrétiens. Un autre point mérite une grande attention de notre part et doit recevoir une formulation claire: il s'agit des discriminations raciales, et je suis reconnaissant envers S.E. le métropolite de Dimitrias d'avoir si bien et si largement traité de la question. Parlons encore de la liberté de religion à propos de laquelle je pense que nous devrions également dire quelque chose de précis ; car les pressions dans ce domaine sont notables, sans pour autant distinguer bien sûr le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest. Sur cette base, la IV^e^ Commission pourra, je pense, remplir sa tâche à merveille. Nous lui souhaitons bonne chance. J'aimerais introduire maintenant la question de l'ordre du jour de la prochaine phase préparatoire du saint et grand Concile. Car nous avons à décider quels thèmes nous examinerons lors du prochain stade de préparation. Le Secrétariat a réalisé à ce sujet une étude synoptique.

Je prie S.E. le Secrétaire de prendre la parole et de nous présenter ce rapport.

***Le Secrétaire***: Je vous remercie, Émin. Président.

**LES QUATRE THÈMES DE L'AGENDA DU CONCILE QUI RESTENT À ÊTRE EXAMINÉS**

*Notice d'information du Secrétariat pour la préparation du Concile*

Conformément à la décision de la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire, les Églises orthodoxes locales étaient invitées à déclarer au Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile de l'Église orthodoxe quel ou quels seraient, parmi les dix thèmes à l'ordre du jour du Concile, ceux dont l'étude serait assumée par chacune d'elles (cf. Décision de la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire B2, in: Synodica III, Chambésy. 1979, p. 115). Certaines Églises, ayant en vue les subdivisions des thèmes à l'ordre du jour telles quelles figurent dans la liste des thèmes de Rhodes (cf. Textes Procès-Verbaux de la Ière Conférence panorthodoxe, Rhodes 24.9.-1.10.1961, éd. du Patriarcat oecuménique, 1967, pp. 116 sqq. - en grec; également in: Synodica III, pp. 124 sqq.), ont restreint l'étendue du sujet sur lequel elles s'étaient engagées à envoyer un rapport au Secrétariat. Ainsi, quant aux quatre thèmes de l'agenda du Concile qui restent à être examinés, les Églises orthodoxes locales avaient déclaré (cf. Episkepsis, No 163/1.3.1977, pp. 2 sqq.) qu'elles désiraient étudier les suivants:

**Patriarcat oecuménique**

1. Diaspora orthodoxe
2. L' Autocéphalie et la manière dont elle doit être proclamée
3. Les Diptyques

**Patriarcat d'Alexandrie**

1. Du thème «*L'Autocéphalie et la manière dont elle doit être proclamée*»:

a) L' Autocéphalie dans l'Église orthodoxe

2. Du thème « *L'Autonomie et la manière dont elle doit être proclamée*»:

a)L'Autonomie dans l'Église orthodoxe

b) Détermination des conditions requises pour qu'une Église soit reconnue autonome

**Patriarcat d'Antioche**

1. La Diaspora orthodoxe

**Patriarcat de Jérusalem**

1. Du thème «*L' Autocéphalie et la manière dont elle doit être proclamée*»:

a) L'Autocéphalie dans l'Église orthodoxe

2. Du thème «*L'Autonomie et la manière dont elle doit être*

*proclamée*»:
a) L'Autonomie dans l'Église orthodoxe
b) Détermination des conditions requises pour qu'uneÉglise soit reconnue autonome
**Patriarcat de Russie**
1. La Diaspora orthodoxe
2. L'Autocéphalie et la manière dont elle doit être proclamée
3. L'Autonomie et la manière dont elle doit être proclamée
**Patriarcat de Roumanie**
1. La Diaspora orthodoxe
2. Du thème « *L'Autonomie et la manière dont elle doit être proclamée* »:
a) L'Autonomie dans l'Église orthodoxe
**Église de Chypre**
1. Diptyques
**Église de Grèce**
1. La Diaspora orthodoxe
2. L'Autocéphalie et la manière dont elle doit être proclamée
3. L'Autonomie et la manière dont elle doit être proclamée
4. Diptyques

La plupart des Églises ont respecté la décision de la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire selon laquelle : «*chaque Église, ayant choisi un des thèses du saint et grand Concile, est tenue d'envoyer son rapport au Secrétariat pour la préparation du Concile dans un délai de six mois, avec délai maximum d'un an en cas d'empêchement majeur*» (cf. Synodica III, p. 115). Le Secrétariat pour la préparation a ainsi reçu les travaux des Eglises orthodoxes dont la liste figure ci- dessous, et les a ensuite soumis à toutes les Églises orthodoxes locales, comme il en était chargé, et ce dans les trois langues officielles des travaux des Conférences panorthodoxes préconciliaires, à savoir le grec, le russe et le français:

**1. La Diaspora orthodoxe**
Patriarcat oecuménique
Patriarcat d'Alexandrie (*rapport reçu après les délais*)
Patriarcat d'Antioche
Patriarcat de Russie (*second rapport: Observations sur le thème...*)
Patriarcat de Roumanie
**2. L'autocéphalie et la manière dont elle doit être proclamée**
Patriarcat oecuménique
Patriarcat d'Alexandrie
Patriarcat de Jérusalem
Patriarcat de Russie
Patriarcat de Roumanie

**3. L'autonomie et la manière dont elle doit être proclamée**
Patriarcat oecuménique (*rapport reçu après les délais*)
Patriarcat d'Alexandrie
Patriarcat de Jérusalem
Patriarcat de Russie
Patriarcat de Roumanie
**4. Les Diptyques**
Patriarcat oecuménique
Patriarcat de Russie (rapport reçu après les délais)
Église de Grèce

Les Églises de Constantinople, Alexandrie et Russie ont envoyé au Secrétariat pour la préparation du Concile des études dont elles ne s'étaient pas chargées durant la I^ère^ Conférence panorthodoxe préconciliaire, ceci étant conforme à la procédure de préparation du saint et grand Concile (cf. Décision de la IV^e^ Conférence panorthodoxe, 6^e^, in: *Synodica VI* , Chambésy, 1982, p. 126). Dans le cadre de la même procédure de préparation du saint et grand Concile, l'Église de Russie a également envoyé ses «*Observations*» sur les études introductives du thème de la Diaspora orthodoxe (cf. Décision de la IV^e^ Conférence panorthodoxe, 6^e^, in: *Synodica VI,* Chambésy, 1982, p. 126).

Le Secrétariat pour la préparation du Concile recevra prochainement les rapports de l' Eglise de Grèce sur les thèmes: «*La Diaspora orthodoxe*», «*L'Autocéphalie et la manière dont elle doit être proclamée*», «*L'Autonomie et là manière dont elle doit être proclamée*», ainsi que le rapport de l'Église de Chypre sur les «*Diptyques*».

De cette manière, les Églises orthodoxes disposeront de tous les rapports sur les quatre thèmes restants qui figurent à l'ordre du jour du saint et grand Concile. Parallèlement, le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile a également rassemblé presque toute la bibliographie se rapportant à ces quatre thèmes, afin d'être en mesure de répondre à toute demande éventuelle d'information sur ces sujets de la part des très saintes Églises orthodoxes. Par conséquent, l'achèvement de la procédure de constitution des dossiers sur les quatre thèmes restants et le rassemblement de tout le matériel s'y rapportant offrent des présupposés concrets et positifs qui permettront à la présente Conférence panorthodoxe préconciliaire de planifier dès maintenant l'ensemble du travail qui reste à accomplir. Quoi qu'il en soit, la procédure suivie lors de la préparation de la présente Conférence panorthodoxe préconciliaire constitue d'ores et déjà, un exemple consacré et qui a fait ses preuves pour la manière dont le Secrétariat préparera la tâche de la prochaine Conférence panorthodoxe préconciliaire ainsi que pour la marche vers le saint et grand Concile.

***Le Président***: Je remercie S.E. le Secrétaire pour cette présentation détaillée de l'état de la question. Je crois devoir rappeler humblement à l'Assemblée ce que j'ai dit dans mon discours d'ouverture à propos de la suite des travaux de préparation du saint et grand Concile. Nous sommes en face de quatre thèmes, liés l'un à l'autre, et nous devons choisir les plus liés d'entre eux ou préférer l'examen des quatre thèmes à la fois, ce qui modifiera bien sur en conséquence la procédure de préparation. Puisque j'ai émis l'humble avis de constituer une commission technique et que j'ai constaté que l'Assemblée était plutôt d'accord sur ce point, je réitère ma proposition. Qu'en plus des quatre Commissions on nomme une Commission technique de trois membres sous la direction de S.E. le Secrétaire. Si vous le permettez, je proposerais deux de nos frères professeurs, le rév. protopresbytre Vitaly Borovoy et le rév. professeur Stefan Alexe.

***L'Assemblée accepte à l'unanimité cette proposition.***

Suite à cela, le Secrétaire - accomplissant le devoir qui lui est dévolu par le Règlement - présente à l'Assemblée plénière la composition des quatre Commissions, laquelle a été élaborée après discussion avec les Chefs des Délégations des Églises orthodoxes locales.

**COMPOSITION DES COMMISSIONS**

**Ière Commission**

**L'importance du jeune et son observance aujourd'hui**

S.E. le métropolite Paul de Suède
Prof. Basile Anagnostopoulos, conseiller
S.E. le métropolite Paul d'Hermopolis
Rév. père Joseph Allen
S.E. le métropolite Germain de Pétra
S.E. l'évêque Longin de Düsseldorf
Rév. protopr. Nikolaï Gundiaev, conseiller
S.E. l'évêque Sawas de Soumadie
S.E. l'évêque Nifon Ploïesteanul
S.E. le métropolite Ioanikiy de Sliven
M. Petko Baldgiev, conseiller
S.E. le métropolite Chrysostome de Paphos
S.E. le métropolite Mélétios de Nicopolis
Rév. Jerzy Tofilouk
S.E. l'évêque Zosime de Tskondidi
S.E. le métropolite Dorothée de Prague et de toute la Tchécoslovaquie

**IIe Commission**
**Relations des Églises orthodoxes avec l'ensemble du monde chrétien**
S.E. le métropolite Bartholomaios de Philadelphie
Prof. Emmanuel Photiadis, conseiller
S.E. le métropolite Parthénios de Carthage
S.E. le métropolite Elie de Beyrouth
Prof. Vlassios Phidas
S.E. le métropolite Philarète de Kiev et de Galicie
M. Grigori Nikolaeivitch Skobei, conseiller
Prof. Stoyan Gochevitch
S.E. le métropolite Antoine de Transylvanie
Rév. prof. Dumitru Popescu, conseiller
S.E. l'évêque Domitien de Znepol
Rév. stavr. oikonomos
Prof. Nikolay Shivarov, conseiller
Prof. André Mitsidis
S.E. le métropolite Chrysostome de Péristérion
M. Nicolas Kozlowsky
Rév. protopr. Guram Shalamberidze
S.E. l'évêque Nicolaj de Presov
Rév. père Veikko Purmonen

**IIIe Commission**
**Orthodoxie et Mouvement oecuménique**
S.E. l'archevêque Georges d'Evdokias
Rév. gd protopr. Georges Tsetsis, conseiller
S.E. le métropolite Timothée d'Afrique Centrale
Me Albert Laham
Rév. archimandrite Timothée
S.E. le métropolite Philarète de Minsk et de Biélorussie
M. Milos Vesin
Rév. prof. Ion Bria
S.E. le métropolite Kalinik de Vratsa
Prof. Totiu Koev, conseiller
Rév. archimandrite Basile Karayiannis
S.E. le métropolite Christodoulos de Dimitrias
S.E. l' évêque Jérémie de Wroclaw
M. Boris Gagua, conseiller
Rév. protopr. Dr Jaroslav Suvarsky
S.E. le métropolite Jean d'Helsinki

**IVe Commission**

**Contribution des Eglises orthodoxes locales à la réalisation des idéaux chrétiens de paix, de liberté, de fraternité et d'amour entre les peuples, et à la suppression des discriminations raciales**

S.E. le métropolite Chrysostome de Myra
Prof. Théodore Zissis, conseiller
S.E. le métropolite Pierre d'Aksoum
S.E. le métropolite Georges du Mont-Liban
Prof. Georges Galitis
S.E. le métropolite Jouvenal de Kroutitsky et Kolomna
Prof. Alexi Sergeievitch Bouevsky, conseiller
S.E. le métropolite Nicolas du Banal
S.E. le métropolite Pankratiy de Stara Zagora
M. Ivan Zelev Dimitrov, conseiller
M. Alexandre Gospodinov, interprète de la délégation
S.E. l'évêque Barnabé de Salamine
S.E. le métropolite Pantéléimon de Corinthe
S.E. le métropolite David de Soukhoumi et Abkhazie
S.E. l'évêque Jean de Mihalovche

La composition de ces Commissions est acceptée à l'unanimité. Le Secrétaire rappelle que, conformément à l'article 11 du Règlement des Conférences panorthodoxes préconciliaires, chaque Commission élit son président et son secrétaire

*La séance est levée.*

# IVe JOUR DES TRAVAUX
(Samedi 1er novembre 1986)
***
# SÉANCES DES COMMISSIONS

## Ve JOUR DES TRAVAUX
(Dimanche 2 novembre 1986)
***

Le dimanche, les chefs des Délégations ont concélébré la *divine Liturgie* en l'église Saint-Paul du Centre patriarcal de Chambésy, Genève, sous la présidence de S.E. le métropolite Chrysostome de Myra. Prélats qui ont pris part à la célébration: Leurs Éminences Timothée d'Afrique Centrale, Georges du Mont-Liban, Germain de Pétra, Philarète de Kiev, Sawas de Soumadie, Antoine de Transylvanie, Pankratiy de Stara Zagora, Chrysostome de Paphos, Christodoulos de Dimitrias, Jérémie de Wroclaw, David de Soukhoumi et Abkhazie, Dorothée de Prague et de toute la Tchécoslovaquie et Jean d'Helsinki (Annexe 2 : Ordre de la Concélébration). À l'issue de la divine Liturgie, S.E. le Président de la Conférence, s'adressant aux fidèles, a prononcé l'homélie suivante:

### HOMÉLIE DU PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE

Chers frères,

Nous nous présentons à nouveau devant vous, cette fois-ci en notre qualité de membres de la IIIe Conférence Panorthodoxe Préconciliaire, prêts à témoigner du travail dont nos Églises nous ont chargés; travail que nous tachons durant ces jours de mener à bien avec grand soin, mais aussi avec beaucoup d'humilité. Nous nous sommes réunis pour la deuxième fois cette année - la première étant au mois de février - dans le but précis d'achever la troisième étape de préparation du Saint et Grand Concile de l'Église Orthodoxe.

Vingt-cinq ans se sont écoulés depuis la première Conférence Panorthodoxe, réunie à Rhodes en 1961, qui a inauguré cette période préparatoire de l'Orthodoxie vers le Saint et Grand Concile. Et cette période fut fertile et positive quant à la préparation progressive des Églises vers le but final qu'est le Concile, mais aussi fructueuse en ce sens qu'elle a formé la conscience du plérome sur la signification du Concile et de la conciliarité de l'Église.

Nous rendons grâce à Dieu de permettre à Son Église, à travers la responsabilité collégiale de ses pasteurs et la collaboration de ses théologiens, d'affronter au moins quelques-uns des problèmes brûlants de la vie de l'Orthodoxie; de faire ainsi entendre sa voix et sa décision sur des thèmes qui fondent et qui tissent son existence même, thèmes sur lesquels s'interroge le peuple fidèle de Dieu. C'est la réponse à ces problèmes qui fera apparaître au monde l'Orthodoxie sous son meilleur visage.

* * *

En ma qualité de Président de la présente Conférence Panorthodoxe Préconciliaire, je considère de mon devoir de signaler que ce qui a déjà été fait à ce jour, comme ce qui doit être fait dans un proche avenir, n'a qu'un seul but: répondre aux multiples interrogations des fidèles et resserrer les liens indissolubles unissant l'Orthodoxie, tout en faisant entendre sa voix sur les problèmes brûlants de l'humanité.

Je viens de parler du travail déjà accompli. C'est à ce travail que je consacrerai d'abord quelques réflexions. Nous nous sommes penchés sur les quatre thèmes suivants pour essayer de dégager le point de vue de l'Église:

*Premièrement* sur le jeûne, que nous considérons comme une institution de l'Église impossible à abolir, le jeûne conduisant l'homme à la perfection morale, mais devant faire l'objet de la part de l'Église d'une clémence miséricordieuse. Ceci afin de permettre aux hommes de pratiquer le jeûne comme il le faut, là où il le faut et quand il le faut, en accord avec la tradition orthodoxe, mais aussi avec son esprit de compréhension de la condition humaine.

*Deuxièmement* sur les dialogues, auxquels nous sommes totalement ouverts et que nous souhaitons poursuivre dans l'amour et dans la vérité - en respectant les conditions de réciprocité - et surtout par la discussion théologique et la persuasion. Ceci dans le but de faire apparaître l'unique vérité de l'Église une, sainte, catholique et apostolique sous la conduite du Christ, son seul Pasteur.

*Troisièmement* sur le Mouvement oecuménique, dont nous nous considérons et dont nous sommes membres naturels et indispensables du fait même d'avoir pris l'initiative de nous y associer dès le début; nous y participons pour dialoguer ouvertement avec tous nos frères chrétiens, pour cultiver des sentiments et des relations de réciprocité, de solidarité, de compréhension mutuelle et de secours fraternel, témoignant de notre foi et nous enrichissant mutuellement.

*Quatrièmement* sur les idéaux chrétiens de paix, de liberté, de fraternité et d'amour entre les peuples, et la suppression des iscriminations raciales. Nous approchons de la fin du deuxième millénaire du christianisme; un millénaire chargé de schismes, d'hérésies, de controverses de toutes sortes, de bouleversements sociaux, de luttes de classes et de phénomènes de violence; chargé en plus de deux guerres mondiales et de la menace d'une troisième, plus effrayante encore et certainement plus meurtrière pour l'humanité, guerre que prépare la course effrénée aux armements. Ces armements dépassent notre planète, menacent l'humanité de destruction venant de l'espace. En approchant donc de la fin de ce deuxième millénaire, nous sentons en tant qu'Églises orthodoxes la nécessité de faire

entendre notre voix sur tous les principes fondamentaux de paix, de liberté, de fraternité, d'amour entre les peuples et de suppression des discriminations raciales. Nous gardons l'espoir ferme que, au milieu du chaos discordant des menaces et des revendications, la voix pacificatrice et réaliste de la spiritualité orthodoxe constitue un soutien pour les consciences ébranlées du monde contemporain.

Nous publierons bientôt nos documents sur ces thèmes. Nous les ferons connaître au plérome orthodoxe, au cercle plus large des Églises et des Confessions chrétiennes, et, encore, au monde entier. Dans tout ceci, mes frères, il y a beaucoup de peines et d'efforts. Mais tout ce qui se fait, se fait pour Dieu et pour le peuple de Dieu. Non dans le but d'exceller en paroles et en sagesse, mais dans l'esprit de Dieu et dans la crainte de Dieu. Et en tout cas sans vantardise ni aucune intention de triomphalisme. L'apôtre Paul le dit très clairement dans l'épître d'aujourd'hui: «*Je ne mettrai rmn orgueil que dans mes faiblesses*» (II Co 12,5). Vous savez que nos efforts souffrent de plusieurs points faibles, mais la voix du Seigneur s'adressant à l'apotre Paul vient a notre secours: «*Ma grace te suffit; ma puissance donne toute sa mesure dans la faiblesse*» (II Co 12,9).

***

Voilà ce qui se fait déjà. Je me suis en outre référé à la nouvelle étape de préparation du Saint et Grand Concile qui s'ouvre devant nous avec les quatre thèmes restants sur lesquels il doit également se prononcer. Nous reconnaissons qu'il s'agit là des questions les plus difficiles et les plus compliquées. Elles se rapportent à la structure actuelle de l'Église orthodoxe à travers le monde. Et elles doivent trouver leur solution. Nos Églises sont décidées à les résoudre. Avec la grâce de Dieu. Avec l'appui du Paraclet. Avec la bonne volonté qu'on manifestera de toutes parts. Mais aussi, mes frères, grâce à vos prières répétées. C'est à la lumière de la tradition, de l'histoire et de l'ordre canonique dans la vie de l'Église que ces questions seront résolues.

*Premier thème*, la Diaspora orthodoxe, c'est-à-dire l'Orthodoxie dispersée, vivant et travaillant aux quatre coins du monde, qui réclame une structure canonique et une organisation propres. En effet, le visage actuel de la Diaspora dévalorise l'unité de l'Orthodoxie aux yeux du monde extérieur. L'Orthodoxie aura tout à gagner de la solution de ce problème et les Églises orthodoxes locales auront ainsi accompli leur devoir sacré face à l'histoire, face à l'ordre canonique et face aux attentes du peuple de Dieu. Frères, prions le Seigneur.

*Deuxième thème*, l'Autocéphalie et *troisième thème*, l'Autonomie, qui lui est associé, c'est-à-dire la structure en vigueur qui constitue le corps unique de l'Église orthodoxe. Nous devons poser dans ce domaine les principes fondamentaux. Afin que cessent la diversité et

le pluralisme dans les manières d'appliquer ce régime, manières qui troublent l'ordre et la tradition de l'Église. La structure de l'Église orthodoxe actuellement en vigueur est idéale. Elle se base sur la liberté, la force inhérente et l'indépendance interne de chaque Église. Éléments qui n'ébranlent ni ne brisent l'unité de l'Orthodoxie. Mais dès que des déviations malencontreuses s'infiltrent dans l'application du système, le résultat devient négatif. Ce problème aussi doit être résolu. Les Églises sont décidées à le résoudre, en confessant leurs faiblesses et en mettant le bien général de l'Orthodoxie au-dessus de leurs propres intérêts. Frères, prions le Seigneur.

*Quatrième thème*, les Diptyques dans la vie de l'Église orthodoxe. L'ordre suivi aujourd'hui par nos Églises n'est pas une question de susceptibilités mesquines, ni une fausse interprétation de l'histoire et des données historiques et canoniques. C'est une question de principe, valable à travers les siècles, et qui trouve sa justification - qui doit trouver sa justification - dans une recherche, un examen et une solution qui doivent être désintéressés, objectifs et de bonne volonté. Cette question doit trouver sa solution. Nos Églises désirent la résoudre. Frères, prions le Seigneur.

* * *

Voici la nouvelle étape qui s'ouvre devant nos Eglises dans leur marche vers le Saint et Grand Concile. C'est la quatrième et espérons la dernière. Nous reviendrons ici à nouveau pour les différents travaux prévus pour cette phase et nous nous présenterons devant vous pour vous en rendre compte et vous témoigner de notre bonne volonté pour trouver des solutions à ces questions. Nous espérons être à même de vous dire des choses positives. Sur tout ce que les Églises auront à se dire. Sur tout ce que l'Église orthodoxe aura à dire au Christ Bâtisseur de l'Église, qui veut que tous ceux qui croient en Lui soient unis dans la même foi et le même amour.

Priez, mes frères, pour la réussite de cette grande uvre entreprise par nos Églises orthodoxes. Pour conclure, en ma qualité de chef de la délégation du Patriarcat oecuménique, je désire vous transmettre à tous les v ux et la bénédiction de Sa Sainteté le Patriarche cuménique Dimitrios et de la Grande Église du Christ dont il est à la tête, ainsi que l'expression du bon espoir de l'Église Mère que vous progresserez et croîtrez dans le Seigneur, en vous sanctifiant dans la crainte de Dieu. Amen.

## VIe JOUR DES TRAVAUX
(Lundi 3 novembre 1986)
***
## SÉANCES DES COMMISSIONS

L'après-midi, les Chefs des Délégations, accompagnés par S.E. le Secrétaire, font une visite officielle au siège du Conseil oecuménique des Églises et de la Conférence des Églises européennes à Genève.

***

## VIIe JOUR DES TRAVAUX
(Mardi 4 novembre 1986)
***
*Séance du matin* (09.00- 10.30)

***Le Président***: Pères et frères, avant de passer à la lecture des rapports, j'aimerais, au nom de l'Assemblée, adresser mes meilleurs voeux au métropolite Joanikiy de Sliven, de la Délégation de l'Église de Bulgarie, dont c'est aujourd'hui la fête. Nous vous souhaitons tous de tout c ur, saint frère, longue vie et prélature fructueuse.

Ensuite, l'Émin. Président informe les membres de la Conférence sur le déroulement de la visite des Chefs de Délégations au siège du Conseil oecuménique des Églises et de la Conférence des Églises européennes en évoquant les discussions et les échanges de vues qui y ont eu lieu.

***Le Président***: Pères et frères, nous continuons à recevoir des télégrammes de LL.BB. et LL.EE. les Primats des Églises orthodoxes. Je prie S.E. le Secrétaire de nous lire les derniers arrivés.

***Le Secrétaire***:

*Très saint métropolite Chrysostome de Myra,*

*Au moment où débute la IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire, nous prions du Saint Sépulcre pour que soit accordé plein succès à vos travaux pour le bien de toute l'Église.*

*Diodore Patriarche de Jérusalem*
*Jérusalem, le 3 novembre 1986*

*S.E. le métropolite Chrysostome de Myra,*

*Éminence, à l'occasion de l'ouverture des travaux de la IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire, je vous envoie mes salutations très cordiales et je prie Dieu pour le succès de cette Conférence. Avec amour fraternel.*

*Basile, métropolite de Varsovie et de toute la Pologne*
*Varsovie, le 1er novembre 1986*

*S.E. le métropolite Chrysostome de Myra Président*

*Éminence, nous saluons cordialement les membres de la IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire. Nous leur souhaitons plein succès et grâce divine. Nous espérons que les résultats de la Conférence seront fructueux et satisferont toutes les Églises.*

*Avec amour fraternel en Christ*
*Elle II, Catholicos-Patriarche de toute la Géorgie*
*Tbilissi, le 1er novembre 1986*

***Le Président***: Nous avons reçu deux autres télégrammes. L'un de Son Éminence le métropolite de Chalcédoine et l'autre, long et chaleureux, de Sa Grâce l'archevêque de Canterbury R. Runcie qui se trouve en Suisse ces jours-ci.

***Le Secrétaire***:

*S.E. le métropolite Chrysostome de Myra Président*

*Je vous suis reconnaissant et je prie pour chacun de vous et pour la tâche sainte que vous allez accomplir. Humblement*

*Méliton de Chalcédoine*
*Phanar, le 1er novembre 1986*

*S.E. le métropolite Chrysostome de Myra*

*À l'occasion de la visite en Suisse de l'archevêque de Canterbury, invité par l'Alliance des Églises reformées de Suisse, nos prières et nos actions de grâce vont vers vous, rassemblés à Chambésy pour la préparation du saint et grand Concile de l'Église orthodoxe. Puisse Dieu, à travers le Saint Esprit, diriger et bénir vos discussions! Puisse-t-il rétablir pleinement entre nous l 'unité pour laquelle Jésus a prié et nous a jugés dignes de rendre témoignage ensemble de son Évangile!*

*Robert, archevêque de Canterbury*
*Ernst Meili, président de l'Église de Zurich*
*Zurich, le 3 novembre 1986*

***Le Président***: Pères et frères, nous commençons maintenant nos travaux par la lecture du premier rapport, celui sur la question du jeûne. Je prie le Président de la Commission, S.E. le métropolite Dorothée de Prague et de toute la Tchécoslovaquie, de nous présenter ce rapport.

***Le Secrétaire***: (lit la lettre d'introduction de la Commission).

«À l'adresse de la vénérable Assemblée plénière de la IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire

Émin. Président,

*La Ière Commission, désignée par la IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire pour l'examen du thème du jeûne, a tout d'abord choisi comme*

*président S.E. le métropolite Dorothée de Prague et de toute la Tchécoslovaquie, et comme secrétaires S.É. le métropolite Paul de Suède et le professeur Basile Anagnostopoulos. Elle a ensuite abordé la tâche qui lui a été confiée sur la base de la discussion menée au plénum de la III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire et des observations qu'on y a faites.*

*En ce qui concerne le titre du texte sur le jeûne, la Commission a abouti à la conclusion que celui qui correspond le plus à son contenu est: L'importance du jeûne et son observance aujourd'hui. C'est également à la suite de bon nombre de discussions et d'échanges de vues qu'elle a apporté au texte les améliorations qu'elle jugeait nécessaires.*

*Notre Commission soumet respectueusement au plénum le texte auquel elle a abouti pour la suite de la procédure.*

le 4 novembre 1986 (signatures)
† le métropolite Dorothée de Prague f
† le métropolite Paul de Suède
le professeur Basile Anagnostopoulos»

***Le métropolite de Tchécoslovaquie***: Émin. Président, notre Commission au complet a participé au travail. Nous avons pris en considération l'intérêt primordial de la question et l'avons placé à la base de notre travail. Dès le commencement, nous avons tenu compte de toutes les remarques faites durant la séance du plénum, et avons inclus dans notre rapport celles qui pouvaient l'enrichir. Après une étude attentive du sujet, nous avons exprimé les pensées que le Seigneur nous a inspirées, afin de renforcer notre premier texte avant de le présenter, dans sa forme définitive, à l'Assemblée plénière. Puisque le texte est rédigé en grec, je prie le secrétaire de notre Commission, notre frère le professeur Anagnostopoulos, d'en donner lecture.

***Le professeur Anagnostopoulos***: Émin. Président, comme l'a déjà dit le Président de notre Commission, S.E. le métropolite Dorothée de Prague et de toute la Tchécoslovaquie, le texte que nous avons sous les yeux a été élaboré sur les bases **(1)** *du texte de la Commission interorthodoxe préparatoire;* **(2)** *des remarques faites par le Plénum pour que nous procédions aux modifications nécessaires,* et **(3)** *des observations faites au cours des discussions de la Commission;* c'est sur cette base que nous avons abouti au texte actuel. Le premier problème que nous avons abordé est celui du titre. Nous avons tenu compte des deux directives du *Plénum* et nous avons abouti à la formulation suivante: «*L'importance du jeûne et son observance aujourd'hui*». Nous avons jugé qu'il s'agissait là du titre correspondant le mieux au contenu du texte.

Au § 1, nous avons jugé bon de supprimer le terme «*immuable*» *(ἀμετάβλητος);* dans la mesure où nous disons qu'il s'agit d'un commandement divin, il n'y a pas besoin d'en dire plus. Nous avons

donc dit: «*Le jeûne est un commandement divin*». Nous n'avons pas apporté d'autres changements à ce paragraphe. Au § 2, parmi les références à l'Ancien Testament, nous avons ajouté Es 58, 4- 10 après Deut. 9,18. Nous avons également ajouté I Co 8,8 parmi les références au Nouveau Testament. Au § 3, nous avons ajouté Es 58, 4-10. Au § 5, le Plénum avait demandé qu'on fasse mention du jeûne des moines. La Commission a jugé opportun de ne pas les mêler à cette question, car certaines communautés ont des prescriptions très sévères, d'autres des prescriptions plus légères. Nous n'avons par conséquent rien ajouté à ce paragraphe. Le § 6 a été abrégé. Nous en avons supprimé une partie et nous avons introduit la définition des jeûnes institutionnalisés et non institutionnalisés par les expressions suivantes: «*attestés par les saints canons* et *puisés dans la tradition* ». *Au § 8, la phrase «Cette clémence miséricordieuse peut être appliquée» a été modifiée en:* «Cette clémence miséricordieuse doit être appliquée». Au § 9, nous avons jugé que le jeûne obligatoire avant la sainte communion devait figurer avant les jeûnes du plérome dans certaines circonstances particulières. En outre, nous avons supprimé l'expression «*clercs et laïcs*» en englobant les deux dans le terme: «*plérome*».

Émin. Président, voilà les changements apportés au texte. J'aimerais moi aussi exprimer mes remerciements à tous les membres de la Commission, car ils ont suivi, en faisant preuve de beaucoup de compréhension, toutes les instructions du Plénum, et ils ont apporté leur aide au travail de rédaction de la Commission lors des discussions.

Le texte de la Commission est le suivant:

***

## Ire COMMISSION
## L'IMPORTANCE DU JEÛNE ET SON OBSERVANCE AUJOURD'HUI

***1.*** *Le Jeûne est un commandement divin (Gn 2,16-17). Selon saint Basile, le jeûne «a le même âge que l'humanité; car il a été instauré dans le paradis» (de jej. or. 1.3). Il constitue un grand combat spirituel et la meilleure expression de . l'idéal ascétique de l'Orthodoxie. L'Église orthodoxe, se conformant fidèlement aux dispositions apostoliques, aux canons conciliaires et à l'ensemble de la tradition patristique, a toujours proclamé la grande valeur du jeûne pour la vie spirituelle de l'homme et son salut. Tout au long de l'année liturgique, l'Église exalte la tradition et l'enseignement patristiques concernant le jeûne, nécessaire pour rendre l'homme vigilant, sans cesse et sans faille, et pour susciter chez lui l'ardeur au combat spirituel. Le jeûne est donc célébré par l'Église comme don divin, grâce pleine de lumière, arme invincible, fondement des combats spirituels, meilleure voie vers le*

*bien, nourriture de l'âme, aide accordée par Dieu, source de toute méditation, imitation d'une vie impérissable et semblable à celle des anges, «mère» de tous les biens et de toutes les vertus, image de la vie à venir.*

***2.*** *Le jeûne, en tant qu'institution très ancienne, se trouve dejà dans l'Ancien Testament (Dt 9,18; J1 2,15; Jon 3,5-7), et s'affirme dans le Nouveau Testament. Avant d'entamer son action dans le monde, le Seigneur lui-même a jeûné pendant quarante jours (Mt 4,2) et a donné des instructions concernant la pratique du jeûne (Mt 6,16-18). Dans le Nouveau Testament, de manière plus générale, le jeûne est décrit comme un moyen d'abstinence, de repentir et d'élévation spirituelle (Mc 1,6; Ac 13,2. 14,23; I Co 8,8). Dejà du temps des Apôtres, l'Eglise a proclamé l'importance du jeûne et a défini le mercredi et le vendredi comme jours de jeûne (Did., 8,1), ainsi que le jeûne avant Pâques (Irén., in: Eus., h. e. 5,24). La grande diversité concernant l'étendue et le contenu de ces jeûnes (Dion. Al., ep. can. ad Bas., PG 10,1278) démontre le caractère spirituel du jeûne, auquel tous les fidèles sont appelés à se conformer, chacun selon sa propre force et ses propres possibilités, sans pour autant avoir la liberté d'ignorer cette institution sacrée: «Prends garde que personne ne te détourne de cette voie de l'enseignement... Si tu peux supporter tout le joug du Seigneur, tu seras parfait ; si tu ne le peux pas, fais ce dont tu es capable. En ce qui concerne le jeûne, supporte-le selon ta force » (Did., 6,1-3).*

***3.*** *En tant que lutte spirituelle, le véritable jeûne est indissolublement lié à la prière incessante et au repentir sincère. «Le repentir sans jeûne est sans valeur» (Bas. de jej., 1,3), tout comme le jeûne sans bienfaisance est nul; notamment à notre époque où la distribution inégale et injuste des biens va même jusqu'à priver des peuples entiers de leur pain quotidien. « Frères, en jeûnant corporellement, jeûnons aussi en esprit, delions toute chaîne d'iniquité, brisons les liens de nos violentes passions, déchirons tout injuste contrat, donnons du pain aux affamés et recevons les sans-logis» (Stichère du mercredi de la lère Semaine du Grand Carême. Cf. Es 58,4-10). Jeûner ne signifie pas s'abstenir purement et simplement de certains aliments donnés. «L'abstinence de certains aliments ne suffit pas à elle seule à en faire un jeûne louable; pratiquons un jeûne que Dieu acceptera, qui Lui sera agréable. Le vrai jeûne consiste à se defaire du mal, à retenir sa langue, à s'abstenir d'être en colère, à eloigner les désirs, la calomnie, le mensonge, le parjure. La privation de tout ceci est le véritable jeûne. C 'est grâce à tout ceci que le jeûne est une bonne chose» (Bas. de jej., 2,7). L'abstinence de certains aliments et la frugalité - quant au type d'aliment et quant à la quantité - constituent les éléments visibles du combat spirituel qu'est le jeûne. «Le jeûne - ainsi que le terme l'indique - signifie abstinence de nourriture; mais la nourriture ne nous a*

*jamais rendus ni plus justes ni plus injustes. Le jeûne a une signification profonde : de même que la nourriture est le symbole de la vie et l'abstinence de nourriture celui de la mort, de même nous humains devons jeûner, afin de mourir au monde, et après cela, ayant reçu la nourriture divine, vivre en Dieu»* (Clem., Eclogæ, PG 9,704-705). Ainsi, le véritable jeûne se réfère à l'ensemble de la vie des fidèles en Christ et trouve son apogée dans leur participation à la vie liturgique, et notamment dans le sacrement de la sainte Eucharistie.

**4.** Le jeûne de quarante jours du Seigneur est devenu l'exemple de celui que doivent pratiquer les fidèles. Il rend active leur participation à l'obéissance au Seigneur, afin qu'à travers le jeûne *«nous puissions bénéficier par l'obeissance de ce que nous avions delaissé par la désobeissance»* (Gr. Naz., or. 45, in sanctum Pascha 28). St Grégoire Palamas résume de manière significative toute la tradition patristique accordant au caractère spirituel du jeûne - surtout à celui du Grand Carême - un sens christocentrique: *«Donc, si tu jeûnes, son seulement tu subiras la passion et tu mourras avec le Christ, mais tu ressusciteras et tu régneras avec Lui pour l'éternité; car devenu un avec Lui, dans la participation à la ressemblance de sa mort, tu participeras à la résurrection et tu seras l'héritier de la vie en lui»* (hom 13, in quinta jej. Dom.,PG 151,161).

**5.** Selon la tradition orthodoxe, l'idéal de perfection spirituelle est placé très haut, et celui qui désire l'atteindre doit s'élever en conséquence. C'est la raison pour laquelle l'ascèse et la lutte spirituelle n'ont pas de bornes, tout comme la perfection des parfaits. Peu nombreux sont ceux qui satisfont aux exigences de ce grand idéal orthodoxe de façon à atteindre la théosis de leur vivant. Et même eux, bien que pratiquant toutes les prescriptions, ne s'en vantent jamais, mais confessent: *«Nous sommes de pauvres serviteurs et nous n 'avons fait que notre devoir»*. Tous les autres ne doivent pas abandonner - selon la conception orthodoxe concernant la vie spirituelle - le bon combat du jeûne, mais s'en remettre à la miséricorde de Dieu pour leurs manquements, pleinement conscients de la médiocrité de leur situation et disposés à l'autocritique. Car il est impossible d'accéder à la vie spirituelle orthodoxe sans le combat spirituel du jeûne.

**6.** L'Eglise orthodoxe, considérant le jeûne comme un *«signe de protection»* pour la sauvegarde de la nouvelle vie en Christ contre les pièges de l'ennemi, a fixé, comme une mère affectueuse, les saintes périodes de jeûne, et proclame la nécessité de respecter au cours de l'année tous les jeunes prescrits, à savoir: ceux du Grand Carême, du mercredi et du vendredi, tous trois attestés par les saints canons, les jeûnes de Noël, des saints Apôtres, de la Dormition de la Vierge, les jeûnes journaliers de l'Exaltation de la sainte Croix, de la veille de l'Épiphanie et de la Décollation de saint Jean le Précurseur, puisés

*dans la Tradition.*

***7.*** *L'Eglise, ayant défini ce qu'il convient de faire pour le salut pendant les périodes sacrées du jeûne, a posé par clémence pastorale les limites de l'économie miséricordieuse au régime du jeûne. En conséquence, elle a prévu l'application du principe ecclésiastique d'économie en cas de maladie corporelle, d'une nécessité impérieuse ou le la difficulté des temps, selon le discernement et le souci pastoral du corps des évêques des Églises locales.*

***8.*** *Il est un fait qu'aujourd'hui nombre de fidèles, soit par négligence, soit à cause des conditions de vie, quelles qu'elles soient, ne respectent pas toutes les prescriptions concernant le jeûne. L'Église, qui «ne désire pas la mort du pécheur, mais sa reintégration et sa vie», doit affronter tous ces cas de non-observance des prescriptions sacrées concernant le jeûne, qu'ils soient généraux ou individuels, avec un souci maternel et affectueux. Elle laisse donc le soin aux Églises orthodoxes locales de definir, selon leur discernement, la mesure d'économie miséricordieuse et d'indulgence à appliquer afin d'alléger le «poids» des jeûnes sacrés pour ceux qui ont des difficultés à respecter tout ce que ceux-ci prescrivent, soit pour des raisons personnelles (maladie, service militaire, conditions de travail, vie dans la Diaspora etc.), soit pour des raisons générales (conditions climatiques particulières de certains pays, difficultés de trouver certains aliments maigres, structures sociales). Ceci toujours dans l'esprit et dans le cadre de ce qui précède, et dans le but d'éviter d'affaiblir l'institution sacrée du jeûne. Cette clémence miséricordieuse doit être appliquée par l'Église avec une grande circonspection et surtout avec plus d'indulgence pour les jeûnes sur lesquels la tradition et la pratique de l'Église ne sont pas toujours uniformes. «...Jeûner tous les jours est un bien, mais celui qui jeûne ne doit pas blâmer celui qui ne jeûne pas. Dans ces cas il ne faut pas légiférer, ni contraindre; il ne convient pas non plus de conduire par la force le troupeau confié par Dieu ; il faut plutôt faire usage de la persuasion, de la douceur et de la bonne parole... » (Jo. D., jej. 7).*

***9.*** *En outre, le plérome de l'Église doit jeûner avant la sainte Communion et dans certaines circonstances particulières de sa vie comme, par exemple, en signe de repentir, pour la réalisation d'un v u, pour le succès d'un but élevé, en temps de calamité, avant le baptême (celui des adultes), en cas de pénitence, avant l'ordination et dans des cas analogues.*

***

***Le Président***: Nous remercions chaleureusement le président, les secrétaires et tous les membres pour leur travail excellent. La discussion est ouverte. Je donne la parole à S.E. le métropolite Philarète de Kiev.

***Le métropolite Philarète de Kiev***: Émin. Président, nous considérons que le texte est bon et qu'il est amélioré; nous sommes heureux que la Commission ait tenu compte de toutes les propositions faites par les participants. Ma remarque concerne le § 6. Puisque le texte russe est officiel, je suppose qu'il doit être identique au texte grec. Mais dans le texte russe manque la mention du Carême de Noël et du jeûne des saints Apôtres. Je pose la question à la Commission: est-ce intentionnel ou le fait du hasard? Si c'est le fait du hasard, je demande que le Carême de Noël et le jeûne des saints Apôtres soient inclus aussi bien dans le texte russe que grec et dans tous les autres textes. Merci.

***Le métropolite du Mont-Liban***: Mgr le Président, j'ai moi aussi quelques problèmes de traduction. Il serait mieux que l'on décide de prendre comme base le texte original et de laisser une certaine flexibilité à ceux qui utiliseront le texte dans une traduction.

***Le professeur Zissis***: Émin. Président, au § 1 figure une référence à la Genèse. Dans la mesure où ce renvoi ne cadre pas entièrement avec le contexte, je propose de le déplacer au § 2, avant la référence au Deutéronome. Au § 6, on établit une distinction entre les jeûnes «*attestés par les saints canon*s» et les jeûnes «*non attestés par les saints canons*». Cette distinction n'a pas lieu d'être. Les saints canons sont la tradition de l'Église, mais les jeûnes établis, ceux de Noël etc., constituent eux aussi la tradition de l'Église. Il est préférable que nous présentions tous les jeûnes sans exception comme constituant la tradition de l'Église.

***Le Président***: Je propose qu'on supprime au § 6 l'expression «*comme une mère affectueuse*», car on ne peut l'appliquer à l'Église lorsqu'elle fixe les temps du jeûne. C'est lorsqu'elle a recours à l'économie qu'elle apparaît comme telle. Je suis d'accord avec le professeur Zissis pour qu'on déplace la citation à la Genèse au § 2. Lorsque nous disons: «*Avant d'entamer son action dans le monde, le Seigneur lui- même a jeûné*», et que nous renvoyons le lecteur à Matthieu, je pense que nous devrions ajouter également le passage approprié de Luc 4, 1-2, où il est dit plus clairement que le Seigneur a jeûné pendant quarante jours. Une remarque de fond: l'Assemblée plénière a dit qu'il n'y avait pas dans le texte de dimension paulinienne du jeûne. Et, en effet, il n'y a aucun témoignage de Paul. Il faudra donc remédier à cet oubli; ceci, d'une part, parce que l'Assemblée l'a demandé et, d'autre part, parce que les témoignages de Paul apportent une dimension «*spirituelle*». Deux passages au moins devront être pris en considération: à Co 8,13 et Rm 14,21.

***L'évêque de Wroclaw***: Émin. Président, au § 1, première phrase, il serait peut-être bon de supprimer le renvoi à la Genèse, laisser «*Le*

*jeûne est un commandement divin»* et de barrer ce qui est entre parenthèses, car en lisant ces versets bibliques, le lecteur n'y voit pas spontanément l'institution du commandement du jeûne. Le professeur Zissis en a déjà parlé. Au § 5, vers le milieu, après la phrase: *«Et même eux, bien que pratiquant toutes les prescriptions, ne s'en vantent jamais, mais confessent: nous sommes de pauvres serviteurs et nous n 'avons fait que notre devoir'»*, pourrait-on ajouter une autre phrase, par exemple: *«Une prudence toute spéciale est nécessaire pour que le jeûne ne devienne pas une source d'orgueil»*. Cette formulation est loin d'être parfaite, mais une proposition de ce genre me semble utile. Je pense qu'elle découle de l'enseignement des saints Pères. Je crains que de nombreuses personnes ne soient induites en erreur par le terme «*plérome*» - la plénitude de l'Église. Pourrait-on le remplacer par : «*les croyants*» ou: «*les membres de l'Église*», ou encore par : «*tous les membres de l'Église, clercs et laïcs*»! Ce serait peut-être plus compréhensible, car souvent «*la plénitude de l'Église*» suppose la puissance de l'Église, l'Église sainte et triomphante. Je vous remercie.

***Le Président***: Puisque deux de nos frères sont gênés par le mot «*plérome*», je propose d'écrire: «*l'ensemble des fidèles de l'Église*».

***Le métropolite de Péristérion***: Émin. Président, une remarque de principe concernant le § 6. Je pense que ce paragraphe était bien meilleur dans le texte précédent. Et comme il constitue le coeur et l'esprit de tout le texte, je propose de le laisser tel qu'il était dans le texte primitif.

Au § 9, je propose d'ajouter si possible un autre cas: «en période de pèlerinages». Il y a dans la tradition une théologie de ces pèlerinages. Merci.

Sur la proposition de S.E. le Président, le professeur Anagnostopoulos lit le § 6 tel qu'il était formulé dans le texte primitif.

***Le professeur Anagnostopoulos***: La formule «*sur les traces des saints Pères*» se trouve déjà au § 1, c'est pourquoi on l'a supprimée ici. En ce qui concerne les «*traditions sacrées*», on en a longuement débattu au sein de la Commission. Il y a une distinction à faire entre «*Tradition*» et «*traditions*». On a supprimé de même *«ainsi que les jeûnes proposés dans un souci pastoral... »*, car on dit là en substance ce qui est dit à la fin du § 9. Voilà les raisons pour lesquelles, Émin. Président, nous avons procédé à ces modifications.

***Le Président***: La question a une importance fondamentale. S.E. le métropolite de Péristérion a fait une proposition précise. La Commission a fourni ses explications. Au Plénum de décider.

***Le professeur Phidas***: Émin. Président, je pense que la distinction établie dans le texte est correcte puisque l'Église elle-même la fait. Le «*grand*» et le *«petit»* Carême constituent tous deux la conscience et

la pratique de notre Église. La pratique cultuelle, cependant, différé. Célébrons-nous la liturgie des présanctifiés pendant le jeûne de Noël? Non. Devons-nous respecter les interdictions en vigueur pendant le Grand Carême - interdiction de célébrer le mariage, sacrements etc. - pendant les autres périodes de jeûne? Non. La Commission n'a donc pas commis d'erreur; elle a très exactement consigné la conscience théologique propre de l'Église.

***Le Président:*** Le § 6 du texte primitif était plus riche. Essayons donc de combiner les deux versions.

***Le métropolite de Carthage***: Émin. Président, je suis d'accord de parler de jeûnes «*prescrits*» et «*non prescrits*». Cette distinction doit être consignée, car elle correspond à une vérité. Les évolutions du moment ne constituent pas des canons de l'Église. Les canons n'ont jamais été sévères. C'est nous qui voulons imposer au monde un jeûne très sévère. Nous croyons à l'idéal ascétique, mais cet idéal n'est pas pour tous. «*Comprenne qui peut comprendre*!» (Mt 19,12).

***Le professeur Zissis***: La formulation du texte précédent était excellente. Le paragraphe doit être gardé tel quel, dans sa forme primitive. Notre texte a un caractère pastoral; il ne s'agit pas d'un traité scientifique. C'est pourquoi il n'est pas juste de distinguer parmi les jeûnes.

***Le professeur Phidas***: L'Église elle-même opère cette distinction. À quoi nous sert de la taire? Allons-nous refuser de consigner la conscience propre de l'Église à propos des jeûnes?

***L'archevêque d' Evdokias***: Émin. Président, personnellement, je serais pour la différenciation entre les jeûnes mentionnés dans les canons, et les autres qui ne le sont pas. Mais il me semble qu'il y a une autre difficulté, un petit problème. Pour autant que je m'en souvienne, le jeûne de la veille de l'Épiphanie existe dans les canons, dans la règle de saint Denys d'Alexandrie reconnue par le Concile in Trullo.

***Le professeur Galitis***: Émin. Président, la discussion se déroule sur de fausses bases. Il ne s'agit pas de savoir si un jeûne est attesté par les canons ou par la tradition sacrée puisque les saints canons sont eux aussi une partie de la tradition de l'Église. Par conséquent, la conscience du peuple n'opère pas ce classement que nous opérons. Cette distinction aidera les pasteurs, mais le peuple n'en sera pas influencé.

Je pense que le texte précédent était nettement meilleur.

***Le métropolite de Paphos***: Émin. Président, le texte est bon, clair, et il ne pose aucun problème. Nous ne devons pas craindre de dire la vérité. Cette distinction doit être maintenue dans le texte.

***Le métropolite de Pétra***: Émin. Président, c'est moi qui ai proposé cette modification, qu'il me faut donc la défendre. Les jeûnes

du mercredi et du vendredi, ainsi que le jeûne du Grand Carême, sont attestés par les canons. Pour ne pas laisser les autres jeûnes «*en suspens*», nous avons jugé bon de noter qu'ils étaient puisés dans la tradition sacrée.

***Le Président***: De l'aveu de tous, la formulation précédente du paragraphe était meilleure. S'il en va ainsi, j'aimerais proposer la formulation suivante: «*L' Église orthodoxe, comme une mère affectueuse, a défini ce qui convient au salut et placé en tête les périodes sacrées du jeûne, comme un «signe de protection» donné par Dieu pour la sauvegarde de la nouvelle vie en Christ contre les pièges de l'ennemi ; sur les traces des saints Pères, elle garde inchangés, comme avant, les prescriptions apostoliques, les canons conciliaires et les traditions sacrées ; elle propose toujours les jeûnes sacrés comme la meilleure voie dans l'exercice des fidèles en vue de leur perfection spirituelle et de leur salut ; elle proclame la nécessité pour les fidèles de respecter au cours de l'année tous les jeûnes prescrits: ceux du Grand Carême, du mercredi et du vendredi - attestés par les saints canons - et ceux de Noël, des saints Apôtres, de la Dormition de Vierge ainsi que les jeûnes journaliers de l'Exaltation de la sainte Croix, de la veille de l Épiphanie et de la Décollation de saint Jean le Précurseur, ainsi que les jeûnes proposés dans un souci pastoral ou librement consentis par les fidèles*». Nous faisons ainsi une distinction sans faire une différenciation entre canons et traditions. Cette proposition tend à combiner les deux points de vue.

***La proposition est acceptée à l'unanimité***

***Le métropolite du Banat***: Je suis d'accord avec ce que vous avez proposé. Je voudrais toutefois attirer l'attention sur le fait que l'expression «*elle garde inchangés*» a provoqué des discussions pendant la séance plénière.

***Le Président***: Nous pouvons dire simplement: «garde comme avant les prescriptions sacrées».

***Le professeur Phidas***: Émin. Président, les scrupules de S.E. le métropolite du Banat n'exigent pas la suppression du terme «*inchangés*». Les canons sont beaucoup plus ouverts à l'économie et laissent une marge plus large que celle que nous appliquons. Puissions-nous appliquer cette économie «*inchangée*»! Puisque nous nous référons précisément à «*l'observance inchangée de la tradition canonique sur le jeûne*», tradition qui englobe également le recours à l'économie ecclésiastique je demande de laisser le texte tel qu'il est. Nous apportons un élément théologique nouveau.

***Le Président***: Dans le cas présent, «*inchangés*» se rattache à: «*elle propose d'observer les jeûnes*».

***La proposition de S.E. le métropolite du Banat est acceptée.***

***La séance est levée.***

## VII^e JOUR DES TRAVAUX
(Mardi 4 novembre 1986)
***
*Séance du matin* (11.00- 12.30)

***L'archimandrite Timothée***: Si l'on ajoute le § 6 du texte précédent, il faudra supprimer le § 7, qui présente à peu de choses près le même contenu.

***Le Président*** : Vous avez raison. Le § 7 peut commencer par : «*L'Église a posé...*».

***Le métropolite de Dimitrias***: Pour que l'opposition soit plus claire, disons: «*L'Église, cependant, a posé...*».

***Le métropolite de Sliven***: Émin. Président, merci pour les v ux qui m'ont été adressés. Saint Joanikiy le Grand fut un champion de l'Orthodoxie. Que nous le fêtions aujourd'hui nous amène donc à être circonspects. Notre Église s'appuie sur le combat et le témoignage de nos saints. Je demande donc qu'on tienne compte de la remarque que j'ai déjà faite et qu'on ajoute le mot «*saint*» à tous les renvois aux textes des Pères.

***Le professeur Galitis***: Émin. Président, en ce qui concerne le renvoi à la Genèse, je suis d'accord qu'on le déplace. Mais le passage de saint Basile n'a alors plus sa justification. Je propose donc que cette référence à la Genèse accompagne la citation de saint Basile ; à moins qu'on ne dise. «*le jeûne est le premier commandement de Dieu à l'homme*».

***Le Président***: L'expression employée, «*commandement divin*», est forte. Je proposerais donc de dire: «*Le jeûne est le premier commandement divin à l'homme*». Et qu'on conserve la référence à la Genèse.

***Le Secrétaire***: Ne disons pas: «*premier commandement divin*». Peut-être donne-t-on ainsi la priorité au jeûne par rapport à d'autres commandements divins. Il suffit de dire: «*commandement divin*».

***Le métropolite de Kiev***: Émin. Président, pour certaines personnes qui ne participent pas à notre discussion, et pour la multitude des croyants, cette citation de la Genèse ne sera pas claire, car elle ne mentionne pas directement le jeûne. Ainsi, elle peut provoquer confusion et perplexité. Nous proposons de la supprimer.

***Le professeur Anagnostopoulos***: Si on supprime la référence à la Genèse, qu'on supprime également le passage de saint Basile.

***Le professeur Phidas***: Émin. Président, la référence à la Genèse est là pour démontrer l'ancienneté du jeûne. Elle est en relation également avec la structure globale du texte. Tout l'arrière-fond christologique se base sur la relation typologique profonde entre la situation de l'homme (*premier Adam)* d'avant dans le paradis la chute et le jeûne de quarante jours du Seigneur (*deuxième Adam).*

***Le métropolite de Nicopolis***: Émin. Président, je pense que ces remarques sont excellentes, qu'il s'agit d'un commandement divin et que le passage de la Genèse est fondamental. La tradition patristique fait un usage abondant de ce passage pour rappeler que le jeûne est le premier commandement aux hommes. Si nous détachons de ce passage le commandement de Dieu à propos du jeûne, nous nous trouverons en opposition avec la tradition patristique; et une telle opposition n'est ni possible ni admissible.Notre texte n'a pas de caractère pastoral ; il s'agit d'un texte de proposition au saint et grand Concile. En ce qui concerne le § 6, j'aimerais faire observer que la Commission a tenté de le simplifier. Et surtout d'éviter une inexactitude. Nous ne pouvons pas dire: «*Sur les traces des saints Pères, l'Église...* ». Ce sont les Pères qui sont «*sur les traces*» de l'Église. Ce texte simplifié et raccourci est de loin préférable.

***Le Président***: Le Plénum s'est prononcé à ce sujet. Vous avez cependant raison. Nous pourrions dire: « *Suivant en cela les Pères...* ».

***Le métropolite de Kiev***: Émin. Président, je voudrais revenir au début de notre texte. Tenant bien compte de tout ce qui a été dit pendant la discussion et étant intérieurement d'accord avec tout, je pense qu'afin d'éviter les dissensions et les oppositions, nous devrions consentir à laisser la première phrase avec la citation. Je pense qu'il n'y aura ainsi plus de divergences et que le débat sur le sujet sera clos.

***Le métropolite de Beyrouth***: Au § 8, nous mentionnons le cas de la «*Diaspora*». Je sais d'expérience que la vie dans la Diaspora n'amène pas de problème pour l'observance du jeûne. En effet, certaines Églises locales rencontrent plus de problèmes que leurs peuples vivant en Diaspora.

***Le Président***: Sur le fond, la remarque de S.E. le métropolite de Beyrouth se justifie. La Commission s'est occupée de la question. Il y a dans la Diaspora des conditions de vie qui créent certains problèmes, certains états de fait coercitifs. Pères et frères, je pense que nous pouvons achever notre discussion à propos du jeûne. Les deux Secrétaires de la Commission ont consigné les propositions et les observations faites ici.

Le Président énumère brièvement les amendements proposés et demande à l'Assemblée si elle accepte ce texte pour qu'il soit transmis au saint et grand Concile.

***La proposition du Président est acceptée à l'unanimité.***

***Le Président***: Merci, saints frères. Nous pouvons passer maintenant au deuxième thème, celui des relations des Églises orthodoxes avec l'ensemble du monde chrétien.

***Le métropolite de Transylvanie***: Mgr le Président, nous avons

travaillé dans un esprit de collaboration très fraternelle en essayant de trouver des expressions verbales équilibrées et balancées ; expressions d'ouverture pour l'unité, mais aussi expressions de fermeté en ce qui concerne la foi. Notre commission s'est basée sur le texte de la Commission interorthodoxe préparatoire, présenté dans le rapport du Secrétaire pour la préparation du saint et grand Concile. Nous avons également pris en considération les discussions qui ont eu lieu au plénum. Je puis vous assurer que nous avons discuté tous les commentaires qui ont été faits en séance plénière. Ce sont justement ces commentaires qui nous ont amenés à modifier le titre, à ajouter toute une partie, intitulée «préambule», et à modifier certains points du texte.

Ensuite, le Président de la IIe Commission, S.E. le métropolite Antoine de Transylvanie, lit le texte d'introduction ainsi que les propositions d'adjonctions, d'améliorations et de modifications:

«À l'adresse de la vénérable Assemblée plénière de la IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire

Émin. Président,

La IIe Commission, désignée par l'Assemblée plénière de la IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire pour l'examen du thème «*Relations des Églises orthodoxes avec l'ensemble du monde chrétien*», a choisi dès l'abord *comme président S.E. le métropolite Antoine de Transylvanie et comme secrétaire le professeur Vlassios Phidas.* La Commission a pris pour base de ses travaux le texte de la Commission interorthodoxe préparatoire présenté dans le rapport du Secrétaire pour la préparation du saint et grande Concile ainsi que les discussions qui ont eu lieu en plénum. Elle s'est occupée de ce qui concerne l'intitulé du thème et les compléments à apporter à l'introduction (théorique) qui figure en première partie d'u texte; elle a d'autre part reconsidéré le contenu de la deuxième partie du texte plus précisément consacrée aux dialogues en cours. Ainsi, la Commission:

**a)** propose à l'unanimité d'utiliser pour le titre l'expression Église orthodoxe à la place du pluriel «*Églises orthodoxes*», ce qui donne comme formulation finale: «*Relations de l'Église orthodoxe avec l'ensemble du monde chrétien*»

**b)** a reformulé, suite à de longues discussions, la première partie du texte, introductive, qu'elle présente dans le texte ci-joint dans sa version finale et qu'elle soumet au jugement du plénum;

**c)** a apporté certaines améliorations à la deuxième partie du texte en se basant pour cela d'une part sur les observations faites lors des discussions en plénum et, d'autre part, sur les propositions discutées lors du travail de la Commission. Les

améliorations apportées à cette partie du texte n'entraînent aucun changement fondamental quant à l'esprit du texte, ce qui est conforme, d'ailleurs, à la mission dont on avait chargé la Commission.

Enfin, la Commission a jugé qu'on pouvait ajouter au texte la note suivante: «*Certes, la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire a décidé que les décisions prises par les Conférences panorthodoxes préconciliaires avant la convocation du saint et grand Concile n 'ont pas force canonique avant que le saint et grand Concile ne se soit prononcé à leur sujet. Cependant, vu la nature du thème, la présente Conférence considère que les décisions qui ont été ainsi prises peuvent avoir une application immédiate*».

En ce qui concerne plus particulièrement les améliorations apportées à la seconde partie du texte, nous faisons observer ce qui suit :

**A. *Le dialogue avec les Anglicans***

**1**….. Au § 1 on a ajouté: «*...et ce malgré les tendances manifestées par les Anglicans à vouloir sous-estimer ce dialogue*».

**2**….. Au § 2 **(I)** on a remplacé: «*...lors de la même assemblée de la Commission théologique mixte à Moscou*», par: «*Athènes 1978*».

**(II)** on a corrigé la phrase: «*se sont abstenus jusqu 'à présent de le supprimer*», en: «*n 'a pas encore trouvé un large écho*».

**(III)** on a corrigé la phrase: «*ont procédé à de telles ordinations* », *en: «continuent à procéder à de telles ordinations*».

**(IV)** on a ajouté la phrase: «*Ces tendances peuvent avoir des retombées négatives*».

**1.** Au dernier § on a ajouté in fine la phrase: «*On pourrait également inscrire...*».

**B. Le dialogue avec les Vieux-Catholiques**

**1.** Au § 1 on a supprimé «*entière*» dans l'expression: «*entière satisfaction*».

**2.** Au § 2 (I) on a remplacé le terme «*mariologiques*» par l'expression: «*sur la* personne de la Mère de Dieu».

(II) on supprimé les mots : «*dernière selon les prévisions* ».

**3.** Au § 3 on a reformulé pour plus de clarté la phrase d'introduction.

**4.** Au § 4 (I) on a explicité l'expression: «*Ces questions*», par: «*Ces deux* questions».

(II) on a supprimé les termes peu précis d'organes «*ecclésiastiques*» et de «*pleine*» communion ecclésiale.

**C. Le dialogue avec les anciennes Églises orientales**

Au § 2 on a remplacé la phrase: « *...sont excellentes, et espèrent que...* » par: «*laissent espérer avec un certain fondement*».

**D. Le dialogue avec les Catholiques romains**

**1.** Au § 3 La dernière phrase: «*mais par les Églises...*» a été corrigée par: «*mais* par les deux Commissions... à titre égal ».

**2.** Au § 6 in fine, au lieu de «*...la poursuite de notre Dialogue bilatéral*», nous avons remplacé par: «*et deviennent des facteurs entravant notre dialogue bilatéral*».

**3.** Au § 8 in fine on a supprimé: «*du problème de l'uniatisme et du problème parallèle du prosélytisme*».

**E. Le dialogue avec les Luthériens**

**1.** Au § 2 on a remplacé la phrase: «*que les positions théologiques... divergents*» par: «*nous pouvons dejà entrevoir certaines difficultés qui surgiront à l'avenir*».

**F. Le dialogue avec les Réformés**

Le § 2 a été entièrement reformulé.

Émin. Président, notre Commission soumet à l'Assemblée plénière le texte auquel elle a abouti pour la suite de la procédure.

(signatures)

†le métropolite Antoine de Transylvanie

professeur Vlassios Phidas »

Suite à cela, le Plénum de la Conférence exprime le désir qu'on donne lecture du prologue du texte puisqu'il s'agit d'une adjonction qui ne faisait pas partie du projet de texte rédigé par la Commission interorthodoxe préparatoire. La proposition ayant été acceptée, le Président de la Commission lit le passage du texte en question. Le texte proposé par la II^e^ Commission est le suivant:

## II^e^ COMMISSION
## RELATIONS DE L'ÉGLISE ORTHODOXE AVEC L'ENSEMBLE DU MONDE CHRÉTIEN

*L'Église orthodoxe a toujours été en faveur du dialogue tant pour des raisons théologiques que pour des raisons pastorales. Au cours de ces dernières années, elle a entamé un dialogue théologique avec un grand nombre d'Églises et de Confessions chrétiennes, dans la conviction qu'à travers ce dialogue elle donne un témoignage dynamique de ses trésors spirituels à tous ceux qui se trouvent en dehors de ses limites, et dans le but de préparer la voie conduisant vers l'unité.*

*Notre sainte Église orthodoxe, pleinement consciente de sa responsabilité dans la voie vers l'unité du monde chrétien, ne se contente pas de reconnaître l'existence ontologique de toutes ces Églises et Confessions chrétiennes, bien que représentant elle-même l'Église une, sainte, catholique et apostolique; elle est fermement convaincue, également, que toutes les relations qu'elle entretient avec ces dernières doivent se fonder sur la clarification, le plus rapidement possible et le plus objectivement possible, de toute la question de l'ecclésiologie et de l'enseignement général que celles-ci professent sur*

*les mystères, la grâce, le sacerdoce et la tradition apostolique. Les dialogues théologiques bilatéraux, menés actuellement par l'Église orthodoxe, sont l'expression authentique de cette conscience de l'Orthodoxie.*

*Il est évident que l'Église orthodoxe, tout en dialoguant avec les autres chrétiens, n'ignore pas les difficultés liées à une telle entreprise; bien plus, elle comprend les obstacles qui se dressent sur la route du retour vers la tradition commune de l'ancienne Église indivise, et elle espère que le Saint-Esprit, qui constitue toute l'institution de l'Église, pourvoiera aux defauts. En ce sens, au cours de ces dialogues théologiques, l'Église orthodoxe ne s'appuie pas uniquement sur les forces humaines de ceux qui mènent les dialogues, mais également sur la protection du Saint-Esprit et la grâce du Seigneur qui a prié «pour que tous soient un» (Jn 17,21).*

*Les dialogues théologiques bilatéraux actuels, annoncés par des Conférences panorthodoxes, sont l'expression de la décision unanime de toutes les très saintes Églises orthodoxes locales qui ont le devoir suprême de participer activement et avec continuité à leur déroulement, ceci afin de ne pas mettre d'obstacle au témoignage unanime de l'Orthodoxie pour la gloire du Dieu Trinitaire. Dans le cas où une Église déciderait de ne pas désigner de délégués pour l'un des Dialogues ou pour une assemblée précise, si cette décision n'est pas prise à l'échelon panorthodoxe, le dialogue se poursuit. Parallèlement, avant l'ouverture de l'assemblée ou du dialogue en question, l'absence d'une Église doit, quoi qu'il en soit, faire l'objet d'une discussion au sein de la Commission orthodoxe engagée dans le dialogue; ceci d'une part pour exprimer la solidarité et l'unité de l'Église orthodoxe et, d'autre part, pour appeler l'Église en question à reconsidérer sa décision.*

*Les problèmes qui peuvent surgir au cours des discussions théologiques des Commissions théologiques mixtes, touchant à des différences théologiques héritées du passé ou même apparues récemment, ne justifient pas toujours à eux seuls le rappel unilatéral des délégués ou même la suspension definitive de la participation d'une Église orthodoxe locale. Car cela ne peut faire l'objet que d'une décision panorthodoxe, tous les efforts nécessaires étant déployés à l'échelon interorthodoxe pour rétablir la représentativité complète au sein de la Commission théologique orthodoxe engagée dans ce dialogue.*

*La méthodologie qui est suivie dans le déroulement des dialogues théologiques ne vise pas seulement à rechercher les éléments communs de la foi chrétienne; elle vise également à dépasser les divergences théologiques héritées du passé ou les différences qui ont pu apparaître récemment. Dans le cas où on ne parviendrait pas à surmonter une divergence théologique précise, le dialogue théologique se poursuit après qu'on a consigné par écrit le désaccord constaté sur cette question précise et qu'on a informé de ce désaccord toutes les Eglises orthodoxes locales.*

*Il est évident qu'au cours des dialogues théologiques, le but poursuivi par tous est le même: le rétablissement final de l'unité dans la vraie*

*foi et dans l'amour. Il reste néanmoins que les divergences théologiques et ecclésiologiques existantes permettent en quelque sorte une hiérarchisation quant aux difficultés qui se présentent sur la voie de la réalisation de ce but panorthodoxe. La spécificité des problèmes liés à chaque dialogue bilatéral présuppose une différenciation dans la méthodologie à suivre dans chaque cas; mais pas une différenciation dans le but, car le but est le même pour tous les dialogues.*

*Malgré cela, un effort de coordination de la tâche des différentes Commissions théologiques interorthodoxes s'impose, d'autant plus que l'unité ontologique et indissoluble existant au sein de l'Église orthodoxe doit être révélée et se manifester également dans le cadre de ces dialogues. L'organe de coordination doit regrouper en son sein les Présidents et les Secrétaires de tous les dialogues en cours; toute Église dont aucun délégué n'est président ou secrétaire d'une Commission envoie un membre d'une Commission pour la représenter.*

*La conclusion de tout dialogue théologique proclamé officiellement correspond avec l'achèvement de la tâche de la Commission théologique mixte désignée à cet effet; c'est alors que le Président de la Commission interorthodoxe soumet un rapport au Patriarche oecuménique, lequel, en accord également avec ceux qui sont à la tête des saintes Églises orthodoxes locales, proclame la clôture du dialogue. Aucun dialogue n'est considéré comme achevé avant que Sâ fin ne soit proclamée par une décision panorthodoxe.*

*La décision panorthodoxe, au cas où un dialogue théologique s'achèverait avec succès, de rétablir là communion ecclésiale doit pouvoir se fonder sur l'unanimité de toutes les Églises orthodoxes locales ou du moins sur l'absence d'opposition de la part de l'une d'elles.*

### A. Le dialogue avec les Anglicans

*La III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire exprime sa satisfaction face à l' uvre accomplie à ce jour par la Commission théologique mixte chargée du dialogue entre les Églises orthodoxe et anglicane, et ce malgré les tendances manifestées par les Anglicans à vouloir sous-estimer ce dialogue. Ladite Commission a rédigé des textes communs sur la triadologie, l'ecclésiologie, ainsi que sur la vie, le culte et la tradition de l'Église.*

*En même temps, notre Conférence observe que l'accord signé en 1976 à Moscou sur la suppression du filioque du Credo n'a pas encore trouvé un large écho chez les Anglicans. De même, malgré la Déclaration des Orthodoxes (Athènes, 1978) contre l'ordination des femmes, un certain nombre d'Églises de la Communion anglicane continuent à procéder à de telles ordinations. Ces tendances peuvent avoir des retombées négatives sur la poursuite du dialogue.*

*Une difficulté majeure pour la poursuite sans entraves de ce dialogue découle également des présupposés ecclésiologiques flexibles et incertains*

*des Anglicans qui, comme tels, pourraient relativiser le contenu des textes théologiques signés en commun. Une difficulté semblable provient de diverses déclarations extrémistes de certains prélats anglicans sur des questions de foi.*

*En ce qui concerne plus particulièrement la thématique du dialogue, la Conférence conseille de ne pas accorder désormais une trop grande importance à la présentation et description des positions respectives - ce qui révèle plutôt un désaccord - mais de souligner le consensus qui pourrait exister sur des questions dogmatiques. On pourrait également inscrire, parmi les thèmes, des questions de spiritualité, de soin pastoral et de diaconie touchant aux besoins spirituels du monde actuel.*

### B. Le dialogue avec les Vieux-Catholiques

*La III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire exprime sa satisfaction face aux progrès du dialogue théologique entre les Églises orthodoxe et vieille-catholique, un dialogue dont la tâche sera bientôt achevée.*

*Vingt textes ont déjà été rédigés et acceptés en commun, portant sur un nombre correspondant de thèmes théologiques, christologiques, ecclésiologiques, sotériologiques, et sur la personne de la Mère de Dieu; au cours de la prochaine réunion de la Commission théologique mixte, des thèmes relatifs aux sacrements et à l'eschatologie, ainsi qu'aux présupposés et aux conséquences de la communion ecclésiale, seront examinés.*

*Votre Conférence considère qu'il ne faut pas passer sous silence deux aspects essentiels pour une meilleure évaluation des résultats de ce dialogue: (a) l'ancienne pratique de l'Église vieille-catholique consistant à entretenir l'intercommunion avec l'Église anglicane, ainsi que les tendances récentes vers une telle pratique avec l'Église évangélique d'Allemagne. En effet ces tendances, bien que restreintes et locales, amoindrissent l'importance des textes ecclésiologiques signés en commua; (b) les difficultés rencontrées par l'Église vieille-catholique pour incorporer et appliquer pleinement dans sa vie la théologie des textes théologiques signés en commun.*

*Ces deux questions doivent faire l'objet d'un examen de la part des autorités compétentes de l'Église orthodoxe quant à leurs répercussions ecclésiologiques et ecclésiastiques. Ceci dans le but de poser, aussitôt que possible, les présupposés ecclésiastiques au rétablissement de la communion ecclésiale avec les Vieux- Catholiques.*

*En effet, l'éventuelle réussite de ce dialogue théologique aura des répercussions favorables sur les autres dialogues en cours et renforcera leur crédibilité.*

### C. Le dialogue avec les anciennes Églises orientales

*La III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire salue l'inauguration de ce dialogue il y a quelques mois, et exprime sa satisfaction pour le choix de*

*la christologie comme premier thème à examiner.*

*Les perspectives de ce dialogue laissent espérer avec un certain fondement que des solutions seront trouvées aux problèmes concernant l'acceptation de l'«horos» du IVe Concile oecuménique en étroit rapport avec les décisions christologiques des autres Conciles cuméniques, l'acceptation des IVe, Ve , VIe et VIIe Conciles oecuméniques, la levée des Anathèmes prononcés de part et d'autre, etc.*

*Quoi qu'il en soit, le dialogue en question serait renforcé si on étudiait et cherchait à résoudre en parallèle les problèmes pastoraux communs, les deux familles d'Églises vivant dans un même milieu et ayant des présupposés ecclésiaux communs; deux éléments qui peuvent contribuer à la solution de ces problèmes.*

**D. Le dialogue avec les Catholiques romains**

*La IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire reconnaît que la marche de ce dialogue à ce jour a été positive. Il a abouti d'une part à la rédaction d'un texte commun sur le thème «Le mystère de l'Église et de l'Eucharistie à la lumière du mystère de la Sainte Trinité » et d'autre part à l'étude en commun du thème «Foi, Sacrements et Unité de l'Église». La Conférence salue avec satisfaction les étapes constructives qui ont été franchies et proclame la volonté et la décision de l'Église orthodoxe de poursuivre cet important dialogue.*

*Toutefois, notre Conférence signale l'existence de certains problèmes concernant la thématique, la méthodologie, et autres, qui entravent la marche rapide et efficace du dialogue. Afin de dépasser ces problèmes dans la mesure du possible et d'améliorer, de manière générale, les conditions de poursuite de ce dialogue, notre Conférence désire avancer certaines propositions. Il va de soi que ce qui sera proposé devra être accepté par l'autre partie, conformément à la procédure de ce dialogue établie et acceptée en commun.*

*En ce qui concerne la thématique, la Conférence propose de choisir dorénavant les thèmes du dialogue non pas seulement parmi ceux qui «unissent» les deux Églises, mais aussi parmi ceux qui les «divisent», notamment ceux qui ressortissent au domaine de l'ecclésiologie.*

*Quant à la méthodologie, la Conférence propose: (a) la rédaction de projets de textes séparés - un orthodoxe et un catholique romain - qui serviront de base au travail des sous-commissions pour la rédaction de la première version des textes communs; (b) l'exercice d'une critique orthodoxe sur les textes communs rédigés par le Comité de coordination dejà dans le cadre de la Commission interorthodoxe; (c) l'existence de deux textes originaux, au lieu d'un seul, l'un en grec et l'autre en français, et l'utilisation plus large dans ces textes d'un langage et d'une terminologie bibliques et patristiques; (d) l'acceptation des textes communs lors de chaque réunion de la Commission mixte non pas individuellement, mais par les deux Commissions, en tant que parties engagées dans le dialogue à titre égal.*

*Plus particulièrement, afin de faire avancer ce dialogue sans entraves, il est indispensable de discuter très vite des retombées defavorables au dialogue de certains problèmes épineux, tels l'uniatisme et le prosélytisme. L'existence et la continuation de l'uniatisme, aussi bien sous ses formes historiques que sous ses manifestations actuelles, ainsi que le prosélytisme exercé sous diverses formes - éléments négatifs dans la vie de nos Églises - sont des réalités inacceptables pour l'Orthodoxie, et constituent des facteurs négatıfs entravant la poursuite de notre dialogue bilatéral.*

*Dans cette perspective, nous proposons que la réalité de l'uniatisme, ainsi que le prosélytisme exercé à travers lui ou par d'autres moyens, soient examinés dans une des prochaines étapes du dialogue en tant que priorité ecclésiologique. Devant les retombées pastorales et autres de l'uniatisme et du prosélytisme - négatives aussi bien pour l'Orthodoxie que pour son dialogue avec l'Église catholique romaine - nous proposons de rechercher dès que possible les moyens appropriés pour trouver les solutions pratiques indispensables.*

## E. Le dialogue avec les Luthériens

*La IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire constate avec satisfaction que ce dialogue a commencé sous de bons augures ; que ceux qui le mènent ont choisi d'examiner en priorité l'ecclésiologie, thème fondamentalement lié aux problèmes les plus importants et aux divergences théologiques qui en découlent.*

*Notre Conférence espère qu'au cours des discussions bilatérales et au cours de l'élaboration de textes communs, une importance égale sera accordée à l'élément académique et à l'élément ecclésial. Nous pouvons déjà entrevoir certaines difficultés qui surgiront à l'avenir dans le déroulement de ce dialogue; cependant nous espérons qu'avec l'aide de Dieu il se révélera fructueux et utile.*

## F. Le dialogue arec les Réformés

La IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire souhaite que le dialo*gue théologique en préparation entre l'Église orthodoxe et les Reformés débute officiellement et évolue dans un esprit positıf et créatıf. Elle exprime également l'espoir que ce dialogue profitera de l'expérience acquise au cours des autres dialogues théologiques et tirera parti de leurs conclusions positives, tout en évitant de répéter leurs expériences négatives.*

*L'inquiétude justifiée de certaines Églises orthodoxes locales face au prosélytisme exercé par les Luthériens et les Reformés aux dépens du plérome orthodoxe peut créer des complications et rendre plus difficile la poursuite de ces dialogues.*

***Le Président***: Je remercie beaucoup le métropolite Antoine de Transylvanie pour cette présentation du rapport sur le texte concernant les relations de l'Église orthodoxe avec l'ensemble du monde chrétien. Je remercie la Commission pour son travail, et je vous demande pardon pour un oubli de ma part: j'ai en effet oublié de remercier chaleureusement S.E. le métropolite Dorothée de Prague et de toute la Tchécoslovaquie, les deux secrétaires et les membres de la I^ère^ Commission qui ont pris si à coeur leur travail sur la question du jeûne.

Le travail effectué au sein de la II^e^ Commission est en effet plus que satisfaisant, et je veux parler à la fois du travail proprement dit et de la présentation de ses résultats. *La partie introductive du texte a droit à nos éloges, cette partie qui à elle seule fait de notre texte sur les dialogues un texte du saint et grand Concile.* Car du fait de notre décision d'appliquer et de mettre en action ce qui est dit dans le texte à propos des dialogues, le texte serait resté dépouillé devant le saint et grand Concile. *Grâce à ce prologue, la question est traitée de manière excellente; et nous devons être reconnaissants pour le travail accompli.* La discussion est ouverte à propos du préambule et du reste du texte.

***Le métropolite de Kroutitsky***: Émin. Président, je ne vais pas discuter de la valeur du texte, qui est très bon. J'aimerais attirer votre attention sur deux points qui, à mon avis, peuvent susciter un certain malentendu et l'incompréhension. Il s'agit de deux passages parallèles au sujet du dialogue avec les Anglicans et de celui avec les Catholiques romains. En ce qui concerne les sujets proposés dans le dialogue avec les Anglicans, dans le dernier alinéa il est dit: «*la Conférence conseille de ne pas accorder désormais une trop grande importance à la présentation et description des positions respectives - ce qui révèle plutôt un désaccord - mais de souligner le consensus qui pourrait exister sur des questions dogmatiques*». En reprenant le texte concernant le dialogue avec les Catholiques romains nous lisons: «*En ce qui concerne la thématique, la Conférence propose de choisir dorénavant les thèmes du dialogue non pas seulement parmi ceux qui «unissent» les deux Églises, mais aussi parmi ceux qui les «divisent», notamment ceux qui ressortissent au domaine de l'ecclésiologie*». Je pense que ces positions sont claires pour nous, qui avons pris part à la discussion, car, à notre avis, notre dialogue avec les Anglicans doit prendre un autre caractère à cause de l'ordination des femmes. Mais quand les textes seront publiés et mis à la disposition des gens qui ne connaissent pas le sujet de notre discussion, ces derniers pourront avoir une vision erronée des approches différentes de l'Église orthodoxe dans ses dialogues avec les Anglicans et les Catholiques romains. Afin d'éviter cet apparent malentendu, j'aimerais proposer un amendement. Au dernier alinéa qui traite du dialogue avec les Anglicans, après «*En*

*ce qui concerne plus particulièrement la thématique du dialogue, la Coriférence conseille », biffer ce qui suit et le remplacer par: «malgré les heurts relatifs aux difficultés précitées, continuer aussi la discussion sur des questions dogmatiques»*. Merci.

***Le Président***: Merci beaucoup. Je pense qu'il y a effectivement contradiction entre ce qui est dit à propos du dialogue avec les Anglicans et ce qui concerne le dialogue avec les Catholiques romains.

***Le professeur Phidas***: Je ne pense pas *qu'il y ait contradiction,* Émin. Président. Concernant le dialogue avec les Catholiques romains, la distinction «*qui unissent - qui divisent*» se rapporte seulement au choix des thèmes, tandis qu'à propos des Anglicans, il est question de la procédure suivie par la Commission Mixte. Dans le premier cas, nous nous référons *à la thématique*, dans le second cas *à la méthodologie* du dialoque. La distinction est claire.

***Le Président***: Peut-être pourrions-nous essayer d'être plus explicites pour éviter d'éventuelles erreurs ou difficultés d'interprétation?

***Le métropolite de Carthage***: Émin. Président, j'ai souligné à plusieurs reprises que je n'étais pas d'accord avec l'idée de modifier la méthodologie et la thématique du dialogue avec les Catholiques romains. Ce qui est dit dans le texte à propos de la «*spécificité des problèmes liés à chaque dialogue bilatéral*» et de la nécessité d'une «*différenciation dans la méthodologie à suivre*» (§ 7 du préambule) pourra peut-être dissiper les appréhensions de S.E. le métropolite de Kroutitsky. Nous pouvons modifier la méthodologie en fonction des dialogues, mais le but reste toujours le même.

***Le métropolite de Kroutitsky***: Votre Éminence a proposé un amendement à cette rédaction, mais il y reste la phrase: «*ne pas accorder désormais une trop grande importance à la présentation et description des positions respectives*». II me semble que cette phrase n'est pas claire non plus; il faut l'exclure, car durant nos rencontres avec les Anglicans, avant leur prise de décision sur l'ordination des femmes, les représentants des Églises locales signalaient que cette décision serait cause de changement du caractère même du dialogue. Maintenant, nous nous trouvons devant le fait accompli. L'Église anglicane favorise l'ordination des femmes dans ses églises locales. La phrase «*ne pas accorder désormais une trop grande importance à la présentation et description des positions respectives - ce qui révèle plutôt un désaccord*» semble encourager l'éloignement des Anglicans de leur tradition en ce qui concerne l'enseignement sur le sacerdoce. Ainsi, j'aimerais, une fois de plus, demander au Président de réfléchir à la possibilité d'éviter ce passage, qui à l'avenir pourra affaiblir la position des Églises orthodoxes dans ce dialogue.

***Le Président***: Merci. Le texte, saint frères, tente d'éviter un

exposé parallèle des points de vue théologiques de chaque partie, chose qui précisément n'aide pas le dialogue.

***Le professeur Galitis***: Émin. Président, en tant que membre de la Commission de dialogue avec les Anglicans, j'aimerais souligner que là où il y a accord de vues, on rédige un texte commun. Si on n'aboutit pas à un tel accord, on consigne alors par écrit dans le texte commun les points de désaccord de chacune des deux parties. On suit donc en substance le principe énoncé au § 6 du prologue du texte, là où il est dit: «*Dans le cas où on ne pourrait pas surmonter une divergence théologique précise...*».

***Le métropolite de Kroutitsky***: Il me semble qu'il serait mieux d'exclure les mots: «*ne pas accorder désormais une trop grande importance à la présentation et description des positions respectives - ce qui révèle plutôt un désaccord*». Il faudrait biffer toute cette phrase.

***Le Président***: On supprime l'expression: «*ce qui révèle plutôt un désaccord*».

***Le Secrétaire***: Nous pourrions de même supprimer: «*de ne pas accorder désormais une trop grande importance à la présentation parallèle*».

***Le métropolite d'Afrique Centrale***: Qu'on supprime la phrase entre les tirets et qu'on dise: «*(conseille) de souligner*».

***Le Président***: Je crois que la proposition de S.E. le Secrétaire englobe les deux aspects.

***Le métropolite de Kroutitsky***: Émin. Président, je reviens à ma première proposition. Premièrement, je voudrais qu'une chose soit claire : allons-nous changer ou non le caractère de notre dialogue avec les Anglicans suite à l'introduction de l'ordination des femmes dans leur Église? Si je comprends bien, la réponse est non. En conséquence, notre formulation peut être la suivante: «*En ce qui concerne plus particulièrement les thèmes du dialogue, la Conférence recommande...*»; nous pourrions biffer ce qui suit et le remplacer par: «*malgré les heurts relatifs aux difficultés précitées, de continuer aussi la discussion sur des questions dogmatiques*». Ensuite, il convient d'indiquer que d'autres' thèmes peuvent être choisis.

***Le métropolite de Péristérion***: Je partage l'opinion de S.E. le métropolite d'Afrique Centrale.

***Le Président***: Dans ce cas, qu'on ajoute: «*sur des questions dogmatiques divisant les deux Églises*». Êtes-vous d'accord? Votre Éminence de Kroutitsky?

***Le métropolite de Kroutitsky***: Tout à fait, Émin. Président. Je vous remercie.

**La séance est levée.**

## VIIe JOUR DES TRAVAUX
(Mardi 4 novembre 1986)
***
*Séance de l'après-midi* (15.00-16.45)

***Le Président***: Nous poursuivons la discussion à propos du deuxième texte. Le métropolite de Transylvanie a demandé la parole pour faire une rectification.

***Le métropolite de Transylvanie***: Je vous remercie. Je voudrais dire quelque chose sur la page 2 du préambule, là où nous parlons d'un effort pour la coordination des dialogues. H faut préciser qu'il ne s'agit pas ici d'élaborer une nouvelle commission. C'est pour cela qu'après le mot «*s'impose*» nous devrions ajouter «*en cas de nécessité*». De plus, si vous êtes d'accord, nous pourrions effacer la dernière phrase qui se réfère *à un organe de coordination* pour éviter la notion d'un organe permanent.

***Le Président***: Je remercie S.E. le métropolite de Transylvanie pour cette explication. Les dialogues sont menés par des organes responsables désignés par leurs Eglises. Nous devons donc lors de la présente Conférence opérer une simple adaptation de ce qui se passe dans les dialogues. Le Président de la Commission propose de supprimer le second membre de la phrase. Ce n'est qu'en cas de nécessité qu'on tentera cette coordination à l'aide de quelque réunion.

***Le professeur Galitis***: Émin. Président, au § 2, au lieu de «*bien que représentant elle-même l'Église une, sainte, catholique et apostolique*», je propose de dire: «*bien qu'étant consciente de représenter...*». Un peu plus bas, là où il est question de «*la clarification* (...) *de toute la question de l'ecclésiologie* », pourquoi ne nous référons-nous qu'aux sacrements, à la grâce, au sacerdoce et à la succession apostolique? Il y a d'autres questions qui se rattachent à l'ecclésiologie et demandent à être discutées et élucidées. Je proposerais de ne pas énumérer ces questions une à une. Une inexactitude au § 3: nous ne sommes pas «*sur la route du retour vers la tradition commune*». L'Église orthodoxe se trouve au sein de la tradition de l'Église indivise. Au § 4, il serait préférable de dire que les dialogues théologiques bilatéraux «*obéissent à la décision unanime*». Au § 6 de la page 2, l'expression «*dépasser*» (*ὑπέρβασις*) pourrait signifier également «*laisser de côté*» (*παραμερισμός*), tandis que nous voulons la solution des différences théologiques fondamentales.

***Le Président***: Le Secrétariat de la Commission accepte-t-il les changements proposés?

***Le professeur Phidas***: La plupart des remarques concernent des points que nous avons repris tels quels du projet de texte de la Commission interorthodoxe préparatoire, points sur lesquels il n'y

a pas eu de remarques durant les discussions du Plénum. En ce qui concerne le «*retour vers la tradition commune*», il s'agit chairement des Commissions théologiques mixtes menant le dialogue et non de l'Église orthodoxe. De toute façon, il y a plusieurs manières de dire une seule et même chose.

Suit une discussion visant à améliorer le texte sur la base des observations, linguistiques ou autres, faites précédemment. Le Plénum se penche sur l'expression «*retour vers la tradition commune*», expression qui contrebalance l'affirmation selon laquelle l'Église orthodoxe «*a conscience d'être l'Église une, sainte, catholique et apostolique*».

On réussit ainsi un certain équilibre, on évite tout triomphalisme et on souligne que c'est cette tradition en elle-même, qui est le critère et le but des dialogues.

***Le professeur Galitis***: Au § 2 du texte sur les Anglicans, j'aimerais qu'on ajoute la Déclaration du Moscou de 1976. À la fin de ce même texte concernant les Anglicans, on conseille de discuter de questions de spiritualité, de soin pastoral et de diaconie. On a déjà discuté de questions de ce genre. Et peut-être au lieu du terme «*spiritualité*» serait-il préférable d'employer l'expression «*vie spirituelle*». Je propose quoi qu'il en soit de supprimer tout le paragraphe.

***Le professeur Kozlowksy***: Émin. Président, à l'époque je n'étais pas à Moscou. Pour autant que je sache, il y avait une discussion sur ce thème à Moscou, mais il n'existe aucun document contenant cette déclaration.

J'ai le texte des Déclarations d'Accord de Moscou, mais il ne contient aucune déclaration de ce genre. Je sais qu'une telle déclaration existe (Athènes, 1978), et qu'elle se trouve dans les Déclarations d'Accord de Dublin (Annexe au texte). J'attire votre attention sur ce fait. Bien que la discussion ait eu lieu à Moscou, dans un document comme celui que nous préparons, il vaut mieux se référer aux textes écrits plutôt qu'aux discussions verbales. Ceci est un point. Un autre : des ordinations de femmes avaient eu lieu bien avant 1976. Pour autant que je sache, bien des années auparavant - par exemple à Hongkong et dans d'autres régions - l'Église anglicane a fait ordonner des femmes, et pas seulement depuis les années 70. Ainsi, il me semble que puisque cela existait, on aurait dû l'écrire clairement dans le document de 1978. Un «*Treatment*» de l'Église orthodoxe y est mentionné. On pourrait employer un autre mot et dire qu'une discussion sur ce thème a eu lieu à Moscou, mais qu'il n'existe aucun document officiel. Telle est ma proposition.

***Le métropolite de Kiev***: Émin. Président, je m'oppose à la suppression de la fin de ce paragraphe pour la raison suivant : dans

la mesure où l'Église anglicane introduit l'ordination des femmes, le dialogue anglicano-orthodoxe change quelque peu de caractère. Je pense qu'il faut souligner ce changement. En supprimant ces questions, nous ne pourrons pas définir notre position dans ce dialogue. Ainsi, j'insiste pour que ces questions soient maintenues dans le texte.

***Le Président***: Je vous remercie. Je pose la question à l'Assemblée : voulez- vous conserver ou supprimer ce paragraphe?

**Le Plénum propose de laisser le texte tel qu'il est sur ce point**

***Le professeur Galitis***: Dans le texte sur les Vieux-Catholiques, au § 3 nous parlons de: «*tendances restreintes et locales*». Cela n'est pas exact. Si nous n'entendons par-la que l'Eglise évangélique d'Allemagne, je n'y vois aucune objection. Mais les tendances à l'intercommunion avec les Anglicans ne sont ni restreintes ni locales.

***Le professeur Phidas***: Nous sommes injustes envers les Vieux-Catholiques si nous supprimons ce point. *Premièrement*, nous n'intervenons pas dans ce qui a été décidé et a eu lieu avant l'ouverture du dialogue, mais nous essayons simplement de sensibiliser les Vieux-Catholiques aux conséquences du dialogue sur «*d'anciennes pratiques*». *Deuxièmement*, l'intercommunion avec l'Église évangélique d'Allemagne n'a pas été approuvée officiellement par le Synoda des Vieux-Catholoques; elle découle bien plutôt de quelques pratiques individuelles marquées d'excentricité ou d'opportunisme.

***Le professeur Galitis***: Ce n'est pas sur la problématique que je suis en désaccord, mais plutôt sur la formule: «*d'autre part pour appeler l'Eglise en question à reconsidérer sa décision*» (préambule § 4). Quand une Église décide de ne pas participer à un certain dialogue ou d'interrompre un certain dialogue, je pense qu'elle a déjà étudié en long et en large la question. Je propose donc de supprimer ce second membre de la phrase. Cette question intéresse tout particulièrement l'Église de Jérusalem qui a déjà annoncé qu'elle ne prendrait pas part au dialogue avec les *Réformés*.

***Le Président***: Le Président et le Secrétaire de la Commission ont la parole.

***Le professeur Phidas***: En supprimant la formule en question, on ne porte pas atteinte au texte. Et peut-être sommes-nous en devoir de décider de cette suppression dans la mesure où on touche à la sensibilité exprimée par une Église locale.

***Le métropolite de Transylvanie***: Je suis également d'accord. Je voudrais toutefois attirer votre attention sur le fait que «*appeler*» n'est pas synonyme d'«*obliger*». Il s'agirait d'un appel fraternel adressé à une Église pour sauvegarder l'unité de l'Orthodoxie.

***Le Plénum décide de supprimer le second membre de la phrase.***

***Le professeur Bouevsky***: Émin. Président, je vous remercie. Je parlerai de la dernière section du préambule. Il s'agit exactement du sujet abordé par le père Timothée, mais j'ai une autre question à poser. Dans le dernier alinéa du préambule, il est dit: «*La décision panorthodoxe, au cas où un dialogue théologique s'achèverait avec succès, de rétablir la communion ecclésiale doit pouvoir se fonder sur l'unanimité de toutes les Églises orthodoxes locales* ». C'est tout à fait juste et naturel. Ensuite, il est dit: «*ou du moins sur l'absence d'opposition de la part de l'une d'elles*». Si une des Églises orthodoxes n'accepte pas ce dialogue - ou du moins les résultats de ce dialogue (je pense au rétablissement de la communion ecclésiale) - si elle ne dit rien contre, ne fait aucune objection, mais reste à l'écart, il me semble que de ce fait l'unité orthodoxe sera rompue, car la communion ecclésiale n'est pas le résultat d'une décision prise par une partie des Églises orthodoxes (même si une seule d'entre elles ne l'accepte pas), mais par le plérome de l'Église orthodoxe. Je me représente une situation où, après l'achèvement du dialogue, on décide de rétablir la communion ecclésiale. Une rencontre est prévue avec les représentants de l'Église avec laquelle la communion est rétablie. Et voici qu'une Église orthodoxe locale reste à l'écart en disant: «*Je ne peux pas l'accepter*». Elle ne fait pas opposition, mais n'accepte pas non plus. Une telle situation, voyez-vous, rompt notre unité orthodoxe. Il ne faut peut-être pas perdre de vue que, quelle que soit la voie, la communion ecclésiale ne sera rétablie que si toutes les Églises locales l'acceptent. Je ne parle pas de la procédure à suivre en ce qui concerne la révision du texte, mais du principe même. Il me semble que le principe est erroné. Merci.

***Le Président***: L'Assemblée est-elle d'accord de supprimer ce dernier membre de la dernière phrase du préambule?

***Le professeur Phidas***: Pour la rédaction du passage en question, S.E. le Président de la Commission a mis le sceau de toute sa sensibilité théologique orthodoxe, et c'est moi qui ai ajouté la formulation de la phrase dont nous discutons maintenant, laquelle exprime la sensibilité canonique. Le silence n'est pas un élément inconnu dans la tradition canonique de notre Église. Il signifie toujours acceptation par la conscience ecclésiale. Quand cependant nous disons ouvertement «*je ne l'accepterai pas*», *il s'agit bien de rejet, et non de silence*. La phrase en question reflète exactement la tradition canonique. Nous pouvons bien sûr la supprimer, mais je vous prie de penser aux conséquences que cela amènerait.

***Le métropolite de Pétra:*** Émin. Président, tel qu'il est formulé, le paragraphe reconnaît à chaque Église le droit de se retirer d'un

dialogue quand elle le désire. Et les autres Églises ne sont que de simples spectatrices de cet état de fait. Elles laissent donc l' Église sur non seulement libre, mais aussi à découvert. Il faut trouver une formulation qui incitera à aider l'Église en difficulté.

***Le professeur Zissis***: Émin. Président, la question traitée par ce paragraphe est importante, il faut donc le conserver. Comme l'a dit le professeur Phidas, dans la tradition orthodoxe, se taire signifie en substance consentir. La formulation est excellente.

***Le métropolite de Carthage***: Emin. Président, je n'ai aucune objection à formuler quant à ce paragraphe. Mais j'en ai à formuler quant aux propos de notre saint frère de Pétra. Un dialogue commence sur une décision panorthodoxe. Je pense donc qu'aucune Église orthodoxe n'a le droit de quitter un dialogue sans décision panorthodoxe.

***Le père Borovoy***: Émin. Président, ma proposition serait la suivante : que la fin du préambule, son dernier paragraphe - qui a provoqué une discussion si animée - se termine par: «*que le rétablissement de la communion ecclésiale doit se baser sur l'unanimité de toutes les Églises orthodoxes, exprimée lors d'une réunion panorthodoxe spéciale*». Pourquoi? Premièrement parce qu'il ne suffit pas de mener à terme un dialogue théologique pour rétablir la communion eucharistique, donc s'unir à une Église hétérodoxe. C'est un changement important dans la vie de toute l'Orthodoxie. Admettons que toutes les Églises reconnaissent que le dialogue est achevé. II faut alors convoquer une Conférence panorthodoxe spéciale où sera solennellement proclamée l'unanimité de l'Orthodoxie de rétablir la communion. A cette Conférence panorthodoxe sera présente également l'Église qui a des objections (qu'elle ait des objections à émettre, de simples réserves, ou encore qu'elle garde le silence). Elle est tenue d'expliquer sa position. Ainsi, malgré tout, le rétablissement de la communion sera décidé par une réunion panorthodoxe. Je voundrais rappeler, toutefois, que nous ne sommes pas une fédération d Eglises, comme le Conseil oecuménique des Églises; Dieu nous en garde Lorsqu une Eglise devient membre, elle garde son droit souverain d'accepter un fait de le refuser ou de garder le silence. Il est clairement défini au COE, tout comme dans le Mouvement oecuménique, que l'union sera rétablie quand son acceptation sera unanime. Je pense qu'il faut convoquer une Conférence panorthodoxe qui rétablira la communion ecclésiale.

***Le Président***: Je vous remercie, révérend. J'aimerais cependant rappeler que la procédure de clôture des dialogues a été fixée à l'échelon panorthodoxe. Quand une Commission interorthodoxe engagée dans un dialogue en arrive au point de juger que ledit dialogue est achevé, elle fait part de cette décision, par le biais de son Président, au Patriarche oecuménique; ce dernier, dans des Lettres, annonce la chose aux

Églises, qui peuvent répondre si elles sont d'accord ou non, ou exiger qu'on aborde la question d'une autre manière. Il n'est pas question de convoquer automatiquement une Conférence panorthodoxe pour qu'elle décide si le dialogue a pris fin ou non.

***Le métropolite de Péristérion***: Je pense que nous devons décider, saint Président, s'il est possible de laisser une certaine marge de flexibilité à nos Églises ou non. Si tel est notre désir, il faut conserver la phrase. Dans le cas, cependant, où nous désirons que l'unité de l'Orthodoxie soit manifeste dans le cadre des dialogues, alors il faut supprimer ce membre de phrase.

***Le métropolite de Kiev***: Émin. Président, nous confondons ici deux notions. L'achèvement du dialogue est une chose, mais l'entrée en communion ecclésiale en est une autre. La procédure d'achèvement du dialogue théologique est mentionnée dans l'avant-demier paragraphe. Nous n'avons pas d'objections à ce sujet. Par contre, en ce qui concerne le rétablissement de la communion ecclésiale dans l'Eucharistie, une telle décision ne peut être prise sans la participation de toutes les Églises orthodoxes, sans aucune exception. Ainsi, le dernier paragraphe doit exprimer, de façon nette et précise l'idée que nous pourrons entrer en communion ecclésiale tous ensemble en tant qu'Église orthodoxe une. Et si l'une des Églises locales s'oppose à l'entrée en communion ecclésiale, cette communion ne peut avoir lieu. Pourquoi? Parce qu'en rétablissant la communion avec une Église hétérodoxe qui est revenue à l'enseignement de l'Église ancienne, nous rompons notre union avec une de nos Églises locales. Ainsi, il est évident que la communion ecclésiale ne peut être rétablie sans le consentement de toutes les Églises orthodoxes, sans aucune exception. À mon avis, il n'y a pas d'autre voie.

***Le métropolite de Transylvanie***: Nous sommes confrontés à une contradiction entre deux principes. D'une part le principe de l'unité de l'Orthodoxie et de l'autre celui de la liberté de chaque Église locale. Pour résoudre ce problème, nous avons l'expérience de l'Orthodoxie pendant le premier millénaire. L'Orthodoxie des sept conciles oecuméniques a toujours accordé une prééminence à l'unité de l'Église orthodoxe. C'est pour cela que je proposerais, moi aussi, de supprimer la deuxième partie de la phrase en question.

***Le Président***: Pères et frères, je pense que la situation devient plus claire. La plupart des orateurs sont d'avis de supprimer le dernier membre de la phrase. Dans la mesure où le Président de la Commission s'est montré d'accord, nous pouvons accepter la chose en tant que Plénum.

***Le professeur Zissis***: Émin. Président, je ferai d'abord quelques remarques isolées à propos du texte, pour conclure par

quelques pensées fondamentales à propos du préambule, lequel a une importance particulière. Dans le texte sur les Anglicans, p. 3, § 1, on dit qu'il y a des tendances chez les Anglicans à sous-estimer ce dialogue. Je pense qu'il ne faut pas conserver ce membre de la phrase. Si cependant l'Assemblée tient à le conserver, je propose de le déplacer à la fin de la phrase (NdT: ne concerne que la version grecque du texte).

***Le Président***: Peut-être n'est-il pas juste d'avouer dans un texte destiné au saint et grand Concile que l'Église anglicane tend à sous-estimer notre dialogue. Personnellement, je suis opposé à la présence de cette phrase. L'Assemblée est arrivée à cette constatation. Mais ne l'intégrons pas dans notre texte.

***Le métropolite de Philadelphie***: Il s'agit d'une réalité que nous ne devons pas nier et sur laquelle nous ne devons pas fermer les yeux. Alors que le dialogue de l'Église anglicane avec l'Église catholique romaine a entraîné les difficultés et les épisodes qui nous sont bien connus, l'Assemblée du Conseil Consultatif Anglican, tenue en Afrique, a placé ce dialogue en premier et n'a accordé que la quatrième et dernière place au dialogue avec l'Église orthodoxe. Ne s'agit-il pas de sous- estimation?

***Le métropolite d'Afrique Centrale***: Je préférerais, Émin. Président, qu'on conserve la proposition en la déplaçant à la fin de la phrase, comme l'a proposé le professeur Zissis.

***Le métropolite d'Aksoum***: C'est aussi mon avis, Émin. Président.

***Le métropolite de Kroutitsky***: Émin. Président, je vois moi aussi dans cet alinéa une contradiction interne. En effet, nous y faisons preuve non seulement d'humilité, mais aussi d'un enthousiasme étonnant, tout en constatant que l'Église anglicane sous-estime la valeur de ce dialogue. Pour que la phrase soit bien équilibrée, je propose la modification suivante: «*La III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire reconnaît que le travail de la Commission théologique mixte chargée du dialogue entre les Églises orthodoxe et anglicane se poursuit jusqu 'à ce jour, malgré la tendance des Anglicans à sous-estimer la valeur de ce dialogue*». Nous n'exprimons aucune satisfaction, mais constatons le fait que le dialogue continue, malgré la sous-estimation de la part des Anglicans. Merci.

***Le Président***: On propose une modification. Au lieu de «*exprime sa satisfaction* », dire: «*reconnaît que* (...) *se poursuit*».

***Le professeur Galitis***: Émin. Président, la tendance à sous-estimer le dialogue ne s'observe pas seulement de la part des Anglicans, mais aussi de notre part. Ce dialogue est objectivement déprécié pour les raisons mentionnées dans le texte (ordination de femmes, présupposés ecclésiologiques incertains, intercommunion,

non-suppression du *Filioque,* etc.). C'est pourquoi je proposerais de ne faire aucune mention des tendances à la sous-estimation.

***Le Président***: Je reviens sur la proposition de S.E. le métropolite de Kroutitsky. Au lieu d'exprimer notre satisfaction, dire que nous reconnaissons que l' oeuvre se poursuit.

***Le métropolite de Kroutitsky***: Émin. Président, je vous remercie de faire voter cet amendement. Pour le soutenir, j'aimerais remarquer encore que, de la part des Orthodoxes, il n'y a jamais eu de réticences; bien au contraire, nous avons toujours été très optimistes dans ce dialogue; nous avons exprimé vivement nos avertissements et nos craintes au Primat de l'Église anglicane, l'archevêque de Canterbury, car l' instauration de l'ordination des femmes peut compliquer notre dialogue, ce qui n'est pas désirable. Ainsi, nous avons toujours manifesté le côté positif de notre engagement dans ce dialogue.

***Le Président***: Ce point est accepté, pères et frères. Mais puisque nous exprimons notre satisfaction pour tous les autres dialogues, ne devrions-nous pas dire quelque chose là aussi ?

***L'Assemblée adopte à l'unanimité la proposition de S.E. le métropolite de Kroutitsky.***

***Le professeur Zissis***: Je poursuis mes observations, saint Président. À propos du même dialogue, on a fait tomber de l'ancien texte un paragraphe concernant les textes déjà étudiés qui ne devraient pas revenir devant la Commission de dialogue.

***Le professeur Phidas***: Nous avons jugé opportun de supprimer ce paragraphe pour laisser le soin à la Commission de dialogue de juger des questions internes au déroulement du dialogue.

***Le professeur Galitis***: Émin. Président, puisque c'est moi qui ai fait cette proposition, j'aimerais fournir quelques explications. On a discuté de certains points et on a pris certaines décisions à Bonn en 1870. On a reparlé des mêmes questions et pris de nouveau de décisions à Bucarest en 1930. On s'est beaucoup répété. Mais nous aussi, nous revenons souvent sur des questions déjà discutées alors. Je suis d'avis que nous acceptions, nous aussi, les décisions déjà prises, dans la mesure même où elles ont été acceptées par les parties, pour aller de l'avant.

***Le métropolite de Kiev***: Émin. Président, je me représente la situation de la façon suivante: même si au XIX^e^ siècle certaines décisions ont été prises par certaines Églises - mais pas par toutes les Églises orthodoxes - il ne faut pas nous baser là dessus. C'est pourquoi il faut étudier à l'échelon panorthodoxe les questions discutées au XIX^e^ siècle, car à cette époque toutes les Églises ne prenaient pas part à ces relations bilatérales. Ainsi, je pense qu'il ne s'agit pas de retour aux mêmes thèmes ; ce sont de nouveaux sujets, sur lesquels les décisions

sont prises au niveau panorthodoxe.

***Le professeur Anagnostopoulos***: Émin. Président, S.E. le métropolite de Kiev a dit ce que j'avais à dire.

***Le Président***: Le Plénum est d'accord de supprimer le paragraphe. Je prie le professeur Zissis de ne pas formuler d'objections à ce sujet. Merci.

***Le professeur Zissis***: Dans le texte sur le dialogue avec les Vieux- Catholiques (§ 2), nous disons: «*textes (...) sur la personne de la Mère de Dieu*» (*Théomitor*). Je propose de dire: «*Génitrice de Dieu*» (*Théotokos)*. Aucun problème ne se pose quant à la personne de la Théotokos. Qu'on ajoute également l'eschatologie parmi les thèmes étudiés.

***Le professeur Phidas***: Le Secrétariat de la Commission vous remercie de cette proposition qu'elle accepte.

***Le professeur Zissis***: À propos du même dialogue, § 4, je propose de supprimer le mot «*deux*» et de dire simplement: «*Ces questions*...».

***Le professeur Phidas***: Comme nous énonçons deux points, a) et b), il serait préférable de garder la précision.

***Le professeur Zissis***: Dans le texte sur le dialogue avec les Catholiques romains, nous disons: «*La Conférence panorthodoxe préconciliaire reconnaît que la marche de ce dialogue à ce jour a été positive*». Je crois qu'on s'est montré plus réservé au cours des discussions quant aux résultats positifs de ce dialogue. Nous en disons assez par la suite. Je propose de supprimer cette phrase.

***Le professeur Phidas***: Aucune objection, saint Président. Le Secrétariat accepte la proposition.

***Le professeur Zissis***: Au § 4 du dialogue avec les Catholiques romains, je propose de remplacer «*rendant problématique*» *(προβληματίζοντες)* la poursuite de notre dialogue par «*entravent*» *(δυσχεραίνοντες)* la poursuite de notre dialogue (NdT: remarque valable pour version grecque uniquement). Permettez-moi maintenant, saint Président, de présenter quelques réflexions à propos du préambule. Le Plénum a demandé qu'on donne un fondement ecclésiologique à ce qui est dit dans le texte, et c'est ce que tente le § 2. Pour le reste, les autres paragraphes du préambule traitent d'autres problèmes dont la Commission interorthodoxe préparatoire n'a pas discuté; ces problèmes n'ont même pas été présentés par le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile. J'ai même l'impression que les Églises n'ont pas donné la mission de codifier ces questions. Il s'agit de problèmes très épineux. Je suis bien conscient d'amener sur le tapis une question très délicate, mais il faudra y faire face avec circonspection.

***Le Président***: Pères et frères, je pense qu'une Église, en envoyant des délégués à une Conférence panorthodoxe préconciliaire, leur donne plein pouvoir de proposer et de discuter les thèmes qu'ils jugeront bon. Le fait qu'une question n'ait pas été discutée au sein de la Commission interorthodoxe préparatoire n'empêche en rien les Délégations participant à la présente Conférence d'aborder des questions de fond et de faire des propositions. D'ailleurs, la question n'est pas nouvelle, il s'agit du prolongement et des conséquences de la question plus générale des dialogues.

***Le métropolite d'Helsinki***: Émin. Président, notre texte sur le dialogue avec les Luthériens est bon, mais j'y observe un oubli, grave à humble avis. Nous ne disons rien à propos de l'ordination des femmes dans l'Église luthérienne. Il y a des Églises luthériennes et des théologiens luthériens qui attendent soutien et aide des Orthodoxes sur cette question. Je propose d'ajouter un paragraphe.

***Le Président***: Merci, saint frère. C'est l'heure de partir, nous devons donc interrompre nos discussions, et nous reprendrons demain.

***La séance est levée.***

Ensuite, les Chefs des Délégations rendront visite à *l'Église Nationale Protestante* de Genève.

## VIIIe JOUR DES TRAVAUX
(Mercredi 5 novembre 1986)
***
*Séance du matin* (09.00-10.30)

***Le Président***: Émin. pères et frères, nous sommes parvenus, Dieu aidant, au dernier jour de nos travaux. Nous devons d'abord clore la discussion à propos du texte sur les dialogues. Le dernier orateur, S.E. le métropolite d'Helsinki, a introduit la question de l'ordination des femmes chez les Luthériens et au sein des Eglises réformées. Je suis d'avis - et je propose humblement - d'ajouter un paragraphe final, comme celui sur le prosélytisme, pour traiter de l'ordination des femmes au sein de ces deux Églises.

***Le métropolite de Transylvanie***: Mgr le Président, lors de notre discussion en séance plénière, il a été proposé qu'une conférence panorthodoxe étudie le problème de l'ordination des femmes. Je dois avouer que notre Commission a oublié cette recommandation. Je suis d'accord avec vous d'ajouter une phrase à la fin du document pour dire que notre conférence «*recommande l'étude de la question de l'ordination des femmes par une commission interorthodoxe*». Cette étude serait valable pour tous les dialogues.

***Le professeur Phidas***: Émin. Président, je pense que la proposition de S.E. le métropolite de Transylvanie est juste. On peut malgré tout en faire mention plus particulièrement à propos du dialogue avec les Luthériens et les Réformés.

***Le Plénum exprime son accord et confie au Secrétariat de la Commission la rédaction du paragraphe en question.***

***Le métropolite du Banat***: Merci Mgr le Président. J'aimerais attirer votre attention sur le dialogue avec les *anciennes Églises orientales.* Nous devons encourager ce dialogue avec les Églises qui se trouvent le plus proche de nous. De souligner non seulement notre «*espoir*» mais aussi notre «*désir*» d'arriver au but. Deuxièmement, le même texte donne l'impression que nous proposons des conditions, comme par exemple l'acceptation de l'horos du IVe Concile oecuménique. Je propose que nous changions notre formulation.

***Le métropolite de Transylvanie***: Nous pouvons accepter les propositions.

***Le professeur Phidas***: Émin. Président, je remercie infiniment quant à moi S.E. le métropolite du Banat pour son intervention; nous devrions en effet améliorer notre formulation.

***Le métropolite de Dimitrias***: Émin. Président, j'observe que dans le préambule du texte, alors qu'on parle abondamment des questions

de procédure, on ne mentionne nulle part la nécessité d'informer le peuple. Je ne sais s'il s'agit là de l'endroit idéal pour introduire une disposition qui recommanderait - à moins qu'elle n'impose - à chacune des Églises d'entreprendre dès maintenant d'éclairer et d'informer notre peuple sur ce qui se passe. Nous risquons de conclure des accords au sommet en ignorant la base.

***Le métropolite de Transylvanie***: Je pense que nous pouvons accepter la proposition. Je serais obligé à notre frère de bien vouloir nous présenter son amendement par écrit. Il sera pris en considération.

***Le métropolite de Paphos***: Je suis d'avis, Émin. Président, qu'il ne faut rien introduire de tel dans notre texte. En tant que pasteurs et en tant qu'Églises, nous informons notre peuple. Une telle adjonction, n'a pas sa place dans un texte à l'intention du saint et grand Concile.

***Le métropolite de Dimitrias***: Émin. Président, je considère la question de la mise au courant de notre peuple comme nécessitant une action immédiate, selon la note ajoutée à notre texte. La proposition que j'ai faite me semble fondamentale. En Grèce, notre troupeau n'est pas assez informé.

***Le père Borovoy***: Émin. Président, S.E. le métropolite de Dimitrias et S.E. le métropolite de Paphos ont soulevé une question très importante. Tout ce qu'il a dit est en général tout à fait exact. Nos fidèles doivent être informés non seulement sur le dernier sujet discuté, mais sur l'ensemble des quatre sujets, sur ce qui s'est passé et ce qui est à venir. Nous ne pouvons rien faire sans les fidèles. Je pense que chaque Église doit informer ses ouailles par les moyens et les possibilités existants dans cette Église. Ceci pour son propre bien et pour la réussite de la préparation du futur saint et grand Concile.

***Le métropolite d'Aksoum***: Émin. Président, je ne juge pas indispensable d'ajouter une phrase de ce genre. Les Églises locales informent leur troupeau selon les nécessités et les conditions du moment.

***Le métropolite de Péristérion***: Émin. Président, je suis d'accord avec le métropolite de Dimitrias pour dire que nous devons informer notre peuple. Je ne juge pas nécessaire, cependant, de faire figurer cette recommandation dans le texte, car il s'agit là de la tâche pastorale de chaque Église locale. Il va de soi que tout ce qui a eu lieu, tout ce qui a lieu et tout ce qui aura lieu dans l'avenir se fait toujours par rapport à notre peuple et en le tenant au courant. Merci.

***Le professeur Phidas***: Je comprends les deux points de vue, Émin. Président. Nous pourrions, cependant, ajouter une recommandation. Il ne s'agit pas d'intervenir dans la tâche pastorale de chaque Église locale. Il est possible de formuler cette adjonction de manière à ce qu'elle ne provoque pas d'oppositions.

***Le Président***: Permettez-moi de dire qu'une mention de notre troupeau serait également une marque d'honneur à son égard. L'adjonction qu'on propose aide le saint et grand Concile; car c'est le peuple de Dieu qui finalement acceptera et se prononcera sur ce qui aura été décidé.

***Le métropolite de Kiev***: Émin. Président, j'aimerais fournir un renseignement au sujet des Anglicans. On a parlé ici d'un accord conclu à Moscou concernant l'élimination du *Filioque* du *Credo*. Je vous signale que dans ce livre concernant les dialogues, à la page 225, vous trouvez cet Accord, où il clairement dit que le *Filioque* doit être supprimé du *Credo*. C'est pourquoi je propose de laisser le texte tel qu'il a ete préparé par la II Commission.

***Le Président***: Je pense qu'il n'y a pas lieu de discuter à propos de ce paragraphe. Le texte reste tel qu'il est. Moscou est Iiée avec la déclaration sur le Filioque.

***Le professeur Zissis***: Émin. Président, j'aimerais faire quelques remarques theologiques à propos du préambule. Au § 2, qui exprime la conscience propre de l'Église orthodoxe, on dit: «*L'Église orthodoxe... bien que représentant elle-même l'Église une, sainte, catholique et apostolique* ». Je proposerais de dire simplement et sans détour: «*représentant*». Un peu plus bas, il est question de reconnaissance de «*l'existence ontologique*» des autres Églises chrétiennes. Il y a là contradiction. Nous pouvons reconnaître «*l'existence*», mais non «*l'existence ontologique* » des autres Églises chrétiennes. Plus bas, nous parlons de: «*clarification... de la question ecclésiologique*». Je propose de compléter, «*la clarification de leur part...*» pour éviter toute mauvaise interprétation et tout malentendu.

***Le Président***: Que pensent de ces remarques le Président et le Secrétaire de la Commission?

***Le professeur Phidas***: Ces formulations ne posent aucun problème.

***L'évêque de Wroclaw***: Émin. Président, une courte proposition. Hier, en petit groupe, nous avons discuté et sommes tombés d'accord sur le fait qu'il suffit de remplacer le mot «*ontologique*» par le mot «*réelle*». Ceci au moins rendra clair le texte russe. Réellement, dans son existence terrestre, nous la reconnaissons. Mais pas «*ontologique*».

***Le Président***: Que voulez-vous faire remarquer, professeur Zissis?

***Le professeur Zissis***: Émin. Président, ce sont les autres qui peuvent dire de nous «*bien que représentant*». Quant à nous, nous devons dire «*représentant*», «*en tant que représentant*».

***Le Président***: Dans la mesure où le Président et le Secrétaire acceptent la formulation, je ne vois aucune difficulté à la chose. Nous

pouvons aller de l'avant.

***Le professeur Zissis***: Au § 5 du préambule, nous disons que les problèmes et les divergences théologiques constituent une raison de quitter les dialogues. Mais les dialogues ont lieu précisément pour qu'on discute des problèmes et des obstacles théologiques.

***Le métropolite de Transylvanie***: Le texte dit l'essentiel. Le dialogue continue même s'il y a des problèmes. Il ne peut être interrompu sans une décision panorthodoxe.

***L'archimandrite Timothée***: Émin. Président, j'aimerais qu'on conserve la formulation telle qu'elle est car, si vous vous en souvenez, elle répond à mon intervention d'hier. Une éventuelle modification provoquerait des problèmes.

***Le Président***: II y a d'un côté les «*problèmes hérités du passé*», et de l'autre les difficultés qui surgissent à chaque fois. Il faut faire la différence, comme l'a montré la rencontre de Bari entre Orthodoxes et Catholiques; il ne s'agissait pas alors de problèmes ou de divergences théologiques héritées du passé.

***Le métropolite de Péristérion***: Émin. Président, on ne devrait pas, au cours d'un dialogue, passer à l'examen d'autres thèmes tant qu'on n'a pas trouvé de solution, satisfaisante pour les deux parties, à propos des obstacles et problèmes théologiques qui ont déjà surgi.

***L'archimandrite Timothée***: Émin. Président, on a entamé ces dialogues pour discuter de divergences théologiques héritées du passé. Si, par conséquent, surgissent de nouvelles divergences ou de nouveaux problèmes, la suspension définitive ou provisoire d'un dialogue se justifie.

***Le métropolite de Carthage***: Émin. Président, je pense que nous devons éclaircir cette question tout à fait fondamentale pour l'avenir du dialogue. Je suis d'accord avec le Président de la Commission, S.E. le métropolite de Transylvanie. Mais nous devons décider si une Église autocéphale est en droit - pour des raisons théologiques ou autres - de rappeler ses délégués, si elle a le droit de le faire de son propre chef. Notre présence au sein des dialogues résulte de décisions panorthodoxes. Nous sommes unis ou nous ne le sommes pas. Si toute Eglise autocéphale, sans demander l'avis des autres, peut agir de son propre chef, alors prenons une décision à ce sujet et mettons-la par écrit. Je pense quant à moi que les Églises locales n'ont pas ce droit. C'est d'autant plus vrai que nous voulons progresser dans l'union.

***L'archimandrite Timothée***: Qu'on me permette, saint Président, de ne pas être d'accord avec S.E. le métropolite de Carthage. Malgré la décision panorthodoxe, certaines Églises ont agi unilatéralement, et certaines ont même partiellement reconnu 1'intercommunion.

***Le métropolite de Kiev***: Emin. Président, j'aimerais souligner

que la formulation de la IIe Commission est très souple. D'un côté, elle oblige les Églises à prendre part au dialogue du moment que, par décision panorthodoxe, toutes les Églises y ont consenti. C'est une question de principe. Au cours du dialogue, cependant, peuvent surgir des difficultés pouvant inciter l'une ou l'autre des Églises à rappeler momentanément ses représentants dans la Commission. Je pense que cela n'est pas en contradiction avec la décision commune de prendre part au dialogue. Ayant résolu ces difficultés, l'Église peut revenir à la Commission mixte. Néanmoins, on peut envisager des difficultés telles qu'elles obligeraient d'autres Églises à se montrer solidaires avec leur Église s ur; dans ce cas, le dialogue serait momentanément suspendu. Dans son principe, cette interruption passagère ne signifie pas l'arrêt définitif du dialogue avec une Église, mais il ne faut pas exclure l'éventualité d'un retrait provisoire de la Commission. Notre formulation a été élaborée après une longue et laborieuse discussion, et je pense qu'il faut la garder.

***Le Président***: Notre discussion tourne autour de la formulation; «*touchant à des différences théologiques héritées du passé ou même apparues récemment*» (§ 5 préambuleréambule). Le Secrétaire de la Commission désire-t-il prendre la parole?

***Le professeur Phidas***: Émin. Président, le déroulement des dialogues comporte l'éventualité de se poser la question de continuer le dialogue ou de rappeler les représentants; ceci à cause d'anciennes ou de nouvelles divergences théologiques. Nous avons déjà eu le précédent de *l'ordination des femmes* dans le dialogue avec les Anglicans. Le texte donc dit que nous devons faire face ensemble et non séparément par chaque Eglise locale. Je ne vois pas quel est le problème, puisque c'est la pratique déjà suivie.

***Le Président***: Permettez-moi de proposer la modification suivante: «*Les problèmes qui peuvent surgir au cours des discussions théologiques des Commissions théologiques mixtes ne justifient pas toujours à eux seuls...*», sans préciser s'il s'agit de différences théologiques héritées du passé ou apparues récemment.

***L'évêque de Wroclaw***: Émin. Président, nous trouverons, peut-être, une solution à notre discussion en faisant les adjonctions suivantes: Dans la première phrase «*Les problèmes qui peuvent surgir au cours des discussions théologiques des Commissions théologiques mixtes touchant à des différences théologiques*», nous pourrions ajouter «*et autres*», car il existe d'autres causes qui peuvent influencer le dialogue. Tel était le cas à Bari. Après la modification, on lira donc: «*théologiques et autres*». Dans la deuxième phrase, qui commence par «*Cela ne peut faire l'objet que d'une décision panorthodoxe, tous les...*», je proposerais de biffer ces mots, et commencer la phrase par: «*Tous les efforts nécessaires*». Je trouve que

ce serait un compromis. Merci.

***Le métropolite de Péristérion***: Émin. Président, ce qui cause de sérieux problèmes, c'est le second membre de la phrase, et plus précisément l'expression: «*Cela ne peut faire l'objet que d'une décision panorthodoxe*». A mon humble avis, nous devons procéder à une modification et donner à chaque Église locale la possibilité d'agir selon sa propre estimation et son propre jugement. Ma proposition s'accorde sur le fond avec celle de S.E. l'évêque de Wroclaw.

***Le métropolite d'Afrique Centrale***: Émin. Président, les désaccords et les différences sont-ils de caractère «*objectif*» ou «*subjectif*»? Soit nous sommes l'Église orthodoxe, et nous agissons toujours en commun, soit chaque Église aborde chaque problème à sa manière.

***Le père Borovoy***: Émin. Président, nous examinons une question très importante et je pense qu'il nous faut trouver une solution commune et une manière unique d'aborder le sujet. Nous y parviendrons sans aucun doute. Nous sommes ici l'Église Une, mais aussi l'ensemble des Églises orthodoxes autocéphales qui constituent cette Église. Toutes les Églises autocéphales prennent part au dialogue cuménique; cela est une condition nécessaire à notre témoignage d'authenticité de l'Orthodoxie ainsi qu'à notre aspiration et à notre obligation de faire tout notre possible pour que tous les chrétiens soient unis au sein de l'Église une, sainte, catholique et apostolique. Les décisions concernant la participation au dialogue cuménique sont prises avec le consentement des diverses Églises orthodoxes, dans leur ensemble. Nous ne pouvons pas nous éloigner de l'Orthodoxie; mais, la décision d'entreprendre un dialogue n'est ni une décision dogmatique ni celle du saint et grand Concile. C'est une décision empirique, historique; nous devons prendre ici une position souple, afin que les dialogues puissent continuer et que la souveraineté des Églises autocéphales, leur sensibilité et leurs intérêts soient respectés. Je ne connais pas les raisons de la non-participation de la sainte Église de Jérusalem au dialogue avec les Réformés, mais je respecte profondément son droit sacré à adopter l'une ou l'autre des solutions, sans toutefois rompre l'unité dogmatique, eucharistique et canonique de l'Orthodoxie. Il me semble que S.E. le métropolite de Kiev et d'autres membres de la Commission ont proposé ici une formulation souple et acceptable, grâce à laquelle les dialogues poursuivront leur tâche - ce qui est nécessaire; d'autre part, les intérêts et les positions des diverses Églises autocéphales, nos soeurs, seront respectés par le plérome orthodoxe.

***Le métropolite de Transylvanie***: Votre Éminence, ce problème nous a préoccupés en Commission. Nous en avons longuement

discuté et avons essayé de trouver une formulation modérée. Il nous faut toutefois une règle. Et c'est ce que nous avons tenté d'introduire. Peut-être que la formulation n'est pas parfaite, mais nous ne pouvons pas arriver à interrompre un dialogue sur un veto isolé. Voilà la raison pour laquelle nous parlons de la nécessité d'une décision panorthodoxe. Il y a une cohérence logique: le dialogue commence suite à une décision panorthodoxe, il ne peut être interrompu qu'après une décision analogue.

***Le Président***: Je propose la modification suivante: «*Les problèmes qui surgissent au cours des discussions théologiques des Commissions théologiques mixtes ne justifient pas toujours à eux seuls le rappel unilatéral des délégués ou même la suspension définitive de la participation d'une Eglise orthodoxe locale. Cela présuppose une mise en action de toutes les autres Églises locales áfin de déployer tous les efforts nécessaires à l'échelon interorthodoxe...*».

***Le métropolite de Transylvanie***: Votre proposition exprime parfaitement l'esprit du texte.

***Le Plénum accepte la modification.***

***Le professeur Zissis***: Au § 6 du préambule, saint Président, je propose de dire, premièrement, «*vise à trouver une solution*» et, deuxièmement, «*à rechercher l'identité commune*». La deuxième partie de ce paragraphe pose un problème. Le dialogue se poursuivra-t-il si l'on constate une différence théologique fondamentale sur un point donné? Si nous parvenons à la conclusion que la primauté du Pape est une différence théologique insurmontable, allons-nous poursuivre le dialogue ou allons-nous permettre ainsi la propagande de l'Uniatisme?

***Le Président***: Dans un tel cas, on met par écrit le désaccord théologique pour en reparler à un moment peut-être plus approprié. Je ne pense pas, cependant, qu'il faille interrompre un dialogue parce que se présente une différence théologique. C'est pourquoi, d'ailleurs, nous disons que le dialogue «*vise à dépasser*» ou «à trouver une solution» aux problèmes.

***Le métropolite de Dimitrias***: Émin. Président, ne devrions-nous pas répéter qu'un dialogue ne doit pas aller de l'avant tant qu'on n'a pas trouvé de solution à un problème précis qui s'est posé? Qu'on ne se contente pas de consigner le désaccord, qu'on tente d'y trouver une solution.

***Le professeur Phidas***: Le paragraphe concerne les questions de méthodologie. Les Commissions de Dialogues consignent par écrit le désaccord ou la différence éventuelle, et ce sont les Églises, selon l'usage panorthodoxe, qui décident de la suite. Les Commissions représentent les Églises et n'ont pas une autorité propre ou directe.

Nous ne parlons ici que de la tâche des Commissions, pas de la responsabilité des Églises qui s'ensuit.

***Le métropolite de Péristérion***: Émin. Président, puisqu'on a parlé de la responsabilité de chaque Église au § 2, on peut supprimer le passage sujet à caution dans le paragraphe en question.

***Le professeur Zissis***: Je pense que le problème est résolu si on supprime les mots: «*le dialogue théologique se poursuit*».

***Le métropolite de Transylvanie***: Je n'ai pas d'objections. La proposition s'inscrit dans l'esprit du texte.

***Le professeur Kozlowsky***: J'aimerais poursuivre sur cette question, car notre Commission mixte était d'avis que s'il existe des divergences théologiques, il faut en prendre note, et que le dialogue se poursuit. Ceci ne signifie pas qu'à l'avenir nous ne reviendrons pas là-dessus. Prenons, par exemple, l'ordination des femmes. Bien que le point de vue des Anglicans et celui des Orthodoxes à ce sujet aient été définis à Athènes, en 1978, une réunion de la Commission a eu lieu le mois dernier en Grande- Bretagne, réunion durant laquelle il a été décidé de consacrer sa prochaine session (Grèce, 1987) à la question de l'ordination des femmes ainsi qu'à celui de la Résurrection, si j'ai bien compris. Ainsi, nous revenons aux questions déjà discutées et sur lesquelles des décisions ont été prises. Cela ne signifie pas que nous les délaissons ou que nous n'y reviendrons plus. Merci.

***Le métropolite de Carthage***: Émin. Président, cette introduction est destinée à un usage «*interne*» à l'Orthodoxie. Et j'espère qu'il en sera fait usage dans ces limites. Que tout rappel, toute interruption, que toute chose se fasse entre nous Orthodoxes! Agissons entre nous en tant que quatorze Églises locales. Mais en tant qu'Église orthodoxe une, ne manifestons pas nos différences devant les autres.

***Le métropolite de Transylvanie***: Mgr le Président, notre Commission peut accepter les modifications et amendements proposés.

***Le Président***: Pères et frères, acceptons-nous ce texte ainsi modifié et amélioré?

***Le Plénum accepte cette proposition du Président***

Celui-ci ensuite, au nom des membres de la Conférence,
adresse des remerciements chaleureux à la. II^e^
Commission pour le travail accompli.

***La séance est levée.***

## VIIIe JOUR DE TRAVAUX
(Mercredi 5 novembre 1986)
***
*Séance du matin* (11.00- 12.30)

***Le Président:*** Pères et frères, passons au texte de la IIIe Commission sur «*L'Orthodoxie et le Mouvement oecuménique*». Je prie l'Émin. Secrétaire de nous lire le document introductif.

***Le Secrétaire*** :

«À l'adresse de la vénérable Assemblée plénière de la IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire

Émin. Président,

La IIIe Commission, désignée par l'Assemblée plénière de la IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire pour l'examen du thème «*Orthodoxie et Mouvement oecuménique*», rassemblée sous la présidence de S.E. le métropolite Philarète de Minsk et de Biélorussie, avec comme secrétaire le Gd protopresbytre Georges Tsetsis, a procédé à l'étude du texte du même nom élaboré par la Commission interorthodoxe préparatoire en prenant également en compte les discussions qu'il a suscitées. Elle soumet respectueusement à l'Assemblée plénière le projet de texte qui suit pour la suite de la procédure.

Le 4 novembre 1986

(signatures)
† le métropolite Philarètede Minsk
le grand protopr. Georges Tsetsis »

***Le Président***: Je prie le Président de la métropolite de Minsk, de nous présenter le texte.

***Le métropolite de Minsk***: Émin. Président, la IIIe Commission a eu une vive discussion sur le thème: «*L' Orthodoxie et le Mouvement oecuménique*». Je garde en mémoire avec reconnaissance le moment où nous avons procédé à une étude approfondie de chaque paragraphe, selon les instructions du Plénum. Je me bornerai à quelques remarques globales avant de laisser la parole au Secrétaire, qui exposera l'essentiel de notre discussion de façon détaillée et proposera les formulations. En tout premier lieu, notre Commission recommande de changer le titre du document, puisque nous parlons de l'Église orthodoxe et du Mouvement oecuménique. Ceci doit servir de titre. A la place d'«*Orthodoxie*», il est préférable de dire: «*L'Eglise orthodoxe et le Mouvement oecuménique*». L'essentiel de la discussion a été consacré aux trois premiers points, ainsi que notre proposition de déplacer les paragraphes 2, 3 et 11. Je pense que cette discussion sera également reprise ici au Plénum. À ce propos, je souhaiterais qu'en organisant nos réunions à venir, nous laissions un peu plus de temps à ce genre de

discussions en groupe, afin d'éviter de poursuivre la même discussion à la séance plénière, comme c'est le cas aujourd'hui.

Nous remercions le Directeur du Centre orthodoxe et Secrétaire de notre Conférence de la bonne organisation et de la traduction simultanée des discussions plénières en langues russe et française. Nous n'avons aucune plainte à formuler; mais en ce qui concerne le travail de la Commission dans l'avenir, j'aimerais faire remarquer que, ne pouvant pas suivre les discussions, j'ai dû travailler par intuition, et que pour la traduction j'ai dû recourir à l'obligeance des autres membres de la Commission. Il s'agit là d'une remarque fraternelle, mais la passer sous silence équivaut à renoncer à servir une bonne cause. De même en ce qui concerne la traduction vers le russe des documents en cours. Nous les aimerions de meilleure qualité. Il va de soi que nous allons les réviser. Encore une remarque d'ordre plus général: nous souhaitons qu'avant sa publication, la version russe de tous les documents soit corrigée et rédigée dans l'esprit russe orthodoxe, ce dont nous serions très reconnaissants. C'est justement par manque de temps que nous n'ayons pas pu discuter à fond des points que le Secrétaire a mentionnés pour le document à présenter au Concile; le Plénum devra les étudier plus spécialement. Je reviens à la bonne ambiance fraternelle qui a régné durant tous nos travaux; je remercie les membres de notre petite Commission de leur collaboration, de leur esprit de fraternité. Je prie le Secrétaire d'exposer nos propositions concrètes.

***Le Président***: Je prie le Secrétaire de la Commission, le rév. grand protopresbytre Georges Tsetsis, de présenter les modifications apportées au texte.

Le Secrétaire de la Commission, le grand protopresbytre Georges Tsetsis, présente au Plénum les modifications et améliorations apportées au texte.

Ensuite, le Secrétaire de la Commission lit le § 2 du texte qui contient de nouveaux éléments.

Le texte rédigé par la III^e^Commission et soumis à l'Assemblée est le suivant:

***

## III^e^ COMMISSION
## ÉGLISE ORTHODOXE ET MOUVEMENT OECUMÉNIQUE

***1.*** *L'Eglise orthodoxe, dans sa conviction intime et dans sa conscience ecclésiale d'être la détentrice et le témoin de la foi et de la tradition de l'Église une, sainte, catholique et apostolique, croit fermement qu'elle occupe une place centrale dans le monde d'aujourd'hui pour ce qui touche au progrès de l'unité des chrétiens.*

***2.*** *L'Église orthodoxe constate qu'au cours de l'histoire et pour diverses raisons, beaucoup de chrétiens se sont éloignés de la tradition*

*de l'Église indivise. C'est ainsi que sont apparues dans le monde chrétien des conceptions divergentes au sujet de l'unité et de l'essence même de cette Église.*

*L'Église orthodoxe assoit l'unité de l'Église sur le fait qu'elle a été fondée par Jésus-Christ, ainsi que sur la communion dans la Sainte Trinité et dans les sacrements. Cette unité s'exprime à travers la succession apostolique et la tradition patristique, et a été vécue jusqu'à ce jour en son sein. L'Église orthodoxe a la mission et le devoir de transmettre la totalité de cette vérité qui donne à l'Église son caractère universel.*

*La responsabilité de l'Église orthodoxe ainsi que sa mission cuménique quant à l'unité de l'Église ont été exprimées par les Conciles oecuméniques. Ceux-ci ont souligné tout particulièrement le lien indissoluble qui existe entre la vraie foi et la communion eucharistique. L'Église orthodoxe a toujours cherché à entraîner à sa suite les différentes Églises et Confessions chrétiennes vers la recherche en commun de l'unité perdue des chrétiens, ceci afin que tous aboutissent à l'unité de la foi.*

***3.*** *L'Église orthodoxe, qui prie incessamment «pour l'union de tous», a pris part au Mouvement oecuménique dès sa première apparition et a contribué à sa formation et à son développement ultérieur. D'ailleurs, de par l'esprit oecuménique qui la distingue, l'Église orthodoxe a toujours combattu, au cours de l'histoire, pour le rétablissement de l'unité chrétienne, qui eut principalement à souffrir aux V^e^, XI^e^ et XVI^e^ siècles. Ainsi donc, la participation de l'Église orthodoxe au Mouvement oecuménique ne va aucunement à l'encontre de son histoire. Elle constitue l'expression conséquente de la foi apostolique, ceci dans des conditions historiques nouvelles et face à de nouvelles exigences existentielles.*

***4.*** *C'est dans cet esprit que toutes les saintes Églises orthodoxes locales participent activement aujourd'hui à différents organes - nationaux, régionaux ou internationaux - du Mouvement oecuménique, et prennent part à différents dialogues, bilatéraux et multilatéraux, ceci malgré les difficultés et les crises qui peuvent surgir occasionnellement dans le cheminement de ce même Mouvement. Cette activité oecuménique pluridimensionnelle a sa source dans le sentiment d'une responsabilité et dans la conviction que la coexistence, la comprehension réciproque, la collaboration et les efforts communs vers une unité chrétienne sont essentiels, «pour ne pas créer d'obstacle à l'Évangile du Christ» (I Cor 9,12).*

***5.*** *Un des principaux organes du Mouvement oecuménique contemporain est le Conseil oecuménique des Églises. Malgré le fait qu'il ne regroupe pas en son sein toutes les Églises et Confessions*

*chrétiennes, et que d'autres organismes oecuméniques remplissent aussi un rôle fondamental dans le progrès du Mouvement oecuménique pris de manière plus large, le COE représente à l'heure actuelle un organe oecuménique structuré. Certaines Églises orthodoxes ont été membres fondateurs de ce Conseil; et par la suite, toutes les Églises orthodoxes locales en sont devenues membres. Comme on l'a déjà signalé à l'échelon panorthodoxe (IVe Conférence panorthodoxe, 1968), l'Église orthodoxe constitue un membre à part entière et à part égale du Conseil oecuménique des Églises, et met tout en oeuvre, par des voies théologiques ou autres, pour contribuer au progrès et à la bonne marche de l'ensemble des travaux du COE.*

***6.*** *Cependant l'Église orthodoxe, fidèle à son ecclésiologie, à l'identité de sa structure interne et à l'enseignement de l'Église indivise, tout en participant au COE, refuse absolument l'idée de l' «égalité des confessions » et ne peut concevoir l'unité de l'Église comme un rajustement interconfessionnel. Dans cet esprit, l'unité recherchée dans le COE ne peut être simplement le produit d'accords théologiques. Dieu appelle tout chrétien à l'unité de la foi, telle qu'elle est vécue dans le mystère et la tradition au sein de l'Église orthodoxe.*

***7.*** *Les Églises orthodoxes membres du COE reconnaissent l'article-base de sa Constitution, son but et ses aspirations. Elles sont intimement convaincues que les présupposés ecclésiologiques contenus dans la Déclaration de Toronto (1950), intitulée «L'Église, les Églises et le Conseil oecuménique des Églises», sont d'une importance primordiale pour la participation orthodoxe audit Conseil. Il va de soi, dès lors, que le COE n'a rien d'une «super-Église» et ne doit en aucun cas le devenir. «Le but poursuivi par le Conseil oecuménique des Églises n'est pas de négocier l'union des Églises, ce qui ne peut être le fuit que des Églises elles-mêmes, sur leur propre initiative ; il s'agit plutôt de créer un contact vivant entre les Églises et de stimuler l'étude et la discussion des problèmes touchant à l'unité chrétienne » (Déclaration de Toronto, § 2).*

***8.*** *Les études théologiques et les autres activités inscrites aux programmes du COE sont des moyens de rapprochement des Eglises. Mention soit faite, en particulier, de la Commission «Foi et Constitution», qui poursuit l'uvre du «Mouvement universel pour la Foi et la Constitution». Il est reconnu que le texte «Baptême, Eucharistie, Ministère», élaboré par ladite Commission avec la participation de théologiens orthodoxes, même s'il ne reflète pas la foi de l'Église orthodoxe sur de nombreux points d'importance capitale, constitue malgré tout un témoignage oecuménique important regroupant des convergences théologiques fondamentales, un document qui reflète une expérience inaugurant une nouvelle étape dans l'histoire du mouvement oecuménique.*

***9.*** *Le COE, cependant, en tant qu'instrument au service des Églises-membres, ne s'occupe pas seulement de ce qui concerne le dialogue multilatéral mené dans le cadre de la Commission «Foi et Constitution». Le large éventail de ses activités, que ce soit dans les domaines de l'évangelisation, de la diaconie, de la santé, de la formation théologique, du dialogue interreligieux, de la lutte contre le racisme, du progrès des idéaux de paix et de justice, recouvre des besoins propres aux Églises et au monde actuel, et donne l'occasion d'un témoignage et d'une action communs. L'Église orthodoxe apprécie cette activité pluridimensionnelle du COE, et collabore activement, du mieux qu'elle le peut, dans les domaines dont il a été question.*

***10.*** *La VI^e^ Assemblée générale du COE à Vancouver a vu s'ouvrir des perspectives nouvelles pour une participation plus importante des Orthodoxes au sein du COE. L'équilibre que l'Assemblée de Vancouver a tenté d'instaurer entre les tâches théologiques et sociales du Conseil les études sur les questions: «Vers l'expression commune de la foi apostolique aujourd'hui», «L'unité de l'Église et le renouveau de la communauté humaine» et «La justice, la paix et l'intégrité de la création»; la Conférence mondiale sur le thème «Que ta volonté soit faite: mission sur la voie du Christ»; tout ceci a ouvert des perspectives nouvelles pour la pénétration de la pensée théologique orthodoxe dans la vie et les activités du COE.*

***11.*** *Il est un fait cependant que le témoignage fondamental de l'Orthodoxie et son apport théologique spécifique perdront de leur force si le COE n'offre pas aux Églises orthodoxes les conditions nécessaires pour leur permettre d'agir à égalité avec les autres membres du COE, sur la base de leur propre identité ecclésiologique et selon leur propre mode de pensée; et ceci n'est pas toujours le cas, vu la structure et les principes de procédure qui régissent le fonctionnement du COE. Cela vaut également pour la participation et la collaboration des Églises orthodoxes locales à d'autres organisations interchrétiennes comme la Conférence des Églises européennes ou tout autre Conseil local ou régional auquel l'Église orthodoxe est appelée à collaborer et apporter son témoignage.*

*Concernant ce qui a été dit plus haut, que s'exprime ici notre inquiétude de voir le COE s'élargir sans cesse en acceptant comme nouveaux membres différentes communautés chrétiennes. À long terme, cette évolution ne pourra qu'amoindrir la présence orthodoxe dans les différents corps administratifs et consultatifs du COE, et ceci au détriment d'un dialogue oecuménique sain mené dans le Conseil. C'est pourquoi il faut élaborer de nouvelles dispositions nécessaires pour permettre à l'Église orthodoxe de donner le témoignage et la contribution théologique que le COE attend d'elle, selon l'accord déjà*

*intervenu entre le COE et les Églises orthodoxes membres (Desiderata de Sofia).*

***12.*** *L'Église orthodoxe est consciente du fait que le Mouvement oecuménique prend des formes nouvelles, ceci pour répondre à des situations nouvelles et faire face aux exigences renouvelées du monde actuel. Nous prions pour que soit proche le jour où le Seigneur comblera l'espoir des Églises: «un seul troupeau, un seul berger» (Jn 10,14).*

***

**Points du Rapport «Orthodoxie et Mouvement oecuménique» nécessitant une action immédiate**

Conformément au v u exprimé par le plénum, la III^e^ Commission désignée sur le thème «*Orthodoxie et Mouvement oecuménique*» signale dans le texte du même nom qu'elle a rédigé à l'adresse du saint et grand Concile les points qui nécessitent une action immédiate soit de la part des très saintes Églises orthodoxes locales, soit de la part des différents organismes interchrétiens avec lesquels elle collabore. Les points en question s'énoncent comme suit:

**1.** La nécessité de trouver au sein du Conseil oecuménique des Églises, de la Conférence des Églises européennes et des autres Organisations interchrétiennes les conditions nécessaires pour permettre aux Églises orthodoxes d'agir à égalité avec les autres membres des Organisations susmentionnées, sur la base de leur propre identité ecclésiologique et selon leur propre mode de pensée; ce qui souvent n'est pas le cas, vu la structure et les principes de procédure qui régissent le fonctionnement des Organisations interecclésiales précitées.

Il faut en outre que soient élaborées, tant au sein du COE que des autres Organisations, de nouvelles dispositions constitutionnelles et autres, nécessaires pour que l'Église orthodoxe puisse donner le témoignage et la contribution théologique qu'attendent d'elle ses partenaires du Mouvement oecuménique.

En ce qui concerne particulièrement les relations de l'Église orthodoxe avec le COE, il faut que soient appliqués également les derniers points figurant dans les desiderata de Sofia et dont on ne s'est pas encore soucié.

**2.** L'Église orthodoxe, dans sa participation au dialogue théologique multilatéral mené dans le cadre de la Commission «*Foi et Constitution*», doit trouver les moyens de coordonner ses efforts, notamment en ce qui concerne les critères ecclésiologiques de sa participation à ce dialogue multilatéral.

***Le Président***: Je remercie le Président et le Secrétaire de la III^e^ Commission pour la présentation du texte. La discussion est ouverte.

***Le métropolite de Kroutitsky***: Émin. Président, j'ai deux remarques à faire. La première concerne le point 3, et plus particulièrement la phrase où il est dit: «*Cela est dû à l'esprit oecuménique profond de l'Eglise orthodoxe qui, au cours de l'histoire, a toujours combattu pour le rétablissement de l'unité chrétienne...*». Ma remarque concerne les mots: «*...principalement aux Ve, XIe et XVIe siècles*». Il me semble que nous revenons ici à nouveau à la période de tension entre les divers groupements chrétiens et que dans ces discussions et scissions nous avons l'air de rejeter les torts sur la partie adverse, afin de nous justifier. Je pense que pour éviter une telle impression, et sans attenter au texte, on pourrait biffer ce dernier membre de phrase: «*principalement aux Ve, XIe et XVIe siècles*». Voilà pour la première remarque.

Permettez-moi de passer à la seconde. Elle concerne le point 12, première phrase: «*L'Église orthodoxe est consciente du fait que le Mouvement oecuménique prend des formes nouvelles, ceci pour répondre à des situations nouvelles et faire face aux exigences renouvelées du monde actuel*». Je comprends bien notre désir de terminer le texte de façon optimiste et d'adresser un compliment au Conseil oecuménique des Églises. C'est bien, mais je crains que cette phrase ne nous prenne au piège. Je m'explique: dans le cadre du COE nous observons souvent l'apparition de nouvelles tendances théologiques qui troublent notre conscience orthodoxe. N'étant littéralement qu'un groupuscule au sein des grandes conférences et assemblées oecuméniques, nous nous sentons alors mal à l'aise. Ce fut le cas lors de l'Assemblée générale du COE à Nairobi: c'est dans une telle ambiance qu'on a procédé à l'adoption du document concernant l'ordination des femmes, où il est notamment dit que les Églises qui n'ont pas introduit le sacerdoce des femmes doivent tout faire pour l'introduire. Nous n'avons pas eu la possibilité de nous opposer à l'adoption de ce texte. On nous a expliqué qu'il s'agissait d'une exigence du monde actuel, qu'en s'opposant à ce texte les Églises orthodoxes tentaient de faire régresser le Conseil oecuménique des Églises. Dans le cadre du COE il existe un problème encore plus grave. A la fin des grandes assemblées et conférences oecuméniques, lors de la célébration eucharistique de clôture, tous les délégués, à l'exception des Orthodoxes, prennent part à la communion. Plus tard, aux réunions, certains délégués nous reprochent de ne pas prendre part à la communion, et ceci en termes inacceptables pour les participants orthodoxes. Je me réfère à ces exemples afin de rendre plus explicite le texte déjà bon du § 12 et de démontrer que face à tous les nouveaux phénomènes positifs dans le COE, les Églises orthodoxes, tout en participant au processus, doivent sauvegarder leurs traditions et leur foi et en témoigner. Ceci dit, j'aimerais proposer une correction après la phrase précitée. Il s'agit d'ajouter une autre phrase: «*Dans ce*

*processus, l'apport constructif et le témoignage de l Église orthodoxe sont nécessaires, en raison de ses traditions apostoliques et de sa foi*». Et de terminer par la phrase déjà existante: «*Nous prions pour que soit proche le jour où le Seigneur comblera l'espoir des Églises: «Un seul troupeau, un seul berger» (Jn 10,14)* ».

***Le Président***: Je remercie notre saint frère pour son intervention. Nous reviendrons sur la question.

***Le métropolite du Mont-Liban***: Mgr le Président, au § 2 les mots «*beaucoup de chrétiens*» crée à mon avis des difficultés sérieuses. Je serais prêt à proposer: «*chrétiens hétérodoxes*», mais nous pouvons peut-être trouver une formulation plus modérée et moins combative. De même, je voudrais proposer que nous disions: «*pour des raisons variées et de diverses manières*».

***Le Président***: Notre frère a touché là un point qui me préoccupe moi aussi. Permettez-moi de proposer la formulation suivante: «*L'Eglise orthodoxe constate qu'au cours de l'histoire, pour des raisons variées et de diverses manières, on a vu apparaître des déviations nombreuses et importantes par rapport à la tradition de l'Eglise indivise*». Évitons l'emploi du terme «*hétérodoxe*». Le Président de la Commission accepte-t-il la modification?

**Le Président et le Secrétaire de la III^e^ Commission acceptent cette modification.**

**Monsieur Skobei**: Émin. Président, j'avais quelques remarques au sujet du texte russe, mais il a déjà été corrigé. Il ne me reste qu'une question au sujet du § 8. Dans le texte russe concernant le document de Lima, la traduction donnée est: Baptême, Eucharistie, Ministère. En grec, le mot «*Ministère*» est traduit par «*Λειτούργημα*». Je me demande si le terme «*Λειτούργημα*» signifie «*Sacerdoce*» ou «*Ministère*» dans le sens qui lui est donné dans le COE. En parlant des sacrements, nous connaissons le sacrement du Baptême, le sacrement de l'Eucharistie et le sacrement du Sacerdoce.

***Le Président:*** Je prie le Secrétaire de la Commission de fournir une explication sur ce point.

***Le père Tsetsis***: Merci, saint Président. L'original anglais et la traduction française du BEM parlent en effet de «*Ministry/Ministère*» (*Λειτούργημα*) et non de «*Priesthood/Sacerdoce*» (*Ιερωσύνη*). Il y a cependant aussi des témoignages dans le texte même. Alors que les deux premiers chapitres parlent de sacrements donnés par Dieu, à savoir le Baptême et l'Eucharistie, le troisième ne parle certainement pas du sacrement du Sacerdoce.

***L'archevêque d'Evdokias***: J'aimerais revenir aux remarques de S.E. le métropolite Juvénal. Je les comprends et je partage son opinion, mais je pense qu'elles sont dues aux imperfections de la traduction

russe, que, malheureusement, je ne possède pas. Au § 3 il n'est pas simplement dit que cet esprit cuménique de l'Église orthodoxe s'est révélé particulièrement aux V^e^, XI^e^ et XVI^e^ siècles. Cela était dans l'ancienne version. Mais dans la rédaction actuelle, on lit: «*...l'unité chrétienne, qui eut principalement à souffrir aux V^e^, XI^e^ et XVI^e^ siècles*». Je trouve cette formulation meilleure. L'objection du métropolite Juvénal concernant l'unité brisée n'était peut- être pas nécessaire. La même remarque concernant le § 12, où, à mon avis, dans la version russe le mot «*προκειμένου*» n'a pas été traduit. Donc, le Mouvement œcuménique adopte une nouvelle expression «*afin*» *(«προκειμένου»)* de faire face aux nouvelles conditions. Je suppose que le mot «*προκειμένου*» n'a pas été traduit. Merci.

***Le Président:*** Merci. Les propositions de S.E. le métropolite de Kroutitsky restent valables, et je les reprendrai dans deux propositions précises à propos du texte. On ne les a pas oubliées.

***Le professeur Galitis***: Émin. Président, je remercie la Commission pour ce bon texte. A la fin du § 2, je propose de dire: «*au sujet de l'unité et de l'essence même de cette Église*» (NdT: ne concerne que la version grecque). C'est une remarque stylistique. Aussi aux § 4 et 8 où utilise-t-on le terme «*οἰκουμενιστική*». Ce terme a pris un sens péjoratif. Je prie donc humblement que le mot soit remplacé par «*οἰκουμενική*» (oecuménique) (NdT: ne concerne que la version grecque). Si cela n'est pas accepté, biffer le terme.

***Le métropolite de Péristérion***: Merci, saint Président. Au § 2 alinéa 2 in fine, j'aimerais qu'on complète la phrase: «*L'Église orthodoxe a la mission et le devoir de transmettre la totalité de cette vérité contenue dans la sainte Écriture et dans la Tradition sacrée qui donne à l'Église son caractère universel*». Au § 8, qu'on ajoute que l'Église exprime son inquiétude face à la modification de la Constitution de la Commission « Foi et Constitution ». Au § 11, alinéa 3 j'aimerais qu'on développe un peu l'expression «*dialogue... mené dans le Conseil*», en ajoutant: «*ce qui rend incontestable la nécessité de reconsidérer sa position face au COE. Cette révision doit se faire à l'aide de nouvelles dispositions constitutionnelles et autres qui permettent à l'Église orthodoxe de...*». Au § 12, je proposerais la modification suivante: «*Nous prions pour que toutes les Églises uvrent en commun afin que le jour soit proche où s'accomplira le voeu du Seigneur*». Nous ne pouvons pas fixer nous-mêmes ce que fera le Seigneur.

***L'évêque de Soumadie***: Émin. Président, il serait plus juste de dire au § 2: «*L'Église orthodoxe assoit l'unité de l'Église sur le fait qu'elle a été fondée par notre Seigneur Jésus-Christ*». Au § 8, je proposerais de supprimer le deuxième membre de la phrase se rapportant au texte *BEM*. Je ne pense pas que nous devions exprimer notre satisfaction pour l'acceptation «*partielle*» de l'Église orthodoxe.

***Le professeur Phidas***: Émin. Président, ce texte s'attache à une évaluation du Mouvement oecuménique en utilisant le langage même dudit Mouvement. Beaucoup de choses qu'on ne pouvait accepter dans le texte sur les dialogues trouvent leur place dans ce texte sur le Mouvement œcuménique. Au § 1, nous ne pouvons pas dire: «*l'Église orthodoxe est la dépositaire (φορεύς) de l'Église une, sainte, catholique et apostolique*». L'Église orthodoxe «*est*» l'Église une, sainte, catholique et apostolique. Au § 2, nous devons supprimer le terme «*la totalité*». En disant la «totalité de cette vérité», nous introduisons une dimension additionnelle, alors que dans la tradition orthodoxe la vérité est réellement incarnée *(ἐνυπόστατος)* en Christ. Au § 2, alinéa 3, l'expression «*vers la recherche dans une démarche commune de l'unité perdue*» est plus embarrassante que l'expression «*marche commune*» employée dans le texte sur les dialogues. Au § 8, je suis d'accord avec S.E. l'évêque de Soumadie pour qu'on supprime le second membre de la phrase concernant le *BEM*. Je demande également qu'on élimine toutes les références en quelque sorte bibliographiques du § 10.

***Le Président***: Il ne s'agit pas de références bibliographiques, mais de la thématique du COE.

***Le père Bria***: Votre Éminence, le § 2 constitue à mon avis une solide base ecclésiologique. Je suis reconnaissant à ceux qui l'ont rédigé et à ceux qui ont proposé des amendements. Je proposerais que nous développions un peu plus le rôle des conciles oecuméniques. Au § 12 je voudrais ajouter que le mouvement oecuménique prend de nouvelles formes et cela «*grâce à la contribution orthodoxe*». L'évolution de ce mouvement ne doit pas être considérée indépendamment de notre apport.

***Le Président***: Cette dernière observation du professeur Bria rejoint la proposition de S.E. le métropolite de Kroutitsky. Nous y reviendrons.

***Le métropolite de Philadelphie***: Au lieu de: «*la totalité de cette vérité*», je proposerais: «*toute la vérité*». Il s'agit d'une expression de la sainte Ecriture.

***Le professeur Koev***: Émin. Président, au § 3, je proposerais de dire que la participation de l'Église orthodoxe au Mouvement oecuménique ne découle pas seulement de l'histoire de l'Orthodoxie, mais aussi de son essence.

***Le Président***: Merci de la remarque. Dans la mesure où le mot «*essence*» peut causer quelques difficultés, utilisons plutôt le terme «*identité*».

***Le père Borovoy***: Émin. Président, je serai très bref. Nous ne sommes pas en train d'élaborer un texte dogmatique - l'«*horos*» du futur saint et grand Concile. Comme tous nos autres documents, il ne

s'agit que d'une proposition au Concile qui va l'étudier, apprécier les sujets et rendre son jugement. De ce point de vue, je trouve que le texte proposé concernant «*L'Eglise orthodoxe et le Mouvement oecuménique*» est pleinement adapté à son but, satisfaisant et acceptable, compte tenu des corrections déjà faites ou qui seront faites, mais qui ne changent pas l'essentiel du sujet. Je n'ai qu'une seule question, brève mais importante concernant le § 1. Je le trouve tout à fait satisfaisant, car il reflète bien notre conviction et notre conscience. En remplaçant le mot «*détentrice*» par «*elle constitue et elle est l'Église une, sainte, catholique et apostolique*», nous aurons quelques difficultés d'ordre théologique et oecuménique - pas face au Mouvement oecuménique, mais avec nous-mêmes. Nous sommes réellement l'Église une, sainte, catholique et apostolique, mais nous sommes entrés dans le Mouvement oecuménique en acceptant la possibilité d'un dialogue avec lui; nous avons adopté la Déclaration de Toronto (vous connaissez son contenu) ainsi que la Constitution du COE. Si nous disons brièvement «*nous sommes l'Église une, sainte, catholique et apostolique*», il sera difficile de comprendre pourquoi nous sommes là, de quoi nous allons discuter avec lui. Nous nous bornerons à la proclamation et au témoignage.

Mais puisque nous sommes réellement l'Église une, sainte, catholique et apostolique, je propose de laisser ce paragraphe tel qu'il est; en cas de changement éventuel, je propose de faire valoir le fait que nous sommes bien la vraie Église, mais que nous avons des raisons de dialoguer avec les autres Eglises. Je demande donc de laisser ce paragraphe tel qu'il est, mais en cas de changement, de le rédiger comme suit: «*L'Église orthodoxe, dans sa conviction intime et dans sa conscience ecclésiale d'être la continuatrice et la détentrice de l'ancienne Église une, sainte, catholique et apostolique, de sa foi et de sa tradition, apporte son témoignage en croyant fermement qu'elle occupe une place centrale dans le monde d'aujourd'hui pour ce qui touche au progrès de l'unité des chrétiens*». Encore un mot. L'Église catholique, tout comme nous, croit être l'Église une, vraie. Lors de sa réunion, le Concile du Vatican ne l'a pas renié. Allons-nous le renier nous-mêmes? Nous sommes la vraie Église. Le Concile a trouvé une formulation théologique correcte. Il a dit que l'Église une, sainte, catholique et apostolique «*subsistit*» dans l'Église catholique romaine, se trouve au-dedans d'elle. Elle est le pivot de cette Église une. Ainsi nous sommes «*la continuatrice et la détentrice*».

***Le Président***: Pères et frères, notre frère de Kroutitsky nous a fait deux propositions. Il a d'abord attiré notre attention sur le fait que ce que nous disons au § 3 de l'unité brisée aux V^e^, XI^e^ et XVI^e^ siècles peut être mal compris par nos frères non orthodoxes. Cela constitue pourtant une réalité historique. Je prie S.E. le métropolite de Kroutitsky

de ne pas insister sur la question.

***Le métropolite de Kroutitsky***: J'ai le regret de constater que, bien que ma remarque ait été faite en premier, on n'en a malheureusement pas tenu compte. Maintenant vous proposez un amendement contraire au mien. Si vous maintenez votre correction opposée à la mienne, je souhaite que mon opinion contraire soit mentionnée dans les procès-verbaux.

***Le Président***: Je ne rejette pas votre proposition, saint frère. Je dis mon avis pour éclaircir la situation. Je pose la question devant l'Assemblée.

***Le métropolite de Stara Zagora***: Saint Président, je pense que les arguments de S.E. le métropolite de Kroutitsky sont assez convaincants. Je ne les reprendrai pas. Je propose de supprimer ces références historiques.

***Le Président***: Qu'en pensent le Président et le Secrétaire de la III^e^ Commission?

***Le métropolite de Minsk***: Émin. Président, nous n'avons pas d'objection à la proposition du métropolite Juvénal. On peut considérer que le sujet est clos.

***Le Président***: Puisque la Commission accepte la proposition de S.E. le métropolite de Kroutitsky, le passage est supprimé. S.E. le métropolite de Kroutitsky a également proposé une adjonction au § 12. Notre saint frère aimerait qu'après les mots: «*et faire face aux exigences renouvelées du monde actuel*», on ajoute: «*sur cette voie, il est indispensable que l'Eglise orthodoxe donne son apport créatif et son témoignage sur la base de la tradition apostolique et de sa foi*». Je pense que cette adjonction est judicieuse. Il doit y avoir un équilibre entre les deux formulations. Je demande là aussi au Président et au Secrétaire de la Commission s'ils sont d'accord.

***Le métropolite de Minsk***: Nous n'avons aucune difficulté à accepter la proposition de S.E. le métropolite de Kroutitsky.

***Le métropolite du Mont-Liban***: Mgr le Président, j'ai l'impression que les Orthodoxes ont peur dans cette assemblée du fait qu'ils ne sont pas en conformité avec leur foi et leur tradition. Ils ont besoin d'affirmer chaque minute et à chaque occasion qu'ils sont fidèles à leur foi et à leur tradition. Ces choses-là reviennent presque toutes les trois lignes. Il va de soi que l'Église orthodoxe quand elle fait face au Mouvement oecuménique où à n'importe quel autre événement, puise dans sa foi et dans sa tradition. Pourquoi ne pas nous sentir libres, pourquoi essayer toujours d'équilibrer? Je n'ai rien contre le changement, mais nous sommes en train d'alourdir notre texte.

***Le professeur Anagnostopoulos***: Émin. Président, j'aimerais savoir pourquoi nous voulons cette adjonction. La prière sur laquelle

nous terminons est assez éloquente.

***Le père Tsetsis***: Le problème est de savoir, Émin. Président, si le Mouvement cuménique fait progresser l'unité ou non ; personnellement, je crois que c'est précisément parce qu'il fait progresser l'unité que nous y participons.

***Le métropolite de Kroutitsky***: J'aimerais expliquer le motif de cette correction. J'ai pensé que cette phrase pouvait nous servir de soutien dans notre travail lors des conférences oecuméniques chaque fois que nos frères protestants exigent de nous que nous communions pendant les célébrations oecuméniques, ou que nous acceptions le sacerdoce des femmes dans l'Église orthodoxe. Ils nous accusent de faire régresser le Mouvement oecuménique. La phrase: «L'Eglise orthodoxe est consciente du fait que le mouvement oecuménique prend des formes nouvelles, ceci pour répondre à des situations nouvelles et faire face aux exigences renouvelées du monde actuel», nos frères protestants peuvent l'interpréter comme un encouragement de notre part des tendances du Mouvement oecuménique à répondre aux nouvelles Exigences du mondeactuel. J'aimerais spécifier que mon amendement n'est pas motivé par la crainte de rompre l'intégrité de notre tradition; son but est de nous aider à témoigner avec dignité au sein du Conseil oecuménique des Églises.

***Le Président:*** Je pense, frères, que nous devons procéder à cette adjonction.

> Ensuite, le Président résume les observations et les propositions en soulignant pour chaque cas le désaccord ou l'accord de l'Assemblée.
>
> Le Plénum s'occupe tout particulièrement de la proposition de S.E. l'évêque de Soumadie à propos du § 8. Suite à une longue discussion, et avec l'accord de celui qui a fait la proposition, on accepte la formulation suivante: *«Signalons que le texte 'Baptême, Eucharistie, Ministère élaboré par ladite Commission avec la participation de théologiens orthodoxes, ne reflète pas la foi de l'Eglise orthodoxe sur de nombreux points d'importance capitale. Il constitue malgré tout un pas important dans l'histoire du Mouvement oecuménique».*
>
> ***Les membres de la Conférence jugent satisfaisantes les modifications apportées au texte et approuvent le texte.***

***Le Président***: Pères et frères, nous en arrivons maintenant à l'examen du quatrième texte, celui sur la paix, la liberté etc. Ayant participé personnellement aux travaux de la Commission, je puis assurer l'Assemblée que ladite Commission a accompli sur ce texte un travail d'une minutie inimaginable. On

a déployé tous les efforts possibles pour satisfaire toutes les parties et répondre à toutes les requêtes émises. Le texte ne diffère pas fondamentalement de celui rédigé par la Commission interorthodoxe préparatoire. Il a été cependant enrichi sur de nombreux points pour des motifs qui s'imposaient.

*Le Secrétaire*:
« A l'adresse de Son Éminence le métropolite
Chrysostome de Myra
Président de la III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire.
Émin. Président,

La IV^e^ Commission, désignée par l'Assemblée plénière de la III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire pour l'examen du thème «*Contribution des Églises orthodoxes locales à la réalisation des idéaux chrétiens de paix, de liberté, de fraternité et d'amour entre les peuples, et à la suppression des discriminations raciales*», s'étant rassemblée, a tout d'abord choisi comme président Son Éminence le métropolite Pankratiy de Stara Zagora et comme secrétaires les professeurs Théodore Zissis et Alexi Sergeievitch Bouevsky.

La Commission a ensuite discuté sur la base des observations qui ont été faites en Assemblée plénière et, mis à part des améliorations visant le style et la compréhension, a complété et achevé le texte sur les points suivants, en conservant dans l'ensemble sa structure et son contenu:

**1.** On a signalé dans le chapitre A, et notamment dans les § 4, 5 et 6, la nécessité d'une collaboration interchrétienne et interreligieuse pour la défense de la personne humaine et de la paix.

**2.** Parmi les maux mentionnés dans le chapitre B, on a inclus également la limitation des droits de l'homme dans le domaine de la liberté de conscience, notamment de la liberté religieuse.

**3**. Sur la base du matériel existant, on a créé le chapitre D intitulé «*La paix et la justice*» et on a déplacé dans un contexte plus approprié ce qui concerne la paix comme force susceptible d'écarter la guerre au chapitre E.

**4.** Parmi les guerres condamnées on a également inclus dans le chapitre E la guerre de l'espace; dans ce même chapitre, notamment au § 3, on a ajouté la dimension eschatologique de cette problématique.

**5.** Au chapitre F, tant dans son titre que dans son contenu, on a complété ce qui se rapporte aux discriminations raciales en se référant également à d'autres discriminations qui s'exercent non seulement aux dépens d'individus mais aussi aux dépens de minorités.

Notre Commission soumet respectueusement le texte auquel elle a abouti à l'Assemblée plénière pour la suite de la procédure.

Le 4 novembre 1986
(signatures)
le métropolite de Stara Zagora
le professeur Théodore Zissis
le professeur Alexi Sergeievitch Bouevsky

***Le Président***: Je prie le Président de la IVe Commission de prendre la parole et de dire ce qu'il convient.

***Le métropolite de Stara Zagora***: Émin. Président, comme vous l'avez dit, la IVe Commission a travaillé avec le sentiment de son immense responsabilité et dans un esprit de compréhension fraternelle, avec la participation de quinze délégués des très saintes Églises orthodoxes locales. Je souligne avec une joie particulière qu'on a tenu compte de toutes les propositions de l'Assemblée et que la Commission a essayé de maintenir, dans la mesure du possible, le texte de la Commission interorthodoxe préparatoire. On a procédé évidemment à des corrections et à des améliorations dans le but unique de parfaire la rédaction du texte et de le faire répondre à la réalité contemporaine. La Commission soumet le texte à l'Assemblée en la priant de l'accepter. Je saisis enfin l'occasion pour remercier tous les membres de la Commission, et notamment ses Secrétaires, les professeurs Zissis et Buevsky. Je prie le professeur Zissis de présenter le texte de la Commission.

***Le professeur Zissis***: Émin. Président, je ne dresserai pas la liste des améliorations stylistiques. Permettez-moi de ne signaler que les points fondamentaux où il y a eu des adjonctions et qui doivent retenir l'attention de l'Assemblée.

Le Secrétaire de la IVe Commission, le professeur Zissis, lit ensuite les § 4, 5 et 6 du premier chapitre reformulés sur la proposition de la très sainte Église de Russie ; le § 3 du chapitre 6, ajouté suite à une remarque de S.E. le métropolite du Mont-Liban, enfin le § 4 du même chapitre, ajouté, lui aussi, sur proposition de la très sainte Église de Russie.

Le texte est le suivant :

## IVe COMMISSION

## CONTRIBUTION DES ÉGLISES ORTHODOXES LOCALES À LA RÉALISATION DES IDÉAUX CHRÉTIENS DE PAIX, DE LIBERTÉ, DE FRATERNITÉ ET D'AMOUR ENTRE LES PEUPLES, ET À LA SUPPRESSION DES DISCRIMINATIONS RACIALES ET AUTRES

*L' Église orthodoxe, ayant conscience des problèmes brûlants qui préoccupent aujourd'hui l'humanité tout entière, a inscrit dès le début à l'ordre du jour du saint et grand Concile le thème: «Contribution des Eglises orthodoxes locales à la réalisation des idéaux chrétiens de paix, de liberté, de fraternité et d'amour entre les peuples, et à la suppression des discriminations raciales». Il va de soi que cette préoccupation n'est pas seulement celle de l'Église orthodoxe. La question de la paix concerne tous les chrétiens, toutes les religions et, sous diverses formes et variantes, rejoint les préoccupations de l'humanité tout entière.*

*Quelle sera alors la base commune sur laquelle les Orthodoxes vivant dans divers contextes réaliseront les idéaux chrétiens de paix, de liberté, de fraternité et d'amour entre les peuples? Quelle est, plus particulièrement, la position de l'Église orthodoxe touchant ces idéaux, et quelles propositions pourra-t-elle faire afin de contribuer de son mieux à leur réalisation? Sur ce point, la III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire, après avoir étudié la question à fond et par étapes, exprimant sa satisfaction face à ce qui est accompli, mais pleinement consciente aussi des manquements humains qui ont été ou sont signalés en ce domaine, soumet au saint et grand Concile le texte qui suit.*

**A. La valeur de la personne humaine, fondement de la paix.**

***1.*** *Il faut souligner, tout d'abord, que la notion biblique de paix ne coïncide pas avec la conception neutre et négative qui l'identifierait tout simplement à une absence de guerre. La notion de paix s'identifie à la restauration des choses dans leur intégralité originelle d'avant la chute, lorsque l'homme vivait et respirait encore sous le souffle vivifiant de sa création à l'image et à la ressemblance de Dieu. En d'autres termes, ceci signifie le rétablissement des relations et la paix entre Dieu et les hommes.*

***2.*** *Au cours de son histoire, l'Orthodoxie a servi, en effet, avec conséquence, continuité et zèle, la dignité de la personne humaine, dont le fond ontologique a acquis, dans le cadre de l'anthropologie chrétienne, le statut d'une valeur absolue et universelle. L'homme, en tant que couronnement et récapitulation de la création divine et en tant que création à l'image et à la ressemblance de son Créateur, a été pour l'Église orthodoxe la quintessence de sa mission dans le monde et dans l'histoire du salut. Rétablir l'homme dans sa dignité et sa beauté originelles «à l'image et à la ressemblance» de son Créateur est considéré par l'Église orthodoxe comme l'essence même de sa mission. Même les disputes intestines, purement théologiques, qui ont abouti à la formulation de l'enseignement trinitaire, christologique et ecclésiologique du christianisme, n'avaient en dernière analyse d'autre but que celui de préserver l'authenticité et la plénitude de*

*l'enseignement chrétien sur l'homme et son salut.*

***3.*** *Tous les Pères de l'Église orthodoxe qui se sont penchés sur le mystère de l'économie divine ont pris comme source d'inspiration cette sainteté et divinité de la personne humaine. Saint Grégoire le Théologien souligne dans ce contexte que le Créateur «a placé l'homme sur terre, tel un second monde, macrocosme dans le microcosme, tel un autre ange, un être double créé pour L'adorer, un surveillant de la création visible, un initié du monde intelligible, un être régnant sur les êtres de la terre... un être vivant dans ce monde et aspirant à un autre, l'achèvement du mystère, s'approchant de Dieu par la théosis» (Gr. Naz., or. 45,7. PG 36,632). La création trouve son fondement et son aboutissement dans l'incarnation du Logos de Dieu et la divinisation de l'homme. «Le Christ, en renouvelant l'homme ancien» (Hipp., hær., 10,34. PG 16,3454) «divinisait, ce faisant, l'homme entier, ce qui constituait le début de l'accomplissement de notre espérance» (Eus., d. e. 4,14. PG 22,289). Car, de même que dans l'ancien Adam tout le genre humain était déjà contenu, de même, dans le nouvel Adam, tout le genre humain est résumé. Saint Grégoire le Théologien fait remarquer à ce propos que «chez nous il y a une seule humanité, le genre humain tout entier» (Gr. Naz., or. 31,15. PG 36,149). Cet enseignement du christianisme concernant la sacralité du genre humain est la source inépuisable de tout effort chrétien pour sauvegarder la valeur et la dignité de la personne humaine.*

***4.*** *Sur cette base, il est indispensable de promouvoir dans toutes les directions la collaboration interchrétienne pour la sauvegarde de la valeur de la personne humaine, et bien sûr également du bienfait de la paix, de manière à ce que les efforts pacifiques de tous les chrétiens sans exception acquièrent plus de poids et de force.*

***5.*** *L'Orthodoxie considère qu'il est utile et indispensable d'unir ses efforts pour renforcer la paix avec les efforts parallèles d'autres Églises. On peut se baser pour cette collaboration sur la reconnaissance commune de la valeur éminente de la personne humaine. Dans ce domaine, l'expérience acquise par les Églises orthodoxes peut être également mise à profit. Tout ceci constitue la vocation de chaque homme à uvrer de manière pacifique et créative. Les Églises orthodoxes locales, en étroite collaboration avec les fidèles - aimant la paix - des autres religions du monde, considèrent qu'il est de leur devoir d'uvrer pour la paix sur terre et pour l'établissement de relations fraternelles entre les peuples. Les Églises orthodoxes sont appelées à contribuer à la collaboration interreligieuse et, par ce biais, à la suppression du fanatisme de toutes parts; par-là elles oeuvreront en faveur de la réconciliation des peuples et du triomphe des biens que constituent la liberté et la paix dans le monde, au service de l'homme contemporain, indépendamment des races et des religions. Il va de soi que cette*

*collaboration exclut tout syncrétisme ainsi que toute tentative d'une religion de s'imposer aux autres.*

***6.*** *Nous sommes persuadés que nous pouvons progresser dans ce ministère en commun avec les autres hommes, croyants ou non-croyants, qui se vouent à la recherche de la paix véritable pour le bien de la communauté humaine, au niveau local, national et international. Ce ministère est une prescription de Dieu. Et nous, nous sommes conscients d'avoir été appelés à collaborer avec Dieu.*

**B. La valeur de la liberté humaine**

***1.*** *Le don divin de la liberté, par lequel l'homme prend conscience de lui- même et devient capable de choisir entre le bien et le mal (Gn 2,16-17), est l'accomplissement de la personne humaine, comprise aussi bien en tant que porteuse individuellement de l'image d'un Dieu personnel qu'en tant que communion des personnes reflétant, par l'unité du genre humain, la vie en la Sainte Trinité et la communion des Trois Personnes. La liberté est donc pour l'homme un don divin qui le rend capable de progresser indéfiniment vers la perfection spirituelle, mais qui, en même temps, implique le danger de la désobéissance, le risque de l'indépendance par rapport à Dieu et, par conséquent, de la chute. D'où le rôle terrifiant que jouent dans les questions de paix et de liberté le Mal dans l'homme et l'élément démoniaque dans le monde. Les conséquences de ce mal sont les imperfections et les manquements qui sont l'apanage de notre temps : la sécularisation, la violence, le relâchement des m urs, les phénomènes négatifs dans une partie de la jeunesse actuelle, le racisme, les armements, les guerres. Autant de facteurs qui causent les maux de la société : l'oppression des masses, les inégalités sociales, la limitation des droits de l'homme dans le domaine de la liberté de conscience et tout particulièrement de la liberté religieuse - liberté qui, dans certains cas bien connus, est opprimée à un tel point que toute manifestation religieuse est réduite à néant - la misère économique, l'injustice dans la répartition des biens de consommation ou même leur pénurie complète, le dépérissement naturel, la famine de millions d'hommes sous-alimentés, les déportations, le problème aigu des réfugiés, les migrations massives, la destruction de l'environnement, les problèmes des sociétés en voie de développement dans un monde inégalement industrialisé et de plus en plus dominé par la technologie, les espoirs mis en la futurologie - tout cela entretient l'angoisse infinie dans laquelle se débat l'humanité de nos jours. Une humanité, cependant, qui, bien que divisée, renferme la semence de l'unité ontologique de la race humaine - race liée à son Créateur par le premier Adam, et qui, en même temps, est maintenue en unité avec Dieu le Père par l'intervention du second Adam.*

***2.*** *Face à cette situation, qui a conduit à l'affaiblissement du concept de personne humaine, le devoir de l'Église orthodoxe consiste aujourd'hui à faire valoir, à travers sa prédication, sa théologie, son culte et son activité pastorale, l'homme en tant que personne-sujet; elle évitera ainsi de poser le problème de l'homme dans les termes du rationalisme. L'Église orthodoxe est appelée à faire face à ce devoir avec succès, étant donné que le noyau de son anthropologie est justement cette liberté dont le Créateur a doté l'être humain ; une liberté qui est sauvegardée dans la mesure où celui-ci choisit d'être libre, non pas indépendamment de son Créateur, mais par une libre soumission à Lui et au plan qu'il a conçu à son égard.*

***C. La mission de l'Orthodoxie dans le monde contemporain***

***1.*** *L'Orthodoxie peut et doit contribuer à rétablir la relation organique entre le dialogue international contemporain et les idéaux chrétiens par excellence de paix, de liberté, de fraternité, d'amour et de justice sociale entre les peuples. L'Orthodoxie se doit de proclamer la foi chrétienne en ce qui concerne l'homme et le monde, mission qu'elle a accomplie tout au long de son cheminement historique lorsqu'elle a entrepris avec succès de renouveler l'identité spirituelle et culturelle du monde. La foi chrétienne, selon laquelle le genre humain et toute la création viennent de Dieu - en relation permanente avec la sacralité, l'indépendance et la valeur intrinsèque de la personne humaine - se trouve, bien que latente, à la base du dialogue international contemporain en faveur de la paix, de la justice sociale et des droits de l'homme. L'idée de l'universalité de ces idéaux, qui constitue le fond du dialogue international contemporain, serait inconcevable sans le support de l'enseignement chrétien sur l'unité ontologique du genre humain.*

***2.*** *La réduction de l'unité du genre humain au premier couple de la création divine constitue la source précise pour les biens que sont la liberté, l'égalité, la fraternité et la justice sociale. L'enseignement chrétien de la «récapitulation de tout» en Christ (Ep 1,10) a rétabli la sacralité et la grandeur éminente de la personne humaine, abolissant ainsi les causes profondes de l'éclatement, de l'aliénation, des discriminations raciales et de la haine. L'intégration en Christ de tout le genre humain et du monde a abouti à leur réunification organique en un seul corps, et c'est bien pour cela qu'il est écrit: «Il n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni homme libre, il n'y a plus ni homme ni femme, car tous vous ne faites qu 'un dans le Christ Jésus» (Ga 3,28). En outre, nous croyons que cette unité n'a rien de statique ni de monolithique; elle a, au contraire, un grand dynamisme et une grande diversité, car elle prend sa source dans la communion des personnes, à l'exemple de*

*l'unité des Trois Personnes de la Sainte Trinité.*

**D. La paix et la justice**

***1.*** *L'humanité fait des efforts pour que la haine, la méfiance, qui empoisonnent l'atmosphère internationale, cèdent le pas à l'amitié et la compréhension mutuelles, pour que la course aux armements cède le pas au désarmement complet, pour que la guerre, en tant que moyen de résoudre les problèmes internationaux, soit, une fois pour toutes, écartée de la vie des hommes.*

***2.*** *En accord avec ce qui a été dit plus haut, l'Église orthodoxe lutte pour la réalisation des idéaux chrétiens de paix, de liberté, d'égalité, de fraternité, de justice sociale et d'amour entre les peuples. La révélation même en Christ est caractérisée comme «évangile de paix» (Èp 6,15), car le Christ «en instaurant la paix par le sang de sa Croix» (Col. 1,20) «est venu proclamer la paix, paix pour vous qui étiez loin, paix pour ceux qui étaient proches» (Ep. 2,17). Il est devenu «notre paix» (Ep. 2,14). Cette paix «qui surpasse toute intelligence» (Ph 4,7), comme le Christ lui-même l'a dit à ses apôtres lors de la sainte Cène, est plus large et plus essentielle que celle promise par le monde: «Je vous laisse la paix, c 'est ma paix que je vous donne; je ne vous la donne pas comme le monde la donne» (Jn 14,27). Cela car la paix du Christ est le fruit mûr de la récapitulation de toutes choses en Lui; de la sacralité et de la grandeur de la personne humaine, en tant qu'image de Dieu; de la manifestation de l'unité organique du genre humain et du monde en Christ; de l'universalité dans le corps du Christ des idéaux de paix, de liberté, d'égalité et de justice sociale; et enfin de la fécondité de l'amour chrétien entre les hommes et les peuples. La véritable paix est le fruit du triomphe sur terre de tous ces idéaux chrétiens. C'est la paix qui vient d'en haut et que l'Église orthodoxe appelle toujours de ses v ux dans ses prières quotidiennes.*

***3.*** *Ce qui précède montre clairement pourquoi l'Église, en tant que «corps du Christ» (I Co 12,27), a été définie comme «vision de la paix» du monde (Or., or. 9,2. PG 13,349), c'est-à-dire comme paix réelle et universelle, telle que le Christ l'a annoncée. «C'est nous (l'Église), proclame Clément d'Alexandrie, qui constituons la race pacifique » (pæd. 2,2. PG 8,428), car nous sommes les «soldats pacifiques» du Christ (prot., 11. PG 8,236). La paix est synonyme de justice, affirme-t-il ailleurs (str., 4,25. PG 8,1369-72). Et St Basile d'ajouter: «Je ne peux me convaincre que je suis digne d'être appelé serviteur de Jésus-Christ si je ne suis pas à même d'aimer les autres et de vivre en paix avec tout le monde - au moins en ce qui dépend de moi » (ep. 203,2. PG 32,737). Cela est tellement naturel pour le chrétien qu'on pourrait affirmer qu'«il n'y a rien d'aussi spécifiquement chrétien que d' uvrer en faveur de la paix» (ep. 114. PG 32,528). La paix du*

*Christ est la force mystique qui prend sa source dans la réconciliation de l'homme avec son Père céleste, «grâce à la providence de Jésus qui opère tout en tous, crée une paix indicible predestinée depuis le début des siècles, nous réconcilie avec lui-même et, à travers lui-même, avec le Père»* (Dion. Ai., d. n. 11,2,4. PG 3,953).

***4.*** *Nous devons souligner en même temps que le don spirituel de paix dépend aussi de la collaboration humaine. Le Saint-Esprit accorde les dons spirituels quand il y a une élévation du coeur humain vers Dieu, lorsque l'homme cherche dans le repentir la justice de Dieu. Le don divin de la paix se réalise là où les chrétiens font des efforts en faveur de la foi, de l'amour et de l'espérance en Jésus-Christ notre Seigneur (cf I Th 1,3).*

***5.*** *En parlant de la paix du Christ en tant que véritable paix, nous entendons la paix obtenue dans l'Église. Le péché est une maladie spirituelle dont les symptômes visibles sont les agitations, les discordes et les guerres avec leurs conséquences tragiques. L'Église essaie de guérir non seulement les symptômes visibles de cette maladie, mais aussi le péché qui est leur cause.*

***6.*** *En même temps, l'Église orthodoxe pense qu'il est de son devoir d'encourager tout ce qui est mis réellement au service de la paix (cf. Rm 14,19) et qui ouvre la voie vers la justice, la fraternité, la véritable liberté et l'amour mutuel de tous les enfants du Père unique, ainsi que de tous les peuples qui constituent l'unique famille humaine.*

**E. La paix, force susceptible d'écarter la guerre**.

***1.*** *L'Orthodoxie condamne la guerre de manière générale, car elle la considère comme une conséquence du mal et du péché dans le monde; elle a toléré par condescendance les guerres faites pour rétablir la justice et la liberté bafouées.*

***2.*** *C'est pour cette raison qu'elle ne doit avoir aucun scrupule à proclamer son opposition à toute espèce d'armements - conventionnels, nucléaires et spatiaux - d'où qu'ils viennent, car la guerre nucléaire, en particulier, a comme conséquence de détruire la création, de supprimer la vie de la face de la terre. Elle doit le faire d'autant plus aujourd'hui que nous connaissons mieux la force destructrice des armes nucléaires. En effet, les conséquences d'une éventuelle guerre nucléaire seraient terrifiantes, non seulement parce qu'elle causerait la mort d'un nombre incalculable d'êtres humains, mais en plus parce que la vie des survivants deviendrait insupportable. Des maladies incurables apparaîtraient, des mutations génétiques seraient provoquées, néfastes aux générations fritures, si, toutefois, la vie continuait à exister sur la terre. Selon les avis de scientifiques spécialistes en la matière, une autre conséquence effroyable de la guerre nucléaire serait l'hiver dit*

*nucléaire; les perturbations climatiques sur notre planète seraient telles qu'elles entraîneraient la disparition de la vie. Il en résulte que la guerre nucléaire et toute forme de guerre sont inacceptables à tous les points de vue, aussi bien naturels qu'éthiques. C'est un crime contre l'humanité et un péché mortel pour Dieu, car elle détruit sa création. Les Églises orthodoxes, les autres chrétiens et l'humanité tout entière ont donc le devoir de prévenir ce danger. Parallèlement, nous sommes certains que la recherche et l'exploitation de l'espace à des fins pacifiques et constructives ne vont pas à l'encontre de la volonté de Dieu.*

***3.*** *Nous observons que le danger apparu de nos jours d'une catastrophe nucléaire et le sentiment d'impuissance face à ce danger suscitent chez certains chrétiens l'idée que cette menace universelle est un signe de la seconde parousie de notre Seigneur. Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même nous préservés du scandale de telles pensées sur la fin du monde en disant: «Mais ce jour ou cette heure, nul ne les connaît» (Mc 13,32). Nos efforts pour détourner la guerre et faire triompher la paix n'enlèvent rien à la foi des chrétiens selon laquelle l'univers entier et l'homme se trouvent entre les mains de Dieu qui a créé le monde avec sagesse, qui pourvoit à tout et le gouverne. Dieu conduit l'histoire d'une main ferme vers le futur, et les chrétiens vivent dejà au sein de l'Église la réalité eschatologique du royaume de Dieu, espérant une nouvelle terre et de nouveaux cieux. C'est pourquoi, bien que s'inquiétant de l'étendue du mal dans le monde et luttant pour le circonscrire, ils ne tombent pas dans le désespoir, parce qu'ils voient tout sous l'angle de l'éternité, en attendant la résurrection des morts et la vie dans les siècles à venir.*

### F. L' Orthodoxie et les discriminations raciales

***1.*** *Le Seigneur, Roi de paix (cf. He 7,2-3), désapprouve la violence et l'injustice (cf Ps 10,5), condamne le comportement inhumain envers son prochain (cf Me 25,41-46 et Je 2,15-16). Dans Son royaume, qui commence ici-bas et a un caractère spirituel, il n'y a aucune place ni pour les haines entre les nations, ni pour l'inimitié et l'intolérance d'aucune sorte (cf Es 11,6 et Rm 12,10).*

***2.*** *Une mention spéciale devrait être faite, dans ce contexte, de la position orthodoxe relative aux discriminations raciales. Cette position est tout à fait claire : l'Église orthodoxe croit que Dieu «à partir d'un seul homme a créé tous les peuples pour habiter toute la surface de la terre» (Ac 17,26) et que, en Christ, «il n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni homme libre, il n'y a plus ni homme ni femme, car tous vous ne faites qu'un» (Ga 3,28). Conformément à sa foi, l'Église orthodoxe refuse les discriminations raciales sous toutes leurs formes puisqu'elles présupposent une considération inégale des races humaines et une*

*échelle des droits. Cependant, tout en déclarant urgente la nécessité d'abolir totalement les discriminations raciales, ainsi que d'offrir des possibilités de développement intégral à tous les habitants de la terre, elle ne se limite pas à soutenir uniquement l'abolition des discriminations fondées sur la couleur de la peau et localisées uniquement dans certaines régions de notre planète, mais elle étend également son soutien au combat contre toutes les discriminations au détriment de différentes minorités.*

***3.*** *Une minorité, qu'elle soit religieuse, linguistique ou ethnique, doit être respectée pour ce qu'elle est. La liberté de l'homme est liée à la liberté de la communauté à laquelle il appartient. Toute communauté doit évoluer et se développer selon ses caractéristiques propres. A cet égard le pluralisme devrait régler, la vie de tous les pays. L'unité d'une nation, d'un pays ou d'un État devrait être comprise comme le droit à la différence des communautés humaines.*

***4.*** *L'Orthodoxie condamne sans appel le système inhumain des discriminations raciales, c'est-à-dire l' affirmation sacrilège selon laquelle ce système serait en accord avec les idéaux chrétiens. À la question «qui est mon prochain?», le Christ a répondu avec la parabole du bon Samaritain. Il nous a ainsi enseigné d'abolir toute barrière d'inimitié et de préjugé. L'Orthodoxie confesse que chaque être humain -indépendamment de sa couleur, de sa religion, de sa race, de sa nationalité et de sa langue - est porteur de l'image de Dieu, qu'il est notre frère ou notre sdeur, membre à part égale de la famille humaine.*

### G. Fraternité et solidarité entre les peuples

***1.*** *Cette dernière constatation peut nous amener tout naturellement à mieux saisir la contribution spécifique de l'Orthodoxie à la solidarité entre les peuples et à l'encouragement de leur fraternité. En effet, les Églises orthodoxes ont la possibilité de contribuer, aussi bien par l'éducation de leurs fidèles et, plus généralement, du peuple tout entier qu'à travers l'ensemble de leurs activités spirituelles, à une amélioration du climat social ambiant. Il s'agit, dans ce cas, de diverses possibilités spirituelles, différentes de celles des Organisations internationales ou des États. Ces possibilités découlent de la nature de l'Église, peuvent avoir des résultats plus substantiels et permanents dans le domaine de la paix et de la fraternité, et doivent donc être développées au maximum. Un large horizon s'ouvre ici devant les Églises orthodoxes; elles peuvent proposer au monde divisé l'élément essentiel de leur enseignement ecclésiologique et social; l'idéal de la communion liturgique et notamment eucharistique.*

***2.*** *C'est sous cet angle que nous devons comprendre l'énorme*

*responsabilité de l'Église dans le domaine de la lutte contre la faim et l'indigence extrême qui s'abattent de nos jours, de manière inacceptable, sur de grandes masses d'hommes et même sur des peuples entiers, notamment dans le Tiers-Monde. Un phénomène si terrifiant à notre époque - où les peuples économiquement développés vivent sous un régime d'opulence et de gaspillage tout en se livrant à une course aux armements stérile - révèle une crise d'identité profonde du monde chrétien. Cela pour deux raisons principales;*

***a)*** *parce que la faim ne menace pas uniquement le don divin de la vie de peuples entiers du monde en voie de développement, mais anéantit la grandeur et la sacralité de la personne humaine;*

***b)*** *parce que les pays économiquement développés, par la gestion et la distribution souvent criminelles des biens matériels, insultent non seulement l'image de Dieu dans chaque personne humaine, mais aussi Dieu lui-même qui s'est identifié à l'homme qui a faim et qui est pauvre, en disant: «Chaque fois que vous l'avez fait à l' un de ces plus petits, qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait» (Mt 25,40).*

***3.*** *Devant cette donnée terrifiante de notre époque qu'est l'état de famine dans lequel vivent des peuples entiers, la passivité ou l'indifférence de chaque chrétien et de l'Église dans son ensemble équivaudrait à une trahison envers le Christ et à une absence de foi active car si le souci de notre propre nourriture est très souvent un problème matériel, le souci de la nourriture de notre prochain est toujours une question d'ordre spirituel. Les Églises orthodoxes ont, par conséquent, le devoir suprême de proclamer leur solidarité avec leurs frères pauvres et d'organiser immédiatement et de manière efficace leur aide à ceux-ci. À cet égard, il faut ouvrir la voie à une collaboration des Églises orthodoxes dans ce domaine non seulement entre elles, mais aussi avec les autres Églises et Confessions chrétiennes, avec le Conseil oecuménique des Églises, ainsi qu'avec les Organisations internationales qui se sont vouées au service de la lutte contre ce terrible fléau. Le désarmement non seulement neutraliserait le danger d'une destruction nucléaire, mais permettrait en plus de consacrer les sommes importantes ainsi économisées à venir en aide à ceux qui souffrent de famine et d'indigence.*

***4.*** *Ne nous y trompons pas: la faim qui frappe aujourd'hui de plein fouet la communauté humaine et l'abîme d'inégalité qui s'y est creusé condamnent notre époque aussi bien à ses propres yeux qu'aux yeux du Dieu juste. Car Sa volonté aujourd'hui, qui n'est rien d'autre que le salut de l'homme concret, ici et maintenant, nous oblige à servir l'homme et à faire face à ses problèmes concrets. Séparée de la mission*

*diaconale, la foi en Christ n'a pas de sens. Être chrétien signifie imiter le Christ et être prêt à le servir dans la personne du faible, de l'affamé, de l'opprimé et, en général, de toute personne qui a besoin d'aide. Tout autre effort de voir le Christ en tant que présence réelle, sans rapport avec celui qui a besoin d'aide, n'est que théorie vidée de son contenu.*

**H. La mission prophétique de l'Orthodoxie: un témoignage d'amour dans la diaconie.**

***1.*** *Dans le cadre du monde actuel, la contribution de l'Église orthodoxe à la paix, la liberté, la justice et la fraternité entre les peuples devra être avant tout un témoignage d'amour. Et ce témoignage doit être donné en tout temps, en ayant recours aux moyens les plus efficaces que les conditions offrent aux Églises. Témoignage d'amour signifie que les Églises orthodoxes peuvent intervenir dans les situations qui sont jugées contraires à l'Évangile et à leur tradition. C'est ici que nous voyons émerger la nécessité de la mission prophétique de l'Orthodoxie, son devoir de témoigner «de l'espoir qui est en nous» dans chaque cas qui a trait au progrès de la paix, de la liberté, de la justice et de la fraternité, ainsi qu'au respect de la personne humaine en tant qu'image de Dieu. Il va de soi qu'en exerçant cette mission prophétique, les Églises orthodoxes ont le devoir de préserver la paix spirituelle des peuples qu'elles sont chargées de conduire sur la voie de l'Évangile. Nous croyons que pour ce faire, c'est l'amour qui galvanisera la volonté des Églises orthodoxes, afin qu'elles puissent, en collaboration avec leurs frères des autres Églises et Confessions chrétiennes, et avec tous les hommes, donner aujourd'hui leur témoignage - témoignage de foi et d'espoir - dans un monde qui, peut-être plus que jamais, en a besoin.*

***2.*** *Nous chrétiens orthodoxes, du fait même que nous avons eu accès au sens du salut, avons le devoir de lutter pour alléger la maladie, le malheur, l'angoisse parce que nous avons eu accès à l'expérience de la paix, nous ne pouvons pas rester indifférents face à son absence dans la société actuelle; parce que nous avons été les béneficiaires de la justice de Dieu, nous luttons pour une justice plus complète dans le monde et pour la disparition de toute oppression ; parce que nous faisons l'expérience chaque jour de la clémence divine, nous luttons contre tout fanatisme et toute intolérance entre les hommes et les peuples; parce que nous proclamons continuellement l'incarnation de Dieu et la divinisation de l'homme, nous défendons les droits de l'homme pour tous les hommes et tous les peuples; parce que nous vivons le don divin de la liberté grâce à l'oeuvre rédemptrice du Christ, nous pouvons annoncer de manière plus complète sa valeur universelle pour tout homme et tout peuple; parce que nous sommes nourris par le Corps et le Sang du Seigneur dans la sainte Eucharistie, nous*

*comprenons mieux la faim et la privation et nous luttons pour leur abolition; parce que nous attendons une terre et des cieux nouveaux, où régnera la justice absolue, nous combattons hic et nunc pour la renaissance et le renouveau de l'homme et de la société.*

***3.*** *Notre témoignage et son apport fécond en notre siècle d'aridité qui, plus que tout autre, a besoin de Dieu, seront peut-être la meilleure manière pour nos Églises de contribuer à la paix et aux idéaux qui l'accompagnent et qui la mènent à sa plénitude. Les Églises orthodoxes lancent un appel au monde entier afin que tous collaborent à établir l'amour et la paix entre les hommes et les peuples.*

***

***Le Président***: Je remercie S.E. le métropolite Pankratiy de Stara Zagora, Président de la IVe Commission, ainsi que le professeur Zissis qui a parlé également au nom de son collègue, le professeur Bouevsky. Nous voici face à un texte achevé, sur lequel nous avons à donner notre avis. La discussion est ouverte, la parole est au Plénum.

***Le professeur Gochevitch***: Émin. Président, ma première réaction après lecture de ce texte est la suivante: dans la mesure où la «*contribution*» concrète de l'Église orthodoxe de Grèce a été supprimée, et que les initiatives et actions parallèles des Églises de Jérusalem, de Russie et de Roumanie n'ont pas été ajoutées, nous devons modifier le titre du texte. Par conséquent, au lieu de dire, «*Contributions des Églises orthodoxes...*», disons: «*Contribution de l'Église orthodoxe...*». Au chapitre E, je propose de supprimer la mention de la «*guerre de l'espace*» pour éviter des malentendus. J'en reparlerai cependant au moment voulu.

***Le Président***: La première proposition du professeur Gochevitch est correcte du point de vue ecclésiologique et aligne le présent texte sur les précédents. Nous pouvons l'adopter.

***Le Plénum accepte à l'unanimité la modification du titre en «Contribution del'Église orthodoxe...»***

***Le métropolite de Dimitrias***: Ma propre remarque, Émin. Président, concerne égarement le titre. Je considère que le terme «*idéaux chrétiens*» est de mauvais aloi. Il ramène à la mémoire des concepts liés à «l'idéologie». Il s'agit plutôt ici de «*biens chrétiens*» qui ont leur source dans l'incarnation du Seigneur. Je propose donc de remplacer «*idéaux*» par «*biens*» ou «*principes*».

***Le professeur Zissis***: Nous pourrions dire soit «*biens*», sans autre précision, soit «*principes chrétiens*».

***La séance est levée.***

## VIIIe JOUR DES TRAVAUX
(Mercredi 5 novembre 1986)
***
*Séance de l'après-midi* (17.15-19.30)

***Le Président***: Pères et frères, nous commençons notre dernière séance en Assemblée plénière. Nous avons à nous occuper du texte de la IVe Commission, mais aussi de l'ordre du jour de la prochaine Conférence panorthodoxe préconciliaire. Je prie instamment les orateurs de s'en tenir à des questions de fond.

***Le métropolite de Kroutitsky***: Émin. Président, bien que vous ayez recommandé de soumettre nos amendements au Secrétaire, je ferai quatre toutes petites remarques qui concernent certaines difficultés. Comme l'a signalé le métropolite Pankratiy, Président de notre Commission, le document a été rédigé en grec, et durant la discussion animée, il nous était parfois difficile de suivre sa rédaction. Permettez-moi d'attirer votre attention sur quatre points d'une importance capitale. Premièrement, dans la section «*La valeur de la personne humaine*», § 5 : la proposition concernant la «*collaboration interreligieuse*» a été faite par l'Église russe. Dans la première phrase: « ...*unir ses efforts pour renforcer la paix avec les efforts parallèles d'autres Eglises*», il faut remplacer le mot «*Eglises*» par «*religions*».

***Le Président***: Nous pourrions dire: «*d'autres Églises ou religions*».

***Le professeur Zissis***: La formule employée dans le texte découle de la proposition de l'Église de Russie; c'est elle qui parle de collaboration avec les «*fidèles - aimant la paix - des autres Églises*».

***Le métropolite de Kroutitsky***: Émin. Président, je n'avais nullement l'intention de ranimer la discussion en faisant ma proposition. Ce qui est dit au § 5 est déjà le fruit de notre discussion; mais en le lisant attentivement, vous verrez que le § 4 traite de la collaboration avec les autres Églises. Ainsi vous comprendrez que la première phrase du § 5 perd tout son sens, car elle redit la nécessité de collaborer avec d'autres Eglises. Puisque tout ce paragraphe est consacré à la collaboration interreligieuse, il serait naturel de dire «*les efforts... d'autres religions*» à la place «*d'autres Églises*». Si cette formulation s'avère non satisfaisante, à la place de «*en étroite collaboration avec les fidèles... des autres religions*» nous pourrions dire: «*avec les efforts parallèles des fidèles des autres religions*».

***Le Président***: Votre proposition reprend ce qui est dit plus bas. Ajoutons simplemen: «*comme base de cette collaboration*»; de cette manière, on relie les deux paragraphes et on passe de la collaboration interchrétienne à la collaboration interreligieuse.

***Le métropolite de Kroutitsky***: Si le paragraphe commence par «*comme base de cette collaboration*», on ne comprendra pas de quelle collaboration il s'agit, car en biffant la première phrase, nous altérons le sens.

***Le professeur Bouevsky***: Émin. Président, concernant votre proposition, je trouve qu'à la place des mots «*cette collaboration...*», on pourrait écrire «*la collaboration interreligieuse*», et tout rentrera dans l'ordre. Cette phrase se rapporte tout simplement à la collaboration interreligieuse. À la place du mot «*cette*», je propose d'écrire: «*interreligieuse*». C'est tout.

***Le métropolite de Kroutitsky***: Au chapitre E. «*La paix, force susceptible d'écarter la guerre*», je vois une contradiction interne dans les § 1 et 2. Le premier dit: «*elle a toléré par condescendance les guerres faites pour rétablir la justice et la liberté bafouées*». Ensuite, à la fin du § 2, nous disons: «*Il en résulte que la guerre nucléaire et toute forme de guerre sont inacceptables à tous les points de vue (...) C'est un crime contre l'humanité*». Je pense que cette contradiction vient des mots «*et toute forme de guerre*». En biffant ces mots, nous rendons le texte logique et juste. Ma proposition est donc la suivante: à la fin du § 2, supprimer les mots: «*et toute forme de guerre*».

**La proposition est acceptée.**

***Le métropolite de Kroutitsky:*** Au chapitre F. «*L'Orthodoxie et les discriminations raciales*», première phrase du § 4 : «*L 'Orthodoxie condamne sans appel le système inhumain des discriminations raciales, c'est-à-dire l'affirmation sacrilège selon laquelle ce système serait en accord avec les idéaux chrétiens*». Cette phrase constate deux choses: l'Orthodoxie condamne en elle-même l'existence de ce système des discriminations raciales et désapprouve l'affirmation sacrilège. Je ne sais pas comment est libellé le texte grec, mais dans mon texte ces deux expressions sont liées par la conjonction «*c'est-à-dire*». Je propose de la remplacer par «*et*». Et l'idée exposée ici sera claire.

**La proposition est acceptée.**

***Le métropolite de Kroutitsky***: Enfin, dernière remarque: dans le chapitre C. «*Fraternité et solidarité entre les peuples*», à la fin du § 2, «*révèle une crise d'identité profonde du monde chrétien. Cela pour deux raisons principales*». Je pense qu'ici, à la place de «*identité profonde du monde chrétien*», il faut mettre les mots: «*du monde actuel*».

***La proposition est acceptée.***

***Le métropolite de Péristérion***: Émin. Président, qu'on me permette de proposer de remplacer le terme «*idéaux*» partout où il est employé par le mot «*biens*». En éthique, nous parlons du bien absolu et des biens partiels.

***Le métropolite du Mont-Liba***n: Personnellement je préfère

le terme «*principe*». Pris dans son sens johannique, «*le principe*» est quelque chose qui engendre un élément moteur, tandis que «*le bien*» est à la fois défini et fini.

***Le professeur Zissis***: Le terme « *bien* » est patristique, le terme «*principe*» est plutôt philosophique.

***Le métropolite de Kiev***: Émin. Président, nous pourrions utiliser l'expression: «*enseignement chrétien sur la paix, la liberté...*»

***Le professeur Galitis***: Émin. Président, je propose d'éviter l'emploi de mots chargés d'une signification philosophique. Le mots «*idéaux*» nous conduit vers le monde platonicien des idées; le mot «*principes*» se rapporte à la philosophie des principes; le mot «*bien*», quant à lui, nous rapproche de la philosophie de Husserl. Le terme «*enseignement*» proposé par S.E. le métropolite de Kiev est consacré dans la tradition patristique.

***Le métropolite de Péristérion***: Chez les Pères, on trouve un «*enseignement sur la bien de la pai*x».

***Le métropolite de Beyrouth***: Émin. Président, j'aimerais qu'on tienne compte aussi du fait que ces textes seront traduits dans d'autres langues. Le mot «*biens* » notamment pose de sérieuses difficultés.

***Le métropolite de Carthage***: Émin. Président, il y a une solution très simple. Disons: «*La contribution de l'Eglise orthodoxe à la réalisation de la paix, de la liberté, de la fraternité et de l'amour entre les peuples, et à la suppression des discriminations raciales et autres*».

***Le professeur Photiadis***: Je suis d'accord, saint Président, car nous ne pouvons pas parler de «*réalisation*» *(ἐπικράτησις)* d'un bien. Selon Grégoire de Nysse, la paix est «*chose et nom aimés*». Il n'entend pas par-là l'enseignement sur la paix, mais la paix en elle-même sous sa forme appliquée.

***Le métropolite du Mont-Liban***: J'appuie de tout coeur la proposition du métropolite Parthénios. Les Églises «*oeuvrent*» pour la paix; elles «*font*» de la paix. Elles n'ont pas écrit dans le préambule un traité pour réfléchir après sur les possibilités d'application. Elles entrent dans la pratique.

***Le métropolite de Kroutitsky***: Émin. Président, je vais parler en faveur de la proposition du métropolite de Carthage. Veuillez ne pas considérer mon intervention comme une manifestation d'un membre de la Délégation de l'Église orthodoxe russe contre son Chef. C'est l'expression même de la liberté absolue et de la fraternité au sein de notre Délégation. Je préfère la proposition du métropolite de Carthage, car notre document est adressé au monde contemporain. Il ne faut pas diviser le monde en blocs socialiste, capitaliste, chrétien, musulman, juif. Pour comprendre le monde on n'a pas besoin de recourir à la description de ses caractéristiques: le contenu de notre

document prouve que nous sommes contre la guerre nucléaire, contre la discrimination. Ce sont des notions propres à tous les hommes, mais si on parle d'une contribution spéciale, il sera clairement défini que c'est là la position des Églises orthodoxes. Il ne faut même pas préciser, de quels idéaux nous parlons. Nous appellerons les choses «*paix*» «*liberté*», «*fraternité*», «*absence de discriminations*». Pour cette raison, je soutiens vivement la proposition du métropolite Parthénios.

***Le père Tsetsis***: Saint Président, nous pouvons dire: «*Contribution de l'Église orthodoxe à la réalisation en Christ de la paix, de la liberté, de la fraternité et de l'amour entre les peuples, et à la suppression des discriminations raciales et autres*».

***Le Président***: Je prie S.E. le métropolite de Stara Zagora de nous faire-part des réactions de la Commission.

***Le métropolite de Stara Zagora***: Nous pouvons accepter la proposition de S.E. le métropolite de Carthage, mais j'aimerais que nous parlions «*d'idéaux*».

***Le professeur Zissis***: Émin. Président, je pense que la proposition de S.E. le métropolite de Carthage est satisfaisante.

***Le Plénum accepte la proposition de S.E. le métropolite de Carthage, le Président faisant observer qu'il faut ajouter dans le titre le mot «justice» puisque le texte contient un chapitre intitulé «Paix et justice».***

***Le métropolite de Péristérion***: Je poursuis mes remarques. Je constate, Émin. Président, que le § 3 du chapitre E. offre un point de vue unilatéral de l'examen eschatologique du monde. Je propose de garder la première et la dernière phrase du paragraphe en biffant le reste.

***Le professeur Zissis***: Ce paragraphe a été ajouté suite à la proposition de la très sainte Église de Russie; il a fait l'objet d'une élaboration attentive lors des travaux de la Commission. La modification proposée ne nous est pas utile; car elle nous amène à taire, entre autres, notre conviction selon laquelle «*Dieu a créé le monde, pourvoit à tout et le gouverne*».

***Le Président*** : Nous pouvons répondre aux réserves de S.E. le métropolite de Péristérion en disant: «*Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même - bien que nous prédisant les signes précurseurs du dernier jour - nous préserve cependant du scandale de telles pensées...*».

***La proposition est acceptée***.

***Le métropolite de Péristérion***: Au § 3 du chapitre G., je propose de renvoyer à l'épître de Jacques, car il s'agit d'un examen de la dimension spirituelle de l'ensemble de la question, c'est-à-dire des relations entre nourriture spirituelle et nourriture matérielle.

***La proposition est acceptée.***

***Le métropolite de Péristérion***: Le même paragraphe comportait une allusion à l'effort de S.B. l'archevêque Séraphim d'Athènes et de toute la Grèce. Le nouveau texte passe sous silence cette initiative.

***Le Président***: Le Président de la IVe Commission peut affirmer que l'on a évité de mentionner tout cas particulier d'Églises ou de mouvement apparu dans une Église. On n'a pas parlé non plus des Conférences sur la paix qui ont lieu dans d'autres Églises.

***Le métropolite de Stara Zagora***: L'initiative de l'Église de Grèce a été particulièrement appréciée par l'ensemble des membres de la Commission. On a cependant décidé dès le début de ne mentionner aucune initiative particulière.

***Le métropolite de Péristérion***: Émin. Président, par respect absolu pour ce principe, je retire ma proposition.

***Le métropolite de Dimitrias***: La formulation s'en tient au domaine de la déontologie et elle laisse l'impression que rien n'a été fait sur ce chapitre ; mais ne pourrions-nous pas faire allusion à ce qui a déjà été fait en nous exprimant de manière générale, sans référence à une Église ?

***Le Président***: Disons: «*À cet égard, il faut ouvrir la voie à une collaboration des Eglises orthodoxes, surtout à la lumière des initiatives prises dans ce domaine, non seulement entre elles, mais aussi avec les autres Eglises et Confessions chrétiennes*».

***Le métropolite de Kroutitsky***: Émin. Président, l'amendement est bon et il souligne l'esprit de l'intervention du métropolite de Dimitrias. En effet, nous avons déjà fait beaucoup dans le domaine social. Je pourrais, par exemple, citer l'action de l'Église russe qui, lors d'une catastrophe en Éthiopie, a envoyé un avion de médicaments et autres objets; mais les Églises de Roumanie, de Bulgarie et bien d'autres pourraient citer des cas semblables. Votre formulation ne fait allusion qu'à l'action d'une seule Église. En acceptant votre amendement en entier, j'aimerais le corriger quelque peu. À la place des mots «*II s'agit d'initiatives*», écrire: «*À la lumière de l'assistance déjà apportée par les Eglises orthodoxes*»; c'est-à-dire, souligner qu'une telle initiative n'est pas récente, mais que la solidarité de l'Église orthodoxe a déjà un passé.

***Le Président***: Je crois que je peux compléter le texte comme suit: «*des initiatives existantes chez elles dans ce domaine*».

**Le métropolite de Kroutitsky** : Pas «*des initiatives*», mais «*à la lumière de l'assistance déjà apportée*». Cette expression est plus éloquente, car l'initiative ne prévoit pas d'actions, alors que nous uvrons depuis pas mal d'années - nous tous, et pas seulement une des Églises. Ainsi la formulation « *à la lumière de l'assistance déjà apportée*» est plus large.

***Le Président:*** «*surtout à la lumière des services fournis par elles dans ce domaine*».

***Le métropolite de Dimitrias***: Nous pouvons employer un langage direct et non des phrases entre parenthèses en disant : «*À est égard, les Églises orthodoxes locales ont déjà à leur actif des initiatives et des actions*».

***Le Président***: Je suis d'accord. Votre proposition d'employer un langage direct et de mentionner les «*initiatives et actions*» facilite la discussion. Et puisqu'elle coïncide également avec la proposition de S.E. le métropolite de Kroutitsky, laissons le soin au Secrétariat de donner sa forme finale à cette phrase.

***Le métropolite de Carthage***: Émin. Président, le texte est excellent et j'aimerais que nous ne nous étendions pas à ce sujet. Serait-il possible d'ajouter dans l'énumération des maux présents dans le monde (chapitre B. § 1) le terrorisme?

***Le métropolite du Mont-Liban***: Je serais ravi qu'on parle du terrorisme s'il y avait un paragraphe consacré à cela. Il n'est pas opportun d'ajouter un mot sans qu'il y ait une définition de quelques cinq lignes.

***Le professeur Zissis***: On ne procède pas à l'analyse de tous les maux qui se rapportent dans le monde. On peut ajouter également dans la liste le mot «*terrorisme*».

***Le métropolite de Kiev***: Émin. Président, je voudrais faire trois remarques. La première au sujet du chapitre C. «*La mission de l'Orthodoxie dans le monde contemporain*». La correction concerne le § 1: «*L'Orthodoxie se doit de proclamer la foi chrétienne en ce qui concerne l'homme et le monde, mission qu'elle a accomplie tout au long de son cheminement historique*». J'aimerais corriger la suite. Biffer les mots «*lorsqu 'elle a entrepris avec succès de renouveler*» et les remplacer par: «*pour renouveler la nature spirituelle et culturelle du monde*». Car, puisque le monde continue à engendrer les vices signalés dans le document, nous n'avons pas réussi à transfigurer le monde.

***Le Président***: La deuxième partie de votre proposition est de remplacer le mot «*identité*» par le mot «*nature*». On peut accepter la proposition. Quant à . «*qu'elle a accomplie tout au long de son cheminement historique*», il s'agit simplement de reconnaître qu'elle a proclamé la foi chrétienne à propos de l'homme et du monde. Et c'est ce qu'a fait l'Orthodoxie.

***Le métropolite de Kiev***: Cela, je le laisse: «*proclamer la foi chrétienne en ce qui concerne l'homme et le monde, mission qu'elle a accomplie tout au long de son cheminement historique pour renouveler l'identité spirituelle et culturelle du monde*».

***Le professeur Zissis***: Émin. Président, permettez-moi de faire

la remarque suivante, afin qu'elle figure au moins dans les procès-verbaux. Les adversaires du christianisme l'accusent souvent de ne pas avoir été utile à l'histoire de l'humanité. Certes, nous ne sommes pas triomphalistes. Si cependant on considère la situation de l'humanité avant le Christ - avec les maux séculaires, esclavage, inégalité, etc. - et qu'on la compare avec la situation actuelle du monde, on peut dire en effet que le christianisme a réussi à réformer l'identité culturelle du monde. Différemment formulée, la phrase ne reste que comme requête: «*pour renouveler*». Nous devons dire cependant dans le texte que le christianisme a été profitable au monde et a réussi de nombreuses choses. Je n'ai pas d'objection à ce qu'on fasse une modification, mais il ne serait pas mauvais que le texte reste tel qu'il est.

***Le Président*** Je pourrais proposer la formulation suivante: «*afin de réussir le renouvellement de l'identité spirituelle et culturelle du monde*».

***La proposition est acceptée***.

***Le métropolite de Kiev***: Une autre correction encore qui concerne le chapitre «*La mission prophétique de l 'Orthodoxie*», fin du § 2: « *parce que nous sommes nourris par le Corps et le Sang du Seigneur*». Je propose de dire: «*parce que l'amour actif et la charité nous ont été légués, nous comprenons mieux la faim et la privation et nous luttons pour leur abolition* ». Ce qui signifie que nous luttons pour l'abolition de la faim et de la privation non parce que nous sommes nourris par le Corps et le Sang du Seigneur, mais parce que notre Seigneur nous a enseigné l'amour, l'amitié et la charité.

***Le Président*** : Le Secrétaire de la Commission devra répondre sur ce point.

***Le professeur Zissis*** : Émin. Président, cette modification de la phrase avait déjà été proposée au sein de la Commission, mais finalement notre Commission a admis qu'il s'agissait du fondement eucharistique de notre obligation d'aimer et de compatir avec ceux qui souffrent et qui ont faim. Il est bien connu, dans l'Église primitive, que l'amour découle de l'Eucharistie, que par le Sang et le Corps du Christ nous devenons tous un seul corps, et que de cette unité découle automatiquement la compréhension de la faim, de la privation et du combat pour en arriver à bout. Voilà ma réaction, mais si d'autres membres du Plénum réclament également cette modification, je pense que le texte n'y perdra pas beaucoup si on le modifie selon la proposition de S.E. le métropolite de Kiev.

***Le métropolite de Dimitrias***: Dans ce paragraphe, est d'une certaine manière consigné notre témoignage spirituel ; pour nous Orthodoxes, la réalisation en ce monde des principes dont il est question dans notre texte a sa source profonde et découle

essentiellement de notre expérience vécue au sein de l'Église. C'est pour cela, par exemple, que nous disons que nous vivons la paix et que nous sommes, de ce fait, très sensibles à son absence du monde, etc. Dans la même logique, puisque nous sommes nourris spirituellement par le Corps et le Sang du Seigneur, nous ressentons plus que tout autre la faim et la soif de l'homme contemporain, même si celles-ci ont une dimension matérielle. Je pense qu'il s'agit là d'une proclamation magnifique qui ne découle pas de quelque approche idéologique ou abstraite des problèmes de l'époque contemporaine, mais au contraire d'une expérience spirituelle orthodoxe vécue. C'est pour cela que je ne suis pas d'accord avec S.E. le métropolite de Kiev, et j'aimerais que sur ce point le texte reste tel qu'il est.

***Le métropolite de Péristérion***: La raison fondamentale pour laquelle je ne suis pas d'accord avec S.E. le métropolite de Kiev, c'est que nous devons être conséquents dans nos propos. À Vancouver, le père Borovoy a développé précisément cette question, c'est-à-dire celle de la dimension sociale de la sainte Eucharistie. Et le monde protestant a été très impressionné d'apprendre que la sainte Eucharistie n'a pas seulement une dimension spirituelle, mais parallèlement une dimension sociale. Voilà pourquoi j'aimerais garder le texte tel qu'il est.

***Le métropolite du Mont-Liban***: Mgr le Président, c'est moi qui ai introduit une objection dans la Commission et celle-ci a accepté ma proposition seulement je dirai que la formulation faite par le Secrétariat n'est pas tout à fait satisfaisante. Je garderai donc la mention du sang et du corps du Christ. Mais ce n'est pas parce que nous sommes nourris.... que nous comprenons mieux la faim et la privation. Tout homme comprend la faim et la privation. Mais il s'agit, grâce au don du partage que nous donne le sang et le corps du Christ, de lutter contre la faim. Voilà pourquoi le texte que je vous propose est celui-ci : « *parce qu 'initiés par le corps et le sang du Christ au sens du partage qui doit réunir entre eux tous les hommes, nous sommes sensibilisés à la lutte contre la faim et la privation*» ou quelque chose dans ce genre.

***Le professeur Zissis***: Le § 2 du chapitre H., comme l'a fait observer S.E. le métropolite de Dimitrias, possède une structure. La proposition de S.E. le métropolite du Mont-Liban quant au sens revient au même. Qu'on ne change donc pas la structure du texte.

***Le professeur Bouevsky***: Émin. Président, comme l'a remarqué notre frère, le professeur Zissis, cette question a fait l'objet d'une discussion au sein de notre Commission, et nous étions unanimes à ce sujet. Personnellement, je trouve que la formulation proposée ici est claire pour ceux qui comprennent la nature théologique de ce problème. Mais comme l'information est destinée à de larges milieux orthodoxes,

au commun des fidèles - comme je me le représente - cette formulation ne sera pas tout à fait claire. Sans parler de l'incompréhension de la part des non- chrétiens qui sont nombreux et de l'opinion publique en général. Car nous donnons un sens spirituel au problème qui est loin d'être simple; ce sens spirituel doit être exprimé avec clarté, afin que chaque personne qui lira ce document puisse comprendre le problème.À part ce passage, tout est en effet clair pour chaque croyant, même pour un non-orthodoxe. Ici nous touchons à une réelle profondeur; et puisque ce document est adressé à de larges milieux, cette formulation n'est pas adéquate. En abordant ce problème du point de vue simplement humain, nous comprenons le problème de la faim, mais je ne peux pas affirmer que mon frère d'une autre Église chrétienne le comprend moins bien. Cette comparaison des degrés de compréhension n'est pas claire... Surtout qu'ici nous touchons au moment crucial qu'est la divine Eucharistie. Je soutiens la formulation du métropolite.

***Le professeur Phidas***: Émin. Président, permettez-moi de rappeler que ce paragraphe a été repris tel quel du rapport de S.E. le métropolite de Suisse à la Commission interorthodoxe préparatoire; je rappellerai aussi l'accueil enthousiaste et élogieux que vous lui avez réservé. Je ressens le besoin de vous demander personnellement de ne pas changer un mot au texte, car il s'agit pour nous de nous en référer *et à la dimension verticale* et *à la dimension horizontale* de la vie du chrétien.

***Le Président*** : J'aimerais faire l'adjonction suivante, suite à la proposition de S.E. le métropolite du Mont-Liban: *«parce que, nourris du Corps et du Sang du Seigneur dans la sainte Eucharistie, nous vivons le besoin de partager les dons de Dieu avec nos frères, nous comprenons mieux...»*.

***La proposition du Président est acceptée***.

***Le métropolite de Kiev*** : Émin. Président, dans le § 3, le dernier du document: «*Notre témoignage et son apport fécond en notre siècle d'aridité qui, plus que tout autre, a besoin de Dieu*», remplacer le mot «*Dieu*» par «*l'aide de Dieu*».

***Le Président***: Je vois que le Président et le Secrétaire n'y voient aucune difficulté, ce qui n'est pas le cas de S.E. le métropolite du Mont-Liban.

***Le métropolite du Mont-Liban*** : Mgr le Président, c'est Dieu qui est le besoin. C'est Dieu personnellement qui constitue notre besoin. C'est beaucoup plus fort, beaucoup plus poétique.

***Le Président***: S.E. du Mont-Liban dit que nous avons besoin de Dieu lui- même, et pas seulement de l'aide de Dieu. Veuillez ne pas insister à propos de votre remarque. Votre Éminence de Kiev.

***Le métropolite de Kiev*** : Au chapitre A., § 5, j'aimerais renforcer la troisième phrase: «*Dans ce domaine, l'expérience acquise par les Églises orthodoxes dans ce domaine peut être également mise à profit*» en disant: «*doit être mise à profit*».

***Le professeur Zissis***: Je pense que nous devons garder la tournure potentielle, car chaque Église, quand elle s'attaque à la question de la paix, a ses propres priorités et ses propres nécessités. Et les activités d'une Église ne doivent pas représenter obligatoirement un modèle pour les activités d'autres Églises. Cette tournure potentielle permet aux Églises locales de tirer librement profit de l'expérience des autres Églises locales.

***Le métropolite de Kiev***: Si on le comprend ainsi, je ne m'y oppose pas.

***L'archevêque d'Evdokias***: Émin. Président, je crains d'importuner notre Assemblée, mais, une fois de plus, j'aimerais parler de certaines imperfections de la traduction française, sans toutefois rentrer dans les détails. Par exemple, au § 2 du chapitre E., «*elle n'a aucun scrupule à proclamer*», il est écrit: «*elle ne doit avoir aucun scrupule*». J'aimerais avoir la possibilité de consulter ce texte, disons, ce soir. J'aimerais avoir la possibilité d'en informer le Secrétariat. Jusqu'à quelle heure est-ce possible ? Car il me semble qu'il est très important de soumettre à la presse et à l'opinion publique une traduction très fidèle de l'original. Merci.

***Le Président***: Vous pouvez vous mettre en contact avec le Secrétariat pour la formulation de ce point.

***L'évêque de Soumadie***: Puisqu'il est abondamment question de la paix, nous devons penser aussi à ceux qui ne connaissent pas la paix et subissent des persécutions à cause de leur foi. Au § 3 du chapitre G. dans la phrase: «*Les Églises orthodoxes ont, par conséquent, le devoir suprême de proclamer leur solidarité avec les frères pauvres...*», je propose d'ajouter: « *lesquels frères, en différents endroits* du monde, ne connaissent pas la paix et subissent des persécutions du fait de leur religion».

***Le*** *Résident*: Je prie les Secrétaires de tenir compte de cette proposition de S.E. 1 évêque de Soumadie et de trouver le moyen de la formuler.

***Le professeur Zissis*** : Émin. Président, je propose la formulation suivante: «*Les Eglises orthodoxes ont, par conséquent, le devoir suprême de proclamer leur solidarité avec leurs frères pauvres qui, en différents points du globe, sont privés du bien de la paix et subissent des persécutions du fait de leur foi chrétienne*».

***Le Président***: La formulation est bonne, mais elle doit figurer à un autre endroit du texte, car ici on parle de la faim qui tourmente

les peuples.

***Le métropolite de Nicopolis***: Émin. Président, j'aimerais faire une remarque mineure. Notre texte est un texte ecclésial par excellence ; or en tant que tel, il souligne insuffisamment le facteur de la prière comme principale arme de l'Église pour la réalisation de la paix. On ne le signale qu'à la fin du chapitre D. § 2 : «*C'est la paix qui vient d'en haut et que l'Église orthodoxe appelle toujours de ses v ux dans ses prières quotidiennes*». Je pense que le Secrétariat de la IVe Commission pourrait donner un peu plus d'importance dans le texte au facteur de la prière et souligner qu'en agissant ainsi, l'Église contribue à la paix, car tout est régi par Dieu qui se laisse fléchir par les prières de ses fidèles serviteurs.Encore une remarque: à la fin du § 5 du chapitre A., là où il est dit d'éviter tout syncrétisme, il faudrait souligner que l'Église orthodoxe ne doit pas prendre comme exemple pour son action la prière commune de toutes les religions à Assise, ce qui sera abondamment critiqué de la part de nos fidèles ; car ceux-ci ne sont pas disposés à voir des clercs de l'Église prier avec les fidèles d'autres religions.

***Le Président***: Le Secrétariat trouvera le moyen d'intégrer ces notions.

***L'archimandrite Timothée***: Émin. Président, une petite remarque à propos de la fin du § 6 du chapitre A.: «*Ce ministère est une prescription de Dieu*». Ne pourrait-on pas renforcer ce paragraphe en ajoutant le passage de Matthieu 5,9: «*Heureux ceux qui font uvre de paix, car ils seront appelés fils de Dieu*»?

***Le professeur Zissis***: Le texte dit ailleurs que nous sommes pacificateurs. J'ai cependant d'autres réserves à émettre. Que le révérend archimandrite n'insiste pas. Je ne pense pas qu'il s'agisse là d'un endroit approprié pour placer cette citation. Peut- être vaudrait-il mieux la placer dans le fondement théologique de la paix.

***L'évêque de Salamine:*** À la fin du § 2 du chapitre D., du fait de la suppression dans le titre du mot « idéaux chrétiens », un problème se pose à propos de la phrase: «*La véritable paix est le fruit du triomphe sur terre de tous ces idéaux chrétiens*».

***Le professeur Zissis***: S.E. le métropolite de Péristérion a proposé de modifier ce point également, mais ensuite la discussion s'est limitée au titre, et on a laissé la liberté d'utiliser dans le texte le mot «*idéaux*» ou «*biens*» chrétiens.

***L'évêque de Salamine*** : La paix ne peut pas être fruit de la paix. Il faut dire: «*La véritable paix est la paix venue d'en haut...* ».

***Le professeur Zissis*** : Je pense que ce que veut dire le texte dans notre passage, c'est que la paix véritable est le fruit de la réalisation de tous les idéaux chrétiens.

***Le professeur Gochevitch***: En ce qui concerne ma première observation, elle a été prévenue en grande partie par S.E. le métropolite de Nicopolis. Je prierai simplement le Secrétaire de la Commission de souligner quelque part dans le texte que la paix venue d'en haut, pour laquelle l'Église orthodoxe prie sans relâche, concerne avant tout le renouvellement de l'homme intérieur, et constitue un présupposé à la paix extérieure prise de manière globale. J'ai à faire quelques observations de style. Au § 2 du chapitre A.: «*...même les disputes intestines purement théologiques (de l'Eglise)*», qu'on supprime: «*de l'Église*» (remarque valable uniquement pour la version grecque).

***Le Président***: Votre remarque est juste, nous en tiendrons compte.

***Le professeur Gochevitch***: Au § 6 du chapitre A., nous disons : « ...avec les autres hommes, croyants et non-croyants, qui se vouent à la recherche de la paix véritable ». Je pense qu'on pourrait supprimer la mention « *croyants et non- croyants* ». Il se peut que nous collaborions avec ces derniers, mais il n'y a pas besoin de le souligner. Je propose de dire: «*avec les hommes de bonne volonté* ». D'ailleurs «*croyants et non-croyants*» ne figurait pas dans le texte primitif et a été ajouté.

***Le Président***: Au Secrétaire de la Commission de répondre.

***Le professeur Zissis***: II s'agit d'une phrase du texte qui a été introduite au sein de la Commission, qui a été discutée et acceptée. Je n'ai aucune objection à ce qu'on dise: «*avec les autres hommes qui se vouent à la recherche de la paix véritable*».

***Le métropolite de Kroutitsky***: Émin. Président, ce paragraphe et cette notion ont été inclus lors de notre discussion dans la IVe Commission, ce qui nous a permis de bien structurer notre texte. Au début, nous avons discuté de la coopération entre les Églises orthodoxes dans l' oeuvre de la paix, ensuite, de la coopération avec toutes les Églises chrétiennes, et, enfin, avec les fidèles des autres religions et avec le monde entier — avec les hommes de bonne volonté selon l'expression consacrée. Nous avons longuement cherché une formulation qui définisse de manière succincte cette notion. C'est ainsi que nous avons mentionné la coopération avec les croyants et les non- croyants. Nous avons parlé de l'expérience acquise en Union Soviétique et dans d'autres pays socialistes; nous sommes d'avis que c'est un point très important, car actuellement les Églises ne peuvent rien faire par elles-mêmes si elles n'unissent pas leurs efforts aux efforts de toute l'humanité. Je me permets d'insister pour que ce point reste dans le texte.

***Le Président***: Ne pourrions-nous pas dire: «*en commun avec les hommes de bonne volonté qui se vouent à la recherche de la paix véritable*» ?

***Le métropolite de Kroutitsky***: Émin. Président, d'aucuns

pourraient se contenter de cette proposition, mais la structure de ces paragraphes s'en trouve ébranlée, car nous parlons d'abord des gens croyants, des adeptes des différentes religions et, enfin, de ceux qui n'appartiennent à aucune religion. Si nous changeons le texte, il ne reflétera plus la réalité du monde actuel.

***Le Président***: Quand nous disons, «*avec tous les hommes*», je pense que toutes les catégories d'hommes sont comprises. La formule est assez claire.

***Le professeur Gochevitch*** : Je suis d'accord avec les observations de S.E. le métropolite de Kroutitsky. C'est ce que l'on entend lorsqu'on dit: «*avec tous les hommes de bonne volonté* ». Je pense que même les non-croyants doivent être de bonne volonté s'ils veulent collaborer.

***Le Président***: On propose la modification suivante: «*en commun avec tous les hommes de bonne volonté qui se vouent à la recherche de la paix véritable pour le bien de la communauté humaine...*». Pouvons-nous aller de l'avant ?

***La modification est acceptée***.

***Le professeur Gochevitch***: Au § 2 du chapitre E., nous disons: «*toute espèce d'armements - conventionnels, nucléaires et spatiaux*». Je pense que nous ne devons pas entrer dans le détail. Il suffit de dire: «*toute espèce d'armements pouvant amener la destruction générale*».

***Le métropolite de Kiev***: Émin. Président, vous avez dit au début que ce texte était un compromis, et nous avons accepté la petite insertion concernant les armes spatiales. Si vous le voulez, je peux exposer les raisons pour lesquelles nous attribuons actuellement une très grande importance au problème de la militarisation de l'espace. L'armement de l'espace constitue une menace de guerre nucléaire. C'est bien l'avis des savants spécialisés en la matière. La question de l'espace est un sujet de discussion dans le monde entier, y compris dans notre monde chrétien. J'aimerais vous rappeler l'Assemblée générale de la Conférence des Églises européennes (KEK) qui a eu lieu en Écosse en septembre dernier, et à laquelle ont pris part toutes les Eglises d'Europe, y compris les Églises dont aujourd'hui nous sommes les représentants. Cette Assemblée a adopté une déclaration dans laquelle il est dit: «*Nous et nos Églises faisons la promesse solennelle de soutenir également toutes les propositions pratiques visant à l'arrêt et la régression par étapes de la course aux armements, surtout celle des armements nucléaires qui, engloutissant des ressources colossales, menacent de se propager dans l'espace*». Ainsi, nos Églises ont fait la promesse solennelle de soutenir tout ce qui sert à la réduction de la course aux armements y compris dans l'espace. Je n'arrive pas à comprendre, pourquoi nos Églises, après avoir fait cette promesse solennelle devant une Assemblée de la Conférence des Églises européennes, y renoncent pudiquement ici, au

sein de la Conférence panorthodoxe préconciliaire. J'ai l'impression que lorsque nous nous trouvons face au monde chrétien, nous faisons des promesses solennelles de lutter contre tout genre d'armements (y compris les armes spatiales), mais que lorsque nous nous réunissons entre nous, nous oublions ces promesses solennelles. Je ne trouve pas de mots pour décrire cette situation. Je dois au moins déclarer au nom de notre Délégation que si la question de notre lutte contre l'armement spatial n'est pas incluse, nous n'accepterons pas ce document.

***Le métropolite de Péristérion***: Nous sommes opposés à l'adjonction du mot « spatiaux ». Mais comme l'a dit S.E. le métropolite de Kiev, l'Église s ur de Russie a des raisons particulières pour qu'on conserve le terme. En faveur de l'équilibre du texte et du contenu, je suis d'avis de cesser la discussion et de laisser le texte tel qu'il est.

***Le Président***: Monsieur Gochevitch, on vous demande de retirer votre proposition.

***Le professeur Gochevitch***: Pourquoi n'a-t-on pas demandé cela en février? Dans l'intervalle, aucun fait de nature ecclésiale n'a imposé cette adjonction.

***Le professeur Bouevsky***: Émin. Président, en répondant au professeur Gochevitch, j'aimerais éclaircir cette question. Nous ne pouvons pas dire que, depuis le mois de février et jusqu'à ce jour, nous n'avons rien fait dans ce domaine! Car nous, notre Église, uvrons dans ce domaine, comme le font de nombreuses Églises dans le monde; bien des choses ont été faites dans ce domaine au moins depuis 1982. Je veux parler, vous le comprenez bien, de l'Assemblée de Vancouver, des multiples appels du Conseil oecuménique des Églises, avec notre collaboration en vue d'une participation des Églises chrétiennes à l'étude de cette question avec les représentants des autres religions. Il faut nous rappeler que la menace de l'espace est une des questions fondamentales au programme des Églises au sein du COE. Elles font tout leur possible dans des conditions très difficiles. Des théologiens et des savants chrétiens se réunissent pour des conférences spéciales. Les savants du monde entier étudient cette menace. Et comme vient de le remarquer très justement S.E. le métropolite Philarète, lors de l'Assemblée générale de la Conférence des Eglises européennes, qui avait réuni les représentants des Eglises de toute l'Europe - de l'Est et de l'Ouest - la question s'est aussi posée. Car c'est une question vitale, ce n'est même pas une question, c'est une chose élémentaire; c'est une question de politique, une question de vie pour l'humanité.

***Le métropolite de Vratsa***: Émin. Président, j'aimerais demander au professeur Gochevitch s'il propose cette suppression de la part de l'Église de Serbie. Car lors de la 9ème Assemblée générale de la Conférence des Églises européennes en Écosse, Assemblée où l'Église

de Serbie a été acceptée comme membre de la Conférence, l'évêque Lavrentiy a déclaré que son Église participerait de manière solidaire. Il y a donc un désaccord entre la position du professeur et la promesse faite lors de cette Conférence. Au nom de la Délégation de notre Église, je considère que le texte doit rester tel qu'il est.

***L'archimandrite Timothée***: Émin. Président, nous ne devons pas craindre d'énoncer une réalité. C'est un fait indubitable que, indépendamment des querelles politiques, l'humanité est menacée aujourd'hui, en plus de la guerre atomique, par la «*guerre des étoiles*». Dans la mesure où notre texte s'est-il déjà opposé à la guerre nucléaire, pourquoi ne pas exprimer notre inquiétude face au danger de militarisation de l'espace ?

***Le métropolite d'Aksoum***: Émin. Président, l'évolution de la science et de la situation permet d'envisager une éventualité telle que celle proposée par l'Église de Russie. Je pense que nous pouvons accepter le terme.

***Le métropolite de Prague***: Emin. Président, je suis perplexe; pourquoi sommes-nous gênés de mentionner une réalité qui menace non seulement un pays, mais le monde entier? Même si ce mot n'a pas été prononcé à notre réunion de février, nous avons adopté ici plusieurs nouvelles variantes et documents qui n'avaient pas été mentionnés en février non plus; j'étais présent à cette réunion de février, ainsi qu'à l'Assemblée générale de la Conférence des Églises européennes. Cette déclaration était solennelle, et nous tous - les représentants des Églises - étions d'accord ; je ne comprends pas pourquoi nous nous sommes gênés de mentionner cette réalité, tandis que ceux qui veulent absolument militariser l'espace ne se gênent point. Je soutiens l'Église orthodoxe russe dans toutes ses déclarations à ce sujet.

***Le professeur Gochevitch***: Je dois répondre à S.E. le métropolite de Vratsa. J'espère qu'il ne doute pas du fait que ma proposition exprimait le point de vue de la Délégation de mon Église. Il n'y a pas de contradiction entre notre position aujourd'hui et celle exprimée lors de l'Assemblée de la KEK. Il y a une différence entre une déclaration de la KEK et Je présent texte que nous préparons aujourd'hui pour le saint et grand Concile, en tant que Conférence panorthodoxe préconciliaire. Je n'ai pas dit que je désapprouvais la condamnation de la «*guerre des étoiles*» Simplement, je ne comprends pas la nécessité d'introduire ce mot ici II suffit de dire que nous sommes opposés à toute forme d'armements et de moyens de destruction. Par ailleurs, si le Plenum décide de conserver le terme, nous ne verrons pas d'objection.

***Le métropolite de Kroutitsky***: Émin. Président, je ne vous retiendrai que pour un mot. Le rapport de la Commission que vous avez en main est le résultat d'un grand compromis, dont l'Église

russe est quelque peu déçue, car nous avons présenté un amendement important et bien fondé. Il n'est pas nécessaire de répéter ici toute la discussion dont nos frères russes et autres vous ont parlé. C'est pourquoi il ne faut pas croire, qu'en laissant ce mot, vous rendez un service ou faites une concession à l'Église orthodoxe russe. Je trouve qu'en laissant ce mot nous marchons avec notre époque et, en tant qu'Orthodoxes, nous élevons notre voix pour la sauvegarde du don sacré de la vie sur la terre. Merci.

***Le Président*** : Je pense que nous avons achevé la discussion sur ce point et sur le texte ; cela fut assez laborieux au sein du Plénum, mais tout aussi laborieux au sein de la Commission. Remplis d'amour, de solidarité fraternelle et de concorde, nous devons maintenant accepter ce texte. Je prie les bien-aimés participants d'exprimer leur bon vouloir pour l'accord de ce texte destiné au saint et grand Concile.

***L'Assemblée accepte le texte***.

***Le Président***: Pour terminer, j'aimerais remercier une fois encore le Président de la IVe Commission, S.E. le métropolite de Stara Zagora, les deux Secrétaires, les professeurs Bouevsky et Zissis, et tous les membres de la Commission pour ce travail si difficile mais si positif.

Pères et frères, le cycle des textes est achevé. Nous avons déjà accepté un à un les textes. Je vous prie de considérer que les quatre textes sont désormais achevés et qu'ils sont renvoyés au saint et grand Concile. Nous avons encore à étudier quelques questions d'ordre pratique, mais avant tout, il faut que nous procédions au choix des thèmes de la prochaine phase de préparation du saint et grand Concile. Le saint Secrétaire a la parole pour nous lire le rapport de la petite Commission technique nommée pour définir *l'ordre du jour de la IVe Conférence panorthodoxe préconciliaire*. S.E. le Secrétaire a la parole.

***Le Secrétaire*** : Merci, Émin. Président.

À Son Éminence le métropolite Chrysostome de Myra
Président de la IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire

Émin. Président,

La Commission de trois membres, désignée par l'Assemblée plénière de la IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire pour étudier et présenter au plénum la suite de la procédure en ce qui concerne la préparation du saint et grand Concile et l'ordre du jour de la IVe Conférence panorthodoxe préconciliaire, a formulé la proposition ci-dessous après avoir pris également en compte la procédure de préparation de l'ensemble des travaux de la IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire.

Elle soumet cette proposition à la vénérable Assemblée pour la suite de la procédure.

Le 4 novembre 1986.
(signatures)
†le métropolite Damaskinos de Suisse
le père Vitaly Borovoy
le père Stefan Alexe»

## COMMISSION TECHNIQUE POUR LA DÉFINITION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA IV* CONFÉRENCE PANORTHODOXE PRÉCONCILIAIRE

La fin des travaux de la III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire s'enchaîne directement avec la poursuite dynamique du programme de préparation du saint et grand Concile de l'Église orthodoxe tel qu'il a été établi par la I^ère^ Conférence panorthodoxe préconciliaire (1976) «*en vue d'une convocation aussi rapide que possible de ce Concile*» (cf. *Synodica* III, p. 117). C'est dans ce but également qu'on a restreint la liste des thèmes pour la préparation du Concile, lesquels thèmes avaient été proposés par la I^ère^ Conférence panorthodoxe de Rhodes (1961). Les trois premières Conférences panorthodoxes préconciliaires ont déjà épuisé la plupart des thèmes à l'ordre du jour en adoptant des textes communs qui seront soumis *ad référendum* au saint et grand Concile.

Les thèmes qui doivent encore être examinés sont les suivants:

**a)** *L'Autocéphalie*
**b)** *L'Autonomie*
**c)** *Les Diptyques*
**d)** *La Diaspora*

Les quatre thèmes présentent entre eux une parenté interne et une interdépendance profondes; ils se basent tous les quatre, en effet, sur la longue tradition canonique et sur la pratique ecclésiastique de l'Église orthodoxe, et s'inscrivent de même en rapport direct ou indirect avec les problèmes canoniques actuels de celle-ci. Ce dernier trait explique l'extrême sensibilité avec laquelle chaque thème doit être abordé, de manière appropriée, et avec laquelle il faut rechercher le point de vue commun de toutes les Églises orthodoxes locales sur chacune de ces questions.

On comprend donc facilement la tendance, déjà constatée, à vouloir inscrire ces quatre thèmes ensemble à l'ordre du jour de la prochaine Conférence panorthodoxe préconciliaire ; on comprend tout aussi bien le désir général d'une préparation complète et exhaustive sur chacun des thèmes, et ce aussi bien du point de vue de la tradition

historico-canonique que de la réalité actuelle telle qu'elle s'est établie.

Le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile s'attachera à utiliser au mieux les contributions des Églises orthodoxes locales, à hâter la procédure consacrée à l'échelon panorthodoxe et à préparer la matière pour chacun de ces quatre thèmes. À ce sujet, la procédure suivie par le Secrétariat pour la préparation du saint st grand Concile lors de la préparation de la III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire s'est avérée efficace.

**1.** Dès qu'il aura reçu les rapports de l'Église de Grèce sur les thèmes: *la Diaspora orthodoxe, L'Autocéphalie* et la manière dont elle doit être proclamée, *L'Autonomie* et la manière dont elle doit être proclamée, ainsi que le rapport de *l'Église de Chypre* sur les *Diptyques*, le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile les soumettra à toutes les Églises orthodoxes locales, en y joignant également les rapports des Églises déjà soumis (cf. Document N° 11). Chaque Église aura donc à disposition le dossier complet des quatre thèmes à l'ordre du jour du saint et grand Concile restant à être examinés.

**2.** La préparation de la tâche de la Commission interorthodoxe préparatoire débutera dès qu'on pourra disposer à bon escient des contributions de toutes les Églises orthodoxes qui ont pris en charge l'étude d'un ou plusieurs thèmes; par ces contributions, les Églises orthodoxes apportent un soutien important au déroulement plus efficace du processus.

**3.** Outre l'envoi des rapports sur chaque thème à l'ensemble des Églises locales, le Secrétariat peut, à titre préliminaire, élaborer le matériel s'y rapportant, faire un premier essai de mise par écrit des propositions concrètes et classer ces propositions de manière systématique en tendances convergentes ou divergentes ; tout cela dans le but de faciliter la tâche de la Commission interorthodoxe préparatoire.

**4.** L'examen comparatif des contributions des Églises orthodoxes locales sur chacun des thèmes à l'ordre du jour peut se révéler plus profitable s'il est accompagné de contacts en ce sens avec les Églises orthodoxes locales avant que ne soit convoquée la Commission interorthodoxe préparatoire. Ces contacts se sont d'ailleurs avérés très utiles lors de la phase préparatoire à la convocation de la Commission interorthodoxe préparatoire, elle-même chargée de préparer la tâche de la présente III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire.

**5.** La convocation de la Commission interorthodoxe préparatoire ne doit intervenir que lorsque le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile aura achevé la préparation de la tâche de cette dernière, car tout le monde connaît toute la sensibilité canonique avec laquelle chacune des Églises orthodoxes locales envisage ces quatre thèmes. Pendant cette phase préparatoire, la Commission interorthodoxe préparatoire pourrait être convoquée plus d'une fois, si et dans la mesure où cela s'avère nécessaire avant la convocation de la IVe Conférence panorthodoxe préconciliaire.

**6.** Il est entendu que la convocation de la IVe Conférence panorthodoxe préconciliaire interviendra dans la mesure où on aura abouti sur chacun des thèmes au point de vue orthodoxe commun, c'est-à-dire dans la mesure où on aura achevé la procédure telle qu'elle a été fixée à l'échelon panorthodoxe pour l'étude des thèmes soumis à la discussion et pour la préparation de l'ensemble de la tâche à accomplir. Le Règlement accepté à l'unanimité par la présente Conférence panorthodoxe préconciliaire constitue, quoi qu'il en soit, une garantie supplémentaire pour une préparation de la tâche de la prochaine Conférence panorthodoxe préconciliaire de la part du Secrétariat encore plus aboutie.

***Le Président***: Je remercie le saint Secrétaire, qui est également président de la Commission technique, pour le rapport qu'il nous a présenté. Si je comprends bien, la Commission technique recommande d'étudier dans cette quatrième phase de préparation du saint et grand Concile les quatre thèmes à la fois. (Suit une remarque stylistique qui ne concerne que la version grecque du rapport). À la fin du texte, je demande à ce qu'on énumère les thèmes selon l'ordre régulier, à savoir: Diaspora orthodoxe, l'autocéphalie et la manière dont elle doit être proclamée, l'autonomie et la manière dont elle doit être proclamée, les Diptyques orthodoxes.

Pères et frères, nous avons devant nous un texte clair, concis, substantiel, qui nous propose d'accepter les quatre thèmes comme thèmes à l'ordre du jour de la prochaine Conférence panorthodoxe préconciliaire. On y dit également que si cela est nécessaire, avant la réunion de la IVe Conférence panorthodoxe préconciliaire, on pourra convoquer plus d'une fois la Commission interorthodoxe préparatoire. Voilà la première proposition concrète de la Commission technique. La deuxième proposition est de suivre la méthode de préparation suivie jusqu'à maintenant en se basant sur des textes, sur des contributions

des Églises, sur la présentation de la position des Églises locales par le Secrétariat. Je crois que cela aussi est raisonnable; car cette présentation comparative, parallèle et en quelque sorte unifiée des tendances convergentes et divergentes des Églises de la part du Secrétariat sera très utile pour la poursuite de notre travail. Voilà à quoi se résument les propositions de la Commission et la discussion est ouverte sur les points suivants:

**a)** Acceptons-nous que les quatre thèmes constituent l'ordre du jour de la IVe Conférence panorthodoxe préconciliaire?

***La proposition est acceptée par le Plénum.***

***Le Président*: b)** Allons-nous charger le Secrétariat d'étudier comme il se doit les contributions des Églises et de présenter les tendances convergentes et divergentes afin de faciliter le travail de la ou des Commissions interorthodoxes préparatoires ? Ceci signifie que nous acceptons l'idée qu'il y aura vraisemblablement plus d'une Commission interorthodoxe préparatoire, mais une seule IVe Conférence panorthodoxe préconciliaire. Sommes-nous d'accord sur ce point ?

***La proposition est acceptée par le Plénum.***

***Le métropolite de Transylvanie***: Mgr le Président, maintenant que les quatre thèmes ont été acceptés, avec tristesse je dois faire ici une déclaration au nom de la très sainte Église orthodoxe de Roumanie pour qu'elle soit prise en considération par ceux qui prépareront la documentation sur la Diaspora. La déclaration de l'Église orthodoxe roumaine, pour le moment verbale, veut vous faire connaître à tous une situation qui trouble la vie orthodoxe et spécialement la vie de l'Église orthodoxe roumaine. L'Église orthodoxe d'Amérique, qui n'a pas encore un statut canonique panorthodoxe, mais qui a des liens canoniques avec certaines Églises orthodoxes - et c'est pour cela que je présente ici cette déclaration - et qui est conduite par le métropolite Théodose, a reçu dans les dernières années sous sa juridiction un grand nombre de prêtres déposés, défroqués par l'Église orthodoxe roumaine, et utilise ces prêtres dans son diocèse. Ces prêtres ont été déposés par des instances ecclésiastiques de jugement lors de procès pendant qu'ils étaient dans leur pays, en Roumanie, pas après qu'ils eurent quitté la Roumanie. Une fois arrivés en Amérique, ils ont été reconnus comme prêtres valables. Voilà, nous connaissons tous les Saints canons de 1'Église qui sont valables pour toutes les Églises orthodoxes et qui disent que ceux qui concélèbrent avec un prêtre déposé encourent la même peine.

Nous avons écrit au métropolite Théodose au mois de février de cette année et après des discussions personnelles qui ont dure trois ans. Jusqu'à ce jour nous n'avons pas eu de réponse. Nous avons

discuté ce problème avec l'archevêque Iakovos. Il y a encore un autre problème : le métropolite Théodose a pris sous sa juridiction un grand nombre de paroisses roumaines, sans l'accord de l'Église orthodoxe roumaine, et il a même pris d'autres prêtres roumains non déposés, mais qui viennent chez lui sans permission canonique. Je pense que vous êtes d'accord que cette situation est très grave, et l'Église orthodoxe roumaine désire que ce problème soit connu de vous tous. Parce que cette situation introduit une sorte d'anarchie dans l'Église orthodoxe et met un point d'interrogation à la situation de cette Église orthodoxe en Amérique qui, par ses pratiques, s'écarte de l'Orthodoxie. Je nomme les sept prêtres défroqués, divorcés et remariés une ou deux fois: Gaga, Tatulesku, Calcu, Barbos, Avramescu, Dimitrescu, Petrescu. Je fais cette déclaration pour que ceux qui visitent l'Amérique soient attentifs à ne pas concélébrer avec ces prêtres défroqués. Si vous pouvez faire quelque chose, faire des démarches supplémentaires pour résoudre ce problème, nous vous serons reconnaissants.

***Le Président***: Je crois que ce point se rapporte à la question plus générale de la Diaspora. Il constituera par conséquent un élément utile de plus dans l'étude de la Diaspora et ne peut occuper notre Conférence en cette phase.

Pères et frères, nous devons nous prononcer sur trois questions de procédure:

**a)** Nous devons décider que l'achèvement des textes se fera dans un premier stade par les Secrétaires des Commissions et dans un second stade par le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile, de manière à ce que, complétés sur la base de toutes les remarques faites ici, ces textes reçoivent leur force finale. Je pense que nous devons donner ce mandat au Secrétariat, d'ailleurs il est de son devoir d'accomplir cette tâche.

**b)** Les décisions prises sur les textes, c'est-à-dire les textes en eux-mêmes, devront, dès qu'ils seront prêts - pour ceux qui le seront - être signés par les Chefs des Délégations et être déposés dans les archives de la Conférence.

**c)** La publication des textes: la pratique panorthodoxe prévoit l'envoi aux Églises des textes finaux par le Secrétariat. Par conséquent, les Églises prennent officiellement connaissance des textes, et c'est ensuite que ceux- ci sont reproduits dans des publications. Comme nous l'avons fait en février pour donner du temps au Secrétariat, je propose qu'il n'y ait pas de publication des textes d'ici le 15 décembre jusqu'à ce que les Églises aient officiellement en main les textes.

***L' Assemblée accepte ces propositions***.

***Le métropolite de Kiev***: Émin. Président, j'aimerais attirer votre attention sur la circonstance suivante. La traduction russe est loin

d'être parfaite. C'est pourquoi nous ne donnerons notre accord pour son édition qu'après l'avoir révisée, aussi bien du point de vue de la théologie que du point de vue du style et de la fidélité de la traduction. Car très souvent un texte imparfait est inséré dans le rapport final de nos Conférence préconciliaires, ce qui provoque parfois des malentendus. Je vous demande donc, tant que le texte russe n'a pas été mis au point par nous-mêmes, de ne pas l'éditer en vue d'une large diffusion.

***Le Président***: La remarque de S.E. le métropolite de Kiev est juste et elle est acceptée.

***Le métropolite de Kroutitsky***: Émin. Président, afin d'éviter un malentendu, je pose une question de procédure. Le fait que le texte ne doive pas être publié avant le 15 décembre signifie-t-il que jusqu'à cette date nous n'avons pas la permission de commenter les résultats de notre Conférence aux représentants de la presse?

***Le Président***: Je pense que c'est le sens de la proposition.

***Le Secrétaire***: Émin. Président, vénérables pères et frères, il faudra donner du temps au Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile pour qu'il puisse remplir les obligations découlant des articles 18 et 19 du Règlement des Conférences panorthodoxes préconciliaires. Le Secrétariat enverra donc aux Églises les textes. Ces textes seront signés demain, dans la mesure où ils seront achevés, ce que j'espère. C'est pourquoi, Émin. Président, je demande aux Chefs des Délégations d'être libres après la divine Liturgie pour signer les textes dans les trois langues. Le saint Président a proposé comme délai le 15 décembre pour laisser le temps aux Églises de prendre connaissance des textes et de répondre le cas échéant. Si dans un certain délai les Églises ne répondent pas, les textes devront être publiés.

***Le professeur Gochevitch***: Émin. Président, notre proposition est de ne pas publier les textes s'ils ne sont pas signés par tous les Chefs des Délégations; car j'ai entendu dire que certains partiront demain.

***Le Président***: II s'agit d'une pure question de procédure et il appartient au Secrétariat de rassembler toutes les signatures des Chefs des Délégations.

***Le métropolite de Dimitrias***: Émin. Président, puisque la proposition de la Délégation russe se rapporte au texte russe, je propose de nous en tenir à la date du 15 décembre que vous avez fixée pour le texte grec. Et s'il y a un retard pour la version russe, que ce retard ne soit valable que pour la diffusion des textes en russe. J'aimerais également que, dans l'interdiction de publier les textes officiels, ne soient inclus pas d'éventuels commentaires lors de conférences de presse que nous devons peut-être donner, non pas sur la base des textes officiels, mais dans l'intention d'informer le monde.

***Le Président***: Je crois que la situation est claire. En ce qui

concerne le texte grec et le texte français, la publication aura lieu après le 15 décembre. En ce qui concerne le texte russe, si la correction du texte russe de la part de l'Église russe n'est pas faite à temps, la publication se fera quand le texte corrigé reviendra au Secrétariat. Sommes-nous d'accord?

***La proposition est acceptée par le Plénum.***

***Le métropolite du Banat***: Éminent Président, il me semble que nous nous trouvons à la fin des travaux de notre Conférence. Je ne sais pas s'il y a encore quelqu'un qui voudrait prendre la parole. C'est pour cela que je me permets de vous adresser un mot de remerciement pour la manière dont vous avez présidé notre Conférence. Sans prolonger mon intervention, je voudrais simplement vous adresser tous nos remerciements sincères et fraternels, ainsi qu'à Son Éminence le métropolite Damaskinos pour tout ce qu'il a fait pour que notre Conférence se déroule dans les meilleures conditions possibles. Peut-être ne suis-je pas le plus accrédité pour vous adresser ces remerciements; je me suis senti obligé de vous le dire de la part de la délégation roumaine, mais je crois exprimer aussi le Sentiment de tous.

***Le Président***: S.E. le Secrétaire et moi-même avons été très émus à l'écoute des remerciements que nous a adresses S.E. le métropolite Nicolas et auxquels vous avez applaudi si gentiment. Qu il nous soit permis à tous deux de dire que nous avons fait ce que nous avions à faire, et que nous avons simplement tenté humblement d' accomplir notre devoir. Je dois dire en effet que les efforts du Secrétariat, et notamment de S.E. le métropolite de Suisse, ont été d'un très grand poids dans la préparation et la rédaction des textes, etc., mais tout autant lors du déroulement de ces travaux. Nous devons donc le remercier de ce qu'il a fait. En ce qui me concerne, je vous remercie de votre jugement favorable. S'il m'est arrivé de ne pas répondre comme il fallait aux devoirs de cette chaire ou de mécontenter quelqu'un dans l'exercice de mes fonctions, je vous demande pardon très humblement.

***Le métropolite de Beyrouth***: J'aimerais également saisir l'occasion pour vous remercier tous deux et pour remercier en même temps les interprètes. Je songe aux dames qui traduisent en anglais, vraisemblablement uniquement pour moi, car les autres savent d'autres langues.

***Le Président***: Ce n'est pas seulement parce que c'est l'usage que nous terminons notre Conférence par un petit discours de remerciements; c'est surtout parce que tous, nous ressentons le besoin de nous remercier les uns les autres pour le travail qui a été accompli ces jours derniers ici même, au Centre patriarcal de Chambésy. Et d'abord, je crois exprimer les sentiments et la piété de tous en disant que nous devons rendre grâce et être reconnaissants envers le Dieu

de bonté ; car c'est Lui qui a voulu que cette tâche s'accomplisse ici dans un tel climat de sérénité, d'ordre et de dignité, mais aussi avec tant de bon sens, tant de sagesse et une si profonde compréhension de ce que signifient s'entraider et parer les uns aux manquements des autres. Gloire à Dieu pour ce qui a été accompli ces jours derniers. Notre Eglise nous avait confié une responsabilité très élevée. Et cette responsabilité, nous avons essayé de nous en acquitter d'abord dans la crainte de Dieu, et ensuite dans une saine émulation; et Dieu a béni nos efforts pour que nous aboutissions à une uvre importante que nous pouvons renvoyer, la conscience tranquille, au saint et grand Concile. Gloire à Dieu pour toutes choses.

A cette occasion, j'aimerais remercier nos vénérables Eglises qui ont confié à nos humbles personnes la mission d'accomplir la tâche de la III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire. Nous considérons qu'il s'agit d'un très grand honneur pour nous que nous voir confier cette responsabilité. Et à cette occasion, nous exprimons nos profonds remerciements aux Primats des Eglises orthodoxes locales pour la confiance dont ils ont fait preuve à notre égard, mais aussi pour les v ux et les bénédictions qu'ils nous ont envoyés. Et j'en profite pour vous transmettre à tous les salutationis, l'estime profonde et l'amour de Sa Sainteté le patriarche cuménique, à vous et, par votre entremise, aux très saints Primats des Églises et à nos Églises elles- mêmes. Vénérables pères et frères, à plus d'une reprise, chaque fois que l'occasion s'est présentée, j'ai remercié tous les membres de la présente Conférence pour le travail qu'ils ont accompli en Plénum, mais je les remercie une fois de plus pour le travail fourni au sein des Commissions. Et mes remerciements vont bien sûr tout d'abord aux Présidents et aux Secrétaires des Commissions qui ont souvent travaillé tard dans la nuit pour remplir la tâche qui leur a été confiée.

Vous avez dit ce qu'il fallait à propos du Secrétaire, je reprends les mêmes propos et je le remercie pour les efforts qu'il a fournis pendant la préparation de la Conférence, mais aussi pendant la durée de ladite Conférence. Je le remercie pour ses attentions à mon égard, son amour et ses dispositions à servir aussi bien les buts de notre Conférence que nos propres personnes. Je remercie également les personnes qui travaillent pour lui, clercs et laïcs, *tous ceux qui, dans l'ombre et le silence, mais souvent toute la nuit, ont travaillé pour préparer les textes* que nous avons devant nous et que nous avons pu discuter avec tant d'aisance ici même. Je remercie également le service de traduction simultanée pour l'attention sans faille avec laquelle il a accompli ce devoir. Nous remercions le reste du personnel du Centre patriarcal pour les services qu'ils nous ont fournis à tous, ces jours derniers, et nous sommes reconnaissants de toutes les choses agréables que nous

avons rencontrées ici même.

Pour conclure, je rends grâce à Dieu pour tout une fois encore; je vous remercie pour votre collaboration, et que Dieu nous aide pour la quatrième phase des travaux de préparation du saint et grand Concile. Que Dieu soit avec vous!

Les participants prient à l'occasion
de la clôture des travaux de la Conférence
*(Annexe 3).*

***Le métropolite de Minsk***: Émin. Président, en 1988, l'Église orthodoxe russe va fêter son millénaire. Le Saint-Synode de notre Église a délimité l'étendue de ces festivités. Devançant l'invitation officielle, je vous adresse aujourd'hui mon salut fraternel et exprime le désir de l'Église russe de recevoir chez elle les sainte Églises locales du 5 au 18 juin 1988. Connaissant les difficultés de votre programme de travail je vous signale ces dates à l'avance afin de vous permettre de réserver le temps nécessaire pour vous rendre à ces festivités. Elles commencent par le Concile local de l'Église; à son inauguration seront invitées toutes les saintes Eglises locales, les Églises hétérodoxes et les Organisations chrétiennes internationales avec lesquelles nous avons des contacts  cuméniques. Le Concile s'achèvera le 9 juin: tous les hôtes éminents seront conviés à la cérémonie de clôture. Le 10 juin aura lieu l'Acte commémoratif solennel auquel seront conviés, comme nous les avons nommés aujourd'hui, les gens de «bonne volonté», et les représentants des autres religions avec lesquels, en amitié sincère, nous coopérons à l' uvre de la paix. Les 11 et 12 juin sont consacrés aux célébrations liturgiques. Toutes les délégations orthodoxes célébreront les vêpres dans diverses églises de Moscou. Le 12 est la fête de tous les saints russes. La liturgie solennelle sera célébrée dans le monastère Saint-Daniel récemment réouvert. Le 13 est le jour des visites officielles. Les 14, 15 et 16 tous les invités, par groupes, partent pour d'autres villes: Kiev, Lvov, Leningrad et Novgorod, Vladimir et Souzdal, Minsk. Ce sont les cinq centres spirituels où seront organisées des festivités solennelles. Le 17 sera le dernier jour à Moscou et celui du départ. Tout le monde est fraternellement invité à ces festivités. Nous sommes reconnaissants aux Églises qui ont déjà manifesté leur grand intérêt à l'égard du millénaire. Le jour anniversaire d'un de ses membres est une fête pour toute la famille. Le jour anniversaire d'une Église est une fête pour le monde chrétien. Nous le disons avec une grande humilité, conscients de notre responsabilité.

***Les festivités ont déjà commencé:*** l'étude du sens spirituel de ce millénaire - période illuminée par l'enseignement évangélique en terre de Russie. Une conférence sur son histoire a eu lieu à Kiev. Au mois de mai prochain sera réunie une conférence sur la théologie

et la spiritualité de l' Eglise orthodoxe russe. Cette dénomination est provisoire ; bientôt les Eglises recevront une invitation officielle. Au seuil de la nouvelle année, nous avons pris la décision d'organiser une croisière, à 1'exemple de l'Apôtre Paul qui a navigué sur la Méditerranée. Nous voulons commémorer le millénaire qui approche par une croisière-pèlerinage en Méditerranée, en visitant les saintes Églises locales. Ce pèlerinage est fixé du 12 juin au 15 juillet 1987. Nous écrirons aux Églises que nous avons l'intention de visiter pour saluer leur sainte terre et nous prosterner dans les lieux saints avoisinants. Ce voyage débutera à Odessa et s'achèvera à Istanbul, par une visite au Patriarche oecuménique. Nous demanderons sa bénédiction pour la célébration du millénaire. Notre bateau «*Constantin Simonov*» peut accueillir un peu plus de 300 passagers. Nous espérons visiter Constance, Varna, le Pirée, Split, Bari, Marseille, Barcelone, Alexandrie et, surtout, la sainte ville de Jérusalem qui est naturellement le but principal de la croisière; ensuite Lamaka, Istanbul, comme je l'ai déjà indiqué, puis retour à Odessa. Veuillez me pardonner d'avoir si longtemps retenu votre attention, mais j'ai trouvé le moment opportun pour vous informer. Je vous remercie de votre attention et je sollicite votre hospitalité lors de notre croisière sur la Méditerranée et de notre visite dans vos Églises locales. Merci de tout coeur.

***Le Président***: Merci, Votre Éminence de Minsk, pour les renseignements que vous avez fournis aux participants; je pense que ceux-ci prennent part dès maintenant à la joie de votre Église. Pères et frères, un dernier acte très simple. Il est d'usage lors de ces Conférences que le Patriarcat oecuménique offre un cadeau commémoratif pour marquer l'événement. Dans ce cas-ci, le Patriarcat oecuménique a choisi comme cadeau un coupe-papier. Je vous prie de bien vouloir accepter ce cadeau qui sera distribué à tous.

***La séance est levée***.

*

## DÉCISIONS
## DE LA III^e CONFÉRENCE PANORTHODOXE PRÉCONCILIAIRE
**Chambésy, 28 octobre - 6 novembre 1986**

***

## RÈGLEMENT
## DES CONFÉRENCES PANORTHODOXES PRÉCONCILIAIRES

**Article 1**. Les Conférences panorthodoxes préconciliaires sont des réunions extraordinaires des Églises orthodoxes. Selon la pratique panorthodoxe y participent les représentants canoniquement nommés par les Églises orthodoxes locales autocéphales et autonomes, dans le but d'assurer collégialement la préparation du saint et grand Concile.

**Convocation**

**Article 2.** Les Conférences panorthodoxes préconciliaires sont convoquées par le Patriarche oecuménique, après accord des Chefs des Églises orthodoxes locales, au moyen de lettres patriarcales adressées à toutes les Églises orthodoxes locales autocéphales et autonomes.

**Article 3**. Les lettres patriarcales annoncent que la procédure décidée à l'échelon panorthodoxe a été achevée par les soins du Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile. Cette procédure concerne l'étude des thèmes en discussion et la préparation de l'ensemble de l' oeuvre de la Conférence, procédure qui prévoit aussi la convocation de la Commission interorthodoxe préparatoire. En outre, les lettres patriarcales informent que les Églises orthodoxes locales sont suffisamment préparées sur ces questions, précisent le lieu et les dates de la réunion de la Conférence, et invitent les Églises locales à nommer leurs représentants conformément à la pratique panorthodoxe établie.

**Thématique**

**Article 4.** La thématique de chaque Conférence panorthodoxe préconciliaire est choisie par la Conférence précédente dans la liste des thèmes définis par la I^ère Conférence panorthodoxe préconciliaire. Il n'est pas possible de supprimer ou d'ajouter un thème dans la liste en question, établie et acceptée à l'échelon panorthodoxe, du moins jusqu'à ce que la liste susmentionnée ne soit épuisée; après quoi se réunira le saint et grand Concile.

**Composition - Président - Secrétaire**

**Article 5.** Les délégations des Églises locales comprennent un nombre de membres n'excédant pas le nombre des thèmes à l'ordre du jour de la Conférence. Des conseillers - membres du clergé ou laïcs - peuvent accompagner ces délégations. Néanmoins leur nombre ne doit pas être supérieur à celui des délégués. Les conseillers participent aux

réunions du plénum sans droit de vote mais peuvent prendre la parole si nécessaire. Ils aident la Conférence dans son travail en exerçant des tâches spécifiques que leur assignent le plénum ou les commissions de la Conférence.

**Article 6.** La présidence des Conférences panorthodoxes préconciliaires est exercée par le délégué du Patriarcat oecuménique.

**Article 7.** Dans l'exercice de ses fonctions, le Président réunit avant chaque Conférence les Chefs des délégations des Églises orthodoxes pour une vue d'ensemble de leur agenda, la définition de l'ordre à suivre dans l'examen des thèmes, l'approbation du programme de travail de la Conférence, ou toute autre question de procédure à régler pour une coordination efficace et meilleure des travaux de la Conférence. Le Secrétaire de la Conférence assiste à cette réunion. Les résultats de cette réunion sont proposés par le Président au plénum pour approbation. Des réunions analogues des Chefs des délégations peuvent être convoquées durant les travaux de la Conférence.

**Article 8.** Le Président proclame l'ouverture et la clôture des travaux, dirige les discussions, en les commentant brièvement le cas échéant, accorde le droit de parole et, en général, exerce toutes ses fonctions selon le présent règlement pour le meilleur déroulement possible des travaux de la Conférence. Le Président peut limiter le temps de parole des orateurs, si le plénum y consent. Si la discussion d'un thème au programme n'est pas achevée, ou si la liste de ceux qui désirent prendre la parole n'est pas épuisée, le Président soumet la question à un vote ouvert et décide en conséquence.

**Article 9.** Le Secrétaire pour la préparation du saint et grand Concile est le Secrétaire des Conférences panorthodoxes préconciliaires. Il présente les rapports de la Commission interorthodoxe préparatoire et, plus généralement, le dossier constitué sur chaque thème. Il veille à la tenue des procès-verbaux de la Conférence et facilite par tous les moyens appropriés l' oeuvre du plénum et des commissions. En outre, pour assurer le succès des travaux de la Commission interorthodoxe préparatoire et des Conférences panorthodoxes préconciliaires, le Secrétaire pour la préparation du saint et grand Concile veille à faire traduire tous les textes officiels en grec, en russe et en français ainsi qu'à assurer un service de traduction simultanée dans ces langues.

**Travaux de la Conférence**

**Article 10.** Le début et la fin des travaux de chaque Conférence panorthodoxe préconciliaire sont marqués par la célébration de la divine Liturgie.

**Article 11**. Les travaux de la Conférence se déroulent en plénum ou en commissions. Les membres et la composition en général des commissions sont proposés par le Secrétaire après délibération avec les

Chefs des délégations des Églises locales et approuvés par le plénum. Les conseillers sont aussi répartis dans les commissions. Ils y assistent avec droit de parole mais sans droit de vote quant à l'approbation des textes proposés. Le Président et le Secrétaire de chaque commission sont élus par les délégués de chaque commission.

**Article 12.** Sur la base des rapports de la Commission interorthodoxe préparatoire et des instructions précises données par le plénum, les commissions travaillent à préparer un projet de texte sur chaque thème, qu'elles proposent au plénum. Le Président de la commission présente le thème, organise les travaux, dirige les discussions et présente, enfin, le rapport de la commission au plénum. Chaque commission peut, sur proposition de son président, nommer des sous-commissions chargées d'examiner plus à fond certains aspects du thème. Une fois approuvées par la commission, les propositions des sous-commissions sont intégrées dans le projet de texte proposé au plénum de la Conférence. Les propositions de la commission au plénum ont un caractère préparatoire aux travaux de la Conférence.

**Commission interorthodoxe préparatoire**

**Article 13.** La Commission interorthodoxe préparatoire est convoquée par lettres du Patriarche oecuménique et, selon la pratique panorthodoxe, comprend un délégué et un conseiller théologique de chaque Eglise orthodoxe. Le Président de la Commission interorthodoxe préparatoire est le délégué du Patriarcat oecuménique, et son Secrétaire le Secrétaire pour la préparation du saint et grand Concile.

**Article 14.** Les travaux de la Commission interorthodoxe préparatoire se déroulent en plénum ou dans des comités de travail. Pour la composition de la Commission et le déroulement de ses travaux, les articles 11 et 12 du présent règlement s'appliquent par analogie.

**Article 15.** La Commission interorthodoxe préparatoire a la mission et la responsabilité d'étudier, élaborer et préparer les thèmes de la Conférence panorthodoxe préconciliaire suivante. Elle prend en considération les études et les rapports des Églises orthodoxes locales et, de manière plus générale, tout le matériel y relatif mis à sa disposition par les soins du Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile. La Commission interorthodoxe préparatoire a comme tâche de rechercher le consensus orthodoxe sur chaque thème inscrit à l'ordre du jour de la Conférence panorthodoxe préconciliaire suivante et d'élaborer un texte commun sur chaque thème, texte qui, sous forme de rapport, sera soumis à l'approbation et à la décision de la Conférence panorthodoxe préconciliaire suivante.

**Approbation des textes prises de décisions - caractère des décisions**

**Article 16.** Les textes sur tous les thèmes à l'ordre du jour

des Conférences panorthodoxes préconciliaires sont approuvés à l'unanimité. Pour les questions de procédure la majorité de 2/3 des délégations présentes est requise. Les décisions des Conférences panorthodoxes préconciliaires sur chacun des thèmes à l'ordre du jour ont un caractère préparatoire au saint et grand Concile. De ce fait, bien que reflétant la tradition orthodoxe authentique sur les thèmes en question, elles n'ont pas l'autorité d'engager directement les Églises locales avant que le saint et grand Concile ne se soit prononcé.

**Article 17.** Au cas où durant les délibérations en plénum on n'obtiendrait pas l'unanimité des délégations sur un thème, on renonce à prendre une décision et le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile le transmet pour étude, élaboration et préparation complémentaires selon la procédure fixée à l'échelon panorthodoxe. Le thème ainsi renvoyé est inscrit en tête de liste de la Conférence panorthodoxe préconciliaire suivante et examiné en tant que tel par la Commission interorthodoxe préparatoire. Si l'unanimité n'est à nouveau pas obtenue sur le thème en question, ou si toutes les délégations rejettent unanimement les propositions de la Commission interorthodoxe préparatoire, aussi bien lors du premier que du deuxième examen (après son renvoi) par le plénum, le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile complète le dossier constitué à ce stade et le retransmet selon la procédure décrite ci-dessus.

**Article 18.** Les décisions des Conférences panorthodoxes préconciliaires sont signées par les Chefs des délégations des Églises orthodoxes locales dans les langues officielles de la Conférence qui sont le grec, le russe et le français. Elles sont communiquées par le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile à toutes les Églises orthodoxes locales autocéphales et autonomes.

**Article 19.** Les procès-verbaux des Conférences panorthodoxes préconciliaires sont envoyés par le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile aussitôt que possible à toutes les Eglises orthodoxes locales. Après quoi le Secrétariat procède à la publication desdits procès-verbaux et des décisions de la Conférence panorthodoxe préconciliaire.

*Fait au Centre orthodoxe du Patriarcat oecuménique à Chambésy,*
Genève, le 29 octobre 1986

*

## DÉCISION
## IIIe CONFÉRENCE PANORTHODOXE PRÉCONCILIAIRE
**Chambesy, 28 octobre - 6 novembre 1986**

***

## L'IMPORTANCE DU JEÛNE ET SON OBSERVANCE AUJOURD'HUI

**1**. Le jeûne est un commandement divin (Gn 2,16-17). Selon saint Basile, le jeûne *a le même âge que l'humanité; car il a été instauré dans le paradis* (de jej., or. 1,3). Il constitue un grand combat spirituel et la meilleure expression de l'idéal ascétique de l'Orthodoxie. L'Église orthodoxe, se conformant fidèlement aux dispositions apostoliques, aux canons conciliaires et à l'ensemble de la tradition patristique, a toujours proclamé la grande valeur du jeûne pour la vie spirituelle de l'homme et son salut. Tout au long de l'année liturgique, l'Église exalte la tradition et l'enseignement patristiques concernant le jeûne, nécessaire pour rendre l'homme vigilant, sans cesse et sans faille, et pour susciter chez lui l'ardeur au combat spirituel. Le jeûne est donc célébré par l'Église comme don divin, grâce pleine de lumière, arme invincible, fondement des combats spirituels, meilleure voie vers le bien, nourriture de l'âme, aide accordée par Dieu, source de toute méditation, imitation d'une vie impérissable et semblable à celle des anges, «mère» de tous les biens et de toutes les vertus, image de la vie à venir.

**2.** Le jeûne, en tant qu'institution très ancienne, se trouve déjà dans l'Ancien Testament (Dt 9,18; Es 58,4-10; J1 2,15; Jon 3,5-7), et s'affirme dans le Nouveau Testament. Avant d'entamer son action dans le monde, le Seigneur lui-même a jeûné pendant quarante jours (Le 4,1-2) et a donné des instructions concernant la pratique du jeûne (Mt 6,16-18). Dans le Nouveau Testament, de manière plus générale, le jeûne est décrit comme un moyen d'abstinence, de repentir et d'élévation spirituelle (Mc 1,6 ; Ac 13,2. 14,23 ; Rm 14,21). Déjà du temps des Apôtres, l'Église a proclamé l'importance du jeûne et a défini le mercredi et le vendredi comme jours de jeûne (Did., 8,1), ainsi que le jeûne avant Pâques (Iren., in: Eus., h. e. 5,24). La grande diversité concernant l'étendue et le contenu de ces jeûnes (Dion. Al., ep. can. ad Bas., PG 10,1278) démontre le caractère spirituel du jeûne, auquel tous les fidèles sont appelés à se conformer, chacun selon sa propre force et ses propres possibilités, sans pour autant avoir la liberté d'ignorer cette institution sacrée: «*Prends garde que personne ne te détourne de cette voie de l'enseignement...». Si tu peux supporter tout le joug du Seigneur, tu seras parfait; si tu ne le peux pas, fais ce dont tu es capable. En ce qui*

*concerne le jeûne, supporte-le selon ta force*(Did., 6,1-3).

**3.** En tant que lutte spirituelle, le véritable jeûne est lié à la prière incessante et au repentir sincère. *Le repentir sans jeûne est sans valeur* (Bas. de jej., 1,3), tout comme le jeûne sans bienfaisance est nul; notamment à notre époque où la distribution inégale et injuste des biens va même jusqu'à priver des peuples entiers de leur pain quotidien. «*Frères, en jeûnant corporellement, jeûnons aussi en esprit, délions toute chaîne d'iniquité, brisons les liens de nos violentes passions, déchirons tout injuste contrat, donnons du pain aux affamés et recevons les sans-logis*» (Stichère du mercredi de la 1ère Semaine du Grand Carême. Cf. Es 58,6-7). Jeûner ne signifie pas s'abstenir purement et simplement de certains aliments donnés. «*L'abstinence de certains aliments ne suffit pas à elle seule à en faire un jeune louable; pratiquons un jeûne que Dieu acceptera, qui Lui sera agréable. Le vrai jeûne consiste à se defaire du mal, à retenir sa langue, à s'abstenir d'être en colère, à éloigner les désirs, la calomnie, le mensonge, le parjure. La privation de tout ceci est le véritable jeûne. C'est grâce à tout ceci que le jeûne est une bonne chose» (Bas. de jej., 2,7).* L'abstinence de certains aliments et la frugalité - quant au type d'aliment et quant à la quantité - constituent les éléments visibles du combat spirituel qu'est le jeûne. «*Le jeûne - ainsi que le terme l'indique - signifie abstinence de nourriture; mais la nourriture ne nous a jamais rendus ni plus justes ni plus injustes. Le jeûne a une signification profonde : de même que la nourriture est le symbole de la vie et l'abstinence de nourriture celui de la mort, de même nous humains devons jeûner, afin de mourir au monde, et après cela, ayant reçu la nourriture divine, vivre en Dieu»(Clem., Eclogæ, PG 9,704-705*). Ainsi, le véritable jeûne se réfère à l'ensemble de la vie des fidèles en Christ et trouve son apogée dans leur participation à la vie liturgique, et notamment dans le sacrement de la sainte Eucharistie.

**4.** Le jeûne de quarante jours du Seigneur est devenu l'exemple de celui que doivent pratiquer les fidèles. Il rend active leur participation à l'obéissance au Seigneur, afin qu'à travers le jeûne «*nous puissions bénéficier par l'obéissance de ce que nous avions délaissé par la désobéissance*» (Gr. Naz., or. 45, in sanctum Pascha 28). Saint Grégoire Palamas résume de manière significative toute la tradition patristique accordant au caractère spirituel du jeûne - surtout à celui du Grand Carême - un sens christocentrique: «*Donc, si tu jeûnes, non seulement tu subiras la passion et tu mourras avec le Christ, mais tu ressusciteras et tu régneras avec Lui pour l'éternité ; car devenu un avec Lui, dans la participation à la ressemblance de sa mort, tu participeras à la résurrection et tu seras l'héritier de la vie en lui*» (hom 13, in quinta jej. Dom., PG 151,161).

**5.** Selon la tradition orthodoxe, l'idéal de perfection spirituelle est placé très haut, et celui qui désire l'atteindre doit s'élever en conséquence. C'est la raison pour laquelle l'ascèse et la lutte spirituelle n'ont pas de bornes, tout comme la perfection des parfaits. Peu nombreux sont ceux qui satisfont aux exigences de ce grand idéal orthodoxe de façon à atteindre la théosis de leur vivant. Et même eux, bien que pratiquant toutes les prescriptions, ne s'en vantent jamais, mais confessent: «*Nous* sommes *de pauvres serviteurs et nous n'avons fait que notre devoir*». Tous les autres ne doivent pas abandonner - selon la conception orthodoxe concernant la vie spirituelle- le bon combat du jeûne, mais s'en remettre à la miséricorde de Dieu pour leurs manquements, pleinement conscients de la médiocrité de leur situation et disposés à l'autocritique. Car il est impossible d'accéder à la vie spirituelle orthodoxe sans le combat spirituel du jeûne.

**6.** L'Eglise orthodoxe, comme une mère affectueuse, a défini ce qui convient au salut et placé en tête les périodes sacrées du jeûne, comme un *«signe de protection»* donné par Dieu pour sauvegarder la nouvelle vie des fidèles en Christ contre les pièges de l'ennemi ; sur les traces des saints Pères, elle préserve, comme avant, les prescriptions apostoliques, les canons conciliaires et les traditions sacrées; elle propose toujours les jeûnes sacrés comme la meilleure voie dans l'exercice des fidèles en vue de leur perfection spirituelle et de leur salut; elle proclame la nécessité pour les fidèles de respecter au cours de l'année du Seigneur tous les jeûnes prescrits: ceux du Grand Carême, du mercredi et du vendredi, attestés par les saints canons ceux de Noël, des saints Apôtres, de la Dormition de la Vierge, les jeûnes journaliers de l'Exaltation de la sainte Croix, de la vigile de l'Epiphanie et de la Décollation de saint Jean le Précurseur, ainsi que les jeûnes proposés dans un souci pastoral ou librement consentis par les fidèles.

**7.** Cependant, l'Église a posé, par clémence pastorale, les limites de l'économie miséricordieuse au régime du jeûne. En conséquence, elle a prévu d'appliquer le principe ecclésiastique d'économie en cas de maladie corporelle, d'une nécessité impérieuse ou de la difficulté des temps, selon le discernement et le souci pastoral du corps des évêques des Églises locales.

**8.** Il est un fait qu'aujourd'hui nombre de fidèles, soit par négligence soit à cause des conditions de vie, quelles qu'elles soient, ne respectent pas toutes les prescriptions concernant le jeûne. L'Église, qui «*ne désire pas la mort du pécheur, mais sa réintégration et sa vie*», doit affronter tous ces cas de non-observance des prescriptions sacrées concernant le jeûne, qu'ils soient généraux ou individuels, avec un souci maternel et affectueux. Elle laisse donc le soin aux Églises orthodoxes

locales de définir, selon leur discernement, la mesure d'économie miséricordieuse et d'indulgence à appliquer afin d'alléger le « poids » des jeûnes sacrés pour ceux qui ont des difficultés à respecter tout ce que ceux-ci prescrivent, soit pour des raisons personnelles (maladie, service militaire, conditions de travail, vie dans la Diaspora etc.), soit pour des raisons générales (conditions climatiques particulières de certains pays, difficultés de trouver certains aliments maigres, structures sociales). Ceci toujours dans l'esprit et dans le cadre de ce qui précède, et dans le but d'éviter d'affaiblir l'institution sacrée du jeûne. Cette clémence miséricordieuse doit être appliquée par l'Église avec une grande circonspection et surtout avec plus d'indulgence pour les jeûnes sur lesquels la tradition et la pratique de l'Église ne sont pas toujours uniformes. «*Jeûner tous les jours est un bien, mais celui qui jeûne ne doit pas blâmer celui qui ne jeûne pas. Dans ces cas il ne faut pas légiférer, ni contraindre; il ne convient pas non plus de conduire par la force le troupeau confié par Dieu; il faut plutôt faire usage de la persuasion, de la douceur et de la bonne parole...*» (Jo. D., jej. 7).

**9.** En outre, l'ensemble des fidèles doit jeûner avant la sainte Communion et doit être accoutumé à jeûner en signe de repentir, pour la réalisation d'un v u spirituel, pour le succès d'un but sacré, en période de tentation, pour accompagner une supplique à Dieu, en temps de calamité, avant le baptême (celui des adultes), avant l'ordination, en cas de pénitence, durant les saints pèlerinages et dans d'autres cas analogues.

*Fait au Centre orthodoxe du Patriarcat oecuménique à Chambésy,*
Genève, le 4 novembre 1986.

*

## DÉCISION
## IIIe CONFÉRENCE PANORTHODOXE PRÉCONCILIAIRE
**Chambésy, 28 octobre - 6 novembre 1986**

***

## RELATIONS DE L'ÉGLISE ORTHODOXE AVEC L'ENSEMBLE DU MONDE CHRÉTIEN

L'Église orthodoxe a toujours été en faveur du dialogue tant pour des raisons théologiques que pour des raisons pastorales. Au cours de ces dernières années, elle a entamé un dialogue théologique avec un grand nombre d'Églises et de Confessions chrétiennes, dans la conviction qu'à travers ce dialogue elle donne un témoignage dynamique de ses trésors spirituels à tous ceux qui se trouvent en dehors de ses limites, et dans le but de préparer la voie conduisant vers l'unité.

L'Église orthodoxe, étant l'Église une, sainte, catholique et apostolique, a pleinement conscience de sa responsabilité dans la voie vers l'unité du monde chrétien, reconnaît l'existence de fait de toutes les Églises et Confessions chrétiennes, mais croit aussi que toutes les relations qu'elle entretient avec ces dernières doivent se fonder sur la clarification, le plus rapidement possible et le plus objectivement possible, de toute la question de l'ecclésiologie et, plus particulièrement, de l'enseignement général que celles-ci professent sur les sacrements, la grâce, le sacerdoce et la succession apostolique. Les dialogues théologiques bilatéraux, menés actuellement par l'Église orthodoxe, sont l'expression authentique de cette conscience de l'Orthodoxie.

Il est évident que l'Église orthodoxe, tout en dialoguant avec les autres chrétiens, n'ignore pas les difficultés liées à une telle entreprise; bien plus, elle comprend les obstacles qui se dressent sur la route du retour vers la tradition commune de l'ancienne Église indivise, et elle espère que le Saint-Esprit, qui constitue toute l'institution de l'Église, pourvoira aux insuffisances. En ce sens, au cours de ces dialogues théologiques, l'Église orthodoxe ne s'appuie pas uniquement sur les forces humaines de ceux qui mènent les dialogues, mais également sur la protection du Saint-Esprit et la grâce du Seigneur qui a prié *pour que tous soient un* (Jn 17,21).

Les dialogues théologiques bilatéraux actuels, annoncés par des Conférences panorthodoxes, sont l'expression de la décision unanime de toutes les très saintes Églises orthodoxes locales qui ont le devoir suprême de participer activement et avec continuité à leur déroulement ; ceci afin de ne pas mettre d'obstacle au témoignage unanime de l'Orthodoxie pour la gloire du Dieu Trinitaire. Dans le cas

où une Église déciderait de ne pas désigner de délégués - pour l'un des Dialogues ou pour une assemblée précise - si cette décision n'est pas prise à l'échelon panorthodoxe, le dialogue se poursuit. L'absence d'une Église doit, quoi qu'il en soit - avant l'ouverture du dialogue ou de l'assemblée en question - faire l'objet d'une discussion au sein de la Commission orthodoxe engagée dans le dialogue; cela pour exprimer la solidarité et l'unité de l'Eglise orthodoxe.

Les problèmes qui surgissent au cours des discussions théologiques des Commissions théologiques mixtes ne justifient pas toujours à eux seuls le rappel unilatéral des délégués ou même la suspension définitive de la participation d'une Église orthodoxe locale. On doit éviter dans la règle qu'une Église ne se retire d'un dialogue en déployant tous les efforts nécessaires à l'échelon interorthodoxe pour rétablir la représentativité complète au sein de la Commission théologique orthodoxe engagée dans ce dialogue.

La méthodologie qui est suivie dans le déroulement des dialogues théologiques vise à trouver une solution aux divergences théologiques héritées du passé ou à celles qui ont pu apparaître récemment et à rechercher les éléments communs de la foi chrétienne. Elle présuppose également la mise au courant du plérome de l'Église sur l'évolution des différents dialogues. Dans le cas où on ne parviendrait pas à surmonter une divergence théologique précise, le dialogue théologique se poursuit après qu'on a enregistré le désaccord constaté sur cette question théologique précise et qu'on a informé de ce désaccord toutes les Églises orthodoxes locales, cela en vue des mesures à prendre par la suite.

Il est évident qu'au cours des dialogues théologiques, le but poursuivi par tous est le même: le rétablissement final de l'unité dans la vraie foi et dans l'amour. Il reste néanmoins que les divergences théologiques et ecclésiologiques existantes permettent en quelque sorte une hiérarchisation quant aux difficultés qui se présentent sur la voie de la réalisation de ce but fixé à l'échelon panorthodoxe. La spécificité des problèmes liés à chaque dialogue bilatéral présuppose une différenciation dans la méthodologie à suivre dans chaque cas ; mais pas une différenciation dans le but, car le but est le même pour tous les dialogues.

Malgré cela, un effort de coordination de la tâche des différentes Commissions théologiques interorthodoxes s'impose, en cas de nécessité, d'autant plus que l'unité ontologique et indissoluble existant au sein de l'Église orthodoxe doit être révélée et se manifester également dans le cadre de ces dialogues.

La conclusion de tout dialogue théologique proclamé officiellement correspond à l'achèvement de la tâche de la Commission

théologique mixte désignée à cet effet; c'est alors que le Président de la Commission interorthodoxe soumet un rapport au Patriarche oecuménique, lequel, en accord également avec les Primats des saintes Églises orthodoxes locales, proclame la clôture du dialogue. Aucun dialogue n'est considéré comme achevé avant que sa fin ne soit proclamée par une telle décision panorthodoxe.

La décision panorthodoxe, au cas où un dialogue théologique s'achèverait avec succès, de rétablir la communion ecclésiale doit pouvoir se fonder sur l'unanimité de toutes les Églises orthodoxes locales.

**A. Le dialogue avec les Anglicans**

La III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire juge satisfaisante l' oeuvre accomplie à ce jour par la Commission théologique mixte chargée du dialogue entre les Églises orthodoxe et anglicane, et ce malgré les tendances manifestées par les Anglicans à vouloir sous-estimer ce dialogue. Ladite Commission a rédigé des textes communs sur la triadologie, l'ecclésiologie, ainsi que sur la vie, le culte et la tradition de l'Église.

En même temps, notre Conférence observe que l'accord signé en 1976 à Moscou sur la suppression du *Filioque* du *Credo* n'a pas encore trouvé un large écho. De même, malgré les discussions et les Déclarations faites par les Orthodoxes à Athènes (1978), et ailleurs, contre l'ordination des femmes, un certain nombre d'Églises de la Communion anglicane continuent à procéder à de telles ordinations. Ces tendances peuvent avoir des retombées négatives sur la poursuite du dialogue.

Une difficulté majeure pour la poursuite sans entraves de ce dialogue découle également des présupposés ecclésiologiques flexibles et incertains des Anglicans, qui, comme tels, pourraient relativiser le contenu des textes théologiques signés en commun. Une difficulté semblable provient de diverses déclarations extrémistes de certains prélats anglicans sur des questions de foi.

Én ce qui concerne plus particulièrement la thématique du dialogue, la Conférence conseille de souligner le consensus qui pourrait exister sur des questions dogmatiques divisant les deux Églises. On pourrait également inscrire, parmi les thèmes, des questions de spiritualité, de soin pastoral et de diaconie touchant aux besoins spirituels du monde actuel.

**B. Le dialogue avec les Vieux-Catholiques**

La III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire exprime sa satisfaction face aux progrès du dialogue théologique entre les Églises orthodoxe et vieille-catholique, un dialogue dont la tâche sera bientôt achevée.

Vingt textes ont déjà été rédigés et acceptés en commun, portant sur un nombre correspondant de thèmes théologiques, christologiques, ecclésiologiques, sotériologiques, sur la Mère de Dieu et sur certains sacrements; au cours de la prochaine réunion de la Commission théologique mixte, des thèmes relatifs aux sacrements et à l'eschatologie, ainsi qu'aux présupposés et aux conséquences de la communion ecclésiale, seront examinés.

Notre Conférence considère qu'il ne faut pas passer sous silence deux aspects essentiels pour une meilleure évaluation des résultats de ce dialogue: (a) le maintien de l'ancienne pratique de l'Église vieille-catholique consistant à entretenir l'intercommunion avec l'Église anglicane, ainsi que les tendances récentes vers une telle pratique avec l'Église évangélique d'Allemagne. En effet, celles-ci amoindrissent l'importance des textes ecclésiologiques signés en commun; (b) les difficultés rencontrées par l'Église vieille-catholique pour incorporer et appliquer pleinement dans sa vie la théologie des textes théologiques signés en commun.

Ces deux questions doivent faire l'objet d'un examen de la part des autorités compétentes de l'Église orthodoxe quant à leurs répercussions ecclésiologiques et ecclésiastiques. Ceci dans le but de poser, aussitôt que possible, les présupposés ecclésiastiques au rétablissement de la communion ecclésiale avec les Vieux-Catholiques.

En effet, l'éventuelle réussite de ce dialogue théologique aura des répercussions favorables sur les autres dialogues en cours et renforcera leur crédibilité.

**C. Le dialogue avec les anciennes Églises orientales**

La III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire salue avec grande satisfaction l'ouverture récente de ce dialogue et se réjouit du choix de la christologie comme premier thème à examiner.

Les perspectives de ce dialogue laissent espérer avec un certain fondement que des solutions seront trouvées en commun aux questions concernant l' «*horos*» du IV^e^ Concile oecuménique, en étroit rapport également avec les décisions christologiques des autres Conciles cuméniques, et les moyens menant à l'acceptation des XV^e^, V^e^, VI^e^ et VII^e^ Conciles oecuméniques, à la levée des anathèmes prononcés de part et d'autre, etc.

Quoi qu'il en soit, le dialogue en question serait renforcé si on étudiait et cherchait à résoudre en parallèle les problèmes pastoraux communs, les deux familles d'Églises vivant dans un même milieu et ayant des présupposés ecclésiaux communs; deux éléments qui peuvent contribuer à la solution de ces problèmes.

**D. Le dialogue avec les Catholiques romains**

La III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire salue avec satisfaction les étapes constructives qui ont été franchies et proclame la volonté et la décision de l'Église orthodoxe de poursuivre cet important dialogue. Celui-ci a abouti d'une part à la rédaction d'un texte commun sur le thème «*Le mystère de l'Église et de l'Eucharistie à la lumière du mystère de la Sainte Trinité*» et d'autre part à l'étude en commun du thème «*Foi, Sacrements et Unité de l'Église*».

Toutefois, notre Conférence signale l'existence de certains problèmes concernant la thématique, la méthodologie et autres, qui entravent la marche rapide et efficace du dialogue. Afin de dépasser ces problèmes dans la mesure du possible et d'améliorer, de manière générale, les conditions de poursuite de ce dialogue, notre Conférence désire avancer certaines propositions. Il va de soi que ce qui sera proposé devra être accepté par l'autre partie, conformément à la procédure de ce dialogue établie et acceptée en commun.

En ce qui concerne la thématique, la Conférence propose de choisir dorénavant les thèmes du dialogue non pas seulement parmi ceux qui «*unissent*» les deux Églises, mais aussi parmi ceux qui les «*divisent*», notamment ceux qui ressortissent au domaine de lecclésiologie.

Quant à la méthodologie, la Conférence propose: (a) la rédaction de projets de textes séparés - un orthodoxe et un catholique romain - qui serviront de base au travail des sous-commissions pour la rédaction de la première version des textes communs; (b) l'exercice d'une critique orthodoxe sur les textes communs rédigés par le Comité de coordination déjà dans le cadre de la Commission interorthodoxe; (c) l'existence de deux textes originaux, au lieu d'un seul, l'un en grec et l'autre en français, et l'utilisation plus large dans ces textes d'un langage et d'une terminologie bibliques et patristiques ; (d) l'acceptation des textes communs lors de chaque réunion de la Commission mixte non pas individuellement, mais par les deux Commissions, en tant que parties engagées dans le dialogue à titre égal.

Plus particulièrement, afin de faire avancer ce dialogue sans entraves, il est indispensable de discuter très vite des retombées défavorables au dialogue de certains problèmes épineux, tels l'uniatisme et le prosélytisme. L'existence et la continuation de l'uniatisme, aussi bien sous ses formes historiques que sous ses manifestations actuelles, ainsi que le prosélytisme exercé sous diverses formes - éléments négatifs dans la vie de nos Églises - sont des réalités inacceptables pour l'Orthodoxie et constituent des facteurs négatifs entravant la poursuite de notre dialogue bilatéral.

Dans cette perspective, nous proposons que la réalité de

l'uniatisme, ainsi que le prosélytisme exercé à travers lui ou par d'autres moyens, soient examinés dans une des prochaines étapes du dialogue en tant que priorité ecclésiologique. Devant les retombées pastorales et autres de l'uniatisme et du prosélytisme - négatives aussi bien pour l'Orthodoxie que pour son dialogue avec l'Église catholique romaine - nous proposons de rechercher dès que possible les moyens appropriés pour trouver les solutions pratiques indispensables.

**E. Le dialogue avec les Luthériens**

La III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire constate avec satisfaction que ce dialogue a commencé sous de bons augures ; que ceux qui le mènent ont choisi d'examiner en priorité l'ecclésiologie, thème fondamentalement lié aux problèmes les plus importants et aux divergences théologiques qui en découlent.

Notre Conférence espère qu'au cours des discussions bilatérales et au cours de l'élaboration de textes communs, une importance égale sera accordée à l'élément académique et à l'élément ecclésial. Nous pouvons déjà entrevoir certaines difficultés qui surgiront à l'avenir dans le déroulement de ce dialogue; cependant nous espérons qu'avec l'aide de Dieu il se révélera fructueux et utile.

**F. Le dialogue avec les Réformés**

La III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire souhaite que le dialogue théologique en préparation entre l'Église orthodoxe et les Réformés débute officiellement et évolue dans un esprit positif et créatif. Elle exprime également l'espoir que ce dialogue profitera de l'expérience acquise au cours des autres dialogues théologiques et tirera parti de leurs conclusions positives, tout en évitant de répéter leurs expériences négatives.

L'inquiétude justifiée de certaines Églises orthodoxes locales face au prosélytisme exercé par certains Luthériens et Réformés aux dépens du plérome orthodoxe peut créer des complications et rendre plus difficile la poursuite de ces dialogues.

Par ailleurs, la tendance observée chez les Luthériens et les Réformés à élargir la pratique de l'ordination des femmes est jugée comme une évolution négative qui relativise la crédibilité des dialogues en question. Plus particulièrement, la Conférence recommande qu'une commission interorthodoxe étudie la question de l'ordination des femmes, afin de mettre en avant l'enseignement orthodoxe à ce sujet dans tous les dialogues avec des Églises et Confessions chrétiennes qui procèdent à de telles ordinations.

*Fait au Centre orthodoxe du Patriarcat oecuménique à Chambésy,*
Genève, le 5 novembre 1986.

*

## DÉCISION
## IIIe CONFÉRENCE PANORTHODOXE PRÉCONCILIAIRE
**Chambésy, 28 octobre - 6 novembre 1986**

***

## ÉGLISE ORTHODOXE ET MOUVEMENT OECUMÉNIQUE

**1.** L'Église orthodoxe, dans sa conviction intime et dans sa conscience ecclésiale d'être la détentrice et le témoin de la foi et de la tradition de l'Église une, sainte, catholique et apostolique, croit fermement qu'elle occupe une place centrale dans le monde d'aujourd'hui pour ce qui touche au progrès de l'unité des chrétiens.

**2.** L'Église orthodoxe constate qu'au cours de l'histoire, pour des raisons variées et de diverses manières, on a vu apparaître des déviations nombreuses et importantes par rapport à la tradition de l'Église indivise. C'est ainsi que se sont manifestées dans le monde chrétien des conceptions divergentes au sujet de l'unité et de l'essence même de l'Église.

L'Église orthodoxe assoit l'unité de l'Église sur le fait qu'elle a été fondée par notre Seigneur Jésus-Christ, ainsi que sur la communion dans la Sainte Trinité et dans les sacrements. Cette unité s'exprime à travers la succession apostolique et la tradition patristique, et a été vécue jusqu'à ce jour en son sein. L'Église orthodoxe a la mission et le devoir de transmettre toute la vérité, contenue dans la sainte Écriture et la sainte Tradition, et qui donne à l'Église son caractère universel.

La responsabilité de l'Église orthodoxe ainsi que sa mission oecuménique quant à l'unité de l'Église ont été exprimées par les Conciles oecuméniques. Ceux-ci ont souligné tout particulièrement le lien indissoluble qui existe entre la vraie foi et la communion eucharistique. L'Église orthodoxe a toujours cherché à entraîner à sa suite les différentes Églises et Confessions chrétiennes vers la recherche en commun de l'unité perdue des chrétiens, afin que tous aboutissent à l'unité de la foi.

**3.** L'Église orthodoxe, qui prie sans cesse *pour l'union de tous*, a pris part au Mouvement oecuménique dès sa naissance et a contribué à sa formation et à son développement ultérieur. D'ailleurs, de par l'esprit oecuménique qui la distingue, l'Église orthodoxe a toujours combattu, au cours de l'histoire, pour le rétablissement de l'unité chrétienne. Ainsi donc, la participation orthodoxe au Mouvement oecuménique ne va aucunement à l'encontre de la nature et de l'histoire de l'Église orthodoxe. Elle constitue l'expression conséquente de la foi apostolique dans des conditions historiques nouvelles et face à de nouvelles exigences existentielles.

**4.** C'est dans cet esprit que toutes les saintes Églises orthodoxes locales participent activement aujourd'hui à différents organes nationaux, régionaux ou internationaux du Mouvement oecuménique, et prennent part à différents dialogues, bilatéraux et multilatéraux; cela malgré les difficultés et les crises qui peuvent surgir occasionnellement dans le cheminement normal de ce même Mouvement. Cette activité cuménique pluridimensionnelle a sa source dans le sentiment d'une responsabilité et dans la conviction que la coexistence, la compréhension réciproque, la collaboration et les efforts communs vers une unité chrétienne sont essentiels, *pour ne pas créer d'obstacle à l'Évangile du Christ* (I Cor 9,12).

**5.** Un des principaux organes du Mouvement oecuménique contemporain est le Conseil cuménique des Églises (COE). Malgré le fait qu'il ne regroupe pas en son sein toutes les Églises et Confessions chrétiennes, et que d'autres organisms oecuméniques remplissent aussi une mission fondamentale dans le progrès du Mouvement oecuménique pris de manière plus large, le COE représente à l'heure actuelle un organe oecuménique structuré. Certaines Églises orthodoxes ont été membres fondateurs de ce Conseil; et par la suite, toutes les Églises orthodoxes locales ensont devenues membres. Comme on l'a déjà signalé à l'échelon panorthodoxe (IV^e^ Conférence panorthodoxe, 1968), l'Église orthodoxe constitue un membre à part entière et à part égale du Conseil oecuménique des Églises, et met en oeuvre tous les moyens dont elle dispose pour contribuer au progrès et à la bonne marche de l'ensemble des travaux du COE.

**6.** Cependant l'Église orthodoxe, fidèle à son ecclésiologie, à l'identité de sa structure interne et à l'enseignement de l'Église indivise, tout en participant au COE, refuse absolument l'idée de l'*égalité des confessions* et ne peut concevoir l'unité de l'Église comme un rajustement interconfessionnel. Dans cet esprit, l'unité recherchée dans le COE ne peut être simplement le produit d'accords théologiques. Dieu appelle tout chrétien à l'unité de la foi, telle qu'elle est vécue dans le mystère et la tradition au sein de l'Église orthodoxe.

**7.** Les Églises orthodoxes membres du COE reconnaissent l'article-base de sa Constitution, son but et ses aspirations. Elles sont intimement convaincues que les présupposés ecclésiologiques contenus dans la Déclaration de Toronto (1950), intitulée *L'Église, les Églises et le Conseil cuménique des Églises,* sont d'une importance capitale pour la participation orthodoxe audit Conseil. Il va de soi, dès lors, que le COE n'a rien d'une *super-Èglise* et ne doit en aucun cas le devenir. *Le but poursuivi par le Conseil oecuménique des Églises n'est pas de négocier l'union des Églises, ce qui ne peut être le fait que des Églises elles-mêmes, sur leur propre initiative; il s'agit plutôt de créer un contact vivant*

*entre les Églises et de stimuler l'étude et la discussion des problèmes touchant à l'unité chrétienne* (Déclaration de Toronto, § 2).

**8.** Les études théologiques et les autres activités inscrites aux programmes du COE sont des moyens de rapprochement des Églises. Mention soit faite, en particulier, de la Commission «Foi et Constitution», qui poursuit l' oeuvre du «Mouvement universel pour la Foi et la Constitution». Signalons que le texte «*Baptême, Eucharistie, Ministère*», élaboré par ladite Commission avec la participation de théologiens orthodoxes, ne reflète pas la foi de l'Église orthodoxe sur de nombreux points d'importance capitale. Il constitue malgré tout un pas important dans l'histoire du Mouvement oecuménique.

**9.** Le COE, cependant, en tant qu'instrument au service des Églises-membres, ne s'occupe pas seulement du dialogue multilatéral mené dans le cadre de la Commission «*Foi et Constitution*». Le large éventail de ses activités, que ce soit dans les domaines de l'évangélisation, de la diaconie, de la santé, de la formation théologique, du dialogue interreligieux, de la lutte contre le racisme, du progrès des idéaux de paix et de justice, recouvre des besoins propres aux Églises et au monde actuel, et donne l'occasion d'un témoignage et d'une action communs. L'Église orthodoxe apprécie cette activité pluridimensionnelle du COE et collabore activement, du mieux qu'elle le peut, dans les domaines dont il a été question.

**10.** La VI^e^ Assemblée générale du COE à Vancouver a vu s'ouvrir des perspectives nouvelles pour une participation plus importante des Orthodoxes au sein du COE. L'équilibre que l'Assemblée de Vancouver à tenté d'instaurer entre les tâches théologiques et sociales du Conseil ouvre des horizons nouveaux pour la pénétration de la pensée théologique orthodoxe dans la vie et les activités du COE.

**11.** Il est un fait cependant que le témoignage fondamental de l'Orthodoxie et son apport théologique spécifique perdront de leur force si on n'offre pas aux Églises orthodoxes les conditions nécessaires leur permettant d'agir à égalité avec les autres membres du COE, sur la base de leur propre identité ecclésiologique et selon leur propre mode de pensée; ce qui n'est pas toujours le cas, vu la structure et les principes de procédure qui régissent le fonctionnement du COE.

Cela vaut également pour la participation et la collaboration des Églises orthodoxes locales à d'autres organisations interchrétiennes comme la Conférence des Églises européennes (KEK) ou tout autre Conseil local ou régional auquel l'Église orthodoxe est appelée à collaborer et apporter son témoignage.

Concernant ce qui précède, notre inquiétude s'exprime ici de voir le COE s'élargir sans cesse en acceptant comme nouveaux membres différentes communautés chrétiennes. À long terme, cette évolution

ne pourra qu'amoindrir la présence orthodoxe dans les différents corps administratifs et consultatifs du COE, et ceci au détriment d'un dialogue oecuménique sain mené dans le Conseil. C'est pourquoi il faut élaborer de nouvelles dispositions nécessaires pour permettre à l'Église orthodoxe de donner le témoignage et la contribution théologique que le COE attend d'elle, selon l'accord déjà intervenu entre le COE et les Églises orthodoxes membres *(Desiderata de Sofia).*

**12.** L'Église orthodoxe est consciente du fait que le Mouvement oecuménique prend des formes nouvelles pour répondre à des situations nouvelles et faire face aux défis nouveaux du monde actuel. Sur cette voie, il est indispensable que l'Église orthodoxe donne son apport créatif et son témoignage sur la base de la tradition apostolique et de sa foi. Nous prions pour que toutes les Églises orthodoxes uvrent en commun afin que le jour soit proche où le Seigneur comblera l'espoir des Églises: *Un seul troupeau, un seul berger* (Jn 10,16).

***

**Points nécessitant une action immédiate**

**1.** La nécessité de trouver au sein du Conseil oecuménique des Églises, de la Conférence des Églises européennes et des autres Organisations interchrétiennes les conditions nécessaires pour permettre aux Églises orthodoxes d'agir à égalité avec les autres membres des Organisations susmentionnées, sur la base de leur propre identité ecclésiologique et selon leur propre mode de pensée ce qui souvent n'est pas le cas, vu la structure et les principes de procédure qui régissent le fonctionnement des Organisations interecclésiales précitées.

Il faut en outre que soient élaborées, tant au sein du COE que des autres Organisations, de nouvelles dispositions nécessaires pour que l'Église orthodoxe puisse donner le témoignage et la contribution théologique qu'attendent d'elle ses partenaires du Mouvement oecuménique.

En ce qui concerne particulièrement les relations de l'Église orthodoxe avec le COE, il faut que soient appliqués également les autres points figurant dans les *Desiderata* de Sofia et dont on ne s'est pas encore soucié.

**2.** L'Église orthodoxe, dans sa participation au dialogue théologique multilatéral mené dans le cadre de la Commission *«Foi et Constitution»*, doit trouver les moyens de coordonner ses efforts, notamment en ce qui concerne les critères ecclésiologiques de sa participation à ce dialogue multilatéral.

*Fait au Centre orthodoxe du Patriarcat oecuménique à Chambésy,*
Genève, le 5 novembre 1986.

*

# DÉCISION
# IIIe CONFÉRENCE PANORTHODOXE PRÉCONCILIAIRE
## Chambésy, 28 octobre - 6 novembre 1986

***

## LA CONTRIBUTION DE L'ÉGLISE ORTHODOXE À LA RÉALISATION DE LA PAIX, DE LA JUSTICE, DE LA LIBERTÉ, DE LA FRATERNITÉ ET DE L'AMOUR ENTRE LES PEUPLES, ET À LA SUPPRESSION DES DISCRIMINATIONS RACIALES ET AUTRES

L'Église orthodoxe, ayant conscience des problèmes brûlants qui préoccupent aujourd'hui l'humanité tout entière, a inscrit dès le début à l'ordre du jour du saint et grand Concile le thème : *Contribution des Églises orthodoxes locales à la réalisation des idéaux chrétiens de paix, de liberté, de fraternité et d'amour entre les peuples, et à la suppression des discriminations raciales*. Il va de soi que cette préoccupation n'est pas seulement celle de l'Église orthodoxe. La question de la paix concerne tous les chrétiens, toutes les religions et, sous diverses formes et variantes, rejoint les préoccupations de l'humanité tout entière.

Quelle sera alors la base commune sur laquelle les Orthodoxes, vivant dans divers contextes, réaliseront les idéaux chrétiens de paix, de liberté, de fraternité et d'amour entre les peuples? Quelle est, plus particulièrement, la position de l'Église orthodoxe touchant ces idéaux, et quelles actions précises pourra-t-elle entreprendre afin de contribuer pour ce qui la concerne à leur réalisation? Sur ce point, la III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire, après avoir étudié la question à fond et par étapes, exprimant sa satisfaction face à ce qui est accompli, mais pleinement consciente aussi des manquements humains qui ont été ou sont signalés en ce domaine, soumet au saint et grand Concile le texte qui suit.

### A. La valeur de la personne humaine, fondement de la paix.

**1.** Il faut souligner, tout d'abord, que la notion biblique de paix ne coïncide pas avec la conception neutre et négative qui l'identifierait tout simplement à une absence de guerre. La notion de paix s'identifie à la restauration des choses dans leur intégralité originelle d'avant la chute, lorsque l'homme vivait et respirait encore sous le souffle vivifiant de sa création à l'image et à la ressemblance de Dieu. En d'autres termes, ceci signifie le rétablissement des relations et la paix entre Dieu et les hommes.

**2.** Au cours de son histoire, l'Orthodoxie a servi, en effet, avec conséquence, continuité et zèle, la dignité de la personne humaine, dont le fond ontologique a acquis, dans le cadre de l'anthropologie

chrétienne, le statut d'une valeur absolue et universelle. L'homme, en tant que couronnement et récapitulation de la création divine et en tant que création à l'image et à la ressemblance de son Créateur, a constitué pour l'Église orthodoxe la plénitude de sa mission dans le monde et dans l'histoire du salut. Rétablir l'homme dans sa dignité et sa beauté originelles *à l'image et à la ressemblance* de son Créateur est considéré par l'Église orthodoxe comme l'essence même de sa mission. Même les disputes intestines, purement théologiques, qui ont abouti à la formulation de l'enseignement trinitaire, christologique et ecclésiologique du christianisme, avaient, en dernière analyse, pour but de préserver l'authenticité et la plénitude de l'enseignement chrétien sur l'homme et son salut.

**3.** Tous les Pères de l'Église orthodoxe, qui se sont penchés sur le mystère de l'économie divine, ont pris comme source d'inspiration cette sainteté et divinité de la personne humaine. Saint Grégoire le Théologien souligne dans ce contexte que le Créateur *a placé l'homme sur terre, tel un second monde, macrocosme dans le microcosme, tel un autre ange, un être double crée pour L'adorer, un surveillant de la création visible, un initié du monde intelligible, un être régnant sur les êtres de la terre... un être vivant dans ce monde et aspirant à un autre, l'achèvement du mystère, s'approchant de Dieu par la théosis* (Gr. Naz., or. 45,7. PG 36,632). La création trouve son fondement et son aboutissement dans l'incarnation du Logos de Dieu et la divinisation de l'homme. *Le Christ, en renouvelant l'homme ancien* (Hipp., hær., 10,34. PG 16,3454), *divinisait, ce faisant, l'homme entier, ce qui constituait le début de l'accomplissement de notre espérance* (Eus., d. e. 4,14. PG 22,289). Car, de même que dans l'ancien Adam tout le genre humain était déjà contenu, de même, dans le nouvel Adam, tout le genre humain est résumé. Saint Grégoire le Théologien fait remarquer à ce propos que *chez nous il y a une seule humanité, le genre humain tout entier* (Gr. Naz., or. 31,15. PG 36,149). Cet enseignement du christianisme concernant la sacralité du genre humain est la source inépuisable de tout effort chrétien pour sauvegarder la valeur et la dignité de la personne humaine.

**4.** Sur cette base, il est indispensable de promouvoir dans toutes les directions la collaboration interchrétienne pour sauvegarder la valeur de la personne humaine et, bien sûr, également le bien qu'est la paix, de manière à ce que les efforts pacifiques de tous les chrétiens sans exception acquièrent plus de poids et de force.

**5.** La reconnaissance commune de la valeur éminente de la personne humaine peut servir de présupposé à une collaboration plus large en ce domaine. A cet égard, l'expérience acquise par les Églises orthodoxes peut être également mise à profit. Tout ceci constitue la vocation de chaque homme à uvrer de manière pacifique et créative.

Les Églises orthodoxes locales, en étroite collaboration avec les fidèles - aimant la paix - des autres religions du monde, considèrent qu'il est de leur devoir d' uvrer pour la paix sur terre et pour l'établissement de relations fraternelles entre les peuples. Les Églises orthodoxes sont appelées à contribuer à la concertation et à la collaboration interreligieuses et, par ce biais, à la suppression du fanatisme de toutes parts; par-là elles oeuvreront en faveur de la réconciliation des peuples et du triomphe des biens que constituent la liberté et la paix dans le monde, au service de l'homme contemporain, indépendamment des races et des religions. Il va de soi que cette collaboration exclut tout syncrétisme ainsi que toute tentative d'une religion de s'imposer aux autres.

**6.** Nous sommes persuadés que, associés à l' oeuvre de Dieu, nous pouvons progresser dans ce ministère en commun avec tous les hommes de bonne volonté qui se vouent à la recherche de la paix véritable pour le bien de la communauté humaine, au niveau local, national et international. Ce ministère est un commandement de Dieu. (Mt 5,9).

**B. La valeur de la liberté humaine**

**1.** Le don divin de la liberté, par lequel l'homme prend conscience de lui- même et devient capable de choisir entre le bien et le mal (Gn 2,16-17), est l'accomplissement de la personne humaine, comprise aussi bien en tant que porteuse individuellement de l'image d'un Dieu personnel qu'en tant que communion des personnes reflétant, par l'unité du genre humain, la vie en la Sainte Trinité et la communion des Trois Personnes. La liberté est donc pour l'homme un don divin qui le rend capable de progresser indéfiniment vers la perfection spirituelle, mais qui, en même temps, implique le danger de la désobéissance, le risque de l'indépendance par rapport à Dieu et, par conséquent, de la chute. D'où le rôle terrifiant que joue dans les questions de paix et de liberté le Mal dans l'homme et dans le monde. Les conséquences de ce mal sont les imperfections et les manquements qui sont l'apanage de notre temps: la sécularisation, la violence, le relâchement des m urs, les phénomènes négatifs dans une partie de la jeunesse actuelle, le racisme, les armements, les guerres. Autant de facteurs qui causent les maux de la société l'oppression des masses, les inégalités sociales, la limitation des droits de l'homme dans le domaine de la liberté de conscience et tout particulièrement de la liberté religieuse - liberté qui, dans certains cas bien connus, est opprimée à un tel point que toute manifestation religieuse est réduite à néant - la misère économique, l'injustice dans la répartition des biens de consommation ou même leur pénurie complète, le dépérissement naturel, la famine de millions d'hommes sous-alimentés, les déportations, le problème aigu des

réfugiés, les migrations massives, la destruction de l'environnement, les problèmes des sociétés en voie de développement dans un monde inégalement industrialisé et de plus en plus dominé par la technologie, les espoirs mis en la futurologie - tout cela entretient l'angoisse infinie dans laquelle se débat l'humanité de nos jours. Une humanité, cependant, qui, précisément au milieu de ses divisions, prend mieux conscience du fait qu'elle renferme la semence de l'unité ontologique de la race humaine, race liée à son Créateur par le premier Adam, et qui, en même temps, est maintenue en unité avec Dieu le Père par l'intervention du second Adam.

**2.** Face à cette situation, qui a conduit à l'affaiblissement du concept de personne humaine, le devoir de l'Église orthodoxe consiste aujourd'hui à faire valoir, à travers sa prédication, sa théologie, son culte et son activité pastorale, l'homme en tant que personne-sujet ; elle évitera ainsi de poser le problème de l'homme dans les termes du rationalisme. L'Église orthodoxe est appelée à faire face à ce devoir avec succès, étant donné que le noyau de son anthropologie est justement cette liberté dont le Créateur a doté l'être humain ; une liberté qui est sauvegardée dans la mesure où celui-ci choisit d'être libre, non pas indépendamment de son Créateur, mais par une libre soumission a Lui et au plan qu'il a conçu à son égard.

**C. La mission de l'Orthodoxie dans le monde contemporain**

**1.** L'Orthodoxie peut et doit contribuer à rétablir la relation organique entre le dialogue international contemporain et les idéaux chrétiens par excellence de paix, de liberté, de fraternité, d'amour et de justice sociale entre les peuples. L'Orthodoxie se doit de proclamer la foi chrétienne en ce qui concerne l'homme et le monde, mission qu'elle a accomplie tout au long de son cheminement historique afin de réussir le renouvellement de l'identité spirituelle et culturelle du monde. La foi chrétienne, selon laquelle le genre humain et toute la création viennent de Dieu - en relation permanente avec la sacralité, l'indépendance et la valeur intrinsèque de la personne humaine - se trouve, bien que latente, à la base du dialogue contemporain en faveur de la paix, de la justice sociale et des droits de l'homme. L'idée de l'universalité de ces idéaux, qui constitue le fond du dialogue international contemporain, serait inconcevable sans le support de l'enseignement chrétien sur l'unité ontologique du genre humain.

**2.** La réduction de l'unité du genre humain au premier couple de la création divine constitue la source précise pour les biens que sont la liberté, l'égalité, la fraternité et la justice sociale. L'enseignement chrétien de la *récapitulation de tout* en Christ (Ep 1,10) a rétabli la sacralité et la grandeur éminente de la personne humaine, abolissant ainsi les

causes profondes de l'éclatement, de l'aliénation, des discriminations raciales et de la haine. L'intégration en Christ de tout le genre humain et du monde a abouti à leur réunification organique en un seul corps, et c'est bien pour cela qu'il est écrit: *Il n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni homme libre, il n'y a plus ni homme ni femme, car tous vous ne faites qu'un dans le Christ Jésus* (Ga 3,28). En outre, nous croyons que cette unité n'a rien de statique ni de monolithique; elle a, au contraire, un grand dynamisme et une grande diversité, car elle prend sa source dans la communion des personnes, à l'exemple de l'unité des Trois Personnes de la Sainte Trinité.

### D. La paix et la justice

**1.** L'humanité fait des efforts pour que la haine, la méfiance, qui empoisonnent l'atmosphère internationale, cèdent le pas à l'amitié et la compréhension mutuelles, pour que la course aux armements cède le pas au désarmement complet, pour que la guerre, en tant que moyen de résoudre les problèmes internationaux, soit, une fois pour toutes, écartée de la vie des hommes.

**2.** En accord avec ce qui a été dit plus haut, l'Église orthodoxe lutte pour la réalisation des idéaux chrétiens de paix, de liberté, d'égalité, de fraternité, de justice sociale et d'amour entre les peuples. La révélation même en Christ est caractérisée comme *évangile de paix* (Ep 6,15), car le Christ *en instaurant la paix par le sang de sa Croix* (Col 1,20), *est venu proclamer la paix, paix pour vous qui étiez loin, paix pour ceux qui étaient proches* (Ep 2,17). Il est devenu *notre paix* (Ep 2,14). Cette paix *qui surpasse toute intelligence* (Ph 4,7), comme le Christ lui-même l'a dit à ses apôtres lors de la sainte Cène, est plus large et plus essentielle que celle promise par le monde: *Je vous laisse la paix, c'est ma paix que je vous donne; je ne vous la donne pas comme le monde la donne* (Jn 14,27). Cela car la paix du Christ est le fruit mûr de la récapitulation de toutes choses en Lui; de la sacralité et de la grandeur de la personne humaine, en tant qu'image de Dieu; de la manifestation de l'unité organique du genre humain et du monde en Christ; de l'universalité dans le corps du Christ des idéaux de paix, de liberté, d'égalité et de justice sociale; et enfin de la fécondité de l'amour chrétien entre les hommes et les peuples. La véritable paix est le fruit du triomphe sur terre de tous ces idéaux chrétiens. C'est la paix qui vient d'en haut que l'Église orthodoxe appelle toujours de ses voeux dans ses prières quotidiennes, en la demandant à Dieu qui peut tout et qui exauce les prières de ceux qui viennent à Lui avec foi.

**3.** Ce qui précède montre clairement pourquoi l'Église, en tant que *corps du Christ* (I Co 12,27), a été définie comme *vision de la paix* du monde (Or., or. 9,2. PG 13,349), c'est-à-dire comme paix réelle

et universelle, telle que le Christ l'a annoncée. *C'est nous* (l'Église), proclame Clément d'Alexandrie, *qui constituons la race pacifique* (pæd. 2,2. PG 8,428), car nous sommes les *soldats pacifiques* du Christ (prot., 11. PG 8,236). La paix est synonyme de justice, affirme-t-il ailleurs (str., 4,25. PG 8,1369-72). Et saint Basile d'ajouter: *Je ne peux me convaincre que je suis digne d'être appelé serviteur de Jésus-Christ si je ne suis pas à même d'aimer les autres et de vivre en paix avec tout le monde - au moins en ce qui dépend de moi (ep. 203,2. PG 32,737).* Cela est tellement naturel pour le chrétien qu'on pourrait affirmer *qu'il n'y a rien d'aussi spécifiquement chrétien que d' uvrer en faveur de la paix (ep. 114. PG 32,528). La paix du Christ est la force mystique qui prend sa source dans la réconciliation de l'homme avec son Père céleste, grâce à la providence de Jésus qui opère tout en tous, crée une paix indicible prédestinée depuis le début des siècles, nous réconcilie avec lui-même et, à travers lui-même, avec le Père (Dion. Ar., d. n. 11,2,4. PG 3,953).*

**4.** Nous devons souligner en même temps que le don spirituel de paix dépend aussi de la collaboration humaine. Le Saint-Esprit accorde les dons spirituels quand il y a une élévation du c ur humain vers Dieu, lorsque l'homme cherche dans le repentir la justice de Dieu. Le don divin de la paix se réalise là où les chrétiens font des efforts en faveur de la foi, de l'amour et de l'espérance en Jésus-Christ notre Seigneur (cf. I Th 1,3).

**5.** En parlant de la paix du Christ en tant que véritable paix, nous entendons la paix obtenue dans l'Église. Le péché est une maladie spirituelle dont les symptômes visibles sont les agitations, les discordes et les guerres avec leurs conséquences tragiques. L'Église essaie de guérir non seulement les symptômes visibles de cette maladie, mais aussi le péché qui est leur cause.

**6.** En même temps, l'Église orthodoxe pense qu'il est de son devoir d'encourager tout ce qui est mis réellement au service de la paix (cf. Rm 14,19) et qui ouvre la voie vers la justice, la fraternité, la véritable liberté et l'amour mutuel de tous les enfants de l'unique Père céleste, ainsi que de tous les peuples qui constituent l'unique famille humaine. Elle compatit avec tous les chrétiens qui, dans différentes parties du monde, sont privés du bien de la paix et subissent des persécutions à cause de leur foi chrétienne.

**E. La paix, comme conjuration de la guerre**.

**1.** L'Orthodoxie condamne la guerre de manière générale, car elle la considère comme une conséquence du mal et du péché dans le monde; elle a permis par condescendance des guerres faites pour rétablir la justice et la liberté bafouées.

**2.** C'est pour cette raison qu'elle n'a aucun scrupule à proclamer

qu'elle est contre toute espèce d'armements - conventionnels, nucléaires et spatiaux - d'où qu'ils viennent, car la guerre, notamment la guerre nucléaire, a comme conséquence de détruire la création, de supprimer la vie de la face de la terre. L'Orthodoxie doit le faire d'autant plus aujourd'hui que nous connaissons mieux la force destructrice des armes nucléaires. En effet, les conséquences d'une éventuelle guerre nucléaire seraient terrifiantes, non seulement parce qu'elle causerait la mort d'un nombre incalculable d'êtres humains, mais en plus parce que la vie des survivants deviendrait insupportable. Des maladies incurables apparaîtraient, des mutations génétiques seraient provoquées, néfastes aux générations futures, si, toutefois, la vie continuait à exister sur la terre. Selon les avis de scientifiques spécialistes en la matière, une autre conséquence effroyable de la guerre nucléaire serait l'hiver dit nucléaire; les perturbations climatiques sur notre planète seraient telles qu'elles entraîneraient la disparition de la vie. Il en résulte que la guerre nucléaire est inacceptable à tous les points de vue, aussi bien naturels qu'éthiques. C'est un crime contre l'humanité et un péché mortel pour Dieu, car elle détruit son oeuvre. Les Églises orthodoxes, les autres chrétiens et l'humanité tout entière ont donc le devoir de prévenir ce danger. Parallèlement, nous sommes certains que la recherche et l'exploitation de l'espace à des fins pacifiques et constructives ne vont pas à l'encontre de la volonté de Dieu.

**3.** Nous observons que le danger naissant, de nos jours, d'une catastrophe nucléaire et le sentiment d'impuissance face à ce danger suscitent chez certains chrétiens l'idée que cette menace universelle est un signe de la seconde parousie de notre Seigneur. Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même - bien que nous prédisant les signes précurseurs du dernier jour - nous préserve cependant du scandale de telles pensées sur la fin du monde en disant: *Mais ce jour ou cette heure, nul ne les connaît* (Me 13,32). Nos efforts pour détourner la guerre et faire triompher la paix n'enlèvent rien à la foi des chrétiens selon laquelle l'univers entier et l'homme se trouvent entre les mains de Dieu qui a créé le monde avec sagesse, qui pourvoit à tout et le gouverne. Dieu conduit l'histoire d'une main ferme vers le futur, et les chrétiens vivent déjà au sein de l'Église la réalité eschatologique du royaume de Dieu, espérant une nouvelle terre et de nouveaux cieux. C'est pourquoi, bien que s'inquiétant de l'étendue du mal dans le monde et luttant pour le circonscrire, ils ne tombent pas dans le désespoir, parce qu'ils voient tout sous l'angle de l'éternité, en attendant la résurrection des morts et la vie dans les siècles à venir.

### F. Discriminations raciales et autres

**1.** Le Seigneur, Roi de paix (cf. He 7,2-3), désapprouve la

violence et l'injustice (cf. Ps 10,5), condamne le comportement inhumain envers son prochain (cf. Me 25,41-46 et Je 2,15-16). Dans Son royaume, qui commence ici-bas et a un caractère éminemment spirituel, il n'y a aucune place ni pour les haines entre les nations, ni pour l'inimitié et l'intolérance d'aucune sorte (cf. Es 11,6 et Rm 12,10).

**2.** Une mention spéciale devrait être faite, dans ce contexte, de la position orthodoxe relative aux discriminations raciales. Cette position est tout à fait claire: l'Église orthodoxe croit que Dieu *à partir d'un seul homme a créé tous les peuples pour habiter toute la surface de la terre* (Ac 17,26) et que, en Christ, *il n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni homme libre, il n'y a plus ni homme ni femme, car tous vous ne faites qu'un* (Ga 3.28). Conformément à sa foi, l'Église orthodoxe refuse les discriminations raciales sous toutes leurs formes puisqu'elles présupposent une considération inégale des races humaines et une échelle des droits. Cependant, tout en déclarant urgente la nécessité d'abolir totalement les discriminations raciales, ainsi que d'offrir des possibilités de développement intégral à tous les habitants de la terre, elle ne se limite pas à soutenir uniquement l'abolition des discriminations fondées sur la couleur de la peau et localisées uniquement dans certaines régions de notre planète, mais elle étend également son soutien au combat contre toutes les discriminations au détriment des différentes minorités.

**3.** Une minorité, qu'elle soit religieuse, linguistique ou ethnique, doit être respectée pour ce qu'elle est. La liberté de l'homme est liée à la liberté de la communauté à laquelle il appartient. Toute communauté doit évoluer et se développer selon ses caractéristiques propres. À cet égard le pluralisme devrait régler la vie de tous les pays. L'unité d'une nation, d'un pays ou d'un État devrait être comprise comme le droit à la différence des communautés humaines.

**4.** L'Orthodoxie condamne sans appel le système inhumain des discriminations raciales et l'affirmation sacrilège selon laquelle ce système serait en accord avec les idéaux chrétiens. À la question, *qui est mon prochain ?*, le Christ a répondu avec la parabole du bon Samaritain. Il nous a ainsi enseigné d'abolir toute barrière d'inimitié et de préjugé. L'Orthodoxie confesse que chaque être humain - indépendamment de sa couleur, de sa religion, de sa race, de sa nationalité et de sa langue - est porteur de l'image de Dieu, qu'il est notre frère ou notre s ur, membre à part égale de la famille humaine.

### G. Fraternité et solidarité entre les peuples

**1.** Cette dernière constatation peut nous amener tout naturellement à mieux saisir la contribution spécifique de l'Orthodoxie à la solidarité entre les peuples et à l'encouragement de leur fraternité.

En effet, les Églises orthodoxes ont la possibilité de contribuer, aussi bien par l'éducation de leurs fidèles et, plus généralement, du peuple tout entier que par l'ensemble de leurs activités spirituelles, à améliorer le climat général et l'état d'esprit. Il s'agit, dans ce cas, de diverses possibilités spirituelles, différentes de celles des Organisations internationales ou des États. Ces possibilités découlent de la nature de l'Église, peuvent avoir des résultats plus substantiels et permanents dans le domaine de la paix et de la fraternité, et doivent donc être développées au maximum. Un large horizon s'ouvre ici devant les Églises orthodoxes ; elles peuvent proposer au monde divisé l'élément essentiel de leur enseignement ecclésiologique et social: l'idéal de la communion liturgique et notamment eucharistique.

**2.** C'est sous cet angle que nous devons comprendre l'énorme responsabilité de l'Église dans le domaine de la lutte contre la faim et l'indigence extrême qui s'abattent de nos jours, de manière inacceptable, sur de grandes masses d'hommes et même sur des peuples entiers, notamment dans le Tiers-Monde. Un phénomène si terrifiant à notre époque - où les pays économiquement développés vivent sous un régime d'opulence et de gaspillage tout en se livrant à une course stérile aux armements - révèle une crise d'identité profonde du monde actuel. Cela pour deux raisons principales:

**a)** parce que la faim ne menace pas uniquement le don divin de la vie de peuples entiers du monde en voie de développement, mais anéantit la grandeur et la sacralité de la personne humaine;

**b)** parce que les pays économiquement développés, par la gestion et la distribution souvent criminelles des biens matériels, insultent non seulement l'image de Dieu dans chaque personne humaine, mais aussi Dieu lui-même qui s'est identifié à l'homme qui a faim et qui est pauvre, en disant : *Chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits, qui sotit mes frères, c 'est à moi que vous l'avez fait* (Mt 25,40).

**3.** Devant cette donnée terrifiante de notre époque qu'est l'état de famine dans lequel vivent des peuples entiers, la passivité ou l'indifférence de chaque chrétien et de l'Église dans son ensemble équivaudrait à une trahison envers le Christ et à une absence de foi active ; car si le souci de notre propre nourriture est souvent un problème matériel, le souci de la nourriture de notre prochain est également une question d'ordre spirituel (Je 2,14-18). Les Églises orthodoxes ont, par conséquent, le devoir suprême de proclamer leur solidarité avec leurs frères pauvres et d'organiser immédiatement et de manière efficace leur aide à ceux-ci. À cet égard, les Églises orthodoxes locales ont déjà acquis de l'expérience de par leurs actions et initiatives entreprises à

ce jour. Par-là, en effet, s'ouvre la voie vers leur collaboration dans ce domaine non seulement entre elles, mais aussi avec les autres Églises et Confessions chrétiennes, avec le Conseil oecuménique des Églises, ainsi qu'avec les Organisations internationales qui se sont vouées au service de la lutte contre ce terrible fléau. Le désarmement non seulement neutraliserait le danger d'une destruction nucléaire, mais permettrait en plus de consacrer les sommes importantes ainsi économisées à venir en aide à ceux qui souffrent de famine et d'indigence.

**4.** Ne nous y trompons pas : la faim qui frappe aujourd'hui de plein fouet la communauté humaine et l'abîme d'inégalité qui s'y est creusé condamnent notre époque aussi bien à ses propres yeux qu'aux yeux du Dieu juste. Car Sa volonté aujourd'hui, qui n'est rien d'autre que le salut de l'homme concret, ici et maintenant, nous oblige à servir l'homme et à faire face à ses problèmes concrets. Séparée de la mission diaconale, la foi en Christ n'a pas de sens. Être chrétien signifie imiter le Christ et être prêt à le servir dans la personne du faible, de l'affamé, de l'opprimé et, en général, de toute personne qui a besoin d'aide. Tout autre effort de voir le Christ en tant que présence réelle, sans rapport avec celui qui a besoin d'aide, n'est que théorie vidée de son contenu.

### H. La mission prophétique de l'Orthodoxie: un témoignage d'amour dans la diaconie.

**1.** Dans le cadre du monde actuel, la contribution de l'Église orthodoxe à la paix, la liberté, la justice et la fraternité entre les peuples devra être avant tout un témoignage d'amour. Et ce témoignage doit être donné en tout temps, en ayant recours aux moyens les plus efficaces dans les conditions spécifiques à chaque Église. Témoignage d'amour signifie que les Églises orthodoxes peuvent intervenir dans les situations qui sont jugées contraires à l'Évangile et à leur tradition. C'est ici que l'on voit émerger la nécessité de la mission prophétique de l'Orthodoxie, son devoir de témoigner *de l'espoir qui est en nous* dans chaque cas qui a trait au progrès de la paix, de la liberté, de la justice et de la fraternité, ainsi qu'au respect de la personne humaine en tant qu'image de Dieu. Il va de soi qu'en exerçant cette mission prophétique, les Églises orthodoxes ont le devoir de préserver la paix spirituelle des peuples qu'elles sont chargées de conduire sur la voie de l'Évangile. Nous croyons que pour ce faire, c'est l'amour qui galvanisera la volonté des Églises orthodoxes, afin qu'elles puissent, en collaboration avec leurs frères des autres Églises et Confessions chrétiennes et avec tous les hommes, donner aujourd'hui leur témoignage - témoignage de foi et d'espoir - dans un monde qui, peut-être plus que jamais, en a besoin.

**2.** Nous chrétiens orthodoxes, du fait même que nous avons

eu accès au sens du salut, avons le devoir de lutter pour alléger la maladie, le malheur, l'angoisse; parce que nous avons eu accès à l'expérience de la paix, nous ne pouvons pas rester indifférents face à son absence dans la société actuelle; parce que nous avons été les bénéficiaires de la justice de Dieu, nous luttons pour une justice plus complète dans le monde et pour la disparition de toute oppression ; parce que nous faisons l'expérience chaque jour de la clémence divine, nous luttons contre tout fanatisme et toute intolérance entre les hommes et les peuples ; parce que nous proclamons continuellement l'incarnation de Dieu et la divinisation de l'homme, nous défendons les droits de l'homme pour tous les hommes et tous les peuples; parce que nous vivons le don divin de la liberté grâce à l' oeuvre rédemptrice du Christ, nous pouvons annoncer de manière plus complète sa valeur universelle pour tout homme et tout peuple; parce que, nourris du Corps et du Sang du Seigneur dans la sainte Eucharistie, nous vivons le besoin de partager les dons de Dieu avec nos frères, nous comprenons mieux la faim et la privation et nous luttons pour leur abolition; parce que nous attendons une terre et des cieux nouveaux, où régnera la justice absolue, nous combattons *hic et nunc* pour la renaissance et le renouveau de l'homme et de la société.

**3.** Notre témoignage et son apport fécond en notre siècle d'aridité qui, plus que tout autre, a besoin de Dieu, sera peut-être la meilleure manière pour nos Églises de contribuer à la paix et aux idéaux qui l'accompagnent et qui la mènent à sa plénitude. Les Églises orthodoxes lancent un appel au monde entier afin que tous collaborent à établir l'amour et la paix entre les hommes et les peuples.

*Fait au Centre orthodoxe du Patriarcat oecuménique à Chambésy,*
Genève, le 5 novembre 1986.

*

## DÉCISION
## III CONFÉRENCE PANORTHODOXE PRÉCONCILIAIRE
**Chambésy, 28 octobre - 6 novembre 1986**

***

## PROCÉDURE ET ORDRE DU JOUR DE LA IVe CONFÉRENCE PANORTHODOXE PRÉCONCILIAIRE

La fin des travaux de la IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire s'ènchaîne directement avec la poursuite dynamique du programme de préparation du saint et grand Concile de l'Église orthodoxe tel qu'il a été établi par la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire (1976) *en vue d'une convocation aussi rapide que possible de ce Concile* (cf. *Synodica* III, p. 117). C'est dans ce but également qu'on a restreint la liste des thèmes pour la préparation du Concile, lesquels thèmes avaient été proposés par la Ièr6 Conférence panorthodoxe de Rhodes (1961). Les trois premières Conférences panorthodoxes préconciliaires ont déjà épuisé la plupart des thèmes à l'ordre du jour en adoptant des textes communs qui seront soumis *ad référendum* au saint et grand Concile.

Les thèmes qui doivent encore être examinés sont les suivants:

**1.** *La Diaspora*
**2.** *L'Autocéphalie et la manière dont elle doit être proclamée*
**3.** *L'Autonomie et la manière dont elle doit être proclamée*
**4.** *Les Diptyques*

Les quatre thèmes présentent entre eux une parenté interne et une interdépendance profondes; ils se basent tous les quatre, en effet, sur la longue tradition canonique et sur la pratique ecclésiastique de l'Église orthodoxe, et s'inscrivent de même en rapport direct ou indirect avec les problèmes canoniques actuels de celle-ci. Ce dernier trait explique l'extrême sensibilité avec laquelle chaque thème doit être abordé, de manière appropriée, et avec laquelle il faut rechercher le point de vue commun de toutes les Églises orthodoxes locales sur chacune de ces questions.

On comprend donc facilement la tendance, déjà constatée, à vouloir inscrire ces quatre thèmes ensemble à l'ordre du jour de la prochaine Conférence panorthodoxe préconciliaire ; on comprend tout aussi bien le désir général d'une préparation complète et exhaustive sur chacun des thèmes, et ce aussi bien du point de vue de la tradition historico-canonique que de la réalité actuelle telle qu'elle s'est établie.

Le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile s'attachera à utiliser au mieux les contributions des Églises orthodoxes

locales, à hâter la procédure consacrée à l'échelon panorthodoxe et à préparer la matière pour chacun de ces quatre thèmes. À ce sujet, la procédure suivie par le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile lors de la préparation de la III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire s'est avérée efficace.

**1.** Dès qu'il aura reçu les rapports de l'Église de Grèce sur les thèmes *de La Diaspora orthodoxe, L'Autocéphalie et la manière dont elle doit être proclamée, L'Autonomie et la manière dont elle doit être proclamée*, ainsi que le rapport de l'Église de Chypre sur le thème des *Diptyques*, le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile les soumettra à toutes les Églises orthodoxes locales, en y joignant également les rapports des Églises déjà soumis (cf. Document N° 11). Chaque Église aura donc à disposition le dossier complet des quatre thèmes à l'ordre du jour du saint et grand Concile restant à être examinés.

**2.** La mise en oeuvre de la tâche de la Commission interorthodoxe préparatoire débutera dès qu'on pourra disposer à bon escient des contributions de toutes les Églises orthodoxes qui ont pris en charge l'étude d'un ou plusieurs thèmes; par ces contributions, les Églises orthodoxes apportent un soutien important au déroulement plus efficace du processus.

**3.** Outre l'envoi des rapports sur chaque thème à l'ensemble des Églises locales, le Secrétariat peut, à titre préliminaire, élaborer le matériel s'y rapportant, faire un premier essai de mise par écrit des propositions concrètes et classer ces propositions de manière systématique en tendances convergentes ou divergentes; tout cela dans le but de faciliter la tâche de la Commission interorthodoxe préparatoire.

**4.** L'examen comparatif des contributions des Églises orthodoxes locales sur chacun des thèmes à l'ordre du jour peut se révéler plus profitable s'il est accompagné de contacts en ce sens avec les Églises orthodoxes locales avant que ne soit convoquée la Commission interorthodoxe préparatoire. Ces contacts se sont d'ailleurs avérés très utiles lors de la phase préparatoire à la convocation de la Commission interorthodoxe préparatoire, elle-même chargée de préparer la tâche de la présente III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire.

**5.** La convocation de la Commission interorthodoxe préparatoire ne doit intervenir que lorsque le Secrétariat

pour la préparation du saint et grand Concile aura achevé la préparation de la tâche de cette dernière, car tout le monde connaît toute la sensibilité canonique avec laquelle chacune des Églises orthodoxes locales envisage ces quatre thèmes. Pendant cette phase préparatoire, la Commission interorthodoxe préparatoire pourrait être convoquée plus d'une fois, si et dans la mesure où cela s'avère nécessaire avant la convocation de la IVe Conférence panorthodoxe préconciliaire.

**6.** Il est entendu que la convocation de la IVe Conférence panorthodoxe préconciliaire interviendra dans la mesure où on aura abouti sur chacun des thèmes au point de vue orthodoxe commun, c'est-à-dire dans la mesure où on aura achevé la procédure telle qu'elle a été fixée à l'échelon panorthodoxe pour l'étude des thèmes soumis à la discussion et pour la préparation de l'ensemble de la tâche à accomplir. Le Règlement accepté à l'unanimité par la présente Conférence panorthodoxe préconciliaire constitue, quoi qu'il en soit, une garantie supplémentaire pour la meilleure préparation de la tâche de la prochaine Conférence panorthodoxe préconciliaire de la part du Secrétariat.

*Fait au Centre orthodoxe du Patriarcat oecuménique à Chambésy,*
Genève, le 5 novembre 1986

## COMMUNIQUÉ

La III^e Conférence panorthodoxe préconciliaire a été convoquée par Sa Sainteté le patriarche oecuménique Dimitrios 1^er, après accord des Primats de toutes les Églises orthodoxes locales, et s'est rassemblée au Centre orthodoxe du Patriarcat cuménique à Chambésy, Genève.

La tâche de la Conférence consistait à étudier et à élaborer les quatre thèmes qui avaient été inscrits à son ordre du jour par la II^e Conférence panorthodoxe préconciliaire (1982) et sur lesquels s'est exprimé le consensus panorthodoxe par la réalisation de quatre projets de textes par la Commission interorthodoxe préparatoire convoquée au Centre orthodoxe en février de cette année, à savoir:

**1.** *Réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne.*

**2.** *Relations des Églises orthodoxes avec l'ensemble du monde chrétien.*

**3.** *Orthodoxie et Mouvement oecuménique.*

**4.** *Contribution des Églises orthodoxes locales à la réalisation des idéaux chrétiens de paix, de liberté, de fraternité et d'amour entre les peuples, et à la suppression des discriminations raciales.*

En outre, suite à une demande de la II^e Conférence panorthodoxe préconciliaire, la Conférence devait ratifier le *Projet de règlement des Conférences panorthodoxes préconciliaires* et définir l'ordre du jour de la IV^e Conférence panorthodoxe préconciliaire dans le but de réunir au plus vite le saint et grand Concile.

Les travaux de la Conférence ont commencé le 28 octobre et ont pris fin le 6 novembre 1986. Toutes les Églises orthodoxes ont participé à la Conférence en envoyant des délégations de quatre membres, pour la plupart, ainsi que des théologiens comme conseillers. Les travaux étaient présidés par Son Éminence le métropolite Chrysostome de Myra, chef de la délégation du Patriarcat oecuménique. Le secrétaire de la Conférence était Son Éminence le métropolite Damaskinos de Suisse, secrétaire pour la préparation du saint et grand Concile de l'Église orthodoxe.

Les travaux de la Conférence sur ces thèmes se sont déroulés en assemblée plénière et en commissions, sur la base des introductions à chaque thème réalisées par le secrétaire pour la préparation du saint et grand Concile qui a également soumis à l'Assemblée plénière les textes de la Commission interorthodoxe préparatoire de février 1986. Les modifications, adjonctions et améliorations apportées aux textes, après de longues discussions en assemblée plénière et en commissions, ont abouti aux textes finals sur chacun des quatre thèmes, lesquels ont été acceptés à l'unanimité en tant que décisions *en référendum* au saint

et grand Concile.

Pour ce qui concerne les textes-décisions officiels de la III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire, il a été décidé que:

**1.** Une fois signés par les Chefs des délégations des Églises orthodoxes locales dans les trois langues officielles de la Conférence, à savoir le grec, le russe et le français, ils seront communiqués par le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile à toutes les Églises autocéphales et autonomes (Art. 18 du Règlement des Conférences panorthodoxes préconciliaires).

**2.** Ils seront publiés par les soins du Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile après le 15 décembre de cette année.

Pour ce qui concerne les procès-verbaux de la III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire, ils seront envoyés au plus tôt par le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile à toutes les Églises orthodoxes. Le Secrétariat les publiera après l'envoi aux Églises (Art. 19).

* * *

Outre les thèmes de l'ordre du jour, la Conférence a accepté à l'unanimité:

**a)** Le règlement des Conférences panorthodoxes préconciliaires, dans lequel est consignée et enregistrée de manière systématique la pratique en vigueur jusqu'à maintenant dans les Conférences panorthodoxes, et,

**b)** la proposition de la commission technique pour la définition de l'ordre du jour et la préparation des thèmes de la IV^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire, par lesquels s'achève la liste des thèmes du saint et grand Concile, à savoir:

**1.** *La Diaspora orthodoxe*
**2.** *L'Autocéphalie et la manière dont elle doit être proclamée*
**3.** *L'Autonomie et la manière dont elle doit être proclamée*
**4.** *Les Diptyques*

* * *

En ce qui concerne plus particulièrement chacun des quatre textes acceptés à l'unanimité, la Conférence:

**1.** a mis en avant d'une part l'importance de l'institution du jeûne dans la tradition orthodoxe et dans la pratique actuelle, et d'autre part le principe de l'économie ecclésiastique par lequel la possibilité a été donnée aux Églises orthodoxes locales d'adapter l'institution aux besoins spécifiques de leur plérome

**2.** a évalué l'état des relations de l'Église orthodoxe avec l'ensemble du monde chrétien par le biais des dialogues théologiques bilatéraux en cours avec les autres Églises et Confessions chrétiennes;

a enregistré les principes fondamentaux de méthodologie et de procédure de ces dialogues et formulé des recommandations précises aux Commissions théologiques engagées dans chacun des dialogues pour un déroulement plus efficace de ceux-ci ; a décidé l'organisation d'un Symposium théologique interorthodoxe particulièrement chargé de mettre en valeur la tradition orthodoxe sur la question de l'ordination des femmes, laquelle a une incidence sur les dialogues bilatéraux et multilatéraux menés par l'Église orthodoxe au sein du Mouvement cuménique contemporain.

**3.** a réévalué les éléments positifs et la problématique spécifique de la participation des Églises orthodoxes locales au Mouvement oecuménique et, plus particulièrement, au Conseil cuménique des Églises (COE) sur la base des données suivantes :

**a)** la conscience propre de l'Église orthodoxe et de ses présupposés ecclésiologiques précis,

**b)** les développements récents dans la structure et le fonctionnement du COE, et

**c)** les programmes mis sur pied depuis l'assemblée de Vancouver. Outre les critiques émises sur certains points, elle a réaffirmé le désir des Églises orthodoxes de collaborer de manière constructive au progrès de l'idée d'unité du monde chrétien.

**4.** a proclamé l'importance de la tradition orthodoxe concernant la personne humaine pour la réalisation des biens éminents que constituent pour tout chrétien la paix, la justice, la liberté, la fraternité et l'amour entre les peuples, et la suppression des discriminations raciales et autres; ceci dans le but de dépasser les crises multiples et variées de la civilisation contemporaine, d'écarter la menace de la catastrophe nucléaire et de transformer les structures de la société. L'extrait qui suit est tout à fait significatif de l'esprit du texte tout entier:

*Nous chrétiens orthodoxes, du fait même que nous avons eu accès au sens du salut, avons le devoir de lutter pour alléger la maladie, le malheur, l 'angoisse; parce que nous avons eu accès à l'expérience de la paix, nous ne pouvons pas rester indifférents face à son absence dans la société actuelle; parce que nous avons été les bénéficiaires de la justice de Dieu, nous luttons pour une justice plus complète dans le monde et pour la disparition de toute oppression ; parce que nous faisons l'expérience chaque jour de la clémence divine, nous luttons contre tout fanatisme et toute intolérance entre les hommes et les peuples; parce que nous proclamons continuellement l'incarnation de Dieu et la divinisation de l'homme, nous defendons les droits de l'homme pour tous les hommes et tous les peuples; parce que nous vivons le don divin de la liberté grâce à l' oeuvre rédemptrice du Christ, nous pouvons annoncer de manière plus complète sa valeur universelle pour tout homme*

*et tout peuple; parce que, nourris du Corps et du Sang du Seigneur dans la sainte Eucharistie, nous vivons le besoin de partager les dons de Dieu avec nos frères, nous comprenons mieux la faim et la privation et nous luttons pour leur abolition ; parce que nous attendons une terre et des deux nouveaux, où régnera la justice absolue, nous combattons hic et nunc pour la renaissance et le renouveau de l'homme et de la société.*

*Fait au Centre orthodoxe du Patriarcat oecuménique à Chambésy,*
Genève, le 5 novembre 1986.
† le métropolite Damaskinos de Suisse
Secrétaire pour la préparation du saint et grand Concile

## Annexe 1

### Prière d'Ouverture

Le Diacre Bénis, Père

Le Président: Béni soit notre Dieu en tout temps, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles.

Le Choeur: Amen.

L' Assemblée: (*tous ensemble, chacun dans sa propre langue*).
Roi du ciel, Consolateur, Esprit de Vérité, toi qui es partout présent et qui remplis tout, trésor des biens et Maître de la vie, viens à nous et habite en nous, purifie-nous de toute souillure, et sauve nos âmes, ô Toi plein de bonté !

Le Diacre: Aie pitié de nous, ô Dieu, dans ton immense miséricorde, nous t'en prions, écoute et aie pitié !

Le Choeur: Kyrie eleison, Kyrie eleison, Kyrie eleison *(de même après chaque demande)*.

Le Diacre: Nous te prions encore pour tous les chrétiens fidèles et orthodoxes.
Nous te prions encore pour notre archevêque Chrysostome et pour tous nos frères dans le Christ.
Nous te prions encore pour tous les participants à cette Assemblée et pour que leurs travaux soient guidés par Dieu.

Le Président: Exauce-nous, Dieu notre Sauveur, espoir de ceux qui demeurent jusqu'aux extrémités de la terre et de ceux qui sont loin en mer. Sois propice, Maître, pour nos péchés et aie pitié de nous. Car Tu es un Dieu miséricordieux et ami des hommes, et nous Te rendons gloire, Père, Fils et Saint Esprit, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles.

Le Choeur: Amen.

Le Diacre: Prions le Seigneur.

Le Choeur: Kyrie eleison.

Le Président: Seigneur notre Dieu, toi qui as fondé ton Église pour le salut et le bien de l'homme déchu, cet homme qui a souillé ton image et n'a pas manqué de s'abandonner aux séductions du monde présent ; toi qui y as établi des pasteurs et des prédicateurs et leur as ordonné de baptiser et de prêcher la bonne nouvelle, non pas par la sagesse du discours - pour ne pas réduire à néant

la croix du Christ - mais par la sagesse de Dieu, cette sagesse par laquelle tu as bien voulu que ceux qui croient en toi soient sauvés; veuille, Seigneur, que nous aussi, venus de tes saintes Églises locales et réunis ici afin de servir ta sainte volonté et d'édifier ton peuple en tout ce qu'il croit, espère et vit, recevions ton illumination, transformions les difficultés des temps en profit et préparions l'éclat de ton Esprit Saint dont la lumière brille maintenant et à jamais dans ton Église une, sainte, catholique et apostolique. Nous ne sommes pas venus faire des discours persuasifs empreints de sagesse humaine, mais une démonstration de la puissance de l'Esprit afin que notre foi et notre vie, et celles de ton peuple tout entier ne soient pas fondées sur la sagesse des hommes, mais sur la puissance de Dieu. Oui, Seigneur notre Dieu, garde-nous dans ton amour et illumine nos pensées et nos coeurs afin que nous puissions accomplir par ta grâce la tâche qui nous attend et tendre ainsi à édifier ton corps, obéir à tes commandements, affermir ton Église et glorifier ton nom.

Car c'est toi qui illumines et sanctifies tout homme et c'est à toi que nous rendons gloire, Père, Fils et Saint Esprit, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Amen.

Le Diacre — Gloire au Père et au Fils et au Saint Esprit, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Amen.
Maître, donne ta bénédiction.

Le Président: — Celui qui sous l'apparence de langues de feu....

Le Choeur: — Tu es béni, ô Christ notre Dieu, qui as consacré les très sages pécheurs... *(en grec)*. Lorsqu'il descendit pour confondre les langues... *(en slavon)*.

Le Président: — Par les prières de nos saints Pères...

## Annexe 2

### Ordre de la divine liturgie panorthodoxe célébrée à l'occasion de la III^e^ Conférence panorthodoxe préconciliaire le dimanche 2 novembre 1986

Les hiérarques concélébrants se réunissent dans la salle de lecture de la bibliothèque où est célébré l'office de l'habillement pour vêtir leurs habits liturgiques.

De la salle de lecture, en procession, ils entrent à l'église pendant le chant de la doxologie. Commence alors la liturgie de saint Jean Chrysostome.

Au cours de la liturgie:

Le *Dieu Saint*... est chanté en grec, en arabe et en slavon. Le *Gloire au Père*... ainsi que le *Dieu Saint*... sont chantés dans l'autel.

Le *Dynamis; Dieu Saint*... est chanté par le choeur.

Le *Seigneur, sauve les pieux,* trois fois; en grec, en arabe et en slavon, ainsi que le *Et entends nos prières,* une fois en grec, sont chantés dans l'autel.

L'Apôtre est proclamé en français et l'Évangile en grec.

Les ecphonèses sont dites comme suit :

| | |
|---|---|
| S.E. le Président : | Car Tu es saint... |
| S.E. le Président : | Seigneur, Seigneur... (engrec) |
| S.E. du Mont-Liban: | Seigneur, Seigneur... (en arabe) |
| S.E. de Kiev: | Seigneur, Seigneur... (en slavon) |
| S.E. d'Afrique centrale: | Afin que, gardés par Ta puissance... |
| S.E. de Pétra: | Par la miséricorde de ton Fils unique... |
| S.E. le Président: | Paix à tous. |
| | Que la grâce de notre Seigneur... |
| | Élevons nos coeurs. |
| | Rendons grâces au Seigneur. |
| S.E. de Soumadie: | Chantant, clamant, criant l'hymne... |
| Le Président: | Prenez, mangez... |
| | Buvez-en tous... |
| S.E. de Transylvanie: | Ce qui est à Toi... |
| S.E. de Stara Zagora: | Et en premier lieu... |
| S.E. de Paphos: | Et donne-nous de glorifier... |
| S.E. le Président: | Que les miséricordes... |
| S.E. de Dimitrias: | Et rends-nous dignes... |
| S.E. de Wroclaw: | Car à Toi appartiennent le règne... |

S.E. le Président : Paix à tous.
S.E. de Soukhoumi: Par la grâce, les miséricordes...
S.E. le Président: Les Saints Dons aux saints.
S.E. de Prague: Avec crainte de Dieu...
S.E. le Président: *(donne la communion aux fidèles)*

ô Dieu, sauve ton peuple...
S.E. d'Helsinki : Car Tu es notre sanctification
Rév. Archim. Karayiannis: Seigneur, Toi qui bénis ceux qui Te

bénissent

***Notes:***

**1.** Pendant les litanies, après le Pour notre Archevêque..., le diacre dit les deux demandes : *Pour les saints hiérarques concélébrants et ceux qui prient avec nous, prions le Seigneur, Pour la stabilité et la constitution divine des saintes Eglises orthodoxes locales, prions le Seigneur.*

**2.** Lors du *En premier lieu...*, les hiérarques concélébrants, selon l'ordre canonique - puisque l'église où ils célèbrent est une stavropegie patriarcale relevant de la juridiction canonique du Patriarche oecuménique - mentionnent son nom.

## Annexe 3

### Prière de Clôture

Le Diacre Bénis, Maître.

Le Président: Béni soit notre Dieu...

L' Assemblée: Gloire à Celui qui a montré la lumière. Gloire à Dieu au plus haut des cieux, paix sur la terre et bienveillance aux hommes (en grec).

Nous te chantons, nous te bénissons, nous t'adorons, nous te glorifions, nous te rendons grâce pour ta grande gloire (en arabe).

Reçois notre prière, toi qui es assis à la droite du Père, aie pitié de nous (en slavon). Étends ta pitié à ceux qui te connaissent.

Dieu Saint, Saint Fort, Saint Immortel, aie pitié de nous (en grec).

Le Diacre: Prions le Seigneur.

Le Choeur: Kyrie eleison.

Le Président: Notre Seigneur Jésus Christ, source de sagesse et de miséricorde pour ceux qui attendent de toi l'illumination et ta grande et infinie bonté. Nous te rendons grâce car tu nous as rendus dignes d'achever nos travaux et confier à tes mains immaculées et à ta sainte Église cet humble ouvrage de tes indignes serviteurs. Nous te remercions encore de ne pas détourner ton regard de nous, mais, comme tu l'as promis, de rester parmi nous réunis en ton nom et de guider nos pas vers l'accomplissement de tes commandements. Et maintenant, Seigneur, nous te prions: accepte notre humble travail et fais-en un instrument au service de ta sainte Église que tu as orné de ton Sang précieux pour que, moyennant ce travail aussi, ton nom très saint soit glorifié avec le Père et l'Esprit Saint maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Amen.

Le Diacre: Gloire au Père et au Fils et au Saint Esprit, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles.

Maître donne ta bénédiction.

Le Président: Celui qui sous l'apparence de langues de feu...

L' Assemblee: *(tous ensemble, chacun dans sa propre langue)*

Nous avons vu la vraie Lumière, nous avons reçu l'Esprit céleste, nous avons trouvé la vraie foi, adorant l'insaisissable Trinité, car c'est elle qui nous a sauvés.

**TABLE DES MATIERES**


| | | |
|---|---|---|
| Preface du Sécretaire | | 5-7 |
| Introduction | | 9-11 |
| 28 octobre 1986 | Préliminaires aux travaux de la Conférence | |
| 18.30 - 19.30 | Rencontre des chefs des délégations | 12-16 |
| **29 octobre 1986** | **Ier jour des travaux** | |
| 09.15 - 10.30 | Séance inaugurale | 17 |
| | Discours d'ouverture du Président | 17-23 |
| | Discours de salutation du Directeur du Centre orthodoxe | 23-25 |
| | Présentation du Dossier par le Secrétaire | 25-27 |
| 11.00 - 12.30 | Rapport du Secrétaire sur le Projet de Règlement des Conférences panorthodoxes préconciliaires | 28-36 |
| | Discours de salutation des Chefs des Délégations à la Conférence | 36-45 |
| 15.30- 17.00 | Discours de salutation des Chefs des Délégations à la Conférence | 46-56 |
| | Rapport du Secrétaire sur: *Réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne* | 56-63 |
| 17.15 - 18.30 | Débat | 64-77 |
| **30 octobre 1986** | **IIe jour des travaux** | |
| 09.15 - 10.30 | Débat au Plénum | 78-91 |
| 11.00 - 12.30 | Rapport du Secrétaire sur *Relations des Églises orthodoxes avec l'ensemble du monde chrétien* | |
| | Débat au Plénum | 92-107 |
| 15.30 - 17.00 | Débat du Plénum | 108-123 |
| 17.15 - 18.30 | Débat du Plénum | 124-133 |
| **31 octobre 1986** | **IIIe jour des travaux** | |
| 09.15 - 10.30 | Rapport du Secrétaire sur: *Orthodoxie et Mouvement oecuménique* | |
| | Débat du Plénum | 134-149 |
| 11.00 - 12.15 | Lecture de télégrammes de félicitations | 150-152 |
| | Rapport du Secrétaire sur: *Contribution des Églises orthodoxes locales à la réalisation des idéaux chrétiens de paix, de liberté, de fraternité et d'amour entre les peuples, et à la suppression des discriminations raciales* | 152-162 |
| | Débat du Plénum | 162-166 |
| 14.30 - 15.45 | Débat du Plénum | 167-176 |
| 17.30 - 18.30 | Débat du Plénum | 177-184 |
| | Rapport du Secrétaire sur: *Les quatre thèmes de l'agenda du Concile qui restent à être examinés* | 184-189 |
| | Composition des Commissions | |

| | | |
|---|---|---|
| **1er novembre 1986** | **IVe jour des travaux** | 190 |
| | Séances des Commissions | |
| **2 novembre 1986** | **Ve jour des travaux** | |
| | Divine liturgie | |
| | Homélie du Président | 191-194 |
| **3 novembre 1986** | **VIe jour des travaux** | |
| | Séances des Commissions | 195 |
| **4 novembre 1986** | **VIIe jour des travaux** | 195-198 |
| 09.00 - 10.30 | Lecture de télégrammes de félicitations | |
| | Texte de la Ière Commission sur: *L'importance du jeûne et son observance aujourd 'hui* | 198-201 |
| | Débat du Plénum | 201-205 |
| 11.00 - 12.30 | Débat du Plénum | 206-210 |
| | Texte de la IIe Commission sur: *Relations des Eglises orthodoxes avec l'ensemble du monde chrétien* | 210-215 |
| | Débat du Plénum | 216-218 |
| 15.00 - 16.45 | Débat du Plénum | 219-228 |
| **5 novembre 1986** | **VIIIe jour des travaux** | |
| 09.00 - 10.30 | Débat du Plénum | 229-236 |
| 11.00 - 12.30 | Texte de la IIIe Commission sur: *Orthodoxie et Mouvement oecuménique* | 237-242 |
| | Débat du Plénum | 243-251 |
| | Texte de la IVe Commission sur: *Contribution des Églises orthodoxes locales à la réalisation des idéaux chrétiens de paix, de liberté, de fraternité et d'amour entre les peuples, et à la suppression des discriminations raciales et autres* | |
| | Débat du Plénum | 251-262 |
| 17.15 - 19.30 | Débat du Plénum | 263-278 |
| | Rapport de la Commission technique chargée de définir l'ordre du jour de la IVe Conférence panorthodoxe préconciliaire | |
| | Débat du Plénum | 279-288 |
| Décisions | | 289 |
| | Règlement des Conférences panorthodoxes préconciliaires | 289-292 |
| | L'importance du jeûne et son observance aujourd'hui | 293-296 |
| | Relations de l'Église orthodoxe avec l'ensemble du monde chrétien | 297-302 |

Eglise orthodoxe et Mouvement oecuménique ____ 303-306
La contribution de l'Église orthodoxe à la réalisation de la paix, de la justice, de la liberté, de la fraternité et de l'amour entre les peuples, et à la suppression des discriminations raciales et autres ____ 307-317
Procédure et ordre du jour de la IVe Conférence panorthodoxe préconciliaire ____ 318-320
Communiqué ____ 321-324
Annexes
Prière d'ouverture ____ 325-326
Ordre de la divine liturgie panorthodoxe ____ 327-328
Prière de clôture ____ 329
Table des matières ____ 330-332